UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lactioncanadienn04ligu

Pol Sci.
A

QUATRIÈME ANNÉE
1920

L'Action Française

Revue paraissant le 25 de chaque mois

VOLUME IV

170975-6
4/5/22

171091-7
11:5:22

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS
IMMEUBLE DE *LA SAUVEGARDE*
MONTRÉAL

F
5029
A1A22
V.4

IMPRIMÉ AU *DEVOIR*
43, rue Saint-Vincent
MONTRÉAL
1920

Comment servir

L'AGRICULTURE

L'*Action française* me demande de tirer de deux mots de son choix autant de phrases qu'il me plaira. Il est vrai que le texte laconique «*Comment servir*», sur lequel je suis appelé à disserter, s'applique au rôle prépondérant que doit jouer l'agriculture dans l'œuvre réparatrice que la plus désastreuse de toutes les guerres impose aujourd'hui au monde entier.

C'est me permettre de traiter un thème favori. En fervent de la glèbe nourricière, je suis plus que jamais convaincu que c'est l'agriculture qui rendra le premier service à l'humanité, dans les années terribles que nous traversons. C'est d'elle, tout d'abord et avant tout, qu'il faut l'attendre. Vous ferai-je grâce des lieux communs qui ont été dits et redits sur le compte de cette branche vitale de l'industrie humaine? Ces clichés vénérables seront pourtant éternellement vrais. « La mamelle du pays », disait pittoresquement Sully, le sage Mentor de Henri IV, qui régénéra l'agriculture en France. Fénelon, plus tard, définissait l'agriculture : « le fondement de la vie humaine, la source de tous les vrais biens ». D'autres penseurs l'ont appelée : « la source des richesses, de toutes les jouissances de la vie matérielle..., le rouage essentiel de la machine politique..., la cause de la grandeur et de la décadence des nations... la plus pure et la plus honnête de toutes les sources de la prospérité d'un pays... »

Fort bien tout cela; mais tous ces compliments à l'adresse de l'agriculture, dont on pourrait prolonger indéfiniment la liste sans s'écarter de la vérité ni tomber dans l'hy-

perbole, ne précisent pas en quoi le cultivateur peut rendre à la société les services qu'elle en attend, à l'heure présente.

Pendant les quatre interminables années de guerre que nous venons de traverser plus ou moins heureusement, j'ai demandé aux cultivateurs de la province de Québec comme une faveur de produire davantage, d'agrandir leurs ensemencements, de labourer plus grand de terre, d'engraisser plus de bétail, de faire plus de culture potagère. Mais comment faire pour arriver à tout cela ? me fit-on observer tout d'abord. La guerre nous enlève les bras qui nous sont absolument nécessaires en temps ordinaire. Que votre but soit quand même de produire davantage, ai-je répondu. « Quand même » est la consigne en ces temps d'efforts surhumains.

Et voilà ! J'avais tracé à nos gens une tâche rude : d'abord, ressusciter dans la province de Québec la culture du blé, à vrai dire abandonnée depuis l'ouverture des fertiles prairies du Nord-Ouest, au siècle dernier. Eh bien ! ils se sont si bien multipliés que notre récolte de blé, qui n'était que d'un million de minots en 1916, atteignait, deux ans après, tout près de sept millions. J'avais demandé une augmentation de cinquante pour cent aux potagers; la récolte de pois et fèves a fait un bond de cinq cent pour cent.

La guerre est finie officiellement, mais que réclame-t-on de toute part ? A grands cris plus que jamais, on demande à la terre, la doyenne des manufactures, et à son chef d'usine, le cultivateur, de surproduire, de surproduire encore. Jamais la terre ne s'était vue l'objet d'autant de flatteries : c'est que l'on a besoin d'elle ! Jamais l'homme n'a semblé avoir mieux compris que tout vient d'elle et que tout y retourne, même sa fragile enveloppe, hélas ! C'est qu'au sortir de ces quatre à cinq années d'horribles sacrifices humains et d'effrayants gaspillages de deniers publics,

toutes les nations se réveillent de ce cauchemar, encore plus épouvantées à la vue du gouffre creusé par la folie allemande, ayant à faire face à des dettes qui se chiffrent non plus par millions, mais par billions, dettes tellement monstrueuses, qu'on se demande si les générations futures pourront les payer. Comment refaire la richesse des nations même en dix fois plus de temps qu'il n'en a fallu pour la détruire? Pourra-t-on gagner deux années dans une? La réponse est tout indiquée : c'est de recourir à la production la plus rapide, à l'agriculture. En effet, c'est la terre,— où les forces de la nature agissent d'une façon si merveilleuse — qui peut, avec l'aide du Ciel, bien entendu, accroître le plus rapidement la richesse publique. Les industries manufacturières, ses sœurs cadettes, qui sont dépendantes les unes des autres, ne pourront jamais rivaliser avec elle. Le grain de blé en rapportant trente à quarante pour un éclipse, au point de vue dividende, les plus scandaleux bénéfices des grands profiteurs de la guerre. Notons en passant que cette merveilleuse multiplication s'est accomplie tout doucement, dans le sein de la terre apparemment endormie, par l'action du soleil, de l'air et de l'eau du ciel, et cela... sans nuire à personne, ni aux dépens de qui que ce soit ! Le cultivateur qui a eu la peine de semer ce blé, n'aura que la peine de le moissonner, quand il le jugera assez mûr. Si l'humanité affamée, appauvrie, a jamais souhaité le renouvellement du miracle de la multiplication des pains, c'est bien en ce moment. De là, ce mouvement spontané vers la terre, qui se manifeste de nos jours sur tous les points de l'univers.

Voilà aussi pourquoi j'ai parlé tout à l'heure du rôle prépondérant de l'agriculture dans la période d'organisation que nous traversons. Mais, pour qu'elle le joue, et le joue bien, ce rôle, il faut non seulement des langues pour le dire, des plumes pour l'écrire, il faut surtout des bras pour

agir. C'est à quoi doivent s'appliquer plus que jamais, les gouvernements. Je ne puis m'attarder ici à vous raconter par le menu tout ce qui est tenté par le gouvernement de Québec pour activer le louable mouvement du retour à la terre, pour rendre le séjour de nos belles campagnes, non seulement tolérable, mais enviable, même pour ceux qui cherchent le confort et les profits tangibles. Voilà le but que l'on se propose en s'employant à l'amélioration des routes, à la propagande destinée à mettre à la portée de chacun les dernières méthodes en agronomie. C'est la même pensée qui fit trouver de nouveaux débouchés pour les produits de la ferme et qui favorisera les systèmes féconds, telle la coopération. Dans nos campagnes, on se plaignait de manquer de bras; il n'y avait plus de main-d'œuvre à aucun prix. Eh bien ! des mesures furent prises pour procurer aux cultivateurs l'usage de tracteurs automobiles, qui remplacent la main-d'œuvre absente... Et quels efforts encore ne furent-ils pas faits ?

Jusqu'ici nous avons pu enrayer le fléau du dépeuplement des campagnes, dont on souffre ailleurs. La population rurale l'emporte encore sur la population urbaine dans notre province. Nous ne devrions pas nous en tenir là. Demeurer stationnaire c'est très souvent rétrograder. Il faudrait donc nous appliquer à accentuer méthodiquement cette différence. Au courant qui, malheureusement, porte un trop grand nombre de fils de cultivateurs à déserter la campagne pour le mirage trompeur de la vie citadine, il faut opposer un contre-courant, il faut les ramener à la vie des champs. La chose est-elle possible ? Elle mérite du moins qu'on la tente, et c'est à quoi tendent nos efforts. L'institution des jardins scolaires, dans les villes même, a précisément pour but de donner aux jeunes le goût des saines jouissances champêtres. Dans nos écoles ménagères, les jeunes filles n'apprennent pas seulement à coudre et à faire

la cuisine; à la basse-cour, à l'étable, à la beurrerie, au verger et au rucher, partout elles se familiarisent et acquièrent le goût de tâches que l'avenir réserve peut-être à bon nombre d'entre elles.

S'il est actuellement un pays où l'agriculteur ait raison d'être content de son sort, c'est bien la province de Québec. Souhaitons que l'habitant canadien le reconnaisse; il ne convient pas qu'on lui adresse le vieux reproche de Virgile : « O trop fortuné homme des champs ! si tu te rendais compte de ton bonheur ! » L'agriculteur canadien est fier de ce nom d'habitant, dont sir Lomer Gouin retraçait naguère l'origine historique dans un article fort remarqué; ce nom est consacré et anobli par trois siècles d'existence. Sur nos grandes fermes canadiennes, l'habitant, si on compare ses champs à ceux du paysan des vieux pays, est en quelque sorte un seigneur dont le regard ne peut embrasser toute l'étendue de son domaine. Il a conscience de l'importance de son industrie et il connait la noblesse de sa mission.

Voilà, aussi clairement qu'il m'est possible de le définir en quelques traits de plume, par quels moyens notre agriculture peut aider le pays à sortir du gouffre où l'ont plongé les tragiques événements de ces dernières années.

Voilà comment elle entend servir !

A vous, messieurs de l'*Action française*, qui poursuivez l'idée patriotique de perpétuer sur la terre d'Amérique l'une des plus grandes civilisations de l'histoire, à vous d'aider de tout votre talent, le mouvement du retour à la terre, et de prouver plus éloquemment que je n'ai pu le faire, que ce sont là les premiers soins à donner à l'humanité pour la guérir du mal profond que lui a fait la guerre.

Jos.-E. Caron,
Ministre de l'Agriculture.

PHILIPPE LANDRY

Le sénateur Landry est mort, le 20 décembre dernier, à une heure et demie du matin.

Il est de ceux qui ne meurent pas.

D'autres hommes d'État qui ont eu leurs mérites, seront récompensés par de fastueux mausolées : le monument de Philippe Landry, plus durable que le marbre ou l'airain, se dressera dans le cœur d'un peuple.

Comme pour Hippolyte La Fontaine, dont il fut le digne émule, plus le temps passera et plus Landry dominera ceux qui auront été ses contemporains.

Et pourquoi ?

Parce que, comme La Fontaine, son ancien dans la vie publique, il fut impavide.

L'intrépidité dans la défense du droit, tel fut son principal mérite, la note dominante de sa carrière. C'est cette intrépidité que la presse, le concours du peuple, les éloges de l'élite, les solennels hommages de l'Église ont exaltée.

Raconter cette vie longue qui fut, ainsi que l'écrivait le rédacteur de l'*Action catholique* de Québec, « une ascension constante », relater les incidents dramatiques de la lutte scolaire, rappeler les épisodes d'une violente ou sournoise persécution serait prématuré.

Il vaut mieux ce semble, aujourd'hui, se contenter d'esquisser sa forte et originale physionomie.

* * *

Au physique, Landry était de taille moyenne; maigre, plutôt trapu, les membres comme ramassés, les épaules carrées; son apparence respirait la robustesse et la décision.

Avec des muscles et des nerfs d'acier, il possédait une agilité que des exercices de boxe et d'escrime avaient assouplie. C'était un athlète. A soixante ans passés, encore plein de vigueur, il soutenait sur les pelouses du Parlement d'Ottawa, un assaut d'armes, devant les députés émerveillés. Au cours des luttes électorales, il affronta plus d'une fois les bagarres, ne craignit pas de rencontrer, comme en champ clos, des fiers à bras qui éprouvèrent, à leurs dépens, la force, l'endurance et la souplesse du jeune candidat, en qui s'éveillaient vite l'amour et l'ardeur de la bataille. Il voulut plus souvent qu'à son tour asséner le dernier coup, comme, dans maintes occasions, il lui plaisait d'avoir le dernier mot.

Figure décidée et aussi figure vivante, illuminée d'un œil merveilleux, calme et profond qui regardait droit devant lui, bien en face, un œil clair, pénétrant, où se lisait l'intelligence et dans lequel passait souvent un éclair de malice. Chaque fois que j'apercevais son œil bleu, je me prenais à penser, je ne sais trop pourquoi, que Landry, de descendance acadienne, reflétait dans son regard les souvenirs lointains de la dispersion.

* * *

Au moral, Philippe Landry était un homme qui ne se livrait guère. C'était d'abord un silencieux. Sa force était de savoir écouter. Sur ce point, d'une patience inaltérable; quelques brèves réponses s'il le jugeait nécessaire et il retombait dans son mutisme, ce qui ne laissait pas parfois d'être gênant, et ce dont il semblait se rendre compte aussi bien que ses visiteurs. Observateur — qui ne se rappelle son œil si vif ? il préférait lire dans l'âme de son interlocuteur, ami ou adversaire. Il examinait l'un ou l'autre, le jaugeait, l'appréciait intérieurement, cherchait à le percer, et s'il finissait par donner son estime et sa confiance, c'était

la plupart du temps pour toute la vie, car peu d'hommes ont été aussi constants dans leurs amitiés ou conservé autant de fidèles amis. S'il croyait devoir se tenir sur la réserve, il s'appliquait néanmoins à saisir un exposé, à comprendre un argument, emmagasinait toute parole dans son imperturbable mémoire, attendant son heure de lancer la riposte cinglante et décisive. Il n'était jamais pressé. Il a ainsi différé jusqu'à sa mort, emportant avec lui bien des secrets : l'occasion ne s'est pas présentée.

Réfléchi, et en plus logicien. Entre ses mains, — qu'un me passe l'expression — la logique devenait une arme redoutée. Un député libéral — il y a de cela plus de trente ans — très fort jouteur dans les débats contradictoires devant le peuple, ayant la répartie vive et heureuse et souvent salée, avouait que Landry lui faisait peur : « Rude logicien », disait-il.

* * *

Il ne se privait pas du reste de saupoudrer d'ironie ses harangues et ses discours. Il triomphait surtout dans l'article de journal, où il était passé maître. Sauf la victime, qui la trouvait mauvaise, tous les rieurs étaient du bon côté. Fortement documenté, armé d'arguments et de preuves, il donnait libre cours à sa verve malicieuse. Il semble que Landry, comme on l'a remarqué pour bien des hommes célèbres, n'était vraiment lui-même que la plume à la main. Plutôt sérieux d'habitude, presque toujours grave, parfois ne souriant même pas aux bonnes histoires ou aux facéties, aiguisant plutôt rarement un badinage léger, il inclinait cependant et cela jusqu'à la fin de sa vie, aux drôleries de pince-sans-rire, ainsi qu'il arriva un jour à la Chambre des Communes, alors qu'il était simple député.

On allait prendre le vote. Dans le brouhaha des allées et venues, des appels et des réponses, à la faveur de l'inat-

tention générale, Landry avait réussi à s'affubler d'une énorme perruque; de grosses lunettes bleues chevauchaient sur son nez. Quand le « pointeur » regarda de ce côté, il resta ébahi ! Qui était cet inconnu, de haute taille ? — Landry avait grimpé irrévérencieusement sur deux ou trois volumes du « Hansard » ! — Les députés stupéfaits n'en croyaient pas leurs yeux, se demandant d'où cet intrus avait surgi ? Puis, voici qu'à l'hilarité générale, s'opère un changement à vue : perruque et lunettes s'évanouissent, et sur le parquet de la Chambre, descendu de son piédestal, apparaît Landry !

* * *

Cette faiblesse à se payer la tête de ses amis, n'empêcha pas Landry d'être un méditatif. On ne rencontrera pas souvent quelqu'un qui comme lui savait lire ou rédiger un document, le peser avec une application minutieuse, s'arrêtant aux dates, scrutant le sens, vérifiant les détails, fixant sa loupe entre les lignes. Un juge d'instruction n'eût pas procédé avec plus de circonspection.

Peu de gens se rappellent sa réponse aux « Six raisons du docteur XXX », où Landry montrait que le brave homme avait antidaté sa décision, en donnant comme raison de sa démission à tel quantième, un fait qui ne survint que quelques jours plus tard ! De ces aubaines et de ces trouvailles, Landry était coutumier, car il supposait... chez les autres des distractions.

Le surlendemain de sa très grave opération, en mars 1917, malgré les avis contraires — il était aussi difficile de l'en empêcher quand il avait décidé quelque chose, que d'arrêter la chute Niagara —, il entreprit d'écrire dans son lit, au crayon, une réponse où un minutieux examen lui permit de saisir au vol une inadvertance, analogue à celle du docteur dont il vient d'être question. Habitude de concentrer son esprit sur un seul objet.

Quand arriva la première lettre de Sa Sainteté Benoît XV, au sujet des affaires canadiennes sur la question des langues, il expliqua, non pas la lettre, mais ce qu'il comprenait de la lettre, la trouvant en somme favorable aux Canadiens français, ce qui ne laissa pas de surprendre bien des gens moroses. Inutile d'ajouter que les documents pontificaux postérieurs accentuèrent la note de bienveillance du Saint Père, ce qui prouve que le sénateur Landry avait vraiment saisi la pensée du Pontife romain et que l optimisme qu'il manifesta devant quelques âmes timides procédait, non d'une tactique de politicien, mais de la justesse de son coup d'œil et de la rectitude de son jugement.

* * *

Au milieu des luttes politiques de sa jeunesse et de son âge mûr — elles étaient alors sans merci d'un côté comme de l'autre — si Landry fut très longtemps un indéfectible tenant de son parti, néanmoins, à plus d'une reprise, il sut rompre en visière avec ce parti; bref, il avait, je dirais, l'instinct de l'indépendance.

Il voulut rendre à ce parti le service de vouloir le maintenir dans les traditions des anciens, d'essayer de retenir ses amis sur la pente où ceux-ci devaient finir par sombrer, du moins en ce qui regarde la province de Québec. Tenace, il tint contre vents et marées. Je ne sais si cette résistance obstinée n'a pas une singulière valeur, encore que devant les foules, le succès donne toujours raison et l'échec toujours tort !

* * *

Quoiqu'il en soit, c'est cette indépendance foncière, s'accusant davantage avec les années, qui fit que Landry sut mettre au-dessus de tout, l'idée canadienne et l'idée catholique. Ce sont ces deux idées qui l'acheminèrent vers la rupture finale, dans les fameux conflits ontariens.

Sur l'idée nationale, un exemple.

Quand vint l'affaire Riel — prise d'armes et pendaison — Landry se sépara bruyamment de ses chefs, en plein Parlement; en dehors, il tint des assemblées de protestations. Il persévéra si bien dans son opposition, qu'aux élections de 1887, il fut battu. Avec l'exactitude qu'il mettait en toutes choses, il racontait comment et par les influences de qui et de quel argent, il avait mordu la poussière. Je n'en dis pas plus long, jugeant inutile de réveiller les morts !

Champion vigilant des principes catholiques, il se signala en maintes occasions à les défendre. Pratiquant sa foi, il était de ceux qui veulent être conséquents avec leur conscience, même dans la vie publique. Il le montra en 1914, dans la question du divorce, alors qu'il protestait de toutes ses forces, contre l'« *abstention complète* » de sénateurs catholiques, à voter sur les instances pendantes en divorce, bien qu'ils eussent le pouvoir et selon le sénateur Landry, le devoir de se prononcer sur cette grave question. Les lettres qu'il écrivit alors — je ne dirai pas à qui — étaient imprégnées d'un intense sentiment religieux. Avant de mourir, ce fut avec une vive indignation qu'il apprit comment sautaient les digues restées debout jusque-là, pour protéger le mariage qu'il considérait comme un sacrement.

* * *

A propos des combats qu'il soutint, on a parlé d'intransigeance. Il y a plus d'intransigeants que l'on ne croit généralement : ceux qui repoussent toute proposition d'accommodement sur un ton cassant, ceux qui vous écoutent et s'essaient à répondre avec courtoisie, ceux qui ne disent rien, mais gardent leur idée, ceux qui réservent toutes leurs sévérités — il s'agit de la race des modérés — pour les lut-

teurs, ceux qui blâment avec âpreté les faux pas de leurs amis, ceux enfin qui abondent dans votre sens, pour donner le change, mais restent sur leurs positions, tous ceux-là sont intransigeants : le nombre en est grand. Landry, selon l'occurrence, savait nuancer son dissentiment : dans ce qu'il tenait pour vrai, il n'admettait aucune concession substantielle : il se défendait d'abdiquer : cette conduite n'est-elle pas la sagesse même ?

* * *

Intransigeant, peut-être; cela n'empêchait pas les tractations, les entrevues, les pourparlers, les échanges de propositions, les démarches, les visites : il y aurait beaucoup à dire là-dessus.

Nous touchons à l'un des côtés les plus curieux de sa carrière : si son action publique fut éclatante, son action privée qui nous échappe nécessairement, en grande partie, fut des plus actives et des plus étonnantes. Le travail qu'il accomplit ainsi paraîtra lorsqu'il sera connu, prodigieux.

Solitaire, rivé pour ainsi parler, à son bureau, entouré d'une vaste bibliothèque, admirablement classée, où il trouvait dans le temps de le dire, ce qu'il voulait, possédant un arsenal de documents manuscrits patiemment recueillis, il mûrissait de longues heures, comme à loisir, le parti à prendre, pesait les alternatives. Dans cette *voûte* qui est déjà et sera plus tard une source précieuse d'informations historiques, à côté des lettres et des confessions des autres, on trouvera sa propre correspondance, volumineuse, qui révèlera bien des incidents qu'on ne soupçonne guère. Il ressortira de tout cela — et ceci est une assertion surprenante — que Landry fut un modéré, qu'il était animé d'une grande bonne volonté, qu'il prenait soin de ne pas irriter inutilement un adversaire, qu'il était anxieux d'offrir le

rameau d'olivier. Encore un coup, il n'allait pas jusqu'à la capitulation, et, il n'entrait pas dans ses calculs de conclure une trève trompeuse par la trahison.

* * *

C'est dans la question ontarienne que se vérifia tout ce que je viens de dire. Dans cette question des écoles Landry montra son énergie et son habileté, il y déploya infiniment de ressources.

Les difficultés scolaires d'Ontario ont surgi de nos défaites scolaires dans l'Ouest, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

Parce que nous avions été vaincus — et encore, sans les honneurs de la guerre, — on conçut l'idée de nous acculer dans nos derniers retranchements. Ainsi naquit l'imbroglio dans la province voisine.

Landry, au plus fort de la lutte, occupait au Sénat le fauteuil de président.

L'Association d'Éducation d'Ontario sonnait le rappel; ses congrès mobilisaient tous les hommes de cœur, concrétisaient, en quelque sorte, les plans de défense.

En plus d'une occasion, Landry avait déjà payé de sa personne; on tournait les yeux de son côté; de lui, on espérait beaucoup.

On lui offrit la présidence de l'Association qu'il accepta après qu'on lui eût promis que quoi qu'il arrivât, on lutterait jusqu'au bout.

La main dans la main, avec le sénateur Belcourt — un Québecois et un Outaouais, un vieux conservateur et un franc libéral, un président du Sénat et un ancien président de la Chambre des Communes — Landry fonça dans la mêlée. Elle devint vite ardente : il frappait d'estoc et de taille même ses anciens compagnons d'armes; il tenait tête au gouvernement de Toronto,

Il se sentait pourtant gêné. Il lui fallait toute sa liberté, une indépendance totale.

Il renonça à la présidence du Sénat et conserva celle de l'Association. Les avantages matériels qu'il repoussait du pied dédaigneusement étaient considérables, les influences auxquelles il renonçait, puissantes; il pouvait enfin croire qu'il avait gagné ses épaulettes et droit au repos.

N'importe, il descendit du fauteuil : il voulait monter plus haut; il lui plaisait de sacrifier les honneurs à l'honneur.

Depuis quelque temps, le nom de madame Landry revenait dans les journaux. Il lui demanda de partager son sacrifice. Elle remplissait alors dignement, à la légitime fierté des siens, son noble rôle dans les salons du Sénat.

Elle n'hésita pas un seul instant.

Depuis toujours, elle avait épousé les causes de son mari. Il le savait et appréciait d'autant son appui.

En confidence, il fit d'elle ce bel éloge : « Je lui dois ce que j'ai de meilleur en moi. »

Le sénateur Landry montait à l'horizon de notre vie politique; — comme je le disais au commencement de cet article, son ascension ne fait que de commencer; il montera encore, il montera toujours.

Il avait écrit à sir Robert Borden qu'il voulait consacrer les dernières années de sa vie à la défense de la justice. Il tint parole.

Ses efforts ont semblé grandir à mesure que diminuaient ses forces : de plus en plus, s'affirme l'énergie du caractère dans un corps qui défaille.

Il fut l'âme de la lutte : sans se troubler d'échecs passagers, ce qu'il voulait, c'est que la cause restât debout.

Il acceptait d'aller à la mort, mais en opérant sa retraite petit à petit : comme ces chevaliers entourés par

une meute d'ennemis, il soutenait vaillamment le choc en reculant.

Il lutta jusqu'au dernier souffle : il affronte la traversée de l'océan pendant la guerre, pour suivre l'appel des écoles devant le Conseil privé : déjà condamné sans rémission, sachant quel sort l'attendait, il se rend néanmoins à Ottawa, une dernière fois, préside toutes les séances du Congrès. Il revient à Québec, lutte encore et résiste; il chancelle et se redresse; enfin, comme un chêne puissant, il s'abat sur un lit d'où il ne devait plus se relever.

C'était la dernière lutte, la lutte suprême qui commençait.

Ce qu'elle fut ? Longue, pénible, cruelle.

A aucun moment, il ne se fit illusion : il voyait venir la fin. « On veut me faire croire que j'en reviendrai : je sais que c'est fini. Il faut se préparer. »

Sa préparation fut le digne couronnement d'une noble carrière.

D'abord, il eut une vive conscience du néant de la vie. « Nous ne sommes pas grand'chose; au cours de nos années, nous jetons une faible lueur, comme une allumette qui s'enflamme, une lueur rapide et nous croyons que c'est le soleil ! »

Puis, ce fut une acceptation de la souffrance, de la « bonne souffrance », de la souffrance expiatoire. A de certains instants, au milieu de douleurs suraiguës, d'indicibles douleurs qui le tenaillaient dans tous les membres, il s'arrêtait comme découragé : « Oui, endurer, je le veux bien, mais dans une heure, ce sera à recommencer. » Et de fait, le supplice durait des heures entières ou recommençait. Au milieu des plaintes que le colosse abattu ne pouvait s'empêcher de proférer, lui si dur au mal : « Je crains, mon Dieu, de ne pas souffrir comme vous le voulez ! »

C'était bien là les sentiments d'un chrétien humble et résigné. A quelqu'un qui cherchait à l'encourager : « Soyez sans crainte, sénateur : vous vous présenterez devant Dieu en lui disant que vous avez essayé de faire tout votre devoir et cherché à défendre la vérité. » — « Je m'en garderai bien; si je pensais ainsi, j'irais tout droit au fin fond du purgatoire. »

Rassuré sur son salut, n'ayant pas de motifs de s'inquiéter, il confiait au docteur que cependant la lutte finale l'effrayait.

— « Vos luttes sont faites : vous vous endormirez comme un enfant. »

Enfin, durant son interminable agonie, qui dura des jours, il se réfugiait dans la prière. Pendant de longues heures, il psalmodiait les mêmes invocations, les mêmes noms sacrés.

De tout ce qu'on lui pouvait proposer dans les derniers mois, rien n'était accueilli avec une joie si manifeste. une plus vive reconnaissance que l'offre qu'on lui faisait de prier avec lui.

Dans les derniers jours, il avait fait changer le grand Christ de place : il l'avait fait suspendre sur la muraille, face à son lit, pour le voir : — « J'espère qu'Il sera content. »

L'heure tant redoutée pour sa famille et ses amis allait sonner. C'était le soir, vendredi, 19 décembre; il était six heures. Depuis le midi, il n'avait donné aucun signe de connaissance. Quelqu'un qu'il aimait lui suggéra les actes de foi. d'espérance, de charité. Il entendit son nom et reconnut cette voix. Il ouvrit les yeux et d'une voix éteinte, il murmura : « Je crois ! »

Ce fut sa dernière parole.

Quelques heures plus tard expirait le sénateur Philippe Landry, bienfaiteur de sa race.

Théophile HUDON, S. J.

LA CONFÉRENCE SUR L'ÉDUCATION

La conférence nationale sur l'éducation (*National Conference on Character Education in Relation to Canadian Citizenship*), tenue à Winnipeg au mois d'octobre dernier, a dans l'esprit de ses organisateurs une trop grande importance pour ne pas attirer notre attention. Un second congrès de même caractère devant se réunir à Ottawa dans quelques semaines, il importe de chercher l'attitude qui nous y conviendra.

Le but de la conférence de Winnipeg, si l'on en croit les résolutions adoptées, était de faire accorder, dans l'éducation des Canadiens, une importance plus considérable aux facteurs moraux et spirituels. Plus que toute autre, déclare-t-on, cette question devra préoccuper le conseil chargé de continuer l'œuvre du congrès.

Les moyens recommandés à cette fin sont: la fondation d'associations comme les *Boys' Brigade*, *Boy Scouts*, *Cadet Corps*, *Canadian Standard Efficiency Training*, *Canadian Girls in Training*, *Girl Guides*, *Little Motners' League*, qui servent à developper chez les écoliers les aptitudes physiques, la serviabilité et le civisme; l'inspection médicale, le soin des dents, l'enseignement des lois de l'hygiène dans toutes les écoles; l'esprit de solidarité favorisé dans les jeux et les études, plutôt que la lutte des classes; l'instruction obligatoire jusqu'à seize ans et les cours post-scolaires obligatoires pour toute la jeunesse canadienne jusqu'à dix-huit ans. Si les parents sont nécessiteux, que l'État les secoure tant que les enfants poursuivront leurs études, et qu'une loi interdise aux chefs d'usine d'employer un enfant qui devrait être à l'école. En attendant ces réformes, qu'on agrandisse les terrains de jeux, qu'on améliore les écoles rurales, qu'on y

établisse des cours post-scolaires. La conférence s'occupe aussi de moraliser le cinéma, de mieux former et de mieux traiter les instituteurs. En vue de développer une mentalité canadienne, elle demande au gouvernement fédéral l'adoption d'un drapeau canadien distinct de tout autre, le choix d'un jour (par exemple la fête de la Confédération) pour conférer solennellement aux étrangers le titre de citoyen du Canada, le versement au trésor de chaque province d'une somme destinée à l'éducation canadienne des immigrés.

Enfin, « pour que Canadiens anglais et français ne manquent plus d'interprètes de leur bonne volonté mutuelle, l'étude de l'anglais et celle du français devraient être encouragées dans toutes les universités canadiennes. »

Avant de se séparer, la conférence institua un conseil permanent composé de cinquante membres et représentant toutes les provinces. Sous ce conseil, un comité (*National Bureau*) est chargé de faire une enquête sur les lacunes de l'éducation. Son travail servira au congrès d'Ottawa, que le Conseil doit convoquer au mois de février prochain.

* * *

Les catholiques saisiront ce qu'il y a de bon dans le but mis en avant par les organisateurs du congrès et ce qu'il y a d'incomplet et parfois de répréhensible dans les moyens proposés pour l'atteindre. Pour nous, le grand moyen de formation morale, c'est le développement du sentiment religieux. Ce moyen peut suppléer à bien d'autres, il n'est remplacé par aucun. Il en fut question au congrès de Winnipeg. Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Martin, invita les autorités religieuses à introduire dans les écoles l'enseignement de la religion. Il s'engageait à les y aider dans sa province. Mais le congrès n'a pas formulé de vœu à ce sujet.

Avec beaucoup de franchise et d'énergie, le R. P. MacMahon, S.J., recteur du collège de Régina, a prévenu l'assemblée que les catholiques ont mieux que les expédients qu'elle proposait pour moraliser la jeunesse. En même temps, il l'avertissait que jamais les catholiques ne consentiront à laisser centraliser la direction de l'éducation canadienne par une organisation fédérale, comme quelques-uns le désiraient. « Et pourquoi cette opposition irréductible ? ajouta le P. MacMahon. Pourquoi ne pas se fier au gouvernement, comme le demandait tout à l'heure le Révérend Reekie ? Parce que l'Église a trop l'expérience des gouvernements pour se fier à aucun d'eux en cette matière... Ce manque d'éducation morale que nous déplorons tous ne se trouve que dans les écoles publiques. Toute cette conférence est une confession tacite que le système tant vanté des écoles publiques est une faillite. Tous ensemble vous devriez vous frapper la poitrine et dire : *Ergo erravimus, nos insensati*, nous nous sommes donc trompés, insensés que nous sommes; vous devriez reconnaître qu une fois de plus l'Église a eu raison. Dans nos écoles, nous avons ce qui manque tristement dans les vôtres. Chez nous, Dieu a la première place, et les devoirs envers Dieu sont les premiers que nos enfants apprennent... Il eût donc été convenable que, parmi les nombreuses résolutions qui ont été présentées, il s'en fût trouvé une pour féliciter l'Église catholique de son attitude séculaire sur cette question, et pour remercier Dieu qu'il y ait une Église qui jamais ne fléchit le genou devant le Baal moderne. »

Il n'y eut aucun vote d'approbation pour l'Église catholique qui maintient inflexiblement l'enseignement religieux dans les écoles, ni aucun vote de censure contre les gouvernements qui le restreignent autant qu'ils le peuvent. Dans une province où tout signe de religion est proscrit de l'école,

dans une ville où les catholiques doivent payer deux taxes scolaires s'ils veulent faire enseigner le catéchisme à leurs enfants, on n'a pas trouvé un mot de doléance ou de souhait pour remédier à cet état de choses. Si l'on veut sincèrement coopérer avec les catholiques pour moraliser l'éducation, qu'on leur permette au moins d'utiliser un moyen qui chez eux a fait ses preuves. Ce n'est pas en imposant jusqu'à seize et dix-huit ans un enseignement défectueux que l'on améliorera la situation. Il est heureux que le point de vue catholique ait été tout de suite aussi nettement formulé.

* * *

Le point de vue français ne devra pas être moins clairement exposé, si l'on veut arriver à un résultat satisfaisant.

Le vœu du congrès de Winnipeg sur l'enseignement du français dans les universités, d'autres discours qui n'ont pas laissé de traces dans les résolutions, ont fait croire à quelques-uns que l'on prêchait enfin le nouvel évangile qui doit amener dans notre pays la pacification universelle. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi, car la bonne entente n'est pas seulement utile, elle est nécessaire à l'avenir de notre nation. Ceux qui y travaillent loyalement ont conquis nos sympathies dès le début. Mais les résolutions du Congrès de Winnipeg ne semblent qu'un pas, et très court, vers l'entente parfaite.

Si l'on veut un accord durable, il faut que dès le principe tous se forment et acceptent une juste conception de ce que doit être l'union des races au Canada. Ce que les Canadiens français ont constamment rejeté, ce n'est pas l'union avec les Anglais, c'est l'espèce d'union qu'on voulait leur imposer. La seule union possible et désirable, ce n'est pas la fusion des Anglais et des Français, c'est leur entente amicale. Or, l'amitié ne suppose pas l'absorption d'un

ami par l'autre, elle suppose l'égalité, le respect mutuel de leurs notes personnelles et de leurs prérogatives. Le rapprochement ne doit pas tendre à nous faire moins français et les Anglo-Canadiens moins anglais, il doit faire que, restant ce que nous sommes et nous perfectionnant selon nos aptitudes respectives, nous nous estimions et nous respections davantage les uns les autres.

Les incompris et les mésestimés, au Canada, ce ne sont pas les Anglais. Leurs idées dominent partout, partout leurs usages font loi. Il n'est pas un Canadien français de quelque influence qui ne lise, chaque jour, un ou plusieurs journaux anglais. Les romans et les magazines anglais ou américains se vendent chez nous, les cinémas et les théâtres reproduisant la vie anglaise regorgent de Canadiens français, les coutumes anglaises pénètrent dans notre société et jusque dans nos familles. L'enseignement de l'anglais fait partie de tous nos programmes scolaires. Sitôt qu'un Canadien français est introduit dans un milieu anglo-saxon, son premier soin est de se muer en Anglais. Une grande partie du commerce canadien-français est soigneusement camouflée sous des couleurs anglaises ou américaines; même chez nous, la réclame est presque toute anglaise. Des Canadiens français doivent livrer de véritables luttes pour obtenir de Canadiens français un peu de français dans le commerce et l'industrie. On signale, chez beaucoup d'avocats, la tendance à plaider, à correspondre, à procéder en anglais, à angliciser de fond en comble le barreau de notre province. Nous avons déjà tant cédé que les étrangers ont peine à nous distinguer de la masse américaine. Dès que nous nous sentons observés, comme des enfants timides, nous perdons contenance et nous corrigeons notre attitude pour prendre une pose anglaise; nous nous excusons parfois de n'y réussir encore qu'imparfaite-

ment et nous ne manquons pas de conseillers qui nous engagent fraternellement à nous y exercer de plus en plus. Nous avons si bien l'habitude de renoncer à notre langue quand nous parlons aux étrangers que ceux-ci ont vraiment du mérite d'apprendre le français. Nous ne leur en laissons guère l'occasion.

Dans ces conditions, si nous voulons une entente d'amis, c'est-à-dire d'égaux, il est clair que ce n'est pas aux Canadiens français à prendre les devants. Ils ont déjà fait beaucoup plus que la moitié du chemin. Les Anglais nous demanderaient plutôt de rester chez nous et de garder un peu de dignité pour qu'ils n'aient pas à nous ramasser trop bas. Si nous cherchons l'estime et le respect des autres, commençons par nous estimer et nous respecter nous-mêmes. Dans un temps où tous les peuples se surestiment, beaucoup de Canadiens français ont honte de paraître ce qu'ils sont. C'est un moyen douteux pour conquérir l'estime de nos fiers concitoyens.

Et cependant, à propos du congrès de Winnipeg, quelques Canadiens français n'ont rien trouvé de mieux pour cimenter l'union des races que de nous pousser davantage à l'étude de l'anglais. Ils n'eurent pas un mot de reproche pour ceux qui, depuis cent cinquante ans, n'ont pas jugé à propos d'apprendre notre langue et d'étudier nos façons d'agir, mais ils ont réclamé un système d'éducation qui permette à tous les Canadiens de se sentir chez eux parmi les Anglais. Ces gens-là, s'ils ne travaillent pas délibérément à la disparition graduelle de l'élément français, contribuent inconsciemment à perpétuer un malentendu funeste, à savoir qu'il n'y a qu'un type de Canadien, le Canadien anglais, et que c'est sur lui que tous les autres doivent se modeler. Agir ainsi, ce n'est pas vouloir une entente entre amis, c'est vouloir l'absorption des uns par

les autres. Or, celle-ci ne se fera pas présentement sans une résistance acharnée. Si la génération d'aujourd'hui veut vivre en paix, il faut que tous acceptent un second type de Canadien, le type français, qu'on reconnaisse ses qualités, qu'on lui permette de se développer et de se perfectionner selon ses caractéristiques. Il faut que les Anglais reconnaissent que certaines méthodes d'action, pour n'être pas les leurs, n'en sont pas moins recommandables et dignes de respect. Ainsi, pour les œuvres de charité, notre organisme paroissial et nos communautés religieuses nous dispensent de bien des rouages qui leur sont nécessaires. Ils ont donc tort de croire que beaucoup d'institutions sont chez nous inexistantes, parce qu'elles n'existent pas sous la forme qu'ils ont adoptée. De même, ils font grand cas de certains moyens de formation qui nous sont inacceptables. Par exemple, la délicatesse française éprouve une invincible répugnance à enrégimenter des jeunes filles, à les habiller en garçons et à les faire jouer au soldat, surtout quand ces jeunes filles ont quinze ans et davantage.

Si nos concitoyens de langue anglaise veulent sincèrement la véritable union des deux races, ils doivent loyalement prendre leur parti de ces divergences inévitables. Ils doivent apprendre assez de français pour pénétrer notre vie intime; ils doivent nous observer, non avec des lunettes anglaises, mais avec leurs yeux d'hommes de bon sens. Surtout, ils doivent s'efforcer de nous traiter en égaux. En conséquence, s'ils nous invitent jamais à leurs délibérations sur des questions d'intérêt général, ils doivent être prêts à accepter nos vues comme ils le sont maintenant à nous imposer les leurs.

Cette disposition nécessaire manquait au congrès de Winnipeg. Ce fut une conférence anglo-protestante, non une conférence nationale. Nous y étions admis à écouter

les avis des autres, mais il était trop clair que nos idées n'avaient aucune chance d'y faire autorité.[1] Le conseil issu de ce congrès est, lui aussi, un conseil anglo-protestant. Sur cinquante membres qui représentent les neuf provinces, il y a trois Canadiens français et cinq catholiques en tout, semble-t-il. Puisque, sur sept représentants de la province de Québec, on en choisissait quatre dans la minorité anglo-protestante, n'était-il pas de la plus élémentaire convenance que le groupe acadien des provinces maritimes, les groupes français de l'Ontario et des provinces de l'ouest, fussent aussi représentés ? Le congrès a recommandé l'étude de l'anglais et du fancais dans les universités, mais il n'a rien dit pour assurer aux Français qui veulent étudier le français la pleine liberté qu'ont les Anglais d'étudier leur langue dans toutes leurs écoles et dans toutes les provinces. Si c'est ainsi que l'on entend l'égalité entre amis, il est à craindre que l'amitié ne dure pas.

Le plus stupéfiant, c'est que quelques-uns des nôtres s'enthousiasment de ce qu'on nous offre. C'est à faire croire que les plus redoutables ennemis de la survivance française en Amérique, ce ne sont pas les Anglais ou les Américains, mais ceux qui, prêchant la conciliation, nous conseillent l'effacement, presque l'annihilation. C'est parce que ces hommes n'ont pas su embrasser et poser le problème des races au Canada qu'il y a eu jusqu'ici tant de tiraillements et de difficultés dans notre pays. Si nos hommes publics avaient su affirmer les conditions nécessaires à la paix, elles seraient acceptées aujourd'hui. Ce qui leur a manqué pour bien circonscrire la question, ce ne

[1] Cet article était livré à l'imprimeur quand nous avons lu l'intéressant rapport de M. Miller publié dans l'*Enesignement primaire* de janvier. Nous y voyons que les délégués de Québec à Winnipeg ont bien fait ce qu'on pouvait attendre d'eux, mais nous ne croyons pas avoir à modifier notre jugement sur le congrès à la suite de cette lecture..

sont pas les mots anglais, c'est la lucidité française et le courage de leurs convictions. Notre faiblesse, à nous, c'est d'avoir si peu d'hommes qui savent réfléchir et voir à distance. Ce sont des penseurs qui nous manquent; des parleurs, nous en avons de reste. Et ainsi nos plus graves problèmes sont discutés et résolus au hasard des circonstances et des intérêts particuliers, dans le vague d'un discours de banquet ou le flottement de périodes déclamatoires.

Si les promoteurs des conférences sur l'éducation ne sont pas des farceurs, s'ils veulent sincèrement le progrès de la nation canadienne, ils étudieront, espérons-le, nos tendances, nos aspirations, nos moyens de perfectionnement; ils en admettront dans leurs conseils un nombre suffisant d'interprètes autorisés; ils se montreront disposés à promouvoir partout les modifications que le respect de nos idées pourrait leur suggérer.

Adélard Dugré, S. J.

APPEL

—

Près de mille abonnés de 1919 n'ont pas encore soldé leur abonnement. Nous les prions de s'acquitter au plus tôt de cette dette — en nous transmettant leur abonnement de 1920.

Ils pourront trouver là-dessus, dans la *Vie de l'Action française,* des indications qui ne manqueront pas de les faire réfléchir.

NOTRE HOMMAGE AU « DEVOIR »

Le *Devoir* fêtera dans quelques jours son dixième anniversaire. Nos amis nous en voudraient de ne point rendre notre hommage à ce grand aîné. A l'*Action française* nous tenons jalousement à l'originalité et à l'autonomie parfaite de notre œuvre. Toutefois nous ne faisons nullement mystère de l'avouer : sans le *Devoir*, l'*Action française* fut peut-être née; elle n'eut pas conquis ses meilleurs succès. Elle a bénéficié largement du réveil que le fier journal a opéré dans les esprits, du concours généreux qu'il ne lui a point marchandé. A tous ces titres, elle lui envoie aujourd'hui le salut de l'épée.

Ce dixième anniversaire va marquer la réalisation d'une grande promesse. Qui ne se souvient des espérances ferventes mêlées d'anxiété que faisait naître en 1910 l'œuvre nouvelle? Beaucoup parmi les hommes de trente ans avaient déjà assez vécu pour assister à l'effondrement au moins partiel de leurs illusions. Tant d'œuvres et tant d'hommes avaient promis l'effort superbe de la régénération qui presque toujours avaient ajourné leurs résultats. Cette fois l'entreprise groupait de si beaux talents, manifestait une si profonde intensité de vie, s'appuyait sur une telle force d'opinion qu'une déception nouvelle eut fait penser à une faillite de l'espérance.

Voilà dix ans que l'œuvre vit. Elle n'a pas réalisé le miracle de satisfaire tout le monde. Beaucoup ont reproché et reprochent encore au *Devoir*, sur le ton tranchant et définitif, les violences de ses polémiques, les erreurs de sa stratégie. Certes, le temps sera nécessaire pour juger cette œuvre selon la juste optique de l'histoire. Mais dans

cinquante ans, quand on pourra mesurer la somme des services rendus, nous avons peur que beaucoup des critiques d'aujourd'hui paraissent alors bien misérables. Nos prochains neveux, s'ils ont quelques lettres, découvriront, en tout cas, que l'histoire manque parfois singulièrement d'originalité. Dans notre grave époque à nous, ils apercevront encore de ces professionnels de la mansuétude qui n'avaient pas assez de violences pour reprocher violemment aux autres leur manque de douceur; ils admireront ce sens de la justice qui, dans la vie d'un bon serviteur, ne faisait compter que les faiblesses et les erreurs; et ils concluront que, de notre temps comme toujours, il fut apparemment plus facile de rester modéré et d'éviter les fausses tactiques, en robe de chambre et au coin de son feu, que sous la cotte de mailles et en plein combat.

Nous voulons dire tout le fond de notre pensée : l'année 1910 apparaîtra à la prochaine génération comme l'une des grandes dates de notre journalisme politique et national. Pour trouver un événement d'une égale importance, il lui faudra peut-être remonter jusqu'à 1806, date de la fondation du *Canadien*. Les deux œuvres et les deux époques ne laissent pas d'ailleurs que de se rapprocher par beaucoup de ressemblances. En 1806 c'est une œuvre d'éducation politique et de défense française que fondent aussi Bédard et ses associés. Une tempête de fanatisme alimentée par la presse anglaise monte et grandit tous les jours. Au fond c'est une volonté de pervertir la constitution de 1791 pour achever l'asservissement des vaincus. Dans l'arène du parlement se joue le sort des libertés essentielles. Le sens politique est à créer. Beaucoup parmi les nôtres, par fétichisme de l'autorité, par peur de la bataille, par l'appât des fonctions lucratives, ont une tendance à légitimer le despotisme. L'école catholique et française est assaillie.

L'affaire de l'*Institution royale* ne date que de cinq ans. Le *Canadien* naquit de tous ces besoins; il fut fondé dans le désintéressement par des hommes qui, au moyen des forces politiques, voulaient servir avant tout l'idée nationale. Ces hommes de 1806 possédaient plus de bonne volonté que d'expérience, plus de conviction que de talent.

En 1910 c'est de même un souci de défense française et d'éducation politique qui provoque la fondation du *Devoir*. L'ennemi est à l'intérieur et à l'extérieur. Contre nous, contre nos minorités s'accroissent les aggressions des majorités anglo-saxonnes. Tous nos droits constitutionnels sont remis en question. Nous-mêmes nous sommes gravement atteints d'indifférentisme national. Le jeu des alliances parlementaires, les ambitions du pouvoir, les passions de parti ont anémié le sentiment français dans le monde politique. Là nous cédons tout le terrain que demande le fanatisme. Dans le reste du peuple, dans la vie commerciale, industrielle, professionnelle, se rétrécit rapidement le domaine de la langue française. Voulons-nous mesurer la pente descendue ? Songeons que nous étions en train de perdre jusqu'à nos instincts de race, de tous les plus irréductibles, les derniers à mourir chez les peuples décadents. Une crise politique s'ajoute à ces malaises. Cette fois c'est tout l'avenir du pays, c'est sa constitution, son autonomie, sa vie, que menace une formidable poussée d'impérialisme britannique. De toutes parts les problèmes surgissent avec une ampleur, une gravité que n'avaient pas connues les fondateurs de 1806. L'œuvre de réaction demandera donc d'aussi nobles désintéressements, mais, en outre, des esprits mieux armés et plus forts. Elle ne manquera point de les trouver. Toute une école de jeunes journalistes,attirée par un beau devoir de conscience, entraînée aussi par la puissante personnalité d'un chef, se groupa sous l'étiquette

nationaliste. Ces hommes dont presque tous pouvaient prétendre à tout, aux plus hauts honoraires de la grande presse, rognèrent gaîment dans leur budget, par amour de la *Cause*, pour faire leur besogne de défenseurs et d'éveilleurs.

Parce que leurs esprits sont plus forts et voient plus grand, les parlements ne leur apparaissent plus comme le seul champ clos où se décident les destinées d'un peuple. Nous délivrer du sortilège politique fut le premier service que nous rendit Le *Devoir* et peut-être le plus grand. Il nous a refait une vue synthétique, hiérarchique des choses et des valeurs; en ce pays il a aéré les cerveaux français. Nous avions perdu l'habitude et le goût des discussions d'idées pour ne plus nous abêtir que dans les disputes d'hommes et de clans. Le journal devenait un cinéma de la plus médiocre espèce, empiffrant les intelligences d'insanités burlesques et d'imageries de cirque, les noyant peu à peu sous le flot de la niaiserie submergeante. Le *Devoir*, non pas lui seul, non pas lui le premier, mais lui plus que tout autre, nous a ramenés au sens, aux qualités de notre culture, à l'équilibre de l'ordre. Par sa seule facture il imposait cette discipline. Chez lui les éléments d'amorce, nouvelles, dépêches, feuilletons, retournaient à leur rang qui n'est pas le premier. Et une large partie de notre public refaisait connaissance avec le journal d'idées et d'allure française.

Le *Devoir* a été un magnifique ouvrier de salut national. Après lui il ne fut plus possible d'égorger les minorités françaises ni de violer aucun de nos droits dans la complicité du silence. L'impérialisme anglo-saxon vit se lever contre ses doctrines un combattant d'une superbe vigueur d'idées et de plume; il trouva dans M. Henri Bourassa son plus redoutable adversaire. Pourtant l'action purement néga-

tive, l'œuvre de simple défense, n'était pas faite pour suffire au journal nationaliste. Dès ses débuts il voulait d'une action qui fût puissamment constructive. Le salut national, il l'apercevait dans une œuvre dont l'ampleur, le dessin général, dépassaient de beaucoup les problèmes exclusifs de ce domaine. Il comprit, ce qui était assez rare il y a dix ans ou quinze ans, que les progrès humains ne sauraient s'isoler, que tous sont faits de plusieurs pièces et que les solutions durables et bienfaisantes appartiennent aux larges synthèses doctrinales. Le *Devoir* arriva donc avec une doctrine non pas à faire mais déjà faite, une doctrine coordonnée, « compréhensive », qui embrassait tous les aspects de la vie d'un peuple, tous ceux de nos besoins particuliers, doctrine qui, au contact des réalités, a pu se préciser, se parfaire, mais qui est restée la même dans sa riche et complète substance, empruntée à l'économie politique et sociale chrétienne. Si les nécessités de l'heure ont imposé parfois au journal de laisser au premier plan les questions politiques, nul autre cependant n'a autant que lui suscité, patronné, soutenu les entreprises intellectuelles, économiques, nationales, sociales, religieuses. Et toujours il l'a fait méthodiquement, avec les mêmes données sûres, laissant deviner sous chacun de ses efforts isolés, la présence d'une doctrine qui embrasse de plus vastes choses.

C'est pour s'être constamment guidé d'après ces vues qu'aujourd'hui il paraît effectuer ce que déjà quelques-uns appellent, assez improprement, sa dernière évolution. Ceux qui veulent être justes diront mieux : Le *Devoir* n'a pas changé son programme, il le développe. Parce que les circonstances le lui commandent, il ramène à leur plan les préoccupations d'ordre social et moral; il reconstitue davantage la hiérarchie des valeurs. Si l'on tient absolument au mot, nous dirons qu'il est dans la destinée des œuvres

loyales d'aboutir à cette évolution. Si l'ordre social chrétien est l'unique vrai, l'unique qui garantisse efficacement le respect des lois fondamentales, le seul qui garde les promesses de progrès et de stabilité immortels, comment empêcher les hommes de foi et de sincérité d'apercevoir, un jour ou l'autre, que le bonheur et la durée des peuples sont avant tout une question de surnaturel ?

Cela seul est déjà une garantie d'avenir pour le *Devoir*. Il en est d'autres qui lui viennent de son passé. Le mouvement qu'il a si laborieusement déterminé travaille maintenant pour lui. Il ne peut que bénéficier du réveil des aspirations françaises. Non, l'histoire prochaine ne paraît pas devoir s'écrire dans le ton pacifiste. Certes, de toutes nos forces, de toute notre bonne volonté, nous voudrions croire à une ère de « bonne entente », à la chimère d'une paix perpétuelle dans notre petite société des nations canadiennes. En vain cherchons-nous autour de nous les éléments de cette espérance. Il faudra autre chose que la conférence d'éducation de Winnipeg pour nous faire entonner l'antienne. Les guerres sociales, prééminentes et grandissantes, nous sépareront de plus en plus des autres provinces de tout le large passé de nos doctrines et de nos solutions. Le gigantesque rêve de domination universelle où s'enchante depuis la guerre l'esprit britannique, n'est pas fait pour accroître en ce pays la force de la morale et de la justice. Nous avons encore besoin de défenseurs. A mesure que sous l'aiguillon de la lutte, s'éveillera le sentiment de nos devoirs pieux envers notre race et notre foi, à mesure que grandiront la réalité de nos périls, la conscience de nos responsabilités, de plus en plus vers les chevaliers du droit, vers les sauveurs des intérêts spirituels, s'en ira l'hommage des cœurs droits.

Lionel GROULX, *ptre.*

10 janvier 1920.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

L'année 1920

Au seuil d'une nouvelle année l'esprit cherche parfois à percer les voiles de l'avenir. Il voudrait découvrir ce que recèlent les mois qui viennent. Que sera 1920 sur la terre canadienne pour la langue française ? Une année de progrès ou une année de recul ? Les bouleversements politiques et sociaux qui s'annoncent lui seront-ils favorables ou défavorables ? L'ascension d'une nouvelle classe, moins cultivée, mais plus simple, plus attachée au sol, aidera-t-elle à la reconnaissance de ses droits ?

Ce sont là des problèmes difficiles que nous n'entreprendrons pas de résoudre. Une seule chose nous paraît certaine : la situation de la langue française en 1920 comme on 1919 dépend d'abord de nous, Canadiens français. C'est notre attitude envers elle, le soin que nous prendrons de la cultiver nous-même, de lui donner la première place à l'école, de la maintenir au foyer et dans nos relations sociales, de la faire pénétrer davantage dans la vie économique et politique, c'est ce soin qui décidera de son sort.

Interventions fructueuses

Le cas Barré n'est-il pas instructif à ce sujet ? Sans les démarches de quelques patriotes, une nouvelle et large brèche se pratiquait dans le rempart de nos droits. Sachons donc multiplier les interventions utiles. Ne comptons pas trop sur notre voisin, si bien disposé soit-il. Agissons nous-mêmes. Tel a bien pu s'engager à protester que la négligence, le surcroît des affaires ou même une certaine lâcheté paralyseront au bon moment. Suppléons à son inactivité. D'être plusieurs d'ailleurs à intervenir ne donnera que plus de poids aux démarches.

On se rappelle, par exemple, l'incident de la Compagnie *Canadian Steamship*. C'est le nombre imposant des signataires de la requête, c'est l'appui que lui donna la *Ligue des Droits du français* qui la firent bien accepter. Mais cette affaire n'est pas encore réglée. Il y a eu simplement promesse. Pour qu'elle soit remplie, il faut que ces jours-ci la Compagnie en cause se décide à faire imprimer des menus et des affiches en langue française dont elle ornera ses bateaux à la prochaine saison. Or, comme nous l'avons déjà écrit, rappeler cette promesse, insister pour qu'on y soit fidèle, est presque une nécessité. *La Ligue*

des Droits du français vient d'accomplir cette démarche. De même aussi la Chambre de Commerce et l'Union régionale (A.C.J.C.) de Chicoutimi. Qu'à leur suite, d'autres groupements agissent : sociétés Saint-Jean-Baptiste, cercles de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, Association des Voyageurs de Commerce, etc., etc. Notre apathie a laissé se créer peu à peu une situation humiliante. Force nous est maintenant, si nous ne voulons pas perdre à jamais nos droits, de réagir énergiquement.

Québec entre en lice

Cette urgente nécessité, une jeune et vaillante société de Québec, la Société des Arts, Sciences et Lettres, l'a comprise. Lors de la première de ses conférences publiques annuelles, en décembre dernier, son président, M. Onésime Gagnon, avocat de haute culture, prononçait les paroles suivantes :

« Aussi bien, la Société des Arts, Sciences et Lettres, se rappelant le mot de Laprune, que vous me permettrez de répéter encore ici : « On ne devient pas, on ne demeure pas un homme dans l'ordre intellectuel, si l'on ne sait livrer des batailles », — a voulu former, cette année, un comité de quelques membres qui devront étudier par quels moyens nous pourrons faire respecter dans Québec ou ailleurs, les droits du français. Nous agirons avec tact, modération, mais avec fermeté et ténacité. La Société des Arts, Sciences et Lettres devra chercher à savoir si Québec doit être et rester une ville française, si certaines de nos maisons de commerce ne vont pas bientôt commencer à rougir d'afficher une raison sociale anglaise, des étiquettes et des annonces anglaises, quand leurs membres, leurs directeurs, leurs associés et leur clientèle sont de race française.

« La Société des Arts, Sciences et Lettres se demande, par exemple, s'il n'est pas possible, — puisqu'à Londres dans les grands hôtels les menus sont écrits en langue française, — s'il n'est pas possible que dans nos hôtels gérés par des Canadiens français, fréquentés par des Canadiens français, les droits de notre langue soient également respectés.

« Les droits de notre langue, voilà l'héritage sacré que nous avons à défendre et que nous défendrons. Pour cela nous ferons appel à tous les groupes intellectuels de cette ville et surtout à l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française, à la Fédération Universitaire, à la Chambre de Commerce. La Société des Arts, Sciences et Lettres a voulu commencer sa troisième année d'existence par ce geste d'action

française. Elle espère que le public lui prêtera une aide généreuse et efficace.

« Nous avons cru que s'il incombe à tous les Canadiens français de défendre l'héritage sacré de nos traditions, les Québecois ont spécialement le devoir de veiller à ce que notre vieille cité garde son caractère de ville française. Pour nous inciter à l'action, nous nous rappellerons ce mot de Jules-Paul Tardivel : « Ne mettons jamais notre drapeau dans notre poche. »

A l'assaut du Château-Frontenac

Bravo ! s'écrieront avec nous, en lisant cette déclaration, tous les amis de la langue française. Bravo ! Québec comme Montréal avait besoin d'un groupe de ligueurs. Les voici qui se lèvent, bien décidés à agir. Grâce à eux, nous n'aurons plus le spectacle humiliant des députés de la province, d'une province qui se targue de rester fidèle à ses traditions — *Je me souviens* n'est-il pas sa devise ?— attablés dans une salle d'hôtel, devant des menus exclusivement anglais, et obligés par conséquent d'indiquer en anglais les plats qu'ils désirent. Dans la capitale de la race, à l'endroit où logent la plupart de ses députés, où ils se réunissent au sortir des séances du Parlement, après avoir travaillé à consolider l'œuvre des ancêtres, à faire passer dans les lois nos aspirations ethniques, ce n'est pas leur langue qui prévaut, c'est celle des garçons d'hôtel !

Quand les membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres n'auraient fait que ramener le Château Frontenac au respect de la langue française, ils auraient bien mérité de leurs compatriotes.[1]

Le département des Postes

Il est une autre institution qu'il faut auss ramener au même respect, c'est le département des Postes de Montréal. Dans les services où les avis bilingues n'existent pas, vous êtes certain, si vous ne faites pas une demande spéciale, de recevoir un imprimé anglais. Un ami, au nom bien français, me montrait dernièrement une carte postale qui n'avait pas atteint son destinataire et lui était revenue avec cette seule inscription : *not known at Montreal.* Or deux jours aupara-

[1] Je corrigeais les épreuves de cette chronique quand je reçus d'un ami, de passage à Québec, le premier menu bilingue du Château-Fronteeac. C'est une victoire dont il convient de se réjouir.

vant les postes de New-York lui avaient renvoyé, pour la même raison, une de ses lettres, après y avoir imprimé cet avis bilingue : *Misdirected-Adresse incorrecte.*

On voit la différence d'attitude. A quoi l'attribuer, si ce n'est à la volonté de quelqu'un — est-ce le ministre des postes, ou des chefs locaux, ou quelque employé subalterne ? — d'ostraciser la langue française. Ici encore donc, des démarches énergiques et constantes s'imposent. Elles réussiront pourvu qu'elles ne soient pas trop isolées, qu'elles viennent de plusieurs personnes.

Programme annuel

Que ce soit donc un des articles principaux de notre programme de ligueurs pour la nouvelle année: intervenir sans relâche auprès des autorités qui violent nos droits, les harceler jusqu'à ce qu'elles nous rendent justice.

Je me suis permis d'insister sur ce point parce qu'il est important, et aussi de grande actualité, comme l'ont démontré des événements récents. Mais il ne faudrait pas négliger les autres, ceux que j'énonçais au début de cette chronique et sur lesquels d'ailleurs j'aurai l'occasion de revenir : la culture personnelle de la langue; la place à lui donner — une place sans rivale — à l'école; son maintien au foyer et dans les relations sociales.

La mystique de notre oeuvre

Mais tout cela suppose une volonté, une, volonté soutenue par des idées claires et fermese par une doctrine, ce que j'appellerais la mystique de notre œuvre. Sans cette force intérieure, faite à la fois de froidr raison et d'enthousiasme, nos efforts ne dureront point. Le premie insuccès, apparent ou réel, la première critique un peu âpre les auront vite abattus. Appuyez-les au contraire sur une base doctrinale solide sur cette somme formidable d'arguments que présente la défense de la langue française en terre canadienne; vivifiez-les de cette généreuse ardeur, de cette flamme brûlante qu'allument les grandes causes dans les cœurs nobles : ce sont des chevaliers intrépides, qui descendent dans l'arène. Puisse 1920 voir surgir à travers le pays des groupes nombreux de ces ligueurs !

Pierre Homier.

11 janvier 1920.

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

LES «SILHOUETTES PAROISSIALES» DU P. LOUIS LALANDE[1]

Tracer une silhouette de l'auteur tel qu'il apparaît dans ces trois cents pages pleines de vie serait œuvre bien propre à tenter un critique plus habile. Il y aura bientôt un quart de siècle que le Père Ls Lalande combat d'estoc et de taille et depuis les carêmes fameux du Gesù jusqu'aux dernières pages des *Silhouettes paroissiales*, on retrouve la même âme d'apôtre. Que ce soit avec un ancien camarade dévoyé (*Entre* (*amis*) ou dans des conversations familières avec les jeunes (*causons*) le Père Lalande aime la controverse. Veut-il présenter à ses auditeurs les hommes qu'il préfère, il dresse devant eux deux lutteurs infatigables : Veuillot et de Mun. Désire-t-il donner un mot d'ordre, il fait une conférence sur la *Fierté*. Il ne peut souffrir la lâcheté ou les travers dangereux et de sa plume alerte, déclare la guerre à nos défauts nationaux et exalte les vertus qui nous grandiront.

On sent qu'il est de bonne race, et la figure de l'Ancien qu'il évoque au début de son livre, doit lui rappeler le vaillant Canadien qui a donné au pays une nombreuse famille et trois de ses fils à la Compagnie de Jésus : « le type fier, habillé d'étoffe du pays, musclé d'acier et taillé en force, pétri d'honnêteté, de rude franchise, de courage joyeux, dans les labeurs et la faim, sacré par tous les privilèges de la vieillesse, de la foi profonde, du travail fécond et nourricier de la race; — un de ces anciens à qui nos mœurs laissent peu de successeurs, un de ces humbles qui nourrissent la Patrie sans songer qu'ils sont grands patriotes, un des forts qui accomplissent tout leur long devoir héroïque, et qui riraient de s'entendre appeler des héros. » (*Un Ancien*, p. 11).

A semblable école, le P. Lalande a reçu une éducation qui ne cadre guère avec certaines théories modernes, et si M. l'abbé Perrier a trouvé dans les *Silhouettes paroissiales* des sujets de prônes, parents et maîtres peuvent y puiser largement de salutaires principes. Avec un tel guide, ce

[1] 1 Vol. 1-16, 300 pages. Imprimerie du *Messager*, Montréal, 75 sous, (par la poste, 85 sous.) Distributeur pour le commerce: Service de Librairie de *L'Action Française*, 32, Immeuble de *Sauvegarde* Montréal.

n'est pas en serre chaude qu'ils élèveront leurs enfants, et ils apprendront à en faire des hommes. Relisez *Un fils à papa*, (p. 119) et *Les conseilleurs*, (p. 76) vous verrez comment l'auteur entend les devoirs des parents. L'égoïsme et la faiblesse des chefs de famille, n'est-ce pas la grande plaie de l'heure présente ? Si l'on a tant de *bouches molles* et de cœurs veules, c'est que dans la conduite comme dans le langage on a laissé l'enfant se former seul et on ne l'a pas redressé.

Le brillant causeur dénonce avec énergie le manque d'idéal des apathiques et des lâches qui gardent notre âme *coloniale*, défiante d'elle-même et soumise. Il comprend la grandeur de notre peuple, et cherche à lui inspirer un légitime orgueil et une louable ambition.

Le Canadien doit sans doute porter les yeux plus haut que l'or et les biens d'ici-bas : il est à plaindre le père de famille qui, « à travers une éducation et des conseils tout humains ne fait pas briller un rayon de soleil, car, dit le P. Lalande à un brave Écossais qui lui expose une théorie terre à terre : « A travers ces industries mercantiles, ces moyens habiles de faire de l'argent et de vivre à l'aise, toutes ces vertus naturelles enfin, il devrait passer un souffle surnaturel et des rayons d'Évangile. » (*Gros bon sens*, p. 174).

Ces conseils et bien d'autres que les parents pourront glaner sont de nature à faire réfléchir et à faire mieux comprendre l'importance de l'éducation familiale.

Le P. Lalande s'adresse aussi directement aux jeunes. Depuis les heures déjà lointaines où il enseignait la philosophie, il en a suivi plusieurs et s'est donné avec amour à leur formation. Dans *Nu-peids*, p. 28, il esquisse presque avec une gamine malice la silhouette de trois gosses de douze ou treize ans... « Ils allaient, déchaussés jusqu'aux genoux, se chamaillant pour deux tranches volées à la devanture de l'épicerie du coin, sales, effrontés, baragouinant des grossièretés, le museau barbouillé et la tête en fourmilière, la chemise en loques frissonnantes au vent, des culottes fin-de-canicule, aussi peu décentes que peu confortables pour l'hiver. » A peine le croquis achevé, le ton se hausse : le moraliste cherche l'âme sous la repoussante enveloppe, et il en profite pour tirer de cette scène de la rue une mâle leçon de fierté nationale.

A l'adolescent de vingt ans, il veut donner un modèle. Les quatre ou cinq pages intitulées *Un jeune*, (p. 35), constituent presque un programme de vie et un cours de politesse.[1] Ce qu'il détestera de toute

[1] Dans *Soldats*, page 112, il exalte ceux qui savent défendre leur foi et vivre leurs principes.

son âme chez le jeune homme et partout, c'est tout ce qui, de près ou de loin, dénote un manque de caractère. On reconnaîtra en effet au P. Lalande, le courage de ses idées et rien ne lui déplaît autant qu'un acte de couardise. On sent que tout se révolte en lui. Dans *Bouches molles*, il stigmatise le défaut d'articulation, parce que selon la belle parole de Liebnitz qu'il cite : « Entre la langue et le caractère d'un peuple, il y a la même relation mystérieuse qu'entre la lune et la mer ». Plus encore que l'anglicisme, il faut combattre la mollesse des lèvres. « Apprenons aux enfants, aux éducateurs, surtout aux très puissantes éducatrices que sont les mères de famille, à faire vibrer sur les lèvres canadiennes les fermes syllabes ».

En quelques pages, le Père campe devant nous « le courageux » (p. 126.) flagelle l'égoïste élevé chez soi à l'abri de tout effort, dans un nid confortable, sans autre bien que l'argent.

Où le ton s'élève jusqu'à l'indignation, c'est en présence des apathiques et des nonchalants, des gens qui se laissent vivre et n'ont pas le courage de penser par eux-mêmes.

« Le flegmatique (*Kondiarontk*, p. 250), c'est l'être sans transparence, sans sentiments mis dehors... son âme est ce qu'elle est, c'est à vous de la chercher, mais vous ne trouverez jamais, si vous attendez pour la découvrir le regard révélateur de son œil, un froncement de son sourcil, un épanouissement de joie dans sa physionomie, un frisson de son être ému. Le flegme est un mur, l'homme est derrière, allez-y voir si vous pouvez ».

Lisez ailleurs (*Le quatrième*, p. 163) le portrait du lymphathique : « Ses deux yeux bleus sont tendres avec des regards alanguis. Ses attitudes ont toujours l'air de demander un appui : debout, on voit bien qu'il veut s'asseoir; et assis, qu'il voudrait se coucher. Sa démarche traîne, elle flageole comme celle d'une fillette anémique. Deux épaules lourdes et bien nourries portent sa tête mal assurée couverte d'une chevelure plus soyeuse qu'une filasse et séparée, au centre, par une impeccable raie. Dans ce cadre, une physionomie sans oui ni non, illisible.. » Plus loin, (p. 209), se dessine le « timide » sous toutes ses formes, et il y a là un véritable traité pour guérir ce pitoyable défaut.

Le père Lalande ne reste pas toujours dans le genre sérieux et son esprit satirique aime à peindre nos travers. Vous voyez défiler devant vous toute une série de ridicules que vous reconnaissez pour les avoir souvent aperçus... chez les autres, et peut-être même découverts un

peu... chez vous. Voici l'égoïste ódieux (*Je...moi* 107), l'incorrigible bavard qui se grise de mots (*L'homme qui parle et l'homme...* p. 191), le neurasthénique (p. 53). Avec allégresse, l'auteur raille ceux qui sont atteints de dénigromanie.

Souvent le ton est encore plus léger (*Un record* p. 256; *Les crampons en l'air,* p. 170; *Le piano,* p. 110). Il arrive même que le trait est un peu forcé et que la silhouette devient une *charge.* Ce ne sont pas les endroits qui plaisent le mieux, ce ne sont d'ailleurs que de rares morceaux et le Père se retrouve chez lui dans des sujets plus graves.

Il y a, au début du livre, de fort belles pages sur la responsabilité de l'écrivain et du lecteur, (p. 14), sur le roman contemporain dans lequel, sous prétexte d'art, tant d'âmes se déflorent. (*Liseuses,* p. 19), Et quand il s'agit de Veuillot, l'auteur ne peut se lasser de glorifier le grand polémiste dont « l'œuvre, comme toutes les œuvres de foi, de justice, de vérité et de grand art, n'a rien perdu, ni de ses leçons profondes ni de ses beautés. » (p. 99)

Parmi les morceaux les mieux réussis, il faut compter, me semble-t-il, ceux que le P. Lalande a consacrés à ses deux frères en S. Ignace : Le P. Rottot (p. 65) et le P. Durocher (p. 150). Le premier nous offre une admirable leçon de bonté et de charité et l'on ne peut s'incliner sans émotion devant « l'apôtre dévoué jusqu'à l'héroïsme discret, jusqu'à se faire complice dans son corps, et sans rien dire, de la maladie qui le tuait, oublieux de lui-même jusqu'aux excès de la faim, humble et fatigué jusqu'à l'épuisement, constant jusqu'à l'agonie... » et donnant toute sa vie sans compter. L'hommage rendu au vaillant lutteur théologique que fut le P. Durocher n'est pas moins touchant, et tous ceux qui l'ont connu, savent quelle passion de la vérité anima toujours l'excellent professeur, et nul ne sera surpris de sa réponse à la mort qui frappait à sa porte : « Je vais enfin contempler ce qu'il y a de plus grand et de plus splendide, l'essence divine. »

A côté de ces portraits, l'auteur des *Silhouettes* nous en montre d'autres pleins de charme; *Mlle Anne-Marie* (p. 224); Suzanne (p. 234) que le devoir présent prive des joies du Carmel, et surtout *Mon vieux curé,* p. 56, dont « la gloire ne claque pas augrand vent de la célébrité; tout au plus est-elle comme la bannière qu'on porte avec respect aux jours de procession, ou qui ondoie doucement dans l'ombre du sanctuaire, sous les yeux de la madone, quand on ouvre les fenêtres de l'église ».

Il y a enfin dans les *Silhouettes paroissiales*, quelques articles que chacun devrait méditer. Le féminisme (p. 197) la mode (p. 217) le dévouement des Sœurs de la Providence, voilà des sujets que l'auteur traite avec bonheur, et il touche à la haute éloquence dans *Joyeuse vieillesse*, ou il célèbre des Sœurs jubilaires.

On l'aura constaté dans cette analyse un peu confuse et forcément incomplète, la variété des sujets ne manque pas. Le style est alerte, les images surgissent nombreuses et la phrase est originale. Le lecteur parcourra avec agrément ces pages pleines d'entrain où souvent le sourire fait place à l'émotion, d'où le rire lui-même n'est pas absent. Nul ne fermera ce livre sans y trouver matière à sérieux examen. N'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse décerner à l'auteur dont la personne apparait vivante presque à chaque ligne ? Il y est tout entier le prêtre au physique robuste, à la haute stature, fier de sa race et heureux de lui faire honneur. Il a puisé au foyer paternel les sentiment de dignité qui lui sont chers, et la droiture qui ne peut souffrir une vilenie ou une injustice.

Il rêve une jeunesse forte, au langage bien articulé, à l'âme franche et haute, soucieuse de se distinguer dans un tournoi athlétique aussi bien que dans une joute intellectuelle. Comme les « Anciens », avec plus de conscience de ses sentiments, il aime la patrie et l'Église et ne peut souffrir qu'on les raille ou les dédaigne. Aussi n'a-t-il pas assez de mépris pour le Canadien qui rougit de n'être pas *Américain*, pour le lâche qui dissimule ses croyances, pour l'apathique, sans autre idéal que de servir. Avant tout, c'est un apôtre : apôtre de la langue qu'il aime et qu'il défend, de la race dont il dénonce les défauts et encourage les aspirations, de la parole de Dieu qu'il a fait retentir à travers tout le continent. Aussi mérite-t-il d'avoir un jour, non pas une simple silhouette, mais un portrait fièrement tracé et digne du religieux qui occupe un si noble rang parmi les fils de Loyola.

Alphonse de GRANDPRÉ, C.S.V.

RETARDS Par suite d'une série de contretemps, dont nous nous excusons auprès de nos lecteurs, cette livraison de l'*Action française* est de plusieurs jours en retard. Pareillement, nous sommes contraints de remettre à février la chronique de M. Héroux sur les *groupes extérieurs*. Elle paraîtra en même temps que celle de M. l'abbé Maurault sur le mouvement artistique.

*LA VIE DE L'*ACTION FRANÇAISE

Nos conférences — L'encombrement des matières, dans ce numéro retardé, est tel que nous pouvons à peine, et à grande hâte, noter quelques traits de notre vie pendant le mois. Enregistrons tout au moins notre grande conférence de la salle Saint-Sulpice, où M. l'abbé Olivier Maurault, p.s.s., a fait à grands traits l'histoire des universités, sous la présidence d'honneur de M. Arthur Surveyer, ingénieur, qui a prononcé une fort intéressante allocution. Notre premier secrétaire général, M. le docteur Joseph Gauvreau, avait bien voulu, au début de la séance, rappeler et préciser les origines et le dessein de l'*Action française.* Il parlait avec toute l'autorité d'un auteur.

Enregistrons aussi les deux conférences données à Ottawa, d'accord avec l'*Institut canadien-français*, par M. Jean Désy, qui traita de *Marc Lescarbot*, et M. Émile Miller, qui parla de géographie canadienne.

A Montréal, nous avons eu une initiative scolaire et paroissiale fort intéressante, dont il sera question dans notre prochaine livraison.

* * *

Notre revue — Au début de l'année, nous redisions à nos amis, avec une énergie accrue par l'expérience : Faites lire la revue, c'est elle qui est le centre de tout notre mouvement. Il nous faut bien ajouter aussi, hélas ! pour un millier de retardataires : Payez votre abonnement. Vous ne savez pas le tort que vous nous faites ainsi. Autrement, vous ne nous l'auriez causé.

Réfléchissez plutôt : La revue, déduction faite de toutes recettes, coûte 7 sous le numéro, soit 84 sous par année. Les frais de perception de 1,000 numéros en retard, se chiffrent à peu près ainsi : frais de timbres, $25; enveloppes, $6; factures, $6; sténographie et autres petits frais, $14 — soit $50 — ou 5 sous à ajouter à chaque abonnement. Ce qui ramène celui-ci à 89 sous et laisse en tout et partout 11 sous pour couvrir la part des frais généraux afférents à la revue, les invendus, etc. Trouve-t-on que, sur une marge aussi minime que le serait la marge régulière de 16 sous, on ait le droit de pratiquer, par simple négligence, une coupure de 25%, quand, surtout, les rédacteurs donnent gratuitement leur travail?

Nous sommes sûr qu'il suffira d'appeler l'attention sur ce point pour qu'on s'empresse de rectifier une situation intolérable.

Jean Beauchemin.

PARTIE DOCUMENTAIRE

L'ORAISON FUNÈBRE DE M. LANDRY PAR Mgr LATULIPE

*Nous empruntons à l'*Action catholique *du 24 décembre,* 1919 *le texte de l'oraison funèbre prononcée par Mgr Latulipe, en la basilique de Québec, aux funérailles du Sénateur Landry :*

Defunctus est et planxerunt eum omnis Israel planctu magno.
Il mourut et tout Israel le pleura et fit un grand deuil. I MACH. II 70.

La Sainte Écriture nous parle à cet endroit d'un noble vieillard qui avait pris les armes pour délivrer sa patrie opprimée sous le joug d'un tyran. Il mourut au fort de la lutte, sans avoir vu le jour de la liberté, laissant à ses enfants la tâche de continuer son œuvre.

Éminence,

Mes frères,

En présence de cette tombe qui vient de s'ouvrir et où dort paisiblement, en attendant la résurrection, celui qui fut l'honorable sénateur Charles-Philippe-Auguste Landry, je me demande ce qu'il faut dire.

Ma première parole monte vers vous, ô mon Dieu. Il nous semblait que nous avions encore besoin de ce lutteur, de cet avocat de la justice. Les pères de famille de l'Ontario comptaient tant sur ses lumières, sur son expérience, sur son zèle et sa fermeté. Il n'était pourtant qu'un instrument entre vos mains, ô Seigneur. Vous nous restez; que votre volonté soit faite et que votre saint nom soit béni.

Ma deuxième pensée est pour l'épouse affligée, pour la famille en deuil du cher défunt.

Nous sommes des chrétiens, nous savons que la mort n'est pas la destruction de la vie, qu'elle n'en est qu'un changement, une modification : *Vita mutatur, non tollitur.* Ne pleurons pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Nous retrouverons dans une vie meilleure ceux qui nous précèdent portant dans leurs mains la palme de la tâche accomplie et au front le signe du salut.

Enfin, vous le comprenez sans peine, mon esprit franchit les murs de cette enceinte et il embrasse en ce moment tout un peuple. Je sens palpiter ici l'âme des 250,000 Canadiens français de la province d'Ontario, j'allais dire l'âme de tout le Canada français qui me demande d'exprimer la commune reconnaissance et d'adresser à Dieu, pour un insigne bienfaiteur, la prière de tous.

Éminence, vous avez bien voulu, plus d'une fois, nous encourager à la lutte; vous venez aujourd'hui vous associer à notre deuil : présentez vous-même au Tout-Puissant, avec l'hostie sainte, nos prières et nos larmes; répétez la supplication touchante de l'Église qui est en ce moment la supplication de tous : « O Seigneur, donnez-lui le repos éternel et qu'à jamais luise sur lui votre lumière ».

Le sénateur Landry vécut 74 ans. Il soutint pendant sa vie bien des causes, il fut mêlé à des événements divers. Il fut soldat, député, sénateur et simple citoyen. Il connut les luttes du journalisme et celles de la politique de son pays. Il eut des amis qui l'ont admiré et des adversaires qui l'ont combattu. Je n'ai garde de vouloir apprécier sa vie à aucun de ces points de vue que d'ailleurs je n'ai pas étudiés. Je me bornerai à considérer le cher défunt comme président de l'association des pères de famille de l'Ontario, en face d'une tâche laborieuse, délicate, pleine de difficultés. Je vous le montrerai ensuite comme chrétien en face de la mort.

Mes frères, j'ai cité tout à l'heure un texte du 1er livre des Machabées, voulez-vous me permettre de rappeler ici la page tout entière? Je ne ferai pas de rapprochements, vous les ferez vous-mêmes, si vous remarquez des analogies entre les événements d'alors et ceux qui se déroulent autour de nous aujourd'hui.

Antiochus avait rêvé lui aussi la fusion des races qui composaient son vaste royaume. *Ut esset populus unus et relinqueret unusquisque legem suam.* I Mach, I, 43, ce qu'Alexandre le Grand avait songé à opérer doucement et sans violence, Antiochus voulut le faire brusquement par la force brutale.

« Un seul peuple », disait la proclamation royale, unité de loi et de culte dans tout le royaume syrien. Un seul peuple, une seule nationalité, une seule religion.

Apparemment, la loi frappait tout le monde, mais c'était les Juifs qui étaient visés. Qu'importait aux étrangers et aux païens établis à

Jérusalem qu'on changeât le culte et quelques prescriptions légales? Les faits prouvèrent d'ailleurs qu'on les inquiéta fort peu.

Aussi acceptèrent-ils d'un commun accord la nouvelle législation. *Et consenserunt omnes gentes secundum verbum Antiochi.* Il y en eut même plusieurs en Israël qui se laissèrent tenter. *Et multi ex Israel consenserunt servituti ejus.*

Mais la masse du peuple demeura fidèle aux traditions juives et c'est contre eux que furent dirigées toutes les batteries d'Antiochus.

Il leur rendit Jérusalem inhabitable. "*Et fugerunt habitatores Jerusalem propter eos*". Il prit leur argent. "*Accepit argentum*". Il chercha à les tromper. "*Et locutus est ad eos verba pacifica in dolo*". Puis vint la plaie des émissaires gouvernementaux. "*Praeposuit principes populo qui haec fiori cogerent*". On eut la lâcheté de s'attaquer aux petits enfants. "*Natos possederunt. Jussit coinquinari animas eorum*". Et on finit par déchirer et brûler les livres de la loi, "*Libros legis Dei combusserunt igne, scindentes eos*".

C'est alors que le vieux Mathathias déchira ses vêtements, abandonna tout ce qu'il possédait dans la ville. "*Relinquerunt quaecumque habebant in civitate,*" et se mit à la tête de ses frères pour les délivrer du joug qui pesait sur eux.

Fermons le livre sacré et ouvrons, à une page que vous connaissez bien, l'histoire contemporaine. Certes, je ne veux pas insinuer que c'était Antiochus Epiphane qui dictait les lois au parlement de Toronto; mais les hommes se trompent et je suppose que le gouvernement avait été trompé.

Honnis soient les sectaires perfides et les lâches calomniateurs. Toujours est-il qu'on nous fit passer pour des ambitieux, des semeurs de discorde et des sujets déloyaux.

Vous savez ce qui arriva. On forgea des lois iniques. Pour arriver au but qu'on poursuivait on foula aux pieds le droit naturel, les principes élémentaires de la justice, les privilèges les plus sacrés, les lois de la pédagogie et les plus simples notions du bon sens.

On édicta contre nos écoles un règlement attentatoire aux droits des pères de famille, attentatoire à la vie de notre race, et quoique d'une manière indirecte, pareillement attentatoire aux droits de notre sainte religion.

600,000 pétitionnaires demandèrent le redressement de nos griefs. On se souvient comment ils furent éconduits.

On nous attaqua par la ruse et la famine. Ah ! mes frères, encore une fois je ne veux pas faire de rapprochements odieux, mais laissez moi exhaler la plainte qui déborde de mon âme parce qu'elle s'y est accumulée pendant neuf ans d'angoisse.

En voyant le danger que couraient nos écoles catholiques, en voyant les divisions fratricides, les pièges tendus, les dénis de justice, les intrusions dangéreuses, nous, évêques, prêtres et catholiques de la province d'Ontario nous avons souffert quelquefois à l'égal des Juifs au temps des Machabées.

C'est alors que le Sénateur Landry fit le geste que tout le monde connaît et que le Canada français n'oubliera jamais.

Agé de 70 ans, affaibli par le travail, miné déjà par la maladie, prévoyant bien des ennuis et les déboires qui accompagneraient sa démarche, il quitta son siège de président au sénat et se mit à la tête de ceux qui étaient décidés de défendre leurs droits jusqu'au bout.

Écoutez les nobles paroles qu'il adressait au premier ministre du Canada le 22 mai 1916 : « Monsieur le Ministre, j'ai l'intention à titre de représentant autorisé des Canadiens français de l'Ontario, de prendre ouvertement leur défense. Pour accomplir ce devoir, il faut que je descende du fauteuil présidentiel que j'occupe au sénat. Je vous prie donc d'accepter ma démission. Je la donne pour me consacrer entièrement, libre de toute entrave, à la défense d'une noble cause que je veux tenir au-dessus des mesquins intérêts des partis politiques et pour le triomphe de laquelle il me fait plaisir de sacrifier les quelques années qui me restent à vivre. »

Il a tenu parole. Il a sacrifié sa vie pour la cause sacrée de nos écoles. Je n'entrerai pas dans les détails. Il a travaillé au grand jour, il a combattu visière levée et tous ont pu le juger à l'œuvre. Ceux qui ont vu et entendu ce vieillard déjà mourant, au congrès de février dernier, n'ont pas besoin que j'insiste. En voyant ses traits amaigris, en entendant sa voix éteinte, la parole du divin Maître se présentait d'elle-même à l'esprit : « Le bon pasteur est celui qui donne sa vie pour ses brebis ».

D'aucuns pourront lui reprocher des fautes, ce qu'ils appelleront des erreurs de tactique. Oh ! que nous sommes sévères pour ceux qui

combattent et qui luttent, qui sont acculés souvent dans des situations sans issue, qui doivent parer des coups imprévus et prendre, sans attendre, des résolutions décisives. Quand la crise est passée, quand la fumée du combat s'est dissipée ils reconnaissent eux-mêmes qu'une autre tactique eut été meilleure et qu'ils ont porté des coups à faux. Eussions-nous fait mieux, dans des circonstances analogues? Que ceux qui ont lutté et qui sont sans péché lui jettent la première pierre.

Sa vie est maintenant du domaine de l'histoire. Libre à chacun de l'apprécier selon ses vues personnelles. Mais il y a une chose pourtant dont Dieu seul est juge sans doute mais dont je ne crains pas de me porter garant : c'est son intention. Devant Dieu je crois fermement que toujours elle fut droite. Il a voulu la paix, l'entente cordiale, la charité, mais celle qui est possible, celle qui dure, celle qui unit les âmes dans la justice.

Il est mort et la mort ne l'a pas surpris. Il l'a vue venir de loin. Pendant des mois, elle a projeté sur lui ses pénétrantes clartés et dans cette lumière qui éclaire la conscience, dissipe les illusions, replace toute chose à son angle véritable, il n'a rien rétracté, que dis-je ? il a continué de prendre part à la lutte, de la diriger même, dans la mesure de ses forces.

Il est mort en présence de Dieu, confiant d'avoir combattu jusqu'à la fin les bons combats, ceux de l'Église et de son pays.

Il emporte les regrets et la reconnaissance de tous, des pères de famille dont il a défendu les droits, des petits enfants qui béniront à jamais sa mémoire.

Dors dans la paix bon et fidèle serviteur de l'Église, chevalier commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire, chevalier commandeur de l'Ordre du Saint-Sépulcre, bon et fidèle serviteur de la patrie, lutteur infatigable, et défenseur des tiens jusqu'au dernier soupir de ta vie.

Dors enveloppé dans un manteau de gloire, de la bénédiction du pape Benoît XV glorieusement régnant.

Nous l'espérons de la bonté divine, tu entreras bientôt dans la lumière de ton Dieu. Pour t'y introduire plus vite encore, compte sur la prière reconnaissante des Canadiens français; compte encore plus sur la prière innocente et affectueuse des petits enfants dont tu voulus être jusqu'à la fin le protecteur et le père.

AINSI SOIT-IL.

Comment servir

L'INSTITUTEUR

Un homme politique français disait naguère : « Le combat n'est plus au chemin creux, il est à l'école. » Appliquée à la province de Québec, cette phrase signifie : *Le combat n'est plus au champ clos de la politique, il est à l'école, à l'école primaire surtout.*

Ailleurs, on a dressé l'école officielle comme une machine de guerre contre l'Église. Chez nous sachons la maintenir officiellement catholique afin qu'elle demeure le rempart de la Foi, protectrice de la race et de la langue au Canada français.

Ailleurs, on a désintéressé la famille de l'école en confiant à l'État des pouvoirs et des devoirs qui appartiennent aux parents de par le bon sens et le droit naturel. Chez nous, intéressons de plus en plus les pères et les mères de famille aux choses de l'école afin que cette dernière reste dans la tradition canadienne, c'est-à-dire, catholique et française. [1]

Ailleurs, on fait de l'école une usine purement commerciale ou industrielle et non une maison de formation intellectuelle et morale, sociale et patriotique. Chez nous, gardons à l'école son caractère éducatif, « ayons le culte

[1] « C'est uniquement par les vertus qui nous viennent de notre foi catholique et de notre vieille formation française que, devant l'anarchie des idées et l'écroulement universel, nous représentons la stabilité de la famille, le respect de la justice et de la propriété, le culte de l'autorité. » (L'abbé L. Groulx, l'*Action française*, novembre 1919.)

de la formation générale, du développement normal des facultés ». [1]

Et dans une telle école, comment l'instituteur (ou l'institutrice) religieux ou laïque, doit-il servir la cause française et catholique ?

La réponse complète à cette question requèrerait tout un traité de pédagogie. Contentons-nous d'en esquisser les grandes lignes.

* * *

L'instituteur canadien-français a le devoir impérieux de transmettre aux générations montantes, sans l'amoindrir, le dépôt sacré de la langue française « gardienne de la Foi » et des traditions du passé faites de probité, d'honneur, de courage et d'hospitalité. Le langage et la tradition, ce sont là des biens précieux préparés en notre faveur par les ancêtres et qui nous constituent débiteurs envers l'avenir.

La fidélité à la langue et aux traditions des aïeux conduit sans effort et naturellement à l'amour du sol natal, à l'affection pieuse du berceau de notre race, la province de Québec, sa véritable patrie.

Mais pour qu'un peuple conserve fièrement sa langue, il faut qu'il la possède dans sa pureté, sa souplesse, sa clarté, sa logique et son élégance. De là l'obligation patriotique pour les maîtres d'enseigner dans nos écoles avec zèle, intelligence et amour la langue des ancêtres, apportée du beau pays de France en plein 17e siècle alors que Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon, Corneille, Racine, Boileau, Molière, LaFontaine, Pascal, Labruyère, Mme de Sévigné, Mme de Maintenon, jetaient un éclat incom-

[1] R. P. Adélard Dugré, s. J., *L'École canadienne-française*, p. 13.

parable sur leur patrie, la terre des lys, notre mère-patrie à nous, Canadiens français !

Certes, nous sommes attachés par toutes les fibres de notre âme et par les mille liens du souvenir aux rives du Saint-Laurent, à la province de Québec, berceau du peuple canadien, notre vraie patrie. Et nous avons raison.

Mais nous ne sommes pas seulement attachés à la poussière de nos aïeux, nous sommes plus encore attachés à leurs âmes, suivant l'admirable expression du Père Janvier. Au cours d'une de ses conférences sur la « Charité », le célèbre prédicateur français a laissé tomber de son cœur et de ses lèvres, du haut de l'illustre chaire de Notre-Dame de Paris, la noble page qui suit et que nous faisons nôtre. Parlant des aïeux, le successeur de Lacordaire dit :

« Un de nos plus ardents désirs est de connaître leurs pensées, leurs ambitions, leurs rêves, les secrets de leurs cœurs. Eh bien ! la langue nationale nous met en communication avec l'âme des générations disparues. Celles-ci ont laissé couler leurs idées, l'expression de leurs joies, de leurs inquiétudes, de leurs espoirs, le souvenir de leurs revers où de leurs victoires dans des mots tous tirés de notre langue. Grâce à la langue, nous sommes en relation avec l'âme de nos pères, ce qui est le désir de l'amour; grâce à elle, nous savons ce qui les préoccupait, ce qui les enchantait, ce qui les navrait; nous vivons avec ceux qui ont connu saint Louis, Louis XIV, Napoléon, et nous partageons pour ainsi dire leur existence de chaque jour. Comment ne pas avoir le culte des formules qu'ils ont employées? Comment ne pas garder avec un soin jaloux le sens qu'ils donnaient à leurs discours? Comment ne pas préférer à toutes les autres la langue de la patrie, qui nous lie si intimement au passé de nos familles et de notre race. » [1]

[1] R.-P. Janvier, 5e conférence sur la « Charité ».

Comment ne pas préférer à toutes les autres la langue de la patrie ! Et la langue de la patrie canadienne pour nous c'est la langue française, celle de Cartier, de Champlain, de le Caron, de Brébeuf, de Laval, de Dollard, de Montcalm, de Lévis, de Briand, de Papineau, de Lafontaine et de Morin, de tous les fondateurs du Canada français. C'est en cette langue, belle entre toutes, que depuis trois siècles les missionnaires et leurs successeurs ont prêché les vérités de l'Évangile en terre canadienne; que les capitaines ont conduit leurs vaillantes troupes à la victoire; que nos mères ont chanté les vieilles ballades normandes ou poitevines auprès des berceaux jamais vides, toujours débordants de vie et d'espérance.

C'est cette langue, instituteurs et institutrices, que nous avons mission d'enseigner dans chacune des huit mille écoles de notre province. Le sang français qui coule dans nos veines pur de tout alliage nous en fait un devoir, et le programme d'études nous y oblige. Notre fierté nationale nous défend toute négligence sur ce point, et l'attachement sincère et profond que nous avons pour la foi de nos pères nous rappelle avec instance que chez nous la langue française demeure la gardienne fidèle de la doctrine catholique.

A cette fin, étudier les meilleurs procédés afin d'apprendre à bien lire aux tout petits; s'initier aux méthodes les plus rationnelles pour enseigner la lecture à haute voix, la grammaire, l'orthographe et la rédaction. A tous les degrés du cours primaire, donner l'exemple du bon langage, en parlant soi-même avec une correction parfaite. A tous les degrés du cours, s'appliquer à former le goût par la lecture et la récitation de modèles français en prose et en vers. A tous les degrés du cours, choisir avec soin les phrases, textes et dictées nécessaires à l'enseignement grammatical. A tous les degrés du cours, établir la langue française

reine et maîtresse, ne jamais lui substituer une autre langue comme moyen d'enseignement. A tous les degrés du cours, enseigner toutes les matières du programme en français et non commettre la grande erreur pédagogique d'enseigner l'arithmétique, l'histoire ou la géographie en anglais à des élèves canadiens-français.

* * *

Mais l'instituteur ne doit pas oublier que son rôle est celui d'éveilleur d'âme. Et l'âme canadienne étant à la fois française et catholique, et ce au risque d'apostasie, le double rôle d'éveiller le sentiment français et la pensée catholique s'impose à l'éducateur canadien-français.

Le cultivateur sème des moissons dans un grain de blé, et l'instituteur véritable peut semer des générations de chrétiens dans une parole choisie avec à propos et dite avec sincérité. De là la grave obligation pour le maître catholique de profiter de toutes les branches d'enseignement, mais avec mesure, tact et discernement, pour éclairer et affermir l'idée religieuse. Le clergé ne peut tout faire, malgré sa science et son dévouement. Au maître de lui accorder son concours : c'est d'ailleurs le vœu de l'Église. Mais pour remplir sa tâche d'éducateur catholique, l'instituteur doit posséder une connaissance suffisante de sa religion; il doit apporter au combat « l'entière énergie de son esprit et la force de sa volonté », suivant le conseil de Léon XIII.

Avec l'éminente religieuse éducatrice, Janet Erskine Stuart, demandons-nous : « Qu'adviendra-t-il de ces enfants qui vont entrer demain dans l'existence réelle et former la génération de l'avenir ? La religion sera à leur foyer ce qu'ils l'auront voulue et ce qu'ils l'auront faite; l'atti-

tude de leur début sera ordinairement celle de toute leur vie, des premiers pas dans le chemin qui s'ouvre dépendra l'allure dont ils marcheront ». [1]

Il adviendra de ces enfants ce que l'école, le couvent et le collège auront voulu. La foi catholique de la génération prochaine sera éclairée, ferme et agissante, si les maîtres de l'enfance ont secondé avec conviction les efforts du prêtre et intéressé chaque jour les parents à l'œuvre capitale de la formation religieuse de leurs enfants. Les formules apprises par cœur pourront s'effacer de la mémoire, mais les principes demeureront au plus profond de l'âme, si les maîtres de la jeunesse ont pris le soin d'expliquer, de faire comprendre les textes avant de les faire apprendre.

Parlant à de jeunes confirmands, le Père Monsabré disait un jour : « Le Chrême qui luit sur vos fronts va s'effacer bientôt; mais le signe indélébile, le caractère sacramentel demeure éternellement gravé dans votre âme. »

L'éducateur, certes, ne peut comme l'Esprit-Saint, imprimer un caractère ineffaçable, mais il doit s'efforcer de graver dans les intelligences des convictions profondes qui dureront toute la vie.

Encore ici, l'exemple du maître peut faire beaucoup : comme celle du père et de la mère, la vie de l'instituteur doit être conforme aux principes de la vie chrétienne et catholique. Rien de plus éloquent que le bon exemple.

* * *

Il ne suffit pas de donner à l'école une bonne culture française et une excellente formation religieuse, il faut en-

[1] Janet Erskine Stuart, *L'Éducation des jeunes filles catholiques* (Traduction de A. Rosette, s. J.), p. 23.

core faire en sorte que cette culture et cette formation se conservent toute la vie. C'est pourquoi l'instituteur (et l'institutrice) dévoué ne considère pas sa tâche comme terminée lorsque ses élèves ont quitté définitivement l'école. Loin de les abandonner à eux-mêmes, de les oublier, le véritable éducateur ne perd jamais de vue ses anciens élèves : il s'efforce de les attirer, de gagner leur confiance; il s'intéresse à leurs travaux, à leurs projets d'avenir, et profite de toutes les occasions pour leur donner de bons conseils, pour leur rendre service : l'influence du bon maître se prolongera ainsi au delà de l'école et contribuera à maintenir chez notre peuple la double influence de la langue française et de la foi catholique.

Mais une telle œuvre d'éducateur ne peut être accomplie que par des maîtres compétents. Et cette compétence ne s'improvise pas : elle s'acquiert par l'observation et l'étude. Saint François de Sales appelait la science le huitième sacrement du prêtre. On peut en dire autant de l'instituteur qui doit travailler sans cesse à augmenter la somme de ses connaissances, à parfaire sa culture générale.

Et armés de la science, de la piété et du dévouement, allons sans crainte au combat et ayons confiance en l'éducation française et catholique que nous ont léguée nos pères et que nos collèges classiques ont si précieusement conservée. Ne nous laissons pas envahir par les méthodes étrangères, incompatibles avec le génie de notre race.

En juillet 1919, l'illustre général de Castelnau présidait une distribution de prix au collège des Jésuites de la rue de Madrid, à Paris. Il y prononça un discours admirable où nous lisons ces fières paroles :

« Ne vous laissez pas séduire par ces méthodes d'éducation étrangères qui mettent la culture physique au premier plan. Lorsque nos Alliés de l'Ancien et du Nouveau

Monde ont dû chercher dans les rangs de leur élite intellectuelle, les cadres, surtout les cadres supérieurs, nécessaires à la constitution de leurs unités, leur embarras n'a pas été mince. Ils ont dû puiser largement, « très largement », on ne saurait trop le répéter, dans la source puissante et abondante de l'intelligence française. Or, vous le savez, les armées n'existent que par leurs cadres. Auraient-elles existé sans nous, les armées de l'Entente? Je vous laisse le soin de répondre. »

Puis précisant sa pensée au sujet de l'enseignement traditionnel, c'est-à-dire de l'enseignement catholique et français, de Castelnau se hâte d'ajouter :

« Ayez surtout confiance dans l'éducation qui vous est donnée ici, par des maîtres auxquels les patries antiques auraient tressé des couronnes pour leur science et leurs vertus. »

Et ces maîtres, c'était des Jésuites, éducateurs émérites, dignes représentants de la tradition française et catholique dans l'enseignement. Cette tradition a été fidèlement conservée dans la province de Québec : on la retrouve dans l'école primaire, comme au collège et à l'université.

Il incombe aux instituteurs et aux institutrices de contribuer, dans la mesure qui leur revient, au maintien de cette tradition sacrée dans chacune des huit mille écoles primaires de notre province française et catholique. C'est là un beau rôle qui doit se remplir sans éclat, sans réclame. A ce sujet, une phrase d'Henri Joly, de l'Institut, me revient à la mémoire : « Il fut un temps où l'on dissertait peu sur la patrie; on la servait, on mourait pour elle ».[1]

C.-J. MAGNAN,
Inspecteur général.

[1] Henri JOLY, *L'Enfant*, p. 5.

PATRIOTISME ET AFFAIRES

Le cosmopolitisme nous apparaît comme l'une des tendances caractéristiques de la vie moderne. Sous la plume des lettrés il devient parfois la forme d'un dilettantisme sceptique; c'est dans le domaine économique qu'il s'épanouit le plus librement. Le mercantilisme et le goût du lucre s'accompagnent presque toujours d'une diminution du sens national. L'argent, qui est la grande force matérielle de notre époque, tend à détruire de plus en plus les patries, les civilisations locales et naturelles, réduisant l'Art à n'être plus que la monotonie du confortable et la Pensée, qu'un produit dont on trafique. Chacun connaît les conclusions attristantes de l'*Avenir de l'Intelligence* de Maurras. L'argent détermine en outre la formation d'une ploutocratie anonyme, avide de toutes les jouissances dans le parasitisme et de toutes les dominations dans l'irresponsabilité; il a surtout développé depuis un siècle une finance anarchique et déracinée au service de cet éternel sans-patrie : le banquier juif.

Le commerce et l'industrie n'échappent qu'à moitié à ce déracinement. M. Mackenzie-King, dans son livre : *Industry and Humanity*, insiste avec raison sur cette phase de l'évolution économique qui est caractérisée par l'internationalisation de l'industrie et du commerce. Grâce au développement du machinisme qui permet la fabrication en série et en des types uniformes; grâce au progrès des transports maritimes et terrestres qui ont abattu les distances et les frontières; grâce à l'organisation universelle du crédit, l'homme d'affaires moderne possède de merveilleux instruments d'expansion mondiale. Toute son am-

bition se porte vers la conquête de nouveaux marchés, les plus éloignés comme les plus disparates. Malgré le spectacle des civilisations diverses, son esprit généralisateur plus qu'analytique s'est habitué à ne plus bien distinguer les caractères propres au génie de chaque race. Peu à peu, faute de relief, l'idée de nationalité perd de son emprise dans le monde des commerçants et fait place à une mentalité curieuse, sans grande psychologie, qui considère l'humanité sous l'aspect uniforme d'une vaste communauté d'acheteurs et de vendeurs.

En notre pays, d'autres causes encore contribuent à défigurer la vie nationale. Un premier fait s'impose à l'attention des esprits avertis : le manque d'homogénéité de notre finance. Nous sommes en présence d'un groupe d'éléments qui n'ont d'autre lien qu'un intérêt commun transitoire. Pays jeune, où la concentration de la richesse ne s'opère qu'avec lenteur et de façon tout à fait insuffisante, il nous faut recourir, pour une foule d'entreprises, aux capitaux étrangers. De toutes les influences qui contribuent par là même à l'asservissement partiel mais progressif de notre finance, l'influence du capitaliste américain est certes la plus fortement ressentie... Irons-nous jusqu'à dire qu'il n'existe pas de finance canadienne-française ? ou que ce qui existe, manque de haute envergure et d'originalité puissante ? Nous avons, sans doute, des financiers de valeur; ils sont des unités, ils ne forment pas bloc. La dispersion des énergies, notre mal endémique, empêche la naissance d'un mouvement financier autochtone. Dans le commerce et l'industrie, c'est encore le capital anglais ou américain qui alimente pour beaucoup les maisons canadiennes-françaises, soit par le crédit des banques, soit par l'association directe au capital canadien-français. De ce fait la conservation des aspirations de

race, de la conscience ethnique, dans les affaires, devient un problème. En réalité, et pour des causes d'une complexité réfractaire à l'analyse, le sens national s'émousse, est dévié, faussé. L'on en est rendu à célébrer comme un acquis de progrès l'établissement en notre province des industries étrangères, comme si ces entreprises n'accroissaient pas notre dépendance. Nous ne donnons pas à ce recul un caractère définitif et irrémédiable, si la réaction se dessine, se précise, prend corps dans ses lignes générales.

De plus en plus, nous sentons la nécessité d'un vrai patriotisme qui préside à l'orientation de notre effort commercial et industriel, à la constitution d'une vie économique originale et forte. Il faut qu'au-dessus des convoitises et des appétits, au-dessus des disputes et des sophismes, se dresse une réalité : une conscience nationale, « ce point fixe, comme dit Barrès, non pas immuable, mais qui s'analyse et qui évolue en ne perdant ni sa tradition ni le sens de sa tradition ».

Les rêveurs socialistes s'efforcent de faire prévaloir sur les droits des patries les droits soi-disant supérieurs d'une humanité idéale. Il y aura toujours une incompatibilité absolue entre cet humanitarisme d'idéologues en faillite et la prospérité des nations. Le patriotisme fait les peuples forts; l'amour de l'humanité les désagrège lentement. Le second ne l'emporte d'ailleurs que dans les civilisations énervées, où le dilettantisme moral a détruit, en les dispersant, les vertus de la race. Il faudra toujours préserver les pays de ce kantisme malsain qui érige en règle collective la discipline des individus et, puisque l'on est d'un pays, se préoccuper d'agir dans l'intérêt de ce pays.

L'homme, en effet, ne se meut pas dans l'absolu ni l'isolement. Il est en relation avec des hommes; cela im-

plique des devoirs, lesquels sont la limite et la mesure de ses droits. Or, la patrie n'est que la société particulière à laquelle nous appartenons, soit par une longue chaîne de générations, soit en vertu de la loi. Et les individus ont envers la société des obligations précises qu'on peut comprendre toutes sous le nom de patriotisme ou de civisme, tous deux n'étant au fond qu'un même et identique impératif à procurer la grandeur et la prospérité nationales. A cette loi, le financier, l'industriel, le commerçant sont soumis comme les catégories des autres hommes. L'activité économique ne saurait être étrangère à toute préoccupation d'ordre moral, si elle se subordonne, au contraire, à l'intérêt général de la société, si elle n'est qu'une fonction de la vie des peuples. Il importe donc à l'homme d'affaires de se libérer de l'ambiance matérielle qui le sollicite, de s'élever, par delà son négoce, jusqu'à la conception et l'acceptation de principes supérieurs essentiels aux collectivités. Toute collaboration sociale est à base de désintéressement. L'œuvre désintéressée comporte un élément de perfection, un degré d'achèvement, une puissance constructive qui constitue précisément sa valeur en regard de la vie nationale.

Il ne faut pas mêler le patriotisme et les affaires, dit-on. — Fort bien; mais, pour ne pas les confondre, il faudrait pourtant se garder de les diviser jusqu'à l'indépendance. Le patriotisme est, sans doute, un mobile extérieur à la vie économique, mais combien nécessaire ! Il est un principe essentiel d'unité, un élément de synthèse qui rattache, pour ainsi dire, l'activité économique à l'ensemble des activités nationales. Il situe, en quelque sorte, nos actes dans leur cadre naturel, leur horizon propre, celui du Canada; il fait leur valeur en fonction de ce dernier.

Nous aspirons à créer parmi nous la richesse. Dans la pensée de ceux qui suscitèrent une orientation si nouvelle aux Canadiens-français, la richesse n'est qu'un moyen, et non une fin, un point d'appui, une arme enfin, — par quoi nous nous acheminons vers une supériorité, laquelle répond à nos atavismes de catholiques et de Français, supériorité de l'esprit, celle-là, qui ne s'achète au prix d'aucune servitude. Un patriotisme averti ralliera toutes les énergies autour d'un programme commun de développement économique. Il nous aide en plus à en déterminer les caractères intrinsèques. Nous ne saurions abandonner notre effort aux forces du hasard. L'heure est passée des impulsions aveugles; il s'agit aujourd'hui d'organisation rationnelle et réfléchie. Chose complexe à la vérité, puisqu'il faut non seulement adapter tant bien que mal notre action aux fins poursuivies, mais tenir compte aussi des conditions et des circonstances dans lesquelles elle s'exerce. Étude des qualités profondes de notre race, connaissance des conditions géographiques qui président à son évolution naturelle, voilà bien deux choses indispensables à toute tentative d'organisation. La tradition joue ici un rôle important. Elle nous renseigne sur la psychologie du peuple canadien-français, sur ses aptitudes congénitales, ataviques, ses idéals sociaux et politiques. La science, de son côté, utilise ces éléments psychiques, ces faits d'âme qu'elle dirige différemment suivant le milieu physique auxquels ils restent inévitablement soumis. S'inspirer des qualités morales et physiques de notre peuple et des vertus de notre sol, voilà bien une des conditions de tout effort économique sérieux. Nous tenons en raccourci la formule de notre développement économique qui devra être à la fois traditionaliste (ce qui ne veut pas toujours dire conservateur), et régionaliste, c'est-à-dire décentralisé.

Traditionaliste, il marquera chez nous le triomphe de la conception française de la vie matérielle des peuples. Donner à notre commerce, à notre industrie, à notre finance une inspiration nettement française, c'est tout ce que nous disons et rien de plus. Il ne s'agit pas, dans le Québec, d'une mauvaise réplique de l'industrie française ni d'une copie servile de ce qui nous vient de la France commerciale ou financière. Nous n'acceptons aucune tutelle, pas plus française qu'américaine. L'industriel de France s'est fait connaître sur tous les marchés par ses qualités de bon goût, son souci artistique constant, sa recherche de l'élégance, du fini, de l'achevé. Il a développé une industrie tellement spécialisée et souple qu'elle reste franchement supérieure à toute autre. L'article français est presque inimitable. Notre industrie est encore à ses débuts; n'importerait-il pas de la pénétrer de ces qualités si françaises, de lui créer ainsi une physionomie tranchée au milieu de l'élément anglo-saxon? L'habileté reconnue de l'ouvrier canadien-français, habileté que développerait davantage l'enseignement technique, ne rend pas la chose irréalisable. A cette industrie d'inspiration française, corrigée dans certains de ses procédés, nous garderions une allure française par le respect constant de la langue dans le choix des raisons sociales, des marques de commerce, dans la rédaction des annonces, comme aussi bien dans les relations avec nos compatriotes de langue anglaise.

Régionaliste ou décentralisé, notre effort visera à multiplier les centres ou foyers de vie industrielle et commerciale. On a beaucoup parlé, et encore plus écrit, de régionalisme économique. En France, le problème est un de ceux qui retiennent davantage l'opinion publique. Tout essor économique est à base de décentralisation; le régionalisme impératif est l'aboutissant de tout programme cons-

tructif. Des centres comme les Chutes Shawinigan, les Trois-Rivières, Chicoutimi, etc., sont pour une province des facteurs de vie intense. On ne saurait trop favoriser les initiatives locales, qui visent à l'utilisation sur place des ressources de la nature. Le développement d'une région ne saurait se faire au détriment de l'ensemble du pays. Il augmente au contraire de tout son afflux de vie la vie du Canada entier.

En résumé, tenir compte des qualités de la race et des données de la science; organiser notre action suivant des vues de décentralisation, favorables partant aux suggestions de notre sol, telle est notre conception d'un développement économique. Nous ne la présentons pas comme la seule vraie; nous la proposons seulement à l'attention de ceux qui ont le souci de nous constituer une vie originale et forte.

Cette conception, nous la trouvons formulée dans les conclusions de l'*Enquête sur la Monarchie* de Maurras. « Ce que nos ancêtres, dit-il, ont fait par coutume et par sentiment, le poursuivre nous-mêmes, avec l'assurance et la netteté scientifique, par raison et par volonté ».

François VÉZINA,
de l'École des Hautes Études Commerciales.

1000 ABONNÉS Ainsi qu'on le verra par le rapport du secrétaire de la Ligue des Droits du français, l'*Action faançaise* ne paie pas ses frais. C'est une situation qui ne peut durer. Deux remèdes s'offraient à nous : élever le prix de l'abonnement ou le nombre des abonnés. Nous optons pour celui-ci. Il nous faut mille nouveaux abonnés. A nos amis de nous les procurer. Nous tenons à leur disposition des carnets d'abonnement. Nous les prions de nous envoyer de nouveaux abonnements ou à tout le moins, des listes d'abonnés probables.

QUE CHACUN FASSE SA PART

LE SYNDICAT CATHOLIQUE ET NATIONAL

SES AVANTAGES

Plus que jamais l'ouvrier sent le besoin de s'unir à ses frères pour la défense de ses intérêts. La question n'est donc plus de savoir si l'on fera partie d'une organisation, mais à quelle organisation l'on appartiendra.

Au Canada trois sortes de syndicats ouvrent leurs portes au travailleur et l'invitent à y entrer. Quel seuil va franchir l'ouvrier canadien français? Sera-t-il international, national ou national-catholique?

Il importe de bien faire son choix. Le désir de servir l'ouvrier a présidé à la naissance de chaque organisation. L'ouvrier cependant devra choisir selon sa mentalité et l'idéal qu'il poursuit.

Disons franchement que seul le syndicat catholique et national convient tout à fait à l'ouvrier canadien français. Cet ouvrier ne respire à l'aise que l'air de chez lui et l'air qu'il a toujours respiré est catholique et... pas international. Sa force dans le passé fut l'attachement à sa foi et au sol canadien. Tout ce qui le déracine met sa vie en danger.

Le syndicat catholique existe. Comme les blés il a germé dans le silence.

Officiellement ignoré jusqu'en ces derniers temps,[1] il s'est manifesté aux Trois-Rivières, l'été dernier, comme

[1] A la Conférence industrielle nationale, convoquée à Ottawa par le gouvernement du Canada en septembre 1919.

une puissance d'ordre et d'harmonie. Tous ont admiré alors la manière d'agir de l'ouvrier canadien français, la sûreté de ses démarches, la maturité de ses jugements, la dignité de ses discussions.

De tous côtés on s'est intéressé au mouvement nouveau, les uns lui apportant leur sympathique encouragement, d'autres... mais pourquoi parler des autres? Ils sont la brise qui affermit le blé sur sa tige. Et pendant que l'on discute autour des blés, les blés dans le silence continuent de lever.

Regardez les champs : Chicoutimi, Québec, les Trois-Rivières, Montréal..., comme toujours les blés canadiens promettent de riches et abondantes moissons.

C'est une opinion assez répandue, même parmi les catholiques, que le syndicat ouvrier est une organisation purement économique. Il s'agit, dit-on, de travail plus ou moins prolongé, de salaire plus ou moins élevé. Pourquoi y mêler les questions toujours brûlantes de religion et de race?

L'Église, par sa voix la plus autorisée enseigne que « la question sociale et les controverses qui s'y rattachent relativement à la nature et à la durée du travail, à la fixation du salaire, à la grève, ne sont pas purement économiques, et susceptibles, dès lors, d'être résolues en dehors de l'autorité de l'Église, attendu que bien au contraire, et en toute vérité, la question sociale est avant tout une question morale et religieuse, et que, pour ce motif, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion ». Ces paroles sont de Pie X et de Léon XIII. Un catholique n'est pas libre de penser autrement.

Le malaise sérieux dont souffre la société a des causes profondes : la révolte contre l'autorité divine, le mépris des principes éternels.

Une fois encore Dieu veut amener les peuples à comprendre cette vérité plus vieille que le monde : Si Dieu ne bâtit pas la maison, c'est en vain que les hommes y travaillent; si le Seigneur ne garde pas la cité, en vain la sentinelle veille à ses portes. (Ps. 126).

Les relations sociales pour être harmonieuses doivent être fondées sur la justice et la charité, qui, elles-mêmes, reposent sur Dieu, leur inébranlable fondement. L'ignorance de cette vérité a conduit la société au bouleversement et aux luttes dont on ne voit pas l'issue.

Trop de patrons ont pensé que la force et la puissance sont le droit et ont voulu s'en servir pour anéantir les justes revendications de leurs employés. L'ouvrier à son tour se découvre une force qui peut être irrésistible et il veut en user lui aussi pour dominer.

Le patron débordé par un mouvement qu'il n'a pas su prévoir, par une vague qu'il aurait pu endiguer avec un grain de cette sagesse qu'il a méprisée, cherche partout au monde un coin du pays où ses droits seront respectés.

Ainsi toujours dans l'histoire on voit comme une sorte de vengeance des principes violés.

Mais le même chemin conduit au même terme. Si l'ouvrier pratique ce qu'il reproche au patron et prend le parti de la force contre le droit, sur lui aussi les principes violés un jour se vengeront. Et la guerre sans cesse recommencera.

Pourtant le patron et l'ouvrier sont des frères nés pour s'entendre et s'entr'aider. Le capital devient inutile sans la main d'œuvre; d'autre part il ne serait pas sage de mettre de côté l'habileté et le capital du patron.

Le bon patron et le bon ouvrier font un mariage admirable pour le bien de chacun et le bien général.

En dehors de l'organisation catholique, avez-vous entendu proclamer ces principes de justice et de charité, cette bonne entente d'où dépend le bonheur de la société?

Le syndicat catholique, plus sûrement que tout autre, tient à fournir à chacun de ses membres « les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune.» (Léon XIII, Encycl. *Rerum novarum*).

Il ne s'arrête pas là. Il se rappelle que « même dans l'ordre des choses temporelles le chrétien n'a pas le droit de mettre au second rang les intérêts surnaturels ». (Pie X, Encycl. *Singulari quadam*).

Le catholique l'est partout et toujours. Il ne peut pas être le bon disciple du Christ à l'église et dans l'intimité de sa vie privée et laisser ses convictions religieuses à la porte des salles où il discute des intérêts de sa profession. « Notre religion, disait avec raison M. Serrarens, vaut plus qu'un paletot qu'on ne met qu'une fois la semaine pour aller à la messe. On est catholique tout à fait ou pas du tout ». [1]

Le catholique ne peut se laisser dire : « Il faut en entrant ici laisser vos drapeaux religieux ». Non, la religion est une trop noble dame pour qu'on la puisse jamais laisser à la porte.

La neutralité religieuse est toujours dangereuse. Elle conduit à l'indifférence religieuse. Du reste, a-t-on jamais vu une organisation réellement neutre? Au cours de la discussion les principes arrivent. A chaque convention ouvrière tenue au Canada on a traité de questions morales

[1] Conférence donnée à la salle du Cercle paroissial du Saint-Enfant-Jésus, le 7 décembre 1919.

touchant l'éducation, la famille. Et la plupart du temps les principes énoncés ne peuvent convenir à des catholiques.

Le syndicat catholique entretient chez l'ouvrier la vraie notion du travail. Il en fait voir la nécessité, le rôle, les joies et les récompenses. Pour l'homme tenu de gagner son pain à la sueur de son front, c'est un élément de bonheur que de comprendre la grandeur, la beauté et la valeur surnaturelle du travail. Le travail est moins pénible s'il est accepté avec amour, comme un devoir dont l'accomplissement est riche de promesses.

Dans l'exécution du travail quotidien il y a des devoirs et des droits. Nul autant que l'Église ne possède la science du droit et du devoir. Elle l'a apprise de son fondateur. Il est la source de tout droit et le terme de tout devoir.

Ajoutons qu'on ne trouvera nulle part au monde l'internationalisme humiliant que nous subissons au Canada. Ailleurs les chefs ouvriers des différentes nations s'entendent pour la défense d'intérêts communs. Mais jamais l'ouvrier français ne consentirait à recevoir des ordres des chefs ouvriers anglais, italiens ou allemands, pas plus que ceux-ci en voudraient recevoir des chefs ouvriers français. Chez nous depuis assez longtemps on a fait disparaître ces scrupules de dignité nationale. Qui ne sait que les ouvriers canadiens appartenant aux unions internationales ne peuvent, en temps de grève, recevoir de bénéfices à moins que la grève ait été approuvée par le bureau central dont le siège est aux États-Unis.

Plus que cela : combien de ces grèves, nées dans les états voisins et mises à mort aux mêmes endroits, n'ont apporté à l'ouvrier canadien que le dégoût d'avoir été trompé avec la misère ou la gêne qui suit toujours le chômage un peu prolongé ?

L'ouvrier canadien français est intelligent, on l'admet généralement. Il comprend vite et ses doigts exécutent facilement ce qu'il a compris. Pourquoi alors en face de l'étranger se déclarer incapable de régler ses propres affaires? La fierté nationale s'oppose à ces humiliations.

Il faut bien se rappeler aussi que l'honneur ne suffit pas aux chefs que nous nous donnons.

Les chiffres ont ici quelque éloquence. Chaque année les syndicats internationaux du Canada envoient à leurs maîtres aux États-Unis, tout près de un million et demi de dollars. Il nous revient en bénéfices en maladie, au décès ou en cas de chômage, environ $400,000. On dépense en frais d'organisation au Canada $200,000. Au delà de $800,000 ne reviennent jamais. Sommes-nous donc si riches que nous puissions faire de tels cadeaux à nos richissimes voisins?

Le syndicat national assurera l'indépendance économique de l'ouvrier canadien français en lui laissant ses deniers qu'il administrera au meilleur de ses intérêts. Quels avantages l'ouvrier pourrait tirer des sommes qu'il envoie là-bas si elles se changeaient ici en pensions de vieillesse, aide en maladie, sanatorium pour tuberculeux?

Ne parlons pas de cette exploitation étrangère à laquelle ont souvent servi les unions internationales; de ces grèves déclarées sous l'impulsion secrète de patrons qui voulaient écouler à l'extérieur l'abondance de leur marchandise. Ne nous arrêtons pas non plus, pour le moment, à examiner les constitutions de mentalité et d'aspirations souvent différentes des nôtres.

Mais puisque nous sommes en pays d'*action française*, remarquons quelle force possède le syndicat catholique et national pour la conservation ou la restauration de la langue française. Le langage de l'ouvrier ordinairement bien

français à son foyer devient tout autre à l'usine. C'est un mélange de termes anglais et français fort difficile à comprendre. A cela rien d'étonnant. Dans les conditions actuelles le contraire surprendrait plutôt. Aucune influence française ne vient contrebalancer l'effet du milieu anglais qui agit constamment sur la formation du vocabulaire professionnel.

Au syndicat catholique et national, discussions, délibérations, correspondance, relations avec les patrons, tout se fait dans la langue maternelle des ouvriers. Peu à peu les appellations bien françaises, si belles sur nos lèvres faites pour les prononcer, remplaceront celles qui le sont moins ou pas du tout.

Quand le syndicat aura atteint son plein développement, ce qui ne tardera guère, il sera en mesure de faire respecter sa langue par les municipalités et les gouvernements.

Le syndicat catholique et national répond donc aux meilleures traditions du Canada français. Il harmonise ce qui a fait sa force dans le passé : l'union du prêtre et de l'ouvrier. Il sauvegarde l'homogénéité du peuple canadien-français, constitué du double élément français et catholique. Il répond enfin au tempérament de l'ouvrier de chez nous, fidèle au travail, respectueux de l'autorité, soucieux de vivre en paix et bonne entente avec ses patrons.

M. Serrarens disait l'autre jour : « Ce que nous avons construit, nous l'avons bâti dans le style hollandais ». Bâtissons, nous aussi, dans un style qui nous soit propre, le style catholique, canadien et français.

L'abbé Edmond LACROIX.

AVEZ-VOUS PAYÉ VOTRE ABONNEMENT ?
NOUS AVEZ-VOUS TROUVÉ UN NOUVEL ABONNÉ ?

CHRONIQUE D'ART

Nous ne prétendons point signaler ici toutes les manifestations d'art de ces derniers mois ni dresser un catalogue des œuvres de nos artistes : nous réclamons le droit d'être incomplet.

* * *

Il s'est tenu, à l'automne, à la Galerie des Arts, une exposition importante dont nous ne sachions pas que nos revues et nos journaux français aient beaucoup parlé. Elle méritait, cependant, notre attention, du double point de vue artistique et national. Il s'agit des toiles et dessins qui remplissaient toutes les salles de la rue Sherbrooke, et qui doivent, avec huit cents autres, constituer un Musée de la Grande Guerre, à Ottawa.

Très probablement, ce projet a dû être porté à la connaissance du public avant cette année Il passa sans doute inaperçu entre deux listes de « casualités ». Nous nous rappelons cependant avoir appris, il y a deux ans, le départ de MM. Cullen, Simpson et Russell pour le « front », en qualité d'illustrateurs; rien de plus. Or, il appert que l'entreprise avait une toute autre envergure : c'est l'introduction au catalogue de l'exposition en question qui nous le révèle.

Un comité fut formé[1] — à Londres ou à Ottawa, on ne sait — au sein du Bureau Canadien des Rapports de Guerre (*Canadian War Records Office*), à l'effet de constituer une collection de tableaux, où l'histoire aussi bien que

[1] Comité auquel lord Beaverbrooke ne fut pas étranger, paraît-il.

l'art aurait sa place marquée. Une somme considérable fut votée, dont une partie confiée à sir Edmund Walker, de Toronto, pour que celui-ci envoie sur les champs de bataille quelques artistes canadiens. Le catalogue ajoute qu'on eut, dès le début, l'intention d'abriter ces peintures décoratives dans quelque bâtiment d'un aspect architectural soigné, qui serait un cadre parfaitement adapté. [1]

Les achats commencèrent sans doute à ce moment. Les choix se firent, en dehors de toute préoccupation d'école, « in the most catholic spirit ». De même, on encouragea beaucoup les artistes européens, anglais surtout et deux ou trois français ou belges, afin d'éviter de donner au Mémorial Canadien de la Guerre un « parochial character ». Le résultat, nous l'avons eu sous les yeux, pendant deux mois, et il ne manquait pas d'intérêt. Nous voudrions en dire un mot.

Nous remarquons d'abord qu'on ne s'en est pas tenu à la seule guerre de 1914. On a acquis un bon nombre de « early English paintings and engravings », ayant un rapport direct avec l'histoire du Canada, et qui enrichiront la magnifique collection des Archives.

Autour des grands panneaux de la dernière guerre gravitent beaucoup de portraits, portraits de généraux, portraits d'hommes d'État, portraits de V. C. (Victoria

[1] Ottawa, 5 février 1920.—Douze délégués représentant les quatre sociétés suivantes : Société Royale du Canada, Institut d'Architecture Royal du Canada, l'Académie Royale Canadienne et l'Institut d'Embellissement des villes du Canada, se sont réunis, ce matin, dans le bureau du Dr Arthur Doughty, archiviste du Dominion. Le but de la réunion était de discuter le projet d'élever un musée des trophées et souvenirs de guerre canadiens, au coût approximatif de deux millions, et de conseiller le gouvernement sur le site de ce monument historique. Il semble entendu que ce temple, qui sera au Canada ce que le Musée de l'Armée des Invalides est à la France, sera érigé à Ottawa, car le gouvernement du Canada ne permettrait pas son érection ailleurs.

(*La Presse*).

Cross). J'ai dit qu'ils sont nombreux ; malheureusement, une demi-douzaine au plus ont de l'allure. Quelques-uns même sont désespérants de raideur ou de vulgarité.

Si nous examinons maintenant les grandes compositions, nous en trouvons d'uniquement historiques et d'autres de symboliques. Il faut en parler séparément. Les premières, de beaucoup les plus nombreuses, ont toutes les dimensions; mais il en est de vraiment « colossales ». Dans cette catégorie entrent *La Prise de Vimy* et la *Seconde bataille d'Ypres* du Major Jack, le *Réponse du Canada* (une flotte sur la mer) du commandant Wilkinson, le *Poste d'artillerie canadienne* du lieutenant Lewis, les *Premiers gaz allemands* du canonnier Roberts, le *Débarquement de Champlain à Québec*, et le *Débarquement de la 1ère Division Canadienne à Saint-Nazaire* de Edgar Bundy, *Courcelette* du capitaine Weirter, les *Forestiers canadiens dans le parc de Windsor* ainsi que l'*Hôpital stationnaire canadien de Doullens* du professeur Moira, et même la *Cuisine de Witley*, par Anna Airy. Mais si, presque partout, le métier est sûr et la couleur agréable, aucun des artistes nommés, — sauf Moira, — ne semble distinguer entre la peinture de chevalet et la peinture décorative. Pourtant, le XIXe siècle a précisé cette différence, et il ne devrait plus être possible de couvrir un mur de la même manière *après* Puvis de Chavannes qu'*avant* lui. Le comité, qui ne cache pas son désir de s'inspirer du Panthéon de Paris, s'est-il rappelé que de tous les grands peintres dont les œuvres décorent cette église,[1] Puvis de Chavannes est le seul qui ait vraiment bien compris la peinture murale ? En tout cas, de tous nos peintres anglais, M. Moira seulement s'en est préoccupé. Son triptyque de *l'Hôpital de Doullens* tran-

[1] Lenepveu, Detaille, Laurens, Lévy, Humbert, Bonnat, Puvis de Chavannes.

che sur toutes les autres peintures dont nous parlons par des qualités proprement décoratives.

Il voisinait, à la Galerie des Arts, avec un *Courcelette*, qui sans doute intéressera toujours les survivants de cette terrible bataille, mais ne manquera pas de rebuter un artiste. Tout y est; mais cela tient plus de l'inventaire que du tableau. On ne peut se défendre de trouver quelque chose d'enfantin dans cette manière de traiter la peinture d'histoire.

On se demandera aussi pourquoi il a fallu tant de toile pour immortaliser le souvenir de la *Cuisine de Willey ?* Un tableautin aurait certainement suffi. Cette réserve faite, il reste que le peintre a une manière très large et que plusieurs morceaux de sa composition retiennent l'attention.

L'attention est encore retenue, mais violemment, par deux autres toiles, les plus *avancées* de la collection, acquises en vertu de ce « catholic spirit » que nous avons signalé. L'une a des parentés avec le cubisme. Ce sont des masses non dégrossies, agencées de façon à représenter un *Poste d'artillerie canadienne.* Il n'y a là aucun charme. L'autre est une immense estampe japonaise, où des monstres, noirs ou rouges, *spahis* et *khakis,* se contorsionnent en faisant des grimaces. On rirait, si le titre ne nous avertissait qu'il s'agit de la première attaque des *Gaz allemands.*

En somme ce ne sont pas ces tableaux géants qui nous ont fait le plus de plaisir. Nos préférences vont plutôt à *la Patrouille de nuit* du lieutenant Julius Olssen (une vague superbe sous le clair de lune), à l'*Artillerie Canadienne en action,* du capitaine Kenneth Forbes, (où les quatre personnages me paraissent dessinés et peints à la perfection), et enfin à un paysage très poétique et très vibrant de Maurice Cullen, intitulé *Bumbing Area, Seaford.*

Que dire maintenant des deux grandes compositions symboliques qui occupaient les meilleures places de l'exposition ? L'idée de *Sacrifice* ne manque pas de beauté; l'exécution est discutable. Une grande croix se dresse du haut en bas de ce tableau, au centre. Le Christ, dont nous apercevons les bras et une hanche, y est attaché et contemple le spectacle. Une bande horizontale occupe le milieu : on y voit des tranchées, des fils barbelés et des soldats. Une autre bande touche au cadre supérieur : elle est faite des écussons de nos neuf provinces. Enfin une troisième bande constitue le bas du tableau : ce sont *ceux de l'arrière*, enfants, femmes et vieillards, dans un champ de neige. Un je ne sais quoi nous empêche d'être ému devant cette chose compliquée : du moins, elle est chrétienne. En voici une autre, *Le Drapeau*, plus simple, mais païenne. Un socle de marbre noir, servant de base à un sphynx d'airain, dont on ne voit que les griffes, se dresse sur un ciel implacablement bleu. Entre les deux pattes du monstre, dort pour toujours, enroulé dans le drapeau du Canada, un pauvre petit khaki. En bas, deux groupes, composé de toutes les classes de la société. Quelques-unes des figures sont belles, d'autres ressemblent à des gravures de mode. Les sentiments de ces personnages paraissent très divers. Notre impression à nous se résume ainsi : c'est le désespoir muet devant le Moloch de la guerre.

Nous sera-t-il permis de rapprocher de ce froid symbole les grandes fresques qui ont été placées au Panthéon de la Guerre, à Paris, en 1918, par Pierre Carrier-Belleuse, Auguste-François Gorguet et leurs dix-sept collaborateurs ? Sans être parfaites, elles nous paraissent plus humaines. Voici un temple grec précédé d'un gigantesque escalier que domine une Victoire. Sur les degrés, trois mille héros,

trois mille portraits. Tout autour de la salle s'étend un double hémicycle surmonté d'un paysage très exact de la France du nord, de Calais à Belfort. Le long de cet hémicycle apparaissent des groupes de nations alliées, formés aussi de portraits, et massés, ici au pied d'un sarcophage, là, d'une statue. C'est comme un schéma de ce que sera plus tard le Musée de la Guerre, en France, dans ce pays débordant de héros et d'artistes, schéma déjà bien éloquent.

* * *

De ces œuvres de guerre, passons à une œuvre de paix que nous devons à un peintre de chez nous. Ce n'est pas ici le lieu de faire une biographie de M. Ozias Leduc; d'ailleurs il est l'ennemi-né du bruit et de la réclame : ce qui ne l'empêche pas d'être un de nos meilleurs artistes canadiens. Il vient de terminer, à l'église du Saint-Enfant-Jésus, une chapelle du Sacré-Cœur qui fait vraiment honneur à *notre* art. Elle est pieuse et pleine de pensée: c'est une œuvre mûrie. Aussi bien laissa-t-on le temps à l'artiste de réfléchir, de modifier, de perfectionner. Il n'eut pas à lutter avec la nécessité si fréquente d'avoir fini pour *telle* fête, date marquée d'avance pour la démolition des échaffaudages... M. Leduc entra dans sa chapelle en automne 1917 : depuis le mois d'août il y songeait, multipliant les croquis, étudiant le symbolisme de la liturgie. Cette chapelle, dédiée au Sacré-Cœur, devait aussi servir aux baptêmes; le peintre choisit donc la *Rédemption* pour thème de sa décoration. Il avait à recouvrir une grande surface quadrilatérale au-dessus de l'autel; une autre plus capricieuse, au-dessus d'une grande porte voûtée en anse-de-panier, et deux demi-coupoles, dont l'une destinée à recevoir les fonts baptismaux. Voici à quelle solution il s'arrêta. Divisant les murs en deux bandes horizontales à

peu près d'égales dimensions, il couvrit celle du bas d'une draperie stylisée qui entoure la chapelle. Dans le haut, par conséquent plus près de la lumière qui tombe du plafond, se déroulent quatre scènes, ayant entre elles une liaison étroite. A gauche de la porte, on voit Adam et Ève sous le coup de la malédiction de Dieu; à droite, la Vierge Immaculée, qui seule ne participera pas à leur péché. Au-dessus de la porte, la Gloire de Jéhovah d'où se détachent huit anges dont l'un chasse du Paradis terrestre nos premiers parents, et un autre se prosterne devant Marie, reine du ciel. Cette composition s'équilibre parfaitement et se pose, avec un grand charme, sur le fond de feuillage d'une forêt.

Dans une des demi-coupoles, sur fond d'or quadrillé, on voit, au-dessus des fonts baptismaux, le Baptême de Jésus par Jean-Baptiste, et deux anges de chaque côté. En bas, quatre emblèmes : un cerf courant, image du néophyte désireux du baptême; un lis auréolé, symbole de la pureté que procure le sacrement; une comète et des étoiles, par quoi est marquée la diffusion de la grâce; et une pyramide, signe de la stabilité dans le bien. A l'autre extrémité de la chapelle, un magnifique Christ en croix se dresse, également sur l'or, entre les deux larrons et deux anges admirables d'expression. Les symboles qui accompagnent cette scène sont l'arbre et le serpent, c'est-à-dire le péché cause de la Rédemption; des vêtements tirés au sort : l'humiliation de Jésus; un cœur et une couronne d'épines : la souffrance; enfin le calice : la consommation et le rachat. Sous l'arc des deux coupoles, apparaissent les signes du zodiaque, car le temps, comme le reste, appartient à Dieu. Ils relient le panneau du Péché originel à celui du Sacré-Cœur.

Ce sujet a été traité d'une manière bien personnelle et bien neuve. Rien ici de l'imagerie insignifiante. L'ar-

tiste a placé au centre l'Arbre de Vie dont les racines en bas et les branches en haut débordent sur le cadre. Groupés autour de l'Arbre, huit anges, — huit étant le nombre mystique de la Rédemption, — portent les attributs de la Passion. Devant eux s'avance Jésus, les bras tendus, légèrement penché vers nous, tandis que son cœur éclaire discrètement sa poitrine. Des deux côtés de ce groupe se trouvent deux paysages, celui-ci représentant le travail de la ville et celui-là le travail des champs. Ils nous rappellent que le Péché nous a valu le *travail* à la sueur de nos fronts, mais aussi que le Sacré-Cœur l'a allégé par de divines promesses.

Au-dessous est l'autel, décoré d'une statue de marbre et de deux panneaux étroits, en hauteur, où l'on admire deux exquises figures : le Bon Pasteur et le Christ à la fraction du pain. Les fonts baptismaux, finement sculptés dans le chêne, sont l'œuvre de M. Elzéar Soucy. Leurs lignes élégantes, couronnées d'un angelot porteur du flambeau de la foi, s'harmonisent parfaitement par leur couleur et leur dimension, au reste de la chapelle.

Ainsi ce sanctuaire sera pour nous désormais non seulement un lieu de prière, mais encore un pèlerinage d'art. Une exposition passagère, reflet d'une guerre grandiose mais atroce, peut retenir notre attention; rien n'égalera cependant le plaisir de venir s'asseoir en silence devant les fresques de notre ami Leduc. Nous y trouverons chaque jour une pensée plus profonde, une plus haute noblesse, une couleur plus chaude et plus discrètement voilée. Bref, nous nous féliciterons de posséder un artiste et une œuvre de cette qualité.[1]

Olivier MAURAULT, p. s. s.

[1] Dans l'église, l'artiste a aussi décoré les trois autels et la chaire. De plus, les quatre panneaux des pendentifs de la coupole sont de lui.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Menus bilingues

Une simple note ajoutée à notre dernière chronique' alors que nous en corrigions les épreuves, a signalé brièvement la victoire remportée au Château Frontenac. Cette victoire est importante. Elle a été difficile à obtenir. Le cas paraissait même si désespéré que des députés se sont refusés à faire les démarches qu'on leur demandait, assurés qu'ils étaient de leur insuccès. Heureusement, à défaut de députés, il s'est trouvé des simples avocats et des voyageurs. Qu'ils se réjouissent de leur triomphe! Déjà d'autres s'annoncent, conséquence de celui-ci. Le *Viger* s'apprête à donner bientôt, lui aussi, des menus bilingues. Et les trains du Pacifique. Et les bâteaux de la *Canadian Steamship*.

Continuons donc à mener le bon combat, à réclamer complète justice pour notre langue chaque fois que l'occasion s'en présente. Agissons fièrement, non en parias qui quémandent une faveur, mais en citoyens libres, possesseurs de droits qu'ils entendent faire respecter.

Jeux de cartes français

Voici qu'une autre initiative vient couronner nos efforts. Depuis longtemps bon nombre de nos familles demandaient des jeux de cartes français. Elles se plaignaient avec raison que ceux en usage ne portaient que des indications anglaises et propageaient ainsi au foyer le mépris ou l'oubli de notre langue. J'ai reproduit moi-même, en novembre dernier, les justes observations d'un lecteur de l'*Action française* à ce sujet. Elles ont été en partie entendues. La compagnie Fortier de Montréal a publié récemment deux jeux de cartes: le Jacques-Cartier et le Champlain, qui portent au verso le nom et le portrait de ces personnages historiques. La face même de la carte cependant n'a pas été modifiée. On y voit encore les lettres K. Q. J. (King, Queen, Jack) pour désigner les rois, les reines et les valets. C'est une lacune. Nous espérons qu'elle disparaîtra à la prochaine édition. On devrait aussi ajouter sur le dos de la carte, comme le suggérait notre correspondant, quelques notes historiques concernant le personnage représenté. Ainsi nos héros plus connus deviendraient plus populaires. Le culte des grands morts est une force nationale. Il rattache aux traditions de la race. Il préserve des déracinements et des apostasies. Nous ne saurions trop l'inculquer dans les foyers.

Etiquettes diverses

Mais revenons à notre langue. Et puisque les initiatives louables semblent vouloir monopoliser cette chronique, signalons celles de la maison Alphonse Raymond. Son chef n'a pas voulu suivre le courant défaitiste qui nous entraîne. Il a su rompre avec une pratique passée presque en loi dans l'industrie canadienne, il a foulé aux pieds ce misérable respect humain dont tant des nôtres sont les victimes. Et ses différents produits por-

tent des étiquettes françaises qui ont vraiment belle allure. La reproduction que nous donnons ici ne leur rendra probablement pas justice. Qu'on aille les voir. Elles se trouvent dans toutes les épiceries sur des bocaux de confitures, de sirop, de marinades, etc. La maison Raymond a-t-elle souffert de cette méthode? Il semble bien, au contraire, qu'elle en a profité. Pourquoi d'autres maisons ne suivraient-elles pas son exemple?

Les progrès d'un coiffeur

Jusqu'aux coiffeurs enfin qui s'amendent! Je suis retourné, l'autre jour, chez ce brave homme, dont mes lecteurs ont déjà entendu parler, qui annonçait sur son enseigne, en belles lettres françaises, *salon de coiffure*, mais oubliait quelque peu sa langue à l'intérieur. La lecture de l'*Action française* — on a bien voulu me l'avouer — avait produit ses fruits.

Là où l'on voyait, en mars dernier, un avis unilingue, s'étale maintenant une belle pancarte bilingue. A côté du calendrier anglais, un autre, complètement français, est suspendu. Sur le banc, les journaux de chaque langue voisinent. Et le garçon sut me dire, quand la première chaise fut vide! « Votre tour, monsieur ! » Vraiment ça m'a chatouillé le cœur ! Et je n'ai pu m'empêcher d'en féliciter cordialement le patron.

Il y a une chose cependant — je veux être franc jusqu'au bout — qui m'a joliment taquiné. Au beau milieu de la salle, un parchemin encadré attirait les regards. Je n'y pus lire que deux mots, imprimés en gros caractères : *Union Shop.* Au-dessous un aigle étend ses ailes près d'un drapeau étoilé. L'emprise américaine sur notre pays! La sujétion de notre race à des chefs qui ne partagent ni nos croyances, ni nos aspirations! Le fait n'est-il pas assez grave pour que nous le déplorions? Tandis que des capitalistes étrangers s'emparent de notre vie économique, une organisation puissante, de même origine, enrégimente nos travailleurs dans ses rangs. Le capital et le travail : l'Américain une fois maître de ces deux forces, que nous restera-t-il? Un ouvrier, ancien partisan de l'Internationale, à qui les événements ont ouvert les yeux, vient de le faire remarquer dans un intéressant article de la *Vie nouvelle*: Le travail organisé est une force nationale perdue, aussi longtemps qu'il reçoit sa direction des États-Unis.

Un livre de comptabilité

Encore une initiative, et j'ai fini. Celle-là, il y a longtemps que j'aurais dû en dire un mot. Le livre est là sur ma table depuis des mois, avec bien d'autres pièces. Chacune attend son tour. Les circonstances font que l'une passe avant l'autre. L'actualité guide le chroniqueur et parfois aussi un enchaînement de faits qui ne respecte pas les classements les mieux ordonnés. Qu'on me pardonne donc certains retards inévitables.

Mais cette fois l'ouvrage que les Frères du Sacré Cœur ont publié, en février 1919, sur la *Comptabilité*, ne perdra pas sa place. Il mérite plus qu'une brève mention. Dans la préface, les auteurs nous disent eux-mêmes leur but louable : « Ce sera apporter notre contribution au mouvement — nous devrions dire à la lutte — qui se fait actuellement en faveur de la langue française. Il faut bien l'avouer, l'enseignement de la comptabilité, donné presque exclusivement en anglais dans les écoles de notre Province, a certainement nui à notre parler national, en contribuant sa trop large part d'anglicismes : la source la plus

féconde des anglicismes n'est-elle pas l'ignorance des expressions ou tournures françaises ? Puis, qui n'a entendu dire que l'anglais est la langue du commerce, que le français se prête mal aux exigences des affaires, surtout à la comptabilité ? Cette opinion aussi doit être mise au compte de l'ignorance : il suffit d'un examen, même superficiel, d'une méthode française de tenue des livres pour s'en convaincre. Le français est, pour le moins, aussi précis, aussi concis que l'anglais sous tous les rapports, et par conséquent dans le langage des affaires. Il y a donc de solides raisons d'apprendre la tenue des livres en français. »

Un simple coup d'œil jeté sur les cent cinquante-quatre pages de ce manuel nous convainc de son utilité. Il comble une lacune de notre enseignement, il aide à combattre une des graves erreurs dont se sont rendus coupables plusieurs de nos collèges commerciaux et que nous avons souvent dénoncée. Puisse-t-il être bien accueilli partout et contribuer à redonner à la comptabilité française le rang qu'elle mérite !

16 février 1920 Pierre HOMIER.

16e mille

Les Refrains de chez nous

1ère SÉRIE, 4e ÉDITION

Format agrandi, têtes de page illustrées

L'unité, 10 sous (11 sous franco);
le cent, $$, le mille, $70 (port en plus)

Cette quatrième édition, depuis si longtemps attendue, vient de paraître. Elle contient trente-deux pages de texte, d'un format agrandi, avec illustrations inédites, sous la jolie couverture dessinée par Ferland. Qu'on se hâte de donner les commandes au service de librairie de l'*Action française*.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

Nos CONFERENCES — La liste de nos réunions se déroule avec un succès constant. A la Bibliothèque Saint-Sulpice, ce mois-ci, M. Antonio Perrault, poursuivant la série de nos conférences « universitaires », a traité du professeur d'université. C'est une étude considérable et qui s'ajoute logiquement à celles de Mgr Gauthier et de M. l'abbé Maurault, données dans les séances précédentes. Cette réunion était présidée par M. Henri Bourassa, qui a prononcé une allocution de haute portée sur l'influence doctrinale des universités. M. l'abbé Lionel Groulx présenta les deux orateurs et traita de l'œuvre et de l'esprit de l'*Action française*. Le mois prochain, un autre de nos collaborateurs, Henri d'Arles (M. l'abbé Beaudé) parlera de la culture française sous la présidence d'honneur de M. Georges Le Bidois, l'écrivain bien connu, professeur de littérature française à l'Université de Montréal.

Nos deux dernières conférences d'Ottawa seront données par M. l'abbé Olivier Maurault et M. Louis Durand, avocat. C'est M. Léon Lorrain qui a pris la dernière fois la parole dans cette série, que nous donnons d'accord avec l'Institut canadien-français d'Ottawa. Il a parlé des « trois anglicismes ». Présenté par M. Jules Tremblay, M. Lorrain a été remercié par M. Léon Gérin.

* * *

Nos PUBLICATIONS — Plusieurs études sont en préparation et doivent prochainement paraître, notamment l'*Au service de la Tradition française*, de M. Édouard Montpetit, les *Lendemains de conquête*, de M. l'abbé Groulx (texte des leçons données cet hiver à l'Université de Montréal par notre directeur), la *Vieille Maison*, le nouveau recueil de vers de Mlle Blanche Lamontagne, et le *Chez nos ancêtres* de M. l'abbé Groulx.

Nous devons cependant avertir nos amis que notre service de publications est gêné par la crise du papier, qui est devenue, dans le papier à volume, non seulement une crise de cherté, mais une crise de quantité. C'est tout un problème aujourd'hui, et souvent un problème de solution immédiate impossible, que de se procurer du papier à son goût, ou même des types ordinaires.

NOTRE COMITE — M. Hervé Roch ayant prié ses confrères de le relever de ses fonctions de membre de notre comité directeur, M. le Dr Joseph Gauvreau, premier secrétaire de la *Ligue des Droits du français*, a bien voulu accepter de remplacer M. Roch. Le comité se trouve ainsi composé : MM. les abbés Philippe Perrier et Lionel Groulx, MM. le Dr Joseph Gauvreau, Omer Héroux, Anatole Vanier, secrétaire, et Louis Hurtubise, trésorier.

* * *

PROPAGANDE ! — Propagande ! Propagande ! C'est le mot d'ordre que nous ne pouvons cesser de répéter et que nos amis devront partout répéter autour d'eux. Propagande de nos livres et de nos brochures, propagande de la revue surtout, puisqu'elle est le centre et le moteur de toute notre action. Que chacun de nos amis y mette la main et nous aurons bientôt ce millier d'abonnés nouveaux que notre administrateur réclame pour équilibrer le budget de la revue. Et que l'on ne s'arrête point aux abonnements, que l'on songe aussi à nos annonces !

Puis, il y a les conférences, les initiatives nouvelles. Dans toute la mesure où nous le pouvons, nous sommes toujours prêts à faciliter, à aider sur ce point l'action de nos amis.

* * *

ABONNEMENTS SPECIAUX — Qu'on n'oublie point nos abonnements spéciaux de $5 et $10. Le premier, on le sait, donne droit de recevoir, dès qu'elles paraissent, et sans demande spéciale, toutes les publications de l'*Action française* (sauf la revue) et le deuxième permet de recevoir, avec ces publications, les *canadiana* que distribue le service de librairie de l'*Action française*. Le grand avantage de ces abonnements, c'est d'épargner des frais de correspondance, de chèques et de mandat-poste. Toutes les publications nouvelles — jusqu'à épuisement du $5 ou du $10 — sont envoyées d'office aux abonnés. S'ils désirent deux, cinq ou dix exemplaires de l'une de ces publications, il leur suffit de jeter à la poste une carte postale.

* * *

LES PRIX — Nous prions les commissions scolaires, les directeurs d'écoles de ne pas oublier que le service de librairie de l'*Action française* tient à leur disposition toute une collection d'ouvrages fort intéressants.

Jean BEAUCHEMIN.

TRIBUNE DE NOS LECTEURS

UNE SOIRÉE D'ACTION FRANÇAISE

Le dimanche 25 janvier, avait lieu, au Jardin de l'Enfance, la soirée d'action française de l'École Saint-Jean-de-la-Croix. M. le curé J.-A. Préfontaine présidait, accompagné d'une quarantaine de prêtres et de religieux. L'auditoire, composé des parents des écoliers, était sympathique. Le programme, gracieux et minuscule comme les petits bonshommes qui ont défilé sur la scène, comportait les articles suivants :

1 — Aux petits Ontariens . . . . . *R. P. Giguère, o. m. i.*
Chorale de l'École Saint-Jean-de-la-Croix

2 — Allocution de M. Georges Prefontaine, président du Cercle Saint-Jean-de-la-Croix (A. C. J. C.)

3 — Premiers coups d'ailes
Avant-Garde Saint-Jean-de-la-Croix (A. C. J. C.)

4 — Le grand Lustukru . . . . . *Botrel*
Un groupe de chanteurs

5 — Les petits grands hommes, *Saynète*
Avant-Garde Saint-Jean-de-la-Croix (A. C. J. C.)

6 — L'Action française
Conférence par M. l'abbé Philippe Perrier, curé du Saint-Enfant-Jésus

7 — Scene des Anciens Canadiens . . . . . *De Gaspé*
Anciens du Patronage Saint-Georges

8 — O Canada . . . . . Hymne National
Chanté par l'auditoire

Il est huit heures quand la séance commence. Sur le théâtre, apparaît la chorale de l'école qui attaque « Aux petits Ontariens », chant paru dans l'Almanach de la Langue française de 1917. Émus et recueillis, les enfants enlèvent de tout cœur le premier couplet de la populaire chansonnette. Un petit soliste reprend alors :

Petits enfants, dans les bras de nos mères,
On nous apprit à regarder les cieux !
C'est en français que toutes nos prières
A l'Éternel allaient porter nos vœux !
Oui, le parler du beau pays de France
Avec le sang coula dans notre cœur !
Oui, le premier, il charma notre enfance
Et nous montra le chemin de l'honneur !

Puis la chorale répète, pieuse et confiante, le refrain que nous connaissons :

O Dieu de Jeanne d'Arc, protecteur de la France,
Sauvez le Canada, conservez à jamais,
Dans tous nos cœurs d'enfants, la foi et la vaillance,
Pour rester, malgré tout, Canadiens-français !

Le chant est suivi de l'allocution du président du Cercle Saint-Jean-de-la-Croix de l'A. C. J. C., M. Georges Préfontaine, qui, de façon distinguée et heureuse, nous présente le conférencier, M. l'abbé Philippe Perrier, curé du Saint-Enfant-Jésus, et ami des jeunes. Après un mot d'hommage reconnaissant à l'adresse du vénéré conférencier, le jeune orateur dit ce qu'est l'Association de la Jeunesse catholique, sa composition, son idéal, et termine en parcourant à vol d'oiseau le champ d'action de l'A. C. J. C. où se balance, bercée par la brise, une moisson d'œuvres qui rayonnent sur tout le pays. Et le programme appelle les jeunes de l'Avant-Garde Saint-Jean-de-la-Croix de l'A. C. J. C. Ils viennent nous entretenir de la race française, de la statistique canadienne-française, de l'épargne et de l'importance de la presse catholique. L'auditoire, tenu en haleine par ces graves orateurs de douze à quinze ans, se repose en écoutant *Le Couteau* et la jolie chanson de Botrel, *Le Grand Lustukru*, qu'un poète d'occasion a canadianisée pour la circonstance. Une saynète inédite, *Les petits grands hommes*, nous fait passer un patriotique quart d'heure. La maîtrise des enfants et leur énergique débit provoquent à maintes reprises les applaudissements de l'auditoire qui vibre à l'unisson des petits patriotes.

M. l'abbé Perrier prend alors la parole. Le savant conférencier félicite cordialement *les petits grands hommes*, et il aborde son sujet, l'*action française*, que je résume de mémoire en n'en donnant malheureusement que les grandes lignes.

« Fondée en 1912 dans les conditions les plus modestes, la *Ligue des Droits du Français* est un centre d'action au service de la langue et des traditions françaises au Canada. Réchauffer l'amour de la langue ancestrale, fortifier notre volonté de la bien parler et défendre, raviver notre fierté d'être catholiques et français, nous rappeler souvent que nous sommes un peuple de frères : voilà l'admirable travail qu'accomplit la Ligue et auquel elle convie tous les cœurs bien nés. » L'orateur, à l'appui de son brillant exposé, cite des faits, des chiffres et des œuvres. Au passage, il touche à quelques-uns de nos travers, signale les intelligentes enquêtes poursuivies par la Ligue, loue ses heureuses initiatives et termine par un vigoureux appel à l'action patriotique, afin de servir, comme il convient, Sa Majesté la Langue française.

Pendant une heure, l'éloquent apôtre du français nous tient sous le charme de sa parole ardente, qui me rappelle la *Voix des Flots*, chanson d'Ives Le Stanc:

Mais, qu'elle soit caressante
Ou provoque des sanglots,
Moi, j'aime la voix puissante,
La sublime voix des flots.
Plus que celle de la brise,
Ou des blés d'or frémissants
Elle me berce et me grise
De ses magnifiques accents.

Le rideau, un instant baissé, se relève et la scène nous offre le spectacle d'un groupe de « veilleux » du bon vieux temps. C'est le soir et l'on cause chez le capitaine Saint-Luc. Il y a là réunis et fumant la pipe : le père José, le père Dumais, Fontaine, Dubé et M. de Saint-Luc. Les costumes sont de l'époque et les langues trottent, trottent. Le père José, charmant de naturel et de naïveté superstitieuse, raconte l'aventure arrivée à son défunt père dans la nuit qu'il a passée au milieu des sorciers de l'Ile d'Orléans. La légende, coupée de refrains, est attachante; Dumais, émérite « conteux » d'histoires, dit un voyage de lord Dorchester. La saynète, extraite des ouvrages de M. de Gaspé, se termine par une *chanson d'habitant*, finement rendue par Fontaine. Et la famille paroissiale amusée, reposée, plus attachée à la langue et aux traditions françaises, entonne d'une voix aimante et fière, l'hymne national, dernier écho d'une touchante et instructive soirée d'éducation.

UN PÈRE DE FAMILLE.

LA LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

RAPPORT ANNUEL

Nous avons l'habitude de publier le rapport annuel du secrétaire général de la *Ligue des Droits du français*. La tradition autant que le désir de communiquer à nos lecteurs ce bref résumé de notre activité nous invitent donc à ne pas déroger à nos habitudes. Il est bon toutefois de rappeler que ce rapport n'a pas la prétention de tout contenir, il n'y est pas fait mention, par exemple, de notre chronique « à travers la vie courante » où l'un de nos plus actifs collaborateurs, M. Pierre Homier, déploie une si utile activité. Il n'y est pas question non plus de la volumineuse correspondance de notre secrétariat, toujours inspirée, il va sans dire, de nos intérêts nationaux. Il arrive parfois que l'*Action française* ou quelques quotidiens publient une ou deux lettres de notre secrétariat général, ou même une correspondance, un dossier tout entier, nous supposons qu'il n'y a pas lieu d'y revenir, l'énumération en serait d'ailleurs trop monotone.

Voici le texte du rapport présenté par notre secrétaire général, M. Anatole Vanier, à la réunion annuelle de la *Ligue des Droits du français*, tenue le samedi 14 février :

En qualité de secrétaire-trésorier, M. Louis Hurtubise nous présentait l'an dernier et le rapport général du secrétaire et l'état de l'exercice financier de la Ligue des Droits du français. A-t-il trouvé qu'il centralisait trop de pouvoirs ? A-t-il voulu démocratiser plus profondément une association déjà décentralisatrice au point de n'avoir pas de président ? Je l'ignore. En tout cas il abandonna au cours de l'an dernier une partie de ses fonctions — celle qui relevait du secrétaire. Voilà comment j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le rapport du très noble et vénérable secrétariat de notre Ligue.

* * *

Ceux qui nous connaissent peu ou qui nous connaissent mal, définissent notre œuvre : une institution qui défend les droits de la langue française. Et ils donnent à cette définition une portée restrictive, celle

qui convenait au début de notre mouvement. Mais notre association a grandi et s'est développée, comme tout organisme vivant, et il est temps de dire, je crois, que l'œuvre de la Ligue a plus d'envergure que cela. Sans doute nous croyons avec de Valera — qui s'y entend en survivance des petits peuples autant que Wilson, Lloyd George et tous les autres grands protecteurs des faibles — nous croyons à la puissance de la langue dans les problèmes politiques et diplomatiques, mais nous voyons dans les droits et les victoires de notre langue un moyen et non un but.

D'ailleurs ne juge-t-on pas une Ligue comme un arbre, à ses fruits ? Sans parler de son activité propre, la Ligue n'a-t-elle pas donné la vie à l'Almanach de la Langue française, à l'Action française, à la bibliothèque et aux conférences de l'Action française et enfin à un service spécial de librairie où les Canadiana joueront un rôle de premier ordre ?

Non, ne rétrécissons pas l'ampleur de notre action, disons plutôt pour rendre hommage à la vérité d'abord et à nous-mêmes ensuite, que la Ligue se propose de servir les intérêts généraux et supérieurs du peuple canadien-français, c'est-à-dire qu'elle veut développer et fortifier ses aspirations nationales, sa culture latine et française et ses institutions, au premier plan desquelles il faut placer ses lois. Et pour donner cet effort, elle fait de la langue son principal point d'appui.

Comprise ainsi notre action peut pousser partout de longues et puissantes racines et étendre au loin ses rameaux et son atmosphère, sans paraître forcer ses talents. Il me semble que nous aurions bien tort de choisir ailleurs une assiette instable quand nous pouvons construire pour demeurer, et pour avancer ensuite d'un pas sûr envers et contre les difficultés !

* * *

L'Almanach de la Langue française. — M. Hurtubise vous annonçait l'an dernier que le tirage de l'Almanach après avoir été de 10,000 et de 25,000 exemplaires, serait porté à 40,000 cette année. Nous avons tenu parole. Et, ce qui est mieux encore, nos prévisions n'eurent rien d'exagéré, puisque ce nombre considérable est presque entièrement écoulé.

Notre Ligue n'aurait-elle fait que ce travail de diffusion au service des intérêts français que son activité pourrait être qualifiée de féconde. Car, en effet, parcourez cette brochurette et vous vous convainquez facilement de son opportune et précieuse propagande.

Vous avez dû constater vous-mêmes l'heureuse amélioration qui y fut apportée cette année. L'Almanach est plus vivant, il présente une plus grande variété de rubriques attrayantes, de notes joyeuses, de renseignements utiles, et je dirai même d'excellents coups de cravache.

L'*Action française*, tout en présentant à ses lecteurs les éloquentes leçons de nos précurseurs, n'a pas opéré au point de vue matériel la brillante trouée de son frère aîné. En fillette bien élevée — nous pouvons bien parler ainsi de notre enfant — il lui convenait d'être châtiée, élégante et gracieuse. Mais ces qualités excluent la vigoureuse action extérieure d'un almanach au fort tirage.

Si toutefois cette élégance nous plaît, il ne faut pas oublier non plus qu'un peu de rondeur du côté du tirage ne gâterait rien, car notre revue ne fait pas ses frais. Avis en est par les présentes donné aux amis propagandistes !

Sans vouloir relever les noms de tous nos collaborateurs il est bon de rappeler ici quels sont ceux qui ont bien voulu se charger de faire revivre nos précurseurs et de tirer les grandes leçons de leur vie pour le plus grand avantage des vivants. Nous en profitons pour leur exprimer de nouveau notre vive reconnaissance. M. Édouard Montpetit présenta Errol Bouchette; M. l'abbé Olivier Maurault, Napoléon Bourassa; M. l'abbé Georges Courchesne, le Dr Labrie; M. Henri d'Arles, Ferdinand Gagnon; M. Antonio Perrault, Edmond de Nevers; M. Léon-Mercier Gouin, Pierre Bédard; M. l'abbé Philippe Perrier, Monseigneur Langevin; M. le chanoine Émile Chartier, Jérôme Chicoyne; le R. F. Marie-Victorin, l'abbé Léon Provencher; M. Arthur Letondal, Calixa Lavallée; M. Omer Héroux, Jules-Paul Tardivel; et un Acadien, le R. P. Lefebvre.

La bibliothèque de l'*Action française* et nos *conférences*, qui se poursuivent dans le moment avec éclat, disons-le à l'honneur des conférenciers, complètent l'activité déployée par la plume et la parole sous nos auspices, au bénéfice des intérêts français.

Au cours de 1919 la bibliothèque de l'*Action française* s'est enrichie de la « Déportation des Acadiens » d'Henri d'Arles, de la « Race supérieure » du R. P. Louis Lalande, de la « Valeur économique du français » de M. Léon Lorrain, de la «Défense de nos lois françaises » de M. Antonio Perrault, de « la Langue gardienne de la foi » et du « Canada apostolique » de M. Henri Bourassa, des « Œuvres » de Paul-Émile Lamarche, de « Si Dollard revenait », de la « Naissance d'une

Race » et des « Rapaillages » de M. l'abbé Groulx. Nous aurons bientôt du même auteur : « Lendemains de conquête » et « Au service de la tradition française » de M. Édouard Montpetit.

Nous vendons également les brochures de l'Œuvre des tracts et nous distribuons celle de la Ligue de ralliement d'Amérique. Et afin de ne pas négliger les milieux anglophones nous avons édité à leur intention « *Do the French Canadians speak patois ?* »

En prenant la parole, l'an dernier, « pour la défense de nos lois françaises », M. Antonio Perrault conseilla à l'*Action française* de constituer une commission dont les membres se proposeraient surtout de surveiller du point de vue de l'esprit de nos lois françaises la législation du parlement fédéral et celle de la législature de Québec, de préparer les amendements jugés nécessaires à nos lois civiles, d'encourager nos hommes de loi à poursuivre les études juridiques et à multiplier les ouvrages de droit.

Nous n'avons pas encore formé ce comité, mais nous espérons pouvoir bientôt l'organiser. Un récent jugement de la cour suprême du Canada lui ouvre d'ailleurs, avant même qu'il n'existe, un nouveau champ d'action. Dans une cause où la compagnie *Colonial Real Estate* était appelante et la « communauté des sœurs de l'hôpital général de Montréal », intimée, le juge Mignault, appuyé par le juge Brodeur, fit une importante déclaration au cours des considérants de son jugement. Il déclara qu'il ne peut admettre que l'on règle un point de droit français en s'appuyant sur une décision prise dans une cause déjà jugée suivant la jurisprudence du droit anglais — « I would deprecate, on a question under the Quebec law, relying upon a decision. . rendered according to the rules of the English law ».

Cette attitude des juges Mignault et Brodeur constitue pour le droit français du Québec un événement d'une haute importance. Mais pour en élargir encore les conséquences heureuses pour nous il faut de toute nécessité que cette façon de voir et de juger passe de la pensée de ces deux juges à la jurisprudence elle-même. Et pour y arriver il importe que les avocats du droit français commencent par suivre cette règle même dans les causes qui ne sont pas appelées à être entendues en dehors du Québec. On voit tout de suite l'immense travail qui attend notre futur comité légal dans ce seul domaine.

Je m'arrête ici, car le rapport du secrétaire général est déjà trop long. Qu'il me suffise de faire entendre une parole d'espoir. Les succès passés nous autorisent, ne vous semble-t-il pas, à fonder pour l'avenir les plus belles espérances, sans craindre les vains rêves. Des choses qui paraissaient jadis impossibles ne sont-elles pas maintenant courantes ! Toutes les *affaires*, comme on le dit avec emphase, se faisaient jadis en anglais et voici que les courtiers — et je parle ici des maisons anglaises de Toronto comme des maisons anglaises de Montréal — font maintenant une excellente propagande et possèdent de bons services français pour leurs clients canadiens-français. Sans doute nous n'avons pas été les seuls à nous agiter, d'autres l'ont fait avec et avant nous — comme le *Devoir*, par exemple, que je cite à cause des excellentes et constantes relations que nous avons avec lui, — mais nous n'avons pas été étrangers à la cause qui a produit ces changements. Il ne nous reste donc qu'à continuer. L'avenir est à nous, il suffit de vouloir !

Anatole VANIER.

PARTIE DOCUMENTAIRE

« THE LANGUAGE QUESTION », PAR MGR McNEIL

L'article suivant, dû à Mgr McNeil, archevêque de Toronto, a été publié dans le Canadian Courier *du 14 février 1920, sous le titre* The Language Question, *avec ce double sous-titre :* « Freedom of speech and Mutual Respect » Why not Teach Geography in French ?

In the course of his visit to Canada the Prince of Wales was one day the guest of the City of Montreal. In his speech at the civic luncheon His Royal Highness instanced cases in which British policy succeeded in reconciling racial differences and antagonisms within the Empire, and he went on to say :

"But what is the secret of the success of British policy in this respect? I can see that the secret in Canada is just the same as in Great Britain. It lies in freedom of speech, freedom of language, and mutual respect."

Not long ago I had occasion to discuss the language question of Ontario with an influential man of Quebec. He argued that even in the teaching of religion in the Separate Schools, there is not freedom of language. I replied that he must be misinformed, that no Regulation of the Department of Education had ever attempted to interfere with the lesson in religion, and that in a free country like ours whatever is not legally forbidden must be considered legally free. With a derisive smile he pointed to the judgment delivered by the Hon. Mr. Justice Masten in the Green Valley case, Feb., 1916, in which occurs the following paragraph :

> « I find that the defendants (the school trustees) have allowed the use of French as the language of instruction and communication in the school in connection with the teaching of the catechism, and I find that such use has not been made permissible under the Regulations. »

We have a claim to be considered a patient people after having allowed this judgment to remain four years unmodified in the Law Reports. Officials of the Department of Education have frequently assured teachers and trustees that the language of religious instruction in the Separate Schools remains untouched by Regulation 17. This is one of the diminishing number of matters still left in the power of school trustees. The principle governing such cases seems to be that Departmental Regulations have reference to those subjects of study for which the Department prescribes text-books. Sleepless nights await the Minister who undertakes to prescribe the text-book to be used in the teaching of religion in the Separate Schools, or the language in which this lesson is to be imparted. There are difficulties in racially mixed schools, of course. There was a real difficulty in the Green Valley case; but the finding of Judge Masten does harm, and is not a correct inference from the law.

The Green Valley case was first tried in 1914. It came before the Appellate Division in 1915, when judgment was delivered by Hon. Mr. Justice Hodgins. He undertook to define in what precisely the trustees acted illegally, and the decision can be understood from the following :

« The breach of the Regulations which has taken place is the teaching of French either under clause 3 (1) or 4 (Regulation 17) without the fulfilment of the conditions embodied in them, and in a school not designated by the Minister as an English-French school. »

« Clause 15 of the Public School Regulations, if invoked under clause 2 Instruction 17, is inconsistent with the explicit condition of the two clauses first referred to. »

No reader unfamiliar with school administration can understand this decision without explanation. There are two Regulations in force touching the use of French in the schools of Ontario. The latest is No. 17, and is too long to be quoted here. It is quoted in full at the end of Mr. P. F. Morley's interesting book, *Bridging The Chasm*. The other is No. 15, as follows :

« In school sections where the French or the German language prevails, the trustees may, in addition to the course of study prescribed for public schools, require instruction to be given in Reading, Grammar, and Composition to such pupils as are directed by their parents or guardians to study either of those languages, and in all such cases the authorized text-books in French or German shall be used. But nothing herein contained shall be construed to mean that any of the text-beeks prescribed for Public Schools shall be set aside because of the use of authorized text-books in French or German. »

This Regulation (which I shall refer to as No. 15) was in force before No. 17 came into existence, and continues still in force. The essential difference between the two lies in the fact that, in the case of No. 15, the deciding authority is the Board of Trustees, while, in the case of No. 17, the deciding authority is the Minister of Education. No. 15 is affected in its application only to this extent by No. 17, that when the Minister designates any school as an English-French school, he thereby withdraws this school from the jurisdiction of the trustees, as far as the teaching and the use of French are concerned, and places it under Regulation 17. He has not done this in the case of all schools in which French is taught to French children. There are schools, both Public and Separate, operating under No. 15, and not under No. 17. The expression, « designated by the Minister as English-French, » thus becomes and is purely technical. It does not mean all schools in which French is legally taught to French children. It means only those schools placed by the Minister under No. 17. The schools

operating under No. 15 are not affected by No. 17, and those operating under No. 17 are withdrawn from No. 15. If all schools in which French is taught were placed under No. 17, then No. 15 would be a dead letter as far as French is concerned, and would remain in force only for German. In the Appellate case, the Judge assumes either that all schools in which French is legally taught have been actually placed under No. 17 or that No. 17 applies to them without any act of the Minister. Both suppositions are unfounded in fact, and we are in presence of bewildering confusion when we find Mr. McGregor Young, K.C., arguing, in the same case, on behalf of the Department of Education, that, as to No. 15, « it must be remembered that this particular school was never designated as English-French. » If he had said this of No. 17 there would be sense in his reminder. No such designation is required for operating under No. 15. As a matter of fact, the Department does not administer the schools in accordance with the arguments or the decision in this case. It is not in accord with fact to say that it « depends on the terms of Regulation 17 » whether No. 15 applies to Separate Schools or not, or that « unless and until there is a designation by the Minister the teaching of French cannot take place » in a school requented by French children.

There is a disquieting divergence between the Regulations on this subject as interpreted by the Courts and as administered by the Department. In a matter so delicate as the regulation of a language spoken and cherished by more than two hundred thousand Canadians in Ontario, it increases the social friction to have laws construed in one sense by the Courts and in another sense by the responsible Minister. There is evident need of readjustment and the removal of ambiguities.

The assertion that « English must be the paramount medium of instruction and communication in all Ontario schools, » as the Appellate judgment has it, is not inconsistent with the claim that some subjects of study are so bound up with the everyday use of one's mother tongue that they ought to be taught in both languages in French-English schools. Prohibition of French as a language of communication in such cases is too much like an attempt to suppress a language. Geography is a subject of this kind. Proper names of places and geographical terms continually recur in conversation, and form an important part of any language. Following is a list of names and terms in both languages to illustrate the close connection there is between the study of geography. and the knowledge of a language :

English.	French.
England	L'Angleterre
Scotland	L'Écosse
London	Londres
Leghorn	Livourne
Germany	L'Allemagne
Austria	L'Autriche
Spain	L'Espagne
Switzerland	La Suisse
Belgium	La Belgique
Antwerp	Anvers
South America	L'Amérique du Sud
United States	Les États-Unis
Three Rivers	Trois Rivières
Rocky Mountains	Montagnes Rocheuses
Water-shed	Versant
Water-ways	Cours d'eau
Canal lock	Écluse
Coast line	Littoral
Boundaries	Limites
Trade winds	Vents alizés
The tides	Les marées
The South of France	Le midi de la France

This list could easily be extended. A French child who learns geography only in English would be at a loss how to express such terms in French, or understand another who studied the subject in French. I have no means of knowing how far an amendment along this line would be accepted by either side; but I do know that the present state of tension is hurtful to Canada, and that it is the interest of both sides in the dispute to seek some *modus vivendi*. As a first step towards a solution, permission to teach geography in French seems to me consistent with the declared policy of the Department, and conducive to a better knowledge of French, an important factor in the culture and the prosperity of the Province. If we had the « mutual respect » which the Prince declared to be an essential element of national unity, the language problems could be solved with comparative ease.

Comment servir

LES PROFESSIONS LIBÉRALES

Servir ! Ce verbe sonne étrangement à nos oreilles démocratiques. On le dirait suranné. A-t-il sa place dans le vocabulaire où se détachent en lettres rouges, depuis plus d'un siècle, les mots liberté, fraternité, égalité ? Où trouver des serviteurs dans une société composée de frères, d'hommes libres et égaux ? Développement inattendu des choses. La proclamation des droits a multiplié les devoirs. Le citoyen moderne n'entend parler que de ses obligations. Cela est bien, cela devait être. Faire participer la foule à la direction de la chose publique, la lier à l'intérêt général c'est exiger de chacun d'entre nous des services. C'est leur ensemble qui fait avancer la société vers le progrès. Et pour celui-ci il importe que chaque citoyen aperçoive clairement les liens qui l'unissent aux autres, qu'il soit plus instruit de ses devoirs que de ses droits. L'égoïsme l'empêche d'aller trop loin dans l'abandon de ses droits, mais il lui fait vite oublier ce que lui imposent son titre d'homme, sa dignité de chrétien, le patriotisme.

L'égalité moderne des droits laisse subsister la hiérarchie des devoirs. Ils s'accroissent pour celui que placent au-dessus des autres la naissance, l'instruction, la possession d'un haut rang social. Paul Deschanel voit surtout à la présidence de la France un poste de service, et c'est à ce titre seulement qu'il remercie sénateurs et députés qui l'ont élu.

Dans cette série d'études où l'on fixe nos devoirs actuels envers la cause française, il convient donc de s'ar-

rêter sur les services réservés aux classes professionnelles. Quels sont-ils ?

Le premier serait de désencombrer les professions. Elles regorgent. Plusieurs de ceux qui s'y engagent ne rencontrent jamais l'occasion de s'élever à un niveau moyen. L'offre dépasse la demande. Notre race subit là une perte d'énergie. Des forces mal orientées ne lui fournissent point tout leur rendement. Maints professionnels eussent avec plus de succès rempli d'autres emplois et accompli ailleurs de plus utiles besognes. Leurs aptitudes les tournaient vers un autre pôle. Ils sont dans les professions des êtres inutiles. Ils y font fonction de poids lourd et leur profession, qui sans eux eût élevé sa dignité et accru son utilité, baisse sous cette charge. Heureux quand le besoin ne les accule pas aux expédients inavouables ! Mais ces observations regardent plutôt les jeunes qui réfléchissent sur le choix d'une carrière. Ce sont les professionnels dont nous devons ici nous occuper.[1] On ne leur demande pas de rayer leur nom du tableau où ils l'ont inscrit, mais de tirer le meilleur parti possible de leur situation. La main est à la charrue, il ne faut plus regarder en arrière. Quels services leur est-il possible de rendre en ce pays à la cause française ? Ceux rattachés directement à l'exercice de la profession et ceux accomplis hors de ses cadres.

Que doit faire le jeune homme au sortir de l'université, le lendemain du jour où, d'une main heureuse, il a sus-

[1] Au cours de cet article, je désigne les personnes qui exercent les professions libérales par le mot *professionnel*. Je doute que dans ce sens il soit actuellement d'une bonne langue. Quelques dictionnaires le mentionnent tout en indiquant qu'il n'a pas encore trouvé place dans le dictionnaire de l'Académie. Mais l'adjectif *professionnel* est un néologisme qui fut reçu en 1878. L'on peut espérer que le substantif, avec la signification qu'on lui donne ici, finira par y entrer un jour ou l'autre. L'usage y a bien conduit *chic*. Comme *professionnel* ne prête à aucune ambiguïté et qu'il exempte des périphrases, je le risque.

pendu au mur de son étude le parchemin si longtemps attendu ? Pratiquer, dites-vous. Vous paraîtrez naïfs à ceux qui savent que le client est un oiseau rare et que pour l'attirer il ne suffit pas d'avoir pignon sur rue. Mais l'attention ne s'attarde point en ce monde aux fruits secs. Arrêtons-nous au professionnel qui réussit, qui a l'occasion de pratiquer. Comment contribuera-t-il en ce pays au service de la cause française ? Tout d'abord en réhabilitant les professions dites libérales par la preuve de leur utilité sociale. Ce sont des états que requiert la société pour atteindre ses fins. Les professionnels occupent des emplois qui aident au bon fonctionnement de la machine publique. Ils sont moins estimés aujourd'hui qu'autrefois. Le discrédit descend sur eux et leur prestige s'affaiblit. On se permet à leur égard plus que des moqueries. On se croit généreux quand l'on ne voit dans les professionnels que des parasites, des êtres inutiles que porte avec peine à son flanc le corps social. Combien les accusent de routine, d'égoïsme, de cupidité ? Convenons, si vous y tenez, que les professionnels ne sont pas les seuls responsables de cet état de choses et que l'atmosphère canadienne tend de plus en plus à détruire l'estime qui jadis allait vers eux. L'amour de la richesse conduit à n'apprécier que les riches. Là où l'argent tient lieu de tout, il ne reste plus de considération pour ceux dont l'unique actif est fait des qualités de l'esprit ou de vertus morales. Un médecin de campagne qui, pour cinq piastres, parcourt dix milles et passe dix heures à côté d'une femme en couches ? Peuh ! Que vaut cet héroïsme en face de la suffisance d'un vitrier dont les profits s'élèvent à quatre-vingt mille piastres l'an, d'un vendeur de canelle ou de whisky qui s'enrichit à millions ? Dans une société où le commerce et l'industrie apparaissent à maintes gens comme les uniques sources

des biens dont se puisse glorifier une nation, aucun apport n'apparaît fourni par des professions dont les avantages ne se manifestent ni par la fumée des usines ni par le bruit des moteurs. De plus en plus le travail de l'esprit, quel qu'il soit, pèsera chez nous moins lourd dans la balance où nous avons commencé d'étaler les bénéfices sonnants de la finance. Notre société besogneuse rétrécira davantage la place qu'occupent les professions libérales. Au chapitre de la mésestime qui les entoure, c'est la part des choses, du milieu et de l'époque. Mais il y a l'autre, la part qui nous est attribuable à nous professionnels. Que faisons-nous pour arrêter les soupçons qui nous atteignent, pour enlever toute raison à ces reproches d'assoupissement de l'esprit et d'âpreté au gain? Rien ne servira mieux la cause française que de réapprendre au peuple à estimer les professions. Pour cela il faut en démontrer l'utilité, apporter à leur exercice une intelligence, une science, un dévouement qui prouvent à tous que la société n'est pas faite pour les professionnels mais ceux-ci pour celle-là. C'est d'un renouveau d'ordre intellectuel et d'ordre moral qu'il s'agit.

En faisant plus large la part de l'intelligence dans l'accomplissement de ses devoirs d'état, le professionnel met en pleine lumière ce par quoi se distinguent les professions libérales. Leurs frontières deviennent de moins en moins précises. De nouvelles venues se sont placées à côté du droit et de la médecine, les plus anciennes. La complexité des rouages sociaux en fera surgir d'autres. Par quoi sera-t-il toujours possible de les reconnaître? La prédominance qu'elles donnent à l'effort intellectuel sur le travail de la main, leur dépendance étroite des facultés de l'esprit, leur exigence, chez ceux qui les veulent exercer, d'un acquis scientifique. Nos professionnels oublient trop de faire

voir ce signe qui les doit différencier des autres travailleurs. Ce capital intellectuel qu'ils emportent de l'université, combien le laissent s'effriter, se couvrir d'ombre? Combien négligent de l'accroître? Ils le doivent pourtant. L'ingénieur ou le notaire, le médecin ou l'avocat s'est spécialisé. A la Faculté, il acquiert les éléments d'une branche du savoir humain, celle dont est faite sa profession. L'enseignement supérieur fait plus que de lui communiquer la science faite. Il éveille le goût de l'inconnu, la passion des recherches savantes; il aiguille l'esprit vers les coins de cette science où la lumière n'est pas encore descendue et lui apprend la méthode dont il usera pour s'y aventurer. Le professionnel doit continuer ses recherches, ses études, non seulement pour satisfaire aux besoins immédiats de l'exercice de sa profession, solutionner une difficulté, servir l'intérêt de tel ou tel client, mais aussi afin d'étendre d'une façon désintéressée les connaissances puisées à l'université, éclairer davantage les parties obscures de la technique de sa profession, faire avancer la science dont elle vit. L'unique empirisme ne suffit plus. Le temps des recettes toutes faites est passé. Il faut sans cesse vivifier la pratique par la théorie, rechercher sous l'événement la cause, sous le fait le principe. Cette attitude, si elle n'est pas particulière à l'esprit français, est chez lui, plus que chez tout autre, réelle. « Bien rare en France, écrit Henri Bergson, sont les savants, les écrivains, les artistes et même les artisans qui s'absorbent dans la matérialité de ce qu'ils font, qui ne cherchent pas à extraire — fût-ce avec maladresse, fût-ce avec quelque naïveté — la philosophie de leur science, de leur art ou de leur métier ». Nos professionnels rendront à la cause française un premier service s'ils ne s'absorbent pas dans la matérialité de ce qu'ils font, s'ils s'élèvent au-dessus de la routine et de la besogne, vivent

davantage de la vie de l'esprit, étendent l'action de l'intelligence, alimentent la pratique par l'étude de la science dont est faite leur profession.

Ce souci d'ordre intellectuel se complète par un autre d'ordre moral. Toutes les vertus professionnelles se ramènent à la probité. En utilisant l'étymologie du mot, l'on peut entendre ici la droiture d'esprit et de cœur, mais celle dont l'on fournit des preuves. C'est la probité qui soumet le professionnel à l'observation stricte de tous ses devoirs, aussi bien ceux que lui imposent sa dignité d'homme et le christianisme que ceux qui relèvent de la discipline particulière à sa profession. Elle affine le sens de la responsabilité, si lourde pour l'homme auquel l'éducation et un haut rang social donnent figure de modèle. On parle des charges sociales de la propriété. Chaque avantage humain a les siennes, l'instruction acquise tout comme les postes d'honneur et de confiance. La responsabilité des classes professionnelles ! Qui d'entre nous s'en préoccupe ? C'est un chapitre de nos mœurs qu'il conviendrait d'étudier. Que de misères morales n'existeraient point si notre peuple n'avait reçu de la classe dirigeante que les exemples de l'austère vertu! Etre probe ! Quelle arme plus sûre pourrions-nous manier contre certaines accusations lancées contre nous ? Cette vertu ne suffira point pourtant à tirer des professions tous les heureux effets que leur organisation laissa entrevoir. Elles sont plus que des gagne-pain. Elles ont une utilité sociale qui rend leur maintien nécessaire. Au médecin de constamment se souvenir que sa profession écarte mille obstacles des routes de la vie et aide ainsi les hommes à marcher vers leur fin éternelle; à l'avocat de ne jamais oublier la collaboration qu'on lui demande d'apporter à l'œuvre de la justice. Ce sentiment animera leur façon d'agir. Ce qui doit impression-

ner le client c'est le respect qu'ils ont pour les idées fondamentales de leur profession et sa raison d'être, non le souci de profiter des difficultés d'autrui pour l'exploiter et s'enrichir. C'est en s'inspirant des vertus de l'âme française, si prompte au dévouement et à la générosité, que le professionnel aura la force d'élever à cette hauteur la pratique de son art ou de sa science. Là se trouvera à l'avenir son principal attrait. Longtemps les professionnels parurent les mieux rémunérés de nos travailleurs. Cela n'est plus et le jour n'est pas loin où maints ouvriers encaisseront de plus clairs bénéfices que le notaire ou l'avocat. A part de rares privilégiés, que d'épiciers arrondissent plus facilement leur budget que les professionnels? Ceux-ci, pour persévérer dans leur profession, devront vivre d'idées plus hautes que le désir de l'argent. La première qui les puisse soutenir dans leur carrière c'est la pensée de l'utilité sociale attachée aux professions quand elles sont vues à la lumière des causes qui les firent naître.

Le professionnel n'aura pas pleinement servi la cause française s'il restreint ses actes, remarquables d'intelligence, de probité, de sens social, à réhabiliter les professions et à leur faire produire, dans leurs limites, de meilleurs résultats. Il lui faut porter ses regards au delà de son champ de travail, s'intéresser aux questions d'ordre général qui agitent le pays, se livrer parfois à l'action extérieure.

— Mais la profession, tout comme le métier, a son côté pratique, épuisant, tout rempli du soin de gagner le pain. Et de même que vous n'exigez rien du forgeron qui tout le long du jour a frappé sur l'enclume, vous ne devez rien demander à l'ingénieur ou au notaire qui, le soir venu, est las de sa journée.

—A prendre la question de ce point de vue, il n'y aurait rien à répondre si notre société contemporaine n'avait pas fait aux professionnels physionomie de chefs, si, à raison de leur instruction et de leur aisance, elle n'exigeait pas d'eux un rôle à remplir en dehors de leur profession. On a fait des professionnels les dirigeants. Comment le seront-ils, s'ils demeurent exclusivement occupés de leur besogne, ne réservant qu'aux futilités leurs heures de répit ? Sortir parfois des obligations qui les tiennent rivés à leur besogne quotidienne, remplir les devoirs multiples que leur impose leur situation élevée, mettre en un mot chacun de leurs jours au service des autres, c'est à ce prix seulement qu'ils gagneront pour leurs professions le titre de *dirigeantes*. Comblés par l'instruction de plus d'avantages que les autres, qu'ils se considèrent tenus à des devoirs correspondants, qu'ils aient une vraie conception du rôle qu'ils peuvent et doivent jouer dans la société ! Etre de bons professionnels ne suffit plus. Hors de leur profession, maints services ne peuvent être rendus que par eux. Quels sont-ils ?

Autrefois nos professionnels se partageaient en deux groupes. Le premier se composait d'hommes préoccupés exclusivement de leur profession, médecins pour qui *saignare* et le reste constituaient l'horizon de la vie, notaires uniquement amoureux des actes même non authentiques, avocats sans cesse appliqués à faire plaider *Chicaneau*. Un deuxième groupe comprenait les évadés de la profession, les politiciens. De-ci de-là quelques dilettantes, âmes égarées dans les routes de la réalité et qui, à la veillée, s'attardaient à lire des vers ou de la prose, parfois même à en écrire. Leur influence, perdue dans la mêlée tapageuse des uns et dans la médiocrité des autres, s'évanouissait aussitôt comme l'ombre mouvante que vous faites sur les

murs, en marchant. Un changement s'est produit. Il importe de l'accentuer. Sous des causes diverses — préoccupations d'ordre national inculquées dès le collège, cercles d'études de l'*Association de la Jeunesse catholique canadienne française*, esprit public développé par quelques journaux, compréhension, accrue par l'effet de récents événements, des besoins de notre société canadienne — les professionnels, les jeunes surtout, reconnaissent la nécessité de se créer, à côté de leur devoir d'état, d'autres obligations. Vers quoi dirigeront-ils ce surcroît d'activité ?

Dans l'ordre intellectuel, aux professionnels appartient de former cette classe lettrée qui fait naître l'atmosphère favorable aux œuvres de l'esprit, à l'éclosion et à la reconnaissance des talents. A qui laissera-t-on le soin de goûter les œuvres du poète, du prosateur, du peintre ou du sculpteur ? En tout premier lieu, à ceux qui, sous la formation spéciale nécessaire à leur profession, ont mis la culture générale. Quels services nos milliers de professionnels rendront à la pensée française le jour où, grâce à leur haute culture, à l'étendue de leurs connaissances, à leur goût relevé, ils formeront à nos écrivains et à nos artistes le public qu'ils réclament, le public qui appréciera leurs œuvres et leur apportera sympathie et encouragement. Mais la cause française réclame des professionnels plus que des plaisirs de dilettante. Ils doivent agir. A eux de remuer les idées, de répandre par la plume ou la parole les opinions qui aident à conserver les éléments de notre nationalité, la foi, la langue, les lois. Ce sont les collaborateurs nécessaires des mouvements et des œuvres voués à la durée de nos traditions, de tout ce qui forme notre hérédité française. Pour ne s'arrêter qu'à l'un des chapitres de cette catégorie de devoirs, quelle aide les professionnels peuvent fournir au maintien ici du parler français ! Com-

bien d'entre eux peuvent revendiquer publiquement ses droits ! Tous doivent, par leur façon correcte et élégante de l'écrire ou de le parler, montrer le cas qu'ils en font, le charme qu'il met dans notre vie canadienne.

Les professionnels peuvent en d'autres domaines fortifier les œuvres de la pensée française. La politique n'est plus la seule distraction à leurs devoirs professionnels. Aux jours de la période agricole, quand l'activité se concentrait autour des fermes dont les champs se déroulaient dans la paix le long du Saint-Laurent ou du Richelieu, le professionnel pouvait se contenter de l'exercice de sa profession ou des discours politiques. Les luttes importantes étaient d'ordre constitutionnel. Les paroles se faisaient les porteuses des revendications du peuple et les professionnels trouvaient là un légitime emploi. Ces jours ont passé. Des indices révèlent même qu'ils sont sur le terrain politique en moins grande demande qu'autrefois. Les ouvriers et les agriculteurs recherchent de plus en plus les suffrages populaires. Ils ont meilleure chance que les professionnels d'attirer l'attention de la foule. Ce n'est pas une raison pour les professionnels de se faire peuple, de cacher leur supériorité intellectuelle dans l'espoir d'atteindre au succès. Les idées ne doivent pas être étrangères à l'art de diriger les affaires publiques. Les professionnels qu'attire la politique ont leur place au premier rang de ceux qui cherchent à faire triompher les idées dans l'administration de la chose publique. N'abandonnons ni au hasard ni à l'ignorance les problèmes politiques et que les professionnels que choisit le suffrage populaire apportent dans la carrière parlementaire le souci d'éclairer nos questions d'intérêt général et celui de faire entrer le patriotisme dans leur solution.

A mesure que le terrain politique devient de moins en moins favorable aux professionnels, un autre, celui de l'action sociale, leur apparaît de plus en plus propice aux œuvres opportunes et utiles. Le devoir social appelle impérieusement les professionnels. Il faut des actes, des œuvres de prévoyance et d'assistance sociale. Pourquoi les professionnels n'y tiendraient-ils pas la première place ? Au règlement de la question sociale, il faut l'éducation morale, l'organisation professionnelle, parfois aussi l'intervention du législateur. Ces réformes supposent l'observation préalable des faits, l'étude des lois relatives à la production et à la circulation des richesses. Vers 1896, quand les catholiques français commencèrent de s'intéresser en plus grand nombre à la question sociale, Mgr d'Hulst les mit en garde contre l'illusion de croire que la générosité de cœur suffirait à tout. Rappelant que la recherche théorique est nécessaire en toute chose, il réservait l'action décisive à l'homme qui pense, qui regarde les questions en face et dont les solutions, méprisées un temps, restent comme la réserve et l'espérance du lendemain. « Je me réjouis, ajoutait l'orateur, de voir que de plus en plus ceux qui d'abord n'avaient écouté que leur cœur en venant se mettre au service des ouvriers sentent la nécessité de cultiver leur esprit et d'agrandir leurs connaissances pour être à la hauteur de la tâche qu'ils se sont imposée ». En notre pays aussi il faut des hommes qui approfondissent les questions sociales, découvrent leurs antécédents historiques et leurs conditions présentes, cherchent, pour les régler, les moyens d'harmoniser les lois économiques avec les principes de la vérité et de la morale. Les professionnels ont leur place marquée près des spécialistes qui s'arrêtent à l'étude de cet aspect de notre vie publique. Leur esprit cultivé les destine à l'étude de ces problèmes nouveaux.

S'ils ont exercé leur profession dans un esprit d'utilisation générale, ils sont prêts aux efforts et aux sacrifices qu'exige la pensée d'autrui. Du fait que Dieu leur assigna un rang élevé les devoirs s'accroissent. Peuvent-ils demeurer indifférents aux problèmes que pose de nos jours l'activité humaine ? Refuseront-ils d'aider à l'amoindrissement des malaises que font naître entre le riche et le pauvre les formes agrandies du commerce et de l'industrie ? Penser l'action juste, la vouloir, aider à sa réalisation, nouvelle mission que remplira le professionnel sur le terrain social. En ces heures difficiles, il lui est réservé de devenir un être de volonté clairvoyante pour indiquer la voie droite, un être de générosité qui, après avoir observé, réfléchi, enquêté, étudié, emploiera son esprit et son cœur à faire disparaître quelques-unes des misères imméritées dont souffent tant d'êtres humains.

Le labeur du professionnel ne tient donc pas tout entier dans les limites de sa profession et à côté de celle-ci l'attend une tâche nécessaire et de lointaine portée. Participer à une œuvre d'assistance charitable ou de réforme sociale, prendre rang dans une association vouée à la culture des arts, seconder, sans le moindre souci d'intérêt personnel, un mouvement dont l'objet est le développement de la personnalité, l'éveil de l'esprit public, l'élévation de l'âme nationale, moyens divers dont usera le professionnel pour compléter la série des services que réclame de lui la cause française.

On redoutera, peut-être, que cet intérêt porté aux choses du dehors ne fasse baisser le niveau professionnel. A-t-on le droit de divertir de son devoir d'état une parcelle de son temps et de son énergie ? Le premier souci d'un professionnel doit être voué à sa profession. Dans son intérêt, dans celui du public qu'il invite dans son cabi-

net de consultation, il a l'obligation d'atteindre à la compétence. Etre le premier dans son emploi, c'est le but vers lequel doit tendre nécessairement tout professionnel. Mais le labeur du bureau terminé, que d'heures gaspillées ! A part certains laborieux qui poussent à fond l'étude des matières relevant de leur profession et conservent, après deux ou trois ans de pratique, quelque goût pour la théorie, combien se contentent d'expédier leur besogne de façon empirique et routinière, abandonnant leurs loisirs à des riens, à des plaisirs d'une mondanité fiévreuse ou d'une monotonie vide ! Leur esprit s'alanguit peu à peu dans le retour constant des mêmes inutilités. Pourquoi ne consacreraient-ils pas ces minutes libres aux choses de la pensée, à des études d'un ordre général, au développement d'œuvres charitables et sociales qui, élargissant le champ de leur expérience, perfectionneraient leur personnalité, apporteraient un précieux appoint à leurs compatriotes ?

Si le professionnel veut enlever l'étroitesse à ses facultés intellectuelles, leur fournir vigueur et pénétration, il regardera de fois à autre au delà de son champ accoutumé de travail. Les œillères rétrécissent le champ de la vision. Sans compter les limites qu'impose à l'esprit un enseignement trop spécial, « une forme mitigée de l'ignorance » dit J. Guyau, l'on constate que le cerveau d'un homme uniquement professionnel est exposé à ne jamais donner toute sa valeur. Son esprit, préoccupé sans cesse de la même besogne, se fait un lit de la routine; il s'habitue à envisager hommes et choses sous le même angle, à marcher toujours dans le même chemin vers la solution de problèmes dont le fond varie peu. Ses facultés supérieures s'atrophient. Il n'atteint pas au niveau intellectuel qu'il eût connu avec dans sa vie plus de variété, plus d'entrain. Il deviendra un autre être s'il continue de penser en commun avec ses

concitoyens, s'il plonge parfois son esprit dans le courant des idées générales, s'il se préoccupe des questions autour desquelles se concentre l'activité de l'âme nationale. Se dégageant des intérêts individuels, si féconds en égoïsme, il puisera, dans l'étude des questions d'un ordre élevé, dans la participation à une œuvre de portée sociale, plus d'ampleur, plus de virilité, plus d'indépendance. Il saisira mieux du reste les rapports qui unissent sa profession à la société où il vit et ce lui sera raison de donner à son activité professionnelle son véritable sens. Si tant de professionnels offrent le spectacle d'individualités incomplètement développées, si l'on compte chez eux tant d'intelligences endormies ou frivoles sur lesquelles les idées glissent sans pénétrer jamais, c'est dû en partie à l'emprisonnement de leur esprit dans une pensée étroitement professionnelle, qu'ils n'ont pas su élargir ni fortifier d'expériences nouvelles. Ils ont omis de se créer un idéal intime, une volonté puissante d'aider à tout ce qui peut servir les autres. Il demeure, en chaque âme humaine, à côté d'un instinct de grandeur, le penchant vers l'abdication et l'inertie. Si le cœur n'est pas remué par la charité, si le cerveau ne renouvelle pas ses idées, l'on s'endort dans la routine et l'égoïsme, l'on cède aux forces de la pesanteur, l'on s'abandonne à la vie médiocre. Cette attitude, si nuisible aux professionnels, est la cause souvent de l'insuffisance ou de l'avortement de tant d'œuvres excellentes. Que d'initiatives auraient un lendemain, que de résultats obtenus si tant d'hommes instruits ne donnaient pas aux futilités les loisirs qu'ils doivent à des préoccupations élevées et graves ! C'est une dette à leur race qu'ils refusent d'acquitter. Elle en demeure plus pauvre tandis que leur existence se clôt sur ce mot triste de Ruskin : « La vie pour eux s'est fanée comme les herbes mauvaises dans les prairies stériles ».

* * *

Les professionnels continueront d'occuper un haut rang s'ils joignent à la compréhension de tous leurs devoirs l'énergie de les accomplir. Des classes supérieures existeront toujours mais il n'est pas dit que leurs catégories de gens ne changeront pas. Poussés par les lois naturelles certains éléments dépassent le niveau commun. Des êtres s'élèvent au-dessus des autres. Mais les sommets ne sont pas irrévocablement assignés aux mêmes hommes. Des transformations se produisent. On a jusqu'ici reconnu aux professions libérales une suprématie. Seule la justifie la supériorité établie sur la culture de l'esprit et l'élévation du caractère. C'est par les productions de l'intelligence et l'utilité sociale de leurs actes que les professionnels mériteront de nouveau le prestige dont les entourait naguère notre société. Ils ne s'imposent ni par l'argent ni par la force du grand nombre. D'autres classes sont plus riches ou plus nombreuses. La pensée et le vouloir, la formation scientifique et l'efficacité des vertus morales, l'esprit et le caractère, sont leurs traits distinctifs, les signes de leur vocation de chefs. S'inspirer de ces idées, en donner d'évidentes preuves au profit de notre société, paraît être présentement l'impérieux devoir des professionnels. Son accomplissement, relevant les professions libérales au jugement du peuple, les défendant contre de nouvelles venues qui les veulent supplanter, aidera à la survivance ici de forces intellectuelles et morales héritées de la France. Maintenir l'esprit en honneur, se soumettre à la probité et au dévouement, entourer la foule d'une active sympathie et d'une bonté agissante, c'est partout et toujours efficacement servir la cause française.

Antonio PERRAULT.

NOTRE UNIVERSITÉ

Enfin, nous aurons *notre* Université !

L'universalité de notre joie doit maintenant se traduire par l'unanimité et l'entrain de notre action. Besognons avec méthode, avec ensemble, dans le sens de nos traditions nationales et religieuses.

La souscription est finie; notre libéralité doit durer. Que ceux qui ont de l'argent en donnent, et le plus possible. Tous, cependant, doivent apporter leur écot; il faut le quarantième de million de nos Crésus, et l'obole de la veuve de tous nos nécessiteux ! Entre ces extrêmes se rangent des milliers de gens à l'aise qui croient faire preuve de générosité en déposant lestement un billet de banque de dix piastres dans la corbeille aux fonds; c'est trop peu. Je connais des fonctionnaires qui en ont fait autant, et plus modestement. C'est mille, cinq mille piastres que nos indépendants de fortune auraient dû verser.

Que nous sommes peu habitués à donner ! Apprenons des Anglais comment s'édifient les institutions d'enseignement supérieur; cela vaudra mieux que de nous pâmer devant leurs belles « bâtisses ».

Toutefois, il importe que le *corps* soit grand, solide, beau et sain. Pour la gloire du nom français, il nous faut la plus belle université du Canada. Que « l'étranger voie avec un œil d'envie » la grandeur et l'harmonie de ses proportions, le goût esthétique de son style, le nombre et l'imposant de ses salles, l'outillage parfait de ses laboratoires, et les trésors de ses bibliothèques ! Cela est nécessaire. Nous vivons au pays des jugements fondés sur l'aspect...

Mais, avant tout, infusons à notre Université une *âme* créée à l'image de l'âme collective de la race, où s'harmonisent les hérédités immortelles des ancêtres, les fécondes lumières du génie français et les éternelles vérités de l'Évangile. Rien ne sert de se payer de mots ou de se nourrir de chimères; notre Université devra être canadienne-française ou elle sera incolore; elle devra être catholique ou elle sera inutile.

Mettons-nous bien dans la tête que nous serons de trop dans cette Amérique vouée au matérialisme grossier et à la neutralité plate, le jour où nous cesserons d'être des « dark Quebecers » et des « priest-ridden mutts ». Le Christ, qui fait et défait les nations, n'aura plus besoin de nous lorsque nous serons comme tous les autres, des areligieux nasillant le credo du « How to make money » dans la langue du protestantisme vécu, et nous disparaîtrons comme entité distincte. Ceux dont la seule religion est le français ne pourront résister davantage aux gaz asphyxiants de la libre pensée, et s'ils meurent en Français, leurs fils vivront en Anglais.

Donc, pas de travestissements des grandes faiseuses d'amorphes que sont les universités américaines; pas de miniatures des cerveaux sans âme que sont les universités étatistes de France.

Crânement, arborons notre drapeau; nous mériterons ainsi les munificences divines, et le respect de ceux qui ont cessé d'être ce que nous sommes, de vrais fils de croisés. Un corps robuste, une âme franche, claire, embrasée des feux de la foi, quel foyer de vie pour le *cerveau* de notre Université !

Cerveau latin, façonné à l'incomparable école du classicisme, pétri de bon sens, épris d'ordre et de mesure, *TOUT* homogène où la raison s'éclaire de foi et domine les

poussées utilitaires de l'imagination et de la sensibilité, quel atelier de haute culture et de spécialisation intense ! Comprendrons-nous jamais comme nous sommes riches au milieu de tant de pauvres dont nous envions parfois le sort ?

Mettons en œuvre le jeu admirable de nos *facultés* ; qu'elles se développent et s'affinent, se mêlent sans se confondre, dans l'harmonieuse poursuite d'un idéal commun : la supériorité dans tous les domaines de l'esprit humain.

Pour cela, nourrissons-nous de la moelle des lions de France; elle est faite pour nous, nous sommes faits pour elle. Que l'intellectualité de la France catholique pénètre dans toutes les cellules du grand être moral que nous rêvons. Lettres et sciences, beaux-arts et histoire, médecine et droit, économie politique et agriculture, journalisme et pédagogie seront alors désinfectés du microbe de l'à peu près et du superficiel dont l'atmosphère de ce continent est saturée. Et les générations futures nous seront reconnaissantes d'avoir tant souffert pour conserver et accroître le plus riche patrimoine dont s'honore l'humanité.

Mais n'allons pas faire fi de ce que d'aucuns appelleraient des détails.

Songeons à nos maîtres. Nos professeurs, choisis avec soin en raison de leur compétence, soit, mais en raison surtout de l'influence morale que leur conduite et leur doctrine peuvent exercer sur des jeunes gens en formation, devront recevoir des appointements généreux et se consacrer tout entiers à leurs augustes fonctions. Qu'ils cessent de « faire de l'école » pour faire école !

Assez longtemps, nos professeurs ont été de pauvres tâcherons mal rétribués, et surmenés. Rendons un solennel hommage à leurs sacrifices et à leur dévouement; c'est

juste. Il serait juste aussi de commencer à leur accorder le temps d'étudier et la tranquillité d'une honnête aisance.

Tant vaut le maître, tant vaut l'école. Quand nos professeurs auront tous étudié la pédagogie, et acquis la maîtrise de leur sujet auprès des coryphées de la France, ils distribueront à leurs disciples un pain plus substantiel; cela aussi devra venir. A qui la faute si ce n'est déjà fait ?

Et nos étudiants ? Nos étudiants, au lieu d'aller bride au vent, sans règlement intérieur, ni contrôle extérieur, devront être soumis à une discipline qui embrasse toute leur journée, et les force à un travail intensif et ardu. Pourquoi sont-ils totalement libres de gâcher leur temps, de se comporter comme des malotrus, et même... de se dévoyer lamentablement ?

Nous en avons assez de la théorie du « self-control ». Un Latin a besoin de plus de contrainte, et ce qui est de la liberté pour un Anglo-saxon dégénère en licence pour un Français. Respectons donc les exigences ethniques de notre tempérament : nous avons besoin d'être bridés.

Seule, la carrière définitivement embrassée, avec les tuteurs que lui fournissent les réalités de la vie, peut nous empêcher, et encore ! de nous jeter tête baissée dans les folichonneries et les gaspillages éhontés de forces et de temps qui marquent le stage universitaire du plus grand nombre de nos étudiants. Nous aurons des compétences quand nous saurons protéger nos étudiants contre eux-mêmes, et contre les dangers auxquels nous les exposons si inconsidérément.

La maison des étudiants s'impose, et tout de suite. Elle établira des liens de saine fraternité entre les élèves des diverses facultés; elle constituera un centre intellectuel digne des futurs meneurs de la patrie; elle groupera les bonnes volontés génératrices de louables initiatives et d'ac-

tion efficace; surtout elle fera œuvre de préservation; et c'est là sa raison d'être.

Son prolongement naturel serait une grande Amicale de tous les « Anciens » de *Laval*. A part les joies intenses de ralliements périodiques, une association d'*alumni* nous procurerait la satisfaction de verser annuellement cinquante mille piastres dans la caisse universitaire... cinquante mille phagocytes qui protégeraient le corps, et par voie de conséquence assureraient un meilleur fonctionnement du cerveau, et un plus complet épanouissement de l'âme de notre ultime cause d'espérance : notre chère Université de Montréal.

Allons ! organisons-nous; il est plus que temps. Que le passé nous inspire et nous guide; que le présent unisse tous les cœurs dans une immense et féconde étreinte, pour que l'avenir nous trouve sur les sommets où nous appellent nos affinités françaises et notre mission providentielle. En tout cas, arrêtons d'emblée la dissipation insensée de nos énergies et de tant d'irradiantes clartés intellectuelles et morales. Nous pourrions illuminer l'Amérique du Nord avec ce que nous avons perdu.

Amédée MONET.

FORCÉMENT REMIS

L'encombrement des matières nous contraint à remettre au prochain numéro toute une série d'articles déjà composés, notamment une importante étude philologique du P. C.-A.-M. Paradis, un extrait d'une conférence de M. Aimé Dion, le texte des clauses du traité bulgare qui visent la protection des minorités.

SIMPLE MISE AU POINT

M. Maxime Raymond nous adresse la lettre suivante :

*Je constate que depuis quelque temps l'on fait à l'*Action française *des reproches assez graves. Elle songerait à supprimer nos relations intellectuelles avec la France; elle voudrait nous confiner exclusivement aux œuvres du terroir et enchaîner la liberté de l'art.*

*Je lis depuis ses débuts l'*Action française; *j'ai assisté à presque toutes ses conférences; j'ai fréquenté ses directeurs et ses principaux collaborateurs. J'avoue que je ne lui ai point découvert de si affreuses théories. Il me paraît que l'*Action française *s'en tient au nationalisme intellectuel, mais sans rien d'absolu, sans le dessein surtout d'une indépendance à l'égard de la France.*

*Dans l'article-programme de la revue (première année de l'*Action française, *p.* 5), *M. Édouard Montpetit écrivait qu'il* «fallait parfaire les premières leçons données par nos institutions en envoyant nos jeunes gens étudier à l'étranger.» *Dans la deuxième livraison de l'*Action française, (*pp.* 37, 38, 39), *l'abbé Groulx s'explique encore plus franchement.* « Il nous revient, *écrit-il*, que l'on s'inquiète de la culture française en notre pays, parce que quelques-uns de nos prêtres et de nos éducateurs enseigneraient la désaffection de la France. Disons tout d'abord qu'en droite logique quelques intempérances de langage, quelques frasques d'isolés ne constituent nullement une opinion commune ni même une opinion courante. «*L'abbé Groulx constate que nos éducateurs dans leur programme*» font très large la part des grands maîtres de la littérature de France, qu'ils tiennent aussi la porte ouverte, quoique avec discrétion, aux meilleurs écrivains modernes et aux plus contemporains des contemporains. Et ils font ainsi, *dit-il*, non seule-

ment parce que les maîtres de la pensée de France doivent rester les maîtres de notre insuffisance; mais parce qu'il importe à notre durée que les courants de la pensée française nous apportent cette substance d'art et de morale, ces vertus de la race et de l'esprit qui font l'essence de notre culture. »

L'abbé Groulx ne demande en somme que le droit de choisir entre les œuvres et les écoles françaises; et il ajoute: «Mais ce sont là, je puis le dire, nos seules réserves. Et aucune ne devra nous empêcher de faire de Paris et pour longtemps notre Mecque littéraire.» *Pour réclamer les droits du régionalisme, l'abbé Groulx se trouvait alors en compagnie de M. Louvigny de Montigny, de M. Édouard Montpetit, de M. Jean Charbonneau.* (Action française, première année, p. 40.)

*J'ouvre encore le deuxième volume de l'*Action française, p. 156, *et je lis dans l'article de M. Antonio Perrault sur* Nos forces intellectuelles : « Formons ailleurs nos spécialistes. Envoyons chaque année, une vingtaine de jeunes hommes étudier en Europe. Que de chaque faculté de notre université, que de chaque séminaire et collège, partent, l'automne, des élèves dont on aura éprouvé le talent et le caractère ». *M. Perrault est revenu sur le sujet dans son article sur Edmond de Nevers* (Action française, 3ème vol. p. 135). *Cette doctrine, elle fut encore soutenue par le dernier conférencier de l'*Action française, *M. Henri d'Arles.*

*Mais alors c'est donc une légende qu'on serait en train de fabriquer de toutes pièces. Les directeurs de l'*Action française *ne croient-ils pas opportun de mettre les choses au point ?*

Notre correspondant a parfaitement raison. *L'Action française* n'a jamais nourri le barbare projet de faire cesser nos échanges intellectuels entre la France et nous. M. Raymond le démontre lui-même : elle a dit et écrit expressément le contraire. Elle a toujours pensé qu'une grande

élite intellectuelle ne pouvait être formée avec les seules ressources de ce pays. Un de ses jeunes collaborateurs a pu signaler, et à bon droit, l'insuffisance des lectures françaises pour la formation de l'écrivain canadien : il n'est pas allé au delà de cette affirmation. Plus que d'autres peut-être nous sommes préoccupés des qualités morales de la future élite. Il nous paraît de quelque importance qu'elle revienne d'outre-mer avec la volonté de servir nos traditions, mais là s'arrêtent nos propres réserves.

L'*Action française*, il est vrai, n'a pas crié cette vérité à chacune de ses livraisons. Elle n'a ni le goût ni l'habitude de plaider les causes gagnées. Elle a fait mieux que de parler, elle a agi. On trouverait facilement parmi ses directeurs et ses principaux collaborateurs, ceux qui, en ces derniers temps, par les moyens qui leur étaient propres, ont essayé de préparer le départ pour l'Europe de nombreux étudiants.

L'*Action française* a favorisé le nationalisme intellectuel. Elle ne professe d'ailleurs aucun exclusivisme. Ceux qui se prétendent rivés par elle au roc du régionalisme, se donnent le rôle de Prométhées d'opéra. Elle n'a jamais dit : Hors du terroir pas de salut. Mais elle croit que la culture française ne signifie pas le déracinement; elle croit aussi que rester de son pays et de sa race, rester en possession de ses énergies natives ne fonde pas le talent mais peut le féconder. Elle se refuse à voir une antinomie entre l'exploitation des sujets nationaux et le culte des idées universelles et des grands thèmes généraux.

Si, d'ailleurs, elle veut le patriotisme des intelligences, ce n'est point seulement pour de vaines préoccupations littéraires, pour ramener tout le travail de la pensée à des peintures de vieilles mœurs canadiennes, à des contes, à des récits de terroir, à ce qu'on est convenu d'appeler la

littérature régionaliste. C'est tout l'effort intellectuel et dans tous les domaines qu'elle souhaite organiser au profit de la nationalité. Il lui semble que trop de problèmes se posent, trop de solutions se font attendre pour que l'exotisme, le dilettantisme deviennent des poses systématiques, pour qu'aux tâches urgentes ne songent pas d'abord les travailleurs de l'esprit. Que l'écrivain, que l'artiste aillent se former en France; mais que de retour au pays ils soient de chez eux.

On ne saurait sans injustice ramener tout le passé de l'*Action française* à une lutte contre l'anglicisme et à des campagnes en faveur de la littérature régionaliste. Les enquêtes de la revue, ses conférences, ses brochures de propagande, sa bibliothèque, ses manifestations publiques attestent que depuis longtemps le dessein primitif s'est élargi. Œuvre de défense et d'action elle tâche de réunir dans ses mains tous les moyens de propagande intellectuelle. Elle veut fournir au sentiment national tous ses appuis, tous ses éléments à la survie de la race. Peut-être qu'en cela même pourrait se résoudre l'originalité de l'*Action française.* Elle essaie de faire comprendre que la question de la langue ne saurait être traitée comme une question isolée, que la survivance française est liée au maintien d'autres forces. Elle tâche à faire voir la dépendance et l'ordre des problèmes; elle voudrait trouver la formule d'une action compréhensive qui ordonnerait les volontés dans la puissance.

Pour toutes ces raisons l'*Action française* n'a jamais été un groupe fermé. Elle ne saurait l'être. Elle accueille la collaboration de tous ceux qui, dans l'ordre du sentiment, mettent leur pays au premier rang et veulent servir leur race dans le respect de son âme et de ses traditions.

LA RÉDACTION.

BLANCHE D'HABERVILLE

Voilà bien un des grands noms de notre histoire. Qui ne sait que ce glorieux anonyme ne l'est qu'à demi, et que l'héroïne de Philippe Aubert de Gaspé n'a pas vécu que dans son roman ?

C'était au lendemain de la conquête. Les canons vainqueurs s'étaient tus. Le long incendie allumé par un commandement impitoyable, venait de s'éteindre. La terre canadienne aurait pu s'appeler la terre de désolation. En ce temps-là, un souvenir de mort errait dans tous les foyers. Chaque jeune fille qui avait grandi, portait dans ses souvenirs d'enfant des images funèbres. Toutes se rappelaient qu'un jour, elles avaient dû, en toute hâte, fuir la maison qu'allait embraser la torche incendiaire. Elles avaient vu, le soir, ces longues traînées de feu qui encerclaient la petite patrie. Et longtemps, aussi loin que pouvaient aller leurs yeux, le long du fleuve Saint-Laurent, elles avaient vu le spectacle de côtes désertes, de bois calciné, de toits écroulés et noircis, tombeaux d'une vie heureuse, brisée pour longtemps.

Le malheur n'avait pas épargné les manoirs. L'incendie était monté jusqu'à eux; les vieilles demeures seigneuriales avaient flambé avec les dépendances, avec le moulin banal. L'infortune était grande au sein de la noblesse canadienne. Les beaux officiers de l'armée de M. de Montcalm, les héros de Carillon, de William-Henry, rentrés chez eux, vaincus et ruinés, vivaient dans des huttes, dans le moulin resté debout ou reconstruit à la hâte. A grand'peine, sur leur table pouvaient-ils mettre un peu de pain. Les d'Haberville, nous raconte P.-A. de Gaspé, l'oncle Raoul et sa nièce, « chargés du département des vivres », allaient dans les bois, tendre des collets pour prendre des lièvres et des perdrix, — ou, avec une traîne sauvage, se rendaient jusqu'au lac des Trois-Saumons, chercher des truites.

Pour ces nobles déchus la séduction était grande, de la richesse anglaise. Hélas ! Les officiers aux somptueux habits rouges firent tourner bien des têtes de jeunes filles. Déjà, disent les vieilles chroniques, plusieurs avaient arboré le « chapeau de satin », coiffure des dames anglaises. Hélas ! après la défaite des armes, aurions-nous l'autre défaite, celle qui est définitive et navrante, celle des âmes ? Il y avait danger que l'engouement multipliât les alliances, le mélange des noms et du sang par lequel une race s'en va.

A cette heure périlleuse, quelques nobles demoiselles gardèrent pourtant la fierté française. Toutes, elles revivent dans cette Blanche d'Haberville, que nous n'avons ni assez connue, ni assez célébrée.

Blanche était une demoiselle de race noble. Le manoir des d'Haberville, vaste et somptueux, s'élevait avant la guerre, sur la rive du fleuve, là-bas, auprès de Saint-Jean Port-Joli. Le manoir avait été rasé comme tant d'autres. Avec lui, avait flambé la fortune seigneuriale. Un jour, chez les d'Haberville, maintenant pauvres, se présente M. Archibald Cameron de Locheill, officier de l'armée anglaise. Un mauvais hasard de la guerre a voulu qu'il fût le ravageur de Saint-Jean Port-Joli. Mais il garde pour lui le renom de sa loyauté, son titre d'ami d'enfance et de condisciple au collège de Québec, de Jules, le frère de Blanche, un commencement d'idylle avec Blanche elle-même.

Archibald Cameron de Locheill sollicite la main de Mademoiselle d'Haberville. Que va faire la noble enfant ? Autour d'elle elle n'entend parler que de démission. Dans sa propre famille, la résistance mollit. Mais, par bonheur, l'élégance française garde encore tout son empire sur cette conscience de jeune fille. Et quels beaux et généreux accents dans sa réponse au solliciteur : « Vous m'offensez, Capitaine Archibald Cameron de Locheill. Vous n'avez donc pas réflé-

chi à ce qu'il y a de blessant, de cruel, dans l'offre que vous me faites ! Est-ce lorsque la torche incendiaire que vous et les vôtres avez promenée sur ma malheureuse patrie est à peine éteinte, que vous me faites une telle proposition ! Est-ce lorsque la fumee s'élève encore de nos masures en ruines, que vous m'offrez la main d'un des incendiaires ? Ce serait une ironie bien cruelle que d'allumer le flambeau de l'hyménée aux cendres fumantes de ma malheureuse patrie. On dirait, capitaine de Locheill, que, maintenant riche, vous avez acheté avec votre or, la main de la pauvre fille canadienne; et jamais une d'Haberville ne consentira à une telle humiliation. Jamais, jamais, mon cher Arché ».

Jules, son frère, intervient en faveur de M. de Locheill évincé. Blanche ne faiblit point. « Est-ce une d'Haberville qui sera la première à donner l'exemple d'un double joug aux nobles filles du Canada ? » répond-elle à son frère avec sa fierté de grande race blessée.» ...On croirait, comme je l'ai dit à Arché, poursuit-elle, que le fier Breton, après avoir vaincu et ruiné le père, a acheté avec son or la pauvre fille canadienne, trop heureuse de se donner à ce prix. Oh ! jamais ! jamais ! »

« Ame sublime ! » dirons-nous avec Jules d'Haberville. Salut à toi, ô Blanche, noble fille de Saint-Jean Port-Joli. Ne pleure pas trop, ô ma sœur lointaine, l'écroulement d'un juste bonheur rêvé. Ton geste nous a sauvés de tant de défaillances, et de loin, de si loin, nous entretient encore dans nos invincibles déterminations. Sois remerciée de cette victoire qui n'est pas si au-dessous de celles de Carillon et de Sainte-Foy. Parce qu'un jour, dans la Nouvelle-France, ton cœur et celui de tes compagnes furent assez hauts pour repousser la fortune et les alliances étrangères, notre race a survécu. Salut à toi, ô Blanche d'Haberville !

Joyberte SOULANGES.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

LE RÉGIONALISME ET L'ACTION FRANÇAISE

Le régionalisme subit son procès devant l'opinion. Cela nous fait un beau sujet de conversation. On saisit, dans le colloque, des refrains de l'*Internationale* littéraire, mais l'ensemble des propos touche à des problèmes de chez nous; tant pis pour le système.

L'*Action française* devait s'attendre à la réaction. Elle n'a pas à se plaindre. Il est des conditions plus humiliantes : les réactionnaires du moment sont des hommes d'esprit et nous les soupçonnons fort de n'être pas aussi méchants que leurs gros mots y tâchent. Il lui est bien impossible, en tout cas, de prendre au tragique des fusées derrière lesquelles ne s'est pas encore dessinée la trajectoire de très gros boulets. C'est visiblement un jeu d'esprit où quelques-uns des joueurs se pipent, mais ce n'est pas du temps perdu.

Une question reste à l'étude, qui mérite d'y rester. De beaux talents, tout en daubant l'*Action française* et le régionalisme, s'emploient à l'envi à faire de l'action française au Canada. Ils ne sont pas déracinés, c'est l'essentiel. Le feu de la critique, en éprouvant la valeur des doctrines, va faire saisir les imperfections ou les excès des méthodes. Nous sommes d'accord à vouloir le progrès de la pensée et de l'art français au Canada. Ne se peut-il pas, suivant la judicieuse remarque de M. Antonio Perrault, que l'on suive « à défaut des mêmes routes, les mêmes directions ? » A force de s'échanger des leçons de « dis-

cernement, » tous les partis finiront par en user jusqu'à observer les nuances entre le panégyrique et l'éreintement.

En attendant que les maîtres aient trouvé les formules qui faciliteront une si élégante évolution chez nos esprits latins, prompts à entrer en lice dès qu'on jette sur le tapis des idées générales, il sera bien permis à la chronique de résumer l'histoire de l'idée régionaliste au pays.

Car l'idée n'est pas d'aujourd'hui. Le nom chez nous est assez récent. A propos de Barrès et de son œuvre, M. l'abbé Émile Chartier l'a employé en 1910, dans ses *Pages de combat*. Je ne crois pas que le mot régionalisme ait servi avant cette époque à désigner une doctrine littéraire spécialement canadienne. M. l'abbé Groulx a repris le mot dans un article-manifeste de l'*Action française*, en février 1917. Or depuis l'armistice on fait la guerre au régionalisme.

Ne serait-ce pas — je risque en tremblant cette opinion — qu'on a eu le tort d'importer hâtivement un mot qui comporte en France un sens générique ? Tantôt il s'y confond avec les mots fédéralisme, décentralisation, déconcentration, et couvre un programme d'action politique, sociale ou économique. A d'autres heures, il désignera spécifiquement une doctrine littéraire. Qui ne voit que le mot se charge là-bas des passions complexes soulevées par une situation politique sans équivalent chez nous ? M. Le Bidois signalait l'autre soir — avec une délicatesse que nous ne nous chargeons pas d'apprécier — les deux sens du mot nationalisme, selon qu'on l'emploie en France ou ailleurs. Au cours du dix-neuvième siècle, nous nous sommes souvent querellés pour avoir mis en cours, sans tenir compte de leur origine ou de leurs dégradations successives, des vocables qui naissent ou évoluent là-bas au gré de circonstances locales et transitoires. Et nous nous

sommes échangé des critiques désobligeantes, sans être toujours vraiment divisés sur les questions de fond. Chacun doit avoir des exemples dans sa mémoire. Dire que les nuances modernes de plusieurs mots français ne s'adaptent pas exactement aux réalités de notre vie, ce n'est pas, je pense, énoncer une découverte, et l'on ne blesse personne en disant que l'oubli de ce fait favorise l'ambiguité, qui exaspère les débats. On ne s'entend plus quand on ne parle pas assez la langue de son pays; et j'espère qu'on ne séparera pas cette proposition de son contexte. L'importation sans triage a bien au moins un danger, celui d'enlever à notre langue son premier mérite de langue humaine et française, celui d'être toujours intelligible.

Qu'on relise, dans *Le Régionalisme*, ouvrage de M Charles Brun, le chapitre intitulé : *Le régionalisme intellectuel*. M. l'abbé Maurault en a reproduit, dans sa conférence d'Ottawa, les passages essentiels : « La connaissance approfondie d'une région, dans son passé, ses traditions, ses mœurs; la traduction de la sensibilité particulière à cette région; une qualité propre d'imagination et un choix d'images empruntées au « décor » régional; plus spécialement : pour le littérateur, etc.[1] » On peut voir, après toutes ces définitions, poindre la première et suprême préoccupation du régionaliste de France : « Il conviendrait de ne pas oublier que le régionalisme se propose de substituer au régime centralisateur un autre régime, plus fav rable à l'expansion des originalités. Il n'est personn° même parmi les adversaires de la décentralisation politique, qui ne loue et ne souhaite la décentralisation intellec tuelle; cependant, si cette dernière peut, nous l'avons dit,

[1] Cf. *Le Régionalisme*, par Ch. Bruno-Bloud, 1911, p. 143.

être une cause, parce qu'elle permet à une région de se ressaisir, elle n'est, en dernière analyse, qu'un effet.[1]

On saisit dans cette franche déclaration les causes politiques de l'opposition faite au régionalisme français par les républicains bon teint. On peut se demander si quelques-uns des nôtres, récemment revenus de France, n'ont pas à leur insu épousé contre l'idée de la nationalisation de la littérature canadienne-française, des griefs que les partisans de l'unité administrative et politique de la France étendent sciemment à tout régionalisme, même intellectuel.

Encore une fois, nous ne voulons pas prêter aux adversaires de l'*Action française* des motifs moins profonds que ceux qu'ils énoncent, mais notre passé nous enseigne à nous défier de nos polémiques. « Les querelles ne dureraient pas longtemps si le tort n'était que d'un côté », a dit La Rochefoucauld : les trois quarts des nôtres auraient bientôt cessé faute d'aliment, si l'on avait eu le soin de s'entendre sur les termes du litige.

Cette impression se fortifie du fait que l'idée d'une littérature, nationale d'inspiration, n'a guère rencontré chez nous d'hostilité jusqu'au jour où l'on s'est avisé, par souci de la brièveté commode, de lui donner le nom d'un système d'une toute autre étendue.

Il y a une quinzaine d'années, un professeur de l'Université Laval donna à Québec une conférence sur la *Nationalisation de la littérature canadienne.* Personne n'en fut blessé. L'abbé Camille Roy reprenait la question au point où l'avait laissée Crémazie. Plus confiant que le poète exilé, le conférencier citait ce mot d'ordre répété par tous nos publicistes et nos critiques d'alors : « Traiter des sujets

[1] Id. p. 146.

canadiens et les traiter d'une façon canadienne », et il l'adoptait avec des réserves. Relisez sa thèse[1]

On ne saurait être plus modéré. « Il ne faut pas enfermer l'écrivain canadien dans l'étude de l'histoire, des mœurs, de la nature de son pays. » Nos romanciers auraient tort de s'interdire l'étude des « problèmes les plus généraux de la psychologie. » De même nos poètes lyriques ne devront pas se croire fermé le domaine de « tous les sentiments à coup sûr internationaux, et communs à toutes les âmes, que la vie et la mort, la joie et la tristesse, l'amour et la haine éveillent en nous ».

Rien de ce qui est humain ne nous doit être étranger. Il est même d'avis qu'on laisse les écrivains canadiens soumettre parfois leur esprit, leur goût, leurs habitudes de penser, leur âme, et, pour ainsi dire, leur conscience littéraire aux influences qui viennent de l'étranger.

Il redoute pour notre art les conséquences d'une politique de protection à outrance. Voilà des concessions appréciables. Elles devraient suffire à faire saisir le sens de sa proposition essentielle. « Si nous avons tout à gagner en demandant à la France de nous livrer le secret de son art merveilleux, nous aurions tout à perdre, si, par le fait de ces relations, nous ne devenions que des écrivains français égarés sur les bords du Saint-Laurent ».

Il appuie cette proposition de bons arguments qui ne sont pas encore si vieillots. Un critique français, M. Charles ab der Halden nous avait donné les mêmes avis appuyés sur d'aussi convaincantes raisons.[2]

[1] *Essais sur la littérature canadienne*, par l'abbé C. Roy, Québec, 1907, pp. 345 et s. Conférence sur la *Nationalisation de la littérature canadienne*, donnée en 1904.

[2] *Études de littérature canadienne française*, par Ch. ab der Halden, Paris, Rudeval, 1904. On se souvient que feu Jules Fournier ayant, dans un spirituel article de la *Revue canadienne*, agacé M. ab der Hal-

M. l'abbé Roy continue. Si nous renoncons à une certaine autonomie littéraire ainsi entendue, nous aurons la tentation de chercher à nous grandir « par des procédés plutôt factices », et de faire des articles et des livres « où le fond n'est qu'un démarquage du livre français ».

Rien n'empêche donc de puiser partout le fin et le fond de tout, mais, après avoir laissé les choses faire leur empreinte en notre âme, il nous faut nous les assimiler par la méditation personnelle, féconder avec notre esprit cette riche matière et la faire « passer, pour ainsi dire, à travers cette âme canadienne, à travers ce tempérament qui est nôtre, et qui laissera sur cette substance l'impression et le mouvement de sa propre vie ».

Car il existe un pays nommé le Canada où vivent des Canadiens français. Et notre histoire n'est pas un chapitre de l'histoire de la France contemporaine. « Par toutes ces traditions conscientes ou machinales, qui sont le fond de notre esprit, nous nous rattachons étroitement à la France très chrétienne, à celle qui a précédé ou qui n'a pas fait la Révolution ». Il peut y avoir chez nous des gens qui le regrettent, ils ne peuvent pas changer les faits. Et s'ils entendent relever chez nous l'art et la pensée française, encore faut-il qu'ils procèdent de façon positive. Edmond de Nevers, de par sa seconde culture, se fût peut-être mieux accommodé d'un public de France, lui qui, au surplus, croyait constater que le Canada n'a pas encore

den, il parut de ce dernier de *Nouvelles études de littérature canadienne française* (1907), où se lit à peu près le contraire de sa première idée : « Si le Canada ne jouit pas et ne *peut pas jouir de son autonomie littéraire*, il garde jalousement son autonomie philosophique et morale, et ne saurait demander à Paris le mot d'ordre. Les Français qui ont parlé de votre pays ont trop souvent oublié cette vérité et les mieux intentionnés parfois se sont heurtés à une sorte de susceptibilité chatouilleuse qui ne saurait admettre les leçons, les critiques ou la pitié ». Préface, p. XII.

pour les Canadiens les attributs et la force d'attraction des vieilles patries.

Né Canadien, il n'écrivit pourtant pas une ligne qui ne fût destinée avant tout aux siens. En quoi eût-il servi leur cause, celle de la pensée et même celle de l'art, s'il se fût obstiné à les blâmer de ne pas se croire toujours des Français en exil ?

L'abbé Camille Roy étudie l'âme canadienne. Elle a raison d'être humble, si l'on veut. Mais sûrement son histoire, ses mœurs religieuses, politiques, sociales en font quelque chose de distinct. Le climat, le voisinage, la séparation ont agi.

Certains écrivains de Belgique ou de Suisse imitent les Parisiens. Leur exemple n'est peut-être pas à suivre. Beaucoup de patriotes s'inquiètent de la force de l'attraction exercée par Paris et Berlin sur les talents belges et suisses qui deviennent « des émigrés à l'intérieur » et perdent tout contact avec le public de leur pays sans atteindre toujours le public étranger qu'ils courtisent.

Il s'agit d'une chose sérieuse. Fixer notre goût littéraire sans tenir compte des conditions et des circonstances de notre vie nationale, ce serait pour la critique, oublier que la littérature, plutôt qu'un art frivole, doit être « l'expression de la vie dans ce qu'elle a de plus intime, de plus sérieux et de plus profond ».

Il n'est pas question de satisfaire d'abord le goût des lecteurs étrangers. Ne serons-nous toujours que des « colons littéraires » ? Même si par modestie l'on tient à ce titre, il reste que cette colonie a sa vie propre. Admettons qu'elle ne puisse pas encore réclamer l'indépendance, trouvera-t-on trop ambitieux ses désirs d'autonomie intellectuelle ?

La rhétorique du citoyen de l'univers conduira peut-être plus vite au succès ceux des nôtres qui s'en réclament. N'oublions pas qu'il s'agit d'une discipline intellectuelle, et qu'on ne saurait l'instituer sur des phénomènes d'exception. La moyenne des talents gagnera, croyons-nous, à se développer d'abord dans une atmosphère de traditions, d'idées, de faits propres au pays natal. Sans insister sur les autres éléments, le concept même de nos traditions, qu'il faut rattacher à leurs origines, nous fait une loi d'étendre ce cercle dans le temps comme dans l'espace.

Les régionalistes sont loin de s'y opposer ; je crois même que leur préoccupation maîtresse est là. On leur crie : Vous voulez limiter notre champ visuel, réprimer tout élan, étouffer toute inspiration qui ne soit pas d'origine régionale. Votre doctrine est oppressive, étouffante. — Ils reprennent : Qu'à cela ne tienne, vous pouvez aller prendre l'air au dehors. Il ne faut pas tant vous fâcher, voyons ! — A quoi on réplique courroucé : Vous nous excommuniez, pontifes de l'heure des vaches ?... Alors ?— Il devient gênant de continuer à causer.

Au temps où l'on parlait de ces questions avec sérénité — c'était avant la guerre qui a dérangé tant de choses — le critique, que nous avons cité,[1] appliquait au livre de vers de M. Paul Morin, *Le Paon d'émail*, les principes énoncés dans sa théorie sur la littérature nationale : « Il n'y a rien, dans les vers de M. Paul Morin, qui révèle son origine canadienne-française, qui indique une inspiration locale, une influence du milieu familial, social et *régional* », (le mot est entré dans notre vocabulaire, on le voit, depuis la conférence de 1904), « et c'est à dérouter tous ceux qui croient encore aux ingénieuses théories de Montesquieu

[1] Abbé Camille Roy. *Nouveaux Essais sur la littérature canadienne*, Québec, 1914. — L'article sur le *Paon d'Émail* est de 1911.

et d'Hippolyte Taine ». Il ne blâme pourtant pas l'auteur d'avoir peint « ce que là-bas en Europe où il a voyagé et étudié, ses yeux et son imagination ont aperçu. Car, s'il est bon de *nationaliser* notre littérature, il ne faut pas le faire jusqu'au point de rétrécir, à la ligne précise de nos horizons, le champ visuel de l'esprit canadien. Tout ce qui est humain peut intéresser nos âmes canadiennes et il est bien permis à nos poètes d'aller chercher hors des paysages laurentiens l'objet de leurs chants, pourvu... qu'ils y réussissent. Or, M. Paul Morin y a suffisamment réussi ».

L'abbé Roy fait des réserves bienveillantes sur l'inspiration paganisante et sur le sensualisme des vers du jeune dilettante. Mais toute sa thèse est aussi modérée que les passages cités. Nous croyons nous souvenir que M. Olivar Asselin, à moins que ce ne soit M. Jules Fournier, décerna un jour à M. l'abbé Camille Roy un brevet de compétence spéciale, pour avoir « le premier mis de l'intelligence dans notre critique ». Il est vrai que M. Asselin nous apprend « qu'heureusement pour lui, il n'en est pas resté depuis, dans ses lectures, à la critique de M. Camille Roy ». Nous avons cru bon, en considération de mérites antérieurement reconnus, de citer les textes principaux de cette thèse de 1904, sur ce qu'on appelle aujourd'hui le régionalisme, ou encore, aux jours de digestion lente et acide, l'indigénisme.

Hâtons-nous de l'avouer, au delà des chicanes verbales, il y a ici une querelle d'idées entre des critiques, braves gens, mais dont c'est le métier de n'être pas toujours aimables pour les confrères.

« La critique, a écrit Émile Faguet, a été si considérable en France dans cette seconde moitié du dix-neuvième siècle, qu'elle est devenue un genre littéraire, et si abon-

dante qu'on a craint, si tous les écrivains se faisaient critiques, qu'il n'y eût plus d'écrivains à critiquer, et que la critique périt d'inanition dans son triomphe même, craintes que les critiques ont dissipées très vite en se critiquant eux-mêmes les uns les autres, et en montrant que de cette manière les choses pourraient aller indéfiniment. »[1]

Nous sommes bien dans le mouvement, et notre littérature s'attache, fidèle comme l'ombre, à la littérature de la mère-patrie. Que faut-il de plus pour que nos critiques se tendent les bras?

Soyons amis... c'est moi qui t'en convie.

Dans un article daté de 1910, M. l'abbé Émile Chartier a résumé la théorie et l'histoire du régionalisme français.[2] Il raconte les faits, expose la doctrine et constate qu'elle a franchi l'Atlantique et trouvé son expression dans le projet que l'on sait. Bien qu'il écrive des *Pages de combat*, l'auteur n'a pas encore d'adversaires en vue—quand il écrit sa conclusion. Il loue la perfection littéraire, et surtout la valeur d'un livre de Barrès. Puis il entraîne le lecteur à une résolution, celle « de fréquenter davantage la terre de nos ancêtres et le sol où ils dorment pour apprendre d'eux la grande leçon de leur vie et rendre, à leur exemple, notre vie plus utile à notre patrie qu'à nous ».

« Si nous étions assez heureux pour ne pas faillir à ces résolutions, même pour les inspirer à d'autres, nous estimerions nous être preparés suffisament à servir, avec la cause du regionalisme littéraire, la cause du régionalisme religieux et patriotique ».

Il serait facile de signaler ici le périlleux rapprochement de certaines idées et de certains mots. Mais pas-

[1] *Histoire de la littérature française*, depuis le XVIIe siècle, jusqu'à nos jours, Plon-Nourrit, 1909, p. 442.

[2] *Pages de combat*, par l'abbé E. Chartier. Article sur Maurice Barrès, pp. 112 et s.

sons. Il semblait qu'on eût trouvé sa voie, sans l'avoir tout à fait perdue. La *Société du Parler français*, l'*Association catholique de la Jeunesse*, tenaient au programme les études nationales. L'*Enseignement primaire* ouvrait « une source nouvelle d'information aux enfants de nos écoles ». Les études classiques suivaient des programmes où l'histoire du pays trouvait davantage sa place. Des livres parurent dont on peut dire qu'ils ont au moins prouvé la fécondité de l'idée régionaliste. Et des revues, d'inégale valeur, en naquirent, les unes pour mourir en fleur, les autres, comme l'*Action française*, avec bonne envie de vivre. Mais il convient d'être modeste.

Sérieusement, il faut se réjouir de tous les traits de lumière projetés sur le problème de notre orientation intellectuelle. L'*Action française* admet volontiers qu'il y a plusieurs manières de servir la cause. Ses ouvriers osent seulement demander qu'on ne leur impute ni la prétention de diriger tout le mouvement des intelligences du pays, ni le noir projet de rompre avec la pensée et l'art français, ni l'intention naïve de ramener toute l'activité de nos esprits au culte du folk-lore. Il n'est ni généreux, ni même équitable de les en accuser.[1]

Ils confessent même volontiers qu'on n'est pas un grand esprit et qu'on ne fait pas de chefs-d'œuvre par cela seul qu'on aime son pays à leur façon. Le régionalisme — si l'on tient à imposer ce nom à leur désir de voir tous les talents de notre jeune pays le servir efficacement — ne supplée point le talent. Est-il loyal de les tenir responsables des compositions d'écoliers ou des essais de débutants ?

Et maintenant, la question des personnes mise de côté — au fait, elle importe si peu !—la thèse patriotique

[1] Cf. *Une action intellectuelle*, par l'abbé Groulx. *Action française*, février 1917.

a peut-être le droit de se poser et d'être entendue sans colère. Quand les théoriciens de l'art littéraire exposent leurs principes, on n'a pas coutume de leur reprocher de songer avant tout à l'art de leur pays.

Un catholique français arborera son drapeau. L'art étant l'expression de l'âme, et l'âme n'étant ni ne pouvant être cosmopolite, le maître soutiendra que l'art de son pays doit être à la fois classique, français, chrétien. Classique, il unira aussi parfaitement que possible l'ordre et la puissance. Français et « dégagé des modes étrangères », il brillera par un goût de netteté pratique, « excellant à guider le mouvement des facultés inférieures sans les enchaîner », par un esprit « raisonnable, mais sans lenteur ni froideur aucune, et que ceux-là seuls estimeront timide et routinier, qui mettent la création dans l'extravagance et l'audace à braver le sens commun ». Chrétien enfin, l'artiste retiendra que, « si le païen demeure notre modèle pour avoir mis l'ordre et la puissance dans ses œuvres, et par là même avoir gardé quelque rectitude en soi, « on y peut reconnaître pour une part le témoignage de l'âme naturellement chrétienne », et l'on en aura le droit, « car le christianisme admet, épure, garantit et consacre tout ce que la muse profane a de réelle beauté ».

Et maintenant, continuera notre maître français, « supposez un chrétien sérieux et qui sache faire passer son christianisme dans toute la pratique de sa vie. Donnez-lui le talent, c'est l'hypothèse nécessaire, et voyez... Par dessus tout ce talent a conscience de sa mission providentielle; il cherche moins à jouir de lui-même qu'à élever les âmes à la hauteur du vrai, du beau, du bien ».

Quand ces maîtres précisent la façon dont l'âme de l'écrivain doit se mettre en face des choses, ils supposent toujours que cet écrivain a conscience d'être à un point

précis de l'espace et du temps, et qu'il aura sa manière personnelle d'envisager les objets. « Sans altérer leur essence, ni en prendre une fausse idée, son âme les marquera d'une double empreinte, celle de sa nature propre — nationalité du talent, du caractère, des mœurs — et celle du but où elle prétend les mener ».[1] Nous citons ce maître, sans ignorer que son titre de jésuite lui a valu de ne jamais voir l'autorité de ses œuvres reconnue et consacrée par la critique officielle ou l'opinion universitaire. Nous aurions pu tout aussi bien en appeler à la doctrine d'un maître contemporain, Paul Claudel. Mais il suffit. Toute cette théorie s'adapte facilement à notre condition.

Les doctrinaires du régionalisme n'aspirent pas à autre chose qu'à encourager chez nous la culture française par l'étude des classiques grecs, latins et par celle des classiques français, du dix-neuvième siècle comme du dix-septième.[2] Mais enfin, ont-ils tort de penser que ni l'histoire, ni l'éloquence, ni le journalisme, ni le roman, ni le drame, ni même la critique ne peuvent échapper, comme genres littéraires, aux préoccupations du pays, du milieu où l'on vit ?

On en appelle aux grands maîtres du dix-septième siècle. Fort bien, mais c'est une opinion soutenable, que ces écrivains n'ont été si grands, si humains même que parce qu'ils ont été d'abord des Français. Les *examens* et les *discours* de Corneille, les *préfaces* de Racine, les *placets*, les *avertissements* de Molière, et son unique *préface*, celle de *Tartuffe*, nous montrent ces génies soucieux de leur temps. Les noms des personnages grecs ou romains ne trompent personne. La Bruyère étudie et fixe les *Caractères de ce siècle :* tout le monde fabrique des clefs et

[1] *Théorie des belles-lettres*, par le P. Longhaye, s. J.

[2] Henri d'Arles, Salle Saint-Sulpice, conférence de *l'Action française*.

la Bruyère a peine à calmer la colère des contemporains qui se savent visés. Bossuet et Bourdaloue, ces illustres exploiteurs des lieux communs sublimes, décrivent certes les mœurs de leur temps. Tout de même on ne saurait lire une lettre de Madame de Sévigné sans se représenter derrière elle les tapisseries de l'Hôtel de Carnavalet, sans évoquer le paysage et les jardins d'Ivry où elle se lamente sur sa fille absente, sans voir évoluer autour d'elle la société élégante, raffinée, qui trouve dans la spirituelle marquise son type et son témoin. Or ces vérités banales, sur lesquelles nous nous excusons d'insister, deviennent plus évidentes si on les affirme des maîtres du dix-neuvième siècle.

C'est qu'aussi bien, il y a deux choses à distinguer dans l'œuvre littéraire : l'écrivain et la matière, le sujet. L'écrivain même le plus impassible ne saurait se défendre d'être un agrégat d'hérédités, de pensées, de sentiments, de passions, une personnalité qui a sa richesse incommunicable. Se rendrait-il plus intéressant, se grandirait-il à vouloir se dépouiller de son fond d'originalité ? La grande façon d'être homme n'est-elle pas de l'être et de le paraître avec toutes les hérédités de sa race ?

Et le sujet, n'est-ce pas « celui qui va le mieux à ses épaules », celui qui peut être atteint le plus facilement ? Et puis, quoi qu'on pense de la liberté de l'art, pas plus que les autres formes de l'activité humaine, il ne peut échapper aux exigences de la fin dernière, à l'ordre moral, et donc, à l'ordre des devoirs envers la patrie. Non pas qu'il ait l'obligation de la servir toujours directement, mais il ne peut pas faire profession de l'ignorer, encore moins de la dédaigner.

On aurait mauvaise grâce à reprocher aux maîtres de notre jeunesse leur souci de voir se conserver intact, dans notre vie intellectuelle, le patrimoine religieux qui, au dire

même d'adversaires de leur foi, explique à peu près seul « la survivance française en Amérique ».

Libre à un sorbonnien d'avant-guerre de se faire du rôle de l'écrivain français une autre conception que celles du P. Longhaye et de Paul Claudel. Nous ne lui contestons pas le droit de tâcher d'imposer à ses compatriotes les méthodes d'outre-Rhin et ce que Taine appelait déjà « l'esprit germanique ». La France a d'inépuisables ressources. Elle est assez sagace pour savoir de temps à autre dresser son inventaire et mettre aux rebuts les produits suspects que lui auront apportés « les fourgons de l'étranger ».

Nous prétendons seulement n'être pas liés dans notre pays aux caprices momentanés de l'enseignement officiel d'un régime que la France réformera demain. Notre capital intellectuel ne nous permet pas de courir toutes les coûteuses aventures. Nous sommes trop peu nombreux, nous avons trop à faire, pour souhaiter que s'aggravent, dans des aventures doctrinales, nos dissensions déjà assez funestes. Et si le langage courant de nos cousins de France distingue tous les jours les bons Français... des autres, nous sera-t-il permis de dire, sans indélicatesse, que nous aimons assez la France pour ne jamais méconnaître chez elle « les traits éternels », mais que notre piété filiale s'obstine à ne pas confondre ces traits aimés avec ceux des pitres et des métèques qui la font gémir ? On nous dit que, pour mieux connaître notre pays, il nous faut nous en éloigner. Nous ne contestons pas ce principe d'optique, mais peut-être aura-t-on l'équité d'admettre que notre distance de la France, répond à « la nécessité du recul et de la perspective », et nous donne, sinon toutes les compétences et toutes les infaillibilités, au moins une certaine aptitude à bien discerner ce qui est de l'âme française et ce qui ne l'est point.

Nous faudra-t-il sans cesse reprendre ces élémentaires distinctions ? Et si, dans la lutte qu'exige notre survivance, nous demandons la permission de nous préoccuper surtout de nos *questions*, nous faudra-t-il toujours, afin de ménager une « susceptibilité chatouilleuse » que nos cousins de passage peuvent éprouver en nous l'imputant, recommencer mille fois des déclarations d'amour transi dont plusieurs se moquent joliment après être retournés à leurs affaires ? Nous ne récriminons pas, nous parlons de ce que tout Canadien a pu voir ici et en France. Si c'est là de la « hargne antifrançaise », on ne nous l'a pas encore démontré. Nous y voyons plutôt un discernement instinctif. Il ne nous empêche nullement de nous intéresser, avec passion souvent, à l'avenir de la culture française et du catholicisme en France et d'y prendre tous les jours des leçons dont nous avons toujours besoin.

L'*Action française* n'a pas cru pouvoir tout faire à la fois, ni entreprendre de résoudre tous les problèmes du globe. Elle a tâché d'établir la hiérarchie des problèmes qui se posent chez nous. Elle a essayé de mettre de l'unité dans la variété de ses efforts. Il est encourageant de constater qu'outre le reproche de ne pas assez parler de toutes les revues et de tous les journaux de France, on lui a récemment adressé celui de ne pas faire assez violemment la lutte à l'anglicisme canadien. C'est un signe des temps : « rencontre inévitable d'esprits » de même famille et d'aspirations convergentes. L'*Action française* ne s'oppose pas à ce qu'on lui taille ainsi de la besogne. Nous ne désespérons pas — est-ce optimisme de campagnard naïf ? — de lire un jour dans ces pages des propos d'action française élégamment signés par l'un de ces collaborateurs du dehors. Pour le quart d'heure, nous voudrions poser ici une question que s'échangent autour de nous bien des gens soucieux

de notre avenir. On nous dit fort bien que « la première condition de la supériorité littéraire, dans quelque genre que ce soit, est la véritable culture intellectuelle », que « le succès n'est pas dans le choix du sujet, il est dans le tour de main », et que « Paris est pour le moment le seul endroit où le Montréaliste puisse apprendre à connaître l'*habitant* »[1], c'est-à-dire l'âme canadienne et sa vie. Nous applaudissons, ayant acquis dans un assez long séjour en Europe, sinon « le tour de main », du moins l'impression très nette qu'aucune réserve « ne devra nous empêcher de faire de Paris, et pour longtemps, notre Mecque littéraire »[2]. Toutefois s'est-on suffisamment avisé que, dans le monde très varié de Paris, il est des milieux où nos jeunes gens apprendraient à regarder l'*habitant* par le gros bout de la lunette, et qu'il en est d'autres, faciles à trouver, distingués comme la vraie France, où ils se cultiveraient davantage et mieux, sans apprendre à renier tout ce qu'ils ont le devoir de respecter dans l'âme de leur race « déjà trop divisée ? »

François HERTEL.

[1] M. Olivar Asselin, *Quelques livres canadiens*, La *Revue Moderne*, 15 mars 1920.

[2] M. l'abbé Groulx, *Une action intellectuelle*, L'*Action française*, février 1917.

RETARDATAIRES

Plusieurs abonnements de 1919 n'ont pas encore été payés, un plus grand nombre de 1920 restent dus, bien que l'abonnement soit payable dès janvier. Nous prions les retardataires de se mettre en règle et, pour faire les choses grandement, de nous recruter en même temps chacun un nouvel abonné.

MILLE NOUVEAUX ABONNÉS

Nous rappelons à nos amis que l'*Action française* a besoin, pour équilibrer son budget, de mille nouveaux abonnés. Que chacun fasse sa part ! Nous tenons des carnets d'abonnement à la disposition des propagandistes.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

La Canadian Express

Que nos amis de Québec ne doivent pas s'endormir sur leurs lauriers après la victoire remportée au Château Frontenac, certes je n'ai pas à le leur apprendre. Ils le savent autant que moi. Ils le savent probablement mieux. Car de circuler quotidiennement dans leur ville, de venir en contact avec d'importantes compagnies, de feuilleter des documents officiels, leur permet de constater *de visu* quelques-unes des nombreuses injustices dont souffre encore notre langue. Je veux toutefois, puisqu'un de mes correspondants m'a envoyé un dossier à ce sujet, signaler l'attitude intolérable, en un centre canadien-français comme Québec, de la *Canadian Express.*

Cette compagnie de messageries fait affaires dans notre province et est soumise à la loi Lavergne. Que dit cette loi : « Doivent être imprimés en français et en anglais les billets des voyageurs, les bulletins d'enregistrement des voyages, les imprimés pour lettre de voiture, connaissements, dépêches télégraphiques, feuilles et formules des contrats, faits, fournis ou délivrés par une compagnie de chemins de fer, de navigation, de télégraphe, de téléphone, de transport et de messageries ou d'énergie électrique, ainsi que les avis ou règlements affichés dans ses gares, voitures, bateaux, bureaux, usines ou ateliers » (*Statuts de Québec* 1910, *Chapitre,* 40, 1682*c*) Or la *Canadian Express* refuse, à ses clients qui les lui demandent, des connaissements, des formules de contrat, etc., rédigés en français. Comme ces imprimés contiennent des indications importantes, il peut en résulter des torts graves pour l'expéditeur. On se rappelle le procès auquel a donné lieu, en 1918, une attitude semblable de la *Dominion Express.* Celle-ci fut condamnée. C'est le recours ultime. Une mise en demeure énergique, venant d'un groupe bien organisé produirait probablement de bons résultats. Nous l'attendons des ligueurs québécois.

Interventions qui s'imposent

Que d'occasions d'ailleurs, en dehors de Québec comme à Québec même, s'offrent à de nécessaires et fructueuses interventions. A la porte de l'annexe du Palais de Justice de Montréal, on pouvait voir, le matin du mercredi des cendres, une pancarte unilingue : *Closed.*

Legal Holiday. C'est la même qui trônait là, l'an dernier. Un bon nombre de passant ont dû la remarquer. Combien ont songé à protester ? Ah ! la multitude innombrable de ceux qui disent : « Çà ne me regarde pas » ou encore : « Quelqu'un va certainement intervenir », et continuent leur chemin. Quelle large part de responsabilité ils portent dans les traitements indignes que subit notre langue ! Bon nombre d'avocats ont aussi reçu du cabinet du Procureur général des lettres avec ce sceau : *Department of the Attorney general.* En est-il dix, en est-il cinq, en est-il un qui aiet logé à bonne enseigne une vigoureuse protestation ?

Et les jolis noms de nos villages qu'on est en train d'angliciser ! Dans le comté de Soulanges, il existe une paroisse bien française, gentiment appelée *Les Cèdres.* Or un ami me montrait dernièrement une lettre venue de cet endroit et dont l'étampe postale portait *Cedars.* J'ai d'ailleurs vu moi-même, à maints endroits, en Europe, des cartes françaises de la province de Québec, distribuées par ordre du gouvernement fédéral et sur lesquelles le même village français était baptisé du même nom anglais. Ne serait-il pas temps que les braves citoyens des Cèdres s'insurgent contre une telle déformation ?

Noms géographiques

C'est ce que viennent de faire, dans un cas semblable, les notables de la paroisse Sainte-Germaine du Lac Etchemin. On avait infligé à leur bureau de poste le nom de *Lake Etchemin.* Une protestation en bonne et due forme, qu'ont signée les autorités sociales de l'endroit, a été adressée au ministre des Postes. On en attend actuellement le résultat. Nous l'annoncerons à nos lecteurs dès que la réponse d'Ottawa sera venue.

Puisse cette démarche réussir aussi bien que celle toute récente, due à l'initiative d'un vaillant militant de la cause française, le docteur Dubé, de Notre-Dame du Lac ! A la station de la Rivière Bleue, les agents du Transcontinental apposèrent une enseigne ainsi libellée : *Blue River.* Sans se demander si d'autres protesteraient, sans se dire : Je suis médecin, donc ça ne me regarde pas, sans prétexter que son temps était déjà pris par la campagne vigoureuse qu'il mène contre une vraie plaie sociale, [1] le docteur Dubé entreprit de faire disparaître les deux mots anglais, véritable injure à une population complètement française. Son intervention fut couronnée d'un plein succès et la *Rivière Bleue*

[1] C'est au docteur Dubé que nous devons la brochure : *Tueurs d'enfants,* courageux réquisitoire contre les sirops calmants nocifs.

étale maintenant son joli nom, en belles lettres françaises, sous les yeux des voyageurs.

Sociétés étrangères

Il est un sujet dont j'ai déjà dit un mot en passant et qu'il faudra bien vider à fond un de ces jours : celui de la participation des nôtres aux sociétés de secours mutuels d'origine étrangère. En attendant, je livre les lignes suivantes aux méditations de ceux qui croient que notre langue est bien traitée dans ces associations. Elles sont extraites du bulletin mensuel : *Le Forestier catholique*, livraison de janvier 1920, première page. Sous le titre : *Sonnez en Branle le Vieux, Resonnez le Nouveau*, et le sous-titre : *Une bonne resolution que chaque forestier doit faire et garder*, nous lisons :

« Resolu que, avec l'aide de Dieu je ferai l'an 1920 le meilleur de ma vie.....
.....

« Meilleur dans mes affaires d'etat pour m'en servir de toutes les occasions legitimes de m'avancer au monde et d'amasser une competence pour ma famille.

« Meilleur personnellement — dans les habitudes de la vie, dans le soin de la sante, dans la cultivation de l'esprit par la lecture des livres qui vaut la peine, dans l'economie, dans le bon goût, etc., pour avoir le propre respect de soi-même et de savoir qu'on fait du progres dans la personnalite.

« Si chacun determinerait d'avoir un tel dessein et de faire usage de tous les moyens pour rendre le nouveau an le meilleur de tous, quelle noble satisfaction il aurait le 31 décembre 1920. »

Un comble

Et au bas de ce charabia, la photographie d'une famille de forestiers, le père et ses huit fils, dont deux, jolis grands gaillards de dix-sept à dix-huit ans, portent cette inscription : Edward et Leo (jumelles).

Contre ces jumelles, et le pauvre scribe qui en est l'auteur, quelqu'un des nôtres, membre de l'ordre des Forestiers catholiques, a-t-il protesté ?

Pierre HOMIER.

5 mars 1920.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

Nos CONFÉRENCES — L'extrême abondance de matière qui nous oblige aujourd'hui à omettre des articles déjà composés, nous contraint pareillement à faire très courte cette chronique.

Notons simplement le beau succès de notre dernière conférence de Montréal et la clôture de notre série d'Ottawa. A Montréal, Henri d'Arles parlait de la culture française. Il a été présenté par M. Omer Héroux. Le président d'honneur de la séance était M. Georges Le Bidois, professeur de littérature française à l'Université de Montréal. A Ottawa, M. l'abbé Olivier Maurault, p.s.S., a parlé du régionalisme et M. Louis Durand de la renaissance des Tchèques.

La dernière conférence de la série montréalaise sera donnée à la salle Saint-Sulpice, le jeudi 8 avril. M. Guy Vanier, vice-président de l'*Association catholique de la Jeunesse*, parlera de nos énergies méconnues.

* * *

Nos PUBLICATIONS — Plusieurs publications sont actuellement sur le métier et paraîtront dès que les circonstances le permettront. Nous comptons ainsi faire paraître, fin avril, l'*Au service de la tradition française*, de M. Montpetit, vers le 15 mai, la *Vieille Maison*, de Mlle Blanche Lamontagne et, fin mai, les *Lendemains de conquête*, de M. l'abbé Groulx. Nous préparons aussi la publication, en un petit volume, de nos trois conférences *universitaires* (Mgr Gauthier, M. l'abbé Maurault, M. Antonio Perrault. Nous publierons également la *Culture française*, la *Tragédie acadienne*, d'Henri d'Arles, les *Énergies méconnues*, de M. Guy Vanier, etc. On voit que le programme est assez vaste, mais la rapidité de la réalisation dépend du papier.

A noter la réédition récente des *Refrains de chez nous* (10 sous l'exemplaire, $8 le cent, $70 le mille, port en sus).

* * *

POUR LES PRIX — Que nos amis n'oublient point, à l'occasion des prochaines distributions de prix, de nous recommander aux commissions scolaires.

* * *

NOTRE ALMANACH — Nous préparons la publication de notre Almanach. Que nos amis songent tout de suite à leurs commandes. La crise du papier obligera probablement à limiter le tirage.

* * *

NOTRE COMITÉ — Nous avons le plaisir d'annoncer l'entrée dans notre comité directeur de M. Antonio Perrault qui nous avait déjà donné beaucoup de marques de sympathie.

Jean BEAUCHEMIN.

L'ACTION FRANÇAISE
AVRIL 1920

Comment servir

L'ARTISTE

Les énergies immanentes de la race paraissent vouloir s'épanouir dans un réveil intellectuel. A beaucoup de signes on reconnaît ce travail souterrain où sourdit dans le silence la forme nouvelle du miracle de notre survivance spirituelle, après celui de notre survivance physique. Des veilleurs aux mains viriles nous ont secoués de l'engourdissement où nous avaient plongés des temps vagues et stagnants, et nous nous acheminons enfin vers cette princesse lointaine de la haute culture, entraînés par ce vrai chant du départ qu'ont sonné, les premiers et les seuls à le faire d'abord, le *Devoir* et l'*Action française*.

Il convient d'associer l'art à ces espérances littéraires. Sans lui, on ne peut empêcher qu'il y ait chez les hommes des parties incultes et barbares du goût et de la sensibilité.

La concurrence intense en favorisant l'excessive division du travail, a généralement produit cet effet d'éloigner même les élites, des affections et idées générales. Il y a déjà assez longtemps qu'Auguste Comte disait : « Craignons que l'esprit humain ne finisse par se perdre dans les travaux de détail. » Nous pensons que l'art est une de ces forces essentielles au lien social et qui, sagement hiérarchisées, tendent à refaire dans la catégorie de l'idéal, l'union des sensibilités que la lutte pour la vie porte à se dissocier. On a déjà voulu le définir abstraitement comme une altération des rapports.[1] Mais les idées générales sont des

[1] C'est Taine dans sa *Philosophie de l'art*, je crois.

concepts qui éclatent sous les poussées individuelles de l'art. Au reste, c'est par son caractère éminemment social qu'il mérite d'attirer notre attention.

Il n'est pas un dogme : il ne propose pas de solution. Il se contente d'intensifier la vie sentimentale. Il fait partie de ces forces impondérables, exploitables, qui pathétisent l'existence de l'homme et peuvent faire entrer dans le monde une énergie nouvelle. Il y a ici plus qu'ailleurs peut-être, un élément obscur qui en fait la puissance. Le tragique de la destinée, l'impossibilité où nous sommes de la réduire en formules claires, l'inquiétude métaphysique où aboutissent nos démarches les plus sincères, le bonheur ou l'angoisse de vivre sur ce fond d'infini qui tourmente : en voilà assez pour s'expliquer que l'homme n'étant pas une équation algébrique, l'instinct, cette force mystérieuse qui agit secrètement en nous, peut seul en explorer certaines parties. L'art rend compte qu'il y a beaucoup plus de choses en l'être humain que n'en soupçonne l'intelligence. Il nous rapproche de ces réalités insondables aux mots, inexplicables à la raison pure. La musique surtout, qui semble le plus profond des arts parce que plus près de l'instinct, nous fait saisir que la parole est éloignée du domaine où celle-là exerce son action.[1] Prenons cet exemple de l'idée de patrie. Quand on en a donné aux hommes les raisons physiques et historiques, il reste un élément qu'on appelle la raison mystique et qui, d'autant plus irréductible qu'il est plus inexplicable, suscite et couronne les grands héroïsmes. Or il semble que la musique ait cette efficacité d'exprimer l'inexprimable et de l'intensifier.

Très facile à mettre en valeur, elle ne demande pas une longue initiation et sa technique n'est presque pas for-

[1] Je ne cherche pas à rabaisser les arts plastiques : mais je suis bien obligé de parler de l'art que je connais le mieux.

maliste. Le folklore prouve qu'elle traduit tous les modes et qu'elle est d'expression universelle, aristocratique et populaire. Elle interprète les cœurs les plus simples et les plus compliqués.

Notons tout de suite en conséquence, sa valeur comme document historique. C'est le miroir le plus fidèle de la vie quotidienne, des replis les plus secrets de l'âme. Elle nous met pour ainsi dire à bout portant des nuances variées de la personnalité humaine, des mœurs intérieures d'une époque. Elle ouvre largement, plus largement encore que la littérature, les avenues qui mènent à l'intimité d'un siècle. Voulez-vous savoir jusqu'à quel point le panthéisme a communiqué à une élite de Français son action dissolvante? Lisez sans doute Renan; mais nous osons dire que pour s'éclairer sur les ivresses fatalistes auxquelles aboutit une sensibilité trop éprise d'elle-même, il faut entendre Debussy qui en est l'incarnation vivante et nous en donne le contact direct.

Voulez-vous connaître qu'un grand courant mystique continue de solliciter et de polariser des âmes qu'illumine le surnaturel? Vous n'en douterez pas à l'audition des œuvres de Franck, qui est peut-être parmi les musiciens de l'âge moderne, le plus grand poète des choses divines, et qui, aux élans irrésistibles de l'être vers l'immortalité de ses destinées, aux désirs inassouvis des biens célestes, a prêté la chaude sérénité de sa voix pure, dégagée des liens de la terre. Comment s'expliquer l'extraordinaire développement de l'Allemagne moderne, si l'on n'étudie que son histoire politique? Qui pourrait soupçonner dans les agitations de la Réforme et les intrigues de cour à quoi se résume la physionomie extérieure de cette nation pendant trois siècles, les réserves intactes d'une grande énergie qui s'est subitement épanouie dans l'Allemagne impé-

rialiste ? Ces énergies sont-elles nées spontanément et y a-t-il solution de continuité dans le développement du peuple allemand ? Là-dessus, seuls ses musiciens peuvent nous renseigner et nous faire pressentir la vitalité débordante qui n'a jamais cessé de soutenir les classes moyennes. Bach et les autres ne chantaient avec cette magnificence que parce qu'autour d'eux, malgré tout, on avait la confiance et l'espoir robustes. On pourrait multiplier les exemples qui font de l'art une mine inépuisable pour l'historien.

Mais à tous ces motifs d'intérêt général, il faut en ajouter un autre d'ordre particulier pour nous Canadiens français.

Dans le monde anglo-saxon qui nous entoure, ce n'est pas tant un idéal différent du nôtre dont nous serons exposés à subir l'attrait qu'un matérialisme avilissant qui nous laisse indifférents ou hostiles à l'art. Celui-ci nous rendra le grand service de nous faire prendre conscience de nous-mêmes. En accentuant les différences et les supériorités que nous en tirerons, nous tiendrons le germe de notre autonomie par rapport au milieu ambiant, nous fortifierons nos raisons de nous différencier, de nous développer dans le sens propre à nos qualités de race.

Quelles sont les conditions dans lesquelles devront se former nos artistes ? Allons tout de suite aux morales, qui dominent les autres. Voici de quelle façon Taine motive la transcendance des plus grands génies : « Il y a des hommes qui dans les arts et dans les lettres se sont élevés au-dessus des autres, tellement au-dessus qu'ils semblent d'une race à part. Ni la science profonde, ni la possession complète de toutes les ressources de l'art, ni la fécondité de l'imagination, ni l'originalité de l'esprit n'ont suffi à leur donner cette place. Ils ont eu tout cela : mais cela

est secondaire. Ce qui les a portés à ce rang, c'est leur âme, une âme de dieu tombé, tout entière soulevée par un effort irrésistible vers un monde disproportionné au nôtre, toujours combattante et souffrante, toujours en travail, en tempête, et qui, incapable de s'assouvir comme de s'abattre, s'emploie solitairement à dresser devant les hommes, des colosses aussi effrénés, aussi forts, aussi douloureusement sublimes que son impuissant et insatiable désir. » On me permettra de transcrire immédiatement cette page de Bourget[1] qui éclaire et précise le texte de Taine : « C'est une question de savoir si cet esprit cosmopolite, dont le progrès va s'accélérant sous la pression de tant de causes, est aussi profitable qu'il est dangereux. Le moraliste qui considère la société comme une usine à produire des hommes, est obligé de reconnaître que les nations perdent beaucoup plus qu'elles ne gagnent à se mêler les unes aux autres, et que les races surtout perdent beaucoup plus qu'elles ne gagnent à quitter le coin de terre natale où elles ont grandi. Ce que nous pouvons appeler proprement une famille, au vieux et beau sens du mot, a toujours été constitué, au moins dans notre Occident, par une longue vie héréditaire sur un même coin du sol. Pour que la plante humaine croisse solide, et capable de porter des rejetons plus solides encore, il est nécessaire qu'elle absorbe en elle, par un travail puissant, quotidien et obscur, toute la sève physique et morale d'un endroit unique. Il faut qu'un climat passe dans notre sang, avec sa poésie ou douce ou sauvage, avec les vertus qu'engendre et qu'entretient un effort continu contre une même somme de mêmes difficultés... Qu'on réfléchisse seulement, pour en apercevoir la portée, aux conditions de naissance des œuvres d'art. Presque toujours un grand écrivain ou un

[1] *Essais de psychologie contemporaine*, p. 305.

grand peintre, [on peut ajouter sans scrupule un grand compositeur] a poussé sur une place natale, à laquelle il revient lorsqu'il veut donner à son idéal une saveur de vie profonde, et les œuvres de ceux à qui ce sol a manqué, manquent souvent de cette saveur et de cette profondeur. Les Grecs et les Italiens n'ont offert le spectacle de leur incomparable fécondité qu'en raison même de l'abondance des petites patries et des cités étroites. L'homme est un être d'habitude qui n'est vraiment créateur qu'à la condition d'accumuler en lui une longue succession d'efforts identiques, et c'est pour cela que les fortes races ont toujours eu des commencements monotones, des mœurs étroites, un respect superstitieux de la tradition, une défiance rigoureuse de la nouveauté. » Qu'est-ce à dire, et que prouvent surtout ces copieuses citations? Qu'il y a un élément sentimental dans le génie, ce quelque chose que Pascal appelle les raisons du cœur, qu'on ne sait pas, qu'on ne raisonne pas.

Or l'idée de Dieu et l'idée de patrie ne sont-elles pas comme un foyer central d'où émanent toute la chaleur et toute la fécondité de l'existence humaine? Ne sont-elles pas les réalités sentimentales les plus précieuses, génératrices de supériorité, au point qu'elles semblent la loi suprême de notre prospérité dans l'ordre matériel comme dans l'ordre spirituel? Nous le croyons, pour notre part. Aussi faut-il louer sans réserve ceux qui, dans une grande clairvoyance, essaient de fonder ou de ranimer le sentiment patriotique, même comme ayant une fonction générale dans l'économie de notre vie intellectuelle. Les temps où ces idées s'affaiblissent sont funestes au talent. L'homme n'est pas une abstraction. Il s'appuie sur quelque chose qui l'entoure, influences ethniques, souvenirs lointains ou

proches qui, activant les réactions de l'esprit et de la race, forment la substance principale de l'œuvre artistique.

Les germes éternels sont là. L'esprit le plus délié, le plus ingénieux n'aurait pas d'ampleur sans cette audace, ce mystérieux enthousiasme, cette hardiesse intuitive qui le fouettent, l'excitent, l'ébranlent, et secouent jusque dans l'arrière fond de l'être, ces idées mères de la création, cette passion de la vie, qui nous viennent des facultés émotives. La qualité d'une intelligence se juge donc, pour une grande partie, par la qualité de la sensibilité.

Dieu ! depuis six ans, avons-nous été assez insultés ? Que sous le poids de ces écrasements et compressions de l'âme nationale, un artiste ayant compris enfin la solidarité féconde des vivants et des morts, sans quoi l'homme n'est qu'une poussière qui se disperse aux quatre vents du ciel; qu'enraciné pour s'être enrichi de passé historique, il ait vu l'outrage atteindre en lui, de génération en génération, toute la file des aïeux; qu'on me dise s'il n'est pas devenu apte à sentir plus puissamment que le plus fin dilettante, et si l'émulation, l'ambition de venger le passé et même l'avenir ne l'auront pas soulevé aux étoiles. Disons donc que si l'art n'a pas de patrie, il est nécessaire que l'artiste en ait une.

Quant au catholicisme, nous croyons que, dans le domaine artistique comme dans les autres, étant constructeur, il est à sa place.

Cette contrainte, ce refoulement que l'on remarque dans les pays protestants, le catholicisme s'en est généralement gardé. Prenant l'homme tel qu'il est, avec ses besoins de beauté et d'harmonie, il ne leur a assigné que de les subordonner au bien social et à ses éternelles destinées. Qui s'en plaindrait ! car la théorie de l'art pour l'art, poussée à ses conséquences extrêmes, ne peut

aboutir qu'à un excès de civilisation qui lui-même ne peut conduire qu'aux pires catastrophes sociales. On n'a qu'à rappeler les effroyables mœurs du siècle des Borgia, des Tudor et des Médicis, pour comprendre que la barbarie n'est qu'à un pas d'un abus de civilisation. Parce que les sentiments, encore plus que les idées ne sont pas des attitudes passives de la volonté, et qu'à une certaine façon de penser ou de sentir, correspond nécessairement une certaine façon d'agir, ils ne peuvent pas rester en vase clos, ils sont une sommation impérieuse à l'action. Ils impliquent un sens de la vie pratique. Le catholicisme n'empêche l'essor ni des sentiments ni des idées esthétiques : il les endigue, les canalise et discipline leur force d'éruption.

Le Latin surtout, avec son feu intellectuel, met une implacable logique à réaliser son rêve et sa passion de conclure en fait un apôtre merveilleux de toutes les expériences humaines. On ne demande pas aux artistes des sujets moraux, religieux ou patriotiques : on leur demande seulement de respecter dans leurs œuvres les tendances nobles de l'homme, sans raideur et sans étroitesse, de se placer à cette hauteur de vue qui les éclaire sur les conséquences sociales d'un art trop libre. Toutes ces piétés héréditaires les maintiendront au-dessus de l'idolâtrie du moi. Trop aimer la gloire, les honneurs, l'argent, sont choses impatientantes qui écartent l'artiste de son rêve.

Constatons la chétivité, l'intempérance et l'infatuation d'un esprit délesté de toute tradition.

* * *

Ces conditions morales étant remplies, quelles autres sont nécessaires à la promotion de l'art chez nous ? D'abord et avant tout, donner à une élite le moyen de se

former à la technique de son art par un séjour prolongé à Paris. Ne nous inquiétons pas trop encore de diffuser les biens esthétiques dans la foule. Sans doute, il serait excellent que l'on enseignât les rudiments de l'art dans les milieux scolaires.[1] Toutefois, même en Europe, le peuple reste ignorant dans l'ensemble des choses artistiques.

Qui doit-on envoyer ? Des sculpteurs, des peintres, des architectes naturellement. De ce côté, il n'y a pas d'erreur possible. Mais en musique, les activités qu'elle suscite étant multiples et variées compliquent la situation et prêtent à des confusions funestes. Parmi ces activités les unes, plus brillantes, accaparent toute notre attention ; les autres, essentielles, sont reléguées au dernier plan de nos préoccupations artistiques. Car le point le plus extraordinaire de notre infériorité, c'est la faveur accordée aux interprètes et le mépris ou l'indifférence où sont noyés nos compositeurs. C'est la vogue inqualifiable dont le virtuose jouit sans discussion au détriment du compositeur. Il n'y a pas un jouvenceau ténor ou une jouvencelle soprano qui n'ait son cercle d'adorateurs fidèles et de claqueurs enragés. On dit qu'il y a des chapelles littéraires ! Dieu ! si on connaissait la férocité des cénacles du chant. On devra s'aviser que l'œuvre musicale est au chanteur ce que Racine est à Sarah Bernhardt. Bach fut vraiment en Allemagne, l'armature, le fondement de ces grandes écoles de symphonistes qui firent monter ce pays au zénith de l'art. La France d'aujourd'hui doit à Franck la place

[1] A ce sujet, on a le droit d'être étonné que le solfège ne soit pas au programme de la commission scolaire de Montréal. Il y a dans notre ville au moins un bon millier de gens qui y vivent en partie, ou complètement de la musique. Dans nos églises particulièrement, nous manquons absolument de lecteurs, et il y a là un débouché assez rémunérateur pour les modestes salariés.

unique qu'elle occupe maintenant. Dieu me garde d'insulter au talent d'une Albani ou de quelques autres. Mais je me demande consciencieusement ce qu'ils ont fait d'autre pour leur pays que d'en recevoir des lauriers. A mon avis, un Guillaume Couture, encore que son humeur farouche et son excessive probité artistique l'aient fait se confiner dans un silence méprisant, a mérité de la patrie canadienne mieux que tous les virtuoses; car il l'a servie *au dedans*.

Parmi les vivants, j'en connais quelques-uns qui sont supérieurement doués pour la composition, doués d'un maître talent, dignes de figurer à une place honorable même à Paris et à qui il faudrait l'organe protecteur de quelque mécène ou de quelque pouvoir public conscient. Or, les uns et les autres agonisent dans les sphères déprimantes de l'enseignement, s'encroûtent ou s'enlisent définitivement. Et pendant que s'organise le commerce des concerts (je ne parle pas des bons évidemment), que l'on dépense en vulgaires platitudes de quoi faire vivre mille Beethoven, le talent, le vrai talent pourrit dans l'isolement un peu fier où le vrai mérite se condamne volontiers et finit par douter de lui-même. Le prix d'Europe lui-même, espoir suprême, exclut le compositeur. [1]

[1] En mai 1915, nous donnâmes une soirée, bénéfices applicables à une bourse de voyage à Paris pour un jeune Canadien connu comme excellent compositeur. Or, nous devons à la vérité de dire que c'est généralement (à de très rares exceptions près) dans les milieux dits autonomistes, régionalistes, indigénistes, nationalistes (on voit si notre langue s'enrichit), que nous rencontrâmes les plus actives sympathies. Les autres, les exotiques, nous répondaient : « Tout pour la guerre », et signaient, bravement. Il s'organisa par la suite une société lyrique dont l'idée foncière du directeur était d'appliquer les recettes des soirées soit à un conservatoire gratuit, soit à des bourses Paris, et là encore s'accentuèrent la sympathie et l'antipathie plus haut énoncées. Après quelques années de concurrence... loyale, le dégoût des intrigues et des bassesses du milieu théâtral en a éloigné à jamais ceux que la foire à l'empoigne et le crêpage de chignon avaient laissés à peu près vivants. D'ailleurs, nous nous aperçumes que nous étions asser-

Supposons pour un instant que nous avons affaire à un ministre féru de culture. Nous lui dirions : N'improvisez pas : faites un plan d'ensemble. D'abord, envoyez vos jeunes gens étudier à Paris sans qu'ils brisent tout contact avec les choses de leur pays. Paris est un centre d'attraction esthétique très séduisant. Empêchez-les de se déraciner. Faut-il exiger d'eux des études historiques que nous n'en serions pas surpris. Vous en avez certainement le droit. Pour qu'ils ne se tournent en dilettantes, il est excellent qu'ils sachent de qui ils sont les fils. Leurs études terminées, ne les laissez pas vous échapper au gré de leur fantaisie. Offrez-leur une place dans un conservatoire gratuit, que vous fonderiez à mesure que vos jeunes gens vous reviendraient de l'étranger. Voilà l'engrenage parfait qui ne déclasse personne, et qui, sans heurt, sans secousse, nous donnerait en dix ans l'élite nécessaire, avec le noyau que nous avons présentement.

Insistons sur ceci qu'il nous faut une élite bien à nous, nationale pour tout dire. Des incidents désagréables viennent tous les jours confirmer cette nécessité. Nous savons que c'est un point délicat et qu'il ne faut pas envenimer des débats dangereux. Mais nous osons dire que cette hargne anticanadienne dont il est douloureux que des Français nous donnent le spectacle, en se prolongeant, nous rendrait totalement injustes envers la France qui reste la source inépuisable de toute notre supériorité intellectuelle et esthétique. Ces manques de tact seront

vis au goût du public et qu'il fallait lui donner de l'eau claire. Une contagion de lyrisme et de cabotinage gagna une partie de nos jeunes débutants. Il fallut encore jeter un beau rêve à la mer. Cette parenthèse veut aussi prouver que l'inertie nationaliste ou indigéniste (voir plus haut) est une grande innocente à côté des autres inerties.

rendus impossibles par la formation de professeurs, d'artistes de chez nous.

Nos artistes ont-ils bien servi jusqu'à présent la cause qu'ils avaient embrassée ? Nous croyons que oui. Nous avons eu généralement de vraies vocations artistiques. Un certain courage n'est pas de trop en notre pays, pour affronter une carrière peu rémunératrice et un peu méprisée comme telle. A part les discussions écolâtres, entre l'esprit académique des aînés d'une part, révolutionnaire des jeunes d'autre part, qui font d'eux des frères ennemis, ils ont été et sont encore généralement de laborieux initiateurs, de consciencieux propagateurs de bon et bel art. On ne peut songer sans émotion aux vides tragiques qui se sont faits autour de quelques-uns d'entre eux. Ils s'étaient donné une tâche ingrate, plus fertile en désillusions que d'autres; ils ont lutté contre l'impossible. Ils ne furent pas toujours des sages : mais il n'en peut être autrement de gens qui sentent vivement et pour qui la vie est rarement une comédie.[1]

Cette phalange où brillent quelques noms héroïques a rallumé des flambeaux qui s'éteignaient toujours. Nous ne les renions pas. Ils furent d'un autre temps, mais nous donnerons le même spectacle à ceux qui viendront après nous. Ceux d'aujourd'hui se plaignent quelquefois assez violemment que nos bourgeois soient plus épais qu'ailleurs. Mais malgré ces gros mots, ils n'en cherchent pas moins honnêtement à les civiliser. Ils ne veulent pas les étonner par le paradoxe d'une vie de bohème, mais par une dignité professionnelle, par un souci de probité artistique qui leur en imposent.

[1] Il est peut-être inélégant de parler ainsi de sa famille artistique : mais c'est là de l'histoire impersonnelle.

On les accuse quelquefois d'être des parasites et souvent des corrupteurs. C'est une légende exotique qui s'appuie sur le succès scandaleux et vulgaire des pitres et cabotins que la démocratie se donne pour idoles. Les vrais, les grands artistes, les sincères, aiment et veulent le sérieux de la vie. Ils en connaissent le poids comme tout le monde et ne s'en plaignent ni ne s'en étonnent.

Ils demandent qu'on les reconnaisse comme des valeurs sociales et qu'on leur donne, dans la nation, la place qui leur convient, non comme amuseurs mais comme éducateurs.

Ils voudraient que ces paroles d'un personnage de Bourget fussent dans tous les cœurs : « N'ayons pas peur de la beauté, n'ayons peur que de nos péchés ».

Arthur LAURENDEAU.

Mille abonnés nouveaux

Nous rappelons que le prix de notre abonnement, pour faire face aux difficultés actuelles, devrait être fortement élevé. Comme nous ne voulons pas recourir à ce moyen, pour le moment du moins, nous demandons à nos amis de nous trouver mille abonnés nouveaux ce qui sera un autre moyen d'équilibrer notre budget. Que chacun veuille bien y mettre la main, et nous aurons rapidement ce millier d'abonnés nouveaux.

Que l'on veuille bien aussi règler les arrérages, encore beaucoup trop nombreux, et ne pas nous obliger à d'inutiles frais de recouvrement. Ceux-ci ont bientôt fait de manger dix, quinze ou vingt pour cent d'un abonnement déjà inférieur à ce qu'il devrait être. On voudra nous épargner ces dépenses qui ne bénéficient à personne.

Et que chacun se demande aussitôt : Suis-je en retard ? Un bon moyen de se faire pardonner son retard, c'est de joindre à ses arrérages le prix d'un ou plusieurs abonnements nouveaux.

MARGUERITE BOURGEOYS

L'on vient de fêter son troisième centenaire. A tous égards elle le méritait. L'un de ses premiers biographes l'a dit naïvement : elle a été « un des plus beaux ornements de cette colonie ».

Elle appartient à l'histoire de Ville-Marie, à cette histoire unique qui commence un jour de février 1641, par une messe de M. Olier, à l'autel de la Sainte Vierge, en la cathédrale de Notre-Dame de Paris. Là, dans ce décor choisi par eux, s'étaient donné rendez-vous, auprès du fondateur de Saint-Sulpice, quelques Français de foi magnifique qui voulaient cette chose : bâtir dans le Nouveau-Monde une cité à Marie.

Marguerite Bourgeoys fut bientôt de ce grand dessein. La jeune fille champenoise vint ici en 1653. Elle fut de la deuxième recrue de Ville-Marie, de celle qui acceptait le poste où, depuis dix ans, l'on ne tenait plus que par miracle. De bonne heure Marguerite a fait voir son penchant aux décisions magnanimes. Elle a vingt ans quand elle entre au Carmel. Mais le cloître qui va bien à son goût d'immolation, ne va pas à sa nature ardente, avide de grand air. Elle attend l'heure de la Providence qui, un jour, met sur son chemin un chevalier de la Nouvelle-France: Paul Chomedey de Maisonneuve. Elle entend parler d'un pays où il n'y a qu'à travailler et à souffrir, où les tâches sont plus grandes que les courages humains, où il faut des femmes pour soigner les héros qui tombent, des éducatrices pour les enfants qui vont venir. Marguerite n'en veut pas plus long : son avenir est décidé; là-bas, elle

ira prendre sa place aux côtés de Jeanne Mance, l'hospitalière ; elle sera la première maîtresse d'école de Ville-Marie.

Tout à l'heure, en fermant l'histoire de sa vie, j'ai cherché un mot qui qualifie justement son œuvre. Et j'écris que ce fut une entreprise de haute éducation populaire et de belle vaillance surnaturelle.

* * *

Nos fondateurs nous apparaissent grands, non seulement par le labeur qu'ils mettent dans leur œuvre, labeur effrayant, mais aussi et peut-être plus, par les lointaines visées qu'ils y enferment. Parce qu'ils travaillent pour un long avenir, tous les jours ils apprennent à se dépasser. Ces hommes et ces femmes d'autrefois savent bel et bien qu'ils fondent un pays et une race. De ce haut devoir ils acceptent pleinement les conséquences, et la race qu'ils fondent, ils la veulent noble, loyale et pure, à la mesure de ses origines.

Voulez-vous savoir pourquoi Marguerite se prodigue, avec tout son zèle, auprès des « filles du roi » que les vaisseaux nous amènent ? Ces pauvres orphelines qui tombent ici bien dépaysées, bien éplorées, ont besoin de consolation et plus encore de protection. Marguerite les héberge chez elle ; elle se constitue leur gardienne ; elle initie les pauvres petites à leur prochaine existence. A Ville-Marie, c'est à l'école de Marguerite Bourgeoys que les « filles du roi » apprennent à coudre, à couper, à faire du pain, à être de bonnes ménagères, à devenir les aïeules au cœur d'or et à la trempe de fer. Leur gardienne ne se sépare d'elles qu'au jour du mariage que souvent elle préside. Au bas des actes datés du « Parloir de la Congrégation », on peut lire encore la signature nette et fine de Marguerite Bourgeoys qui a

suivi jusque-là ses protégées. Et pourquoi cette vigilance dévouée et ce noviciat de travail et de vaillance ? Marguerite nous a confié elle-même qu'elle faisait ainsi et qu'elle s'y sentait obligée « à cause que c'était pour former des familles ». Entendez que, dans la cité de la Vierge, les femmes ont pour obligation de porter au front un visible sceau d'honneur et que la vertu ne saurait être trop grande aux aïeules d'une race française.

Ces vues ne quittent pas Marguerite Bourgeoys quand elle inaugure sa mission auprès des enfants de Ville-Marie. Toujours elle voit en ceux qui vont grandir, ceux qui vont devenir les ancêtres d'un peuple, les pères de cette Nouvelle-France célébrée par les missionnaires comme « le chemin le plus court pour aller au ciel ». Qu'elle eut cette parfaite et claire conscience de son rôle, le Père Charlevoix, qui devait savoir, ne nous permet pas d'en douter. « Lorsqu'elle conduisait en classe ses petites élèves, et s'essayait à former leur esprit et leur cœur, a rendu témoignage l'historien, elle voyait en elles non seulement des enfants à instruire, mais encore les générations futures. Son but était de préparer de bonnes familles chrétiennes, et, par là, une société vraiment chrétienne et finalement un grand pays chrétien ».

Ces hautes visées ne dépouillent point Marguerite de son grand sens réaliste. Pour adapter à son nouveau pays l'institut qu'elle va fonder, elle ne craint pas d'innover. C'est alors la tradition que les congrégations cloîtrées s'adonnent seules aux œuvres d'enseignement. En un pays pauvre comme la Nouvelle-France, Marguerite a compris qu'il faut autre chose. Des religieuses en clôture peuvent s'établir dans les villes. Il y a déjà les Ursulines qui élèvent dans les belles manières chrétiennes et françaises, les jeunes filles du Canada. Mais de telles religieuses ne sau-

raient se porter sur tous les points; il en faut d'autres qui aient le pied libre des missionnaires, qui puissent se soumettre aux exigences des petites missions où, loin de trouver un cloître, elles trouveront à peine un logis. Marguerite Bourgeoys veut, au surplus, que faite pour le petit peuple, la Congrégation en demeure tout près, qu'elle s'y recrute, qu'elle soit ouverte aux filles les plus pauvres, que pour personne n'existe l'obligation de payer une dot. Ses vues finissent par triompher devant l'autorité religieuse. Et voici qu'un jour, dans cette atmosphère de Ville-Marie où naissent d'eux-mêmes les beaux projets audacieux, des femmes sans ressources acceptèrent cette mission d'aller, par les côtes de la Nouvelle-France, tenir les petites écoles, pour l'amour du peuple et de Dieu.

* * *

Je ne sais si nous apprécions, comme il convient, la vaillance de ces douces femmes aujourd'hui perdues parmi les anonymes de notre histoire, mais qui jadis ont contribué, pour leur part, à la naissance des héros. L'œuvre qu'elles acceptent en est une qui va exiger la grande mesure du courage. A Ville-Marie, la première école de la Congrégation s'ouvre dans une étable de pierre, étable, nous rapporte la fondatrice, qui « avait servi de colombier et de loge pour les bêtes... Il y avait un grenier au-dessus, où il fallait monter avec une échelle par dehors, pour s'y coucher ». Celles qui vont dans les côtes, sont-elles mieux logées ? La vieille chronique vient nous dire que, dans les premières missions de ce temps-là, les Sœurs n'ont ni lits, ni draps, ni matelas. Quand Sœur Anne et Sœur Barbier partent à pied de Ville-Marie, pour aller fonder, en face de Québec, la petite école de l'Isle d'Orléans, elles emportent dans leurs mains, un petit paquet de linge et une seule couverture.

Que leur importe ! Pour accepter ce dénûment et se jeter « à l'apostolique », dans ces courses hardies, les petites religieuses de la Nouvelle-France n'ont qu'à lever les yeux vers Marguerite, leur fondatrice et la première dans la vaillance. Le jour où il faut partir pour solliciter en France des lettres royales en faveur de la communauté, n'ont-elles point vu l'intrépide femme prendre la mer, seule de son sexe, n'ayant que dix sols dans sa bourse ? Plus tard, en l'année 1689, dans la capitale de la Nouvelle-France, un danger menace tout à coup l'institut. Marguerite n'hésite pas; elle prend son bâton de pèlerine. Et vers la fin d'avril de cette année 1689, le long des côtes de cent quatre-vingts milles qui vont de Montréal à Québec, nos ancêtres voient passer, marchant dans la neige et dans la boue, le soir sollicitant un gîte aux maisons de la route, une vieille femme de soixante-neuf ans, qui s'appelait Marguerite Bourgeoys.

Ce sont là les grandes hardiesses, les beaux coups glorieux du dévouement. Il faudrait voir l'héroïsme obscur, les sacrifices cachés consentis chaque jour pour les petites écoles de la Nouvelle-France. L'ardeur de leur charité a rendu ces femmes très fières. Leurs écoles, elles ont résolu de les tenir gratuitement. Aux pauvres colons déjà trop chargés de travaux et de soucis, elles ne demanderont rien, pas même leur subsistance qu'elles ne veulent devoir qu'à leurs mains. Elles font donc la classe tout le jour; le soir, la nuit, une lumière reste tard à leur fenêtre : elles travaillent pour vivre. « Nuit et jour, nous disent les *Annales de l'Hôtel-Dieu*, ces dignes fondatrices de la Congrégation étaient occupées à coudre, à couper des vêtements pour les femmes aussi bien que pour les sauvages, sans compter le travail de l'école ». Parfois il y a même, dans leur vie, des actes, des élans d'un enthousiasme audacieux, qui se défendent à peine des couleurs de la légende. Ainsi

arrivera-t-il, pendant les jours où tout Ville-Marie, remué comme aux âges de foi, entreprendra la construction de Notre-Dame de Bon-Secours. Le soir, après leurs classes finies, on voit passer les Sœurs, Marguerite à leur tête, qui s'en vont, allègres, vers le chantier servir les maçons et réchauffer l'entrain général.

De tels traits font mieux que compléter ce tableau de vaillance féminine; ils révèlent le grand air qu'on devait respirer dans les écoles de la Nouvelle-France et ce qu'autour de leurs murs elles devaient exhaler. Nous devinons, en tout cas, de quoi les âmes des enfants devaient être pétries par ces mains de femmes qui avaient remué des pierres et du mortier d'église, qui gagnaient fièrement leur vie, comme aux temps apostoliques. Et s'il y eut dans notre jeune histoire, la beauté de cette heure où toutes les âmes se tinrent dans l'intimité de l'héroïsme, où, sous tous les fronts, s'entretenait l'habitude des résolutions suprêmes, la colonie le dut beaucoup, n'en doutons pas, à ces humbles maisons, foyers, écoles de vaillance où le labeur quotidien au-dessus des forces fut toujours accueilli, sans une plainte, sans une lassitude, par des âmes sereines, magnifiquement tenues.

* * *

Il faut l'ajouter : si Marguerite et ses filles font voir cette belle santé morale, c'est qu'elles respirent en plein surnaturel. Nous allons voir que leur esprit de foi se manifeste par des gestes et des mots qui sont tout pleins de saveur.

Nous vivons alors en pays de hiérarchie féodale. Marguerite Bourgeoys a vite fait de choisir sa suzeraine. La Congrégation sera proprement le « fief de la Sainte Vierge ». Et pour bien marquer cette suzeraineté, les vassales déci-

dent que tous leurs biens, maisons, portes, linge, mobilier, porteront le chiffre de Notre-Dame. Sous un protectorat de si haut lignage, les affaires de la communauté, il faut s'y attendre, seront conduites d'après des vues quelque peu exceptionnelles. Par exemple, que parle-t-on à Marguerite d'un cloître qui protège les Sœurs ? Elle demande si elles peuvent souhaiter une plus grande protectrice que l'auguste gardienne à qui le Père Éternel a confié la très sainte Humanité de son verbe ? Parfois c'est à déconcerter toute prudence humaine. Marguerite Bourgeoys est de celles qui bâtissent les œuvres religieuses avec plus de foi que de calculs. Et nous voici en pleine hagiographie. Sur les mille francs offerts comme dot à Marie Raisin, l'une des premières compagnes de Marguerite, la fondatrice ne veut accepter qu'un peu moins du tiers de la somme. Un membre de la Compagnie de Montréal lui propose-t-il d'assurer l'avenir matériel de sa communauté, elle refuse net. Pour rien au monde, elle n'ose entamer le patrimoine de pauvreté qu'elle entend léguer à ses Sœurs. Et la merveille, qui n'étonnera personne, c'est qu'en dépit de cette économie si étrange, l'œuvre vit et grandit. Après l'incendie de 1683, Marguerite commence à reconstruire avec quarante sols bien comptés : ce qui ne l'empêche point d'édifier, en peu de temps, une maison qui est « grande et spacieuse et des mieux bâties de la ville », écrit Sœur Morin. Et voilà comment nos aïeux et nos aïeules qui avaient à bâtir un pays de leur indigence, contemplaient ce miracle permanent d'une œuvre sans ressources qui grandissait sous le souffle d'en haut.

Voulez-vous savoir maintenant à quelle doctrine, à quelle philosophie spirituelle, les maîtresses d'école alimentaient l'intrépide flamme de leur zèle ? Marguerite va nous le dire, dans une formule touchante qui a jailli de sa

foi. Quand elle envoie ses filles aux missions de la campagne, elle leur donne cette feuille de route où elle a ramassé la mystique de la congrégation : « Pensez, mes chères Sœurs, pensez que dans votre mission, vous allez ramasser les gouttes du sang de Jésus-Christ qui se perdent ». Ainsi se trouvait transfigurée, dans la lumière divine, la vocation d'institutrice. « On nous demande, écrivait encore Marguerite, pourquoi nous faisons des missions qui nous mettent en hasard de beaucoup souffrir, et même d'être prises, tuées, brûlées par les sauvages ». Et elle-même fait cette réponse d'allure évangélique : « Nous répondons que les apôtres sont allés dans tous les quartiers du monde, pour prêcher Jésus-Christ, et qu'à leur exemple, nous sommes pressées d'aller le faire connaître dans tous les lieux de ce pays où nous serons envoyése. »

Souvenons-nous-en : en cet esprit et par ces femmes furent élevées les premières générations de la Nouvelle-France. Cette doctrine et cette charité étaient sorties du cœur et de la tête de la jeune fille champenoise venue ici en 1653. Quand elle eut peiné dans ce pays, un long demi-siècle, qu'elle eut atteint ses quatre-vingts ans, que la vieille religieuse eut rédigé pour ses filles son testament spirituel, qu'elle eut fait à Dieu cette prière ultime : « Je demande que toutes soient du nombre des élus », Marguerite s'arrêta pour mourir. Une telle vie, menée entièrement sur ce rythme, ne pouvait s'achever que dans un acte de suprême beauté. Une jeune religieuse agonisait; maîtresse de novices accomplie, de grandes espérances s'étaient posées sur elle. Marguerite apprend l'émoi de la communauté. Dans un dernier élan elle se ranime; elle lève vers Dieu ses vieilles mains impuissantes, et elle s'offre à mourir en faveur de sa fille encore jeune. L'agonisante revient à la vie et la Mère Bourgeoys, la vieille religieuse de

quatre-vingts ans chargée de travaux et de choses sublimes, s'éteint dans ce parfum d'holocauste.

* * *

Voilà la vie que l'autre jour l'on a célébrée. Qui dira la bienfaisance de telles fêtes du souvenir ! Elles nous permettent de reprendre, de temps à autre, l'inventaire de nos richesses tant méconnues. Parfois quand on a contemplé la grande ville actuelle, le soir, sous le scintillement de ses feux et de ses opulences, qu'on s'est pris à écouter mugir le monstre haletant, cette angoisse est venue, peut-être, que, sous le poids brutal de cette masse, sous le flot montant de ces barbaries, le vieux Ville-Marie était à jamais submergé et notre passé et nos destinées avec lui. Mais, en ces jours derniers, nos yeux et nos souvenirs ont pu se reporter vers quelques points de la vieille cité. Des passants ont défilé, plus émus, le long de l'enceinte du Séminaire de la montagne, où se dressent rayonnantes de lumière et de souvenances héroïques, les deux tours de pierre où vécut et enseigna la mère Bourgeoys. Des pèlerins sont allés vers l'oratoire de la Maison-Mère de la rue Sherbrooke, si modeste, et si imposant par le sarcophage de la sainte et par l'émotion que l'on y prend. Ils sont allés aussi vers la petite niche secrète, dans la grande salle de la communauté, où le cœur de Marguerite, conservé dans une urne, n'a pas cessé, depuis trois cents ans, d'imprimer à des milliers de cœurs de femmes, le rythme des grands dévouements. Alors les pèlerins ont compté tout ce qui est vivant de ce que les étrangers croient mort; ils ont refait le dénombrement de ces sources chantantes où pourraient se renouveler les énergies d'une race moins oublieuse; ils

ont vu que là-haut, Marguerite continue pour la Nouvelle-France une prière éternelle, et tous ont cru, invinciblement, à la durée d'un peuple qui garde, lui seul, de telles puissances idéales.

Lionel GROULX, ptre.

UN APPEL

L'*Action française* a communiqué aux journaux, le 12 avril, l'appel suivant :

Les débats parlementaires, les faits que signalent quotidiennement les journaux, démontrent que, par volonté consciente ou non, on tend à la proscription graduelle du français dans les services administratifs qui relèvent du pouvoir fédéral.

Cette manœuvre est plus dangereuse qu'une attaque sur le terrain législatif. Elle risque, par une série de petits faits indéfiniment multipliés, d'annuler dans la pratique nos garanties constitutionnelles. Il importe de la dénoncer avec méthode et persévérance, d'y opposer une série de protestations dignes et mesurées, mais aussi nombreuses, aussi constantes que les violations du droit.

L'*Action française* prie tous ceux qui ont à se plaindre d'une injustice de protester auprès des pouvoirs compétents, de signaler à la presse leurs griefs et leurs réclamations, afin que celle-ci puisse y faire écho ; elle les prie surtout de faire part à leurs députés de ces griefs, en les invitant à exiger des divers ministres les explications, les ordres nécessaires. La session permet de donner à ces justes réclamations un éclat, une efficacité qu'il serait impossible de leur assurer autrement. Les sociétés nationales tiendront, sans aucun doute, à appuyer énergiquement cette campagne de protestations.

L'*Action française* serait heureuse, pour constater l'étendue du mal et l'intensité de la réaction nécessaire, de recevoir copie des lettres adressées aux députés, aux corps publics, ainsi que l'exposé détaillé des griefs que suscite l'attitude des divers services fédéraux. On est prié d'adresser ces documents au secrétariat de l'*Action française* Immeuble de la *Sauvegarde*, Montréal.

L'ACTION FRANÇAISE.

LA FÊTE DE DOLLARD

*Elle va revenir le 24 mai prochain. A Montréal elle prendra cette année un caractère particulièrement solennel. Au parc Lafontaine sera fait le dévoilement du monument Dollard. Après tant d'années qu'elle était remise, nous verrons enfin l'apothéose des héros du Long-Sault. La veille, si les circonstances le permettent, l'*Action française *aura renouvelé son pèlerinage à Carillon.*

Mais partout, nous voulons l'espérer, dans cette province et ailleurs, où vivent des groupes de race française, l'on voudra solenniser le 24 mai. Il faut que la fête devienne universelle, qu'elle entre si bien dans nos habitudes et dans nos traditions, que le 24 mai ne s'appelle plus, dans l'Amérique française, que « la fête de Dollard ». Que nos compatriotes décident seulement de le vouloir, et le vœu sera devenu le mois prochain une grande réalité.

Toutes les conditions se réunissent pour faire de cette célébration une journée qui devienne facilement populaire, qui parle vivement à l'âme canadienne-française. Elle rappelle le fait le plus séduisant et le plus glorieux de notre passé; elle s'harmonise avec les tendances profondes de notre peuple; elle exalte les meilleures vertus de la race : la bravoure, l'endurance, l'héroïsme épanoui dans la foi.

Que nos amis donnent le mot d'ordre dans leur région. La fête pourra revêtir des formes diverses selon les lieux et les circonstances. Mais partout l'on voudra s'assembler pour prononcer quelques paroles de gratitude et de souvenir.

Cet appel, nous l'adressons aux éducateurs de notre jeunesse, aux plus petites maîtresses d'école comme à ceux qui occupent les plus hauts postes dans l'enseignement. A la

fête de Dollard nous devons faire participer, plus que les autres, nos jeunes générations.

L'on se plaint universellement que notre peuple manque de sens national, que l'égoïsme des vieilles sociétés nous envahit, que l'esprit public se meurt. A toutes ces menaces, à tous ces maux opposons les puissances de réaction que tient en réserve notre histoire. Il en coûtera peu à une petite institutrice qui ne pourra faire davantage, d'exposer à ses bambins, dans la langue qu'ils comprennent, l'exploit du Long-Sault et les hautes leçons qui s'en dégagent. Et pourtant, si elle sait remuer les jeunes âmes et leur communiquer son émotion, ce jour-là, n'aura-t-elle pas accompli au plus parfait, sa noble tâche d'éducatrice? Elle n'aura qu'à se rappeler le prix des émotions éprouvées aux premières époques de la vie et de quelles accumulations de sentiments, se fait la noblesse des caractères.

Dans les couvents et dans les collèges, la fête pourra prendre une autre ampleur et une autre solennité. Ce serait l'heure pour les enfants qui ont grandi, pour nos jeunes gens en voie de finir leurs études, ce serait l'heure de se rappeler l'engagement sacré des jeunes héros de Ville-Marie, de compter autour d'eux les causes qui réclament encore les grands dévouements et, sans forfanterie, sans vaines phrases, dans la simple et calme décision de leur volonté, de faire à leur tour le serment à la patrie.

Que tous ceux qui organiseront de ces fêtes ou qui en seront les témoins, ne manquent pas de nous en envoyer le récit. Il faut que, le mois prochain, la « Vie de l'Action française » vienne attester que le 24 mai a reçu sa consécration et a commencé de nous appartenir.

L'ACTION FRANÇAISE.

LA LANGUE DU COMMERCE

Il était réservé aux Canadiens français d'avoir à démontrer que la langue du commerce, dans un pays, dans une province ou dans une ville, doit être la langue de la clientèle. Nos arrière-neveux seront ébahis, espérons-le, quand ils apprendront qu'il fallut, au début du vingtième siècle, déployer du courage pour obtenir de ceux qui nous vendent qu'ils nous offrissent leur marchandise dans la langue que nous comprenons. Leur étonnement s'accroîtra sans doute quand ils verront que tous leurs ancêtres n'eurent pas ce courage; il ira jusqu'à la stupéfaction quand ils constateront que, dans des villes françaises, plusieurs maisons canadiennes-françaises ont contribué à rendre le commerce anglais.

Les Canadiens français ne se servent pas du français dans les affaires, les uns disent parce qu'ils ne le veulent pas, les autres parce qu'ils ne le savent pas; il est probable qu'ils ne veulent pas surtout parce qu'ils ne savent pas.

En effet, de toutes les raisons qui déterminent un homme à parler habituellement une langue plutôt qu'une autre, la plus puissante est celle du moindre effort. Les autres raisons, intérêt, sentiment, snobisme ou vanité, cèdent vite devant le naturel. Si donc nous voulons que nos futurs commerçants ou employés de commerce correspondent, annoncent, tiennent leurs livres en français plutôt qu'en anglais, il faut avoir soin de leur enseigner d'abord et surtout le français usité dans le commerce, l'anglais en second lieu. Tant qu'on préparera les employés du commerce presque exclusivement pour des maisons anglaises, il est clair que le commerce ne se fera pas en français.

On citait récemment dans l'*Action française* ces paroles des Frères du Sacré-Cœur éditant un manuel de comptabilité : « Il faut bien l'avouer, l'enseignement de la comptabilité, donné presque exclusivement en anglais dans les écoles de notre province, a certainement nui à notre parler national en contribuant sa large part d'anglicismes : la source la plus féconde des anglicismes n'est-elle pas l'ignorance des expressions ou tournures françaises ? Puis, qui n'a entendu dire que l'anglais est la langue du commerce, que le français se prête mal aux exigences des affaires, surtout à la comptabilité ? Cette opinion aussi doit être mise au compte de l'ignorance. »[1] Il y a là, de la part d'hommes du métier, un aveu loyal que plusieurs pourraient faire. Mais il faut bien se rappeler que les éducateurs n'ont fait que céder à la poussée des parents et surtout des commerçants. On exige avant tout que les jeunes gens qui sortent des collèges commerciaux sachent bien l'anglais. Dans des villes françaises on trouve des magasins où plusieurs commis ne savent pas du tout le français, où tous même l'ignorent; on n'en trouve pas qui accepte un commis ne sachant pas l'anglais. Des marchands canadiens-français exigent de tous leurs employés qu'ils puissent rédiger en anglais tout ce qu'ils écrivent; ils s'inquiètent à peine de leur connaissance du français. Pourquoi ne pas agir comme dans les maisons anglaises ? Là, on exige que tout le monde sache bien la langue de l'établissement. En outre, pour servir la clientèle française, on a parfois quelques commis sachant aussi le français. Pourquoi, dans les maisons françaises, exiger de tous les commis qu'ils sachent très bien l'anglais, au lieu de destiner seulement quelques employés à la clientèle anglaise — si on en a ?

[1] L'*Action française*, février 1920, p. 81.

La mentalité du public et des hommes d'affaires canadiens-français nous a dotés d'une langue commerciale qui est du charabia. Ceux qui voudraient s'en assurer pourront consulter à ce sujet les professeurs de l'École des Hautes Études commerciales, ou exiger de certains marchands canadiens une correspondance et des comptes rédigés en français.

Si l'on veut savoir le français commercial, il faut l'apprendre. Tous ne partagent pas, sans doute, l'avis de ce brave homme qui demandait qu'on n'enseignât à son fils que l'anglais. « Pour le français, disait-il, il le sait depuis qu'il est au monde ». C'est faux. S'il est une langue qu'il faut étudier soigneusement pour la connaître, c'est la langue française, langue précise, exigeante et difficile, que les esprits paresseux délaissent volontiers pour mâchonner un anglais dont on se contente facilement en Amérique. Les formes propres au commerce, comme le vocabulaire technique de toute autre profession, imposent une étude particulière aux jeunes gens qui s'y destinent.

Ce qu'il y a d'humiliant pour un jeune homme qui a fait des études commerciales, ce n'est pas de connaître imparfaitement une langue étrangère; ce n'est pas non plus d'avoir encore quelque chose à apprendre dans les matières strictement commerciales, puisqu'on ne peut avoir à seize ans la science d'un homme de trente ans; mais c'est de ne pas pouvoir faire le commerce dans sa langue maternelle. Je conçois qu'un jeune Canadien français ne sache pas écrire une lettre en pur anglais, que, mettant en anglais une facture, une affiche, une réclame, il laisse sentir le travail de la traduction; mais je ne conçois pas que, Français instruit par des Français pour servir une clientèle française, il laisse deviner la traduction chaque fois qu'il écrit en français. Je comprends encore moins qu'on lui laisse ignorer les

termes de la comptabilité française et que les expressions dont il se sert en parlant mathématiques ou sciences naturelles ne soient pas celles de sa langue maternelle. Or, tous savent que nos employés de commerce, familiarisés avec les formules anglaises, restent constamment esclaves des tournures et des mots d'une langue étrangère.

C'est pour cela que la réclame française, par exemple, est souvent si pitoyable dans notre pays. Chez les autres nations, la réclame trahit le caractère et les préoccupations du peuple. Un Français n'annonce pas comme un Anglais, ni un Anglais comme un Américain. Chez nous, où les Canadiens français ont des façons de penser, de sentir, de plaisanter, si caractéristiques, la réclame n'a rien su leur emprunter. On traduit à notre usage les hyperboles et les trouvailles des Américains; on nous dépeint les mêmes bonshommes, on nous expose les mêmes Anglaises; on nous sert, en traduction, tous les lieux communs d'une langue fort peu primesautière; presque rien ne semble sortir de notre tempérament et de nos habitudes propres. Aussi faut-il voir quel français cela nous fait ! Pas d'originalité, pas de sel, pas d'âme.

On pourrait prédire un succès éclatant à toute maison canadienne-française qui saura faire chez nous une réclame bien canadienne-française — non pas dans la langue de Ladébauche, — mais en français pétillant, avec la finesse, la bonne humeur, le bon sens et le calme réalisme de nos compatriotes.

Voilà un domaine de la littérature commerciale qu'on ne devrait pas négliger dans nos collèges . Il est d'autres exercices qui sont particulièrement nécessaires dans notre pays. En premier lieu, il faut développer le vocabulaire français de nos jeunes gens. Parce que le commerce se fait en anglais dans notre province, nous ne savons pas le

nom français d'une foule d'objets usuels. Que les futurs drapiers ou épiciers apprennent à nommer les marchandises qu'ils auront à vendre. Cette proposition paraîtrait amusante dans d'autres pays; elle est, chez nous, très opportune et d'une importance primordiale pour l'avenir de notre langue. C'est pour faciliter ce travail que M. l'abbé Blanchard a publié ses ouvrages si utiles, que la *Société du Parler français*, la *Ligue des Droits du français*, la *Société Saint-Jean-Baptiste*, ont répandu des listes de mots à corriger; c'est dans le même but que Pierre Homier entreprit le travail fastidieux de faire publier des annonces et des étiquettes françaises. Se fondant sur les principes les plus élémentaires de la pédagogie, Pierre Homier voulut mettre sous les yeux de notre population des expressions françaises, à la place ou à côté des anglaises. C'était employer, pour la conservation et l'épuration de notre langue, la méthode du tableau noir et des cartes murales. Dans nos rues, dans les tramways, partout, jusque dans nos maisons, à la cuisine et sur la table, nous sommes obsédés par une réclame intempérante, dont les mots anglais violentent notre attention et s'emparent de notre mémoire. Comment se garder des anglicismes dans un tel milieu, comment conserver sa langue pure? Pierre Homier voulut contre-balancer l'action des affiches anglaises par celle de la réclame française. Celle-ci nous apprendra et nous rappellera les mots français que des mots étrangers chassent de notre mémoire. Et ainsi chaque marchand qui annonce en français contribue à ce que nous sachions plus de français. La tâche assumée devait être une œuvre de patience, faite de minuties, semée de difficultés, mais éminemment rationnelle et patriotique. Elle fut conduite avec une indomptable énergie, et les plus difficiles reconnaîtront qu'elle a déjà produit des résultats fort appréciables.

Mais pour que cet enseignement par la réclame soit vraiment positif, il faut qu'il soit donné en pur français. Mieux vaut rien qu'afficher des anglicismes. Il faut donc que, dans les collèges commerciaux, on exerce de plus en plus les élèves à la traduction française correcte et élégante. Qu'on fasse saisir à l'élève la méthode et la difficulté de traduire en bon français, en français alerte et vif, le jargon du commerce américain. C'est là, qu'on se le rappelle, un exercice de français, non un exercice d'anglais. Sans doute, on ne peut exiger d'un gradué d'école commerciale la compétence d'un traducteur autorisé; mais puisqu'on a la prétention de former des commis français pour un pays bilingue, on doit avant tout leur enseigner à mettre en vrai français la littérature particulière qu'ils auront constamment à traduire.

Voilà bien, semble-t-il, ce que les professeurs de nos collèges commerciaux, de concert avec les parents et les employeurs, auraient dû se proposer dès le début et s'efforcer d'atteindre de mieux en mieux. On fut entraîné d'un autre côté, au point que bien des employeurs, bien des parents et même des éducateurs n'acceptent pas les vues que nous exprimons. A Montréal on nous soumet, et nous nous plions, au traitement de déshérités que doivent subir nos compatriotes des provinces anglaises et des États-Unis. Il faut donc redresser bien des idées et réformer sa conduite en beaucoup de choses. Les marchands ont une grande influence sur la direction de l'enseignement commercial, selon qu'ils exigent telles ou telles connaissances chez leurs employés. Déjà quelques-uns manifestent où va leur inclination : c'est pour encourager l'étude du français que d'importantes maisons de commerce distribuent chaque année des centaines de médailles d'honneur dans nos écoles. L'importance respective qu'on attachera à la

connaissance de l'anglais et du français chez le jeune homme qui offre ses services agira toujours beaucoup sur l'esprit des éducateurs et des parents.

Au reste, l'avenir n'est pas désespéré. La réaction est commencée et s'accentuera sous la poussée d'une institution dont l'influence grandit de jour en jour. L'École des Hautes Études commerciales a tout de suite assigné au français la place qu'il doit avoir dans le commerce des nôtres. Il y a quelques années, entre plusieurs articles publiés dans le *Semeur* en faveur des études commerciales supérieures, un correspondant disait de cette école : « Voilà une maison qui peut faire énormément pour que les « affaires » cessent d'être exclusivement anglaises, chez nous. Il y a là des professeurs français et belges qui peuvent nous donner une langue commerciale française, et les Canadiens n'en profitent pas... Dix années de luttes pour obtenir pareille maison d'éducation n'eussent pas été de trop, vu l'avantage que peut en retirer le français. Nous l'avons sans nous déranger, profitons-en. »[1] Cette prévision se réalise. Parmi les avantages considérables que l'École des Hautes Études commerciales procure aux Canadiens français, celui-là n'est probablement pas le moindre, de rendre au français commercial dans notre pays sa place, son assurance, sa correction. Elle a forcé des esprits à constater la nécessité de bien savoir sa langue maternelle quand on sort des collèges commerciaux, elle a mis à nu l'insuffisance de l'enseignement français dans beaucoup de ces collèges. Les directeurs de ces institutions ont pu pressentir qu'il se fait un mouvement d'opinion et que des besoins nouveaux se font jour; bientôt peut-être ils seront invités, sinon poussés avec aigreur, à insister davantage sur le français par ceux-là même qui jusqu'ici les ont amenés à accorder une impor-

[1] Le *Semeur*, mai 1917, p. 270.

tance excessive à l'enseignement de l'anglais. Car on ne dira plus que le commerce est anglais dans notre pays, quand les plus distingués représentants des sciences économiques au Canada se serviront, même en affaires, de leur langue maternelle, qu'ils parleront avec une élégance digne de la société française la plus cultivée.

Adélard DUGRÉ, S. J.

Nos publications

Nous avons enfin trouvé du papier — à un prix fort élevé, il est vrai — et nous reprenons la série de nos publications.

Nous avons actuellement sur le métier et nous publierons au cours du mois de mai l'*Au service de la tradition française*, de M. Édouard Montpetit, *Lendemains de Conquête*, de M. l'abbé Groulx, *la Vieille Maison*, de Mlle Blanche Lamontagne, *la Culture française*, d'Henri d'Arles. D'autres brochures, notamment *la Tragédie acadienne*, d'Henri d'Arles, sont en préparation. Il est fort probable qu'à l'occasion de la fête de Dollard, l'*Action française* rééditera le récit de la mort du héros et de ses compagnons, d'après Faillon. Nous rappelons que la fête redonne une actualité nouvelle à la brochure de M. l'abbé Groulx : *Si Dollard revenait...*

Nous préparons en même temps notre *Almanach* de 1921. A raison de la hausse du prix du papier et de la main-d'œuvre, celui-ci devra, cette année, se vendre 25 sous l'exemplaire, avec les réductions proportionnées au chiffre des commandes. Les propagandistes sont priés de se mettre tout de suite en relations avec notre secrétariat et de préparer au plus tôt leurs commandes. Le chiffre du tirage sera limité.

Concours d'art dramatique

Sujet proposé : *l'Anglomanie.*—$350.00 offerts en prix.—Membres du jury : M. l'abbé O. MAURAULT, MM. Edouard MONTPETIT, Fernand RINFRET, Léon LORRAIN.

L'*Action française* désire ajouter un moyen d'action à ses campagnes contre l'anglicisation. Elle ouvre donc un concours d'art dramatique. Et elle propose aux aspirants du théâtre ce sujet de comédie : l'*Anglomanie.*

L'on voudra entendre par anglomanie, non seulement la tendance déplorable qui consiste à renier sa langue au profit de celle du conquérant, mais un état d'âme qui se manifeste, d'une façon générale, par le mépris de sa race et l'admiration exclusive des choses anglaises. L'anglomane qu'il paraît urgent d'atteindre par le ridicule et la satire, c'est proprement le Canadien français follement entiché de la supériorité anglo-saxonne et qui, par vanité ou par calcul, pousse systématiquement les siens vers l'abdication nationale et la fusion des races.

Voici les conditions du concours :

1° La comédie devra compter trois actes, au moins.

2° Les concurrents devront envoyer, sous pli recommandé, une copie dactylographiée de leur essai, au secrétariat de l'*Action française, La Sauvegarde,* Montréal, et ce, pas plus tard que le 1er juin 1921, terme du concours.

3° Chaque essai sera signé d'un pseudonyme, mais accompagné d'un pli cacheté où vis-à-vis le pseudonyme aura été écrit le nom de l'auteur.

4° Le résultat du concours sera proclamé le 10 septembre 1921. Le jury sera composé de M. l'abbé Olivier Maurault, de MM. Édouard Montpetit, Fernand Rinfret, Léon Lorrain.

5° L'*Action française* offre trois prix aux concurrents : un premier prix de $200.00, un deuxième de $100.00 et un troisième de $50.00. Toutefois il est bien entendu que chacun de ces prix ne sera accordé que si, de l'avis du jury, les essais des concurrents atteignent une valeur satisfaisante.

6° Si le premier prix est jugé digne de la scène par le jury, l'*Action française* s'engage à monter une première représentation. Elle se réserve le droit de faire représenter la pièce durant les trois mois qui suivront la première représentation et s'engage à remettre à l'auteur cinquante pour cent de tous les bénéfices nets.

7° L'*Action française* éditera la pièce couronnée aux conditions qu'elle fait habituellement aux auteurs. Le lauréat gardera ses droits d'auteur.

N. B. — Les concurrents sont priés de s'inscrire le plus tôt possible au secrétariat de l'*Action française*.

L'ACTION FRANÇAISE.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Concours de dactylographie

Les Frères des Écoles chrétiennes ont inauguré en décembre dernier, des concours périodiques de dactylographie bilingue. Le premier essai, couronné d'un réel succès, a assuré la permanence de l'entreprise. Ces concours auront lieu maintenant trois fois par année. C'est une initiative dont il faut se réjouir. Un trop grand nombre de Canadiens français, à l'emploi d'importantes maisons de commerce, ne font qu'en anglais leur correspondance, même si ces maisons sont de leur nationalité. Habiles en effet, en dactylographie anglaise, ils sont presque nuls en dactylographie française. Ces concours vont les encourager à acquérir la compétence qui leur fait défaut.

La source du mal

Pour bienfaisante que soit cette initiative, elle n'atteint pas cependant le mal dans sa source. Le vrai remède,— qu'on nous permette d'y revenir, — c'est celui qui s'appliquera à l'école même. L'enquête que nous avons conduite il y a quelque temps, et dont nous avons donné alors le résultat à nos lecteurs, a démontré clairement que la plupart des académies commerciales n'enseignaient qu'en anglais les matières les plus immédiatement utilisables. Or là est le grand mal. Quelques-uns de nos éducateurs commencent heureusement à le comprendre. Nous savons que l'article du P. Dugré, paru en août, en a remué plusieurs. Un mémoire que recevront bientôt les directeurs de ces établissements achèvera, je crois, de les convaincre.

Cette réforme de notre enseignement commercial a attiré l'attention de la *Ligue des Droits du français* dès ses débuts. Nous pourrions constituer un important dossier des différentes initiatives et des interventions multiples auxquelles elle a donné lieu. Mais nous préférons montrer leurs résultats. Et nous les montrerons, n'en déplaise à nos détracteurs. Qu'ils se produisent lentement, ceux-là seuls s'en étonneront qui ignorent combien le mal était profond et qu'une plaie de ce genre ne se guérit pas en un jour. La publication récente de différents manuels (de dactylographie, de comptabilité, etc.,) français ou bilingues a fait disparaître un des principaux obstacles à la réforme désirée. Elle ne peut maintenant que s'accentuer.

Rôle des élites

Restent, il est vrai, les générations actuelles. Et celles-ci peuvent masquer, pour un temps assez long, le redressement de celles qui montent. Que faire avec elles? Comment les ramener dans la voie droite? L'*Action française* n'atteint qu'un petit nombre dans la masse, mais ce petit nombre ne pourrait-il pas agir sur les autres? N'est-ce pas une des grandes lois de l'histoire que les transformations profondes sont opérées par les élites?

Si chacun de nos lecteurs non seulement donnait à la langue française la place qui lui revient dans le commerce et l'industrie, mais encore invitait ses fournisseurs à faire de même, d'excellents résultats ne seraient-ils pas rapidement obtenus? Pharmaciens, épiciers, quincailliers — pour ne nommer que ceux-là — se laissent trop facilement imposer des pancartes anglaises. Les montres et les devantures de la plupart de nos magasins l'attestent. Pourquoi ne pas exiger énergiquement que ces pancartes soient rédigées en français? Un seul homme l'obtiendra peut-être difficilement. Mais dix, vingt, cinquante, cent? Mais toute une association? A quoi servent les groupements de pharmaciens, d'épiciers, etc? A protéger leurs intérêts professionnels? N'est-ce pas y porter atteinte que d'annoncer dans une langue qui n'est pas celle de la clientèle? *La Ligue des Droits du français*, la *Société Saint-Jean-Baptiste*, d'autres sociétés encore peuvent bien intervenir. Elles l'ont déjà fait plus d'une fois. Leur intervention cependant aura moins de poids, moins de portée, que celle du marchand, bon client, qui dit à son gros fournisseur : « Cette annonce ne vaut rien pour moi, elle peut même me faire du tort ! Donnez m'en une en français ». Nous espérons que tous nos lecteurs adopteront cette attitude.

Nos députés fédéraux

La langue française compte plusieurs amis dévoués au parlement d'Ottawa. Nous attendons de leur patriotisme quelque chose du même genre. Leurs fournisseurs à eux, ce sont les différents ministères. Qu'ils ne les laissent donc point mépriser aussi insolemment la langue française ! Ne peuvent-ils pas exiger, par exemple, que la Bibliothèque du Parlement ait du papier à lettres et un sceau avec une inscription française? Ne peuvent-ils exiger que sur les enveloppes dont ils se servent, où ils mettent leurs initiales en signe d'affranchissement, qui contiennent souvent à l'adresse de leurs électeurs le récit de leurs prouesses en

faveur de nos droits, ne peuvent-ils exiger qu'on n'affiche pas sur ces enveloppes un immense FREE ?

Ah ! je connais le vieux refrain avec lequel on va encore me répondre : Détails, détails insignifiants que tout cela, et qui nous distraient des luttes essentielles... Je le connais et ne m'en émeus pas plus aujourd'hui qu'hier. Dans toutes les luttes les détails sont importants. Celle qui se livre autour de nos droits n'échappe pas à cette loi. L'importance même que nos adversaires accordent à ces « minuties » suffirait à nous le prouver.

Devoir de l'heure

Nous y attacher nous-mêmes plus que jamais doit donc être un des mots d'ordre actuels de tout vrai Canadien français. Ce sera assurément celui de notre œuvre. Nous n'excluons pas par là les autres moyens de résistance, les autres manœuvres nécessaires. Mais, groupe de plus en plus ferme, maître d'une doctrine, d'une autorité, d'une vie qui circule maintenant dans tout le corps de la race et l'affermit, l'*Action française* doit porter ses efforts sur tous les points où la survivance de notre nationalité se trouve menacée. Et c'est pourquoi, à côté d'initiatives et d'articles consacrés aux grandes questions, elle fait une large part aux détails, aux mille et mille choses de la vie courante. Ainsi a-t-elle compris son rôle dès ses origines. ainsi continuera-t-elle à le remplir.

Pierre Homier.

6 avril 1920

CANADA ET QUÉBEC

Au cours de 1880 il s'éleva dans les journaux, tant français qu'anglais de la province de Québec, une assez piquante dispute au sujet de l'origine et de l'étymologie de ces deux noms. Ce n'était pas d'ailleurs la première fois.

En relisant ces articles, écrits avec la meilleure conviction, je ne trouve pas cependant que la question soit réglée sans appel.

Comme ces deux vocables sont nés ici avec notre race, il importe à notre histoire de ne pas se reposer sur des interprétations décevantes, tant qu'un doute fondé aura chance d'une plus claire solution.

C'est pourquoi j'ai cru faire œuvre de patriotisme en apportant mon humble contribution aux recherches qui ont été faites par de plus

avants que moi, sans doute, mais dans lesquelles, à mon avis, on a laissé ans l'ombre un point de vue qu'il importait de ne pas omettre; je veux dire la psychologie assez spéciale de ces nations sauvages, lesquelles voient, pensent et jugent d'une manière que nous nous imaginons peut-être semblable à la nôtre, mais qui est loin de l'être.

Le sauvage, placé en face d'un objet nouveau pour lui, le saisit d'un coup d'œil; il le *voit*, il ne le discute pas : et, comme sa langue a des ressources infinies d'expression, que cette langue est tout entière dans son âme, l'éclair jaillit au contact de l'objet et photographie cet objet dans le vocable : c'est un instantané.

Tel le premier homme voyant défiler sous ses yeux les différents animaux de la création trouve et donne à chacun d'eux le nom véritable qui les distingue et, ajoute la Bible : *ipsum est nomen ejus.* (Gen. Ch. II, v. 18).

Le sauvage semble avoir hérité de ce privilège de notre premier père.

Observons tout de suite, pour n'en plus parler, que l'ingénieuse interprétation « ACA NADA — *rien ici* » extorquée à la langue espagnole, doit être pour jamais remisée au musée des vieilles lunes, en compagnie de l'exclamation : « QUEL BEC ! » naïvement prêtée aux marins français de Jacques Cartier. C'est dans la langue sauvage, et là uniquement qu'il faut aller chercher l'étymologie des noms qui nous occupent.

« CANADA,» d'après Charlevoix, Garneau, Ferland et autres historiens de marque, qui tous prétendent l'avoir puisé dans les mémoires de Jacques Cartier, viendrait du mot iroquois « Kanata » qui, encore aujourd'hui, veut dire « *amas de cabanes* ».

Dionne, s'appuyant sur les auteurs plus haut cités et sur le savant abbé Cuoq, soutient dur comme fer que c'est cela et pas autre chose. J'avoue qu'il y a dans ses arguments de quoi éblouir au premier abord.

Dans la *Patrie* et l'*Événement* de 1880 nous arrive un quidam *Historicus* qui, lui, déclare ex-cathedra que Dionne, Ferland, Cuoq n'y ont vu que du bleu. Lui, *Hiqtorieuq*, a appris du Père Arnaud que *Canada* et *Québec* sont deux mots montagnais, et voici, en substance, comment il le prouve : (?)

Quand Jacques Cartier aborda à Québec, les sauvages de l'endroit, très polis sûrement, s'apercevant que les marins français manifestaient quelque appréhension, leur crièrent :... «Nobles *étrangers*», ne redoutez rien, *débarquez.* Mais, comme il sied à toute race supérieure, ces

sauvages n'étaient pas du tout bilingues, et durent s'exprimer dans leur propre idiome, au risque d'être mal compris; pour ces sortes de races c'est une tradition qui a tout l'air de durer encore. Ils dirent donc en pur montagnais : « Kanatan » — (étrangers) *Kapak* — (débarquez).

Et voilà du même coup le Canada et Québec, sans plus de cérémonies, baptisés.

Jusqu'ici rien de bien renversant pour la thèse de M. Dionne.

Mais voici d'autres exégètes. Seront-ils plus heureux?

Il s'agit de Québec seul, pour le moment.

Ferland s'appuie sur deux autorités fort respectables : Mgr Laflèche et l'abbé Bellanger, missionnaire des Micmacs; je pense que le Père Lacombe verse aussi dans cette interprétation. Selon eux, *Québec*, chez les Cris, signifie: *c'est bouché*. Il vient de *Kepek*, participe de *Kipao*. D'après M. Bellanger, « Kebec », en micmac, veut dire *rétrécissement* des eaux formé par deux langues de terre ou pointes de terre qui se croisent. Dans le fond, ces deux interprétations reviennent au même concept.

Bouché ou *rétréci*, voilà ce qui découle de ces deux opinions.

Maintenant, qu'on me permette de présenter la mienne.

Véritablement, en cri comme en algonquin, l'un et l'autre sont pratiquement la même langue, « Kipao » éveille l'idée de *boucher*, d'*intercepter*. «Kebec » en micmac aussi bien qu'en algonquin, paraît contenir la racine OB ou OBA qui désigne un détroit. On peut donc s'en donner à cœur joie autour de l'ingénieuse interprétation. Québec, présentant ce double aspect, il n'y aurait pas d'absurdité à prétendre que les sauvages, grands observateurs, auraient, d'après cette double particularité, surtout la dernière, (car la première ne leur disait pas grand chose) donné le nom de Québec au site laurentien; mais cette probabilité disparaît si l'on pousse la critique un peu plus avant.

Nous rappelant ce que j'ai dit plus haut de la mentalité excessivement simpliste du sauvage et du don d'observation extraordinaire dont il est doué, demandons-nous tout d'abord quelle est la caractéristique dominante de l'objet et soyez assuré que c'est celle-là, et pas une autre, que le sauvage a voulu décrire, et, s'il l'a fait, c'est de main de maître, selon son habitude.

Maintenant, nous les Blancs, ou les *Canots de bois*, comme ils nous appellent (notez en passant que la structure de nos canots ne leur avait

pas échappé) nous, qui sommes si perspicaces, qu'est-ce qui nous frappe quand, remontant le fleuve pour la première... et les autres fois, nous apercevons Québec? Est-ce le *bouché* ou le *rétréci* ou le majestueux « Cap Diamant »?

Eh bien ! c'est le PROMONTOIRE qui a aussi frappé le sauvage. Le cap était là qui lui *bouchait* les yeux; il l'a vu et l'a photographié dans son langage : K'ABIK — *le roc.*

Ne cherchons plus midi à quatorze heures.

Le pays algonquin en abonde de ces *bics* ou de ces *becs*. Commençons par la montagne du BIC dans le bas Saint-Laurent... jusqu'aux confins de l'Ontario, du Minnesota, du Michigan, de l'Illinois. Lisez : *Mattawâbika* (le roc entre deux embouchures) *âbikoba* (le roc dans le détroit) *obâbika* (le détroit dans le roc) *Kickâbikadjwan* (le courant qui tombe du rocher) (une chute), etc., etc.

Quant au KA (K') qui précède le *bec*, et que nous retrouverons plus loin dans le mot *Kanada*, il est très important de savoir que cette particule avant un nom ou un participe, a la valeur des déterminatifs français *qui, que, ce qui, ce que* et dans certains cas le sens de *où* (*ubi*). Ceci est absolument propre aux dialectes algiques, v. g. *Ka-akamiong* — (où il y a du sable au fond de l'eau) dont les blancs ont fait l'*objectionable* « Kaka-meo », nom donné, ou prêté, à une station de chemin de fer dans la région de l'Abitibi.

Je dois également aux oreilles délicates de les rassurer sur la prononciation de la syllabe BIC dans la bouche d'un sauvage. Je vous assure que bien du monde, même les Anglais, s'y trompent.

Vous pouvez aussi bien croire que c'est le son *back, beck* ou *bick*, ou quelque chose entre les trois. Mais une chose hors de doute, c'est que le sauvage avait le *rocher* dans la tête, tout comme Champlain l'avait lui-même quand ce dernier fonda QUÉBEC.

Québec est donc LE PROMONTOIRE.

C.-A.-M. PARADIS, ptre, m. c

N. B.—Dans un prochain article, je traiterai du mot « Canada »

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

SOYONS MIEUX CE QUE NOUS SOMMES

M. Aimé Dion, avocat au Barreau de Québec, donnait récemment une causerie dont nos lecteurs nous sauront gré de leur offrir quelques extraits. Le sujet est d'une vive actualité et particulièrement pour les lecteurs de l'*Action française*.

« A une causerie précédente, on nous a posé la question : Devons-nous diminuer l'intensité de notre formation ? Et l'on a élargi encore le problème : Devons-nous nous écarter du chemin séculaire de la culture et de la mentalité latine et nous rapprocher de la culture saxonne ? On nous a dit : la culture générale française fait les hommes au point de vue moral, mais ne leur donne pas les moyens de se servir de leur puissance pour ce qui est en somme la fin première de tout individu : vivre; vivre, c'est-à-dire gagner sa vie, travailler, produire de l'argent... On nous a parlé du poignement douloureux de notre jeune génération condamnée à une infériorité absolue en présence du génie commercial anglo-saxon... On s'est demandé ce que nous a donné l'idéal dont nous nous sommes enthousiasmés dans le passé et on a répondu : Ni la fortune, ni le respect, ni la paix, ni l'harmonie, ni la conciliation... On nous a dit que nous ne saurions plus nous dire satisfaits d'être en Amérique l'Ilot français... On nous a proposé l'exemple des États-Unis : s'enrichir d'abord, assurer la puissance matérielle, but de leur vie... Puis, on nous a louangé l'aristocratie de l'argent et on nous a déclaré qu'on n'en craignait pas les effets démoralisateurs... Et on a semblé croire que nous étions en ruine et que nous devions rebâtir comme les nations d'Europe...

« Messieurs, devons-nous nous matérialiser ? Devons-nous travailler à devenir des surhommes ? Ou bien, devons-nous viser à être l'homme simple et vrai et par là même harmonieux et complet, réalisant le plus le chef-d'œuvre de la création, ce Latin qui trouve sa plus forte expression dans le Français ?...

« Le peuple français s'est montré le premier du monde dans l'intelligence et la direction de la dernière guerre; il a été le premier dans

l'endurance, il a été le premier dans la résistance. Après 1870, il a montré une vigueur économique qui a désarçonné l'Allemagne elle-même...

« Voici le témoignage que lui rendait le cardinal Mercier, l'autre jour : « Parmi tous les peuples du globe, le plus attachant, le plus beau, le plus grand par le rayonnement de sa pensée, par la précision et le charme de sa langue, par la bravoure souriante de ses soldats, par son caractère chevaleresque et l'élan de son apostolat, par la fécondité de son héroïsme chrétien, c'est, n'en doutez pas, le peuple français ».

.. « Gardons nos idéaux, Messieurs, restons fidèles à notre civilisation ancestrale. Ne versons pas vers le matérialisme qui abrutit, courbé vers la matière, et ne permet pas de lever la tête. Ne soyons pas des surhommes empesés et séchés par l'égoïsme et le mépris des autres hommes; soyons des hommes avec une âme, un cœur, une volonté, soyons des humains respirant, vivant, chantant, aimant ». « La valeur de l'homme, a dit Castelnau, se mesure surtout à l'élévation de son intelligence, à l'énergie de son caractère et à la bonté de son cœur. Ne vous laissez pas séduire par les méthodes d'éducation étrangère. Nos alliés de l'Ancien et du Nouveau-Monde ont dû puiser largement, très largement, on ne saurait trop le répéter, dans la source puissante et abondante de l'intelligence française. Moi je vous dis : Ayez confiance dans l'éducation française; elle a produit, sans doute, des soldats admirables; mais elle a produit aussi des cadres incomparables, elle a produit la première armée du monde ». Ne méprisons donc pas notre bien. Sachons ce que nous sommes. Soyons un peuple non avec des millionnaires — parce que chaque millionnaire généralement se paye de trop de quêteux, mais soyons un peuple de gentilshommes, l'une des plus belles réalisations de la vieille civilisation chrétienne. N'accumulons pas l'argent en quelques mains, mais laissons-le circuler dans toute la communauté. Soyons des individus sains, dans un pays bien organisé. Parce que le monde a la fièvre, nous ne sommes pas obligés d'être malades. Nous étions 60,000, nous sommes 4,000,000. La province de Québec, nous l'avons toute conquise et nul peuple au monde n'est plus libre chez lui que nous. Nous sommes un quart de million en Ontario, propriétaires du sol. Nous envahissons les provinces maritimes. La Nouvelle-Angleterre nous voit prospérer...

« Le danger qui commence à nous étreindre, nous de la province de Québec, c'est le millionnaire, c'est la pieuvre du trust aspirant la richesse du pays, désagrégeant la famille, corrodant les pouvoirs pu-

blics; c'est l'accaparement durable tuant la concurrence des petits; c'est le dépeuplement de nos campagnes vers les villes congestionnées, c'est le leurre de l'argent rapide et du luxe qui attire et brûle les éphémères et crée des déficits nationaux; c'est la diminution du nombre des petits propriétaires, source de bien-être et de prospérité générale et l'augmentation du nombre des machines humaines au service du trust sans âme et sans autre Dieu que l'argent...

« Nous avons une des meilleures populations qui existent dans un pays plein de richesses et de promesses. C'est un bien grand devoir de la diriger dans un développement proportionné et conforme à son caractère et de protéger ses biens en présence de ce mot qui s'appelle le progrès. Que de gens à ce nom se croient obligés d'empirer leur sort !...

« Ne soyons pas différents de ce que nous sommes, mais soyons mieux ce que nous sommes.»

TRIBUNE DE NOS LECTEURS

LE MIRACLE CANADIEN

Nos compatriotes en général, attribuent à M. Maurice Barrès la première origine d'une formule aujourd'hui, très en vogue : « Le miracle canadien ». D'autre part, des écrivains d'une probité exemplaire, comme MM. Henri d'Arles et Édouard Montpetit, en font publiquement hommage au Révérend Père Lamarche, o p.

Mieux vaut régler cette divergence avant que le temps ne se charge de brouiller les sources.

Quelques dates et références suffiront d'ailleurs pour établir une mise au point dont l'opportunité ne saurait échapper à ceux qui professent encore en littérature la doctrine du mien et du tien.

C'est le dimanche 8 mars 1908, que le R. P. Lamarche terminait ainsi la première de ses conférences de carême à Saint-Jacques de Montréal :

Mes frères, une république petite par le nombre et puissante par la seule maîtrise de l'art et de la pensée; habile à couvrir sous des formes

sociales raffinées son intime faiblesse et sa corruption; marchant vers la décrépitude et la mort au son de la lyre et d'un pas mesuré; entraînant ses sujets, par le dispositif même de ses lois, aux sereines hauteurs de l'Idéalisme classique; et de là, malgré tant de sophismes, rayonnant sur les âges postérieurs une si profonde influence que les intellectuels de tous les temps rêveront d'un pèlerinage vers son Acropole chargée de toutes les gloires, vibrante de toutes les harmonies, cela, c'est « le miracle grec », comme on se plaît à le nommer.

Une nation issue de barbares surhumains, ramenée aux lois et proportions de l'équilibre par la sagesse de ses conquérants, puis, lavée dans le sang du Christ et investie d'une mission supérieure; tour à tour consciente et oublieuse de son rôle : « étonnant le monde », on le disait, ou plutôt, on le chantait dernièrement, « étonnant le monde au penchant des abîmes par des sursauts libérateurs, qui toujours, quelles que fussent ses erreurs ou ses fautes, la ramenaient pleine de vie vers ses destins providentiels », (A. de Mun), cela, c'est le miracle français.

Mais un pauvre petit peuple ignoré du vaste univers, ni secouru, ni même applaudi dans le drame de son existence; riche simplement des promesses de l'avenir et des virtualités prodigieuses de la nature et du sol; qui, manquant de soldats, tout entier se fait soldat; qui vingt fois agonise, et vingt fois se relève, et toujours dans une vue de foi, avec les armes de la foi, sous l'unique égide de Dieu, de la Vierge et des Anges, cela, c'est le miracle canadien ! Sommes-nous donc les enfants du miracle ? Nous sommes les enfants du miracle !

(Voir La *Presse*, 9 mars 1908.)

Et c'est le 12 décembre de cette même année 1908, que M. Maurice Barrès reprenait à son tour la même formule, en tête d'un célèbre article reproduit par toute la presse du pays, et qu'on peut lire in extenso dans la *Revue Canadienne*, livraison de janvier 1909. (*Chronique des revues*, par M. l'abbé Élie-J.-Auclair.)

UN LECTEUR.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

Nous annonçons ailleurs les prochaines publications de l'*Action française*, ainsi que son concours d'art dramatique. Notons ici simplement, à raison du défaut d'espace, la fin de nos conférences de Montréal. M. Guy Vanier, dans une étude très fouillée, a traité de *Nos ressources méconnues*. Ce travail sera très probablement publié en brochure. Il apportera au public d'utiles et nombreuses indications sur l'importance de l'enseignement secondaire et les progrès de la législation et des œuvres sociales, particulièrement en Belgique. M. l'abbé Curotte avait bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette réunion et a prononcé une allocution, de même que M. Ernest Guimont, avocat, qui a présenté les orateurs.

Nous avons lieu de nous féliciter du ton de notre série de conférences. Elles continuent dignement celles des années précédentes. Pour l'année prochaine, nous réservons à nos amis une intéressante surprise. — J. B.

PARTIE DOCUMENTAIRE

LE TRAITÉ BULGARE ET LA PROTECTION DES MINORITÉS

Voici le texte du traité de paix entre les Puissances alliées et associées et la Bulgarie, au bas duquel apparaît la signature du représentant du Canada, qui vise la protection des minorités :

SECTION IV

PROTECTION DES MINORITÉS

Art. 49. La Bulgarie s'engage à ce que les stipulations contenues dans la présente section soient reconnues comme lois fondamentales, à ce qu'aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle ne soient en contradiction ou en opposition avec ces stipulations et à ce qu'aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle ne prévalent contre elles.

Art. 50. La Bulgarie s'engage à accorder à tous les habitants de la Bulgarie pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté sans distinction de naissance, de nationalité, de langage, de race ou de religion.

Tous les habitants de la Bulgarie auront droit au libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance, dont la pratique ne sera pas incompatible avec l'ordre public ou les bonnes mœurs.

Art. 51. La Bulgarie reconnaît comme ressortissants bulgares, de plein droit et sans aucune formalité, toutes les personnes domiciliées sur le territoire bulgare à la date de la mise en vigueur du présent Traité et qui ne sont pas ressortissants d'un autre État.

Art. 52. La nationalité bulgare sera acquise de plein droit, par le seul fait de la naissance sur le territoire bulgare, à toute personne ne pouvant se prévaloir d'une autre nationalité de naissance.

Art. 53. Tous les ressortissants bulgares seront égaux devant la loi et jouiront des mêmes droits civils et politiques sans distinction de race, de langage ou de religion.

La différence de religion, de croyance ou de confession ne devra nuire à aucun ressortissant bulgare en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, notamment pour l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries.

Il ne sera édicté aucune restriction contre le libre usage pour tout ressortissant bulgare d'une langue quelconque soit dans les relations privées ou de commerce, soit en matière de religion, de presse, ou de publications de toute nature, soit dans les réunions publiques.

Nonobstant l'établissement par le gouvernement bulgare d'une langue officielle, des facilités appropriées seront données aux ressortissants bulgares de langue autre que le bulgare, pour l'usage de leur langue, soit oralement, soit par écrit devant les tribunaux.

Art. 54. Les ressortissants bulgares, appartenant à des minorités ethniques, de religion ou de langue, jouiront du même traitement et des mêmes garanties en droit et en fait que les autres ressortissants bulgares. Ils auront notamment un droit égal à créer, diriger et contrôler à leurs frais des institutions charitables, religieuses ou sociales, des écoles et autres établissements d'éducation, avec le droit d'y faire librement usage de leur propre langue et d'y exercer librement leur religion.

Art. 55. En matière d'enseignement public, le gouvernement bulgare accordera dans les villes et districts où réside une proportion considérable de ressortissants bulgares de langue autre que la langue bulgare, des facilités appropriées pour assurer que dans les écoles primaires, l'instruction sera donnée, dans leur propre langue, aux enfants de ces ressortissants bulgares. Cette stipulation n'empêchera pas le gouvernement bulgare de rendre obligatoire l'enseignement de la langue bulgare dans lesdites écoles.

Dans les villes et districts, où réside une proportion considérable de ressortissants bulgares appartenant à des minorités ethniques, de

religion ou de langue, ces minorités se verront assurer une part équitable dans le bénéfice et l'affectation des sommes qui pourraient être atrribuées sur les fonds publics par le budget de l'État, les budgets municipaux ou autres, dans un but d'éducation, de religion ou de charité.

Art. 56. La Bulgarie s'engage à n'apporter aucune entrave à l'exercice du droit d'option, prévu par le présent Traité ou par les Traités conclus par les Puissances alliées et associées avec l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Russie ou la Turquie ou entre lesdites Puissances elles-mêmes et permettant aux intéressés de recouvrer ou non la nationalité bulgare.

La Bulgarie s'engage à reconnaître les dispositions que les Principales Puissances alliées et associées jugeront opportunes relativement à l'émigration réciproque et volontaire des minorités ethniques.

Art. 57. La Bulgarie agrée que, dans la mesure où les stipulations des articles précédents de la présente section affectent des personnes appartenant à des minorités de race, de religion ou de langue, ces stipulations constituent des obligations d'intérêt international et seront placées sous la garantie de la Société des Nations. Elles ne pourront être modifiées sans l'assentiment de la majorité du Conseil de la Société des Nations. Les Puissances alliées et associées représentées dans le Conseil s'engagent respectivement à ne pas refuser leur assentiment à toute modification desdits articles, qui serait consentie en due forme par une majorité du Conseil de la Société des Nations.

La Bulgarie agrée que tout membre du Conseil de la Société des Nations aura le droit de signaler à l'attention du Conseil toute infraction ou danger d'infraction à l'une quelconque de ces obligations, et que le Conseil pourra procéder de telle façon et donner telles instructions qui paraîtront appropriées et efficaces dans la circonstance.

La Bulgarie agrée en outre qu'en cas de divergence d'opinion, sur des questions de droit ou de fait concernant ces articles, entre le gouvernement bulgare et l'une quelconque des Principales Puissances alliées et associées ou toute autre Puissance membre du Conseil de la Société des Nations, cette divergence sera considérée comme un différend ayant un caractère international selon les termes de l'article 14 du Pacte de la Société des Nations. Le gouvernement bulgare agrée que tout différend de ce genre sera, si l'autre partie le demande, déféré à la Cour permanente de Justice internationale. La décision de la Cour permanente sera sans appel et aura la même force et valeur qu'une décision rendue en vertu de l'article 13 du Pacte.

Comment servir

LES VOYAGEURS DE COMMERCE

C'est faire l'honneur bien grand aux Voyageurs de Commerce que d'attribuer à leurs peu éclatants services un numéro d'enquête de l'*Action française*, à la suite des professions libérales, des instituteurs, des artistes et des agriculteurs. Hélas ! ils ne dirigent rien, n'enseignent pas et ne produisent ni un chef-d'œuvre, ni un savant, ni un épi : ils se déclassent dans la funeste engeance des intermédiaires, si maltraitée en économie politique.

Et pourtant, c'est comme intermédiaire que le Voyageur mérite de la société, non comme intermédiaire entre le fabricant et le débitant de drap ou de peinture, mais entre les réserves de vie nationale et le consommateur d'idées, le menu peuple de chez nous, les compagnons de voyage ou d'hôtel, livrés en proie aux mauvais hâbleurs ou aux pourvoyeurs d'anglicisation. Car avec leurs boîtes d'échantillons et leurs livres de commande, les Voyageurs de Commerce, qu'on a déjà décorés du titre de Chevaliers errants, emportent sur la route un modeste bagage d'apostolat, quelques poignées de vérité à répandre, quelques points d'enquête à vérifier, le désir convaincu de relever leur profession par leur dignité personnelle, et la résolution de gêner, sinon de pourfendre les mécréants et de défendre à la manière antique le faible et la femme, en l'occurrence, le français officiel et la foi attaquée.

Sans doute, il serait trop généreux de croire que tous et chacun des commis-voyageurs s'emploient avec la même

fougue à être semeurs d'idées ou d'énergie : leur Association catholique ne date que de 1914, elle ne compte encore que les huit cercles de Montréal, Québec, Sainte-Marie de Beauce, Saint-Hyacinthe, Ottawa, Hull, Sherbrooke et les Trois-Rivières, et ses six cents membres actifs n'ont pas encore eu le temps de s'aguerrir à souhait. Par ailleurs, les œuvres mises au crédit des Voyageurs de Commerce ne leur sont pas particulières; d'autres qu'eux voyagent, certes, par affaires ou par plaisir, qui en profitent pour s'instruire, instruire et *servir;* mais comme ils ne courent pas le pays par métier, c'est aux voyageurs entre les voyageurs, aux Voyageurs avec un grand V, qu'on a bien voulu confier l'honneur de dire à la veille des excursions d'été, ce que peut être l'apostolat du voyage.

On reconnaît assez généralement aux commis-voyageurs une verve intarissable, un fonds d'histoires amusantes, un esprit pratique, le talent, presque le génie de la persuasion, un front à ne reculer devant rien ni personne, et diverses autres qualités qui gazent leurs défauts et rendent leur commerce agréable. C'est tout cela qu'ils font servir à la Cause, dans une action plus ou moins intense, parfois imperceptible parce qu'elle est passagère, ordinairement efficace parce qu'elle est répétée. Pour caractériser dans une comparaison guerrière leur lutte pacifique, les batailles rangées ne sont pas leur fait ; ils laissent conquérir les colons, les industriels et les intellectuels; eux préparent ou parachèvent, ils tirent les premiers coups et les derniers, ils sabrent les avant-postes et nettoient les suprêmes îlots de résistance. Dans la lutte pour l'existence nationale, ils ne sont ni l'état-major, ni l'aviation, ni l'artillerie, ni l'infanterie obscure et puissante de nos paroisses rurales; ils sont d'humbles sans-grades, agents de liaison, observateurs, francs-tireurs au hasard

des rencontres, et le plus souvent cavalerie légère qui vole et prodigue l'escarmouche — à la housarde !

* * *

Un sociologue, Ollé-Laprune peut-être, indique en deux mots un programme très pratique pour ceux qui désirent travailler à l'amélioration sociale : c'est de « ne pas s'user à des plans d'universelle réforme, et de mettre la main à l'œuvre là où l'on est, dans sa sphère, dans son coin, dans son village ». Or, les Voyageurs sont partout, ils vont dans tous les coins, ils traversent tous les villages : s'ils se décident de mettre la main à l'œuvre, leur action peut rayonner loin. Ce n'est pas à eux qu'on reprochera de se ronger la cervelle à tirer des plans et à creuser des phrases; ils sont les plus pratiques des hommes, pas théoriciens pour un sou; ils ne calculent que par addition et multiplication. Leurs études sont finies depuis longtemps, et si quelques-uns lisent encore pour se tenir et tenir les autres au courant des œuvres et des choses, ce n'est pourtant pas chez eux qu'on ira chercher les rats de bibliothèque. Leur modeste lot d'idées n'est pas une vague brume qui s'effiloche entre le monde antique et le monde moderne, mais une poignée de clous qui piquent bien et qui tiennent. Ils ne regardent en arrière que pour mieux courir de l'avant : quatre ou cinq bons gros principes adaptables à toutes les situations règlent leur conduite; quelques armes légères et fines brandies par une volonté décidée, la crânerie de gens qui font le bien par sport, c'est tout le secret des Voyageurs de Commerce.

En guise de préparation aux œuvres, ils ont les Retraites fermées, l'école du cœur, où se forge le caractère. Jules Ferry disait que « quand on a du caractère, on l'a toujours

mauvais ». Par bonheur, les retraites sont là pour le redresser, ou même pour en donner. De cette récollection annuelle de trois jours, que même les purs athées d'Europe recommandent au nom de la psychologie pour restaurer l'emprise de l'esprit sur la matière, les Voyageurs sortent avec des convictions remises à neuf, dans une âme qui n'est pas de trempe à se laisser avilir. Or, comme dans la nature humaine les sentiments élevés fraternisent dans les profondeurs de l'être, et que chez nous plus qu'ailleurs la foi se fond avec le patriotisme, la franchise, le courage et les autres qualités supérieures, ils puisent dans ce rehaussement d'âme un élan vers le mieux, un zèle à le réaliser dans tous les domaines et à bloquer tout ce qui peut diminuer la patrie en l'éloignant de Dieu. « *Langue et foi* », « *Dieu et Patrie* », c'est la devise de tous nos cercles. La liberté et la gloire ne sont-elles pas comme le royaume des cieux, qui souffre violence et que les violents emportent ?...

Le Voyageur de Commerce se guérit lui-même avant d'être médecin; s'il avait de mauvaises habitudes, il se range, et désormais, à la satisfaction admirative du patron et de tout le monde, c'est moralement qu'il a ses élégances. Son heureuse faconde servira ses désirs de prosélytisme; son affiliation aux cercles lui vaudra d'abord un fier appui-moral, puis une source d'instruction provenant de la mise en commun de renseignements et d'observations de toutes sortes. Une bibliothèque choisie pour lui facilite ses lectures; des causeries de confrères ou d'invités le mettent au courant des questions brûlantes ou simplement importantes; il tire de là sa provision d'arguments clairs et faciles qu'il pourra monnayer en voyage, servir chauds dans les discussions, ou lancer le premier, avant que de mauvais semeurs n'aient déformé l'opinion. Les récits d'exploits des camarades à panache renouvellent l'ardeur, et le lundi

matin, quand on s'éparpille dans toutes les directions, nombreux sont les braves qui emportent dans leurs valises autre chose que du matériel, bien résolus à faire des affaires un apostolat et de l'apostolat une affaire. Dans tout Français, ici comme en France, il y a du Cyrano !

* * *

En quoi consiste au juste cet apostolat du voyage ? Si l'on excepte quelques retentissantes campagnes en faveur du français et la propagande tangible des imprimés (35,000 livres et tracts, 20,000 almanachs de la Langue française et de l'Action catholique, et 130,000 images du Sacré-Cœur à afficher contre le blasphème), si l'on excepte leurs organisations de retraites, de conférences et le mouvement qu'ils inaugurent en faveur de la *Colonisation* et du *Rapatriement*, l'action des Voyageurs est assez difficile à spécifier: elle est variée comme les personnes qu'ils rencontrent, les discours qu'ils entendent, les situations où ils se trouvent. Selon le mot de Bazin, « on a trois ou quatre fois dans sa vie l'occasion d'être brave, et tous les jours celle de n'être pas lâche ». Ne serait-ce pas déjà prêcher que d'offrir partout le spectacle d'un gentilhomme d'une tenue morale sans reproche ? Mais on ne se contente pas des rôles muets : la parole a été donnée à l'homme pour exprimer sa pensée, surtout quand il en a une bonne et que le voisin n'en a pas, comme il arrive souvent dans ces conversations de route et d'hôtel, où s'épanouissent les hâbleurs, banqueroutiers, marchands de bluff, coqs de village, chicaniers, mangeurs de curés, tous ceux-là, distingués ou brutalement sots, fumant le cigare ou la pipe culottée, qui ont besoin pour se voir et se faire voir en beau de ravilir les autres, surtout les nôtres. La

Bruyère a brossé leurs ancêtres, il y a deux siècles; s'il voyait donc les rejetons, que notre libre démocratie n'a fait qu'enjoliver ! Citons quand même : «Parler et offenser, pour de certaines gens, est précisément la même chose. Ils sont piquants et amers; leur style est mêlé de fiel et d'absinthe : la raillerie, l'injure, l'insulte leur découlent des lèvres comme leur salive. Il leur serait utile d'être nés muets... »

On s'applique du moins à les rendre muets : ce qu'il y a de plaisir à rembarrer ces poseurs qui tablent sur la timidité des bons, cet élément de défaite; qui roucoulent à tort et à travers devant une basse-cour peu belliqueuse, qui sourit et n'en peut mais. Un mot bien choisi ou une réplique bien menée rivera son clou à ce bourreur de crânes; un simple coup d'épingle crèvera ces blagues qui se croient des lumières, et le beau diseur ne tardera pas à expliquer autrement ce qu'il voulait dire, ou à prendre l'air d'un homme qui voudrait bien s'en aller.

Il est étonnant ce qu'il circule d'idées croches chez notre heureux peuple. Devant toutes sortes d'affirmations saugrenues lancées par des champions de fumoir, qui sauvent le pays, bien assis sur leur tribune, par tous ces *rien*-faiteurs de la race qui n'ont jamais rien bâti, et n'en sont que plus braves à critiquer, les bonasses auditeurs approuvent, dépassent et flottent comme des bouchons à tous les courants de la conversation. Et l'on décidera que les Canadiens d'Ontario devraient bien profiter du règlement XVII pour que leurs enfants sachent l'anglais à la perfection; que toutes les religions se valent parce que des protestants sont plus *messieurs* que certains catholiques; que les Unions ouvrières nationales sont des folies, mais que l'Internationale apportera le salut; que la France est un pays fini, mais que les États, par exemple !... que les

cultivateurs devraient vendre leurs terres aux Polonais et aux Italiens et venir vivre de leurs rentes en ville; qu'il faudrait prendre les Anglais par la douceur, ne pas les irriter pour rien, leur parler anglais, et patati, et patata, et contre la religion, donc ! Le malheur, c'est que les trois-quarts du temps, il ne se trouve personne pour foncer sur ces mauvais apôtres, pour goûter la fière volupté d'utiliser sa verve à fouetter ces singes qui montrent la lanterne magique. Les Voyageurs de Commerce ne recherchent pas la lutte, mais ils ne font pas figure de déserteurs. Ce qu'ils s'en sont payé de bonnes aux jours héroïques des débats sur l'instruction obligatoire ! Nos cercles avaient étudié la question; ils distribuaient des tracts sur les droits des parents et pratiquaient le vieil axiome de guerre français de toujours marcher au canon. Ils ont eu de jolies rigolades ! Encore aujourd'hui, dans certaines régions plus visitées, des individus regardent, avant de déblatérer, s'il n'y aurait pas quelque bouton-insigne des Voyageurs de Commerce, dans les environs...

* * *

J'ai signalé plus haut la diffusion de cent trente mille images du Sacré-Cœur portant l'inscription : *Ne blasphémez pas.* La campagne contre le blasphème ne devrait pas être laissée au clergé seul, mais s'organiser dans toutes les classes du peuple, comme naguère celle de la Tempérance et aujourd'hui celle de la Colonisation. Nous sommes en train de devenir un peuple de *sacreurs.* L'*Action française* (juin 1919) louait le geste d'un prêtre qui avait fait crier à la foule devant le Saint-Sacrement exposé: « Seigneur, bénissez la langue française ». Est-ce que la multitude de nos blasphèmes, injurieux à Dieu directement, n'attire pas

des malédictions et ne retarde pas le triomphe de notre Cause? Jeanne d'Arc commença par réformer ses soudards, parce que, disait-elle, « ce sont les péchés qui font perdre les batailles », et elle prit les moyens les plus délicats pour corriger le vaillant La Hire de ses jurons, qui n'étaient d'ailleurs que des mots doux, à côté des horreurs de nos employés de moulins et de nos spectateurs des joutes de sport.

Il faut absolument nous guérir de cette ignoble habitude, que les enfants contractent à entendre leur père, qui n'existe pas chez les moins religieux des Français et qui a jeté une ombre au tableau glorieux de nos soldats outre-mer. On ne rencóntre pas seulement des invétérés qui jurent comme ils respirent, sans s'en apercevoir; nous avons des blasphémateurs authentiques, malfaisants, rageurs, qui scandalisent et terrorisent, et que personne n'ose museler comme des chiens dangereux. Tel contremaître en macadamisage a terrifié, l'année dernière, toute une bonne population rurale, et nul n'a réclamé du gouvernement son exécution. Il doit revenir cette année: on en gémit d'avance, on courbe l'échine, on ne sait pas agir. Il y a des peines inscrites dans la loi contre de tels crimes : il faudrait faire des exemples, plaider quelques cas-types un peu partout, et faire retrancher de la société par voie udiciaire les monstres incapables de parler convenablement. Que l'opinion publique se dresse contre le blasphème comme contre l'ivrognerie; que les patrons le chassent de l'usine et les honnêtes gens de leur entourage. Déjà les Voyageurs de Commerce ont essayé avec succès diverses méthodes, depuis la leçon entre quatre—z'yeux jusqu'à l'affichage, pour les distraits, de cartes du Sacré-Cœur sur les murs d'usines, d'hôtels, de magasins, de chantiers, de mou-

lins, etc. Et vraiment, ils ont constaté des mieux remarquables, chez notre bon peuple, qui jure sans y penser.

Tel Voyageur en articles pour forgerons entend sacrer les flâneurs du village, qui ont rendez-vous à la forge. Il sort de ses échantillons une image, qu'il cloue bien à la vue : « Vous êtes tous des Canadiens, vous autres ? des catholiques ? Vous avez des enfants ? Regardez bien cette image, et quand l'un de vous jurera, montrez-la-lui du doigt, ça suffira ! » Six mois après, le forgeron montrait au Voyageur l'image, toujours éloquente, et en demandait une provision pour d'autres endroits publics : « Vous m'avez quasiment guéri : ça me gêne, devant le Sacré-Cœur; et, vous savez, il y a un grand mieux dans le village »...

Tel autre, sur la route de La Tuque, va s'asseoir avec des bûcherons qui jurent à tous les cinq ou six mots. Il s'insinue, les fait jaser de leurs affaires, de leurs familles, et leur demande s'ils sacrent comme cela devant leur mère ou leurs enfants ? Ces bons gaillards répondent qu'il n'y a pas de danger, mais qu'au dehors, ils hurlent avec les loups : ça part tout seul. — « Tenez, clouez cette carte dans votre *camp*, ça vous y fera penser ». Ils en demandent d'eux-mêmes une douzaine pour les cabanes voisines, et descendent de bonne humeur, décidés à se corriger et à aider les autres.

Un tel a guéri tout un atelier de trente hommes à faire payer un sou d'amende par juron; et ils sont fiers : « Il y a un mois, je payais trente sous par jour, et aujourd'hui je m'en tire avec deux sous. »

Tel autre descend du train et demande un cocher qui ne blasphème pas. Maintenant on le reconnaît et chacun crie en l'apercevant : « Moi, monsieur, je ne sacre pas ! »

De grâce tous, au nom de la bonne éducation française, par respect pour notre langue et pour notre foi, guérissons notre peuple de ce vice épouvantable, cent fois pire que les

anglicismes et les bouches molles, et balayons de chez nous cette atrocité que Dieu réprouve et qui fait perdre les batailles.

* * *

Respectons notre langue et faisons-la respecter. C'est probablement dans la conquête du français officiel que les Voyageurs ont le plus heureusement travaillé. Outre les enquêtes, vœux ou protestations, c'est par l'action directe que leurs services ont eu le plus d'effet.

L'*Action française* a publié naguère certains communiqués de luttes et de victoires. La besogne se continue plus rapide, car, aujourd'hui, à peu près tout le monde s'en mêle. Nous avons subi trop longtemps un traitement de Ruthènes, dont nous ne voulons pas dans l'Ontario, et que nous endurions ici, au cœur de la Nouvelle-France, où les visiteurs pénétraient sans s'apercevoir qu'ils fussent sortis des provinces anglaises ou des États-Unis. Aujourd'hui ce n'est pas parfait, mais le mieux est sensible : les employés sont presque tous bilingues sur les chemins de fer nationaux de Cochrane à Campbellton et même à Moncton, puis de Québec aux frontières sud et sud-est, car toutes les lignes ont été *faites*, et même le *Maine Central*, qui court quarante milles dans Compton, public des horaires français.

Il a fallu parfois employer les grands moyens, faire fâcher, puis faire sauter nombre de conducteurs et de vendeurs de billets : plusieurs unilingues refusent maintenant des positions dans Québec et obtiennent la faveur d'aller vivre sous un ciel meilleur. Les anecdotes épiques fourmillent. Un conducteur fait le matamore devant un Voyageur qui n'entend pas le *Tickets, please*. La galerie s'amuse énormément. Le Voyageur, froid comme glace, griffonne sur son calepin. La scène change : — « Vous n'avez pas l'intention de me dénoncer ? — « Oui, je l'ai ! Et vous allez voir lequel est le serviteur de l'autre, ici !

— « Ne faites pas cela; je vous prie de m'excuser; ma femme est canadienne-française, j'ai huit enfants...

— « Vous leur enseignerez le français, à vos enfants ! Je vous pardonne, mais vous avez insulté toute une race, faites vos excuses à tout le monde, ici. » Et, casquette à la main, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, le pauvre diable s'exécute : *Gentlemen*, « *I beg your pardon.* »

Tel autre Voyageur, élevé dans un centre trop ontarien, parle encore difficilement le français; mais son cœur vaut mieux que sa langue. Un jour, en descendant de Saint-Jérôme, il se suggestionne à froid, veut gagner sa victoire, tient tête au conducteur et se voit arrêter au Mile-End. Un bon Canadien de détective lui demande pourquoi il ne veut pas donner son billet ?

— « Je veux absolument le donner, ce billet, mais on ne me l'a pas demandé. Le conducteur a fait le tour des Anglais, pas des Canadiens !... » Le brave sergent de ville sourit et relâche son homme, qui, lui, ne lâche pas son affaire et obtient en haut lieu une circulaire prescrivant le français sur tout le réseau québécois du Pacifique-Canadien.

Il y avait « quelque part en Nouvelle-France », un kaiser à mettre à la raison : les Canadiens devaient se quêter des interprètes ou faire des contorsions de langue pour acheter leur billet. On défie un Voyageur, qui avait déjà obtenu la mise à pied du chef de gare de ....., d'obtenir quelque chose de ce tyranneau. La station est bondée : notre homme avise deux amis de Québec : « Je vais passer le premier, vous allez voir comment faire... » Il demande, insiste, tient bon et contraint l'employé à recourir à un M. Lavoie, intelligent bilingue, qui pour cette raison n'était que manœuvre aux bagages : « *Lévoy, come here !* » Lavoie arrive, saisit le clin d'œil des Voyageurs, explique ingénument et retourne à ses ballots. Le deuxième se

présente, puis le troisième, et la scène se renouvelle à la grande confusion du vendeur de billets, qui a dans son bureau deux visiteurs officiels, et au grand amusement de la galerie, qui rigole et applaudit sans se gêner.

Sur le bateau qui conduisait au congrès de Chicoutimi, en juin 1919, quelques Voyageurs s'unirent aux jeunes de l'A.C.J.C. pour faire des représentations à la *Canada Steamship Lines*, qui n'a su répondre autrement qu'en modifiant les noms du *St-Irénée* et du *Saguenay*, je crois, en ceux de *Cape Trinity* et de *Cape Diamond*, noms inouis dans la géographie. Comme le mot d'ordre vient de Toronto, il s'agit d'organiser les offensives !... [1]

Dans les hôtels on a marché à la conquête des menus bilingues. Il est presque honteux d'avouer que même chez nos compatriotes cela ne s'est pas fait tout seul. Il a fallu les menaces et même leur exécution pour réduire certains entêtés : « Monsieur, j'ai derrière moi sept cents Voyageurs qui payent bien : vous n'en verrez plus un seul digérer ici vos menus anglais ». Deux semaines plus tard, une lettre d'excuse apportait le menu désiré. En fait de journaux, on ne trouve souvent dans les salles d'attente et les salons de coiffeurs que la *Police Gazette*, des feuilles anglaises et nos gros quotidiens jaunes, phonographes reproducteurs des gazettes de New-York, qui nous préparent l'esprit aux magazines, au cinéma et à toute l'intoxication américaine.

— « Monsieur, vous nous servez bien à table, mais l'homme ne vit pas seulement de pain ! Je voudrais un journal qui a du bon sens : avez-vous *Le Devoir ? L'Action catholique ? Le Droit ?* Pensez-vous que je vais lire vos gazettes de pendaisons ?...

[1] Au moment où ce numéro va sous presse, on nous affirme, de la *Canada Steamship*, qu'il y a maintenant, sur ses bateaux, des menus bilingues. Dont acte. L'A.F.

— *Le Devoir* ne fait pas de faveur aux hôtels, et vous êtes seul à le demander.

— Qu'est-ce que vous chantez ? Tenez-vous un hôtel au rabais ? Je vous abonne tout de suite, et plein prix. Vous allez voir si on va le lire »...

Vous êtes le seul à le demander... Voilà la raison de notre faiblesse dans toutes nos réclamations; voilà qui explique comment, après cent soixante ans de vie au milieu de nous, les Anglais ne se donnent pas la peine de nous demander notre argent dans notre langue. Car, en fin de compte, est-ce le vendeur ou le client qui doit se mettre à la portée de l'autre ? Le pire ennemi du français, c'est le Canadien qui se met en quatre pour parler anglais; c'est le lâcheur, le lâche qui ne veut pas faire sa part de résistance ou de conquête; c'est le déserteur qui a horreur du sang, surtout du sien.

Les mois de vacances multiplieront bientôt les voyages; les expériences, les réclamations, les protestations devront pleuvoir en grêle, de partout, tout le temps et partout. Certains groupes d'écoliers ont déjà montré comment peut tenir la jeune garde. Que tous y aillent de leur écot. Il ne s'agit pas d'être toujours désagréable et de se promener la verge à la main. Les procédés sévères, exaspérés, ne sont pas les moyens uniques ni usuels des Voyageurs de Commerce : ils sont de trop bonne race française pour cela. C'est plutôt par l'entregent, le gai compagnonnage et ce classique esprit de conversation que nous héritons du grand siècle qu'on peut acquérir des sympathies, redresser des idées, rendre moins sûrs d'eux-mêmes les fanatiques à préjugés. Sans se contraindre et sans ennuyer, il est possible de parler non-seulement pour parler, mais pour dire des choses, instruire et faire vouloir. Pas n'est besoin d'être une encyclopédie de connaissances utiles et inutiles,

il suffit d'être droit, d'avoir quelques idées fécondes et de la résolution. Les oreilles sont au plus offrant, au plus décidé parleur. Les mauvais apôtres ont tort de parler mal, mais cent fois raison de parler : le peuple n'écoute que celui qui parle, c'est du La Palisse. « On doit couper la main à ceux qui, ayant la vérité dans cette main, la ferment», disait quelqu'un, rééditant ainsi la comparaison évangélique de « la lumière cachée sous le boisseau ». Que nos mains à tous soient des mains qui sèment; et si le hasard des affaires, des vacances, de la vie nous promène à tous les coins de la province ou du pays, que nos mains sèment partout, inlassables et généreuses, afin qu'il germe et fleurisse de tous côtés des œuvres et des hommes.

J.-A. Bernier

POUR DOLLARD

L'*Action française* a fait à Carillon, le 24 mai, son pèlerinage annuel. Il a obtenu un fort beau succès.

Au moment où nous publions ce numéro, de nombreuses lettres nous apprennent que la fête de Dollard a été célébrée en beaucoup d'endroits. Elle entre dans les mœurs. Tous ceux qui l'ont célébrée cette année rêvent de manifestations plus grandes pour l'an prochain; les autres font des projets. Nous reviendrons sur ce sujet.

PROPOS DU 24 JUIN

Ne croyez nullement à l'intention d'encadrer, en pareil milieu, ce qu'un orateur sacré appelait un jour : *les clichés fanfarons de nos* 24 *juin, plus verbeux que pratiques.* Notre intention est tout autre.

Parce que des abus se sont glissés dans nos célébrations de la Saint-Jean-Baptiste, parce que des esprits gouailleurs se sont moqués des cavalcades et du mouton, allons-nous cesser toute manifestation patriotique le jour de notre fête nationale ?

Ce serait méconnaître la nature humaine. Pour guérir un mal, le jeûne absolu ne vaut guère mieux que la suralimentation à outrance.

Restons dans les bornes. Donnons à la nature son aliment. Ne la privons pas d'un tonique indispensable.

La fête nationale est une institution qui répond à un instinct naturel. Des hommes qu'unissent les mêmes intérêts, à plus forte raison des liens de race, tendent à se réunir, à des époques périodiques, pour discuter de ces intérêts ou resserrer ces liens.

Chaque peuple a sa fête nationale. L'on y exalte l'amour de la patrie. L'on rappelle les grandes dates. L'on vénère les grands morts. L'on s'attache plus fermement à ses droits. L'on définit avec plus d'ampleur et de détails ses aspirations.

L'abbé Levé nous disait naguère, au Monument national : « *Vous êtes une nationalité parce que vous avez le désir de vivre et la volonté que la race canadienne-française ne soit pas entamée mais s'épanouisse dans la liberté et la justice* ».

Entité distincte, volonté de la survivance dans la liberte et la justice, voilà simplifié par un Français qui nous a vus du dehors, un programme de revendications nationales approprié aux circonstances où nous vivons. Mais ce programme ne date pas d'hier. Depuis cent cinquante ans nous nous efforçons de le réaliser, malgré toutes les forces contraires.

La crise que nous traversons cependant, nous oblige à nous attacher davantage à ce programme, et à faire de notre fête nationale une fête pratique.

* * *

Qu'elle ne soit pas une journée d'exercices oratoires nuageux, de processions barnumesques, de feux d'artifice vite éteints. Qu'elle soit une journée d'action patriotique, une journée de résolutions aux lendemains féconds.

Consentir à mettre de côté les processions tapageuses, c'est facile. Mais n'omettons pas, je vous prie, la grande prière publique en commun, au pied des autels. La foi est l'âme même de notre race. Omettre de la manifester publiquement un jour de fête nationale, serait forfaire à l'honneur et aux lois de la vie.

En plein air ou dans l'église, il faut entendre la sainte messe le jour de la Saint-Jean-Baptiste, avec autant de piété, de ferveur, de respect et de décorum que le jour de Noël ou le jour de Pâques. La messe doit être l'article premier, l'acte principal de la journée. C'est l'hommage national et public à Dieu qu'une race obligée à la gratitude ne peut omettre.

Viendront ensuite les discours. Il en faut. Ils sont nécessaires. La parole est l'une des grandes forces du monde. Et toute action qui veut être efficace et se pro-

longer doit s'appuyer tout d'abord sur les puissances de l'esprit.

Après la cérémonie religieuse, que s'organisent l'après-midi ou le soir, des réunions où des orateurs poussent aux résolutions pratiques. De ses chefs, le peuple attend des mots d'ordre.

L'*Action française* a publié dans son numéro de juin 1919 des projets de discours. Nos lecteurs trouveront là d'utiles canevas.

Il est des sujets, cependant, qui, cette année, s'imposent particulièrement à notre attention. L'*Action française* serait heureuse que ses amis en fissent le fond de leurs discours, le 24 juin.

Le premier sujet c'est notre Langue.

Pauvre Langue ! Ses droits sont-ils assez méconnus ?

Et par qui ?

Par nous d'abord. Nous parlons mal. Nous parlons mal au foyer. Nous parlons anglais au dehors. Nous écorchons l'anglais devant tout Anglais qui ne parle pas ou ne comprend pas le français. En face d'un serviteur anglais, d'un commis de magasin anglais, d'un épicier anglais, d'un savetier anglais, d'un vendeur de guenilles anglais, nous hésitons, nous commettons la lâcheté de ne pas exiger le français.

Et comment l'écrivons-nous ?

Très mal, disent les uns.

Du mieux que nous pouvons, répondent les autres !

Une résolution très efficace pour l'honneur de la langue et à la fois fort patriotique serait la résolution de n'écrire que des choses dignes, des choses belles, des choses vraies, en bon français. Ce serait pour nos journalistes, nos écrivains, de former le beau dessein d'illustrer notre parler,

par des œuvres qui seraient l'honneur et la défense de la culture française.

Et les autres, quel cas font-ils de la langue française au pays? Comment la traitent les gouvernements? les municipalités? les grosses compagnies?

* * *

Cinquante-trois ans se sont écoulés depuis que le pacte fédéral a garanti à nos minorités les droits de leur langue au Canada.

Aux derniers jours d'avril 1920, nos députés se lèvent en Chambre, les uns après les autres, pour revendiquer les droits de la langue française. A côté d'eux, la majorité nie ces droits ou demande à délibérer et protège l'injustice dans tous les services publics du gouvernement canadien. C'est la situation officielle du français au Canada.

Faut-il adopter la politique qui demande à la victime qu'on égorge de cesser de troubler le public par ses cris, ou faut-il toujours et sans cesse revendiquer nos droits?

Nous habitons un pays dans lequel nous ne gardons de ce qui est à nous, que ce que nous avons le courage de réclamer.

Profitons de la fête nationale pour faire savoir à nos députés fédéraux que le peuple les écoute et les approuve. Qu'ils sachent surtout que la censure les attend s'ils n'osent protester contre toute injustice et tout oubli à l'égard de la langue française, langue officielle au Canada. Formons un plan de défense. Renseignons nos députés. Aidons-les. Encourageons-les. Dressons les listes de nos mécontentements, des denis de justice. Le temps vient où, selon l'expression populaire, il nous faudra lutter « *pour la mort ou pour la vie* ».

Mais est-il à propos de s'occuper du status de la langue française dans les autres provinces? Nous mêlons-nous alors d'affaires qui nous regardent?

N'oublions pas, je vous prie, que la province de Québec est directement mise en cause chaque fois que l'un ou l'autre des gouvernements s'adonne à la persécution.

N'oubliez pas, par exemple, que le territoire d'Ontario était inclus dans les limites de la province de Québec quand le gouvernement impérial lui donna, par l'Acte de 1774, le *régime des lois françaises et la jouissance de ses us et coutumes.*

Par l'Acte de 1791, le Parlement impérial a remplacé, il est vrai, au Haut-Canada, les lois françaises par les lois anglaises, mais il a formellement stipulé que les *privilèges accordés par la capitulation à ses nouveaux sujets devaient rester en vigueur.*

Voilà une vérité historique et légale que tout Canadien français ne doit jamais oublier.

Et si au jour de la fête nationale sa pensée se reporte vers les groupes de compatriotes isolés dans les autres provinces; s'il songe que la population française et catholique du Manitoba possède, de par la loi naturelle, par titre de première occupante, par traités solennels, par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, par le pacte conclu entre les délégués du gouvernement provisoire et de la Puissance du Canada, par l'Acte du Manitoba et des législations subséquentes, possède, dis-je, des lois et des privilèges qu'ont violés les lois sectaires de 1890; s'il songe à ce fait concret qui illustre la situation de tous nos compatriotes de l'Ontario; les petits enfants de l'école du Sacré-Cœur de Green-Valley obligés de se réfugier un jour dans un hangar à grains afin de pouvoir apprendre librement la langue maternelle; si le Canadien français de Québec veut bien refaire

cette revue d'histoire contemporaine, la vérité historique et légale prendra à ses yeux une importance capitale; il ne craindra pas de s'immiscer dans les affaires d'autrui en rappelant à ses compatriotes, que la langue française, « *la langue des pionniers du Canada* » comme l'appelait Lamarche, ne jouit pas en ce pays des mêmes droits, des mêmes privilèges que le gallois au pays de Galles, que le français à Maurice, que le hollandais en Afrique du Sud. La question du français regarde tout le monde au Canada. Tous, nous sommes intéressés au respect du droit et au maintien de la justice en ce pays.

Les faits persistent. Les denis de justice sont permanents. Les ironies continuent. A certaines heures la majorité complimente la province de Québec sans paraître s'apercevoir de la couleur d'hypocrisie dont s'enveloppent ces procédés. C'est une tactique cousue de fil blanc dont le sens ne doit plus échapper à personne. Ce n'est pas d'hier qu'il est décrété que le Canada devra être unilingue. Et pour obtenir cette fin, les Anglais comptent beaucoup plus sur notre abstention que sur leur propre action. Ne sommes-nous pas suffisamment avertis ? Tant de faits, et qui se répètent depuis tant d'années, ne nous ont-ils enfin édifiés sur la réalité de ces choses, sur le fond de cette situation ?

La fête nationale est une exceptionnelle occasion de nous rappeler ces vérités. Énumérons-les. Commentons-les. Méditons-les. Ancrons-les dans nos âmes, soyons-en les chevaliers vaillants.

* * *

Plus près de nous, les municipalités, les grosses compagnies s'agitent et se démènent et complètent l'œuvre

des fanatiques. Elles tendent à faire de l'anglais l'unique langue commerciale et publique.

Questions de détails auxquelles nous donnons trop d'importance, disent certains, comme si à force d'être répétée une sottise pouvait cesser d'être ce qu'elle est. Quand le français aura évacué tous les terrains, il sera peut-être un peu tard pour nous apercevoir de l'importance des détails.

Oh mes amis ! Ne vous laissez pas fléchir par la critique intempestive. Occupez-vous des détails. La vie en est toute pleine. Aux formules anglaises substituez, chaque fois que vous le pouvez, des formules françaises. Revendiquez le bilinguisme national. Exigez des compagnies qu'elles vous parlent votre langue. Et s'il ne vous est possible que de substituer des mots français aux mots anglais, faites-le, et conseillez à vos compatriotes de le faire. Les puristes se font de plus en plus nombreux parmi nous. Ils ne laisseront pas longtemps se perpétuer l'insouciance ou la lâcheté des autres, qu'il faudrait appeler justement, cette fois : une ignominie indigéniste.

Que nos compatriotes entreprennent, par exemple, cette année, de faire le nettoyage français de nos petites villes et surtout de nos villages et de nos campagnes. Là aussi l'on attaque le caractère français, la physionomie française de notre pays. N'est-ce pas une autre ignominie, une honteuse capitulation que d'apercevoir à la devanture de maisons canadiennes-françaises, des *Windsor Hotel*, des *King George Hotel*, des *Licensed to retail...?* N'est-ce pas non plus pousser trop loin une coupable complaisance, que de laisser des compagnies anglaises et hélas ! quelquefois françaises, placarder partout dans nos campagnes et dans nos villages, des affiches, des annonces exclusivement anglaises ? Que les orateurs de la Saint-Jean-Baptiste dénoncent ce scandale.

* * *

Un autre sujet d'importance nationale sur lequel il plairait à l'*Action française* d'insister mais que le cadre de cet article ne nous permet que d'indiquer aujourd'hui aux orateurs du 24 juin, c'est celui de nos *organisations professionnelles.*

Ce sujet intéresse surtout les ouvriers des villes. Mais il intéresse la race entière. Nous livrons nos intérêts, nous nous livrons nous-mêmes à des étrangers qui ignorent notre langue et nos aspirations quand ils ne leur sont pas hostiles. Et ce sont nos classes laborieuses qui en sont les premières victimes.

A l'occasion de la première semaine sociale, la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal organise pour le 24 juin, une grande manifestation ouvrière, où l'opportunité des syndicats nationaux sera mise en lumière. Il faudrait que dans tous les centres ouvriers de semblables réunions eussent lieu le même jour.

Ils se font de plus en plus nombreux aujourd'hui les convaincus, les actifs, les ardents qui comprennent qu'on n'aime vraiment sa race que si l'on aime tous les éléments qui la constituent. Si, à certains moments, tel ou tel sujet est d'importance capitale, les droits de la langue en particulier, il n'est jamais permis de se désintéresser des autres éléments essentiels de la vie du peuple. L'organisation professionnelle s'impose aujourd'hui. Faisons en sorte d'en assurer le succès, à la lumière des enseignements de l'Église et selon nos propres conditions de vie sociale, économique et nationale.

Joseph Gauvreau.

BILINGUISME A L'ÉCOLE PRIMAIRE

On parle beaucoup depuis plusieurs années du remaniement des programmes de l'école primaire. On les trouve trop ambitieux dans leur tendance encyclopédique; on voudrait les émonder et renvoyer aux écoles spéciales bien des matières qui ne font pas nécessairement partie des connaissances rudimentaires des petits qui gravissent les premiers échelons du savoir humain. Ce qui n'est pas de nature à diminuer les difficultés qu'éprouvent nos pédagogues dans leur entreprise c'est qu'ils doivent faire entrer dans ces programmes l'étude de deux langues : la langue maternelle et une autre langue que nous appellerons la « langue seconde ».

« Rien ne sert de se fâcher contre un fait ». Nous vivons dans une confédération bilingue, constituée principalement par les descendants de deux grandes races qui ont contribué dans la vieille Europe, à la diffusion de leur civilisation respective. Ils vivent ici en communauté d'intérêts politiques et économiques sous le drapeau britannique, mais parlent deux langues différentes qui ont des droits égaux au point de vue constitutionnel.

Mais ces descendants des Français ou des Anglais, parlant deux langues différentes, ne pourront se comprendre que dans le cas où l'un des deux, au moins, parlera la langue de l'autre. De là, la nécessité de l'enseignement bilingue.

Je sais bien qu'il est une façon sommaire de régler cette question : c'est de proclamer partout « une seule langue, un seul drapeau, et une seule nationalité ».

C'est une solution simpliste qui enlèverait au Canada le cachet d'originalité qui le distingue de la monotonie

anglo-saxonne dans l'Amérique du Nord. Nous ne voulons pas, nous, que l'on s'oppose au libre développement de notre esprit national. Nous tenons à perfectionner la partie française de notre culture, tout en tenant compte de la partie anglaise, par laquelle nous entrons en communication avec ceux qui dédaignent la première. C'est cette double culture qui est notre marque spéciale, le signe distinctif de notre race, le caractère que nous voulons conserver, parce que nous n'avons pas envie de « démissionner.»

Pour garder le génie de la race française, nous devons surveiller avec soin une tendance que je crois déplorable. De plus en plus on nous parle de l'étude de l'anglais dans les écoles primaires. Si nous laissons certains esprits introduire les réformes qu'ils désirent, nous n'aurons bientôt qu'une mentalité commerciale anglaise qui se soucie fort peu de la saine pédagogie. Et pourtant, c'est cette science qui veut rendre puissantes les intelligences dans le sens de leurs qualités héréditaires, c'est elle qui cherche à développer davantage les qualités du cœur reçues de la nature.

Il est des qualités de race formées par les siècles que l'éducation doit cultiver. Ce sont celles-là surtout que l'enseignement complet de la langue maternelle, avec tous ses exercices, met en pleine valeur. Gardons-nous donc de négliger cette culture en y substituant presque insensiblement les méthodes anglo-saxonnes et la langue anglaise. Si vous prêtez l'oreille à certains discours, vous entendez souvent la même note : « Apprenons l'anglais, devenons anglais, et enrichissons-nous comme les Anglais ».

Sans doute que l'enseignement de l'anglais est nécessaire; mais là n'est point le remède à tous nos maux. Sans doute que nous reconnaissons l'utilité de cette langue seconde pour les Canadiens français, mais encore faut-il

organiser nos programmes suivant les lois de la logique et du bon sens.

* * *

Il peut y avoir trois catégories d'écoles bilingues : des écoles dans lesquelles la langue maternelle des enfants est le français; d'autres dans lesquelles la langue anglaise est la langue maternelle, et enfin des écoles qui réunissent sous le même toit des élèves des deux langues ou des deux nationalités. Si les élèves d'une école bilingue sont tous d'une même nationalité la langue maternelle doit être officiellement celle de l'école : le français pour les écoles françaises; l'anglais pour les écoles anglaises.

Chez tous les hommes d'expérience, l'opinion tend à s'accréditer que l'enfant doit d'abord apprendre à lire, à écrire et à compter uniquement dans sa langue maternelle. Il faut en dire autant, croyons-nous, de son initiation première aux autres matières de l'enseignement primaire. Aujourd'hui, plus que jamais, il faut insister sur ce point. La langue véhiculaire doit être la langue dont on se sert pour enseigner toutes les matières des programmes pour les écoles primaires. C'est le moyen d'éviter la crise de l'enseignement du français. On se plaint de tous côtés que les enfants, voire même les jeunes gens qui sortent de nos maisons d'éducation, ne savent plus écrire correctement le français. Remettons la langue française à sa place. A tout seigneur, tout honneur.[1]

[1] Voici comment M. Van Cauwelaert pose la question en Belgique :

« Faut-il qu'on recule la seconde langue jusqu'au deuxième ou troisième degré, comme nous le proposons, ou faut-il laisser pleine liberté sous ce rapport?

Je crois que la thèse en principe n'est pas contestable; il faut que l'enfant ne poursuive la connaissance d'une deuxième langue que lorsqu'il possède convenablement la langue maternelle.

Je crois que ceux qui prétendent le contraire, même parmi les inspecteurs, ou bien n'envisagent que l'enseignement du français indé-

Mais alors me direz-vous, quelle place faites-vous à la langue seconde, à la langue anglaise pour les écoles françaises et à la langue française pour les écoles anglaises ?

Une fois admis le principe sacré que la langue maternelle est la langue officielle de l'école, on consacrera, chaque jour, à partir de la deuxième année, à l'étude de « la seconde langue » un temps plus ou moins considérable, proportionnellement à l'importance du but à atteindre, à la grandeur des obstacles à surmonter.

Ainsi l'on devra, ce me semble, faire une distinction très nette entre les écoles de la ville et les écoles de la campagne. Qui osera prétendre que tous nos petits campagnards doivent passer à l'étude de l'anglais un temps aussi considérable que les gars des villes, en particulier de la ville de Montréal ?

Et ne dites pas que tous les enfants des campagnes peuvent devenir des citoyens des villes. N'allez pas leur mettre en main un instrument qui favorisera l'exode vers les villes. Dans des pays de la vieille Europe, en France notamment, on s'est aperçu trop tard que la diffusion à la campagne et à la ville du même enseignement primaire a

pendamment du reste du programme, ou bien possèdent une connaissance imparfaite de la psychologie des langues; mais il est de fait que l'enfant qui a pris connaissance dans sa langue maternelle de ce que sont des règles de grammaire et de syntaxe, par voie de comparaison il lui sera très facile de saisir les règles qui régissent une langue qu'il ne connaît pas. Mais pour que l'enfant possède ce que l'on appelle « l'esprit d'une langue », il faut commencer par permettre qu'il s'assimile le génie de la langue première. Car l'enfant, même avant l'âge de scolarité, acquiert naturellement le génie de la langue. Si vous ne troublez pas prématurément le travail de croissance linguistique par des influences hétérogènes, quand il commet des erreurs grammaticales, ces erreurs sont presque toujours logiques, répondant à des lois psychologiques, qu'on appelle le génie de la langue. »

La réforme de l'enseignement populaire en Belgique, par Léon de Baeune, inspecteur général de l'Enseignement primaire de Belgique, page 227.

poussé vers les centres les petits ruraux porteurs des mêmes certificats d'étude que les petits citadins. *Principiis obsta.* N'attendons pas que le mal se soit aggravé pour enrayer l'exode des campagnes. La « grande amie » pleure déjà d'être délaissée par un trop grand nombre de bras valeureux qui, au lieu de venir se fatiguer dans les usines, eussent fait un travail plus utile de défrichement et d'ensemencement sur nos belles terres canadiennes.

Que jamais la langue seconde ne prédomine, même vers la fin du cours ! Je sais bien que je vais contredire une pratique chère, peut-être à quelques-uns de nos amis. Mais pour les enfants de langue française qui se préparent au commerce, les matières spéciales doivent s'enseigner dans la langue maternelle. Je veux bien que l'on donne tous les termes techniques en anglais. Mais de grâce, que l'on sauvegarde le principe : La langue maternelle doit être la langue véhiculaire pour l'enseignement de toutes les matières à l'école primaire. Et que l'on tienne sérieusement compte de la langue maternelle dans les examens !

Si l'on trouve dans la même école des enfants dont la langue maternelle est le français et des enfants dont la langue maternelle est l'anglais, il ne faut plus tenter la désastreuse expérience de mettre ces élèves de nationalité différente dans la même classe, et de leur enseigner en même temps les deux langues. Quand j'ai commencé à visiter les écoles de Montréal en 1906, j'ai trouvé de petits Anglais et de petits Français dans le même cours. L'avant-midi, on enseignait du français et l'après-midi de l'anglais. Le résultat le plus net obtenu, c'est qu'à la fin de l'année les élèves ne savaient ni l'une ni l'autre des deux langues. Les maîtres passaient leur temps à répéter en français et en anglais des leçons fastidieuses. Il était pénible d'entendre les pauvres petits mélanger les prières dans les deux langues

qu'on voulait leur enseigner simultanément avec une cruauté digne d'un autre âge et d'un autre pays.

Il faut, dans ces cas, organiser deux cours parallèles et méthodiquement gradués. A un moment déterminé de la journée les maîtres et les maîtresses échangent leurs classes et vont pendant quelque temps enseigner leur langue aux élèves de l'autre nationalité. C'est un enseignement rationnel de la langue seconde; et les diverses matières du programme s'expliquent et s'apprennent dans la langue maternelle qui demeure la langue véhiculaire de l'enseignement général.

Il ne faut jamais violenter la nature. Ce serait exposer la formation intellectuelle de l'enfant à d'inutiles retards et condamner son esprit et ses connaissances initiales à un état de confusion déplorable. C'est la langue qui résonna autour de notre berceau et charma notre enfance qui doit dominer à l'école primaire, en dépit des tendances de plusieurs pédagogues montréalais qui ne parlent que de la langue seconde pour les Canadiens français et qui semblent ignorer dans leurs visites et dans les examens qu'ils font subir aux enfants, qu'il y a autre chose que de l'anglais, dans nos écoles.

Nous ne voulons pas de solution de continuité entre nous et l'âme des aïeux. « Un de nos plus ardents désirs », dit excellemment le père Janvier, [1] « est de connaître leurs pensées, leurs ambitions, leurs rêves, les secrets de leurs cœurs. Vous savez que ce désir pousse parfois aux évocations où se plaît la magie, tant il est profond et obstiné ! Eh bien ! la langue nationale nous met en communication avec l'âme des générations disparues. Celles-ci ont coulé leurs idées, l'expression de leurs joies, de leurs inquiétudes,

[1] *Exposition de la morale catholique. La Charité.* Carême 1914, p. 155.

de leurs espoirs, le souvenir de leurs revers ou de leurs victoires dans nos mots tous tirés de notre langue. Grâce à la langue nous sommes en relation avec l'âme de nos pères, ce qui est le désir de l'amour, grâce à elle, nous savons ce qui les préoccupait, ce qui les enchantait, ce qui les navrait, nous vivons avec ceux qui ont connu saint Louis, Louis XIV, Napoléon, et nous partageons pour ainsi dire leur existence de chaque jour. Comment ne pas avoir le culte des formules qu'ils ont employées, comment ne pas garder avec un soin jaloux le sens qu'ils donnaient à leurs discours, comment ne pas préférer à toutes les autres la langue de la patrie qui nous lie si intimement au passé de nos familles et de notre race ? » Voilà sans doute qui est parler d'or. On me le concèdera. Mais on ne manquera pas de faire valoir, pour les Canadiens français, la nécessité de savoir l'anglais pour gagner leur pain de chaque jour. Halte-là ! Le meilleur moyen de savoir une « langue seconde », c'est d'abord et toujours d'apprendre sa langue maternelle. Et cela est d'autant plus vrai que « l'anglais », selon l'énergique expression de M. l'abbé Henri Beaudé, « c'est du français prononcé différemment ». On prétend que dans le vocabulaire anglais, l'on compte jusqu'à 25,000 mots qui ont été empruntés à la langue française, sans presque subir de modification. Celui qui sait le français apprend donc facilement l'anglais. Nous l'avons du reste constaté jadis, quand nous exercions nos fonctions de « maître d'école » au milieu des nôtres. Plus d'une fois nous avons donné des dictées, des rédactions anglaises à des élèves qui avaient appris l'anglais comme langue seconde dans une école organisée logiquement, où la langue maternelle était la langue véhiculaire pour les diverses matières enseignées. Nous soumettions exactement à la même épreuve les élèves des écoles où l'on mettait les deux langues

sur un pied d'égalité. Invariablement, nos élèves qui avaient étudié dans des écoles où la langue maternelle, gardant tous ses droits, était la langue véhiculaire de tout l'enseignement, écrivaient mieux l'anglais que les camarades soumis au régime débilitant de deux langues enseignées également à l'école primaire.

Au surplus, il ne faut pas avoir à l'école primaire de visées trop ambitieuses pour l'enseignement des langues. La formule que nous croyons juste, est celle-ci : culture soignée de la langue maternelle; connaissance courante de la langue seconde, Évidemment les petits Canadiens français qui sortent de l'école primaire ne peuvent pas savoir l'anglais comme les élèves de langue anglaise qui n'ont appris que leur langue maternelle. Les heures de travail sont limitées et la capacité cérébrale l'est également. Mais ils doivent connaître la langue française, être capables de s'en servir dans tous les domaines et dans tous les pays. Il faut être naïf pour s'imaginer que l'on puisse posséder la langue seconde, comme si l'on n'avait jamais appris que celle-là. La Belgique est un pays bilingue. Les Belges sont moins exigeants pour la connaissance de la langue seconde; mais ils sont plus justes. Lisez ce que disent deux pédagogues de tout premier ordre sur la connaissance des deux langues : « Si l'élève parvient à entretenir dans cette langue (la langue seconde), une conversation et une correspondance sur les choses les plus usuelles, le résultat est satisfaisant. Il n'est pas nécessaire qu'il sache rédiger sans faute et d'une manière élégante ». [1]

Les Suisses ne pensent pas autrement et dans l'organisation de leurs écoles dans les différents cantons, il est toujours une langue, la langue maternelle, qui est la langue véhiculaire de l'enseignement : langue française dans la

[1] Haustrate et Lebeau, *Cours complet de pédagogie*, p. 370.

Suisse française; langue allemande dans la Suisse allemande; langue italienne dans la Suisse italienne. Les enfants apprennent une langue seconde, selon les besoins locaux et particuliers.

Au surplus, pourquoi voudrait-on faire si peu de place au français dans nos écoles françaises, non seulement dans la province de Québec, mais dans tout le Dominion? Il nous semble bien que le français est une des langues civilisées. Et pourquoi nos compatriotes anglo-saxons verraient-ils d'un mauvais œil les efforts que nous faisons pour rester ce que nous sommes avec notre mentalité, notre conscience, notre âme canadienne-française? Nous n'entravons pas leur projet de demeurer anglais. Et certes, nous l'avons surabondamment prouvé par tout notre passé. La population anglaise jouit chez nous de la plus grande liberté d'organiser son enseignement comme elle l'entend. Bien qu'en grande majorité dans la vieille province, nous n'avons jamais songé un seul instant à lui imposer l'obligation d'apprendre le français.

Mais alors pourquoi renoncerions-nous à assurer la survivance du français au Canada ! Pourquoi laisserions-nous entamer petit à petit le bloc national par des concessions intempestives, en laissant croire qu'il n'y a qu'une planche de salut : l'anglais et toujours l'anglais.

Que cette langue seconde pour nous ait sa place dans nos écoles ! Nous en sommes.

Nous favorisons cet enseignement, mais à son heure et à sa place. Nous désirons que nos écoles soient en mesure de donner un cours d'anglais le plus efficace que possible. Mais nous ne voulons pas que dans l'emploi des méthodes et des procédés pour l'étude de cette langue seconde, nous produisions une déviation dans la mentalité du petit Canadien français.

Je n'ignore pas les efforts que l'on fait à l'heure actuelle pour maintenir la méthode directe, dans l'enseignement de l'anglais, et je crois bien que l'on a raison. Cette méthode est dite maternelle, parce qu'elle imite la nature et fait passer de la langue parlée à la langue écrite. Elle s'adresse surtout aux sens qui jouent un rôle prépondérant dans l'acquisition des idées: l'ouïe et la vue., etc. [1] Mais passons, et laissons aux pédagogues le soin de tracer la ligne de conduite.

Pour nous, nous avons voulu, tout simplement, rappeler que, d'après une loi immuable, chaque être doit se développer selon sa nature, et chaque groupe national selon ses aspirations séculaires et son tempérament. Autrement, on foule aux pieds les germes des plus belles qualités, et on détruit les plus belles espérances. Quand on nous parle de la supériorité des Anglo-Saxons, rappelons-nous le mot de Brunetière, sur lequel je veux terminer ces lignes; il est également vrai pour nous.

« Les Anglo-Saxons doivent la place qu'ils occupent dans le monde depuis cent ans à la ténacité de ce qu'on pourrait appeler leur nationalisme. Ils le doivent à ce qu'ils sont, toujours et en tout, demeurés des Anglo-Saxons. Ce qu'ils sont et quoi qu'ils soient, défauts et qualités mêlés et compensés, ils le sont pour avoir mis à l'être une merveilleuse obstination; et, si nous voulons les imiter, la manière n'est pas de les copier servilement, ni de démarquer, pour ainsi dire, leurs habitudes, mais d'être nous, comme ils sont eux; de persévérer dans la direction, d'abonder dans le sens de notre propre histoire; et ainsi d'ajouter d'âge en âge un anneau à la chaîne de nos traditions. »

Abbé Philippe PERRIER.

[1] Houtsate et Labeau, page 372 et suivantes.

LE « COURS D'HISTOIRE DU CANADA »

De M. CHAPAIS

En relisant l'autre jour, pour le profit de mes élèves, le tome premier (1760-1791) du *Cours d'histoire du Canada*[1] de M. Thomas Chapais, j'ai jeté sur le papier quelques réflexions. Les voici, telles que j'ai pu les rédiger à la hâte entre deux classes d'histoire du Canada.

I

Ce volume est une œuvre d'une grande valeur historique et littéraire. Il couvre une des périodes les plus tragiques de notre histoire. Nos pères, sous la main de Georges III, le plus autoritaire des souverains anglais, eurent à subir pendant trente et un ans, un régime purement autocratique. Il prit le nom d'abord de gouvernement *militaire* (1760-1764); c'est l'époque des gouverneurs-soldats : Amherst, Murray, Burton, Gage; c'est l'époque de la justice éperonnée, surtout dans le district de Québec. Le régime s'appela ensuite le gouvernement *arbitraire* : c'est une simple proclamation de Georges III, sans consultation ni vote du parlement impérial, qui morcelle le Canada et y institue cours de justice, conseils législatif et exécutif. Et cela dure dix ans, jusqu'en 1774, où Londres nous expédie un gouvernement plus régulier : c'est L'*Acte de Québec.* Le grand souffle de la liberté qui soulevait alors les colonies américaines semble avoir pénétré jusqu'au parlement impérial...

[1] COURS D'HISTOIRE DU CANADA, tome I, 1760-1791, Québec, 1919. En vente à l'*Action française*, Montréal ($1.50 port en plus.)

Et nos pères luttèrent sous ces divers régimes : questions nationales, questions religieuses, questions juridiques soulevèrent fortement les esprits. Comment un historien gardera-t-il le sang-froid voulu, la sérénité d'âme requise pour parler sans parti pris de ce qui touche de si près à sa langue et à sa foi ? M. Chapais l'a fait avec un calme dont on ne saurait trop le louer.

Puis l'époque est fertile en documents précieux. Amas de requêtes et de pétitions entassées à Londres, correspondances officielles des gouverneurs, des évêques, des principaux officiers en charge, instructions royales et réponses des ministres aux gouverneurs, l'historien doit tout voir, doit tout lire, doit tout contrôler scrupuleusement, s'il veut faire œuvre durable. M. Chapais est abondamment documenté; il refait l'histoire de cette période d'après les textes originaux. Son volume est une mine inépuisable pour les historiens et un guide précieux pour les professeurs.

Au cours de ses recherches l'historien a rencontré des faits, a mis la main sur des documents qui montrent les nôtres sous un jour défavorable. En 1774, ils étaient sur le bord d'un abîme. L'âme nationale, tiraillée en tous sens, risquait de s'égarer et de détruire en un jour tout un passé de loyauté et d'honneur à la parole jurée. Escamoter les faits répugne à un historien sérieux. Aussi M. Chapais nous donne un travail qui joint à la sérénité et à la documentation abondante, une parfaite probité littéraire.

La lecture de ce volume s'impose à tout homme soucieux d'étudier l'histoire sans préjugés et sans passion, d'autant plus qu'il est l'œuvre d'un écrivain de race. Il n'y a guère de fatigue à parcourir ces pages si claires, si limpides, si françaises de tenue et d'expression. C'est sans effort que le lecteur saisit la pensée de l'auteur, et toute sa pensée. M. Chapais a en horreur les à peu près, les

ambiguités, les expressions ampoulées ou vaporeuses. Il conçoit bien et il énonce clairement. Sa phrase courte, vive, forte, d'une belle simplicité classique, procure des jouissances d'art.

Par-ci par-là, une émotion vraie, sinon soutenue et fréquente, ajoute un charme à ses pages. On devine que la main qui tient la plume est catholique et française. Et on est bien aise à l'auteur de n'avoir pas dépouillé complètement sa personnalité, de nous avoir montré un cœur qui aime sincèrement son pays. Les pages émues qui introduisent le premier cours, celles qui apprécient si justement le beau rôle de l'Église dans notre pays, au deuxième cours, et enfin, au sixième cours, celles qui rendent hommage à la clairvoyance des chefs lors de l'invasion américaine, sont vraiment caractéristiques sur ce point. On les relit sans se lasser.

M. Chapais manie avec une étonnante facilité les idées et les textes. Et c'est qu'il y en a des idées dans ce volume substantiel ! M. Chapais n'écrit pas pour le plaisir d'écrire; Il dit quelque chose dans chaque chapitre, et à chaque page. et il appuie ses assertions de citations bien choisies. Combien de nos historiens n'ont pas su tirer bon parti de leur abondante documentation, et nous ont donné des œuvres indigestes, mal ordonnées et d'une lecture fatigante. Le *Canada sous l'Union* de M. Turcotte en est un exemple fameux. M. Chapais est maître de son sujet et le traite de main de maître. Il garde pour lui la poussière des vieux documents et l'ennui de leur lecture; il donne au lecteur la joie d'une pensée forte, précise, qu'appuie, de temps à autre, une citation heureuse. A ce point de vue, le cinquième cours, qui nous introduit au parlement impérial au jour de la discussion de l'*Acte de Québec*, est un véritable chef-d'œuvre.

Évidemment nous avons affaire à un historien de vieille date et à un écrivain de race.

II

Ce volume n'a pas la prétention de tout dire sur cette période de notre vie nationale. C'est un cours d'histoire du Canada, nous dit l'auteur lui-même. Or, ajoute-t-il, le cours « comporte moins de particularités, moins de développements; il doit viser davantage au tableau d'ensemble et à l'accentuation plus vive des faits, des moments caractéristiques. » Le lecteur ne doit pas perdre de vue cet avertissement s'il veut apprécier à sa juste valeur l'ouvrage de M. Chapais. Il lui saura gré d'avoir comblé des lacunes par des notes abondantes et substantielles et par des indications précieuses d'ouvrages à consulter. M. Chapais garde le mérite de suggérer ces lectures, d'ouvrir des horizons à une infinité de points de détails se rattachant aux grandes questions religieuses, nationales et juridiques, et d'indiquer les sources de renseignements. L'éminent professeur de l'Université Laval plane au-dessus des agiotages des coulisses parlementaires de Québec et de Londres; il étudie surtout les tournants politiques de notre histoire au cours de cette période : au lecteur de se renseigner sur les questions connexes et secondaires.

Et le lecteur trouvera plus de piquant, après avoir lu M. Chapais, à se renseigner sur l'administration de la colonie. Amherst, l'homme des capitulations de Louisbourg et de Montréal, disgracié du roi, l'homme des biens des Jésuites; Murray, l'homme des biens des Sulpiciens, à la politique si louvoyante, ennemi des nôtres d'abord, puis, fortement talonné par les chefs militaires de Montréal et des Trois-Rivières, devenu notre défenseur éloquent; Car-

leton, doux, sympathique, si clairvoyant en face des menaces de guerre; Haldimand, le Suisse méfiant et dur; Grégory, notre premier juge en chef, ancien pensionnaire des prisons de Londres; Mazères, Mills, Grant, toute une bande de corbeaux voraces, amis du pouvoir, qui se jettent sur les belles terres et les places, méritent une étude approfondie.

L'histoire complète ce tableau en nous montrant Murray seigneur de la Malbaie, et ses principaux officiers se taillant des petits royaumes dans le sol canadien; elle dit aussi l'audace de nos deux premiers receveurs généraux, que Londres seul a le droit de surveiller, pris en flagrant délit, la main dans le coffre public, et condamnés, en 1789, à plus de 8,000 livres de restitution; elle dit enfin que si nous avions le droit, par l'*Acte de Québec*, d'arriver aux charges, les Anglais avaient un représentant par deux cents habitants et que nous en avions un par dix mille, et encore à des emplois de second ordre.

Il y aurait tout un petit tableau à faire sur le sort de nos communautés religieuses et de l'enseignement dans notre pays : le collège des Jésuites fermé pour toujours en 1768; défense royale à tout prêtre et à tout étranger d'ouvrir une école sans l'approbation du gouverneur; isolement complet de l'ancienne mère patrie et, comme conséquence de mesures économiques, interdiction de tout envoi direct de livres français sur nos rives; essai de fondation, sous la haute approbation de Carleton, d'une Université mixte; Récollets violemment dépossédés de leurs monastères, convertis en prisons, et de leurs églises de Montréal et de Québec, devenues églises anglicanes; Jésuites condamnés à s'éteindre lentement; Sulpiciens disputant leurs biens à la rapacité des nouveaux venus; réserves d'un septième des terres de tout nouveau canton ouvert à la colo-

nisation, pour l'Église protestante, et un autre septième pour l'instruction publique protestante... Grand Dieu ! que de tripotages et d'affaires louches dans les coulisses parlementaires.

Si le cours public ne comporte guère ces détails, l'histoire dira aussi notre situation financière et économique dans ces trente et un ans de régime anglais. En 1764 c'est tout le territoire des grands lacs imprudemment détaché du domaine canadien pour être annexé aux États voisins : perte considérable pour le commerce de notre province, et perte même de ces régions lors de l'indépendance américaine, en 1783. Tout le commerce de la vallée du Saint-Laurent passe aux mains des Anglais. En 1765, des compagnies se fondent qui accaparent le trafic au profit du trésor impérial : c'est l'esclavage économique. On va même, en 1768, jusqu'à s'opposer à la création de manufactures canadiennes : Londres prétend au droit d'habiller les coloniaux. En 1784, de nouvelles lois impériales empêchent notre commerce avec les États-Unis et nous ferment les Antilles anglaises : Londres entend bien monopoliser tout le commerce avec ses possessions tropicales. Il faudra de nombreuses requêtes, des menaces et des années de lutte pour jouir d'une certaine indépendance économique. Nos dépenses administratives, il est vrai, étaient soldées par Londres; mais ces lords du commerce, en bons Anglais, donnaient d'une main pour prendre de l'autre deux fois plus.

Je m'arrête, je paraîtrais vouloir refaire en de vastes tableaux notre situation administrative, éducationnelle, économique et financière. M. Chapais, encore une fois, touche à ces questions, qu'il développera, sans doute, dans les autres tomes de son cours. Je voulais simplement noter ici

qu'elles se posent à l'attention des historiens, dès cette époque si tourmentée de notre histoire.

III

Il y a du nouveau dans ce volume : c'est ma troisième et dernière réflexion. Après l'avoir parcouru attentivement, on sent le besoin d'ouvrir le bon vieux Garneau et de relire les quatre longs chapitres qu'il consacre à cette époque. Il est facile de constater que deux historiens de grande valeur, tous deux travaillant sur les documents officiels, n'arrivent pas aux mêmes conclusions et diffèrent de jugements sur des points importants.

Pour ma part, l'avouerai-je, à peine de passer pour arriéré, dans le cours d'histoire du Canada que je donne à l'intéressante jeunesse de mon collège, mon maître est encore François-Xavier Garneau. Je corrige, avec la grande autorité de M. Chapais, l'erreur de notre vieil historien national sur l'exode considérable des nôtres en France, vers 1763, et quelques autres de moindre importance; j'atténue le jugement trop absolu qu'il porte sur le régime militaire; pour le reste, je suis Garneau.

Avec Garneau, si je l'ai bien compris, je vois que toute la lutte contre notre vie nationale et religieuse part de Londres. Dès l'occupation anglaise, le plan de l'Angleterre semble bien concerté : protestantiser et anglifier cette province. J'admets, certes, avec Garneau toujours, qu'il y eut une mentalité différente chez les Anglais du Canada et ceux de Londres, que je comprends ainsi : les premiers étaient plus fanatiques, plus ignorants, voulaient aller trop vite en besogne; les seconds plus clairvoyants, plus politiciens roués, et, disons-le, plus larges d'esprit, pour quelques-uns du moins, prêchaient la tolérance, rappelaient à l'ordre nos exaltés, qui en somme ne demandaient que

l'application *intégrale et immédiate* des instructions royales aux gouverneurs. Je rends donc un hommage éclatant à la toute bonne Providence nous ménageant cette situation, pour nous tenir éloignés des Anglais et nous empêcher de perdre à jamais l'héritage précieux de notre langue et de notre foi.

Comme conséquence du fait énoncé plus haut, tout s'explique dans cette époque ténébreuse, même l'*Acte de Québec.* Je le disais, les politiciens de Londres sont clairvoyants; ils savent que la révolution américaine gronde et que les Canadiens souffrent : Carleton dans ses lettres revient sur ces points chaque année. En cas de guerre, nous aurons ici d'admirables défenseurs : les Canadiens sont soldats dans l'âme. Il faudrait si peu de chose pour les contenter et se les attacher... Que les droits naturels des citoyens, les intérêts de la Grande-Bretagne sur ce continent et le maintien de la domination du roi sur cette province, soient les principaux objets à considérer lorsqu'il s'agira d'élaborer une constitution civile et un système de lois pour cette province... Nous devons nous assurer l'affection des Canadiens... Voilà ce que disent en substance ces précieux documents. Et pour être mieux compris Carleton passe à Londres, et nous eûmes l'*Acte de Québec.* « Le but évident de cette loi, écrivait en 1789 le *Quebec Herald,* était d'attacher plus fortement à son gouvernement les nouveaux sujets du roi ».

Avec Garneau toujours, je ne donne guère d'importance aux superbes déclamations en notre faveur qu'a suscitées la discussion du *bill* de Québec : affaire de politique que tout cela. Notre vieil historien national a fréquenté les coulisses du parlement britannique, et il écrit : « Les amis des colonies dans les métropoles sont animés souvent moins par un sentiment de justice que par un esprit d'am-

bition ou d'opposition aux ministres du jour; » et n'oubliez pas qu'il fait cette réflexion de profonde vérité au sujet du plus grand politicien du temps, William Pitt, devenu lord Chatham. Towshend, Burke, le colonel Barré s'opposent à certaines clauses de l'*Acte de Québec* qui donnent des libertés aux Canadiens. « Telles sont les contradictions des hommes, conclut Garneau, que les amis de la cause anglo-américaine au parlement britannique, étaient précisément ceux qui demandaient avec le plus d'ardeur l'asservissement politique des Canadiens français. » On appela des témoins, lors de la célèbre discussion du bill, l'un s'appelait Marriott. Je laisse encore la parole à Garneau : « Il se trouva dans une situation singulière. Ne pouvant, à cause de sa charge d'avocat du roi, se prononcer contre la mesure du ministère, il éluda la plupart des questions qui lui furent posées, afin de ne pas contredire un rapport qu'il avait fait au conseil d'État, et qui était sur plusieurs points contraire au projet d'acte soumis au parlement. Il se tira de ce mauvais pas avec une grande présence d'esprit mais en montrant que le sort d'une colonie peut être le jouet d'un bon mot dans la Chambre des Communes ».

Allez croire maintenant au désintéressement de ces politiciens, à leur largeur d'esprit à notre égard. L'un d'eux, le célèbre Fox, lors de la discussion du bill de 1791, a parlé en bon Anglais, et a avoué hautement, à mon sens, le motif qui a guidé l'Angleterre dans sa politique de liberté à notre égard, durant cette période : « Il est important, dit-il, que cette colonie, capable de liberté et de progrès, n'ait rien à envier à ses voisins. Le Canada doit rester attaché à la Grande-Bretagne par sa propre volonté : il est impossible de le conserver autrement. Mais pour cela il faut que ses habitants sentent que leur situation est aussi heureuse que celle des Américains ».

M. Chapais est un historien de grande valeur. Ses idées, ses jugements méritent respect et considération. Les historiens futurs en tiendront compte lorsqu'ils traiteront cette époque si difficile de notre histoire. Accepteront-ils sans discussion sa manière de voir sur Murray, sur les causes de l'*Acte de Québec*, sur l'esprit général de la politique anglaise à notre égard ? Je ne saurais le dire. En tout cas, ils ont la parole. Qu'ils s'arment bien, ils ont affaire à un grand nom et à une grande autorité.

Emile Dubois, ptre

Séminaire de Sainte-Thérèse, 5 mai 1920.

POUR JUIN

L'encombrement des matières nous contraint de remettre au mois de juin plusieurs articles préparés pour ce numéro, notamment une *Chronique d'art* et notre *Partie documentaire* (affaire Lennox).

Nous avons le plaisir d'annoncer qu'à l'occasion du cinquantenaire de l'entrée du Manitoba dans la Confédération, nous publierons dans ce même numéro deux articles importants : l'un, de Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, l'autre, de M. Noël Bernier, président de l'*Association d'Éducation* du Manitoba.

Que les commissions scolaires n'oublient point notre
SERVICE DE LIBRAIRIE.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

L'industrie des conserves

Le Journal d'Agriculture publiait, dans son numéro d'avril 1920, deux pages illustrées consacrées à nos fabriques de conserves les plus importantes. La plupart appartiennent à des Canadiens français. Et c'est avec joie que nous avons lu des étiquettes comme celles-ci : *Tomates : La perle de Chambly — Fèves en cosse : Vallée du Richelieu — Moutarde aux fines herbes — Oignons blancs, etc.* Les étiquettes vraiment françaises sont cependant l'exception. Telle grande maison de Québec, par exemple, non contente de se parer d'un nom anglais : *Quebec Preserving Ltd*, appelle ainsi ses produits : *Favorite Tomato Catsup, Favorite Pure Raspberry Jaw, etc.* D'autres commencent bien : *Vallée de la montagne*, et sur la figure qui représente le légume en conserve : *Délicieuse*, mais au bas : *Tomatoes* et au verso : *Packed by Mount St Bruno Cannery.* On en voit même qui ne faiblissent qu'à la fin : *Fèves au lard : La Cie alimentaire St. Barthelemi, operated by Minoterie St-Laurent Limitée.*

Et c'est ainsi que nous popularisons dans les familles des mots anglais au détriment des mots français. Et c'est ainsi aussi que beaucoup de nos bonnes industries sont mises au crédit des autres. Si un recensement exact pouvait être fait de toutes les entreprises dirigées par des Canadiens français, on serait étonné de leur nombre et de leur valeur. Et du coup notre réputation d'inhabileté commerciale et de sujétion économique disparaîtrait en partie. Que chacun des nôtres ait la fierté de se montrer sous ses vraies couleurs : ses affaires n'y perdront rien et notre nationalité y gagnera énormément.

Chez nos grainiers

Cette substitution injustifiable du mot anglais au mot français pour désigner dans notre propre langue différents objets d'usage courant se répand aussi chez les cultivateurs. Les grainiers qui leur fournissent les semences nécessaires en sont responsables. Ils vendent différentes espèces de graines pour un même fruit ou un même légume. A chacune il faut un nom spécial. Et nous avons ainsi l'oignon *Prizetaker*, le haricot *Webber*, les pois *Canadian Beauty*, le chou *Sure-Head*, le concombre *Fordhook*, la

betterave *Crosby*, le blé-d'Inde *Country Gentleman*, la carotte *Main Crop*, le champignon *Pure Culture*, le céleri *Winter Queen*, la fève *Horticultural*, la laitue *Way Ahead*, le melon *Honey Dew*, la citrouille *Luxury*, la patate *Irish Cobbler*, le tabac *Comstoch Spanish*, le blé *Five rouge*, etc., etc.

La plupart de ces mots pourraient être traduits en bon français. Notre langue possède des termes correspondants. Pourquoi ne pas les employer ? Un travail partiel a déjà été fait dans ce sens. Il existe des catalogues de maisons françaises : *Déry, Dupuy et Ferguson*, et même de maisons anglaises : *Ewing*, où un bon nombre de mots français ont remplacé, dans l'édition française, les mots anglais. Ceux-ci cependant sont encore trop nombreux. Il serait facile de les faire disparaître. Nous espérons que ces maisons réaliseront ce progrès dans leur catalogue de 1921.

Publicité française

Puisque nous sommes sur ce sujet, signalons les excellents résultats obtenus dans une importante maison anglaise de l'Ouest par un Canadien français tenace. Entré en 1918 chez Christie Grant de Winnipeg, M. Albert Béland s'occupa sans tarder d'y établir une publicité dont bénéficieraient ses compatriotes. En attendant le catalogue général qu'il espère pouvoir publier bientôt, il a répandu de nombreuses circulaires et assuré un excellent service en français. « Chaque fois, écrivait-il récemment aux Canadiens français de l'Ouest, que vous vous servez de votre langue maternelle pour faire vos commandes et votre correspondance avec les maisons anglaises — outre que vous usez de votre droit — vous faites aussi un beau geste, car vous aidez à ceux qui parlent votre langue et de plus vous créez des positions pour d'autres employés de langue française. Un bon coup d'épaule, mes amis ! Donnez la préférence aux maisons de commerce qui s'occupent de vous. Adressez-moi toutes vos commandes et vos demandes d'informations toujours *en français*, et je vous prie d'être assurés que je ferai mon grand possible pour vous donner entière satisfaction. »

M. Béland, et la maison qui a retenu ses services et autorise sa propagande, méritent nos félicitations. *L'Action française* les leur offre bien sincèrement.

Au ministère des finances

Nous serions heureux de pouvoir en faire autant pour le gouvernement fédéral. Mais il semble s'attacher de plus en plus à ignorer la langue française. Après l'incident Dussault qui mettait en si mauvaise

posture le ministère de la milice, voici l'incident Leclaire où éclate la malveillance du ministère des finances. Parler anglais ou se taire, telle semble être l'attitude adoptée actuellement par ce ministère. En effet, le 26 janvier dernier, M. Alphonse Leclaire, citoyen bien connu de Montréal, recevait du commissaire fédéral des taxes un long document rédigé uniquement en anglais et lui enjoignant de répondre à différentes questions avant le 1er mai. Sinon, une amende de $10.00 par jour lui serait imposée.

Sans s'émouvoir de cette façon par trop cavalière de procéder, M. Leclaire prit tranquillement sa plume et répondit de façon fort courtoise : « Je reçois aujourd'hui une lettre de vous avec des blancs. Ils sont en anglais (par erreur sans doute). Cette lettre est datée du 2 janvier. Vous seriez bien bon de m'envoyer un duplicata du tout en français, et je serai alors en mesure de vous répondre. »

La politique du silence - Les jours s'écoulent et le ministère ne donne aucun signe de vie. Le 16 février, M. Leclaire se décide à écrire une seconde lettre : « Le 26 janvier dernier, je recevais une lettre de vous en anglais. Le même jour je vous écrivais vous priant de m'envoyer le tout en français pour que je puisse vous répondre sans retard. Je n'ai pas encore de réponse. Je crois comprendre que votre lettre contient des menaces si je ne me conforme à votre demande. Je vous prie de nouveau de me donner les moyens de m'y conformer. »

Le croirait-on ? Dans un pays civilisé comme le nôtre, au lendemain de la victoire sur « la barbarie », c'est le silence, un silence méprisant et perturbateur de l'ordre, que les officiers du gouvernement opposent à une telle demande. Mais ils ne gagneront pas leur point. Les circonstances ont voulu qu'ils eussent affaire à un Canadien français fier et tenace. De nouveau, le 19 mars, M. Leclaire écrit au commissaire fédéral : « En réponse à votre lettre datée du 2 janvier, mais reçue seulement le 26 du même mois, je me suis empressé de vous écrire le même jour, vous demandant de me faire connaître en français la teneur de votre lettre écrite en anglais, et de m'envoyer des blancs en français, vous assurant d'une réponse immédiate. Ne recevant pas de réponse, je vous réitérais, le 16 février, la même demande, sans plus de résultat. Dois-je conclure que le fait d'appartenir à « la race supérieure » vous exempte de la nécessité de comprendre plus d'une langue, ainsi que de la loi de bienséance qui exige une réponse à toute lettre, surtout quand

elle vous est adressée à votre sollicitation ? Dois-je m'adresser directement au ministre des finances ou à un autre membre du gouvernement ? »

Aux députés d'agir

Le 22 avril, quand ce dossier nous a été remis, Ottawa n'avait pas encore bronché. N'avions-nous pas raison d'insister dans notre dernière chronique pour que nos députés fédéraux protestent contre la situation faite à notre langue ? Ce sont de tels dénis de justice qui sapent peu à peu nos droits. Les tolérer c'est accepter la mort.

Pierre HOMIER.

5 mai 1920

---

*LA VIE DE L'*ACTION FRANÇAISE

Pour Jeanne d'Arc — L'*Action française* n'a pas voulu laisser passer sans une manifestation particulière la canonisation de la grande sainte française. Le 16 mai, le jour même des fêtes de Rome, une imposante cérémonie religieuse a été organisée, à sa demande, en l'église du Saint-Enfant-Jésus de Montréal, paroisse de M. l'abbé Philippe Perrier, l'un des membres de son comité directeur. Le R. P. Joseph Papin Archambault, S.J., a prononcé à cette occasion une importante allocution où il a fait ressortir les grandes leçons que comporte pour nous Canadiens français la vie de Jeanne d'Arc, en même temps qu'il montrait la dette particulière que nous lui devons. Une foule très considérable assistait à cette cérémonie. Le même soir, M. l'abbé Perrier parlait de Jeanne d'Arc dans une grande réunion convoquée par l'*Association de la Jeunesse.*

Tout indique que la fête de Jeanne d'Arc deviendra très rapidement populaire au Canada.

* * *

Pour Dollard — Nous notons ailleurs, d'un trait bref, les premiers échos qui nous arrivent des fêtes de Dollard. Il faut ajouter que celles-ci auront, le 24 juin, à Montréal, un somptueux prolongement. Car c'est ce jour-là seulement qu'à cause de retards inéluctables aura lieu l'inauguration du monument élevé à la gloire des héros par les soins du comité Dollard. Tous nos amis voudront prendre part à ces fêtes.

Pour répandre la connaissance des faits héroïques de 1660, pour populariser davantage encore le souvenir des martyrs, nous avons édité en brochurette populaire, dans notre *Bibliothèque*, les pages du grand ouvrage de Faillon qui forment le récit le plus complet que nous possédions de ce prestigieux chapitre de notre histoire. Cette petite brochure (*L'exploit de Dollard*) et la conférence de M. l'abbé Groulx (*Si Dollard revenait*. .) sont des pièces à répandre partout. Elles se vendent 10 sous ($8 le cent, $70 le mille) port en plus.

A l'occasion de la fête du 24 mai, l'*Action française* a aussi mis en vente une rose artificielle, dite *rose de Dollard*, qui a obtenu un gros succès. On pourra s'en procurer encore à l'occasion de la cérémonie du 24 juin. S'adresser à notre secrétariat.

* * *

Nos publications — Trois volumes considérables : *Au service de la Tradition française*, de M. Édouard Montpetit (recueil de discours et d'articles), *La Vieille Maison* (vers), de Mlle Blanche Lamontagne, et *Lendemains de conquête*, de M. l'abbé Lionel Groulx (texte des leçons professées l'hiver dernier à l'Université de Montréal) viennent de paraître presque en même temps dans notre *Bibliothèque*. Nous avons donné dans la même quinzaine *l'Exploit de Dollard*, déjà nommé, *la Culture française* de M. Henri d'Arles (texte de la conférence de la Bibliothèque Saint-Sulpice). Nous avons en préparation *la Tragédie acadienne* du même auteur et quelques autres travaux. On voit que notre service de publications ne chôme point. Nous sommes simplement gênés par la difficulté de nous procurer le papier nécessaire.

Lendemains de conquête et *la Vieille Maison* sont des livres à 90 sous; *Au service de la Tradition française* se vend $1; *l'Exploit de Dollard* et *la Culture française* appartiennent à la collection à 10 sous. Le port est toujours en plus.

* * *

Les abonnements à $5 et $10 — Et ceci nous amène à reparler des abonnements à $5 et $10, institués pour faciliter les commandes de nos amis et qui ont déjà obtenu un gros succès.

L'abonnement à $5 permet la réception, sans commande spéciale, de toutes nos publications, sauf la revue; l'abonnement à $10 permet la réception des mêmes publications, plus les *Canadiana* particulièrement

intéressantes publiées ailleurs. C'est ainsi que les abonnés à $10 pourront recevoir les *Croquis laurentiens* du Frère Marie-Victorin, le nouveau livre de M. l'abbé Guindon : *En mocassins*, etc.

Le mécanisme est très simple : on souscrit $5 ou $10 et, dès que paraissent les ouvrages, le service de librairie de l'*Action française* les fait parvenir aux souscripteurs. Si l'on désire renouveler la commande, il suffit de jeter à la poste une carte postale. On voit l'économie de correspondances, de timbres, et de chèques. La souscription épuisée, un avis prévient l'intéressé d'avoir à la renouveler.

Le service de librairie de l'*Action française* se tient du reste à la disposition de tous nos amis qui désirent se procurer des livres, du pays ou de l'étranger.

* * *

Notre concours — Nous sommes maintenant assurés que notre concours d'art dramatique obtiendra un succès considérable. Des écrivains connus nous ont déjà manifesté leur intention de prendre part au concours. Le sujet intéresse beaucoup. L'*anglomanie*, cela prête aux plus piquantes études de mœurs.

Il suffira de s'adresser à notre secrétariat pour obtenir sur ce concours tous les renseignements utiles.

* * *

Nos dossiers — Nous sommes à constituer des dossiers sur la question du français. Nos amis feront bien de nous communiquer le plus de pièces possible à ce propos.

* * *

Pour la propagande. — C'est l'heure de donner un nouveau coup de collier. Les voyages de vacances sont fort utiles pour cela. Il faut augmenter le tirage de la revue et populariser les publications nouvelles.

Et qu'on n'oublie point surtout de solder les arrérages. C'est peu de chose pour chacun, mais beaucoup pour l'œuvre.

Jean BEAUCHEMIN.

Comment servir

L'OUVRIER

Il faudrait beaucoup d'audace pour venir dire à l'*Action française* ce que les travailleurs manuels de la présente génération peuvent faire pour la cause française et catholique. La presque totalité des ouvriers au-dessus de trente ans dans notre province ne peut, ma foi, faire plus que de préserver la langue des aïeux et de vivre une foi profonde quoique inconsciente. Exiger plus c'est impossible. Ceux que l'on dit même être des « chefs » parmi eux, sont inaptes à promouvoir ou à défendre les intérêts du français et de la religion catholique.

Les chefs en question sont ceux des syndicats internationaux neutres qui, malheureusement, couvrent notre province. Ils sont les esclaves d'une mentalité faussée qui vicie, à son tour, celle des travailleurs qui subissent leur direction. Et, cela se comprend, ces syndicats internationaux croupissent eux-mêmes dans une inertie absolue relativement à la protection des droits de notre race. Bien plus, le syndicalisme international est l'un des pires ennemis que tout notre peuple doive craindre.

Il n'y a donc pas de service à attendre de ce côté. Heureusement que nous voyons enfin sortir des quatre coins de notre sol le syndicalisme catholique. Dans notre propre ville de Montréal, envahie par l'internationalisme, il prend des développements plus qu'encourageants. Si bien que déjà les pouvoirs publics ont dû reconnaître qu'il faut compter avec lui. Bien qu'encore débutante, l'action

syndicale catholique, dans le domaine public, est d'ores et déjà bien établie pour tenir tête à l'action syndicale neutre.

Mais voyons tout de suite comment, indépendamment des syndicats, les ouvriers peuvent, individuellement, servir la cause française.

L'homme qui travaille de ses bras ne peut certainement pas donner la somme de dévouement, de sacrifices et d'efforts qu'on est en droit d'attendre de celui dont c'est le cerveau qui travaille. Quoique moins avantagé et, moralement, moins obligé que ses compatriotes plus cultivés, l'ouvrier canadien-français, pas plus que n'importe qui, ne peut se dérober au devoir d'aimer sa langue maternelle. S'il ne la parle pas très correctement, il se doit une certaine fierté de lui faire place d'honneur partout où l'occasion s'en présente. Qu'il la parle seulement comme il l'a apprise dans sa famille ou à l'école, peu importe, mais il doit la parler toujours avec courage.

Par exemple au travail, soit à l'usine, à l'atelier ou sur le chantier, qu'il brave les sottises des lâcheurs en désignant dans sa langue tous les outils et objets qu'il emploie. Qu'il fasse plus s'il est courageux : qu'il demande par voie de pétition aux directeurs de l'entreprise où il est, que tout avis, affiche ou règlement soit imprimé en français comme en anglais.

Malheureusement, pour ce qui regarde les outils et autres choses dont l'ouvrier se sert pendant le travail, il y a une lacune : il ne connaît pas tous les termes français désignant ces articles. L'anglicisme fourmille dans toutes les industries, tout comme dans le commerce. Beaucoup d'ouvriers utiliseraient avec profit un manuel spécial, contenant tous les mots techniques et autres termes professionnels se rapportant aux divers métiers de chaque industrie. Ce livre étant encore à naître, l'ouvrier désireux

cependant de perfectionner son langage professionnel, pourra y parvenir en fréquentant l'école technique. Mais l'utilité du manuel, dont la publication est désirée, persiste, parce que tous les métiers ne sont pas encore enseignés dans nos écoles techniques, que la fréquentation de celles-ci n'est pas à la portée de toutes les bourses.

Mais cela ne doit pas être un obstacle à l'artisan très soucieux de se donner une formation professionnelle qui ne laisse rien à désirer. L'école technique est pour lui l'indispensable moyen d'acquérir la supériorité à laquelle il aspire. Aussi ce doit être le but à atteindre pour tous les ouvriers canadiens-français. Leur réputation d'artisans vigoureux et endurants est mondiale; ils ne devraient avoir rien à envier à personne en matière de connaissances théoriques. Ils possèdent bien la pratique, mais avec plus de théorie ils acquerront plus d'habileté. Or voilà l'un des principaux moyens que nos travailleurs doivent, en aussi grand nombre que possible, se hâter de posséder. Cela, non seulement pour leur avancement personnel, mais pour le bien général de notre province. Comme elle s'industrialise rapidement depuis la fin de la guerre, il faut que nos ouvriers soient prêts à lui fournir toutes les compétences voulues dans le domaine industriel, afin que ce soient eux et non des étrangers qui remplissent les positions de contremaîtres et de surintendants.

N'est-ce pas que c'est notre nationalité qui en bénéficiera, si nos ouvriers se dirigent nombreux vers les écoles techniques? Que constatons-nous au contraire : de l'aveu des professeurs, ce sont les jeunes Anglais et Juifs qui abondent le plus à notre école technique de Montréal. N'est-ce pas déplorable dans une ville en grande majorité française? Qu'est-ce qui retient donc notre jeunesse éloignée de cette institution de progrès? La paresse? Non,

Mais c'est le cinéma, l'insouciance et le manque d'idéal. Cela s'explique facilement. Elle souffre elle aussi de notre mentalité de coloniaux, de vaincus. Le manque d'émulation chez nos jeunes ouvriers provient aussi de l'apathie de leurs frères plus âgés, assujettis à l'américanisme ouvrier. Réagir doit donc être le mot d'ordre. Une campagne de presse s'impose. Il faut dire aux parents leurs devoirs et, à la jeunesse qui s'amuse, apprendre ses intérêts. Oui ! que notre jeunesse ouvrière ouvre donc les yeux et qu'elle comprenne que, si elle veut, avec sa formation bilingue, dans notre province, elle emportera le morceau dans le domaine industriel.

Mais, de la part d'ouvriers intelligents, sérieux, jouissant d'une compétence professionnelle parfaite, nous comptons sur un plus grand service. L'ouvrier qui est devenu une valeur dans son métier se doit aussi de devenir une valeur comme citoyen. Il doit, surtout dans son syndicat, être un dirigeant éclairé. Bref, il lui incombe d'être une compétence sociale. Cela ne veut pas dire que tous les ouvriers qui veulent remplir ce rôle doivent être des orateurs-nés, mais des hommes bien pensants, au jugement sûr et bien renseignés. Parfaire leur instruction, augmenter leurs connaissances, apprendre à observer les faits, en chercher la cause immédiate ou lointaine et prévoir leurs conséquences, c'est un travail aride et urgent, que trop peu de nos ouvriers font et savent faire. Pourtant c'est un travail indispensable. Acquérir cette compétence, c'est une responsabilité que doivent accepter tous les ouvriers consciencieux et bien nés. L'ère de démocratie actuelle le leur commande. Nous sommes à une époque où il faut des hommes de volonté à tous les rangs de la société, des hommes développant en eux une indépendance d'esprit et le sentiment d'une responsabilité personnelle. La quantité tend trop à sup-

planter la qualité; il faut que la qualité, à tous les échelons de l'échelle sociale, garde sa place : celle de la direction.

Comment nos ouvriers sérieux acquerront-ils ces qualités, et, s'ils se rappellent qu'ils sont Canadiens français et catholiques, où prendront-ils leurs connaissances? Le seul grand moyen de posséder les unes et les autres, c'est l'étude, l'étude attentive qui, étant fructueuse, augmente la volonté, fortifie et multiplie les idées, assainit le jugement et élargit l'horizon intellectuel. Mais c'est d'abord soi-même et sa race qu'il faut étudier, avant celle d'autres peuples; c'est notre histoire qu'il faut apprendre et ce sont nos institutions à nous qu'il faut connaître. L'on peut ensuite porter ses regards ailleurs pour établir des points de comparaison; mais ne commettons pas l'imprudence de connaître les autres peuples avant d'avoir appris la raison d'être du nôtre et les pourquoi de notre histoire.

Que cela soit particulièrement la ligne de conduite de ceux de nos syndicalistes internationaux, dont le champ de vision mentale n'est pas encore uniquement contenu entre les œillères du trade-unionisme américain, dont l'intelligence n'est pas totalement dépourvue de toutes préoccupations d'ordre national, et en qui subsiste quelque souci sincère de nos intérêts les plus chers, comme peuple catholique et français. Ils parviendront à comprendre ainsi la destinée de notre nationalité en cette terre d'Amérique. Ils comprendront la large part de concours que, en particulier, les travailleurs syndiqués pourraient et devraient donner à la défense de nos droits traditionnels. Trop peu d'ouvriers se rendent compte de la valeur de notre langue comme gardienne de notre foi.

Pour préserver la langue française contre l'anglicisation et la foi catholique contre les dangers de la neutralité, les syndicats internationaux sont malheureusement impro-

pres et impuissants à rendre aucun service. Au contraire leur action syndicale publique est très pernicieuse. Vivant dans une atmosphère antipatriotique, gu'dés par une fausse conception des problèmes économiques et ne tenant nullement compte des principes vitaux : moraux et sociaux, sur lesquels doit s'édifier le bon ordre social, les syndicats internationaux mettent chaque jour davantage en réel danger, chez nous et dans tous les pays, le double enseignement de la foi catholique et de la langue française.

Depuis longtemps ne réclament-ils pas l'école obligatoire qui conduit à l'école neutre et ne voilà-t-il pas que, depuis deux ans, ils demandent l'école « nationale » qui fait lever le spectre de l'école anglicisante et protestantisante.

* * *

Oh ! il faut qu'une prompte et énergique réaction se produise au sein de la classe ouvrière canadienne-française. Il est plus que temps de sonner l'heure du réveil et de rallier les cœurs généreux. Il faut que ces derniers acceptent la dure mais noble tâche de repousser au moins hors de notre coin de terre, le fléau de l'internationalisme américain, avec son cortège d'idées matérialistes et antinationales. Mais ces lutteurs, ces sauveurs auront à combattre trois autres plaies redoutables qui gangrènent nos syndiqués internationaux : la neutralité religieuse, l'infiltration socialiste, l'emprise de la politique.

Mgr L.-A. Pâquet disait ici, il y a deux ans: « Les unions neutres sont pleines de risques pour la vraie foi et les intérêts catholiques », elles sont « les serres chaudes du socialisme canadien » [1] Ces déclarations sont justes dans

[1] L'*Action française*, janvier 1918.

toute leur vigueur. Depuis vingt-cinq ans et plus la neutralité religieuse, dans les unions ouvrières de cette province, n'a fait voir aux travailleurs qu'un moyen économique d'améliorer leur sort « matériel » : salaire, conditions de travail. Or c'est contre des intelligences matérialisées et un sentiment religieux affaibli et parfois complètement disparu qu'il faut dresser des apôtres de la vérité.

Oui, il faut des apôtres ouvriers pour démontrer à leurs camarades que la neutralité est une forme du libéralisme doctrinal condamné par l'Église, et que c'est pour cette raison qu'Elle l'a déclarée un « principe faux et dangereux ». Qu'un catholique ne s'étonne donc pas de cette proscription. Il est facile de notre temps de prouver aux syndiqués neutres la voie fausse qu'ils suivent. Insistons sur ce fait qu'aujourd'hui les syndicats ouvriers exercent une influence réformatrice dans la société. Leur participation à la chose publique en fait preuve. Alors si ce n'est l'enseignement social catholique qui les guide, lequel les inspirera ? Quoi que l'on dise, l'homme, pour agir puise ses idées quelque part. Eh bien ! l'ouvrier syndiqué neutre, s'il est catholique, les prend, à son insu, dans un enseignement contraire au sien. C'est dans un enseignement qui se superpose au matérialisme qu'il subit déjà; c'est dans celui qui lui vient de deux côtés à la fois : le protestantisme et le socialisme. Quoi qu'il fasse, il est incapable d'empêcher son esprit d'ingurgiter inconsciemment un certain mélange de ces deux doctrines.

Et ce qui arrive, c'est la tendance à vouloir tout résoudre par les seules lumières de la raison. On veut « humaniser » l'industrie, mais on ne songe pas que pour cela il faut s'appuyer sur des lois morales immuables. On veut « démocratiser » l'industrie, mais c'est toujours en faisant intervenir l'État, sans penser à changer les mœurs. Que

ceux des ouvriers qui peuvent se livrer à l'apostolat fassent donc comprendre à leurs camarades que les rouages de l' ndustrie contemporaine : les relations entre le capital et le travail, ne pourront s'harmoniser tant que patrons et ouvriers ne possèderont pas plus de moralité consciente et vécue.

Accordons cependant avec Léon XIII que « les manquements du patron à ses devoirs livrent l'ouvrier aux séductions corruptrices, l'amènent à manquer à ses devoirs et le conduisent à la violence ». [1] Rien ne doit empêcher pourtant les élites ouvrières de travailler à réprimer les tendances pernicieuses des groupements qu'elles dirigent, d'assainir leurs forces morales collectives et, partant, de leur faire acquérir plus de virilité digne. Ne sait-on pas que Dieu a souvent aimé se servir des humbles pour faire dans la société ce que de plus grands qu'eux n'ont pas su ou n'ont pas voulu faire ? Que nos ouvriers comprennent donc que, tant qu'ils ne se donneront pas eux-mêmes plus de supériorité morale et intellectuelle, la lutte brutale, la lutte par la grève entre le capital et le travail et entre les classes, se prolongera toujours en s'aggravant. Et pendant ce temps, le socialisme sans Dieu, refuge des désespérés, se répandra à fond de train sur la classe laborieuse de notre province.

Si l'on savait comme cette infiltration socialiste est déjà grandement facilitée par l'emprise qu'exerce la politique sur une forte partie de nos ouvriers canadiens-français. Les syndicats internationaux, qui les groupent nombreux, sont devenus les « serres chaudes du socialisme » en notre province, surtout depuis qu'ils ont formé un Parti ouvrier, avec la coopération officielle des socialistes. Désormais, les

[1] Encyclique *Rerum Novarum*.

préjugés » qui existaient entre unionistes et socialistes » vont « disparaître ». La fusion va s'opérer à l'avantage de qui ? des socialistes pour qui la politique est la fin propre, afin de renverser l'ordre social existant. Et au détriment de qui ? des syndicalistes pour qui un parti politique est le suprême danger. Danger il y a, non pas seulement parce que ce parti va s'édifier sur des principes cuisinés par les socialistes, mais parce que la participation à un parti politique est tout à fait contraire aux intérêts primordiaux des syndicats professionnels.

La politique partisane paralysera le développement des syndicats et diminuera leur efficacité économique et sociale. L'orientation actuelle des syndicats internationaux doit être contrecarrée dans l'intérêt national même et dans l'intérêt particulier de notre province. Concentrant leurs activités plus spécialement sur le terrain industriel, ils parviendront à une pleine expansion dans chaque industrie et à plus de stabilité dans les progrès réalisés. Et les dirigeants de tels syndicats, oublieux d'ambition politique personnelle, se spécialiseront dans la connaissance et la solution des problèmes industriels.

Mais perfectionner ces syndicats en conformité avec le principe duquel ils sont nés : amélioration des conditions de travail par voie de négociation, servirait à fort peu de chose, s'ils restaient « subordonnés » au syndicalisme américain, si leurs chefs demeuraient des subalternes des exécutifs internationaux. La province de Québec est en train d'être industrialisée de façon intensive par des capitalistes anglais et américains. Ce qui va entraîner un accroissement très considérable de nos forces syndicales. Ne serait-il pas funeste aux intérêts économiques et sociaux de notre peuple de voir ces nouvelles forces ouvrières passer aussi dans les serres du trade-unionisme américain ?

Ne serait-ce pas aussi le dernier coup porté pour l'annihilation complète chez nos travailleurs syndiqués de l'esprit d'indépendance et d'autonomie et du sentiment de confiance en soi ? Il importe donc qu'ils ouvrent très grands les yeux, et orientent rapidement les syndicats internationaux vers la prise de possession de leur destinée en terre canadienne.

Si cela s'accomplissait, notre race serait certes redevable à ces derniers d'un service appréciable. Mais ils ne se seraient pas encore identifiés à tous ses intérêts vitaux. Une autre étape reste à franchir : devenir des syndicats catholiques.

Que nos ouvriers, fermement attachés à l'Église, mais qu'effraie cette forme d'association, veuillent donc bien comprendre que leur foi, de nos jours, sur ce continent américain, en ce pays anglais et protestant, ne peut plus être efficacement préservée et vécue sans les syndicats catholiques ! Qu'ils comprennent que, si nous tenons à ce que la religion de nos pères soit aussi la religion de nos enfants, il nous faut prendre les moyens d'assurer notre survivance ethnique. Qu'ils sachent enfin que notre race est arrivée au moment angoissant où il n'y a plus que dans notre province que nos droits de minorité française catholique sont respectés, et sur le point d'ailleurs de subir les pires assauts.

Ce ne sont que des syndicats catholiques qui peuvent coopérer avec nos autres forces sociales à l'œuvre du salut commun.

Une autre bien grave raison commande aussi aux ouvriers d'organiser des syndicats catholiques. L'Église leur prescrit de s'associer ainsi dans le monde entier, pour que leur action syndicale s'exerce à la lumière de ses principes éternels et parce que, par ces principes, Elle veut

réaliser le régime industriel démocratique chrétien, dont le monde du travail a besoin.

Voilà la haute conception de la doctrine sociale catholique dont nos ouvriers doivent se pénétrer, s'ils veulent remplir chez nous la mission providentielle qui leur est assignée.

Mais peut-on bien servir une noble cause qu'on ne connaît pas ou que l'on connaît mal, ou sans esprit de dévouement et sans faire don de soi-même ? Peut-on servir une cause sacrée, sans apôtres, sans héroïsmes ? Cela peut sembler hardi, mais voilà ce qu'il faut demander aux travailleurs manuels : des hommes très renseignés, des apôtres très généreux. Eh ! bien ces hommes sont à former. Le travail est heureusement commencé. Depuis ces tout derniers temps, dans les principaux centres de la province, des cercles d'études ouvrières procurent l'entraînement nécessaire aux braves âmes qui veulent s'y soumettre. Mais il en faut plus qu'on n'en a et, pour cela, il faut multiplier les cercles. L'œuvre à accomplir est si vaste et la classe ouvrière si considérable, qu'on n'aura jamais trop d'apôtres pour travailler celle-ci dans toute sa masse.

Dans une ville comme Montréal, qui subit fortement l'influence dissolvante de l'américanisme sous toutes ses formes, on ne poura pénétrer en tout sens cette masse ouvrière que par de nombreuses assemblées de propagande, une abondante diffusion de littérature sociale catholique, et surtout par la fondation d'un journal ouvrier, principalement rédigé par des élites ouvrières et mis à la portée de tous. Nous sommes heureux de dire que nous commençons à compter de ces élites parmi les rangs ouvriers de notre métropole. La réalisation du programme ci-dessus est déjà chose commencée. Depuis surtout janvier dernier les propagandistes du Cercle Léon XIII ont tenu, par mois, pas

moins de trois assemblées de propagande et d'organisation, dans les différentes paroisses. Et ce cercle, qui n'existe que depuis deux ans, a déjà mis debout quinze syndicats qu'il vient de constituer en « Conseil Central ». Ceci est le moyen qui permettra avant longtemps d'ajouter à la propagande par la parole, la propagande par le journal.

Commencé plusieurs années plus tôt, dans les autres parties de la province, le mouvement syndical catholique y a pris beaucoup plus d'ampleur. Québec, en 1918, eut l'honneur d'avoir la première session du « Congrès des Unions nationales et catholiques ». Trois-Rivières fut favorisée de la deuxième. La troisième aura lieu prochainement à Chicoutimi. Les vingt-sept syndicats qui étaient représentés au « congrès » de Québec seront plus que triplés à Chicoutimi. De même les premiers dix mille syndiqués catholiques sont passés à trente-cinq mille cette année.

Évidemment l'avenir est au syndicalisme catholique dans notre province. Mais la province comprend Montréal. C'est le château-fort du syndicalisme international neutre. La Fédération Américaine du Travail qui vient d'y tenir ses assises en fait preuve. La lutte ici sera ardente et longue. Heureusement, des cœurs généreux et des esprits courageux se préparent en conséquence, aidés du profond savoir et des vues larges d'un prêtre dont le dévouement ne se compte pas. Oh ! ce qui met surtout en eux une confiance invincible dans la victoire, c'est la piété qui enveloppe leurs études, tient haut leur courage et leur apprend les desseins de Dieu sur chacun d'eux.

Mais la lutte à faire ne pourrait-elle pas être acilitée dans la génération qui grandit en la transportant, sous forme de propagande, à l'école primaire et au collège ? Pourquoi n'y donnerait-on pas à petites doses, en des

leçons de choses, l'enseignement social catholique ? Quelle excellente préparation ce serait faire en faveur des syndicats catholiques, dans les cerveau de nos futurs travailleurs et de nos chefs d'industrie de demain ! Le mouvement ouvrier américain a ses « Erickson Clubs », où l'on enseigne, en les amusant, aux enfants ouvriers, l'histoire et les principes du « Trade-Unionisme ». Plusieurs « unions internationales » ont même leurs propres écoles où vont les enfants de leurs membres. Avant que les syndiqués internationaux de Montréal tentent d'imiter ici ces institutions, pourquoi ne pas aller de l'avant ?

Qu'on ne l'oublie pas, nous n'inculquerons à notre peuple travailleur un esprit régénérateur et un sens catholique social vivifiant qu'en employant tous les moyens que commande une sage clairvoyance !

Alfred CHARPENTIER,

ouvrier briqueteur.

POUR JUILLET

L'abondance des matières nous contraint encore de remettre à juillet un certain nombre de pièces destinées à ce numéro.

Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs. Nous leur demandons en même temps la permission de leur rappeler que les déplacements de vacances peuvent beaucoup faciliter à ceux qui le veulent la propagande de la revue. Qu'ils aient l'obligeance de s'en rappeler.

APRÈS CINQUANTE ANS

C'est en juillet prochain que le Manitoba célébrera le cinquantenaire de son entrée dans la Confédération.

Le département de l'Instruction publique manitobaine a voulu commémorer ce fait en faisant imprimer, aux frais du public, une plaquette qui a pour titre : *Empire Day*. Le titre ne sied guère à la chose, croyons-nous, mais il montre clairement la pensée dominante de ceux qui font servir l'école à leurs fins politiques plus qu'à l'instruction des enfants qu'ils encombrent d'une protection fort peu désirable et peu désirée par un grand nombre.

La première page de la plaquette porte ces mots :

> Pendant les cinquante dernières années la population de Manitoba est passée de douze mille à six cent mille et la province s'est taillé une place enviable dans l'agriculture, l'industrie et le développement social.

En plus de cela, elle est devenue « la terre classique du chiffon de papier ». On tait la chose; il importe qu'elle soit dite.

Cette affirmation n'est pas faite par désir de nous montrer désagréable en faisant résonner une note discordante dans le concert de louanges du cinquantenaire, mais par souci de la vérité historique qui garde ses droits partout et toujours. Qui sait si le hideux spectacle des injustices commises ne donnera pas un désir de réparation à ceux qui peuvent et doivent réparer ? Il servira, dans tous les cas, à établir, aux yeux de ceux qui ne sont pas trop préjugés, le bien fondé de nos réclamations.

Le Manitoba s'est taillé une place enviable dans l'agriculture, l'industrie et le développement social, c'est vrai.

Mais, le progrès religieux, intellectuel et moral est-il si peu de chose qu'on puisse le passer sous silence à pareil jour ? Nous ne le croyons pas. C'est un petit examen de conscience national que nous voulons faire; c'est peut-être plus utile que de lancer des fusées et d'emboucher la trompette; car, il y a bien quelques ombres au tableau.

C'est la justice qui élève les nations. Il est bon de voir jusqu'à quel point le Manitoba en a observé les lois. De plus, personne n'est fort contre Dieu ! Notre province lui a-t-elle rendu le culte que réclame Sa souveraine majesté ?

Vanter le progrès matériel n'est pas blâmable, les gouvernements ayant mission de le procurer à leurs administrés; mais si, à côté du progrès matériel, il y a recul dans l'ordre intellectuel et moral, la résultante n'est pas réjouissante, pas plus qu'elle n'est rassurante pour un pays.

Or, ce recul existe au Manitoba.

Le montrer à nos amis et le rappeler à nos ennemis, est l'objet de ce modeste travail.

Le Manitoba est coupable d'injustice, et, par le fait de cette injustice, il s'est insurgé contre Dieu.

« Dieu, ça n'existe pas », disait, ces jours derniers, un bambin de quinze ans, à l'un de nos curés.

— Mais, mon enfant, pouvez-vous croire que le cadre que vous voyez là, appendu au mur, s'est mis là tout seul ?

— Non, impossible.

— Alors, comment pouvez-vous concevoir que tout ce monde extérieur dont vous admirez l'ordre se soit mis là tout seul ?

— J'ignore, et je ne puis pas vous l'expliquer, mais si vous voulez aller trouver notre maître de classe, il vous expliquera cela, mais Dieu, ça n'existe pas.

C'était un élève des écoles publiques de Winnipeg, qui parlait ainsi, et il n'est sûrement pas le seul empoisonné.

C'est pourquoi nous disons que l'acte du gouvernement du Manitoba privant la province de l'école confessionnelle, seule digne d'un pays chrétien, a été non seulement un acte injuste, mais un acte d'impiété. C'est une semence d'erreur qui lève déjà en fruits de malédiction.

Des volumes ont été écrits sur les graves événements qui se sont déroulés dans la dernière partie du demi-siècle que fête le Manitoba; il nous faut les résumer dans un article de revue.

L'école confessionnelle et l'égalité de droit du français et de l'anglais furent posées comme conditions essentielles de l'entrée du Manitoba dans la Confédération.

L'Acte du Manitoba fut le résultat de négociations entre les délégués du Manitoba et le gouvernement d'Ottawa. Voté en 1870, il reçut la sanction impériale en 1871.

La législature de Manitoba l'a déchiré en 1890. Premier chiffon.

Une injustice a été commise.

Laissons parler leurs Seigneuries du Conseil Privé d'Angleterre.

La seule question à décider (disent-ils) est de savoir si les lois de 1890 ont porté atteinte à un droit ou privilège dont la minorité catholique jouissait auparavant. Leurs Seigneuries ne peuvent pas voir comment il peut être répondu autrement qu'affirmativement à cette question.

. . . . . .

En fait, l'objection des catholiques romains à des écoles comme celles qui reçoivent seules les subventions de l'État sous l'autorité de l'Acte de 1890 est consciencieuse et solidement fondée.

Violation de la justice et attentat aux consciences, voilà, en deux mots, le résumé du jugement célèbre.

Et le gouvernement du Manitoba, composé de loyaux sujets de Sa Majesté Britannique, s'exécuta sans doute et répara l'injustice ?

Pas du tout ; artiste en chiffons, il fit de nouveaux débris du jugement de leurs Seigneuries du Conseil Privé.

Mis en demeure de faire justice, il refusa net de le faire.

La minorité s'adressa à Ottawa pour obtenir l'exécution de la sentence du Conseil Privé d'Angleterre.

Le cabinet d'Ottawa se demanda s'il avait bien droit d'intervention, et, pour s'en assurer, il fit plaider la chose devant la Cour Suprême du Canada et devant le Conseil Privé d'Angleterre. Celui-ci répondit qu'il avait le droit d'intervention.

En mars 1895 le gouvernement d'Ottawa adoptait son arrêté réparateur (*Remedial Order*) qu'il ne faut pas confondre avec la législation réparatrice qui vint plus tard, ou mieux ne vint pas, puisque l'opposition, sous la conduite de M. Laurier, fit de l'obstruction jusqu'à l'expiration du terme parlementaire.

L'arrêté réparateur fut donc envoyé au gouvernement manitobain.

C'est le troisième chiffon que le gouvernement manitobain devait envoyer au panier.

L'arrêté réparateur demandait au gouvernement manitobain d'amender sa loi de 1890, de manière à remettre leurs droits aux catholiques, notamment :

a) Le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue aux actes que les deux statuts susmentionnés de 1890 ont abrogés ;

b) Le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique ;

c) Le droit pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines, d'être exemptés de tous les paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles.

A cela le gouvernement manitobain répondit en juin 1895:

Ces privilèges que l'arrêté du Conseil nous ordonne de rendre à nos concitoyens catholiques romains sont substantiellement les mêmes privilèges que ceux dont ils jouissaient avant 1890. Obéir aux termes de l'arrêté, serait rétablir les écoles séparées catholiques romaines.

. . . . . .

Nous sommes donc forcés de dire respectueusement à Votre Excellence en Conseil, que nous ne pouvons accepter la responsabilité de donner effet aux termes de l'arrêté réparateur.

En d'autres termes, c'est le voleur qui dit respectueusement qu'il ne peut pas accepter la responsabilité de rendre ce qu'il a volé.

Sous des dehors de politesse, c'était tenir des propos de révoltés contre l'autorité légitime.

Ottawa, mis au défi, au lieu de saisir le voleur au collet, entra en pourparlers avec lui et lui envoya ce qui devait devenir le quatrième chiffon.

En juillet 1895, il dit au gouvernement manitobain :

L'ordre réparateur joint à la réponse du gouvernement manitobain a revêtu le parlement fédéral d'un droit de compétence absolu dans l'espèce. Mais, il ne s'en suit aucunement que le gouvernement fédéral ait le devoir d'insister que la législation provinciale, pour être mutuellement satisfaisante, doive se calquer sur la teneur de l'ordre. On espère cependant que les autorités locales sauront s'arrêter à un moyen terme afin que l'intervention fédérale ne soit pas nécessaire.

En langage ordinaire, cela voulait dire : la minorité catholique a droit à une réparation complète, telle est la sentence de la plus haute cour de justice, le Conseil Privé d'Angleterre. Nous savons que vous n'avez guère de con-

sidération pour ce tribunal que dans la mesure où il favorise vos vues étroites; soyons bons garçons; nous ne vous demandons pas de tout rendre, mais, offrez au moins quelque chose d'acceptable

A cette demande, pourtant modérée, le gouvernement manitobain répondit, le 21 décembre 1895 :

.....

Pour ces considérations, je crois devoir émettre ici l'avis, en ce qui concerne le gouvernement de Manitoba, que la proposition d'établir, sous quelque façon que ce soit, un système d'écoles séparées, soit positivement rejetée, et que l'on maintienne le principe d'un système uniforme d'écoles publiques et non-confessionnelles.

C'est M. Sifton qui parle au nom du gouvernement manitobain; on le reconnaît à sa marque de fabrique. Le gouvernement déclarait avoir bien l'intention de rester en possession de ses déprédations, et le quatrième chiffon prenait le chemin du panier.

Pour ne pas être un objet de mépris à la face du pays, le gouvernement d'Ottawa devait aller de l'avant; il introduisit sa législation réparatrice (*Remedial Bill*).

Mais la politique de conciliation devait être de nouveau mise à l'essai par le gouvernement d'Ottawa. Pendant qu'on discutait en chambre le sort de l'Acte réparateur, le gouvernement envoya au Manitoba MM. Donald Smith, A.-R. Dickey et Alphonse Desjardins. Ces messieurs firent une proposition qui paraissait une bien pâle réparation du mal causé par la loi de 1890 et les amendements de 1894, mais le gouvernement de Manitoba était décidé à ne rien donner de substantiel et cette démarche comme toutes les autres n'aboutit à rien.

L'Acte réparateur fut donc poussé devant les Communes. M. Laurier, le chef de la loyale opposition de Sa

Majesté, proposa l'étranglement du projet de loi qui avait pour but de mettre à exécution l'arrêt du Conseil Privé de Sa Majesté; M. Laurier organisa l'obstruction en chambre pour empêcher que l'acte ne fût voté.

Le Parlement mourut de sa mort légale avant le vote final.

M. Laurier arriva au pouvoir comme résultat de l'appel au peuple.

C'est le soleil radieux des « honorables compromis » qui se lève; les classiques *Sunny ways* devaient convaincre les ministres de Winnipeg et les amener à faire justice. Ceux-ci avaient déjà envoyé à l'égout quatre chiffons, mais ils respecteraient le cinquième !

Le compromis Laurier-Greenway vit donc le jour.

C'était l'abandon pur et simple du droit des catholiques, reconnu par le Conseil Privé, une honteuse capitulation du gouvernement central, gardien né du droit des minorités, en face de la révolte du gouvernement manitobain; c'était rendre inutiles les laborieuses et très coûteuses plaidoiries devant toutes les cours de justice du pays et trois recours au Conseil Privé d'Angleterre; au point de vue pratique, qu'on oublie peut-être trop, c'était la liberté complète au gouvernement manitobain de jeter à l'égout, quand bon lui semblerait, ce nouveau chiffon comme il avait fait des quatre autres.

Il n'a pas tardé à le faire. Le compromis Laurier-Greenway n'existe plus; l'acte brutal qu'on appelle la loi Thornton lui a donné le coup de grâce.

La politique des « honorables compromis », qui devait sauver au moins des débris, n'a rien sauvé du tout; tout est perdu, l'honneur y compris.

C'est l'aboutissant fatal de toute politique de compromis sur les questions essentielles. Sommes-nous en pos-

session d'un droit très clair ? L'unique stratégie est de le défendre, s'il est attaqué. Mais c'est aller à la défaite ! diront les pacifistes quand même. — Peut-être. Mais le combat a du moins ce mérite d'affirmer la justice et de libérer nos consciences. Il rend l'ennemi respectueux de sa victime, moins empressé à donner le coup de grâce à des hommes qu'il sait déterminés à défendre leur vie jusqu'au bout. Dans l'ardeur de la bataille, le sentiment du droit s'éveille plus fort dans le cœur des opprimés; les injustices font se cabrer les âmes et ainsi se préparent parfois les sursauts libérateurs. L'histoire de toutes les minorités l'atteste : elles n'ont triomphé, elles n'ont secoué l'oppression qu'au prix d'une lutte inlassable.

Du reste, la voie des compromis est-elle plus sûre ?

Une expérience lamentable nous défend de conclure à l'affirmative. La lutte ouverte ne semble-t-elle pas devoir protéger dans l'Ontario, ce que la politique des « honorables compromis » nous a fait perdre ici ?

Cette dernière politique semble perdre de son ascendant chez les nôtres de la province mère. Ce n'est pas trop tôt si nous voulons garder ce qui nous reste dans le domaine fédéral. 1° N'allons pas trop nous fier à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord pour la protection de nos droits à Ottawa. 2° Les minorités de l'Ouest avaient des garanties légales de premier ordre. 3° En pratique, l'Acte a déjà reçu d'assez nombreuses blessures, pour que sa santé générale nous inspire des craintes. Une surveillance étroite et le souci des détails dans tous les domaines pourront seuls lui garder son efficacité actuelle et réparer les dommages qu'il a déjà subis.

Mais, ne perdons pas de vue le Manitoba, puisque c'est son cinquantenaire qui nous occupe. Jusqu'ici nous n'avons parlé que des droits de la minorité catholique de

quelque race qu'elle soit. Notre article ne serait pas complet si nous ne disions un mot du droit particulier de la population de langue française à l'usage de sa langue.

Au point de vue de ce qu'on appelle la loi au Manitoba, et qui n'est en réalité que l'imposition de la force brutale, le français a subi le sort des écoles catholiques.

L'Acte de Maritoba sanctionné par le gouvernement fédéral en 1870 et par le parlement impérial en 1871, garantit les droits du français. Le français a les mêmes droits au Manitoba que l'anglais dans la province de Québec.

Depuis 1890 on refuse de reconnaître ce droit. Nous saurons attendre l'heure de la réparation et de la justice, mais nous sommes d'avis que la paix du Canada, sa prospérité peut-être auront gravement à souffrir avant que le français, qu'une majorité étroite s'efforce de bannir, ne disparaisse du Manitoba.

Sur l'une comme sur l'autre question, qu'on n'aille pas conclure de ce que nous venons d'écrire, que nous sommes partisans de la doctrine du « tout ou rien ».

Quand l'édifice est debout, nous sommes partisan convaincu de la doctrine qu'il faut livrer bataille plutôt que d'en laisser ruiner les parties essentielles; en face de ruines nous savons qu'il faut s'efforcer de les relever graduellement. Nous avons écrit ailleurs et nous n'avons pas changé de disposition :

Nous ne repousserons pas les réparations partielles qui nous seront offertes, mais convaincu qu'une question n'est définitivement réglée que quand justice pleine et entière a été rendue, nous réclamerons persévéramment cette justice, en faisant appel à tous les esprits droits, à toutes les âmes soucieuses d'équité et de liberté. Libre de toutes attaches politiques, nous placerons ces revendications bien au-dessus des intérêts et des préoccupations de partis et nous invitons dès maintenant tous les amis du droit, à quelque parti qu'ils appartiennent, à se rallier sur ce terrain commun, et à nous prêter un dévoué concours.

Au mois de novembre dernier, nous avons dit publiquement, au cours d'une conférence que « les écoles neutres sont, au point de vue religieux, une abomination; au point de vue pédagogique, une faillite », et nous croyons l'avoir assez solidement établi, en laissant parler ceux qui n'ont pas notre foi.

En ce cinquantenaire de l'entrée du Manitoba dans la Confédération, il est de notre devoir de rappeler à tous ceux qui croient encore à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et particulièrement à nos gouvernants et à ceux qui les soutiennent dans leur politique antichrétienne et par le fait antisociale, qu'ils font fausse route.

Il est toujours un peu délicat de se citer. J'en demande pardon aux lecteurs de l'*Action française*, et je prends la liberté de redire ici ce que je disais à l'occasion du centenaire de la naissance de l'Église de Saint-Boniface. Il semble que les deux anniversaires peuvent se rapprocher et que ceux qui, par leurs pères, sont ici depuis cent ans, ont bien droit de faire certaines observations à ceux qui se glorifient d'y être depuis cinquante ans.

Monsieur le Maire de Saint-Boniface, au nom de la population de Saint-Boniface, nous disait à ce moment :

Nous voulons être les soldats de l'idée chrétienne et porter d'une main ferme cet étendard qui doit flotter plus haut que tous les autres drapeaux et demeurer planté sur toutes les ruines pour appeler toutes les restaurations.

Et nous répondions à ces fières et chrétiennes paroles :

C'est bien rester dans la note du grand jour dont nous célébrons le centième anniversaire. Constatation pénible, mais imposée par la vérité, bien des ruines morales ont été accumulées par ceux qui, ayant mission de diriger ce pays vers la prospérité matérielle, ne devaient pas empoisonner les âmes comme ils l'ont fait. Parole d'espérance : sur ces ruines une restauration reste possible, et nous devons nous dépen-

ser à la réaliser. Humble successeur du grand évêque qui est venu semer dans ces immenses plaines de l'Ouest canadien la semence de la parole divine, nous constatons avec peine que l'ennemi est venu semer l'ivraie qui menace d'étouffer le bon grain. Cette angoisse de notre âme qui n'exclut pas cependant un ferme espoir d'avenir, nous fait redire ces paroles du prophète : « Ton œuvre dans le cours des âges, fais-la revivre, fais-la reconnaître. Dans ta colère, souviens-toi de tes compassions ». (HABACUC, III, 2, seq.).

Vous rappelez, Monsieur le Maire, la parole profonde de Bossuet : « Dieu tient en bride les projets de ses ennemis et les méchants ne peuvent pas tout le mal qu'ils veulent ».

C'est vrai, il entre cependant dans les secrets de la Providence de Dieu de laisser une très large marge à la liberté humaine, et les méchants peuvent accumuler bien des ruines. Le premier évêque de Saint-Boniface était venu dans ce pays pour y apporter la lumière de l'Évangile, les bienfaits de la civilisation. En dehors de l'Évangile, c'est le retour au paganisme, et nous devons à la vérité de dire que dans notre province et dans l'Ouest canadien tout entier, sous le couvert de mots pompeux, c'est le retour au paganisme que l'on effectue par la destruction de l'idée chrétienne à l'école, dans la famille et dans la société. On ne peut assister à cette victoire de l'esprit d'erreur sur la vérité sans sentir le froid gagner le cœur, car c'est une menace considérable pour l'avenir.

Cette préoccupation, je ne puis le cacher, enveloppe mon âme d'un manteau de plomb en cet anniversaire béni, et je sens le besoin de dire avec l'auteur inspiré : « Ton œuvre dans le cours des siècles, fais-la revivre, fais-la reconnaître, O Seigneur ».

En nous dépensant à cette œuvre d'importance capitale, nous sommes non seulement d'accord avec la foi en la divinité du Christ et de sa doctrine, mais nous sommes d'accord avec des protestants bien pensants, qui ont horreur de l'étroitesse et du fanatisme.

N'est-ce pas un protestant, le duc d'Argyle, qui prononçait à la tribune de la chambre des Lords en 1891, à propos des affaires australiennes, les paroles suivantes : « Les catholiques ont eu l'insigne honneur d'être les seuls à se refuser d'abattre, dans leurs écoles, l'éternel étendard de la conscience. Je crois que cette résistance de la part des catholiques romains pourra devenir le germe d'une puissante réaction contre la pure sécularisation, contre ce que j'oserai appeler le vrai paganisme de l'éducation dans la colonie ».

Les saines idées en matière d'éducation se rencontrent. N'avez-vous pas dit dans votre adresse, Monsieur le Maire : « Nous voulons être toujours les soldats de l'idée chrétienne, et porter d'une main ferme cet étendard qui doit flotter plus haut que tous les autres drapeaux et demeurer planté sur toutes les ruines pour appeler toutes les restaurations.

Ces ruines, les autorités civiles qui nous gouvernent y tiennent et elles s'emploient à les éterniser.

Entre cette position et celle que nous dictent les grands événements que nous commémorons en ce jour, il n'y a pas de réconciliation possible.

Verrons-nous le triomphe de nos vues qui sont celles de tous les hommes véritablement soucieux des intérêts nationaux? Nous osons l'espérer sans trop y compter de notre vivant. Dans les difficultés inhérentes à la lutte qu'il faudra livrer sur tous les terrains où l'adversaire la transportera, nous nous encouragerons par la pensée de ce qu'a enduré le premier évêque de Saint-Boniface, et ses successeurs après lui pour promouvoir la vie chrétienne dans ce pays. Nous ne serons pas appelé probablement à endurer la centième partie de ce qu'ils ont enduré. Manquerions-nous de l'esprit de foi, de la continuité dans l'effort, du désintéressement dont ils nous ont laissé de si héroïques exemples ! Daigne Dieu nous soutenir, qu'Il bénisse ce second siècle de vie chrétienne où entre le diocèse de Saint-Boniface.

En ce cinquantenaire que fête le Manitoba, que Dieu jette un regard de compassion sur cette province infidèle à son caractère chrétien, qu'Il lui fasse comprendre la vérité des paroles du prophète : « *Sache donc et vois combien il est mauvais et amer d'avoir abandonné le Seigneur, ton Dieu* ». (Jér. II, 19).

C'est notre désir, et le souhait que nous faisons à notre province aimée en la fête de son cinquantenaire.

† ARTHUR,

Arch. de Saint-Boniface.

Saint-Boniface.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

(*A propos du cinquantenaire de l'entrée des Terres de Rupert et du Nord-Ouest dans la Confédération canadienne*)

On nous demande quelques lignes sur ce sujet. Nous acceptons bien volontiers une telle invitation car elle nous permet de raviver une page d'histoire fort honorable pour les pionniers français du nord-ouest canadien.

La Confédération canadienne, sitôt qu'elle fut constituée, en 1867, songea immédiatement à élargir ses frontières. Même pendant la Conférence de Québec des projets d'agrandissement avaient été formulés. Le pays de la Rivière-Rouge, avec son sol fertile et sa magnifique étendue, avait déjà captivé l'œil perspicace des hommes d'État qui avaient présidé aux délibérations de Québec.

Dès 1868, le gouvernement canadien envoya deux délégués à Londres pour négocier avec la compagnie de la Baie d'Hudson la cession des terres de Rupert et du Nord-Ouest. La compagnie de la Baie d'Hudson, propriétaire du nord-ouest canadien par charte royale datée de l'année 1670, céda ses droits moyennant une somme de trois cent mille livres sterling, et d'autres conditions avantageuses. Ce marché, par lui-même, ne plaçait pas le pays dans les frontières du Canada. Il fallait que le gouvernement impérial ratifiât d'abord le transfert. Sans attendre cette ratification pourtant essentielle, le gouvernement du Canada dépêcha des arpenteurs à la Rivière-Rouge; il fit voter *un Acte concernant le gouvernement provisoire de la terre de Rupert*

et des territoires du Nord-Ouest après que ces territoires auront été unis au Canada; il nomma un gouverneur, — enfin il posa des actes par lesquels il affirmait son autorité comme définitivement constituée.

Or, il y avait à la Rivière-Rouge un gouvernement dûment constitué : le Conseil de la Colonie d'Assiniboia, auquel la compagnie de la Baie d'Hudson avait confié l'administration civile du pays. Ottawa ignora d'abord ce gouvernement. Qui ne voit la faute politique sérieuse et l'injustice commises ici par le gouvernement canadien ? En temps de paix, on ne peut forcer un peuple de joindre, sans être consulté, ses destinées à celles d'une autre nation. Et c'est précisément ce que fit le gouvernement canadien vis-à-vis la population de la Rivière-Rouge en 1868.

Les Métis de la Rivière-Rouge refusèrent de se plier à de telles méthodes. Ils récusèrent l'autorité sur eux du gouvernement canadien. Ils continuèrent de reconnaître le vieux droit seigneurial de la compagnie de la Baie d'Hudson, mais ils nièrent à la compagnie de la Baie d'Hudson le pouvoir de disposer de leurs droits civils sans les consulter. L'attitude qu'ils prirent alors est inattaquable devant l'histoire. Le pays se trouvait sans gouvernement; c'était le chaos. Dans semblable occurrence, les colons de la Rivière-Rouge avaient le *droit constitutionnel* de former un gouvernement de nécessité, qui devenait un pouvoir légitime. C'est pourquoi le gouvernement provisoire était revêtu de l'autorité souveraine et avait le droit d'être reconnu comme tel dans le pays.

* * *

Le gouverneur *canadien* se rend à Pembina, petite ville de la frontière américaine, et se prépare à pénétrer dans la colonie d'Assiniboia.

Le Conseil de la Colonie d'Assiniboia, par la voix de son gouverneur et de ses principaux fonctionnaires, se désiste de tous pouvoirs et prononce sa propre extinction. C'est alors que les différents groupes de la population se réunissent en Conseil National, avec John Bruce comme président et Louis Riel comme secrétaire. Le gouvernement d'Assiniboia ayant fait retrait, les Métis, avec leur gouvernement légitime, issu d'un acte strictement légal, passent *sous l'autorité immédiate* de la couronne britannique.

Le Conseil National envoie une délégation à Pembina au devant du gouverneur McDougall « pour le prier de ne pas pénétrer dans le pays » avant qu'un arrangement ne soit intervenu entre le peuple de la Rivière-Rouge et celui du Canada. Le gouverneur veut à tout prix atteindre sa capitale ! Il introduit sur le territoire deux émissaires spéciaux : d'abord son secrétaire, M. J.-A.-N. Provencher, Canadien-français, parent de Mgr Provencher,qui est chargé de *causer* avec les Métis; puis le colonel Cameron, chargé, lui, de se rendre au fort Garry. Les Métis reconduisent les deux hommes à la frontière et s'emparent eux-mêmes du fort Garry, le 2 décembre 1869.

Malgré ses insuccès, M. McDougall, toujours immobilisé à Pembina, lance une proclamation au nom de Sa Majesté la Reine; il fait déclarer à Sa Majesté que la terre de Rupert et les territoires du Nord-Ouest sont transférés au Canada et que lui, William McDougall, est lieutenant-gouverneur du pays. Le même jour, cet extraordinaire gouverneur lance une seconde proclamation autorisant le colonel Dennis « à lever, organiser, équiper, approvisionner une force armée suffisante dans lesdits territoires » et avec cette force armée « attaquer, arrêter, désarmer et disperser, et à cet effet, assaillir, faire feu, abattre, renverser

ou enfoncer tout fort, maison, retranchement où les rebelles pourraient se trouver ».

Lord Granville, ministre des Colonies dans le gouvernement impérial, mis au courant, télégraphie au gouverneur général le 26 janvier 1870 : « Je regrette sérieusement la proclamation émise par M. McDougall et la commission envoyée par lui au colonel Dennis. La proclamation porte que la terre de Rupert a été transférée au Canada par Sa Majesté, ce qui n'a pas été fait. Il assume l'autorité de lieutenant-gouverneur, qui ne lui appartient pas ».

Le 7 décembre, le Conseil National s'était emparé des chefs de ce qu'on appelait à la Rivière-Rouge le *Canadian Party*. Le 8 décembre, il avait pris le titre de Gouvernement provisoire et à son tour lançait une proclamation où il se disait la seule autorité légitime du pays. Après avoir invoqué le Dieu des Nations, le Conseil déclare solennellement : 1° « la déchéance du gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui a abandonné le pays en le transmettant à un pays étranger; 2° qu'il refuse de reconnaître l'autorité du Canada, qui prétend s'imposer contrairement aux intérêts de la population et à ses droits de sujets britanniques; 3° qu'en envoyant, le 1er novembre, une expédition militaire pour chasser du territoire W. McDougall et ses compagnons, il n'a fait qu'agir conformément au droit sacré qui commande à tout citoyen de s'opposer à l'envahissement de son pays; 4° qu'il continuera à s'opposer à l'établissement de l'autorité du Canada dans la forme annoncée, et déclare devant Dieu et devant les hommes le gouvernement du Canada responsable des conséquences. De plus, le Conseil National déclare au nom du peuple de la terre de Rupert et du Nord-Ouest, avoir établi un Gouvernement provisoire et le tenir pour la seule autorité existante, et déclare enfin que le Gouvernement provi-

soire sera toujours prêt à entrer en négociations avec le gouvernement canadien pour tout ce qui serait favorable au bon gouvernement et à la prospérité du peuple ». (*Saint-Pierre-Jolys*, par M. l'abbé J.-M. Jolys.)

Cette proclamation est signée par John Bruce et Louis Riel, secrétaire.

Le même jour, Riel devient président du Gouvernement provisoire.

A Ottawa, on s'aperçoit enfin qu'on a accumulé plus que de raison les bévues; devant la résistance des Métis, devant les désapprobations qui viennent de Londres, il faut bien que les ministres canadiens arrivent à la conclusion que le dégât doit être réparé. On prie en conséquence l'illustre Mgr Taché de revenir de Rome, où il s'était rendu pour le Concile du Vatican. Mgr Taché, malgré ses admirables qualités de courtoisie, est bien forcé de dire aux ministres canadiens qu'ils n'ont pas le beau rôle. Il indique le remède : négocier enfin *avec le peuple de la Rivière-Rouge, c'est-à-dire avec le Gouvernement provisoire*, l'autorité légitime du pays. Les ministres prient Mgr Taché d'engager le Gouvernement provisoire à envoyer des délégués le plus tôt possible à Ottawa. Le Gouvernement provisoire nomme ses parlementaires : le curé Ritchot, le juge Black et Alfred Scott, qui apportent avec eux, à Ottawa, ce document fameux qu'on a appelé la *Liste des Droits*.

* * *

Les ministres canadiens, par crainte du fanatisme ontarien, cherchèrent à ne pas reconnaître officiellement le gouvernement provisoire. Le gouvernement fédéral essaya de traiter avec les représentants manitobains comme si ces représentants étaient uniquement chargés de pour-

parlers officieux entre une partie de la population canadienne et son gouvernement central. M. l'abbé Ritchot, qui, par ses qualités de perspicacité et de sens politique, prit de fait le rôle de chef de la délégation, refusa de négocier jusqu'à ce qu'on l'eût reconnu comme délégué officiel *d'un autre pouvoir.* Quand on lui eut donné satisfaction sous ce rapport, les conférences commencèrent.

Le 22 mars 1870, le Sous-Secrétaire d'État pour les Colonies fit savoir au gouverneur général à Ottawa qu'il ne devait pas employer de troupes pour imposer la souveraineté du Canada au peuple de la Rivière-Rouge si *celui-ci n'en voulait pas.* Le 23 avril, lord Granville faisait savoir que le gouvernement du Canada « devra accepter la décision du Gouvernement impérial pour chaque article de la *Liste des Droits.* » Si les délégués du Gouvernement provisoire avaient eu connaissance de cette attitude ferme et juste du gouvernement britannique ! Néanmoins, les négociations se poursuivirent, assez laborieusement il faut le dire, et le 3 mai le gouverneur général pouvait mander à lord Granville qu'on en était arrivé à des termes satisfaisants pour les deux parties. Le même jour, l'Acte du Manitoba était adopté par le parlement canadien, et le 12 du même mois il était sanctionné. Le 15 juillet, Sa Majesté la Reine proclamait le transfert au Canada de la terre de Rupert et des territoires du Nord-Ouest. Et ce pauvre McDougall qui, le 1er décembre précédent, avait lancé une proclamation au nom de la Reine disant que tout était fini et que le territoire était canadien !

* * *

L'exacte vérité c'est, par conséquent, que la transmission de l'autorité au gouvernement canadien vint du Gou-

vernement provisoire institué à la Rivière-Rouge par Louis Riel et la population métisse.

La pensée qui anima les chefs du Gouvernement provisoire n'a pas toujours été bien comprise; leur rôle n'a pas toujours été apprécié à son exacte valeur. Ces hommes furent loyaux à la population qui leur avait confié ses intérêts, mais ils furent en même temps d'une loyauté absolue à la Couronne britannique.

On peut lire ces lignes significatives dans la *Vie de Mgr Taché* : « Les États-Unis firent au Gouvernement provisoire des offres considérables en hommes et en argent, pour le cas où les troupes canadiennes viendraient attaquer les Métis; ils offrirent des sommes à un montant de plus de 4 millions de dollars, des hommes et des armes. L'évêque dissuada fortement le gouvernement de les accepter. » Le Gouvernement provisoire demeura fidèle à la Couronne et refusa ces avances.

Le Gouvernement provisoire fut aussi l'objet des sollicitations des Féniens des États-Unis. Encore ici, il demeura fidèle à la Couronne britannique.

Ce qu'il importe peut-être de faire ressortir davantage dans ces quelques notes, c'est le soin avec lequel ce gouvernement s'occupa de garantir à la population de la Rivière-Rouge, sous le nouveau régime, tous les droits qu'elle possédait comme Colonie d'Assiniboia. Quand on lit la *Liste des Droits* on constate que les intérêts matériels furent l'objet d'une grande attention. Quant aux intérêts de religion et de langue, le Gouvernement provisoire s'en occupa comme doit s'en occuper un gouvernement vraiment chrétien. L'Acte du Manitoba fut accepté par la population métisse comme un document irréfragable, qui sauvegarderait les *desiderata* formulés dans la *Liste des Droits*.

Le récit des négociations d'Ottawa montre bien qu'il y eut *entente, arrangement, contrat.* Si plus tard le français cessa d'être langue officielle au Manitoba, si plus tard les écoles séparées furent abolies, on ne peut en tirer qu'une seule conclusion : les hommes d'État qui succédèrent à ceux de 1869 au Manitoba ont violé l'*esprit* de l'acte organique de la province. C'est un triste métier que d'ignorer la fin expresse d'une loi dès qu'on peut équivoquer sur la *lettre* de cette loi.

Résumons ainsi sans la moindre hésitation le rôle du Gouvernement provisoire : il a réfuté une fois de plus par des actes nets et clairs, l'accusation de déloyauté qu'une partie de la population anglaise du Canada porte trop souvent contre la population française; il a affirmé le respect des droits de la population, catholique ou protestante, anglaise ou française, de la Colonie d'Assiniboia; il a maintenu l'ordre au milieu d'une population alarmée et surexcitée; il a donné une leçon aux autorités canadiennes sur la manière de traiter avec les territoires britanniques dans l'Amérique du Nord; au point de vue catholique et français, il a lutté courageusement et sauvegardé pour au moins trente ans, la religion et la langue.

Noël Bernier.

Saint-Boniface, ce 5 juin 1920.

P. S. — Pour écrire cet article, nous nous sommes servi de la « Vie de Mgr Taché », par Dom Benoît, et de l'« Histoire de la paroisse de Saint-Pierre » par M. l'abbé J.-M. Jolys. Nous avons aussi fait appel à l'érudition historique de M. le juge L.-A. Prud'homme.

AMÉRICANISATION ET ACTION FRANÇAISE

L'américanisation est à l'ordre du jour aux États-Unis. L'on en parle partout et dans certains milieux l'on s'efforce de la mettre en vigueur, de la rendre concrète par certaines lois précises et radicales.

Nous ne croyons pas que le mouvement d'américanisation visant au nivellement des diverses nationalités au pays, principalement par l'unification de langue, par l'abolition des langues étrangères dans toutes les écoles primaires, privées ou autres, et par suite à l'assimilation complète des émigrés et des fils d'émigrés dans un tout amorphe, soit une création de la grande guerre. Mais il est certainement devenu plus agressif, plus audacieux depuis la fin des hostilités.

Aussi antique que la théorie du *Melting pot*, jusqu'à ces derniers temps il poursuivait son cours d'une façon toute pacifique et avec beaucoup d'efficacité, pensons-nous : par les écoles publiques qui englobent le grand nombre des fils d'émigrés, par les théâtres, la presse, ensemble d'agences, d'influences créant un air ambiant qu'il nous est impossible de ne pas respirer. Et pour ne pas être transformés inévitablement par lui, aussi fatalement que les Juifs de la dispersion étaient absorbés par les courants d'assimilation créés autour d'eux par les mœurs grecques et romaines, il nous faut réagir continuellement et être sans cesse en éveil. La preuve que ce travail d'assimilation produisait efficacement son effet nous est fournie par le grand nom-

bre d'assimilés, qui ont perdu leur foi ancestrale avec leurs caractères ethniques.

Depuis la guerre, à la suite de certaines découvertes qui révélèrent chez nombre de jeunes Américains une ignorance telle de la langue anglaise qu'ils ne pouvaient comprendre les commandements de leurs officiers, le mouvement devint plus intense et plus radical.

L'on s'alarma de ces constatations, dans certains milieux déjà préparés pour la politique nouvelle,[1] et l'on résolut de commencer une campagne nationale d'anglicisation à outrance, en faisant appel à la contrainte légale, en prohibant l'enseignement de toute langue autre que l'anglais dans toutes les écoles primaires du pays, paroissiales, privées et publiques, et cela jusqu'au neuvième grade.

Le but est évident si les motifs le sont moins. C'est d'américaniser entièrement la gent écolière; c'est de lui enlever sa mentalité ethnique, de briser toutes ses attaches au pays de ses ancêtres et de cette façon, prétend-on, s'assurer de son attachement à la patrie américaine et de sa loyauté aux institutions du pays.

Jusqu'ici nous avons cherché en vain des raisons qui pussent servir de justification à cette politique. Les jeunes gens d'âge militaire qui, dans les divers camps de notre armée, manifestèrent une ignorance si complète de la langue anglaise, n'étaient sûrement pas les produits de nos écoles privées. Ce ne pouvait être que des jeunes gens arrivés au pays à l'âge post-scolaire et à qui l'avantage avait manqué d'apprendre l'anglais à l'école.

[1] Projet de loi Smith-Towner pour la création d'un ministère d'instruction national avec contrôle de l'éducation par tout le pays et dont une des premières conséquences serait l'unification de la langue dans toutes les écoles primaires.

Et quelque lamentable que fût leur ignorance de la langue du pays, il n'est pas établi que cela nuisît en quoi que ce soit à leur patriotisme, à leur dévouement et à leur fidélité au drapeau.

Et en quoi, demanderons-nous, la connaissance exclusive de la langue anglaise pourrait-elle perfectionner le patriotisme et la valeur civique des fils d'émigrés ?

Que l'on exige et que l'on s'assure que tout le monde sache bien la langue officielle du pays, l'on y a plein droit. C'est un devoir civique pour tout citoyen américain de bien apprendre la langue officielle du pays. De plus l'avancement de ses propres affaires, ses intérêts personnels lui imposent la connaissance de cette langue. Aussi, instruits par l'expérience quotidienne comme par celle du passé, nous n'avons pas à craindre que personne dédaigne de l'apprendre et de la posséder aussi bien que possible.

Que tout en apprenant et en maîtrisant cette langue, chaque fils d'émigré tienne à conserver sa langue maternelle avec toutes les qualités de sa mentalité propre, quels motifs aurions-nous de l'en empêcher ?

Pour nous cela semble une ambition des plus naturelles et des plus précieuses, une chose des plus désirables pour les meilleurs intérêts de tout le pays.

Selon la pensée de notre philosophe Emerson c'est l'espèce d'hommes que le pays produit qui fera la grandeur de notre nation. Or, on l'a souvent dit et avec raison : chaque émigré apporte avec lui certaines qualités de race, certains dons naturels dont la préservation et la culture ne peuvent qu'enrichir le patrimoine national de toute la patrie américaine.

Pourquoi donc essayer, par des lois d'ailleurs injustes et injustifiées, de priver le pays de cette variété de talents qui se complètent mutuellement, de cet heureux mélange

de belles qualités unies inséparablement à la langue et au tempérament de chaque individu et destinées à embellir la physionomie « d'Uncle Sam » ?

Non, ce n'est pas là faire de la bonne américanisation. Mais c'est violer les droits imprescriptibles de la nature elle-même, forfaire aux promesses de liberté qui entraînèrent les émigrés au pays, exciter le mécontentement, multiplier les causes de discorde déjà assez nombreuses, nuire à la bonne et prudente américanisation.

Et qu'est celle-ci ?

Pour nous, Franco-Américains, elle consiste en une juste et sage assimilation des meilleures caractéristiques américaines : esprit d'initiative, énergie et générosité envers les institutions du pays.

Elle commence par la naturalisation. Celle-ci, outre qu'elle est un devoir imposé par notre séjour au pays, est aussi exigée pour augmenter et affermir l'influence politique des nôtres, sauvegarder nos intérêts de groupe ethnique et nos intérêts religieux : écoles, sociétés, presse de langue française. Puis, pour préciser ce que nous avons dit plus haut au sujet de la langue anglaise, nous ajouterons qu'il nous faut l'apprendre aussi bien que possible pour rendre possible et augmenter notre influence politique, assurer notre succès dans les affaires, nous permettre de défendre nos droits partout où ils sont attaqués, et surtout pour remplir le devoir évident pour tous qui résulte de notre condition dans un pays dont la langue officielle est l'anglais.

Voilà pour nous les obligations imposées par une juste et sage américanisation.

Aller au delà, abandonner notre langue, nos traditions et peut-être notre foi, faire nôtres certaines coutumes, cer-

taines pratiques incompatibles avec nos croyances et notre code de morale, c'est nous assimiler de la mauvaise façon.

L'assimilation et l'américanisation ont donc pour nous des bornes qu'il serait funeste de franchir; nous-mêmes et le pays tout entier en souffririons.

Et c'est ici que doit intervenir l'*Action française*. *Action française* veut dire surtout conservation de la langue maternelle, de la langue française, et avec elle de la foi des ancêtres en sa pureté; conservation de la mentalité française avec ses traits distinctifs de noblesse, d'exquise politesse, de clarté, d'ordre; conservation des traditions françaises au foyer, dans la vie et les relations sociales, par la modestie et la modération dans les modes, la sobriété dans le langage, le goût du beau, du bien, du vrai, de la mesure en toutes choses, par le respect de l'autorité et des justes réclamations d'autrui.

Si l'*Action française* est tout cela, elle se dresse comme un rempart en face de l'américanisation dans ce que celle-ci a de moins bon et de moins noble.

Voyons cela par le détail. C'est très simple, c'est logique et, pour l'esprit non prévenu, vraiment convaincant. L'*Action française* est avant tout la sentinelle de la langue française. Et celle-ci, à son tour, est la gardienne de notre foi. La démonstration n'est plus à faire. Par une conséquence logique et bien étayée sur des faits, la langue et la foi nous préservent contre les mariages mixtes et leurs suites, funestes au pays aussi bien qu'à la famille et à l'individu; elles entretiennent et accroissent notre attachement à la patrie américaine, notre fidélité au drapeau, notre dévouement aux meilleures causes. En effet la foi et la doctrine catholique imposent des obligations morales envers la patrie et la loyauté est l'apanage de la culture française.

Dans le domaine de la vie sociale, elles nous commandent le respect de l'autorité et des droits d'autrui, la justice et l'équité dans les affaires; elles nous fournissent de sains principes de sociologie pour la juste solution des problèmes sociaux.

Dans la vie domestique, elles nous prêchent sans cesse les traditions de famille; elles condamnent le divorce, la grande plaie de notre pays, elles nous mettent en garde contre l'égoïsme et le suicide de la race; elles nous imposent l'obligation d'assurer à nos enfants l'instruction et l'éducation religieuse qui en feront de loyaux citoyens.

Qui ne voit, à la lumière de ces faits, le beau rôle de l'*Action française*, son influence patriotique, même aux États-Unis, et l'obligation qui s'ensuit, pour tout esprit éclairé, d'encourager les publications ou les mouvements d'*Action française ?*

Seule l'américanisation bien comprise, débarrassée de ses exagérations, fruits de l'esprit de secte, de la bigoterie, du socialisme d'État, peut être profitable à notre patrie américaine.

Et c'est ainsi que la comprennent d'illustres citoyens et de grands hommes d'Église.

Il nous suffira de citer ici Son Éminence le cardinal O'Connell et Sa Grandeur Mgr Rice, de Burlington.

C'est pour nous défendre contre la mauvaise américanisation que l'archevêque de Boston envoya des représentants à la législature du Massachusetts protester contre le bill pour l'abolition de l'enseignement des langues étrangères dans les écoles de l'État. C'est dans le même esprit que récemment, à la dédicace de la nouvelle église franco-américaine de West Everett, après avoir félicité les Franco-Américains de la conservation de leur foi ancestrale dans sa fermeté et sa vigueur primitive, et de leur générosité en-

vers leurs œuvres religieuses, il exhorta ses diocésains de langue française à conserver et à cultiver leur langue, leur tempérament, leurs talents naturels et tous les dons de la nature particuliers à leur race.

Les lecteurs de l'*Action française* se rappellent encore la belle et courageuse lettre de Mgr Rice,[1] véritable plaidoyer protestant contre l'unification des langues dans toutes les écoles du Vermont, plaidoyer qui remporta un plein succès. Ce courageux évêque, Américain éclairé, ne craignit pas de faire ressortir l'inconséquence des promoteurs de l'unilinguisme scolaire et de leurs faux principes sociaux, en leur rappelant le patriotisme et la loyauté des Franco-Américains, les services précieux qu'ils rendaient à la patrie américaine dans la grande guerre, grâce à leur connaissance du français.

Tout cela est bien encourageant pour nous et nous engage à lutter avec force, sans relâche, contre l'assimilation mal comprise, et à profiter de plus en plus des bons effets, des inappréciables secours de l'*Action française* pour la sauvegarde de notre entité ethnique; notre couleur propre dans la grande mosaïque américaine.

D'ailleurs, que gagneraient les États-Unis à la perte de notre foi, et par suite de nos mœurs; à la perte des principes religieux qui nous protègent présentement contre la marée montante du divorce, et de tous les désordres sociaux causés par la prédication de doctrines areligieuses; à la perte de nos précieuses qualités de race : goût atavique du beau, de la mesure, de la modestie dans les modes, de la sobriété dans le train de vie, esprit de travail consciencieux, loyal attachement aux institutions du pays, respect des lois, de l'autorité et des droits d'autrui ?

[1] *Action française,* mai 1919.

Rien, évidemment, et moins que rien : ils y perdraient au contraire plus qu'on ne saurait dire.

C'est notre fidélité à notre foi, à notre langue, à notre tempérament, à la culture et aux traditions françaises, s'alliant avec l'américanisation bien comprise, qui fera de nous de bons citoyens américains.

Américanisation et action française, pour nous Franco-Américains, doivent aller de pair. La paix, le progrès, le bien de notre pays, de notre patrie américaine sont dans cette heureuse combinaison.

Georges DUPLESSIS, ptre.

PUBLICATIONS NOUVELLES

On trouvera dans l'une de nos pages roses la liste de nos publications nouvelles. On y verra que nous avons fait passablement de besogne ces derniers temps. D'autres publications sont à l'étude.

Nous nous occupons particulièrement aussi de la préparation de notre Almanach. Nous prions les propagandistes de préparer le plus tôt possible leur travail. Le tirage sera forcément limité cette année.

CHRONIQUE D'ART

On nous entretenait dernièrement, ici même, de la belle décoration de M. Ozias Leduc, dans la chapelle du Sacré-Cœur de l'église du Saint-Enfant-Jésus. A quelques minutes de marche de cette chapelle, vers l'ouest, se dresse la nouvelle église que les Irlandais catholiques de ce quartier ont dédiée à saint Michel. Son architecture et sa décoration intérieure déroutent toutes nos habitudes et sont l'une et l'autre d'un puissant intérêt. Cette église est le résultat de la collaboration de M. Beaugrand-Champagne et de M. Nincheri.

Il a fallu du courage à l'architecte et au curé pour proposer à des marguilliers catholiques une église en briques... Depuis longtemps nous admirions la synagogue de la rue Sherbrooke ouest, l'église toscane au pied de la côte Saint-Antoine et le temple protestant de l'avenue Westmount, et nous nous demandions s'il y avait vraiment incompatibilité entre notre culte et la brique.. M. Champagne eut donc cette hardiesse de construire une église byzantine, en brique jaune, avec coupole en céramique blanche et verte, et façade décorée de faïence. N'étaient le campanile, dont le couronnement est insolite, et le perron, trop à pic sur le trottoir, nous serions pleinement satisfait. [1]

Entrons voir l'œuvre de M. Nincheri. Cet artiste, diplômé de l'Académie italienne des Beaux-Arts, était déjà connu à Montréal par sa décoration du baptistère de Saint-Viateur. A Saint-Michel, on mit à sa disposition un beau-

[1] Nous discuterions peut-être aussi le haut de la façade, et, à l'intérieur, l'exiguité du sanctuaire.

coup plus vaste champ : toute la coupole, les quatre pendentifs, l'arc de la tribune et du chœur, enfin la voûte du fond en quart de sphère. Autant la peinture de M. Leduc est d'allure occidentale et de couleur volontairement atténuée, autant celle de M. Nincheri est vive et d'une hardiesse toute orientale. Le chœur n'a conservé de la manière traditionnelle que le troupeau d'agneaux s'abreuvant, posés sur le cadre d'en bas. On y lit l'inscription : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris.*[1] La grande figure du Christ, qu'on voit dans les basiliques italiennes, cède ici la place à un Sacré-Cœur Eucharistique, entouré de têtes d'anges dans des médaillons. Il règne en cette composition une apparente confusion, résultant de la multiplicité des détails. En revanche, combien la nef est éblouissante ! Et quelle nouveauté elle apporte dans notre architecture religieuse ! L'idée en est très simple. Au sommet de la coupole resplendit un immense saint Michel, ailes déployées; plus bas, au-dessus des petites fenêtres, où brillent, comme autant de rubis, de menues croix rouges, une légion d'anges, aux robes précieuses, aux gestes hiératiques, alternent avec des bouquets de fleurs stylisées ; dans chacun des pendentifs, deux immenses démons — « Father Luke's devils,[2] » disent les enfants — tombent du ciel en enfer, vaincus par l'Archange. L'arc du chœur est occupé par les Évangélistes, et l'arc de la tribune par quatre Prophètes. Le reste des surfaces est couvert de vives et ingénieuses arabesques. Quand, par la verrière de l'ouest, le soleil de l'après-midi pénètre à travers les feuilles vertes et les roses rouges, cette décoration de grande envergure produit une authentique impression de beau-

[1] Vous puiserez avec joie l'eau vive aux sources du Sauveur.

[2] (Luke's Callahan, curé).

té.[1] M. Nincheri, qui est aussi architecte, vient de terminer l'église italienne de Notre-Dame-de-la-Défense; espérons qu'il en entreprendra de même la peinture intérieure.

* * *

Dans tous les pays, les églises l'emportent de beaucoup sur les musées, par leur nombre; et c'est dans l'ordre. Il faut cependant admettre que, chez nous, les musées sont trop rares. N'est-il pas inouï, par exemple, que notre métropole n'ait pas l'équivalent de l'admirable « Ontario Museum » de Toronto? et que notre peuple ne puisse pas, en dehors des écoles, acquérir par la vue quelques notions de minéralogie, de botanique ou de biologie? Du moins, il existe une Galerie des Arts, dont nous sommes redevables à l'esprit d'entreprise et à la générosité de nos concitoyens anglais. Or, c'est cette Galerie qui va devenir la pourvoyeuse d'un Musée nouveau à ériger, si nous avons bien compris, dans la Vieille Capitale. A défaut d'un ministre des Beaux-Arts, nous avons un Secrétaire provincial, jeune, cultivé, partageant les meilleures aspirations de la génération qui « arrive. » Il a obtenu de son gouvernement des subsides annuels pour l'achat de peintures et sculptures de nos artistes indigènes. Afin que ceux-ci puissent profiter immédiatement de cette heureuse initiative, un jury[2] fut tout de suite constitué qui fit un choix parmi les œuvres exposées au Salon du printemps. Ce n'est pas

[1] Il faudrait dire un mot de l'excellent parti qu'on a tiré de la brique pour le mur inférieur, et louer l'exquis maître-autel ainsi que la table de communion.

[2] Ce jury se compose de MM. Dyonnet, peintre et professeur de dessin à l'École Polytechnique, de M. Marchand, architecte diplômé de l'École des Beaux-Arts de Paris, de M. Lindsay, ancien conservateur de la Galerie des Arts, de M. Hope, peintre de Montréal, de M. Roy, avocat de Québec.

sa faute si l'exposition de printemps est la moins « forte » de l'année et si celle de cette année est moins intéressante que d'habitude. Néanmoins cinq tableaux et deux eaux-fortes ont été acquis.[1] Ce sont tous des paysages canadiens. Nous ne doutons pas que ces acquisitions n'encouragent sérieusement les artistes.

Nous nous sommes demandé cependant, s'il serait bon que le mode d'achat reste toujours le même? La somme allouée ne permettra pas d'acquérir à chaque exposition toutes les œuvres qui mériteraient de l'être. Or, une peinture ne peut pas être exposée deux fois au Salon. Ne faudra-t-il pas, dans certains cas, se rendre à l'atelier et choisir sur la cimaise, telle toile déjà ancienne, mais plus caractéristique de l'auteur et peut-être plus belle? C'est un point que l'expérience précisera.

Un autre fait mérite l'attention : nous ne le relevons que pour exciter l'émulation. Si vous consultez le catalogue des Salons, vous serez frappé de ce que la très grande majorité des exposants est anglo-saxonne.[2] D'où il résulte forcément que les toiles achetées le seront aussi. En soi, il n'y a pas de mal. Mais, dans une province française, les artistes français devraient être les plus nombreux.

Espérons que le geste du ministre sera bien compris : c'est un appel aux talents.[3]

Louis DELIGNY.

[1] Ces toiles sont de Mlle Alice DesClayes et de MM. Robinson, Johnstone, Suzor-Côté et Clarence Gagnon; les eaux-fortes de M. Herbert Raine.

[2] Dans une proportion, au printemps 1920, de 187 à 27.

[3] Sa bonne volonté s'est manifestée encore avec éclat au banquet offert à M. Rodolphe Plamondon, le samedi 24 avril.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Ténacité triomphante

Que la ténacité dans la revendication de nos droits ne soit pas inutile, qu'elle finisse, sinon dans tous les cas du moins dans un grand nombre, par obtenir ce que nous désirons, différentes preuves en ont déjà été données. En voici quelques autres que je puise dans mon courrier des dernières semaines.

On se rappelle le cas Leclaire. Averti par le ministère des finances de répondre à plusieurs questions concernant l'impôt sur le revenu, toutes rédigées en anglais, ce brave citoyen réclama des formules françaises. Une, deux, trois lettres restèrent sans réponse. Quelques journaux et revues commentèrent le fait. Or le 20 mai dernier, M. Leclaire recevait du « commissaire des impôts » la lettre suivante : « Je regrette infiniment que vos lettres du 26 janvier, 16 février et 19 mars soient restées sans réponse. Veuillez recevoir mes excuses pour ce retard tout à fait involontaire et que je ne puis m'expliquer. J'ai transmis votre communication à l'Inspecteur des Impôts, édifice Shaughnessy, Montréal, avec la demande de communiquer avec vous au plus tôt, et de vous expédier les formules désirées pour remplir votre rapport sous l'impôt sur le revenu avec amplement de temps de vous conformer à la loi. Je dois dire que le temps pour remplir les rapports de 1919 a été prolongé par le ministre des Finances jusqu'au 31 courant. Après cette date, la pénalité imposée par la loi sera mise en force. Vous voudrez bien accorder une prompte appréciation quant à l'énorme correspondance de ce bureau et l'effort que nous mettons à expédier une prompte réponse à chaque communication. Malheureusement quelques omissions se produisent de temps en temps. J'espère que ce retard ne vous causera pas trop d'inconvénients ».

L'union fait la force

Si ce français manque d'élégance et même de correction, il marque cependant une victoire, lente il est vrai, tardive, mais réelle quand même. Un plus grand nombre eussent-ils protesté, que la réponse serait probablement venue plus vite. C'est l'expérience qu'ont faite les gens de Sainte-

Germaine dont nous avons raconté l'intervention dans notre chronique de mars. Le député, le curé, le maire, les principaux citoyens en un mot, demandèrent que le nom du bureau de poste fût Lac et non pas *Lake* Etchemin. Une carte récente nous apprend qu'ils ont obtenu, sans trop de retards, l'objet de leur requête.

C'est aussi ce qui donne aux démarches des voyageurs de commerce tant de poids. Quand ils sont là cinq, dix, quinze, vingt, à réclamer la même chose il n'est pas facile de la leur refuser. Lorsque tel et tel grand hôtel se sont récemment décidés à faire imprimer des menus bilingues, ils sentaient bien qu'ils ne pouvaient plus résister, sans compromettre leurs intérêts, à la poussée puissante de tout un groupe de leurs clients habituels.

Incident de chemin de fer

Rendons cependant aux voyageurs le témoignage que, même isolés, ils savent revendiquer avec énergie nos droits. Le remarquable article du président de leur Association catholique, M. Alfred Bernier, vient d'en fournir maintes preuves. Qu'on me permette d'en ajouter une nouvelle, des plus récentes. La scène s'est déroulée, comme plusieurs autres, dans une voiture de chemin de fer. Le conducteur demande en anglais son billet à un voyageur de commerce. Celui-ci prie qu'on lui parle français, il fait même remarquer que c'est un droit auquel il tient. « *You better give me your ticket immediately*, reprend l'autre, *as I dont have to speak french, you are only an agitator.* » Notre voyageur remet alors tranquillement son billet dans sa poche. Au bout de quelques minutes, intervention du serre-frein. Mais lui aussi est unilingue. Résultat négatif. On arrive cependant à Farnham, et là, le conducteur fait monter un homme de police et lui demande de s'emparer de cet « agitator » qui refuse de payer. « L'agitator » prend ses deux valises et descend, flanqué de son nouveau compagnon. A terre il lui explique son cas, se dit prêt à le suivre, mais l'avertit qu'il tiendra la ville de Farnham responsable de tous les ennuis qu'il subira. « Remontez, remontez, s'écrie le constable, vous êtes dans votre droit. » Tous les deux remontent en effet sous les yeux étonnés des employés. Un peu honteux de la besogne qu'on avait voulu lui imposer, le brave gardien de paix leur dit, en montrant le billet que tenait à la main le voyageur : « Cet homme est en règle. Il a le droit de rester ici. » D'un geste prompt, le conducteur se saisit aussitôt du billet, le met dans sa poche et file, heureux probablement que l'incident se terminât ainsi.

Il devait cependant avoir une suite. Un exposé complet de toute l'affaire a été remis aux autorités de la compagnie qui ont promis de rendre justice. Celle-ci évidemment ne désirent pas que de tels incidents se produisent. Trois ou quatre suffiront probablement à rappeler nos droits et à obtenir qu'ils soient respectés. De fait, ce sont ces interventions énergiques, poussées jusqu'au, bout qui ont obtenu les principales victoires des dernières années. Sans elles, nous n'aurions ni employés, ni billets, ni menus bilingues.

Bureau de publicité

Au sujet de ces menus un de nos lecteurs constate que leur rédaction française laisse à désirer. J'ai rapporté, dansle *Devoir* du 2 septembre 1915, ce que faisait un marchand qui recevait de ses fournisseurs des catalogues ou des circulaires en anglais ou en mauvais français. Il leur signalait le tort qu'une telle littérature pouvait leur causer, puis il ajoutait, en homme pratique : « Si vous voulez une annonce rédigée en bon français, adressez-vous donc à la Ligue des Droits du français, 30, rue Saint-Jacques, Montréal ». Dès sa fondation en effet, la Ligue des Droits du français s'est occupée de ce point important. Voici ce qu'on lit dans son premier manifeste tiré à plusieurs milliers d'exemplaires : « Une autre initiative nous a paru s'imposer. C'est l'établissement d'un bureau français de publicité. Il est déjà en partie organisé. Deux écrivains de talent, possédant à fond les langues française et anglaise, sont à notre disposition. Ils reviseront, traduiront, rédigeront, moyennant une rétribution raisonnable, tout travail qu'on voudra bien leur confier : annonces, catalogues, prospectus, etc ».

Ce bureau n'a pas cessé de fonctionner. Notre almanach de 1916 faisait remarquer que d'importantes maisons anglaises s'adressaient à lui. MM. Albert Lozeau et Léon Lorrain y ont accompli un travail très effectif. Que plusieurs compagnies ontariennes ignorent encore l'établissement de ce bureau et confient la traduction de leurs circulaires à des employés incompétents, cela n'est pas pour nous étonner. Nous n'avons jamais eu les moyens d'annoncer notre œuvre sur tous les toits. Il existera toujours d'ailleurs des gens qui se fermeront les yeux pour ne point voir et les oreilles pour ne point entendre. Que de Canadiens français, par exemple, semblent ne pas même soupçonner actuellement, malgré la large publicité qui leur est faite, l'existence de plusieurs de nos maisons financières et vont placer leurs épargnes dans des institutions étrangères de moindre valeur !

Pierre Homier.

Comment servir

LES MÈRES

Il me semble qu'au dessus de tous ceux qui sont appelés à servir, celles qui, par leur nature et leur vocation, doivent servir davantage notre pays et la cause française au Canada, ce sont les mères.

Elles tiennent les destinées futures dans leurs petites mains : les enfants qu'elles élèvent seront demain le peuple canadien et ceux qui le dirigent.

Elles sont toutes-puissantes pour servir ou pour compromettre notre avenir français. Cette vérité est si évidente qu'elle est admise par tous; mais, admise en théorie, il ne semble pas que, dans la pratique, nous l'ayons comprise dans toute sa profondeur et toute son étendue.

C'est qu'il n'y a pour nous qu'une manière de servir efficacement : faire à nos enfants des âmes françaises.

Voici en six petits mots ce qui prend, pour l'accomplir, toute l'intelligence, toute la volonté, toute la conscience de chaque mère canadienne. Elle rencontre au dehors des obstacles dus à l'ambiance anglaise; au dedans, elle en rencontre d'aussi nombreux créés par notre glissade graduelle vers tout ce qui est anglais et américain : esprit, habitudes de vie, éducation des enfants.

Devant les protestations que je devine, je vous prie d'observer et de comparer ce que nous sommes, au point de vue français, aujourd'hui, avec ce que nous étions, disons, il y a un demi-siècle ? Et pourtant, alors déjà, les bons Canadiens se plaignaient des progrès de l'anglicisation dans notre province française.

Les Anglais ont de grandes qualités et c'est en les accentuant qu'ils deviennent remarquables. Leurs coutumes, leurs manières de faire conviennent à leur nature et à leur tempérament; nous avons tort de les adopter, elles ne sont pas faites pour nous. Soyons aussi personnels et impénétrables qu'ils le sont. Nous, de race française, efforçons-nous d'être supérieurs en accentuant les qualités de la race française. Nous ne serions jamais des Anglais bien réussis, pas plus qu'ils ne seraient des Français passables. Ils n'ont pas cette ambition d'ailleurs, soyons aussi fiers qu'eux.

La mère est maîtresse absolue de l'âme de son petit enfant, elle peut la pétrir à sa guise. Il faut qu'elle sache que, dès le début, tout a de l'importance dans l'éducation, qu'il ne faut rien négliger de ce qui peut favoriser la réalisation d'un programme médité et tracé à l'avance.

Dans tous les pays la mère, pour faire à son enfant l'âme de sa race, est aidée par l'ambiance, les souvenirs communs à tous, une langue unique, l'esprit national incarné dans tous les usages et manifesté dans toutes les grandes circonstances de la vie. Ici, le voisinage des deux races, leur rivalité, l'usage de deux langues ,l'infiltration insidieuse d'une mentalité étrangère, rendent l'œuvre de la mère assez compliquée, et pour la bien remplir, elle doit savoir exactement en quoi elle consiste à ce point de vue spécial, et ce qu'est cette âme française qu'on lui présente comme idéal.

Remontons à nos origines, et nous trouverons l'âme française toute noble, grande, brave et forte, à la fois idéaliste et pratique, croyante et apostolique, incarnée dans cette poignée de colons que rien n'a pu décourager ni déraciner.

Ils conquièrent la forêt et les sauvages, ils sont plus forts que les éléments et les événements déchaînés contre eux. Soutenus mollement par la France, et finalement abandon-

nés par elle, ils résistent encore à tout ce qui leur enlèverait leur personnalité ou toucherait à leurs libertés, et ils luttent si bien qu'ils ne sont jamais asservis. Ils demeurent catholiques en pays protestant, français en pays anglais. Ils se multiplient prodigieusement et débordent de la province où les Anglais ont cru les enfermer, et partout où ils vont, ils conservent leur foi, leur langue et leur force d'expansion. Si faibles, si pauvres et si peu nombreux au début, ils sont devenus une grande force qui augmentera, à la condition pourtant de ne rien céder, de rester solidement attachés à ce qui a fait leur succès et leur durée.

La voilà l'âme française, celle qui sommeille dans chacun de nos enfants et qu'il faut éclairer et diriger dans la voie tracée par nos prédécesseurs, grands patriotes, missionnaires, défricheurs et cultivateurs, hommes d'affaires, hommes de professions libérales, chasseurs ou seigneurs, tout le peuple français du Canada dont nous descendons et que nous avons le devoir de *continuer*.

Quand l'âme de l'enfant commence à s'ouvrir comme une fleur dans la douce tiédeur du foyer, elle entend et elle écoute; elle s'assimile ce qu'on lui dit et elle essaie de communiquer ses petites pensées vagues : enveloppons-la, pénétrons-la de l'esprit français, qu'elle le respire, qu'elle l'entende dans un langage aussi pur que possible. Et quand l'enfant réclame des contes, c'est pour nous le moment de commencer à lui transmettre son héritage.

Il veut des faits merveilleux et héroïques, des rois, des batailles, des voyages, des peuples étranges, des pays remplis d'animaux et d'oiseaux de toutes sortes. Puisons dans notre trésor : nos contes seront des histoires et même de l'histoire : quelle femme un peu intelligente et instruite, mêlant adroitement les récits de la vieille France et ceux de la Nouvelle-France, n'amusera pas l'enfant en touchant son

cœur ? Elle fera de lui, dès l'âge de six ans, si elle le veut, un petit Canadien français qui sait pourquoi il est Canadien et comment il est français.

C'est la mère qui *donne le Bon Dieu* à son petit enfant : fortement croyante, elle lui transmet peu à peu la fo dont elle vit, et jamais il ne la perdra complètement si elle lui vient de sa mère. Il faut des mères profondément chrétiennes, solidement instruites de la religion, afin qu'il ne se mêle à leur enseignement aucune erreur, aucune superstition, aucune étroitesse. L'influence religieuse d'une telle mère sur ses enfants est la plus bienfaisante et la plus durable de toutes.

N'oublions pas que la première éducation esthétique de l'enfant est l'œuvre maternelle, que le choix de ses premières images, de ses jouets, de ses livres dépend d'elle et que ses premières impressions sont ineffaçables. Ne comblons pas les petits de choses laides, jouets grotesques et images vulgaires. Donnons moins de cadeaux et choisissons-les avec goût. Mettons en lui le bel amour de ce qui est beau, apprenons-lui à *voir* la beauté et à l'admirer : les nuances des nuages, la délicatesse des fleurs, l'harmonie des formes, la douceur des sons, peu à peu il saura les apprécier et les aimer, si sa mère s'est occupée de lui comme elle le doit, si elle ne lui a pas permis de s'habituer à la vulgarité et à la laideur.

La musique, les jolies gravures, les poésies gracieuses, autant de moyens de cultiver en lui le goût du beau et en même temps le goût du bien et de l'harmonie morale. Nous le savons bien : dans la vie tout sert, soit à tirer en bas, soit à élever l'âme. Ne négligeons rien de ce qui aidera l'enfant, devenu un être responsable et qui lutte, à s'élever au-dessus des bassesses et des laideurs.

Utilisons tout ce qui peut faire s'épanouir en lui les dons qu'il apporte en naissant. Dans l'obscurité de l'ignorance et de l'abandon, sa petite âme dormirait. Nous devons l'éveiller et lui enseigner à l'exprimer. Il ne le fera que dans la confiance la plus absolue : celle-ci est instinctive; quand il la perd, c'est par notre faute. Ce « Maman l'a dit », qu'il répète avec une ténacité si touchante parce qu'il a la foi, redoutons, comme un malheur irréparable, qu'il la perde en découvrant que sa mère l'a trompé.

Qu'il ait la certitude que ses idées, ses curiosités et ses découvertes ont pour elle une grande importance, et c'est d'ailleurs la vérité. Elles sont importantes, ces confidences enfantines, qui appellent la mère et l'accueillent en amie dans la petite âme si facile à effaroucher, et qu'une parole brusque, une distraction évidente font se replier sur elle-même bien plus facilement que la plupart des mères ne le soupçonnent.

L'âme de l'enfant est riche de trésors accumulés en elle dès avant sa naissance, il appartient aux mères de les trouver et de lui enseigner à s'en servir.

Dans cette première éducation, il faut nous pénétrer de cette vérité : les enfants ont en eux le germe des énergies, des qualités et des talents qui ont fait la force et la grandeur de nos ancêtres, mais ces petites âmes sont ouvertes à tant d'autres influences contraires ! C'est notre devoir et notre labeur d'amour de « favoriser en eux la poussée des ancêtres », comme le dit si fortement Maurice Barrès, et rien ne peut nous y aider autant que de les initier de bonne heure à ce que furent la vie, les traditions, l'esprit des Canadiens dont nous descendons. Nous leur ferons ainsi un fonds français solide qui résistera à toutes les influences et à toutes les infections. Ils auront une personnalité

forte qu'ils conserveront même en vivant dans les milieux étrangers.

Nos vieilles chansons françaises sont utiles ainsi que nos rondes populaires. Donnons-leur de la gaieté et des chansons, que leur jeunesse s'épanouisse dans la joie précieuse et le rire facile. J'aime aussi les vieux cantiques démodés et vieillots qui furent chantés par plusieurs générations de Canadiens. Chansons et cantiques traversèrent l'Océan avec nos anciens, il est juste que nos enfants les lèguent à leurs enfants. Il n'y a rien à négliger, pour créer dans la famille, atmosphère française dans laquelle grandit l'âme de l'enfant qui en demeurera imprégnée.

Mais l'enfant vieillit et l'école nous le prend, et plus on s'est occupé de lui avec intelligence, plus il nous semble que l'école ruine notre œuvre. Il entend un langage incorrect et vulgaire et il l'imite : il devient querelleur et grossier. Quelle mère ne s'est pas désolée et un peu découragée à ces retours d'école ? C'est notre grande épreuve, mais avec ténacité, il faut réagir constamment contre les mauvaises influences et ne pas oublier qu'il y en a de bonnes. A travers ces difficultés nouvelles, continuons à *élever* l'enfant.

Avec quelle sollicitude il faut veiller afin de lui enseigner à être endurant sans lâcheté, brave sans cruauté, bon sans faiblesse, délicat sans mièvrerie, assez fier et indépendant pour *oser* être poli, bien élevé, parler correctement, en dépit des écoliers et des maîtres parfois; pour qu'il ait le courage d'être généreux et délicat au milieu de tant de petits gamins rudes et mal élevés.

C'est maintenant qu'il faut constamment tenir devant ses yeux l'idéal français, en travaillant à lui faire une conscience délicate, forte, droite et noble qui haïsse le mensonge et méprise toute lâcheté physique et morale. Poussons-le à être actif, complaisant, gai; enseignons-lui à penser aux

autres, à s'oublier à l'occasion, à accepter avec calme les contrariétés, à prendre sur lui pour ne pas manifester bruyamment sa mauvaise humeur.

Maintenant, plus que jamais, il doit être persuadé que sa mère est sa meilleure amie et que rien de ce qui le touche ne la laisse indifférente. Pour le comprendre, qu'elle essaie de revivre son enfance afin de savoir son point de vue à lui : elle jugera ensuite au sien, en y apportant de la réflexion, de la mesure, beaucoup de prudence, car elle ne doit pas se tromper : ses erreurs peuvent avoir des conséquences sérieuses.

Beaucoup de mères ignorent qu'il faut enseigner aux enfants à aimer et que c'est avec leur mère qu'ils l'apprennent bien. Ce n'est qu'à force de recevoir que l'enfant veut donner à son tour. L'amour n'est pas dans sa nature, il est tout égoïsme : l'amour étant un élan au-dessus de sa nature, c'est la mère qui prépare le miracle en l'aidant à sortir de sa petite personne par l'habitude de penser au plaisir et au confort des autres. Car, aimer c'est s'oublier pour les autres, l'amour qui n'est pas cela n'est qu'un autre nom donné à l'égoïsme.

Il existe une classe d'enfants qui sont l'objet de ma profonde pitié. Ce sont ceux qui sont moins bien doués que leurs frères ou leurs sœurs, moins vifs, moins brillants, plus distraits et plus lents, et qui sont traités dans la famille comme s'ils étaient bien inférieurs aux autres.

Que de natures on a désorientées pour la vie en traitant avec dédain leur intelligence un peu courte, leur esprit indécis aux idées confuses ou fausses. Parents et professeurs s'écrient trop souvent : « Est-elle simple ! — On ne fera jamais rien de lui ! » O les paroles maladroites et malfaisantes qui retentiront peut-être sur toute une existence pour l'assombrir quand il aurait suffi d'une tendresse

intelligente, d'une patience douce et ferme pour ouvrir cet esprit fermé, donner de la confiance au pauvre enfant, au lieu de le décourager par les reproches ou les réflexions humiliantes.

L'enfant maintenant a l'occasion d'avoir des petits compagnons anglais. Faudrait-il lui permettre de se laisser aller à son antipathie instinctive pour eux ? Certainement non. Qu'il se fasse respecter d'eux et qu'il les respecte. Vous me direz que voilà un mot bien grave à employer quand il s'applique à des enfants ? Je vous assure que le germe du sentiment est en eux : à nous de le développer, et en voici l'occasion. Enseignons-lui à être fier de sa race et disons-lui que l'autre a le même droit d'être fier de la sienne, et qu'il n'y a rien de plus vilain, de plus injuste et de plus lâche que les injures qui s'adressent aux origines des uns et des autres.

Que chaque soir le retour de l'enfant dans la famille soit le bain salutaire où s'efface tout ce qui a pu ternir son idéal et affaiblir en lui la force des traditions françaises. Efforçons-nous sans cesse de le faire grandir moralement, et que tout y concoure : leçons expliquées, commentaire des incidents de la journée sont autant d'occasions précieuses, où l'âme des parents et celle de l'enfant prennent contact et se révèlent mutuellement.

A mesure que l'enfant sort davantage du cercle familial, il est plus exposé aux influences étrangères et je ne vois de contre-poison énergique, contre l'anglicisation inconsciente que dans la famille jalousement française et traditionnelle, travaillant sans relâche à façonner l'âme de l'enfant dans le sens français afin de maintenir la race dans sa pureté, sa fierté et sa force.

A toutes les étapes de l'éducation, nous serons puissamment aidées par les lectures bien choisies, habilement gra-

duées, faites autant que possible à haute voix, pour que l'enfant perçoive peu à peu la clarté et l'harmonie de la belle phrase française et que son cœur s'ouvre aux conceptions élevées et nobles qui s'adaptent si mystérieusement à ses origines et à ses hérédités.

Quand de l'école ils passeront au collège ou au couvent, ils auront acquis le goût des choses de l'esprit, ils sentiront fortement l'attirance du Beau, et avec leur besoin de grâce et de logique, ils répugneront aux lectures insignifiantes, aux phrases ronflantes et aux laideurs courantes. Les mères se reposeront-elles enfin après avoir confié leurs enfants à des éducateurs bien choisis ? Les mères ne se reposent jamais, et ce serait une grave erreur de se décharger maintenant de responsabilités qui sont de plus en plus sérieuses. Leur action doit s'exercer discrètement et fermement, en collaboration avec celle des éducateurs. La mère est la première influence, et si elle est à la hauteur de son rôle, elle est la meilleure. C'est elle qui connaît mieux son enfant ; qu'elle l'habitue à s'exprimer librement devant elle et sur tous les sujets. La parfaite sincérité de l'enfant avec sa mère dont l'indulgence ne doit jamais troubler le jugement, est la meilleure sauvegarde de l'enfant. Ne la lui enlevons pas en nous désintéressant de ses études, de ses plaisirs, de ses difficultés et de ses préférences.

Sans cesser d'être la mère sage, devenons peu à peu l'amie, et pour y réussir oublions quelquefois les années qui nous séparent de nos enfants. Nous n'avons pas toujours pensé comme aujourd'hui : remettons-nous au point, esayons de nous rappeler les illusions, l'ardeur, l'exubérance et les intransigeances de la jeunesse : alors seulement nous serons en état de prévoir les dangers, de deviner ce qu'on ne nous dit pas complètement, de protéger enfin et de diriger sûrement.

Par nous il s'attache au foyer et à la famille; la mère a mille moyens de faire vivre l'âme de l'enfant dans la lumière, la rectitude et la générosité. C'est par elle qu'il apprend mieux la politesse, c'est avec elle qu'il exercera plus facilement la délicatesse et la sensibilité qu'il cache avec timidité quand il est entouré d'étrangers.

Un jeune homme qui a été ainsi suivi avec sollicitude par sa mère sort du collège immunisé contre l'anglicisation.

Il n'en est pas de même de la jeune fille et pour bien des raisons. Malheureusement, dans plusieurs des grands couvents de nos villes, le nombre des Américaines et des Anglaises crée une atmosphère trouble où flottent des idées et des habitudes bien différentes de celles que nous préconisons pour la sauvegarde de notre vie française. Dans nos familles également, nous nous sommes éloignées de la vieille et saine tradition canadienne pour adopter des usages qui ne sont pas faits pour des tempéraments latins. L'éducation d'autrefois ! On l'a dédaignée, proclamée démodée, trop ancienne pour servir à nos modernisantes.

Et qu'est-il arrivé ? Les jeunes filles de nos jours, élevées suivant les méthodes nouvelles, celles qui sautent à pieds joints par-dessus toutes les restrictions traditionnelles et par-dessus beaucoup de convenances, sont-elles bien supérieures à celles qui les ont précédées ? Vous prétendiez, en leur accordant plus de liberté, les doter d'une personnalité plus marquée ? Ont-elles, en effet, plus d'originalité et plus de caractère ?

Non. Elles ont des habitudes d'indépendance, de paresse, de luxe, de vanité qui les amènent au mariage prêtes à la révolte dès que les difficultés surgiront. Est-ce un progrès ?

Elles ont accroché pas mal de leur laine aux ronces des chemins sur lesquels elles ont erré jour et nuit, sans l'ombre

de surveillance, et si, après toutes leurs petites aventures, elles sont demeurées honnêtes au sens strict du mot, elles sont loin pourtant d'avoir la pureté de cœur et la droiture de conscience qui furent longtemps l'apanage des jeunes filles, et quoi qu'on en dise, ces qualités restent encore et seront toujours leur plus grand charme. Dans les familles à l'aise, les jeunes filles ne consentent pas à travailler dans la maison, et les sommes qu'elles dépensent pour leur toilette sont extravagantes; dans les familles plus modestes, comme elles ont les mêmes exigences, elles trouvent du travail hors de la maison afin d'avoir la liberté de dépenser aussi beaucoup d'argent. Les unes et les autres vivent en égoïstes et pour leur plaisir : elles n'aiment leurs parents qu'en théorie et en raison de ce qu'elles peuvent en tirer. Si ce sont là les fruits de la belle liberté tant prônée, il est temps d'étudier la question sérieusement, et de voir si l'ancien système ne valait pas mieux que celui-ci.

Certes, je suis en faveur d'une grande largeur d'idées dans l'éducation de nos filles. Après leur avoir fait une conscience droite et éclairée, après avoir essayé de les former sérieusement, qu'on leur accorde une liberté raisonnable; mais liberté n'est pas licence, et à moins d'avoir perdu la tête, on ne peut voir sans effarement les agissements de tant de jeunes filles de nos grandes et petites villes qui vont où elles veulent, avec qui elles veulent, et si peu protégées, que leur audace invite toutes les catastrophes.

Tous les bons parents dont la faiblesse autorise une telle conduite sont très coupables, ils ne sont malheureusement pas les plus cruellement punis.

Il est temps de faire une réaction, et ce sont les femmes canadiennes-françaises qui doivent en prendre l'initiative. Ce leur sera facile, car il faut revenir bien peu en arrière pour

retrouver l'éducation chrétienne et sensée, les habitudes respectables de nos bonnes familles canadiennes.

Nous nous sommes laissées entraîner par un courant qui nous paraissait irrésistible : de concessions en concessions, il n'est presque rien resté des usages qui protégeaient la pureté et la modestie de nos filles, et nous en sommes au point où il faut juger le système américain à sa valeur. Pour nous, il ne vaut rien. La preuve en est faite. La dégringolade a été rapide, les moins austères le constatent et le déplorent.

Mais il est toujours temps de se ressaisir et il n'est de courant irrésistible que pour ceux qui renoncent à lutter.

Ici c'est l'union de toutes les consciences et de toutes les volontés féminines qui donnera la force nécessaire pour remonter le courant et revenir aux coutumes sensées et comme il faut d'un autrefois encore assez rapproché. Mais il n'y a pas à nous le dissimuler, il faut de grandes réformes.

Tout le monde s'accorde pour blâmer le luxe qui envahit toutes les classes de la société, mais bien peu veulent y remédier personnellement en vivant avec plus de simplicité. Chacun vit à l'extrême limite de ses ressources quand ce n'est pas au delà, et les enfants élevés dans un milieu où l'économie est ignorée, où tout est sacrifié à l'apparence, sont tout naturellement entraînés à l'extravagance.

Pour inculquer la simplicité aux jeunes filles, il ne suffit pas de modifier leur manière de se vêtir, il faut que la famille soit simple en tout; et que chaque membre soit convaincu que le confort et l'élégance s'allient parfaitement à cette simplicité de bon ton qui leur donne un cachet de distinction. Il est très rare que le grand luxe ne sente pas un peu le parvenu. Il faut à la mère autant de jugement que de tact pour poser les limites convenables, et il lui faut beaucoup de fermeté douce pour que ces limites ne

soient pas franchies. En modifiant certaines de nos façons de vivre actuelles, en faisant la vie de famille plus unie et plus intime, il deviendra tout naturel d'habituer la jeune fille à partager avec sa mère les travaux et la responsabilité du ménage : ce sera l'aider à édifier son bonheur futur et la paix de son propre foyer, car les maisons mal organisées sont toujours des foyers de discorde.

Ce retour à nos belles traditions françaises ne se fera pas en un jour mais rien n'est impossible aux bonnes volontés éclairées et ferventes.

Laissant de côté toutes les considérations générales que je pourrais faire valoir sur l'avenir de notre pays, c'est le devoir strict de chaque mère de préparer l'avenir de sa fille, et le devoir également sérieux de chaque jeune fille de parfaire l'éducation bien commencée mais incomplète qu'elle a reçue au couvent.

Dans toute jeune fille il y a de l'enfant et de la femme, c'est-à-dire peu d'unité encore, une volonté inégale, des aspirations élevées, de la générosité, des sentiments délicats, de beaux enthousiasmes, mais tout cela est un peu incohérent et demande une direction ferme et sage que la mère doit pouvoir donner, et à laquelle le père ne doit pas rester étranger.

Les parents ne peuvent l'ignorer; les années qui s'écoulent entre la sortie de pension et l'établissement de la jeune fille seront décisives dans l'orientation de sa vie, et elles sont pour la vraie mère, celles qui demandent le plus d'intelligence, de tact et de fermeté.

Préparons nos filles à être à leur tour des mères chrétiennes et dévouées et à continuer pour leur compte la chaîne des meilleures traditions, qui comprend celle de la bonne maîtresse de maison. Initions-les à tous les secrets d'un art qui, hélas, se perd depuis que les femmes deviennent

si mondaines. Il ne suffit pas qu'une maison soit bien meublée; elle doit être propre et salubre, bien conduite, afin que les dépenses n'excèdent pas les revenus; une femme doit être en mesure de faire et de faire bien tout ce qu'elle commande à ses domestiques... quand elle en a !

Les femmes auraient bien tort de se croire diminuées par ces soins domestiques. La poésie n'est pas toute dans les anthologies; elle ne se borne pas, non plus, dans la vie, à ces rares moments lumineux ou sombres pendant lesquels elle pénètre toute existence humaine; elle se cache partout et elle embellit les plus modestes détails quand ils se rattachent à l'accomplissement du devoir accepté pour le bonheur de ceux qu'on aime.

Aucune mère, attachée à sa mission, fidèle à son poste au foyer, devenue l'amie et la compagne de sa fille, partageant avec elle ses travaux, s'intéressant à ses plaisirs, s'y prêtant avec complaisance et gaieté, ne peut manquer d'atteindre le but qu'elle poursuit depuis la naissance de l'enfant : faire d'elle une vraie femme. C'est le plus beau service qu'elle puisse rendre à son pays.

Avec une profonde conscience de la puissance de notre effort personnel et de sa nécessité, avec toute la bonne volonté de notre âme bien éveillée aux besoins de l'heure, prenons notre grand courage pour revenir à la simplicité, à l'industrie, à l'hospitalité sans faste, à la politesse, à l'honnêteté foncière, à la décence, au respect des parents, à l'amour du foyer qui ont fait si respectables ceux qui, avant nous, furent l'honneur du Canada français. L'une de nos obligations envers eux est de demeurer nous-mêmes, sans teinture d'anglicisation ou d'américanisation.

Notre antipathie pour les Anglais est peut-être injuste, nos dédains sont souvent immérités : surveillons ces dispo-

sitions excessives, soyons généreux et justes, ce sera faire preuve d'intelligence.

Mais ce que personne ne songerait jamais à critiquer, c'est notre effort à nous distinguer et à progresser en affirmant notre personnalité française, en affinant notre intellectualité française, en élevant très haut notre idéal et en nous efforçant de le vivre.

C'est la bonne manière d'être de vrais Canadiens-français et de servir parfaitement la cause française, dans tout le Canada, en la faisant respecter et triompher.

FADETTE

PROPAGANDE ! PROPAGANDE !

Nous avons déjà fait savoir à nos amis qu'il nous fallait mille abonnés de plus. Nous leur réitérons cet avis. Et l'époque nous semble bien propice pour qu'ils en tiennent compte. C'est la période des vacances, la période où l'on est moins occupé, où l'on se déplace facilement où l'on rencontre beaucoup d'amis. C'est aussi la période des congrès, des grands ralliements, des retraites ecclésiastiques. Quelles occasions pour faire de la bonne propagande.

Chacun de nos amis devrait avoir un carnet d'abonnements sur lui, et celui-là aura passé de mauvaises vacances qui ne le remplira pas.

LENDEMAINS DE CONQUÊTE

M. l'abbé Lionel Groulx voit dans l'histoire plus qu'une énumération de faits, une nomenclature de dates ou une galerie de grands hommes. A la manière des vrais historiens, il remet en lumière les éléments élevés du passé. Au-dessus du récit des événements, plane son imagination évocatrice. Par elle renaissent les générations disparues, les époques évanouies, pénètrent dans les interstices, que laissent entre eux les événements, les clartés de la vie. M. l'abbé Groulx recherche avant tout sous l'amas des ans et des siècles « la poussière humaine qui demande à revivre ». Et tout au long de ses pages, court un souffle de vie qui rend attachante leur lecture. Ses synthèses, appuyées sur l'analyse, sont des tableaux où se détachent, en des couleurs vraies, les sommets de l'histoire et ses leçons. Cette aptitude à généraliser lui a fait porter déjà des jugements, dont l'originalité étonna tout d'abord, mais dont l'exactitude assure la durée. Le 22 avril 1920, à la suite de la conférence que venait de donner à la salle Saint-Sulpice M. l'abbé Martial Levé sur le devoir social de l'élite, M. l'abbé Léonidas Perrin énuméra les raisons de fierté des Canadiens français. L'auditoire redoubla ses applaudissements lorsque M. le curé de la paroisse de Notre-Dame affirma : « Nous avons conquis toutes nos libertés en dépit d'un pouvoir despotique ». Le distingué sulpicien faisait alors sienne la conclusion que comportent les conférences que donna M. l'abbé Groulx à l'Université Laval à Montréal, de novembre 1915 à mars 1916, sur nos luttes constitutionnelles. Ses affirmations hardies, qui donnèrent peur à quelques Canadiens français et colère à certains Anglo-

saxons de la Société Royale, lui valent maintenant de prudentes et précieuses adhésions. Il rétablira la vérité historique sur d'autres points.

Sa *Naissance d'une race* prouva qu'après 1608 il s'était formé sur les rives laurentiennes un type français d'une physionomie originale, qu'un peuple prit alors place « dans la catégorie des types humains appelés par les ethnologues races historiques ».[1] Les cinq conférences que M. l'abbé Groulx fit l'hiver dernier à l'Université de Montréal, réunies en volume sous le titre : *Lendemains de Conquête*, étudient ce type à l'heure où l'épreuve de 1760 s'abat sur lui. Un peuple nouveau donc était né à la vie. Il se développait peu à peu, sous la poussée de la sève intérieure, mû par les deux plus actifs agents de civilisation qui soient en ce monde, le catholicisme et l'esprit français. Une secousse survint. 1760 marque une coupure dans son histoire. Est-ce la catastrophe ? Tournant la route, la petite race s'accommodera-t-elle du nouveau régime, et ses malheurs agrandis lui seront-ils cause additionnelle de doubler son énergie, de monter dans la galerie des races historiques ? C'est à cette enquête que s'arrête M. l'abbé Groulx et il la restreint aux six années qui suivirent la conquête anglaise.

Cette conquête fut-elle un bienfait ou un malheur ? M. l'abbé Groulx porte ici un jugement nécessaire et longtemps attendu. On a trop souvent répété que la défaite des Plaines d'Abraham, s'étant produite à la veille de la révolution française, nous avait délivré des contre-coups que les journées sanglantes de 1789 auraient pu faire sentir à la jeune nationalité de la Nouvelle-France. Certaines gens se consolent trop vite de leurs chagrins. Pour un

[1] Les citations insérées dans cet article sont empruntées au livre de M. l'abbé Groulx que nous analysons, *Lendemains de Conquête*.

peu, le tonnerre qui leur tombe dessus leur paraîtrait un bienfait. Un malheur est un malheur. Dieu permet que l'homme trouve dans la souffrance sa sanctification et Il fait servir jusqu'à ses pleurs. Les épreuves n'en laissent pas moins après elles des suites que seuls les aveugles et les irréfléchis méconnaissent. M. l'abbé Groulx a eu le courage d'écrire, et pour ma part je l'en félicite : « Faut-il donner à la conquête anglaise de la Nouvelle-France figure de bénédiction et de bienfait souverain ? A notre avis les enseignements de l'histoire n'autorisent point cet optimisme. Toujours la soumission à un peuple étranger fut, pour une race adulte, la grande épreuve, l'insigne calamité ... C'est déjà une bien lourde et périlleuse épreuve que celle de la défaite ployant les âmes jusqu'à terre. Toujours une dépression morale malsaine, conseillère de démission, se produit dans la conscience d'un peuple à l'heure où, devant le spectacle de ses dernières forces brisées, il se dit, baissant la tête : je suis vaincu. Aux ruines matérielles de la guerre s'ajoute pour lui la perte de biens supérieurs. Quand il descend au fond de sa conscience il n'y trouve plus le même sentiment de fierté, la même confiance en ses forces, en son avenir, au génie de sa race, sentiment et confiance qui faisaient les meilleurs ressorts de sa volonté. Regardez dans leur histoire les générations humaines qui ont vécu ou suivi ces mornes catastrophes. Toutes en ont subi dans leur âme un si profond ébranlement qu'elles ont paru inaptes aux grands desseins, écrasées, semble-t-il, sous le poids d'une sombre fatalité ».

Il écrit encore à propos de la conquête anglaise : « Quelques sources de sa vie (de notre race), s'en trouvèrent appauvries, d'autres entièrement taries. Dans la destinée de notre peuple, ce fut une courbe soudaine, une épreuve qui prit les proportions d'une catastrophe ».

Le mérite de notre peuple fut, sous cet orage, de ne pas perdre pied. Il se groupa, vécut, lutta, grandit. En face des périls nouveaux, il sut trouver en son âme une valeur renouvelée. Comment nos ancêtres organisèrent-ils leur effort ?

Combien sont-ils ? Quels sont-ils ? Nobles ou paysans ? Quel accueil leur fait le vainqueur aux premiers jours de sa domination ? En particulier, quelle attitude observe-t-il au sujet « des deux plus fermes appuis de la jeune nationalité », la religion et les lois. A ces divers points d'interrogation, M. l'abbé Groulx apporte des précisions qu'on ne pourra plus ignorer.

Combien sont-ils ? Environ 65,000 dont 53,000 de population rurale. Les quatre cinquièmes sont donc des paysans. Quelques prêtres — 181, quelques nobles et bourgeois — 130 seigneurs, 100 gentilshommes, 125 négociants, 25 jurisconsultes et hommes de loi, 25 à 30 médecins et chirurgiens, 25 à 30 notaires. Voilà les cadres de ces milliers de défricheurs. C'est peu. Une légende est morte, celle qui fit s'éloigner du Saint-Laurent nos classes nobles, au soir de la défaite. Avant le traité de Paris « seuls ou à peu près les fonctionnaires civils ou militaires quittèrent le Canada ». D'après Murray, 270 âmes émigrèrent en conséquence du traité de Paris. Donc, conclut M. l'abbé Groulx, « le petit peuple de la Nouvelle-France n'a pas subi la décapitation sociale, du moins par l'émigration. Outre ses classes nobles et bourgeoises il lui reste son clergé ».

Quel est son état de fortune ? La capitulation de Québec — 18 septembre 1759, celle de Montréal — 8 septembre 1760, laissent le pays ravagé. Le 30 août 1759, 20 hommes sortent du camp, près Québec, rejoignent le capitaine Gorham à la pointe Lévis et vont incendier tout ce

qu'ils trouvent sur la rive sud, depuis le Sault jusqu'à la rivière Ouelle. Sur un espace de 36 lieues, le pays est saccagé. Dans 19 paroisses, maisons, granges, étables, récoltes, sont détruites. D'autres incendiaires promènent la torche au nord, depuis l'Ange-Gardien jusqu'à la Malbaie. Les détachements anglais opèrent en même temps des razzias sur le bétail. La destruction est accompagnée parfois de massacres et de scalps, comme à Saint-François-du-Lac, à Portneuf, à Saint-Joachim. Les Anglais de 1759 faisaient la guerre comme les Allemands la firent en 1914. Après 68 jours de siège, une masure reste debout à la basse ville de Québec. Pas de pain ni de feu. Au mois d'août 1760, Murray, s'avançant vers Montréal, brûle les maisons du bas de Sorel et quelques-unes de Varennes. Des administrateurs français, Bigot en tête, ajoutent leurs friponneries aux cruautés anglaises. Le Roi de France s'en mêle. Il fait une banqueroute à la colonie. « Sur les 90 millions que représentait la dette totale, 37,607,000 livres, soit un peu plus du tiers se trouva remboursé. Sur les 41 millions réclamés par eux, les Canadiens n'en touchèrent donc que douze dont la plus grande partie, cela va de soi, tomba dans la bourse des agioteurs ». L'épreuve pour nos ancêtres fut complète. Rien ne manqua à leur détresse. L'amertume s'unit à la tristesse que la perte du drapeau blanc leur laissa.

Etaient-ils plus riches au point de vue intellectuel ? Une poignée de nobles, de prêtres, de notables, possédaient quelque instruction. Le Séminaire de Québec, fermé à vrai dire depuis l'épidémie de vérole de l'année 1755, ne rouvre ses classes que 10 ans après, en 1765. Le collège des Jésuites, qui, à la suite de la conquête, tient ses classes de peine et de misère, est contraint de fermer ses portes en octobre 1768. Toute une génération fut alors sacrifiée

et demeura illettrée. La mère Muy de Sainte-Hélène, l'annaliste des Ursulines de Québec, écrit : « Le pays est à bas ». Il l'était en effet.

Sur qui nos ancêtres peuvent-ils compter pour se relever ? Sur eux seuls. La France s'est éloignée de nos rives. Elle oublie les petites gens qui y vivent. Aux desseins de nos nouveaux maîtres de briser tous les liens entre le Canada et la France, notre ancienne mère patrie ajoute sa volonté de ne plus rien faire pour les 10,000 colons que, de 1608 à 1760, elle a établis au Nouveau-Monde. M. l'abbé Groulx écrit des pages, que d'aucuns trouveront amères, sur les illuminations et les feux de joie avec lesquels certains Français de France accueillirent la perte de sa colonie. On sent chez l'abbé Groulx, français d'âme, d'esprit et de culture, la souffrance inguérissable que cause à ce descendant des vaincus de 1760 « cette volonté de rupture » trop apparente à cette époque, chez certains écrivains et certains politiques français. L'abbé Groulx s'en afflige. Il rappelle la perte que cet abandon nous fit subir dans l'ordre intellectuel. Il essaie de mesurer les contre-coups que cette attitude d'indifférence produisit sur notre vie de l'esprit. Cet isolement nous priva du plus nécessaire de nos instruments de travail, le livre. Le recrutement de nos communautés religieuses d'hommes et de femmes fut rendu plus difficile. « La complète suppression de nos rapports avec la France allait nous tenir isolés des grands courants intellectuels. Nous serions sauvés des doctrines néfastes de la fin du dix-huitième siècle, mais laissés aussi sans contact possible avec la saine pensée française ».

Pauvres, manquant des formes les plus simples du crédit, des institutions économiques les plus rudimentaires, isolés, abandonnés de la nation mère, nos ancêtres conquirent le plus solide des appuis, le sol. La défaite fait ren-

trer dans leur foyer les coureurs et les soldats de la veille. Elle ferme pour eux les pays d'en haut, elle met fin aux guerres, elle les déshabitue « des exaltations chevaleresques ». « Les idées fondamentales, directrices de notre peuple avant 1760 se réduisent à l'expansion lointaine, à la pénétration chez les peuplades indigènes, à un infatigable effort pour devancer partout un rival ambitieux, à une course à la fortune rapide dans les postes de l'Ouest. A des degrés divers mais presque unanimement, on vit de cette exaltation militaire, du mirage des grandes aventures, de la fascination d'un empire. Après 1760 la métamorphose est brusque et complète. C'est le règne absolu et universel de la pastorale. C'est la vie familiale et paroissiale reconstruite et recommencée avec les mœurs des petites collectivités communautaires et bien closes »... « Les coureurs et les soldats d'hier enfermés dans leurs foyers et redevenus laboureurs ne tarderont pas à se fortifier de toutes les vertus du sol; ils vont acquérir les énergies expansives des peuples ruraux, celles qui les feront s'élancer à de nouvelles conquêtes ».

Le vainqueur les y aide-t-il ? Cherche-t-il, après la prise du pays, la soumission physique de ses habitants, à faire leur « conquête morale » ? M. l'abbé Groulx nous apporte, sur cette question, le fil conducteur qui nous doit garer des méprises. Les uns n'ont vu chez les Anglais que des conquérants soucieux uniquement d'écraser le vaincu, et, s'efforçant sans cesse par des moyens multiples d'oppression, de lui enlever son autonomie et son originalité. D'autres, charmés par quelques bonnes paroles des nouveaux maîtres, ne cessent d'entonner à l'honneur de l'Angleterre une hymne d'allégresse et de baiser les mains de ses représentants au Canada, M. l'abbé Groulx apporte ici une opinion moyenne, justifiée par l'histoire. A la

première lecture, quelques-unes de ses pages étonnent même, tant elles paraissent clémentes à l'égard du conquérant anglais. A y regarder d'un peu près, l'on s'aperçoit que M. l'abbé Groulx émet sur ce point la note juste. Il oppose à certains bons procédés, dont les Anglais usèrent parfois à notre égard, leur volonté persistante de nous refuser les éléments essentiels à la vie d'un peuple et à sa grandeur. La conquête de 1760 « signifie l'inclusion soudaine d'un peuple français et catholique, de formation monarchique et latine, dans le mécanisme gouvernemental d'un peuple protestant, de formation parlementaire et saxonne ». Il n'est pas étonnant que la politique du conquérant, dans sa portée générale, ait été tournée vers un seul but : noyer cet élément français et catholique dans la race anglo-saxonne et protestante. Reconnaissons du moins que ce fut là le dessein poursuivi par l'Angleterre et ses représentants au Canada. A certaines heures, sans doute, on y mit des formes, mais l'objet principal ne fut jamais oublié. C'est à tout le régime de vie que l'Angleterre nous fit qu'il convient d'appliquer ce que M. l'abbé Groulx écrit touchant la question religieuse : « Depuis le roi jusqu'au moindre fonctionnaire, l'entente semblait faite pour, au lieu de la manière forte, préconiser la dissimulation, les moyens pacifiques ».

Au lendemain de la conquête, le vainqueur a de multiples raisons d'user de bons procédés à l'égard du vaincu. La bataille des Plaines d'Abraham, même la capitulation de Montréal, n'ont pas définitivement réglé le sort de la colonie. On vit dans une situation provisoire. Le traité, cédant le Canada à l'Angleterre, ne sera signé que le 10 février 1763. Les Français peuvent revenir. Leurs ennemis connaissent mal le pays. On a donc motif de traiter avec douceur les nouveaux sujets. Aussi M. l'abbé Groulx

n'hésite pas à écrire : « Nous n'avons plus à nous méprendre sur le caractère de notre premier régime anglais. Ce gouvernement de militaires sut se tenir à bonne distance du caporalisme. Tout serait presque à louer si les bons procédés, l'humeur débonnaire de ces nouveaux maîtres dispensait un peuple vaincu de toute inquiétude ». Précisément. L'instinct de race avertit nos gens qu'ils ne doivent pas se laisser endormir par ces méthodes adoucies du vainqueur. Ils se posent alors avec raison la question à laquelle s'arrête M. l'abbé Groulx : « Cette politique n'en restait pas moins l'invariable politique des bons procédés. Il faudrait voir si elle irait jusqu'aux concessions substantielles ». L'Angleterre n'y alla point de bon gré. La résistance des Canadiens, certaines circonstances, l'insurrection américaine de 1776, par exemple, lui arrachèrent des concessions qu'elle ne voulait point donner.. « Sous prétexte de détruire la légende d'un régime militaire tracassier, violateur de tous les droits, conclut M. l'abbé Groulx, n'allons pas en créer une autre aussi invraisemblable, légende idyllique d'un vainqueur bon samaritain ne conquérant que pour guérir ». A tous les ministres des colonies, à la plupart de nos gouverneurs il convient d'appliquer cette remarque de M. l'abbé Groulx : « Les bonnes dispositions de lord Egremont, dépouillées de leur phraséologie intentionnelle, se réduisent à assez peu de choses ». Donc bons procédés d'une part, mais, d'autre part, refus des concessions substantielles.

Murray veut protestantiser les Canadiens français. Il veut nommer les curés. Cinq années durant, l'Angleterre refuse de consentir à la nomination d'un évêque. On avoue vouloir ruiner le catholicisme, laisser le clergé sans chefs, l'amener à une vie dissolue. Du chapitre de la religion passe-t-on à celui des lois françaises, même attitude.

Admettons, ainsi que le veut M. l'abbé Groulx, que rien n'apparaît dans l'administration judiciaire à Montréal et aux Trois-Rivières, durant le régime militaire, qui sente l'arbitraire et le despotisme. Convenons, ainsi qu'il le soutient, « que nos pères se sont bien trouvés de toute l'administration judiciaire de ce temps ». Même si « les lois anglaises ne furent en vigueur devant aucun des tribunaux de l'époque », il n'en reste pas moins vrai que le conquérant chercha à les substituer aux lois françaises. M. l'abbé Groulx ne m'a pas convaincu par les arguments qu'il apporte à l'appui de la thèse du docteur Labrie, reprise par M. Edmond Lareau. M. Thomas Chapais adopte, il me semble, la seule interprétation qu'il est possible de donner à l'article 42 de la capitulation de Montréal. Par sa réponse très claire : « Ils deviennent sujets du roi », Amherst déclarait qu'au chapitre des lois et des impôts, les Canadiens ne devaient compter que sur le traitement auquel leur donnait droit leur nouvelle qualité de sujets britanniques. Il ne garantissait rien. Cet article 42 ne comportait aucunement la sauvegarde expresse de nos lois françaises. Elle ne se trouve pas non plus dans le traité de Paris. Autre chose est la pratique suivie, tolérée, autre chose les droits explicitement reconnus. Il fallut attendre les articles 4 et 8 de l'Acte de Québec de 1774 pour asseoir sur un texte le maintien de nos lois françaises. Jusque-là, je ne vois, chez le conquérant, que la volonté de les faire disparaître. Les lacunes des capitulations et du traité de Paris, la proclamation de Georges III du 7 octobre 1763, l'ordonnance de Murray et de son conseil du 17 septembre 1764, les représentations du grand jury du 16 octobre 1764, révèlent chez le conquérant une pensée hostile à la survivance ici du droit français. Nos ancêtres la découvrirent. Ils protestèrent avec succès contre une attitude qui tendait à leur ravir

« l'une des assises essentielles de notre race, un élément de notre patrimoine moral, une des formes de notre génie ethnique ». Relisons la page de haute envolée qu'écrit à ce sujet M. l'abbé Groulx : « Un peuple s'attache instinctivement à ses lois, non seulement parce qu'il y découvre une sauvegarde de ses biens, la solide armature de son ordre social, mais encore une expression de son âme. Les recueils de son droit deviennent, au même titre que sa littérature ou ses arts, un monument de sa personnalité nationale. Loin de devenir des formules mortes parce qu'emprisonnées dans des textes, les lois ne cessent de garder une vie latente, et il y a, d'elles au peuple qui les a faites, un retour bienfaisant. Expression de l'esprit d'une race et d'une civilisation, elles maintiennent en les cristallisant les formes d'un génie et d'un passé; elles se tont l'un des contreforts de la tradition. Or pour ces raisons très hautes et pour d'autres qui leur étaient propres, quel prix ne devaient pas accorder à leurs lois les Canadiens de la conquête ! Il faut songer qu'aucune autre expression intellectuelle, aucune œuvre d'art n'avait encore incarné, dans des formes durables, l'originalité psychologique de la jeune nationalité. La vieille coutume de Paris, commentée et amendée par nos cours de justice, constitue leur seul monument spirituel, l'unique table d'airain où le génie français a quelque chance de se perpétuer. Qui donc pourrait alors s'étonner que l'instinct de la survivance fasse courir nos pères vers ce point des remparts et que la défense des lois françaises s'associe dans leur esprit, dès les premières luttes, à la défense de la liberté religieuse ».

Au soir de la défaite, les chefs sociaux des Canadiens commencèrent de défendre ces deux forces morales, la liberté religieuse et les lois françaises. La lutte pour le parler français s'y ajouta bientôt. Leur vigilance et leur téna-

cité conservèrent ces éléments à leur nationalité. Grâce à leurs efforts, le catholicisme et la pensée française demeurent les caractéristique de notre peuple. A lire le livre de M. l'abbé Groulx, l'on connaît mieux les sacrifices que nécessita la conservation de ce patrimoine. L'on voit mieux le point de départ de notre race, l'état précaire où la laissa la conquête anglaise, les obstacles dont sa route fut barrée. On sait gré aux aïeux de s'être enracinés au sol de la patrie canadienne, d'avoir voulu l'effort, de l'avoir accompli, d'avoir tenu. L'on remercie la Providence de Dieu, « la gardienne auguste de notre histoire ». A lire ce livre, l'on accepte les obligations qui incombent aux fils actuels de la race. L'histoire, telle que la comprend et l'écrit M. l'abbé Groulx, remplit tout son office. Éclairant le passé, elle suggère les raisons de préparer l'avenir. Elle stimule au devoir. Agent de formation morale et intellectuelle, elle illumine l'esprit, élève le cœur, fortifie la volonté. Que M. l'abbé Groulx continue donc d'écrire de cette façon l'histoire canadienne. Un autre livre, je l'espère, complètera avant peu celui-ci et conduira jusqu'à l'année 1774 l'étude des lendemains de la conquête. Mieux connaître nos origines nous vaudra plus de clairvoyance et d'unité dans les efforts que réclament les périls d'aujourd'hui.

« Ce nouveau volume garde encore, comme les précédents, le caractère d'une ébauche, d'un travail d'approche », note M. l'abbé Groulx. « Les œuvres définitives demandent de plus longues enquêtes que le temps seul pourra nous permettre d'achever ».

En louant M. l'abbé Groulx de ce dessein, je souhaite qu'il trouve chez ses compatriotes les moyens de hâter l'accomplissement de sa tâche. C'est notre histoire entière qu'il est digne d'écrire. L'ouvrage de F.-X. Garneau, qui a pourtant grand air, peut être repris et complété. Par

son goût de l'érudition, sa patience de l'analyse, sa puissance de synthèse, son don d'écrire, M. l'abbé Groulx s'est désigné à l'exécution de ce travail. Secondons-le dans son labeur. Que l'Université de Montréal lui accorde, la première, son appui. Elle doit à ce professeur plus qu'une chaire. Pourquoi, par exemple, par un séjour en Europe ne lui faciliterait-elle pas l'accès des documents canadiens enfouis dans les bibliothèques de Londres et de Paris? L'Université de Montréal trouvera honneur pour elle et profits pour nous tous en contribuant à l'œuvre et à la gloire d'un grand historien.

Antonio PERRAULT.

« *CANADA* «

ORIGINE ET ETYMOLCGIE DE CE MOT

CANADA

« LE GRAND CHEZ NOUS »

LA PATRIE

AVERTISSEMENT

POUR LA PRONONCIATION CORRECTE DES MOTS SAUVAGES

« K » remplace partout le C dur.
C se prononce toujours comme CH dans *chemin*.
Il n'y a pas d'e muet Chaque consonne a sa valeur comme en latin; ainsi CAWAN— le SUD se prononce « *chawanne* ».
N. B; Les remarques ci-dessus ne s'appliquent pas aux mots sauvages tirés des listes de Jacques Cartier qui doivent être prononcés selon l'orthographe française.
G se prononce dur.

CANADA — Mot algonquin, non iroquois — Preuves philologiques et historiques. — Idées géographiques des sauvages — Le mot « Canada » est un nom commun —

I

On lit dans toutes nos histoires que le mot *Canada* vient du mot iroquois « Kanata » qui, dans cette langue *seule-*

ment, signifie *un amas de cabanes.* C'est à dessein que j'emploie l'adverbe *seulement*, car on ne réussira jamais à faire entrer ce mot dans la langue algonquine, et encore moins dans la langue française, pour désigner le pays que nous habitons.

Je demande donc permission de m'inscrire en faux contre cette interprétation que Cartier lui-même semble s'être laissé imposer, ce dont il serait excusable, étant donné son ignorance invincible du génie des langues indiennes.

Les Iroquois peuvent se servir du mot « Kanata » pour désigner une bourgade; c'est leur affaire.

Mais est-ce qu'un pays est une bourgade ?

Le sauvage, si précis dans ses appellations, aurait-il choisi ce terme pour désigner une étendue de pays ? Cela n'est conforme ni à son génie ni à ses habitudes.

Du temps de Cartier il y avait au pays des Toudamans, en plein milieu iroquois, bien des bourgades et de fameuses; pourquoi ce pays ne s'appelait-il pas *Canada* comme tout le monde ?

Il y a une raison :

C'est qu'on a usurpé tout simplement l'assonance d'un vocable iroquois pour supplanter un *nom commun* algonquin, une expression verbale algonquine, dont on n'a point compris le sens et dont on a fait un *nom propre* de pays.

Un nom propre de pays !

Les sauvages n'ont pas de ces façons-là.

Ils baptiseront bien un endroit, un village, une rivière, un lac, une montagne, etc., d'après certaines particularités typiques ou quelques légendes, faits historiques ou autres. Ils diront : *K'abak* (le promontoire), *Ototossak* (les mamelons), *Temagami* (l'eau profonde), *Missi-sipi* (la grande rivière), *Manito-wadji* (la montagne de l'esprit); mais jamais ils ne donneront à un pays, à une étendue de contr

d'autre nom que celui du peuple qui les habite; et, ce nom de peuple, ils le tirent toujours soit de l'aspect, du caractère, des habitudes, soit de la nature des relations de ce peuple avec eux.

C'est ainsi, par exemple, que les Algonquins appellent encore de nos jours les Iroquois « Natowek » (gros serpents); qu'ils nommaient « Poissons-Blancs »: « Atikamek » une tribu de la hauteur des terres qui faisait la pêche dans le lac Abittibi; les Français: « Wemitikojik (ceux qui ont des canots de bois).

Quand ils veulent parler du pays de ces gens, ils se servent de deux expressions : où ils ajoutent au nom du peuple le mot « Aki » (terre), ou bien, le participe du verb« « Inda » (demeurer).

S'agit-il de désigner d'une manière générale les peuples ou les pays qu'ils n'ont jamais vus, mais dont ils connaissent ou soupçonnent l'existence, ils se serviront des noms des quatre points cardinaux : « waban » (*le levant*) « epangicimote » (*le couchant*), « kiwetin » (*le nord*) « cawan » (*le sud*). Puis ils ajouteront le mot « aki » (*terre*) avec le mot « ininiwak » (*les hommes*).

Voilà toute la géographie du sauvage; elle est peu compliquée, comme on voit.

C'est pour avoir ignoré ce point de vue que nos étymologistes ont traité la question à côté du sujet.

Tous les peuples sauvages, sans en excepter certaines peuplades blanches, ont, chacun par devers soi, la prétention de se croire « *la race supérieure* ». Grattez l'étymologie du nom qu'ils se donnent et vous trouverez au fond l'idée *d'hommes par excellence.* Le voisin, lui, c'est une bête.

Ce sentiment d'exaltation personnelle, chez les différentes races, a dû être voulu de Dieu même pour garder en cohésion les unités distinctes de ces hordes qui, pendant des

siècles, n'ont cessé de se bousculer pour la possession d'un coin de terre sur ce continent.

La peur et la haine tout ensemble les faisaient errer sans relâche; nomades, non par goût, mais par nécessité, ne possédant aucun territoire assuré, comment auraient-elles pu avoir la notion de frontières? Voilà pourquoi la notion abstraite de pays était absente de leurs mœurs comme elle l'était de leur intelligence; les sauvages ne l'ont jamais eue, avant que les Européens ne l'aient fait naître dans leur faculté réceptive. Le sauvage ne donne pas de nom à une chose qui, pour lui, est inexistante.

Avant que les Européens ne vinssent ici faire des cartes géographiques, il n'y avait donc pas de *pays* de Canada.

Faites attention, je vous prie, de quelle manière, au second voyage de Cartier seulement, le nom de *Canada* a été prononcé pour la première fois et par qui? Lisez la relation :

« *Et par les deux sauvages qu'avions pris le premier voyage nous fut dit que c'étoit de la terre devers le Su et que c'étoit une isle, et que par le Su d'icelle, étoit le chemin à aller de Hunguedo (où nous les avions pris le premier voyage) à* CANADA *et, qu'à deux journées, delà du dit Cap et Isle, commençoit le Royaulme de Saguenay à la terre devers le Nord allant vers le dit* CANADA. »

Remarquez-vous ici que pendant que Cartier parle du *Royaulme* de Saguenay, il ne dit pas, dans la présente circonstance du moins, le royaume ou pays de Canada, mais simplement *à Canada, vers le dit Canada?*

Et qui parlaient ainsi?

Deux jeunes sauvages qui disaient venir de ce pays et qui, en le mentionnant, se servaient tout bonnement d'un *nom commun* que Cartier et les siens ont pris pour un nom propre.

Ils avaient dû le répéter souvent, ce nom qui voulait dire « Chez nous, » car, je le prouverai, « Canada » ne veut pas dire autre chose.

C'est ainsi qu'en passant vis-à-vis les bouches de la rivière Trinité, Domagaya et Teguragny firent observer au capitaine que le grand fleuve *Hochelaga* (comme ils le nommaient) allait vers l'Ouest en se rétrécissant jusqu'au pays de *Canada.*

Ils connaissaient donc bien ce dont ils discouraient, puisque nous savons que tel était le cas; et que voulaient-ils dire? Tout simplement, qu'à partir du point qu'ils nommaient, ils entraient « Chez eux », dans le *pays des leurs,* que ce « Chex eux » se prolongeait le long du fleuve des deux côtés, mais que passé CANADA, c'était si loin *que jamais homme n'avait été au bout qu'ils eussent ouï.*

Ils ne voulaient certainement pas dire par là que *le* Canada allait jusqu'au bout du fleuve, comme Cartier aurait pu se l'imaginer. D'ailleurs, ce fleuve, qui de si loin apportait ses eaux à travers leur pays, s'appelait Hochelaga, du nom de la bourgade au-delà de laquelle nos sauvages ne connaissaient plus rien. Voilà, à coup sûr, la manière de parler d'un sauvage; ce langage dénote une fois de plus, le sens de leurs conceptions géographiques.

Remarquez encore, qu'au moment dont nous parlons, l'équipage n'était plus qu'à environ sept lieues des bouches du Saguenay (nom algonquin « Sagina » qui signifie estuaire, décharge), débouché d'une rivière dans la mer ou dans un lac. Sont-ils précis, ces sauvages? De l'entrée de la rivière, le nom s'est étendu à toute la rivière et à tout le *Royaulme.* Je n'ai pas encore digéré l'*imprudence* du jeune écrivain qui, dans un compte-rendu du congrès de Chicoutimi l'été dernier, s'est aventuré à dire que le nom de Sague-

nay voulait dire *eau profonde* ! ! Qu'il n'y retourne plus, le malheureux !

Plus tard, Cartier fera entendre que son « Royaulme » de Saguenay allait jusqu'à l'île aux Coudres puisque, suivant lui, c'est là que commençait son « Royaulme » de Canada. Mais cette persuasion, qu'il tenait de ses sauvages, est une preuve de plus que ce nom de *Canada* était interprété par les naturels dans le sens strict de « chez nous » dont ils restreignaient la portée et l'étendue au circuit dont Stadacona était la capitale. Or, l'on sait, par Cartier lui-même, que quatre autres bourgades en aval et deux en amont, formaient, dans leur ensemble, le pays de Canada. C'étaient, en haut, Hachelay et Touquenondy; en bas, Ajoasté, Sternatam, Tailla et Satadin. Ces sept villes primitives constituaient la *Pentapole Canadienne* et démarquaient les limites du Canada, c'est-à-dire qu'en dehors d'icelles, on entrait de plein pied chez l'étranger.

Voilà le Canada des Algonquins, le seul pays qui portât ce nom et qui eût droit de le porter, parce que peuplé par des Algonquins, et appelé ainsi en langue algonquine par des Algonquins. Si le *Kanata* iroquois était une bourgade, le *Canada* algonquin était un pays, et pays il est resté.

Or le CANADA pour l'Algonquin, c'était « le grand chez nous »; *le petit chez nous* était le village et le *chez moi*, la porte de sa cabane que l'Algonquin appelle « Inde » mot qui est bien le fils et le petit fils des deux autres. Le grand CANADA c'était le *chez moi* hiérarchisé, la famille des familles: la PATRIE.

Cette étymologie, pour nous, Canadiens, vaut bien l'iroquoise qu'on a voulu nous imposer.

C.-A.-M. PARADIS, ptre.

(à suivre,)

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Dans le domaine des lois

Du domaine des mœurs, aventurons-nous ce mois-ci, si l'on veut bien, dans le domaine des lois. Juges et avocats sont en repos. C'est le bon temps de nous occuper d'eux Ce ne sera pas d'ailleurs pour leur chercher noise. Ils pourraient vite nous rattraper, aux prochaines assises... Et pris ainsi entre l'enclume et le marteau nous courrions grand risque de passer un mauvais quart d'heure.

Non, notre intention n'est pas de médire des disciples de Thémis. Nous voulons au contraire, signaler quelques faits récents qui méri ent d'être retenus et sont plutôt à leur honneur.

Légalité des avis

Et d abord un jugement. Il fut rendu par le juge Lebœuf, en mai dernier, dans une cause de Truaish contre la compagnie Childs. Le demandeur réclamait la somme de $65.00, prix d'un paletot et d'une paire de gants qui lui avaient été volés dans un des restaurants de la défenderesse, alors qu'il y déjeunait. Celle-ci se refusait à payer cette somme. N'avait-elle pas fait afficher dans ses salles des avis où elle déclinait précisément toute responsabilité dans de pareils cas ?—Fort bien, répondait le demandeur, mais ces avis sont uniquement en anglais. Or la loi veut qu'ils soient rédigés en français et en anglais.—Vous comprenez l'anglais, rétorquait la compagnie, c'est même votre langue. Qu'avez-vous alors à vous plaindre ?—Là n'est pas la question, reprenait le demandeur. Je m'en tiens à la loi. Elle est explicite. J'ai le droit d'en bénéficier.

Et le juge donna raison à M. Truaish. Le public, déclara-t-il, qui fréquente les restaurants, les salons de coiffeurs, les lieux d'amusements, a droit à une certaine protection de la part des propriétaires de ces lieux et ceux-ci ne doivent pas tenter de se soustraire à leurs obligations au moyen d'avis qu'une importante partie de la population ne pourrait pas lire.

Voilà, si je ne me trompe, une jurisprudence nouvelle. Elle peut avoir ses inconvénients, même pour les nôtres. Elle forcera quelques petits établissements où une seule langue est en usage, à afficher des avis bilingues parfaitement inutiles. Par contre, le français pénètrera

ainsi dans de grandes maisons d'où il était systématiquement exclus. Et cet avantage semble bien l'emporter sur les inconvénients.

Une législation uniforme

Mais cela ne regarde que notre province. Voici un autre sujet qui concerne tout le pays. Il ne s'agit plus, il est vrai, de jugement. Ce sont simplement deux expressions d'opinion que nous voulons rapporter. L'autorité cependant de ceux qui les ont émises et la gravité de la question en jeu leur donnent une importance considérable.

Cette question c'est l'unification des lois canadiennes. Chaque province, on le sait, outre certaines lois communes adoptées par le Parlement fédéral, en possède qui lui sont propres et où se reflètent ses idées et ses mœurs. Or un groupe d'hommes influents s'agite depuis quelque temps pour faire disparaître ces lois particulières et donner à notre pays une législation complètement uniforme. Ils ont d'abord proclamé assez haut leur dessein, puis devant certaines oppositions, se sont avisés qu'il valait probablement mieux travailler sans bruit. Cette deuxième méthode est plus dangereuse que la première. Elle est de nature à endormir les résistances. Dénoncer ce projet néfaste, ne pas laisser croire qu'il est mort, c'est donc faire œuvre salutaire. Cette tâche, deux avocats éminents l'ont accomplie récemment.

Protestations vigoureuses

Dans un dîner donné au mois de mars par le barreau de Québec à sir James Aikens, président de l'Association du Barreau canadien, le bâtonnier, M. Ferdinand Roy, n'a pas craint d'attaquer, devant un tel hôte, ce projet d'unification. Nous y sommes opposés, a-t-il déclaré énergiquement au nom des avocats qu'il représentait, parce qu'une telle mesure sacrifierait nos droits et privilèges provinciaux.

De son côté, l'un des directeurs de l'*Action française* dont nos lecteurs ont pu apprécier plus d'une fois la vigueur et la rectitude d'esprit, M. Antonio Perrault, chargé de tirer les conclusions de la première semaine sociale de Montréal, à sa séance de clôture, s'est arrêté au même sujet. Il l'avait déjà traité l'an dernier dans une conférence magistrale. Il a voulu y revenir cette année au point de vue de la législation ouvrière. Qu'on nous permette de citer tout le passage. Il met en vive lumière l'aspect principal de la question.

Rôle de notre législature

« Les lois adoptées au parlement fédéral et dans les huit autres provinces, sont marquées de la même mentalité, l'anglo-saxonne. Elles se ressemblent. Les unifier est facile. Il en va autrement des lois de la province de Québec. Elles ont, en général, leur caractère propre. Aux yeux de certaines gens, elles font, à cause de cela, tache sur le fond anglo-saxon. On veut donc les faire disparaître. De quelque nom que l'on pare la chose, quelle que soit la dorure dont l'on enveloppe la pilule, c'est le but poursuivi. On nous amènera à sa réalisation, si nous n'y prenons pas garde. Unifier les lois canadiennes relatives aux ouvriers, cela ne peut signifier, au jugement de la majorité, que d'étendre à la province de Québec, les lois ouvrières édictées dans les provinces anglaises. Y a-t-il profit à accepter le cadeau? Les ouvriers canadiens-français et catholiques gagneront-ils à laisser le contrat de travail, leur régime de vie industrielle, les relations de toute nature qui se forment entre eux et leurs patrons, sous l'emprise de lois à mentalité anglaise et protestante? Je crois que l'esprit latin, l'esprit français, l'esprit français catholique, a sa façon de penser et de rédiger les lois. La Législature de Québec, il est vrai, l'oublie parfois. Ce n'est pas une raison de fermer ses portes ou de la réduire à l'inutilité et à l'impuissance, en nous dotant de lois rédigées à Ottawa, à Toronto ou à Victoria. Amenons-la plutôt à reconnaître les devoirs que lui impose la condition particulière qu'elle occupe sur cette terre d'Amérique. Seul parlement, de ce côté-ci de l'océan, où l'esprit français puisse promulguer des lois marquées de sa lucidité, de sa clarté, de sa logique, de sa hauteur de vue, que la Législature de Québec édicte une législation digne de cet esprit, une législation adaptée à nos mœurs, à notre manière de comprendre et de sentir. Elle introduira alors, jusque dans la rédaction de ses lois ouvrières, un sens de la justice et de la charité que les autres provinces nous envieront et dont se glorifieront nos ouvriers. Faire de notre province un point de mire en matière de législation du travail; rendre, à ce sujet, la législation québécoise, non l'imitatrice des provinces anglaises mais leur initiatrice, leur guide; inspirer ses lois ouvrières, y faire passer l'influence de la doctrine catholique et le reflet des choses de chez nous, ce sera la seconde résolution que nous emporterons de cette semaine sociale. »

Symptômes consolants

On ne saurait mieux dire. Et les applaudissements chaleureux qui ont souligné ces paroles — approuvées si hautement quelques instants plus tard par l'archevêque de Montréal — ont démontré qu'elles répondaient

pleinement aux idées des auditeurs. Puissent ces applaudissements être suivis d'actes !

Il semble bien d'ailleurs, que nos groupements les plus actifs comprennent de mieux en mieux quel appui vigoureux ils sont tenus de donner à la revendication de nos droits. Avant le groupe des Semaines sociales, c'était l'*Association des Voyageurs de commerce* qui dans son Congrès fédéral plaçait la question du français au premier rang de nos préoccupations, et le lendemain, l'*Association catholique de la Jeunesse canadienne-française*, fidèle à ses traditions, faisait le même geste. Ces manifestations sont de bon augure. Le jour où nous aurons secoué pour de bon notre propre apathie, nous aurons gagné notre cause.

Pierre HOMIER.

10 juillet 1920.

CHRONIQUE DE LA SASKATCHEWAN

L'*Action française* me demande de lui faire une chronique sur le mouvement des idées dans la Saskatchewan. Ce sera une bien pauvre chronique, le chroniqueur étant assez pauvre lui-même. De plus, les idées dont le mouvement sera signalé, auront des chances d'être assez vieilles quand elles parviendront aux lecteurs de la revue; car je demeure au bout du monde, dans un pays où on ne reçoit le courrier qu'une fois par mois, et où, par conséquent, les dernières nouvelles datent toujours de quinze jours, et les premières, d'un mois et demi. Ma chronique, faite d'après ces actualités, devra nécessairement suivre la même voie extra-rapide pour se rendre à Montréal, de sorte qu'elle aura des chances d'être un peu défraîchie quand elle fera gémir les presses de l'*Action française*.

Cependant, comme l'*Action française* est elle-même une revue mensuelle, elle doit mo'ns tenir au jour le jour des idées qu'un sensationnel quotidien. D'autant plus que les idées ne se mesurent pas, surtout dans nos parages, avec la rapidité des informations plus ou moins fantaisistes des susdits journaux à sensation. Ce retard leur donnera le temps de mûrir un peu, et nous permettra d'en prendre une vue d'ensemble qui nous les fera mieux juger.

Je crois donc que je vais me décider à entreprendre cette chronique que je promets de rendre aussi *irrégulière* que le service de la poste dans nos parages : ce qui n'est pas peu dire.

La province de la Saskatchewan, comme le plus grand nombre des lecteurs le savent sans doute, puisque la majorité d'entre eux ne fait pas partie du gouvernement, se compose de deux parties bien distinctes, le Nord et le Sud, et il nous faudra nécessairement tenir compte de ce fait géographique dans notre chronique, si nous ne voulons nous embrouiller aussi complètement dans le mouvement des idées qu'un bureau de Régina ou d'Ottawa dans l'administration civile.

Or, depuis trois ans, j'ai la chance, ou la malchance, comme vous voudrez, d'habiter une localité qui est comme la porte de communication entre la partie sud et la partie nord-ouest de la province : tout ce qui sort du nord-ouest et tout ce qui y entre, doit nécessairement passer par chez nous. De sorte que, pendant l'hiver surtout, nous avons l'occasion de voir toutes sortes de gens, venant de toutes les parties de la Saskatchewan et autres lieux : charretiers, explorateurs chasseurs, pêcheurs, et surtout, employés du gouvernement en quête d'un salaire à toucher, sans avoir besoin de le gagner, etc., etc. Et puisque nous devons parler du mouvement des idées je dois déclarer que ce qui m'a surtout frappé chez tous ces gens à quelque degré de l'échelle sociale qu'ils appartiennent, c'est la pauvreté ou plutôt, l'absence complète de leurs idées.

La grande majorité d'entre eux sont des gens entre vingt et trente-cinq ans; à peu près tous ont passé par les écoles publiques, soit de la Saskatchewan, soit du Manitoba, soit de l'Ontario, soit des États-Unis. Mais, après les avoir entendus, je me demande un peu quelle sorte d'enseignement on peut bien donner dans ces fameuses écoles. Oh ! sans doute que tous savent lire, écrire et compter, mais ne leur demandez pas de raisonner sur rien, ni de comprendre un raisonnement qui sort des clichés tout faits dont on leur a bourré le crâne dans leurs écoles. On leur a appris que dans tel et tel cas, il fallait faire telle et telle opération, écrire de telle et telle manière; mais sans jamais prendre la peine de les faire raisonner là-dessus, ni comprendre le pourquoi de la chose. Il est évident que dans ces écoles prétendues pratiques, on cultive la mémoire, dont on fait une mécanique à ressorts; mais le développement de l'intelligence est laissé complètement de côté.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion plusieurs fois de constater cela dans les écoles mêmes, où j'ai entendu maints maîtres ou maîtresses se plaindre

de ce que les élèves ne pouvaient rien apprendre. Or, presque toujours ces élèves questionnés par moi étaient ceux qui répondaient de la façon la plus intelligente. Mais, voyez-vous, au lieu de répéter comme des perroquets les mots mêmes du livre, ils s'étaient contentés de retenir les idées et de les exprimer en termes un peu différents. Il paraît que, d'après le système pratique d'éducation, c'est là une preuve d'infériorité intellectuelle.

Une preuve entre cent de cette mécanisation de l'esprit. J'ai entendu presque tous les commis qui nous arrivent dans le Nord, frais émoulus des collèges commerciaux de l'Est, se plaindre de la difficulté énorme que présente, paraît-il, la tenue des livres des différentes compagnies s'occupant de la traite des fourrures. Cela me surprenait un peu, vu que de simples métis, instruits dans nos écoles élémentaires du Nord, n'éprouvaient à cela aucune difficulté. Un jour, l'un d'eux voulut me rendre juge de la difficulté de la tâche qu'on lui imposait, et me donner connaissance des instructions de la compagnie sur la comptabilité. A sa grande surprise, je compris parfaitement à la première lecture, et, en un quart d'heure, je lui eus fait entrer dans la caboche, non pas comprendre, ce qu'il avait à faire pour se conformer à ces instructions. « Ce n'est rien que cela ! » me dit-il. Et il était presque indigné qu'on employât une mécanique comme la sienne à un ouvrage aussi peu compliqué.

Naturellement, en histoire et en politique, leur faculté de raisonner est encore moindre. On leur a appris, d'après leurs manuels, que les choses s'étaient passées de telle ou telle façon. Que la façon dont l'auteur ou le maître leur a exposé la chose puisse être erronée, que cela soit contredit par tous les documents et par tous les témoignages authentiques, c'est ce que vous ne pourrez jamais leur faire entrer dans la caboche Bien entendu, qu'en fait d'idées générales, ils n'ont que les clichés, qui n'ont jamais mérité le nom d'idées : clichés qui se contredisent les uns les autres sans qu'il vous soit possible de leur faire apercevoir la contradiction

Ainsi la liberté individuelle, le droit de chacun à vivre sa vie et n'être opprimé par personne, le droit des minorités, etc... tout cela c'est des... clichés que vous pourrez faire admettre par eux ous. Appliquez cela à la province de Québec, à la Pologne, à l'Allemagne, à la Bulgarie, à la Serbie, à la Russie, à n'importe quel pays que vous voudrez, et ils seront d'accord avec vous pour l'application. Si vous en venez à l'Irlande, ils seront même tellement de votre avis qu'ils procla-

meront que la minorité a le droit de commander à la majorité. Mais, si vous en venez à l'Ontario, au Manitoba, à la Saskatchewan ou à l'Alberta, ces seuls noms font déclancher un autre ressort, qui, instantanément fait la machine marcher à reculons, et là, le diable lui-même ne réussirait pas à leur faire admettre que la minorité puisse avoir aucune espèce de droits.

Heureusement que dans les hautes sphères de notre enseignement supérieur, on commence à s'apercevoir qu'il y a quelque chose qui cloche dans l'enseignement donné dans nos écoles. Oh ! on n'a pas encore découvert le point faible; mais le mouvement est donné, et, d'ores et déjà, l'enseignement officiel des écoles publiques cesse d'être tabou Espérons qu'on arrivera bien vite à trouver le joint. En attendant, que dans la province de Québec, on se mette donc en garde contre les tendances *mécanisantes* des méthodes d'enseignement moderne : les vieilles méthodes séculaires sont encore bien plus sûres.

Il me resterait à parler de la façon dont les Franco-Canadiens résisent à ces influences délétères de l'enseignement anglo-saxon; mais cette chronique est déjà trop longue. Ce sera pour une autre fois.

Un SAUVAGE.

Beauval, Sask., 10 juin 1920.

PRESSANT APPEL

Près de cinq cents abonnés de 1919 n'ont pas encore soldé le prix de leur abonnement. Comme ils doivent également 1920, leur oubli grève de $1000 notre budget. C'est une somme. Nous prions tous les retardataires de bien vouloir s'acquitter de cette dette le plus tôt possible. A partir du 5 août, le recouvrement se fera par traite aux frais de l'abonné.

Un millier d'abonnés doivent l'année 1921. Nous les invitons avec instance de bien vouloir se mettre en règle avec notre administration.

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

L'ŒUVRE DES TRACTS

Fondée récemment, *l'Œuvre des Tracts* a déjà publié près de vingt brochures, tirées chacune à au moins 5000 exemplaires et dont plusieurs ont dépassé 10000. Ce qui caractérise cette collection c'est, avec la variété des sujets traités, leur vif intérêt et leur haute tenue morale. Les éditeurs ont voulu évidemment en faire une œuvre. A l'affût des mouvements d'idées dans notre pays, ils essaient de développer les bons et d'enrayer les mauvais. Aussi leurs brochures ont-elles une saveur spéciale d'actualité. Que ce soit sur le terrain religieux, moral, social ou national, ils parlent de choses qui intéressent les lecteurs canadiens, et ils leur en parlent en Canadiens, profondément attachés à leurs traditions et soucieux de répandre la vérité. Voici les titres des quatre dernières brochures : *Le Cinéma corrupteur* par l'avocat Euclide Lefebvre; *La première semaine sociale du Canada*, par le R. P. Archambault, s.J.; *Sainte Jeanne d'Arc* par le R. P. Chossegros, s.J.; *Appel aux ouvriers par un ouvrier :* Georges Hogue.

L'Appel aux armes

Si l'espace ne nous était mesuré, c'est toute la *Chronique d'Ottawa*» parue sous ce titre dans le *Devoir* du 12 juillet 1920, que nous voudrions reproduire ici. Placé par la confiance de ses chefs à un important poste stratégique, dans la province voisine, le jeune journaliste canadien, à l'instar du héros des Oberlé de Bazin, monte sur une colline pour s'emplir les yeux du pays natal. Il se laisse d'abord pénétrer par le vent qui vient de l'est, qui «a ramassé sur son passage le souffle de notre race», mais la nuit lui apporte bientôt d'autres émotions :

« Une rumeur sourde naît, se développe et grandit; on dirait les flots de la grande mer anglo-saxonne qui vient battre, à nos pieds, dans la nuit, son ressac formidable sur les falaises du petit îlot français. Elle revient à l'assaut, constamment, avec toutes ses marées, s'agite dans des colères furieuses, enfle des vagues pesantes et onduleuses qui se brisent sur les rochers, éternellement. C'est ici le point de rencontre de deux

civilisations qui se heurtent et s'opposent sans se lasser jamais, c'est ici le lieu où se livre le duel farouche et implacable. Ils sont là autour de notre race, autour de la province de Québec, 120,000,000 de Saxons qui n'ont pu nous vaincre, nous assimiler, qui trouvent toujours en face d'eux les résistances inflexibles. Et notre race garde toutes ses idées, jalousement, sa religion, sa langue; elle ne veut jamais convenir que les populations étrangères offrent à son âme quelque chose de plus sain que ce qu'elle possède, et les jugeant du haut de son génie, elle les trouve inférieures à elle-même. Quelle belle bataille pour une âme de Français, quelles rencontres chevaleresque où l'esprit se révèle supérieur à la matière, quelles escarmouches où la disproportion des forces stimule jusqu'à l'infini notre force et notre audace, exalte jusqu'à l'ivresse nos désirs de sacrifice et de victoires merveilleuses ! »

Et l'auteur, M. Léo-Paul Desrosiers, termine par cette page superbe qu'il faudrait conserver pieusement pour la relire aux heures de défaillance :

« Car l'ennemi veille, toujours prêt à bondir. Sur cette haute terrasse, en face de l'abime sombre, voici deux canons accroupis entre les arbres, braqués sur notre pays. Un rayon de lune vient luire sur leurs flancs polis qui s'allongent dans la direction de Québec. Leur gueule sombre est prête à hurler toujours. Et ce tableau prend la valeur d'un symbole. Ne laissons pas notre défaillance douloureuse et notre tristesse s'agrandir; mais dressons-nous plutôt entre les monstres géants pour entonner des dianes retentissantes et farouches, chanter des chants d'orgueil et sonner, sonner jusqu'à la mort, avec ferveur, avec emportement, l'appel aux armes, l'appel aux soldats, les mobilisations de toutes les énergies, les ralliements où l'on se rend les yeux graves et tout le corps dressé par les implacables disciplines.

Comme ils sont beaux, les champs de gloire qui mûrissent dans le tumulte des batailles ! Il nous semble voir, tout à coup, un Roland se dresser de toute sa taille gigantesque, un Roland emplissant toute la nuit et toute l'ombre et tout l'horizon des clameurs de son clairon sonore. Et les gens de mon pays, toutes les âmes ardentes se demandent quelle est cette inquiétude qui perce dans les accents du cor redoublés, pressants, enlevants, surhumains, sonnant tous les tocsins qui se repercutent de ville en ville, de cime en cime jusqu'aux limites les plus lointaines du pays natal.

Ne l'oublions pas, nous sommes condamnés à une bataille immortelle, à un combat sans fin où il n'y a pas de victoire qui soit décisive, de

défaite qui soit finale. Nous sommes condamnés irrémédiablement à vivre les armes à la main, à dormir avec nos cuirasses sur l'épaule, dans des lits de camp; nous sommes condamnés à une lutte que la Providence a voulue, nous sommes liés au champ du combat et nous devons être prêts à toutes les alertes. Tel est notre destin de vivre, bottés et le fusil sur l'épaule. Nulle vérité plus que celle-là n'est évidente. Trois millions de Français sont enveloppés par plus de cent millions d'Anglo-Saxons. Espérons-nous garder nos caractères distinctifs sans une volonté bien arrêtée, résister à toutes les infiltrations lentes de mœurs, de coutume et d'idéal, ne pas entendre les voix de l'intérêt, garder la pureté de notre langue et la clarté de notre âme, la splendeur de notre foi, sans une réaction de tous les jours, sans une surveillance âpre, continuelle et minutieuse de tous nos trésors? Et qui peut dire aujourd'hui que la grande mer anglaise ne recouvre pas un peu de nos rivages, qu'il n'y a pas d'apostasie de cœur, et que nous nous sommes tous bouché les oreilles à toutes les voix tentatrices d'une culture qui ressuscite l'idéal matériel de la Rome antique? »

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

La fête de Dollard. — Le Canada français a répondu à l'appel des amis de Dollard. La fête du jeune héros dont s'honore notre race a été célébrée le 24 mai dernier d'un bout à l'autre du pays, et même aux États-Unis. Cette date lui appartient maintenant. Elle sera solennisée avec plus d'éclat encore l'an prochain. Un compte rendu des fêtes de cette année, en particulier de notre pèlerinage au Long-Sault, avait été préparé pour cette revue. Un événement imprévu nous oblige à le remettre à la prochaine livraison.

La Saint-Jean-Baptiste. — Comme l'an dernier quelques groupes avaient demandé à l'*Action française* de lui envoyer des orateurs pour la célébration de notre fête nationale. Nous sommes toujours heureux de répondre à ces demandes. Cela permet de nouer des relations utiles entre notre œuvre et les différents centres qui ont recours à elle; cela nous permet aussi de répandre plus abondamment les idées que nous semons ici. Pour la deuxième fois, la ville de Coaticook nous a fait l'honneur d'inviter un des nôtres. M. Amédée Monet, le vaillant député de Napierville et l'un de nos collaborateurs les plus appréciés,

avait accepté d'être notre représentant. Il a parlé en homme qui aime ardemment sa race et la veut fidèle à ses hautes traditions.

Signalons en même temps le remarquable sermon prononcé à cette occasion, à Québec, par le président d'honneur de notre dernière conférence, l'abbé Curotte. Nous publierons bientôt dans une brochure à cinq sous, cette magnifique pièce d'éloquence.

La Semaine sociale.— Trois de nos directeurs figuraient au programme de la première semaine sociale du Canada : M. Omer Héroux, qui a présenté le sénateur Chapais, l'abbé Perrier qui a donné un cours sur l'importance et l'esprit des œuvres sociales, puis M. Antonio Perrault, à qui avait été confiée la tâche de prononcer la conférence de clôture. Tous les trois y ont fait de la bonne action française. C'est un compliment d'ailleurs que nous pourrions adresser à la semaine sociale tout entière. « Jadis, écrivait aux organisateurs M. Duthoit, les fils de France partis du rocher de Québec et de Ville-Marie, ont fait rayonner jusqu'au cœur de l'Amérique l'éclat du nom français et la lumière de l'Évangile : avec votre concours la tradition ne sera pas prescrite. » Et cette louange n'est pas imméritée. Le mouvement social catholique attire actuellement sur la province de Québec l'attention non seulement des autres provinces canadiennes, mais encore de puissants groupements américains. On n'a plus assez d'éloges pour l'esprit d'ordre qui caractérise les travailleurs canadiens-français.

Dans les serres de l'aigle. — Le dernier né de l'*Action française* n'est pas lourd, si on le soupèse à l'œil. Rarement cependant brochure a contenu autant d'idées et autant de faits. Elle est due à un ouvrier, Alfred Charpentier, que connaissent déjà les lecteurs de la revue, et son sous-titre en indique le sujet : « Historique de la main-mise du trade-unionisme américain sur le mouvement ouvrier du Canada ».

Cette brochure qui prend place dans la Bibliothèque de l'*Action française* à côté de volumes plus considérables et d'un tout autre genre comme ceux de Montpetit et de l'abbé Groulx, montre bien quelles armes variées l'*A. F.* est en train de fournir aux défenseurs de la cause française en Amérique.

Nos prochaines publications — Paraîtront bientôt, outre le sermon de l'abbé Curotte, dont nous avons parlé plus haut :

Méditation patriotique, par l'abbé Groulx.
La Tragédie acadienne, par Henri d'Arles.
Préparons les cadres, par Antonio Perrault.
Chez nos ancêtres, par l'abbé Groulx.

Interim.

PARTIE DOCUMENTAIRE

LA PUBLICATION DE LA TRADUCTION DES DISCOURS PRONONCÉS EN FRANÇAIS

Discours de M. Joseph Archambault, député du comté de Chambly-Verchères, Chambre des communes, Ottawa, mercredi, 24 mars 1920.

M. Archambault propose une résolution ainsi conçue :

Considérant que la langue française est officielle à la Chambre des communes;

Considérant qu'un grand nombre de discours sont prononcés en français;

Considérant qu'il est important que tous les députés soient tenus au courant de ce qui se dit au Parlement;

Considérant que la très grande majorité des députés de langue anglaise ne comprennent pas le français;

Considérant que les discours prononcés en français ne paraissent pas en anglais dans les Débats de la Chambre, si ce n'est dans les Débats revisés, six ou sept mois après coup, alors que la traduction en français des discours prononcés en anglais paraît le lendemain dans le Hansard.

La Chambre est d'avis que la traduction des discours français devrait se faire immédiatement, et qu'elle devrait paraître dans l'édition non revisée des Débats de la Chambre qui suit immédiatement la séance.

M. Archambault : Monsieur l'Orateur, il m'arrive très rarement d'adresser la parole en français dans cette Chambre. La raison en est fort simple : la majorité de mes collègues ne comprennent pas le français et, comme j'ai l'intention, chaque fois que je me lève, de me faire comprendre par tous les députés, je me sers habituellement de la langue anglaise. C'est un fait regrettable, monsieur l'Orateur, mais il existe néanmoins. Aussi, je forme le vœu, en me levant cet après-midi, que les honorables députés qui ont appuyé avec une générosité très large les résolutions contenues dans les différents traités de paix à l'effet de protéger les minorités bulgares, les minorités tchécho-slovaques et toutes les minorités balkaniques au sujet de la langue de ces minorités, je forme le vœu, dis-je, que ces députés saisissent l'importance des deux langues officielles du Canada et fassent des efforts pour apprendre l'une de ces

deux langues : le français. Ce serait le moyen le plus sûr d'obtenir l'unité et l'harmonie entre les deux grandes races du Canada.

Je n'ai pas l'intention de retenir la Chambre très longtemps sur le projet de résolution que j'ai fait inscrire au Feuilleton, parce que cette résolution parle par elle-même. L'objet de cette résolution se recommande à l'approbation unanime de la députation, et je ne sache pas de proposition qui soit plus propre à favoriser la bonne entente.

Permettez-moi de lire les considérants. Le premier est celui-ci :

Attendu que la langue française est officielle à la Chambre des Communes :

Personne n'osera nier la vérité de ce premier considérant. L'article 133 de l'acte de l'Amérique britannique du Nord consacre le droit de parler le français dans cette Chambre et rend même cette langue obligatoire dans les procès-verbaux, dans les journaux et dans les rapports de la Chambre.

Le second considérant est celui-ci :

Attendu qu'un grand nombre de discours sont prononcés en français :

J'ai remarqué avec plaisir, cette année, qu'un grand nombre de députés se sont prévalus du droit qu'ils avaient de parler français. Je les félicite et je crois que, lorsque la résolution qui est maintenant en discussion sera adoptée, ils pourront se servir de la langue française d'une façon beaucoup plus satisfaisante, parce que les députés de langue anglaise qui ne comprennent pas notre langue pourront, le lendemain, lire la traduction de leurs discours.

Le troisième considérant est ainsi conçu :

Attendu qu'il est important que tous les députés soient tenus au courant de ce qui se dit au Parlement ·

Il est évident qu'afin de bien suivre les affaires publiques qui sont discutées dans cette enceinte, il faut que tous les députés comprennent ce que disent les députés, oppositionnistes ou ministériels.

Voici le quatrième considérant :

Attendu que la très grande majorité des députés de langue anglaise ne comprennent pas le français,

Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus. Il y a un très grand nombre de députés qui non seulement ne comprennent pas le français, mais ne peuvent pas même le lire; et je pourrais ajouter qu'il se passe quelquefois des choses extraordinaires : à l'avant-dernière session, lorsque mon honorable ami de Québec-Est, parlant sur le subside que le Gouvernement accordait à l'agence canadienne à Londres, fit un discours en français, je rencontrai le lendemain un de mes collègues et voici la conver-

sation qui s'engagea—je me permettrai de répéter ses paroles en anglais parce qu'elles sont significatives. Voici ce qu'il me dit : «Il est malheureux que M. Lapointe n'ait pas parlé en anglais, cet après-midi, il parle si bien et il nous fait toujours si grand plaisir de l'entendre ! Il a parlé en français, et le seul mot que j'aie compris, c'est un mot anglais, le mot « camouflage ». Eh bien, monsieur l'Orateur, il est évident que l'honorable député, qui non seulement ne comprenait pas le discours de M. Lapointe, mais qui faisait cette assertion toute naïve et toute franche que le mot camouflage était un mot anglais, aurait grand besoin que les discours français fussent traduits le lendemain, afin de pouvoir en prendre connaissance.

Permettez-moi, cependant, monsieur l'Orateur, avant de laisser cette question de savoir si la majorité des députés comprennent le français, de féliciter l'honorable premier ministre intérimaire (sir George Foster) du magnifique discours français qu'il a prononcé au début de la session; j'ose espérer que ses collègues suivront son exemple et que nous aurons des discours français venant de l'autre côté de la Chambre, car je n'ignore pas que quelques-uns de ces députés peuvent parler notre belle langue; nous leur promettons dès aujourd'hui l'indulgence pour l'effort qu'ils voudront faire en prononçant des discours français.

J'en viens donc à mes conclusions, qui sont les suivantes :

La Chambre est d'avis que la traduction des discours français devrait se faire immédiatement, et qu'elle devrait paraître dans l'édition non revisée des débats de la Chambre qui suit immédiatement la séance.

Il y a, dans la publication des débats une anomalie que tous les députés n'ont peut-être pas constatée : Quand les discours sont prononcés en anglais nous avons le lendemain une copie des débats donnant le texte du discours en anglais; quand les discours sont prononcés en français, dans cette même copie que nous avons le lendemain, nous avons le texte du discours en français; de sorte que la première édition des débats qui est publiée comprend le texte : les discours y sont imprimés dans la langue dans laquelle ils ont été prononcés. Le lendemain ou le surlendemain, nous avons une deuxième édition des débats de la Chambre et cette deuxième édition comprend tous les discours en français: c'est-à-dire que les discours qui ont été prononcés en anglais la veille sont traduits et reproduits dans la seconde édition et les discours qui ont été prononcés en français sont reproduits de nouveau, deux jours après; mais les discours qui ont été prononcés en français et que les membres de cette Chambre, ne parlant pas notre langue, ont intérêt à connaître ne paraissent traduits en anglais que 7 ou 8 mois après, dans l'édition revi-

sée. Les députés qui ne comprennent pas le français, avant de savoir ce qu'ont dit les députés qui ont parlé en français, sont obligés d'attendre 7 ou 8 mois et de relire ces discours dans l'édition revisée des débats, que nous gardons plutôt comme source de référence et pour fins de consultation.

C'est l'anomalie que je voudrais faire disparaître par ma motion et je tiens à vous faire constater, monsieur l'Orateur, que cette méprise est même assez générale. Le correspondant du journal *Le Devoir* qui fait des rapports très précis et très consciencieux de ce qui se passe à la Chambre, dans un article publié le 15 mars dernier intitulé : « Les discours français aux Communes », recommandait aux députés de parler en français; il admettait que lorsque nous parlions sur des questions importantes il était peut-être préférable d'adresser la parole en anglais afin que tous les députés puissent comprendre, mais il ajoutait ceci :

Exception faite des grandes occasions où il faut condescendre à parler la langue des Demi-Canadiens, quel inconvénient pourrait-il y avoir à ce qu'on ne fût pas compris ou même écouté de l'autre côté de la table? Les intéressés pourraient toujours consulter le lendemain la traduction officielle.

Eh bien, tel n'est pas le cas, monsieur l'Orateur : La traduction officielle des discours français ne paraît pas dans le Hansard du lendemain, ni du surlendemain; la traduction officielle ne paraît, comme je l'ai dit tout à l'heure, que dans l'édition des débats revisés, c'est-à-dire six ou sept mois après qu'ils ont été prononcés.

Observez aussi que cette traduction immédiate des discours français serait utile pour le public, car vous avez été sans doute comme moi en mesure de constater que les journaux de langue anglaise dans le pays nous faisaient dire très souvent tout autre chose, de tout autres paroles que celles que nous avions prononcées à la Chambre des communes. J'ai eu l'occasion de relever moi-même des comptes rendus, dans les journaux anglais, de discours prononcés en français à la Chambre et qui avaient très souvent un sens tout autre que ce qui avait été dit.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je propose cette résolution qui est d'abord dans l'intérêt du public, et un encouragement pour ceux qui veulent parler en français; ceci nous engagera à le parler plus souvent parce que nous saurons que la traduction exacte de nos discours sera faite le lendemain et que nous ne serons pas exposés à ce que les paroles que nous prononcerons sur le parquet de cette Chambre soient dénaturées par des journalistes malveillants pour nous et bienveillants pour l'administration.

Comment servir

L'ÉTUDIANT

Par une ironie singulière des choses la jeunesse, qui est toujours si impatiente de servir, ne peut se livrer à l'ardeur qui l'anime. Téméraire, elle se lancerait volontiers à l'assaut, avec emportement. Le poids des échecs n'alourdit pas son élan, et la prudence, cet enseignement des défaites, ne tempère pas l'audace de ses désirs; son désintéressement, sa sincérité, sa confiance la rendent exigeante envers les hommes et sont des gages de la pureté de ses intentions. Elle ne ménage personne, n'ayant jamais appris l'opportunisme et la complication des choses sociales, elle sacrifie, sans y penser, son intérêt personnel à des intérêts plus généraux parce que la lutte pour la vie ne lui a pas enseigné l'égoïsme. Le sang afflue à ses veines, les idées généreuses à son intelligence, et devant l'obstacle imposé à sa fougue, elle piétine, elle se cabre, elle se révolte.

Il est bon pourtant que la jeunesse fréquente encore l'austère salle d'étude, se munisse d'un gagne-pain et se rende digne d'une fonction sociale avant de commencer sa carrière. Une tâche précise occupe les puissances de ceux qui ne veulent pas vivre en parasites : elle emploie des efforts qui, autrement, se disperseraient ou se perdraient dans le vide. De plus, nos facultés accomplissent un travail plus considérable lorsqu'elles sont disciplinées et développées par l'exercice. Les expériences de l'âge détournent encore des entreprises vaines où s'useraient les jeunes énergies et le regard distingue mieux les choses essentielles lorsque le champ de la vision est débarrassé des illusions

encombrantes. On agit alors dans la vérité de la vie. D'ailleurs, l'allégresse des premiers jours de combat se dissipe vite en face des difficultés. Pour une heure de charge panachée et glorieuse dans la plaine, il y a toujours des mois de tranchées, les pieds boueux, sous le ciel sombre et bas. Et ce serait une inévitable désertion si une volonté bien entraînée n'ordonnait pas aux forces de l'esprit de continuer, sans relai, l'œuvre obscure des préparations.

Bref, avant de servir, l'étudiant doit apprendre à servir. Tel est son devoir le plus absolu et le plus pressant. La société attend de lui la compétence professionnelle, la culture générale et l'énergie dominatrice. En cultivant son intelligence et sa volonté, il se rend digne d'une élite.

Il n'y a pas de moyen de faire jaillir une telle élite du sol à le frapper du pied. Elle n'est pas un produit de l'Université seule. La famille, le collège, le milieu, la concurrence sont des facteurs indispensables dans sa formation. On lui demande tant de choses, produire, stimuler, diriger et instruire que l'enseignement universitaire ne peut suffire à tant d'éducations. Le rôle de l'Université, c'est de fournir, selon le mot d'Étienne Parent, les « établissements éducationnels appropriés à tous les genres d'études que demande la civilisation portée à sa plus haute puissance. » Sa spécialité est de former des spécialistes, de compléter une œuvre commencée par d'autres. Si elle réussit et que chacun devient compétent dans sa profession nous pouvons arriver à un état social où, la division du travail étant observée, notre race sera invulnérable partout. La collaboration de l'étudiant est indispensable à l'exécution de ce dessein. Il doit d'abord bien choisir le domaine d'activité qui lui convient. L'homme n'est pas ainsi fait qu'il puisse occuper toutes les positions. Ce que nous sommes destinés à faire nous le faisons bien, nous le

faisons avec amour, avec joie. Un idéal se lève au-dessus de notre travail, conforme à lui et qui plane en avant et nous attire. Il impose, à l'intérieur de notre être, une espèce de discipline inconsciente qui, à toute heure, tourne nos aspirations vers le même but. Il absorbe constamment notre temps, nos désirs, nos pensées, nos rêves et s'efforce d'user notre vie pour se réaliser. D'un autre côté, si nous ne livrons pas le combat de la vie sur notre propre terrain non plus qu'avec nos meilleures armes, nous perdons vite la confiance en nous-mêmes et le goût de la lutte. Celui qui n'aime pas sa profession n'aura pas le courage des études continuelles et incessantes. Les cours des professeurs ne sont qu'un canevas qu'il faut développer par des lectures et le travail personnel. Cette seconde tâche, laissée à l'initiative de chacun, ne sera jamais accomplie si un attrait ne nous y porte. Il est pourtant indispensable de ne la pas négliger : pour servir sa race, à son poste, connaître bien le maniement de l'arme qu'on a acceptée.

Mais comme le rappelait avec tant d'autorité M. Antonio Perreault, dans un récent article, le professionnel doit s'occuper des œuvres de l'esprit et l'étudiant se préparer à en produire, à les goûter, à les servir. Il y a peu d'arguments à apporter en faveur de la culture intellectuelle et qui ne persuadent que ceux qui sont déjà convaincus. Elle développe plus complètement l'individu, le rend moins matériel et mois grossier, elle lui donne de la spiritualité et l'affine. Elle exalte ses facultés, lui forme une sensibilité plus vibrante, sensible aux émotions nobles seulement, aiguise si bien son intelligence qu'elle aperçoit beaucoup plus de rapports entre les choses et voit plus clair, plus juste et plus loin. C'est dire qu'elle rend capable de jouissances émotives très relevées, de pensées originales et solides,

augmentant ainsi la capacité des individus et leur valeur sociale.

Mais quelle sera cette culture ? Une culture générale française est la condition indispensable de toute œuvre puissante en littérature ou dans les arts. Elle s'adapte parfaitement à notre mentalité de latin. Si nous ne l'acceptons pas, nous serons arrêtés par des difficultés déjà résolues et nous perdrons le bénéfice de pensées, de doctrines et de méthodes qui fortifient l'intelligence, l'éclairent ou facilitent son travail. Nul n'est à même de dédaigner l'agrégat d'expériences sentimentales ou idéologiques déposé dans les livres français et de se payer le luxe de refaire les civilisations.

Cette culture est soumise à deux réserves, cependant. La réserve religieuse, d'abord. Quand les catholiques français la font eux-mêmes, nous ne pouvons l'ignorer pour la seule satisfaction de prouver notre amour pour la France. La littérature française renferme toutes les extrémités et il est vain de vouloir la faire accepter, d'un bloc, à un catholique. Nous en imposer le fanatisme est aussi ridicule que nous en imposer la haine. Et, quelques auteurs français préconisant des idées qui, injectées dans une race saine comme la nôtre, peuvent détruire sa santé morale, nous ne pouvons que gagner immensément à nous en défendre par tous les moyens.

La deuxième réserve est moins obligatoire et se présente ainsi. Un étudiant a lu beaucoup de livres. Il s'est mis en état de penser à hauteur de notre époque, d'agir selon les données actuelles des connaissances humaines. Il s'est assimilé convenablement les différentes matières. A travers cette culture, il a pris conscience de sa personnalité. Va-t-il battre la semelle sur place, sans d'autres inquiétudes ? Une question se pose : quoi penser ? Quoi

penser qui soit utile à ma race et à mon pays ? Quelle initiative entreprendre qui lui sera un bienfait ? Est-il tenu de faire d'autres études spéciales, s'il veut que son action ne soit pas vaine ? Est-il une culture qui lance à l'assaut de nos difficultés nos rêves en cohortes ? Est-il une autre culture qui lui permette de découvrir encore d'autres idées sociales, politiques, économiques, littéraires, morales ou religieuses ? de s'avancer, plus avant encore, seul et sans appuis ? Va-t-il se contenter de remettre sous la meule les idées des auteurs qu'il a lus, ou s'il y mettra en abondance des faits pour en tirer une substance nouvelle ?

Poser ainsi la question, c'est y répondre. L'étudiant qui veut agir et penser pour agir, doit connaître nos traditions afin de ne pas fausser l'orientation de sa race. Il doit connaître cette race elle-même et les événements de son existence. Nos besoins nous sont particuliers ainsi que notre situation. Nous avons nos voisins dont nous subissons l'influence, nos dangers auxquels il faut parer, nos propres destinées qui nous occupent. Pour survivre, nous sommes obligés à une discipline et à une adaptation. Les hommes qui veulent descendre des tours d'ivoire du rêve et laisser, derrière eux, un long sillage, se penchent toujours, chercheurs aux yeux clairs, sur le passé de leur race pour regarder les courants qui se mêlent et se nouent dans la grande mer de l'histoire.

Également, l'homme qui ne veut pas ériger sur le sable de branlantes constructions idéologiques ou délayer les pensées générales des autres, n'élève pas de murs impénétrables entre son intelligence et la réalité. L'imagination ne sait pas construire ses brillantes féeries, l'esprit édifier ses palais d'idées splendides lorsqu'ils n'ont pas amassé pendant des jours de rudes et grossiers matériaux. Et ce sont les choses qu'on observe et le milieu que l'on voit qui

fournissent à notre intelligence cette nourriture quotidienne.

« Tout est dit, et l'on vient trop tard », a dit La Bruyère. Alors les esthètes veulent réduire l'écrivain au travail de la forme. Ils répandent le bruit qu'il n'y a plus d'idées nouvelles. Mais La Bruyère lui-même a consacré tout son livre à se démentir. Et si nous regardons après lui, que de doctrines et d'idées nouvelles. Taine, Bergson, Auguste Comte, et Faguet et Bourget et Brunetière n'ont-ils fait que répéter les antiques idées ? Et Maurice Barrès n'a-t-il revêtu de la splendeur de ses phrases que de vieux mannequins ? Aussi longtemps que le monde évoluera, qu'il y aura un homme vibrant placé en face d'une chose, nous entendrons l'hymne qui n'a pas été chanté. Et tant que l'individu amassera dans sa mémoire les faits s'épanouira la floraison drue et robuste des idées universelles et nouvelles.

Et, pour résumer, nous avons besoin de la culture française pour nous cultiver, nous informer, de la culture canadienne pour agir et pour produire. Il n'y a pas d'antinomie entre elles. Nécessaires toutes deux, elles se limitent cependant. Donner tout son temps à l'une aux dépens de l'autre, c'est rompre l'équilibre de notre formation, nous condamner à la stérilité de notre intelligence et de notre action ou nous interdire un complet développement. Et le jeune homme éprouvera un orgueil admirable à les fondre, dans une juste proportion, au creuset de son âme, à les étreindre, par un effort énergique de sa volonté afin de n'être inférieur à personne dans l'humanité en conservant, tout au fond de son cœur, une préférence pour sa race. Cette double culture est déjà pratiquée par les Canadiens-français et il ne s'agit plus que d'en prendre conscience et de l'organiser

Et voilà bien de l'ouvrage pour l'étudiant ! Heureusement, il ne s'agit que de continuer un travail commencé au collège ou dans la famille. Ce n'est pas si facile déjà. On peut définir aujourd'hui l'Université de Montréal un établissement où quelques jeunes gens qui ont suivi un cours classique viennent apprendre un métier pour gagner leur vie, le plus tôt possible. Le devoir de la vie est le devoir primordial. Impossible d'y réussir sans la compétence professionnelle qui demande beaucoup de temps. A cette première difficulté viennent souvent s'en ajouter d'autres. L'étudiant est souvent un déraciné. Il est obligé de se former un goût et de se créer des goûts, d'acquérir le sens de certaines délicatesses et de s'affiner. Entouré d'une ambiance bienfaisante, il se frotterait de culture sans le savoir, mais les intellectuels ne sont qu'une minorité dans les salles des diverses facultés, et pour reprendre le terrain perdu, il devrait reléguer le principal au second plan.

La réforme la plus urgente est de rompre le cercle vicieux où nous sommes actuellement enfermés lorsque nous voulons faire répandre le goût des choses intellectuelles par ceux qui ne l'ont pas eux-mêmes. Par la tenue de leurs cours, quelques remarques glissées à propos, les professeurs ont le don de stimuler et de diriger leurs élèves, de leur ouvrir des horizons et de stimuler leurs activités. L'exemple aussi est un puissant encouragement. Ne manquent pas d'utilité non plus, les cercles littéraires ou artistiques. Ils sont indispensables pour enrôler les étudiants qui viennent des collèges de campagne. Ceux-ci ne trouvent que par hasard la protection dont ils ont besoin et se désintéressent des questions qu'ils aimaient à étudier, autrefois. Les élans qui retombent sur eux-mêmes brisent le ressort intime.

Il est possible, cependant, de retenir l'étudiant et de l'intéresser si on le connaît bien. Le Cercle Ville-Marie a obtenu ce genre de succès. Fondé à l'intention des anciens élèves du Séminaire de Montréal, il admet quelquefois des étrangers et c'est une faveur prisée que d'en faire partie. Dire qu'il est dirigé par M. l'abbé Maurault, c'est avouer la raison de son succès. Les membres se réunissent sur l'invitation du directeur, on cause, on y lit quelques travaux, sans formalités d'aucune sorte et tous les assistants sont heureux d'y retourner.

Ces cercles ne doivent pas tant être multipliés, qu'être adaptés ou organisés sur une échelle plus vaste. Tous les étudiants, en effet, ont besoin de continuer leur culture intellectuelle. Laissés à eux-mêmes, ils l'abandonneraient assez souvent. A la sortie du collège, l'ambition se fait plus précise, le but à atteindre plus déterminé. Il y a une tendance à ne plus donner à son effort qu'une signification personnelle. Tous les jours, la réalité coupe dans les ailes de l'idéal, qui s'affaisse. Une illusion qui tombe, c'est une force de moins pour poursuivre sa route. Alors, il est bon d'entourer le jeune homme d'une sympathie intelligente, de l'aider de conseils pour lui conserver des désirs plus larges et le souci des forces intellectuelles.

Mais l'intelligence, quelque développée qu'elle soit, n'est pas suffisante, à elle seule, pour imposer un bon usage de la vie. « A ce compte », nous dit Fadette, « quand nous connaîtrions la vérité, nous serions assurés d'y conformer notre vie. Nous pouvons raisonner admirablement et agir très mal.» Au temps de la jeunesse surtout, il ne suffit pas de bien penser pour se bien conduire. Chaque pas est une initiative et chaque action, un engagement. Les passions obscurcissent la lucidité de l'esprit et affaiblissent les résistances. «La perte de la foi coïncide toujours avec l'éveil

des sens », nous dit Louis Bertrand.» L'accoutumance aux brutalités de l'instinct finit par tuer la délicatesse du sens intérieur. Ce n'est pas la raison qui détourne de Dieu l'adolescent, c'est la chair. L'incrédulité ne fait que fournir des excuses à la vie nouvelle qu'on mène ».

Au milieu des mauvaises suggestions qui montent de sa chair ou de la rue, l'étudiant, pour résister sûrement, a besoin d'un motif qui soit suprême et d'une énergie surhumaine. Pour être conséquent à lui-même, à ses principes, à sa foi, ce n'est pas même assez de sa volonté : tant de choses l'induisent à mal. Pour échapper aux dangers qui l'entourent, conduire sa vie en perfection, éviter les fautes qui seraient des empêchements, plus tard, rien n'est plus indispensable que les principes religieux ou moraux. Et celui-là seul est invincible qui sait vouloir en s'appuyant sur des forces supérieures à lui.

La plupart des hommes ne pensent plus même à se servir de leur volonté comme l'ouvrier qui aurait oublié l'existance d'un outil relégué dans une arrière-boutique. Une passion les entraîne et si elle est puissante, leur donne l'illusion de la volonté. L'illusion ne saurait être complète cependant. La passion est entrecoupée de dépressions, de défaillances, de hauts et de bas tandis que la volonté est plus unie, égale et soutenue. Celle-ci est soumise à l'intelligence, à la raison, exécute leurs décisions; elle contourne les obstacles, retient les forces à l'assaut,sur un point, les excite sur d'autres, ajourne les poursuites impossibles aujourd'hui; elle exige que l'homme travaille pour des causes qui le dépassent, lui impose des règles de conduite et la collaboration à des œuvres collectives. La passion, au contraire, n'écoute qu'elle-même, tâche aveuglement à sa fin, même à travers la destruction de l'homme qu'elle anime. Elle ne prend conseil que d'elle-même et si des

obstacles insurmontables viennent à l'arrêter, un jour elle est destructive à l'égal d'un fleuve en débâcle heurtant une digue solide. Elle est encore égoïste et rapporte tout à elle-même, elle est dure, féroce et brutale. Une passion ne limite pas une autre passion. Tour à tour, elles se satisfont, tandis que la volonté maîtresse des unes et des autres, les tient sous son contrôle et les attelle à des ouvrages de son choix. La passion, c'est l'entêtement et la volonté, c'est la ténacité.

L'étudiant qui a le désir de faire donner à ses facultés leur plein rendement est tenu d'exercer constamment sa volonté. « Jamais personne ne s'est donné la peine d'étendre et de conduire son esprit aussi loin qu'il pourrait aller », nous dit La Rochefoucauld. C'est le devoir des minorités, si elles veulent survivre, de conduire leur esprit plus loin que les peuples qui les entourent. Un tel devoir n'est possible que s'il est basé sur une doctrine religieuse qui établit l'ordre dans notre être et le rend invulnérable contre les accidents de la vie.

Avec le catholicisme, aucun échec ne décourage, aucune souffrance n'abat, aucun abattement n'a de durée. Il donne à ceux qui le pratiquent l'activité inlassable et continue. Il préserve de l'apathie en prescrivant la nécessité des œuvres et de l'action, de la révolte par son explication de la souffrance. Dans l'homme, il maintient l'équilibre, par une surveillance continuelle des désirs et des pensées et offre la meilleure thérapeutique contre toutes les maladies mentales. Nous savons avec lui ce qu'il faut attendre de bonheur sur la terre, nous nous résignons aux inévitables misères sans nous lancer éperdument, à travers les lois et les constructions sociales, à la poursuite d'impossibles âges d'or. De plus, le catholicisme, en habituant l'homme à se bien posséder par de continuelles victoires

remportées sur soi-même, l'accoutume aussi à bien avoir en mains toutes ses facultés et fait, de tout son être, un instrument souple manié par l'intelligence. Il donne même et renouvelle la confiance en soi-même parce qu'on est assuré d'un secours puissant. Notre religion hiérarchise encore les biens de ce monde, prescrit l'ordre dans lesquels ils doivent être recherchés, nous préserve ainsi du malaise, du trouble, de la série de déboires qui se rencontrent toujours quand nous cherchons une fin là où il ne faut voir qu'un moyen. Le catholicisme est ainsi apte à former des jeunes gens d'une belle tenue morale, loyaux et sains, forts de leur équilibre mental et de la joie pure qui s'élève d'une vie bien ordonnée.

Ensuite, il sera facile à l'étudiant d'éviter le vice qu'il commence à apprendre au sortir du collège : l'opportunisme. L'opportunisme se retourne contre celui qui le pratique. A ne plus oser dire ce que l'on pense, on en vient à ne plus penser pour ne pas entendre le reproche intérieur de la vérité qui demande à s'exprimer. C'est aussi un mépris de soi-même, une petite lâcheté qui en prépare de plus grandes.

Dans l'attente de l'action prochaine, l'étudiant n'a qu'à ramasser toutes ses forces, toutes ses affirmations, tous ses désirs, il n'a qu'à les choisir et à les unifier afin d'en faire une doctrine de vie pour marcher ensuite avec la fierté et l'orgueil de son âme merveilleuse.

Léo-Paul Desrosiers.

LE SENS DE LA DIGNITÉ HUMAINE

La guerre de 1870, l'invasion prussienne qui suivit, et enfin la commune de Paris firent naître dans le cœur d'un grand nombre de Français, et plus spécialement d'un Robert, d'un Albert de Mun, d'un René de la Tour-du-Pin, un vif désir de rénovation morale. Et les fruits de leur généreux effort, au premier rang desquels on doit placer les cercles ouvriers, constituent une démonstration éclatante de ce que peut inspirer l'ardeur sociale.

L'amour de la Patrie, parfois simple et touchant, mais aussi souvent héroïque et sublime, que l'on retrouve chez tous les peuples, à travers tous les âges, fait assez voir également la valeur de la sève que produit en nous l'attachement au sol qui nous a vus naître, avec tout ce qui l'enveloppe : son atmosphère, ses traditions, ses grandeurs et son avenir.

La foi religieuse et la flamme patriotique sont certes, des vertus précieuses, capables d'alimenter et de soutenir les plus nobles et les plus fécondes activités. Mais il y a entre le zèle social et le patriotisme un sentiment humain, qu'il est bon de nourrir et de développer : le sens de sa dignité.

On ne songe pas assez à l'exploiter au bénéfice des intérêts généraux de la société. Il est pourtant inspirateur de beauté, de grandeur, d'ordre et d'équilibre. Aussi allons-nous l'analyser, en faisant voir les conséquences fâcheuses qui résultent de sa déformation et de son absence, en indiquant aussi ses heureux effets.

Avoir le sens de sa dignité, c'est, pour l'individu, avoir conscience de ce qu'il y a de beau, de grand en soi-même, et s'en souvenir dans tous les actes de sa vie, grands et petits. Comme il n'y a rien de stationnaire en nous, depuis les cellules matérielles qui nous forment jusqu'aux mouvements de notre cœur et de notre volonté, on voit sans peine, qu'avoir le sens de sa dignité, c'est tendre vers une plus grande perfection.

Toute collectivité a donc intérêt à cultiver un tel sentiment dans les membres qui la composent. Mais, notre peuple a-t-il vraiment besoin de cet aiguillon ? Certes oui. Souvent, hélas ! nos gens manquent de fierté ou font preuve d'un sens de l'honneur déformé. Ils acceptent trop facilement notre défaite de 1760 et les conséquences que les vainqueurs en font découler pour les vaincus. Autrement, pourquoi tant d'hommes de formation, de conditions, de milieux fort divers se contenteraient-ils d'un rôle inférieur, même chez eux, en plein Canada français ? Sans doute, la race connaît de vaillants fils, ne craignant ni l'adversaire, ni les combats, mais un grand nombre manquent de ressort moral, au point de marcher la tête baissée, « en crachant presque sur soi », comme le disait La Bruyère de Phédon, même quand le forum est désert.

Nos compatriotes oublient trop facilement qu'ils forment, en qualité de Canadiens français, une nationalité distincte dans le monde. Il ne tient pourtant qu'à chacun de nous, maître ou serviteur, dont l'ensemble forme la race entière, de développer les qualités, d'étendre la réputation, l'influence de la collectivité.

Notre manque de fierté, qui se manifeste par une foule d'actions et d'omissions, les unes graves, les autres, simplement ridicules, devient tragique à ses heures : quand il nous envahit au point de nous faire perdre toute confiance en

nous-mêmes. C'est alors la déroute complète. Cet officier de retour du front, qui avouait en plein tramway avoir fondu de honte pour *sa race* parce qu'en France et en Italie, il avait rougi de *son* langage *à lui* — et pour cause — en est un exemple topique.

C'est ce déplorable état d'âme, aggravé par l'utilitarisme plat et trivial, qui nous a fait donner à la langue anglaise la place disproportionnée qu'elle occupe dans notre Province. Avec tant soit peu d'envergure d'esprit et de la dignité il eût été si facile de conclure en tout temps qu'un Québec aussi français que possible était une force pour nous. C'est en effet une force pour nous que d'exiger du français dans les services d'utilité publique, au téléphone, dans les magasins. Depuis qu'un effort sérieux a été fait dans ce sens, nos villes ont revêtu, par leurs seules affiches, un caractère plus français, sans compter que nos compatriotes ont trouvé des débouchés nouveaux, les unilingues anglais ne pouvant soutenir la concurrence. Trop longtemps hélas ! nous avons dit et laissé dire naïvement que l'anglais est « la langue des affaires » et qu'il faut à cause de cela, le faire apprendre à nos enfants ! D'abord a-t-on songé qu'à partir du moment où tous les Canadiens français sauraient l'anglais, il n'y aurait plus lieu pour les Anglais d'apprendre le français ? — rappelons-nous donc qu'un pays peut être bilingue, mais qu'un peuple ne l'est pas.

Enfin, il est faux de dire que chez nous, l'anglais est la langue de commerce. La langue commerciale d'un pays c'est la langue de ce pays. Il n'y a que les peuplades inférieures, dont la civilisation est incomplète, qui peuvent être contraintes de se servir d'une langue étrangère dans une sphère particulière de leur activité. En France, en Angleterre, en Italie, en Espagne, la langue du commerce, c'est la langue du pays.

Cessons donc de fatiguer le cerveau de nos enfants avec l'étude excessive de la langue anglaise, qui ne doit être chez nous qu'une langue seconde; ne commettons pas l'erreur de saturer les écoliers d'anglais avant de leur faire apprendre le français, si nous voulons qu'ils connaissent au moins une langue comme il faut. D'ailleurs, faire apprendre l'anglais à tous les Canadiens français, c'est travailler directement au déracinement de la race, en faisant tomber les barrières des routes vers les villes. Il est pourtant bien nécessaire de garder les nôtres dans leur patrie, sur la terre de nos campagnes.

Enfin pourquoi nous montrer incapables de tirer partie d'une situation nouvelle, qui nous est favorable? N'entend-on pas dire, tous les jours, par les Anglais, qu'il leur faut maintenant parler le français dans le Québec, pour gagner leur vie? Allons-nous reculer devant un terrain conquis, au lieu de travailler à accentuer ce mouvement avantageux?

Déployons notre activité d'une façon intelligente et conforme à nos besoins ethniques, même dans la poursuite des biens de la fortune. Surveillance et défense de ses intérêts personnels ne doit pas être synonyme de mépris des intérêts de sa race. L'avantage bien compris de la collectivité, c'est le bien des particuliers.

Comment se conduisent les autres peuples?

Nous ne voulons pas proposer ici à l'admiration de personne les nombreuses canailleries ni les promesses tapageuses des politiciens conçues et parfois...exécutées, pour atteindre une fin électorale. On se souvient encore de la funèbre menace que M. Lloyd George suspendit sur la tête de l'ancien empereur d'Allemagne au cours des dernières élections anglaises. M. Louis Barthou l'a rappelée récemment à la Chambre française en déplorant que les Alliés,

après avoir inscrit cet argument électoral à leur propre programme, se rendirent à la demande du même ministre anglais pour accorder à l'Allemagne le droit de poursuivre elle-même ses coupables, bien que ce droit lui fût longtemps refusé.

Que font les autres peuples ? avions-nous demandé. Ils voient et défendent systématiquement leur intérêt. Ils y mettent même de l'exagération. Certaines grandes nations, tout en « aidant » les peuples de l'Orient à « réorganiser » leurs gouvernements et à « rectifier » leurs frontières ne négligent pas complètement leurs propres relations commerciales. On pourrait même en citer quelques-unes qui portent de ce temps-ci un très vif intérêt aux puits de pétrole de la Russie, de la Palestine et de la Mésopotamie.

Sans doute, cela c'est l'excès opposé du nôtre. Mais s'il faut tomber dans un excès, nous préférons, à la vérité, celui-là. Il est en tout cas plus conforme au rôle naturel de la société civile, *societatis auctoritas civium jura protegere debet.*

Les peuples, moins toujours les Canadiens français, savent même voir dans les événements étrangers les plus simples, dans les actions les plus ordinaires des autres, le facteur utile ou dangereux à ses intérêts. L'Allemagne impériale n'a-t-elle pas voulu utiliser à son profit le flamingantisme ? Von Bissing profita de l'occupation militaire pour créer l'université flamande de Gand, et il paraît prouvé que la reine Wilhelmine de Hollande en félicita l'Allemagne. De son côté, la France repousse avec indignation tout ce qui pourrait contribuer à faire de la Hollande, la patrie « culturelle » de la Flandre française.

Nous signalons en passant cet épineux problème non pour le résoudre, mais pour en conclure qu'il serait temps, pour nous, de faire preuve de vigilance et de perspicacité,

si nous n'entendons pas abandonner les positions acquises. Le secours nous est-il déjà venu de l'extérieur ? C'est chacun pour soi dans la grande famille des peuples. La division des Alliés à la conférence de la paix, souligne cette vérité assez brutalement.

Si la pensée de la dignité humaine pouvait nous pénétrer davantage, elle aiderait assurément à avoir de la mesure. Et des résultats heureux se feraient bientôt sentir dans toutes les sphères. Ainsi, on comprendrait mieux qu'il est urgent du point de vue architecture, de servir avec méthode et entrain, la cause du beau. Cela comporterait peut-être du même coup une guerre ouverte au mauvais goût. Et il faudrait nous en réjouir. Le laid ne s'étale-t-il pas déjà chez nous avec trop de liberté au détriment de notre originalité et de notre réputation.

M. Herriot fait observer qu'en 1913 plus d'un million de touristes ont visité le Mont Blanc, et il ajoute que si trois millions de voyageurs, au cours des trois premières années de paix, séjournaient chacun trois jours en France, avec un coefficient de dépense moyenne de cent francs, ce seraient neuf milliards d'or qui rentreraient dans son pays. C'est une vérité évidente. Mais une vérité dont nous devrions chercher à tirer partie. M. Montpetit, qui citait récemment ce raisonnement de M. Herriot, conclut ainsi : « Et voilà pourquoi, disons-le en passant, nous n'aurions jamais dû raser le sanctuaire de Notre-Dame de Pitié, et pourquoi nos banques devraient s'intéresser au développement de notre industrie hôtelière ».

Puisque nous faisons également appel aujourd'hui au bon goût, à l'esprit artistique de nos compatriotes, demandons-leur d'abandonner en particulier la mauvaise habitude d'imiter... de loin — ce qui est déjà une infériorité — la physionomie extérieure du pays de nos voisins les Yan-

kees, dont les gratte-ciel des grandes villes et les disgracieuses affiches électriques, par exemple, gâtent si complètement l'effet de leurs beaux monuments.

En qualité de latins nous devrions donner à nos villes l'attrait des cités latines de l'Amérique du Sud. Pourquoi ne pas apprendre à profiter de la valeur artistique et économique du bon goût et de l'originalité ? La chose est d'autant plus facile que dans notre atmosphère viciée le bon goût est lui-même une originalité.

Développer le sens de sa dignité, c'est aussi travailler à l'épanouissement du sens de l'honneur. Un tel effort n'est certes pas sans mérite; il est même très précieux du point de vue des intérêts supérieurs d'une collectivité et peut-être, surtout, d'une minorité.

Un vieux planteur et vendeur de tabac des environs de Montréal, nous apprit, l'an dernier, par quels procédés il avait formé et développé sa nombreuse clientèle : « Je n'ai jamais trompé tant soit peu, dit-il, un seul acheteur. M'arrive-t-il de manquer d'une qualité particulière de tabac, au marché Bon-Secours, où j'écoule ma marchandise depuis plus d'un tiers de siècle, que je le déclare ouvertement. Mais, ce n'est pas assez, poursuivit-il, de ne pas tromper son client, il faut le satisfaire. Aussi dans ce cas, je lui offre invariablement l'envoi par la poste du tabac qu'il demande ».

Ah ! si cette exactitude, ce désir d'obliger l'acheteur étaient les caractéristiques du vendeur canadien-français, quels facteurs économiques, quelles sources de succès et de prospérité ce serait pour nous.

Notre concurrence deviendrait bientôt générale; et elle serait d'autant plus formidable que les Yankees, nos voisins, ont une réputation de très mauvais vendeurs.

Par malheur, ces procédés commerciaux des États-Unis sont ceux du Canada, et en disant du Canada, nous parlons du pays tout entier, y compris le Québec. Les Canadiens français se trouvent donc, à ce titre, doublement noyés dans les grands touts canadien et nord-américain. Voilà pourquoi nous désirerions si vivement que nos gens tirent de cette ambiance l'avantage économique dont nous parlions plus haut.

Le mal que nous venons de souligner, c'est celui qui menace nos financiers, nos commerçants, nos industriels, ceux qui possèdent l'or et qui s'appliquent à le faire fructifier. Ceux-là sont, hélas ! si souvent placés entre leur intérêt personnel et la cause de la race.

Mais à côté de ces derniers se trouvent les catholiques sociaux — constituant un puissant facteur, dont nous sommes pratiquement les seuls à bénéficier en Amérique — les membres de nos sociétés patriotiques et charitables, qui se donnent, eux, pour tâche, d'abord de rétablir dans la mesure de leurs forces l'équilibre moral et matériel si constamment rompu, et ensuite de faire fleurir les plus hautes aspirations de la grande famille française du Canada. Il va sans dire que leur concept du devoir et de l'honneur est plus naturellement pur et désintéressé.

Si nous pouvions orienter ces deux groupes vers un même idéal net, précis, et lumineux au point d'élucider dans chaque esprit la question des moyens à prendre dans les cas imprévus, quelle force nous aurions à notre service ! Nous en bénéficierions abondamment... tout en étant fort utiles à l'Humanité, dont on a tant parlé depuis la guerre, mais que l'on a si mal servie.

Pour tendre vers ce but il faut d'abord mettre de l'unité dans les esprits. Et pour mettre de l'unité dans les esprits, il faut commencer par déraciner la mentalité de vaincu et de

colonial, qui caractérise encore un trop grand nombre des nôtres. Le sens de sa dignité peut déterminer une bienfaisante réaction, une réaction qui produise la détermination de vouloir, malgré les difficultés, le bien, la grandeur, la prospérité et l'indépendance de l'ensemble de notre groupe ethnique. Ayons-y donc systématiquement recours. Revenons-y souvent. Ne se trouve-t-il pas à quelque degré, ce noble sentiment, au fond de toute âme ? Et associons-le à la ténacité. Ce ne fut pas en vain que les Français ont gardé le deuil de Strasbourg dans leur cœur et jusque sur la place de la Concorde à Paris ! Leur obstination les a conduits à la résurrection de l'Alsace. Il faut suivre cet exemple.

« Victoire égale volonté, soutient le plus grand des capitaines modernes, une bataille gagnée, c'est une bataille où l'on ne veut pas s'avouer vaincu ». C'est le même maréchal Foch qui assure que « la victoire va toujours à ceux qui la méritent par la plus grande force de volonté et d'intelligence ».

Ces vérités s'appliquent à nous comme aux autres.

Dans la *Naissance d'une Race*, M. l'abbé Groulx a prouvé l'existence de notre personnalité distincte à ceux qui l'ignorent ou qui la nient. Il est bien permis de faire des vœux pour que notre race, après avoir pris conscience d'elle-même, dirige sa volonté vers le développement, l'épanouissement de ses justes aspirations. Notre patriotisme est certes, tout désigné pour inspirer ce noble élan; mais le sens de la dignité humaine peut le seconder puissamment. Demandons à l'un et à l'autre de ces facteurs, la force si nécessaire dont ils disposent.

Anatole VANIER.

« CANADA »

ORIGINE ET ETYMOLOGIE DE CE MOT

(*Suite*)

Sommaire : Les listes de Jacques Cartier — Préparation de la thèse de l'abbé Cuoq — Le peuple de Stadaccné était Algonquin. — Appellation géographique.

II

Le mot « CANADA » avait certainement résonné en France avant le deuxième voyage de Cartier. Comment voulez-vous que Domagaya et Téguragny vinssent à désigner autrement leur pays, quand ils avaient à en parler, ces deux jeunes sauvages ? Ils parlaient de « chez eux » comme c'est tout naturel à un absent.

Tenez, l'autre jour, entre Montréal et Ottawa, je rencontre dans les chars un petit garçon avec sa mère et sept ou huit autres enfants, à peu près tous du même âge, ce qui me dispense de vous dire que c'étaient des Canadiens. Voulant taquiner le petit espiègle, qui pouvait avoir quatre ou cinq ans, je lui demande : « Où restes-tu, mon petit garçon ? » Je pensais, comme Cartier, me faire donner sinon le nom du « *Royaulme* », du moins, celui de la paroisse ; mais, nenni ; mon bambin, pas si bête, me répond :

« *Je reste chez nous.* »

Tenons-nous le pour dit, c'était la réponse que recevaient les Français trop curieux : « K'ANDA », et, comme on dit, « *le nom est resté* ». Cartier l'a apporté avec lui de France à son deuxième voyage. On n'en avait jamais entendu parler auparavant.

Le lieu natal de Téguragny et de Domagaya n'était pas Hunguedo. Les relations de Cartier portent qu'ils

furent reconnus en arrivant sur la Côte Nord par leurs compatriotes à qui ils se nommèrent.

On a prétendu que la langue parlée à Stadaconé et aux alentours était l'iroquois et que, par conséquent, les sauvages que Cartier a trouvés là étaient des Iroquois.

Sur quelles preuves fait-on reposer cette assertion ? Sur deux listes de mots indigènes recueillis par Cartier au cours de ses deux premiers voyages.

Le savant abbé Cuoq se fait le défenseur de cette opinion. Malgré la sincère admiration que je professe pour cet érudit, qui fut mon maître en linguistique indienne, je ne puis admettre sa thèse. Mais avant d'examiner au mérite la valeur intrinsèque de ces listes, je laisserai la parole à Charlevoix :

« Si les mémoires de Cartier, » dit cet auteur, « ont longtemps servi de guide à ceux qui ont navigué après lui dans le Golfe et sur le fleuve Saint-Laurent, il est certain qu'aujourd'hui ils ne sont presque pas intelligibles, parce qu'outre que la plupart des noms qu'ils avaient donnés aux îles, rivières et caps, ont été changés depuis, on retrouve dans aucune des langues du Canada les termes qu'il en cite, *soit qu'il les ait lui-même estropiés pour les avoir mal entendus*, ou parce qu'ils ont vieilli avec le temps comme il arrive à toutes les langues vivantes, beaucoup moins cependant, à ce qu'on m'a assuré sur les lieux, parmi les sauvages que parmi nous. Dans la vérité, *la plupart des noms que les voyageurs nous donnent comme des noms propres, quand ils ne sont pas tout à fait de leur invention*, n'ont pour l'ordinaire d'autres fondements que *des mots mal compris ou entendus dans un sens tout différent que celui qui leur est propre.* Si, même aujourd'hui, que ces langues ont été étudiées et classifiées, on commet tant de méprises, que devait-ce être au temps de Cartier, qui arrivait en plein inconnu, et où

les signes à peu près seuls pouvaient servir de truchement ? (Histoire de la Nouvelle-France, Livre I.)

Évidemment, si l'on s'en tient au jugement de Charlevoix, il n'y a pas grand fond à faire sur les listes de Cartier.

Cependant, puisque le savant abbé Cuoq porte la discussion sur ce terrain, nous allons l'y suivre :

La première liste est une sorte d'appendice au premier voyage. Elle contient cinquante-quatre mots.

De cette première liste, Cuoq extrait douze mots iroquois et en laisse trente-deux sans explication.

De ces trente-deux délaissés je recueille trente et un algonquins. La seconde liste contient cent quinze mots. On la trouve à la fin de la relation du second voyage.

De cette seconde liste, Cuoq tire dix-neuf mots iroquois, et on jette quatre-vingt-seize aux chiens.

De ces quatre-vingt-seize je ramasse quarante-neuf mots algonquins. Les quarante-sept qui restent, les prendra bien qui voudra. Je pense que ce sont des fragments égarés du langage que l'on parle dans la planète de Mars. Ils continueront à faire le désespoir des collectionneurs ou... des astronomes.

Dans tous les cas, je me contente de quatre-vingts que j'ai pu déterrer à la sueur de mon front. Ils sont bien vivants, quoique pas mal estropiés pour s'être fait marcher dessus pendant bientôt quatre siècles.

Vous aurez peut-être la curiosité de faire connaissance avec quelques-uns de ces ressuscités. C'est légitime :

	Première liste	*Seconde liste*	*Algonquin*
Le soleil	ISNEZ	ISNAY	KISIS
La lune	CASMOGAN	ASSOMAHA	KISIS-MOKAAN
La terre	CONDA	DAMGA	KA-ENDA
L'eau	AMÉ	AMÉ	G... AMI

Le bois.....CONDA.....KA-ENDA.
Une montage.....OGATCHA.....AK-W-ADJI
Du cuivre....QUAQUETDAZÉ.....KAAKWAT-ASSIN

Et ça continue comme cela pour une centaine de mots. Je me bornerai à ceux-ci qui appellent quelques remarques.

Vous voyez que la *terre* et le *bois* sont dans les deux listes traduites par un même nom « CONDA ». Cuoq explique cette particularité par un *quiproquo*. C'est tout de même assez frappant. Pour le moment, je vous invite à bien vous mettre en mémoire ce « CONDA » que je vous expliquerai plus tard.

Le soleil : « ISNEZ » et « ISNAY » est bien le KISIS des Algonquins et l'« ISIS » des Égyptiens.

La lune : « CASMOGAN ». Voici, vraisemblablement comment la chose est arrivée : Un beau soir Cartier, avec un groupe de sauvages, contemplait le lever de la pleine lune. D'un geste il indique l'astre des nuits et demande à Matthias : Comment appelles-tu ça ? Le sauvage, en train de badiner, répond : « KISIZ-MOKAAN ». C'est le soleil qui se lève, et voilà comment cette pauvre lune s'appelle CASMOGAN.

Les Algonquins bien élevés appellent madame la Lune TIBIKISIS: le soleil de la nuit; c'est plus galant.

Le cuivre rouge : CAQUETDAZÉ. Ce n'est pas une demoiselle DAZÉ, mais bien du cuivre rouge que Cartier a cru écrire dans son calepin; cependant l'Algonquin lui avait dit : « KAAKWAT-ASSIN » : « *la pierre coupante.* » Savez-vous par quel hasard je suis venu à bout de démêler cette épellation-là ?

Je venais de lire dans les relations de Cartier ce qui suit : je le transcris au long parce que ledit passage contient

d'autres précieux renseignements à propos des prétendus *Iroquois* de Stadaconé.

La scène se passe en bas de l'Ile-aux-Coudres. Cartier s'en retourne en Europe, avec le chef qu'il a capté par ruse.

« *Pendant lequel temps vinrent plusieurs barques des peuples sujets du Dit Donnacona, lesquels venaient de la Rivière du Saguenay. Et lorsque par Domagaya feurent avertis de la prise d'eux et de la façon et manière comme on menoit le dit Donnacona en France, feurent bien estonnés, mais ne laissèrent à venir, le long des navires parler au dit Donnacona qui leur dit que dans douze lunes il retourneroit et qu'il avait bon traitement avec capitaine et les compagnons. De quoy tous à une voix remercièrent le dit capitaine et donnèrent au dit Donnacona trois paquets de peaulx de Bièvres et Loup marins avecque UN GRAND COUSTEAU DE CUIVRE ROUGE* ».

Et voilà comment j'ai compris que le fameux CAQUET-DAZÉ, puisqu'il servait à faire de grands COUSTEAUX, devait renfermer la racine *coupante* et s'épeler en algonquin moderne KA-AKWAT-ASSIN : « *ce qui est coupant la pierre* », « la pierre tranchante ».

L'eau : AMÉ. Qui ne reconnaîtrait ici la racine AMI qui est si souvent employée en composition dans nos noms algonquins « TIMAGAMI, KINOGAMI, TEMISKAMING », etc. Pourtant Cuoq ne l'a pas vue. Une montagne : OGATCHA : C'est la racine, encore algonquine, « ADJI » pour « *montagne* », qui est ici bien en évidence dans cette terminaison ATCHA.

ADJI : { *Indibedji :* La montagne de la tête.
Wewebizon-adji : La montagne de la Balançoire.
Manitowadji : La montagne du diable. }

Citons maintenant quelques cocasses traductions :

	Seconde liste de Cartier	*Algonquin*
Venez parler à moi.....	ASSIGNY QUADDA DIA..	WISSINI ICKWATATIA
Donnez-moi à souper...	QUAZAHOAQUOA FREA..	KA AZOAKWA..(FREA ? incompréhensible !)
Bon à manger.....	QUESANDE.....	KI WISSIN
Un homme malade.....	ALOEDECHE.....	ENOEK DAC
Une poule.....	SAHOMGAHOA.....	MISSA OOM KAOWAWAN
A demain.....	ACHIDE.....	ACAIE
Taisez-vous.....	AOISTA.....	AWISTA

Voilà, pour le sûr, une liste de quiproquo, pourrait cette fois dire avec raison l'abbé Cuoq. Je vais tâcher de les débrouiller de mon mieux. Voyons :

De toute évidence nous avons affaire ici à des mots algonquins, mais, comme observe Charlevoix que nous avons cité plus haut :

« *La plupart des noms... quand ils ne sont pas tout à fait de leur invention... ont pour fondement des mots mal compris ou entendus dans un sens tout différent de celui qui leur est propre.* »

VENEZ PARLER A MOI.... / ASSIGNY QUADDA DIA.	Algonquin WISSINI ICKWATATIA	Finissons de manger
DONNEZ-MOI A SOUPER. / QUAZAHOAQUA FREA..	Algonquin KA AZOAKWA	Ce que j'ai fait rôtir sur le feu. Le mot *frea* est introuvable. A moins qu'on ait voulu faire FRIRE le rôti.
BON A MANGER / QUESANDE.....	Algonquin : KI WISSIN ou KI WI WISSIN ?	Tu manges. / Tu veux manger ?

UN HOMME MALADE ALOUEDECHE	Algonquin : ENOEF DAC	Expression qui correspond à la locution française : *Oui, c'est bien vrai.*

UNE POULE SAHOGAHOA	Algonquin : MISSA OOM KA OWAWA	*Ecce quae habet ova.*

Voilà celle qui a des œufs. C'est une des meilleures.

A DEMAIN ACHIDE	Algonquin : ACAIE : C'est fait.

L'autre a compris : Tu reviendras demain : AISTA Alg. AWISTA. J'ignore si les Iroquois sont les auteurs de la loi du bâillon, mais j'ai appris, chez les Algonquins, que la manière polie de signifier à un orateur que son quart d'heure est fini, est KICKOWEN : « *Coupe ton discours* ». *Awis* ne s'emploie que pour les chiens. Ce mot ne signifie pas seulement : « *cesse de japper* », mais se complique de l'insulte : « *marche dehors* ». Mais comme ici le verbe se trouve à l'impératif réfléchi de la première personne plurielle, AWISTA veut gracieusement dire, dans la bouche d'un chien : « *Fermons-nous la gueule et sortons d'ici.* » Ces chiens de sauvages étaient du drôle de monde !

Il est temps que je coupe ici mon discours. *Ninga Kickowe.* Ces fameuses listes m'ont peut-être entraîné trop loin. Que serait-ce si je devais passer en revue les cent et quelques mots ? J'ai néanmoins cru nécessaire d'insister pour souligner l'inanité de cette prétention que Cartier n'avait eu affaire qu'à des sauvages iroquois.

Cela est inadmissible. Il est temps qu'on se le dise. Mais, dit Cuoq, ces noms algonquins (car il admet en avoir

trouvé quatre (?) ont été donnés à Cartier par des Algonquins faits prisonniers des Iroquois. Ma foi, qu'en sait-il ? Ne pourrions-nous pas lui rétorquer l'argument pour ses quelques mots iroquois ? Si ses sauvages étaient des Iroquois avouons qu'ils étaient pas mal anglifiés, pardon... algonquinisés.

Dans tous les cas, une autre preuve, en faveur de ma thèse, se dégage clairement de certains passages des relations de Cartier, entre lesquels la citation que j'ai faite plus haut à propos du CAQUETDAZÉ.

On y voit le Seigneur Donnacona conversant avec *ses sujets* de la Rivière Saguenay auxquels il promet de revenir dans douze lunes. On a bien lu dans l'histoire que les vainqueurs algonquins ou iroquois faisaient le massacre de leurs vaincus, les emmenaient en esclavage, les brûlaient à petit feu; mais jamais, que nous sachions, ils n'ont fait reconnaître leur souveraineté par les tribus conquises, jusqu'à en faire de fidèles sujets. Si le peuple de Saguenay était algonquin, comme il est absolument prouvé, le peuple de Canada l'était aussi.

Tout le monde sait que, lors de son premier voyage, Cartier ne remonta pas le fleuve plus haut que la Baie Saint-Laurent, laquelle se trouve sur la Côte Nord, à peu près vis-à-vis de Matane.

A son second voyage, il dépasse Stadaconé et se rend à Hochelaga. Cuoq observe à ce sujet : « *Plus Cartier s'avance vers cette dernière bourgade, plus il lui semble qu'il s'enfonce en pays Iroquois* ».

Cette remarque, au point de vue adopté par Cuoq, me paraît assez singulière.

Que signifie ce plus ou ce moins, si ce n'est que l'abbé n'est pas bien sûr de son fait, à savoir que les gens d'en bas étaient des Iroquois ?

Rendu à Hochelaga, il n'y a plus de doutes, ce sont de purs et authentiques Iroquois, il l'écrit en toutes lettres. Mais qu'il renverse l'opération et dise :

Plus Cartier descend, moins il lui semble que le pays est iroquois, et plus ça, l'air algonquin, de sorte que rendu à Stadaconé, vous ne trouvez plus d'Iroquois du tout... peut-être quelques prisonniers?... Continuez plus bas jusqu'au Saguenay vous êtes en plein pays algonquin. N'est-ce pas cela?

Voilà donc, même d'après les admissions incidentes de l'abbé Cuoq lui-même, qu'entre Hochelaga et Saguenay, nous avons affaire à deux races différentes, même ennemies; lesquelles se fondent insensiblement l'une dans l'autre, à la manière des eaux douces avec les eaux salées à la traverse de Saint-Roch. Pas surprenant qu'on trouve un tel salmigondis dans les listes de Cartier.

Mais, une chose qui m'intrigue, c'est de savoir où cela cessait franchement d'être l'une ou l'autre. On y réussirait peut-être en essayant un petit calcul, comme qui dirait... à l'amiable. Voyons :

Entre les bouches du Saguenay et Québec, il y a trente-cinq lieues; entre Québec et Montréal, il y en a soixante. Cela ne doit avoir ni raccourci ni allongé depuis le temps de Jacques Cartier. Établissons un compromis : Distance totale : 95 lieues. La moitié: 47 lieues ½. Différence ajoutée en haut de Québec: 17 lieues ¼. Cela nous mène donc à 17 lieues ¼ plus haut que Stadaconé. Cartier faisait finir son Canada à environ 15 lieues. Accordons à M. l'abbé Cuoq deux lieues et demie pour y planter sa clôture; et qu'il laisse mes Algonquins tranquilles « chez *eux* ». Autrement... nous aurons la guerre.

Il y a encore dans les relations de Cartier un passage qui me fait rêver :

Lorsque le capitaine maloin fit part à Donnacona, de son projet de voyage à Hochelaga; il souleva toute une tempête dans la bourgade. Donnacona, Teguragny, Domagaya et jusqu'au diable en personne, se mirent de la partie pour entraver cette entreprise.

Est-ce que cette jalousie montre bien des liens de parenté entre les deux peuples?

Ce qui n'empêche pas Cartier de passer outre. Or, pendant que le capitaine français était à fraterniser avec les citoyens inoffensif, d'*Oseraké*, le Seigneur d'Hachelay, dernière bourgade de Canada, où Cartier était arrêté en montant, se rend sournoisement à Québec pour comploter, avec le diable et sa clique, la mort de tous les « *Canots de bois* » ; tellement cette démarche des Français en pays iroquois avait déplu aux Algonquins. Ce qui prouve bien, n'est-ce pas, que les habitants d'Hochelaga et de Stadaconé appartenaient à une seule et même race.(?)

Un dernier trait historique pour démolir l'hypothèse des Iroquois à Stadaconé. C'est encore Cartier qui parle :

« *Et fut par le dit Donacona montré au dit capitaine les peaulx de cinq testes d'hommes estendues sur des bois comme peaulx de parchemin, et nous dit que c'estoit des « TOUDAMANS » de devers le Su qui leur menoïent continuellement la guerre.* »

Or, ces « *Toudamans,* » comme tout le monde le sait, n'étaient autres que les « *Tsonnontouans* », l'une des plus féroces tribus iroquoises.

Et encore plus loin :

« *Outre nous fut dit qu'il y a deux ans passés que les dits « Toudamans », les vinrent assaillir jusque dans le dit fleuve, à une isle qui est le travers du Saguenay, où ils étaient à passer la nuit, tendans aller à Hunguedo leur mener guerre, avecque*

environ deux cents personnes tant hommes, femmes qu'enfants, lesquels furent surpris en dormant dedans un fort qu'ils avaient fait, où mirent les dits Toudamans le feu tout à l'entour, et comme ils sortaient, les tuèrent tous, réserve cinq qui s'échappèrent. De laquelle destrousse se plaignoient encore fort, nous montrant qu'ils en auroient vengeance. »

Ce qui précède démontre bien, n'est-ce pas, que ces pauvres diables de Canadiens, qui se cousaïent des « *blagues* » avec les « *peaulx* » des Iroquois, et qui se faisaient massacrer par centaines, hommes, femmes et enfants, par les susdits barbares, étaient bien de la même famille ?

Résumons les positions respectives :

Au centre,, Stadaconé : *Algonquins.*

Au nord et à l'est, le Saguenay : *Algonquins.*

Au sud, les Toudamans : *Iroquois.*

A l'ouest : « *Oseraké* », (Hochelaga) : *Iroquois.*

Avec le sud, en guerre; avec l'ouest, en délicatesse.

Voilà ce que Cartier trouva dans le pays qu'il a visité et qu'il a appelé « la Nouvelle-France ».

Ces faits historiques en disent bien plus long que le mot iroquois « *Kanata* » et que les quelque trente vocables iroquois (peut-être ?) extraits des listes de Jacques Cartier par le savant abbé Cuoq.

C. A. M. Paradis, Ptre, M. C.

(*à suivre*)

AUX PREMIÈRES QUI VINRENT DE FRANCE

Je songe souvent à vous, ô filles de France, qui, les premières, êtes venues en ce pays. Je songe à vous, ô vaillantes aïeules en ces jours où vos fils les héros surgissent du bronze. Devant ces monuments, je reconstruis votre vie si belle, votre émouvante existence, et je pense que leur gloire à eux est bien un peu faite de la vôtre.

L'histoire cependant n'est pas écrite pour vous. Et dans l'oubli pesant, depuis trois siècles, vous dormez votre humble sommeil. C'est à peine si, de temps à autre, quelque monographie discrète nous laisse entrevoir, dans l'obscurité profonde où vous vous êtes couchées, une de vos têtes glorieuses.

Et pourtant, réveillez-vous, chères grandes aïeules : l'heure est prochaine de votre apothéose. Un souffle passe dans l'air : c'est le souffle de la résurrection. C'est vers les coiffes blanches, vers les vieilles choses du passé qu'il va. Il s'attarde aux vieux portaits d'aïeules, s'incline devant eux, et dépose en partant le baiser respectueux. Et maintenant que le rouet ne file plus, que les pédales du métier sont lasses de marcher, maintenant que la carde achève de peigner la laine blanche et que le ber ancien oublie sa chanson, plus que jamais, le souffle de gloire court à ces vieilles reliques; il les remet au jour, les illumine; pour elles sa voix s'enfle, se développe en un chant d'épopée. — Ah ! c'est le moment de la gratitude et de la justice. Et combien il vous était dû !

* * *

Nos yeux qui s'attachent au lointain horizon de France s'en vont tout d'abord vers des cours de couvents ou d'hospices,

dans la cour, par exemple, de l'hospice Saint-Joseph du faubourg Saint-Germain. Là ils voient défiler les silhouettes de jeunes pensionnaires qui vont et viennent, rêvant d'un pays tout neuf, là-bas, au delà des mers. On leur a parlé de l'émigration des colons de France, des missionnaires, des religieuses, partis pour le Nouveau-Monde. Des religieux, des hommes sont revenus de la Nouvelle-France qui ont fait appel à leur dévouement; ils ont demandé des compagnes pour les colons, des femmes qui voudront devenir les aïeules d'une jeune race. Les petites orphelines ont été séduites par la généreuse aventure. Elles ont vu se lever là-bas, par de là la grande mer, une terre austère, mais vierge et noble et qui leur tendait les bras. Le soir, elles en ont parlé entre elles, en se promenant sous les arbres. Plusieurs attendent avec impatience, leur tour de partir.

Puis voici un autre tableau. C'est au printemps de 1639. Près d'un quai encombré de ballots, de marins, d'une foule muette, un petit voilier démarre. Sur le pont, de jeunes femmes envoient leur adieu à la terre natale, à la famille, aux amis. Ce sont elles les filles de Saint-Germain, qui s'en vont, emportées par le souffle apostolique. Au-dessus d'elles plane le rêve saint, l'héroïsme joyeux. Le matin même, elles ont mangé le viatique des forts; elles ne faibliront point. Si les poitrines se gonflent, à mesure que là-bas se rétrécit, puis disparaît la terre de France, si quelque chose d'humide s'essuie au coin des yeux, le cœur reste ferme. Les voyageuses se tournent vaillamment vers le pays de l'attente; elles s'abandonnent à l'élan du navire, qui, toutes voiles au vent, vogue vers l'Amérique du Nord. Oh ! oui, vous saviez, jeunes Françaises, que la traversée serait longue, pleine de périls sur la mer mystérieuse, que pendant deux ou trois mois, vous logeriez en des cales humides et noires. Et pourtant, vous vous êtes embarquées. Vous vouliez, disait de vous le Mercure françois,

« coopérer à l'œuvre des missionnaires »; vous saviez qu'un jeune peuple, un peuple de chevaliers et d'apôtres vous attendait pour naître, et cette noble mission vous paraissait valoir la peine d'un peu de vaillance.

Ce tableau de voyage s'achève dans la rade de Québec. Le voilier vient d'aborder. La passerelle s'étend. Une centaine de jeunes filles sautent sur le quai; elles s'en vont à leurs grandes tâches.

* * *

Dans une clairière inondée de soleil, au bord de la forêt, le colon de la Nouvelle-France a bâti sa maisonnette en bois rond. C'est là qu'il a amené son épouse. De ce foyer rustique elle a fait son royaume. Je l'aperçois au pas de sa porte, par un matin d'été. Les blés ont poussé drus dans la clairière. Dans l'or du soleil, ils balancent au vent leurs tiges vigoureuses. Et tandis qu'ils s'essaient à monter plus haut que les souches, la forêt recule toujours. L'homme cogne dur, fait des abatis, puis de grandes flambées. La femme le voit là-bas qui remue les corps calcinés, arrache les racines des arbres géants. Il veut agrandir la terre, faire plus belle la part de celui qui dort dans le ber, rendre moins dure la vie de sa compagne. Tous les jours, l'ombre se fait plus courte sur les blés et les oiseaux plus nombreux viennent chanter dans plus de soleil. Devant cette scène de vie où souffle un vent d'avenir, la fille de France sourit à l'enfant rose, le premier de ceux qui rempliront la maison. Elle laisse monter à ses lèvres la chanson du cœur. C'est une joyeuse roulade emportée du cher grand pays de France :

Par derrièr' chez ma tante
Lui y a-t-un bois joli;
Le rossignol y chante.....
Il chante pour ces belles
Qui n'ont point de mari

Ils ne chant' pas pour moi
Car j'en ai-t-un joli.
Gai lon la j'ai le rosier
Du joli mois de mai.

Elle s'arrête; elle envoie un baiser à son mari joli qui là-bas l'a entendue et la contemple à sa fenêtre, pareille à a nymphe des bois.

* * *

Mais hélas ! une année ne dure pas toute la vie et la vie n'est pas un éternel été. Il y a des hivers au Canada. Ils sont durs. Quand il n'a rien à faire sur sa terre, le colon s'en va vers la forêt, à la chasse aux pelleteries; il s'en va pour des semaines, parfois pour des mois. Un beau matin il est parti, le sac au dos, le fusil sur l'épaule, la hache au bout du bras; il a baisé au front sa jeune femme, il lui a dit : « N'aie pas peur, je reviendrai »... N'aie pas peur... et pourtant la jeune épouse est restée seule au foyer. La journée est longue et grise. Je la vois, la pauvre isolée, qui vient s'asseoir à la fenêtre, frissonnante. Dehors, c'est un morne paysage de nature rigide. A la place des blés, gais et verts, une neige monotone et glacée; à la place des arbres feuillus, pleins de chants d'oiseaux, de grands squelettes lugubres qui craquent sous le froid, qui se tordent sous le vent, pendant que la rafale dans son élan brutal et fou, pousse devant elle, sans jamais finir, les mêmes tourbillons de tempête. Derrière le bois descend un soleil polaire, pâle et triste comme un feu à demi éteint. Le soir s'en vient; les maisons sont loin les unes des autres dans la côte de Beauport et de Beaupré. Et la douleur d'un isolement profond étreint à la gorge la jeune femme effrayée d'être seule, et si loin de son pays. Ah ! vous avez eu la nostalgie du Poitou, de l'Anjou, de la Normandie, – chères et vénérées aïeules. La douce France avec ses champs et ses

chaumières ensoleillées, vous paraissait alors bien attirante. Et pourtant vous êtes restées au Canada. La tempête, l'isolement n'ont pas tué vos courages. Dans vos âmes d'héroïnes et dans les grands bers, vous avez continué de bercer, pour ce terrible jeune pays, les indéfectibles espérances. L'histoire devra dire que, sans vos holocaustes sublimes, le pays français du Canada, le pays dont « le front est ceint de fleurons glorieux » n'aurait pas existé.

Aujourd'hui l'on s'en va vers les vieux rouets, vers les vieux bers, les vieilles ballades, parce que toutes ces choses sont vos reliques et que l'on vous aime et vous vénère comme des saintes. Mais les vieux rouets, les vieux bers s'en iront; les vieilles ballades finiront peut-être d'être chantées. Mais nous, vos petites-filles, nous descendrons alors dans nos âmes, pour songer avec orgueil que là, quelque chose de vous survit immortellement, chères filles de France qui, les premières êtes venues en ce pays.

Joyberte SOULANGES.

MILLE ABONNÉS NOUVEAUX

*Il nous faut mille abonnés nouveaux. Que tous les amis de l'*Action française *fassent un léger effort et ce chiffre sera bientot dépassé.*

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Le patriotisme des ouvriers Nous avons signalé, le mois dernier, avec quelle ardeur la plupart de nos groupements nationaux revendiquent actuellement les droits du français. Ce mouvement loin de s'éteindre semble croître de jour en jour.

Il y a deux semaines c'étaient les syndicats ouvriers catholiques qui affirmaient à leur tour le patriotisme dont ils sont animés. Réunis en congrès à Chicoutimi, parlant au nom de leurs quarante mille membres, ils ont adopté la résolution suivante : « Considérant que les droits de la langue française au pays sont indiscutables et garantis par la constitution, et attendu que dans un grand nombre de cas ces droits sont ignorés et pratiquement méconnus par les pouvoirs municipaux, provinciaux et fédéraux, la Convention demande énergiquement et réclame vigoureusement la reconnaissance de ce droit par les pouvoirs municipaux, provinciaux et fédéraux et son application pratique et efficace dans tous leurs documents officiels ».

Encore les Voyageurs De leur côté, les Voyageurs de commerce sont revenus à la charge. Qui les connaît ne s'en étonnera pas. Ils se trouvaient eux aussi en congrès. Laisser passer cette occasion de manifester de nouveau leur attachement à leur langue, de se stimuler mutuellement à la servir sans défaillance, eut été contre leurs traditions. Dans un travail sur l'*action nationale du voyageur*, le rapporteur, M. Victorien Blais, a rappelé que l'amour se prouve par des actes, et que la langue française veut être aimée non seulement au foyer, mais au dehors, en voyage, partout. Et le président général de l'Association, M. Bernier, a prononcé le mot qui restera : « Le pire ennemi de la race canadienne, c'est le Canadien qui s'efforce de toujours parler anglais; c'est le lâcheur ».

Nous nous réjouissons vivement de ces déclarations. Elles indiquent un état d'âme nouveau. Remarquons que ces deux groupements importants — et celui des ouvriers et celui des voyageurs de commerce — sont professionnels. Aurions-nous pu, il y a une dizaine d'années, décider des groupements de cette nature à prendre une telle attitude? Cela regarde les sociétés patriotiques, les sociétés nationales, nous aurait-on répondu. Nous nous cantonnons, nous, sur le terrain de notre

profession. N'introduisez pas de ces questions qui allument les passions et mettent en péril notre unité !

Nécessité des syndicats nationaux

N'est-ce pas, au reste, ce que clament encore quelques associations retardataires, toutes-puissantes hier mais dont l'influence décline de jour en jour ? Elles sont d'ailleurs conséquentes avec leurs principes. Quand les syndicats internationaux se refusent à défendre notre foi et notre langue, ils ne font qu'appliquer leur programme de neutralité et aucun de leurs membres ne peut leur en faire un grief.

Mais c'est précisément pour cela, pour cette attitude logique commandée par la nature même de l'*Internationale* et souverainement néfaste à nos intérêts, que s'imposait la création d'unions établies sur d'autres bases. Grâce à Dieu, laïques et prêtres l'ont compris. Et le succès grandissant des nouvelles associations professionnelles, nationales et catholiques, constitue à l'heure actuelle une des meilleures espérances de la race.

La tâche personnelle

Un écueil cependant est à éviter pour les membres de ces différents groupements. Quelques-uns peuvent être portés, au sortir d'un de ces congrès où les droits de notre langue ont été fièrement revendiqués, à trop se reposer sur l'action collective, à la laisser se substituer complètement à leur propre initiative, à croire, en un mot, qu'ils ont fait leur devoir envers leur langue parce que leur syndicat, lui, accomplit le sien.

Erreur, erreur grossière ! Cette attitude patriotique du syndicat, loin de libérer ses membres de la lutte ordinaire en faveur de leurs droits, les y oblige davantage. Car son action n'est censée être que le reflet de celle de chaque syndiqué. Si le syndicat s'est engagé à lutter comme entité collective, n'est-ce pas parce que cela répond aux idées de chacun, parce que chacun est censé agir ainsi en son particulier ?

Occasion propice

Nous profiterons donc de ces assises pour retremper notre propre volonté, pour renouveler notre résolution d'être personnellement, en tout lieu et en toute circonstance, un serviteur dévoué de notre langue. Les occasions ne manquent pas de la servir et de la défendre. Inutile de les énumérer aujourd'hui une fois de plus. Nous l'avons déjà fait souvent. Et nous aurons encore à y revenir.

Signalons seulement, en passant, le dernier index téléphonique de la Compagnie Bell de Montréal. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il ne contient aucun nom de citoyen anglais accompagné d'une indication uniquement française. Par contre, que de noms français accompagnés d'une indication uniquement anglaise ! On la rencontre même accolée à des hommes qui savent défendre fièrement nos droits, au Parlement ou ailleurs. La Compagnie a bien pu leur jouer ce mauvais tour une fois, sans qu'ils n'y puissent rien; mais deux, mais trois fois, non ! Ils paient pour cette insertion. Qu'ils exigent donc, par écrit s'il le faut, qu'elle soit en français!

Une victoire

Celui qui réclame énergiquement, ne finit-il pas ordinairement par obtenir justice? En voici un exemple. Un brave curé de l'Ouest pria dernièrement la maison Eaton, de Winnipeg, de répondre en français à ses lettres.—Impossible, réplique le gérant. Vous pouvez cependant envoyer vos commandes en français, tout en ayant bien soin d'indiquer exactement la page et le numéro du catalogue, et vous serez servi à souhait. — Ce n'est pas une faveur que je mendie, rétorqua aussitôt le prêtre patriote, c'est un droit que je réclame. L'anglais m'est familier, mais il n'est pas ma langue maternelle. D'ailleurs c'est à prendre ou à laisser. Voici une commande de $110.00. Si vous ne pouvez correspondre en français, je m'adresse sans tarder à la maison Christie-Grant, qui, elle, j'en suis certain, saura me rendre justice.

L'effet fut magique. La réponse vaut d'être citée en entier : « Nous avons répondu à vos lettres en français, sachant que cela vous ferait plaisir, et à l'avenir, c'est ce que nous ferons. Jusqu'ici nous ne nous servions que de la langue anglaise dans toutes les lettres, car pour répondre à chaque individu en sa langue, il nous aurait fallu employer un trop grand nombre de personnes, et comme de fait cela nous aurait coûté énormément cher. Mais dans certaine occasion, comme celle-ci, il nous fait plaisir de répondre en votre langue ».

Cette occasion, elle peut se répéter autant de fois qu'il se rencontrera de Canadiens français éclairés et persévérants. Tâchons d'être du nombre.

Pierre Homier.

3 août 1920.

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

LES JÉSUITES DU CANADA AU XIXe SIÈCLE[1]

Les œuvres des Pères Jésuites au Canada durant le dix-septième et le dix-huitième siècles ont été résumées en cinq volumes, dues à la plume du P. Camille de Rochemonteix, S.J., historien de marque, dit son continuateur, au style à la fois grave et facile, jugeant les faits avec une liberté et une sûreté de jugement que rien n'égare.

Ce qu'ont fait les Pères Jésuites au Canada depuis leur retour en 1842, ne devait pas non plus sombrer dans l'oubli. Et l'on oublie si vite, de nos jours, qu'il est prudent de ne pas attendre trop longtemps. Ce premier volume du P. Lecompte vient donc à son heure. Et l'heure n'est pas éloignée où l'historien devra livrer le second volume — déjà à peu près terminé — à la curiosité légitime du public qui lit et veut s'instruire.

Les principaux centres où s'est déployée, de 1842 à 1872, l'activité des Pères de la Compagnie de Jésus, ont été — outre Montréal, *facile princeps* — Laprairie, Sandwich, les missions sauvages du Haut-Canada, encore desservies, ainsi que la ville de Guelph, par les bons Pères, — Québec, et certains endroits de l'Ontario où leur séjour fut court, mais fécond en résultats.

Dissoute par Rome en 1773 et par Londres, quelques années plus tard, la Compagnie de Jésus avait été, en 1814, solennellement restaurée par le pape Pie VII. La révolution de 1830, en France, ordonne la dispersion des Jésuites. Quelques-uns d'entre eux, sous l'égide du P. Chazelle, s'en vont fonder un collège au Kentucky. Le Père Chazelle avait, eu dix ans plus tôt, pour élève, à Montbrison, M. Quiblier, devenu en 1839, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal. A cette époque, Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal, voulant procurer à son clergé, pour la première fois, les bienfaits d'une retraite pastorale, Messire Quiblier songea à son ancien professeur de philosophie, alors au Kentucky. Le Père accepta l'invitation de l'évêque, et tous les en-

[1] *Les Jésuites du Canada au XIXe siècle*, par le P. Édouard Lecompte, S.J. 1er volume : 1842-1872. Montréal, Imprimerie du *Messager*, 1920.

droits où ses prédécesseurs avaient jadis évangélisé, firent fête à l'éloquent jésuite. Le P. Chazelle avait été mandé à Rome en 1841, quand Mgr Bourget, qui venait d'être sacré évêque de Montréal, lança son appel aux Jésuites. Cet appel fut entendu, et le 24 avril 1842, le P. Chazelle s'embarquait pour le Canada, accompagné de cinq pères et de trois frères coadjuteurs, tous français. Quand ils arrivèrent, Laprairie était sans pasteur, son curé venant, après quelques mois dans la paroisse, d'être sacré évêque de Toronto. Ils prirent possession de cette paroisse, trop nombreuse pour un seul homme — plus de 2,500 communiants — et où les vices dominants des Canadiens de cette époque — l'ivrognerie, le blasphème et le luxe — étaient avivés par de fréquentes migrations aux États-Unis et dans les régions abondantes en fourrures. A quoi venait d'ailleurs s'ajouter la propagande de prédicants venus de Suisse. La tâche était rude, mais en 1854, les Pères purent rendre à l'évêque de Montréal une paroisse assainie et édifiante.

Dès 1843 le nombre des Pères ne suffisait plus aux tâches multiples qu'on réclamait d'eux. Aussi reçurent-ils, pour la mission de Sandwich, offerte par l'évêque de Toronto, deux nouveaux Pères, bientôt suivis d'un troisième, versé, celui-là, dans la langue anglaise. Leur séjour à Sandwich dura seize ans, au cours desquels fut fondée la paroisse de Chatham, que les Jésuites remirent à l'évêque en 1874.

Dès l'arrivée du premier contingent, l'un de ceux qui en faisaient partie, le P. du Ranquet, avait été dirigé sur le Lac des Deux Montagnes pour apprendre l'algonquin. Il eut abondamment l'occasion de mettre à profit sa connaissance des langues indiennes, car il passa plus de cinquante-cinq années de sa vie chez les sauvages du Haut-Canada. Il avait la spécialité des longues et dures excursions : « Son champ d'apostolat, dit le P. Lecompte, s'étendait au sud jusqu'à Grand-Portage, à 50 milles dans le Minnesota, au nord à Red Rock, 100 milles, Népigon, 200, et, poussant plus loin que ne l'avait fait le P. Frémiot, il visitait Michipicoton, 300 milles, Agewang, 340 et Lac Long, 380 milles. Cet intrépide voyageur avait publié dans la langue odjibwé, une histoire sainte et des traductions de psaumes d'une telle perfection de style qu'un de ses contemporains l'avait surnommé : le « Tacite adjibwé ».

Je passe sous silence les travaux des Pères à Québec et à Montréal. Le pâle résumé que j'en pourrais faire n'apprendrait rien au lecteur de l'*Action française*, qui a de ces travaux une connaissance générale. Il faut en lire le détail dans le livre du P. Lecompte: alors seulement

peut-on comprendre quelles difficultés, quels échecs, quels contretemps a rencontrés la moindre des fondations que nous admirons aujourd'hui.

Voilà un beau livre: les premiers chapitres forcent l'intérêt comme un roman d'aventures, et les derniers maintiennent l'intérêt ainsi créé. Grâce à lui, les anciens élèves des Pères Jésuites connaîtront mieux leurs éducateurs, et les catholiques apprécieront davantage ce que ce pays doit aux fils de saint Ignace.

E. Fabre-Surveyer.

AU SERVICE DE LA TRADITION FRANÇAISE[1]

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Édouard Montpetit de réunir en un volume quelques-uns de ses récents travaux, — conférences, préfaces et allocutions. Le défaut inévitable de nos intellectuels, en ce pays, c'est qu'ils émiettent leur pensée : n'ayant le temps ni de composer ni de publier des livres tout d'une venue, leur œuvre est éparse dans les revues ou disséminée aux petites heures des banquets.

Et cependant, dans le hasard répété de ces rencontres, n'y a-t-il pas souvent matière à plusieurs livres, offrant sous la variété des sujets une unité véritable de forme et de sentiment?

Qui de nous n'a applaudi M. Montpetit dans l'une de ces réunions publiques dont il est toujours le plus sûr ornement?

Sous un titre heureux, — *Au Service de la Tradition française*, — il nous apporte maintenant un recueil de discours auxquels il a joint quelques articles.

Ce volume contient les belles pages qu'il consacrait en 1915 à Henry du Roure, mort au champ d'honneur; sa conférence sur Louis Veuillot; plusieurs préfaces et travaux à la gloire de la France qu'il aime et qu'il chante si bien; ses allocutions, déjà célèbres, à la délégation belge de 1914, à M. Aram-J. Pothier en 1914 également, aux représentants des œuvres de guerre, au général Pau en 1919.

Une étude détaillée de ces pièces, — qu'on ne saurait toutes nommer, — ne serait guère utile. Elle serait plus longue et moins fructueuse que leur lecture.

Mais on peut leur chercher quelques traits communs. On les trouverait d'abord dans la distinction et la force originale de la pensée; et aussi dans la qualité savoureuse d'un style riche et concis.

[1] *Au service de la Tradition française*, par M. Edouard Montpetit. Bibliothèque de l'*Action française*.

Jamais Montpetit ne parle très longuement : et il a horreur de la banalité, — deux écueils fatals à tant de ces allocutions d'après-dîner.

Il n'est pas dans notre génération de jeunes écrivains ou d'orateurs de cerveau plus lucide, mieux organisé, que le sien. C'est une pensée claire, précise; forte; et qu'il sait habiller sobrement. Dans la conversation comme dans le discours, il s'exprime avec une élégance qui est faite à la fois de goût et de fermeté.

Il a longtemps étudié, aux meilleures sources, avec méthode. Mais il ne fait jamais étalage d'érudition. Il nous épargne le laboratoire et l'analyse : c'est une substance nouvelle qu'il nous offre, condensée, facilement assimilable.

Il y a, selon nous, trois phases possibles à l'évolution d'un écrivain.

La première, c'est la période pénible où la matière vient difficilement et où, ne trouvant rien à dire, il est quelquefois forcé de remplir les vides avec des formules affadies et courantes.

Quelques-uns passent très vite à la deuxième, la période d'abondance où par suite de l'entraînement et de l'étude, les phrases se déroulent avec une facilité excessive, les images pullulent et s'entassent, les mots se pressent comme une foule à la porte de l'esprit..... C'est la période dangereuse, où l'on aurait tort de s'attarder : quelques-uns ne vont jamais au delà.

La troisième période est celle où ne parvient que l'orateur ou l'écrivain véritable. En sûre possession de ses moyens, il n'offre plus tout l'épanouissement de sa pensée : mais, par un travail intérieur subtil et patient, il la condense, l'affermit, la dessine et nous la présente dans une forme pure et définitive. Il a l'air de parler ou d'écrire simplement, et rien n'est plus compliqué que cette simplicité apparente. Elle demande une lucidité d'inspiration, une sûreté de forme auxquelles fort peu atteignent : M. Montpetit y a atteint.

J'en donne quelques exemples : on croirait lire des maximes.

Du discours au général Pau : « Il nous incombe d'accomplir une mission plus périlleuse que la vôtre : vous n'avez qu'à paraître, il nous faut parler. » Et encore : « La victoire pouvait dépendre du plus humble, car la tâche était commune. » Ou bien : « Général, votre fortune est singulièrement celle de la France. Blessé et victorieux comme elle, voilà que vous faites, après elle, la conquête du monde ».

Aux étudiants : « Ne pensons pas avoir tout fait. Nous ne sommes que préparés, il nous reste à apprendre. » Et plus loin : « Nul ne finit à lui-même; ne vivons pas seulement notre vie, mais aussi celle de

la nation. » Et ce conseil : « Lisez, apprenez, pensez. Mais lire est inutile si, le livre fermé, rien ne reste. » (On ne saurait mieux dire, avec moins de mots).

A la Belgique : qu'on relise (à la page 200) le petit tableau où en quelques lignes, précises comme une gravure de maître, l'orateur évoque toutes les villes belges, d'où s'est levée l'armée « vaillante, généreuse, intrépide» qui s'est heurtée à l'envahisseur.

A M. Aram-J. Pothier : « Vous êtes, pour nous, un argument. Votre qualité de Français, dont vous faites état, ne vous a pas empêché de réussir. » Ou : « Morts sublimes, ils engendrent la vie; leur défaite se prolonge en victoire ».

Voilà, je crois, suffisamment d'exemples de cette prose substantielle, ramassée sur la pensée qu'elle exprime, et qui se garde de l'alourdir par des mots inutiles.

Je voudrais y joindre, — ce sera pour un prochain volume, — l'allocution de Montpetit au banquet Plamondon. C'est peut-être ce qu'il a fait de plus achevé dans la concision : et c'est un art très sûr, mais combien plus difficile que l'éloquence tendue et chatoyante à laquelle les nôtres sacrifient plutôt.

Voilà bien des paragraphes pour louer un écrivain de sa réserve et de tout ce qu'elle sait contenir de beauté et de substance.

Esprit d'une haute distinction, fort doué par la nature qui ne lui a épargné aucun de ses dons, nourri par une culture à la fois riche et méthodique, M. Montpetit eût pu se répandre en inaltérables dissertations. Il a préféré se restreindre, donner tout autant mais sous un moindre volume, ne rien dire qui ne fût d'abord pesé et d'une qualité sûre.

Il faut le donner en exemple aux nôtres : et son nouveau livre devrait être plus qu'un objet de lecture. On devrait l'imiter, le pratiquer comme un modèle.

Fernand RINFRET.

Avez-vous payé votre abonnement ?
Si non, hâtez-vous de le faire.

PARTIE DOCUMENTAIRE

JUSTICE LENNOX AND THE FRENCH PEOPLE

La lettre suivante a été communiquée à plusieurs journaux et publiée par eux en tout ou en partie :

At the last Sittings of the Supreme Court of Ontario, held at Cornwall, Ontario, the Honourable Mr. Justice Lennox who was presiding same said that "Any man who has lived in this province for twenty years and cannot talk English ought to be deported and if I had the making of the laws, such law would be passed". Such remark was made when a young French Canadian said that he did not speak English and that he desired some document explained to him in French.

DOMINION OF CANADA
PROVINCE OF ONTARIO
County of Stormont

To WIT :

I, Daniel Danis of the Town of Cornwall in the County of Stormont, Barrister, do SOLEMNLY DECLARE THAT

1. The paper hereto annexed, marked "A" contains the notes received from one Miss M. L. Sager of Cornwall, Ontario, the official stenographer or reporter at the last Sittings of the Supreme Court of Ontario, presided by the Honourable Mr. Justice Lennox at Court House, Cornwall, Ontario on the 23rd of March last.

2. The notes were furnished by the said official reporter in answer to my letter of March 30th, a copy of which letter is hereto annexed and marked Exhibit "B".

And I make this solemn declaration conscientiously believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath and by virtue of "THE CANADA EVIDENCE ACT,"

Declared before me at the Town of Cornwall in the County of Stormont, this 9th day of April, A. D. 1920.

Daniel DANIS.

Geo. A. STILES, A. Com. &c.

EXHIBIT "A"

IN THE SUPREME COURT OF ONTARIO

HIGH COURT DIVISION

Cornwall Court House, 23rd, March, A.D. 1920.

The Honourable Mr, Justice LENNOX, Presiding.

The KING v. Alfred FOURNIER, Junior.

J. G. HARKNESS, Esq.

Crown Prosecutor.

G. I. GOGO, Esq.

Counsel for Defence.

The indictment having been read, the prisoner asked to plead.

Mr. GOGO — My Lord the prisoner cannot speak English, and would like to have the indictment interpreted to him.

His LORDSHIP — How old is the prisoner?

Mr. GOGO — He is twenty years old, my Lord.

His LORDSHIP —Well, any man who has lived in this Province for twenty years and cannot talk English ought to be deported, and if I had the making of the laws such laws would be passed. Any foreigner who comes to this country to live should learn to speak the English language, it does'nt make any difference how many other languages he speaks, but he should be obliged to learn to speak English. This is an English speaking country and the language should be spoken. Get an interpreter for this man.

The SHERIFF — There is a man on the jury panel who can interpret well, he has acted in several cases, Albert Hurteau.

His LORDSHIP — Is Albert Hurteau here? I would like you to come here and interpret for the Court.

Mr. HURTEAU — I don't feel that I can.

His LORDSHIP — Why?

Mr. HURTEAU — Because I feel that you have insulted me.

His LORDSHIP — How did I insult you?

Mr. HURTEAU — Well, I am a French Canadian too.

His LORDSHIP — Yes, but you can talk English can you not?

Mr. HURTEAU — Yes.

His LORDSHIP — Well, I didn't say anything that should insult you, I said that any one who has lived in this Province for twenty years and couldn't speak English ought to be deported, and I say it again. People who come from foreign lands to live in this country should learn to speak the English language, I think every one should learn to speak English and it is a disgrace for a man to live here twenty years with good schools to go to, and not to learn to speak the English language, it shows that he hasn't tried to learn it, but I didn't say anything that could insult you, and I would like you to act as interpreter for this man.

Mr. HURTEAU — Very well.

This is Exhibit "A" referred to in the declaration of Daniel Danis made before me this 9th day of April 1920.

Daniel DANIS,

Geo. A. STILES,

A. Com. &c.

EXHIBIT "B"

Cornwall, Ont. March 30th, 1920.

Miss M. L. SAGER,

Cornwall, Ont.

Dear Miss Sager :

I understand that you have the notes of Justice Lennox' remarks in open Court here last week, concerning French people who do not speak English. Will you kindly give me a copy of your notes on this subject.

Yours respectfully,

(Sgd) Daniel DANIS

DD-MD

This is Exhibit "B" referred to in the declaration of Daniel Danis, made before me this 9th day of April 1920.

Daniel DANIS,
Geo. A. STILES,
A. Com. &c.,
Cornwall, Ont., April, 9th, 1920.

COPIE

To The Minister of Justice,
Parliament Buildings,
Ottawa.

Honourable and Dear Sir :

I beg to enclose you the remarks of the Honourable Justice Lennox in Court at the last Sittings of the Supreme Court for Ontario, here at Cornwall. I think such remarks were uncalled for. The word deported was most unfortunate and should not have been used and any judge who at this time makes such statement should, I submit, be called to order. If the British Empire had to deport all persons not speaking the English language, we would possibly loose one-half of the population. For a man on the bench of the Supreme Court of Ontario to give vent to such feelings and sentiments towards the French people and to show such bigotry and prejudice is beyond my comprehension.

I know many French people, even in Ontario, who owing to conditions and circumstances do not speak the English language and I do not think that it is a crime. Some French people from Quebec, advanced in years, some at 50, 60, etc., come to Ontario and live altogether in a French settlement, where English is not spoken, and how would you expect such people to learn the English language.

Respectfully yours,

(Signed) Daniel DANIS.

Justice Lennox in his remarks evidently makes no distinction between a French Canadian and a foreigner. He forgets that the French Canadian is the pioneer of this country and came here centuries ago. He forgets the fact that the French Canadian is not a foreigner to this country, he forgets our constitution. A man who cannot distinguish between a French Canadian and a foreigner must ignore many other things. When you compare a French Canadian to a foreigner, you provoke and insult him. I'll bet ten to one that Justice Lennox does not know and could not know the French language.

Daniel DANIS.

April, 10, 1920.

Comment servir.

LE DÉPUTÉ

« *Non Serviam* » ! « Servir » ! Admirable antithèse! Deux mots d'ordre, deux écoles, deux armées.

Le premier, c'est le cri de révolte de Lucifer, oubliant dans son orgueil qu'il n'avait rien qu'il n'eût reçu, et refusant d'obéir à Celui qui lui avait tout donné.

L'autre, c'est la devise, la constitution, la loi de Celui qui, étant Dieu, a voulu se faire homme et le serviteur de tous.

Dès le commencement, l'archange révolté entraînait à sa suite le tiers des esprits célestes. Depuis, il séduit par ses artifices des légions d'hommes; il les éblouit, il les trompe, il les aveugle, par l'orgueil ou l'erreur, la passion ou l'intérêt.

Au moment de consommer son sacrifice, l'Homme-Dieu voulut résumer en une suprême leçon l'ensemble de ses enseignements; il voulut servir. Dans un acte d'humilité héroïque, il s'abaissa jusqu'à laver les pieds de ses apôtres. Et se relevant, il leur dit : « Que celui qui est le plus grand parmi vous soit comme le moindre, et celui qui a la préséance comme celui qui sert. Moi, je me suis fait au milieu de vous le serviteur de tous... Je vous ai donné l'exemple, afin que comme je vous ai fait, vous fassiez aussi vous-mêmes ».

Et la doctrine chrétienne enseigne au petit enfant et au puissant monarque : « Dieu vous a créés et mis au monde pour le connaître, l'aimer et le servir »; et cette autre vérité : « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît ».

Les hommes sont divisés en deux camps : le premier comprend l'armée innombrable des victimes du révolté; dans leur orgueil, ils veulent la richesse, les jouissances, la gloire humaine, la puissance. Dans l'autre est l'armée beaucoup plus petite de ceux qui, espérant en une vie meilleure la récompense ultime de leurs bonnes œuvres, cherchent ici-bas à perfectionner leur âme et à faire le bien.

C'est à s'engager dans ce dernier camp que l'*Action française* invite tout homme de bonne volonté. Quelle que soit sa profession, son art ou métier, il y a sa place marquée, s'il veut servir.

L'agriculteur, l'instituteur, le professionnel, l'artiste, l'étudiant ont déjà reçu un vibrant appel.

Voyons aujourd'hui comment peut et doit servir « le Député canadien-français »:

* * *

Bossuet disait un jour au Dauphin : « Quand l'histoire serait inutile aux autres hommes, il faudrait la faire lire aux princes. Il n'y a pas de meilleur moyen de leur découvrir ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils. Les histoires ne sont composées que des actions qui les occupent, et tout semble y être fait pour leur usage. Si l'expérience leur est nécessaire pour acquérir la prudence qui fait bien régner, il n'est rien de plus utile à leur instruction que de joindre aux exemples des siècles passés les expériences qui se font tous les jours. Par le secours de l'histoire, ils forment leur jugement, sans rien hasarder, sur les événements passés ».

Deux siècles de civilisation moderne ont depuis détruit le pouvoir absolu, et changé la forme des régimes. Mais la vérité est immuable comme l'autorité : toutes deux viennent de Dieu.

Le conseil de Bossuet s'adresse aujourd'hui, avec le même à-propos, aux gouvernements démocratiques et aux députés, à qui sont dévolus en partage les prérogatives et les devoirs des princes d'alors.

Je tiens donc qu'un député ne peut donner la pleine mesure des services qu'il doit à la nation, s'il ignore les leçons de l'histoire, et surtout celle de son pays.

Le Canadien français serait indigne de son glorieux patrimoine, s'il négligeait de s'instruire des gestes épiques de sa longue lignée d'aïeux. Il est essentiel qu'il apprenne d'eux « que la religion et le gouvernement politique sont les deux points sur lesquels roulent les choses humaines; que les empires se succèdent les uns aux autres, mais que la religion, dans ses différents états, se soutient également depuis le commencement du monde ». [1]

Leurs expériences lui enseigneront que l'état social est nécessaire à l'homme; que partant, la société civile est naturelle, voulue de Dieu, et instituée par lui comme par son premier auteur; que ce qui donne à la société son unité et comme sa forme, ce qui fait d'une multitude en désordre et désagrégée, un corps compact et vivant, c'est l'autorité; en conséquence, que l'autorité sans laquelle il n'est pas de société remonte à Dieu comme à sa première source; qu'elle procède de lui comme tout ordre, toute vérité, toute justice, toute beauté; que sans doute, suivant la forme de gouvernement adoptée, le peuple, en certains cas, désigne le dépositaire de l'autorité; mais que le pouvoir qui vient de Dieu est plus grand que le peuple, alors même qu'il passe par le peuple.

Enfin l'histoire de ses origines lui fera voir que nulle forme de gouvernement n'est imposée par le droit naturel,

[1] Bossuet.

puisqu'il n'en est aucune dont on ne puisse se servir ou abuser; que le régime le plus désirable pour un peuple est celui qui répond le mieux à ses mœurs, à ses traditions, à ses légitimes aspirations, à ses besoins actuels, à son état de civilisation et de culture.

* * *

Nulle race n'est plus noble que celle dont nous sommes:

« Les celtes l'ont engendrée; elle tient d'eux le sang, le physique et le tempérament. Les Romains l'ont civilisée; elle tient d'eux les lettres, les arts, la culture, les éléments de son droit social. Les Francs l'ont conquise; elle tient d'eux le régime politique, l'organisation militaire, la loi et la coutume. Enfin du Christianisme, qui seul fait les nations viables, elle tient la moralité, l'émancipation de l'erreur et de la matière, la libre possession du corps et de l'âme, l'idée d'honneur, de charité et d'égalité ». (Lecoy de la Marche).

Oh ! Son histoire, que le député canadien-français veuille bien la méditer !

Elle lui rappellera avec fierté qu'il descend des saints et des héros qui ont glorifié la France—à travers les siècles, sur les rives de la Seine ou sur les bords du Saint-Laurent, et lui fera comprendre la juste valeur du précieux héritage qui lui fut gagné par une prodigieuse vaillance et de gigantesques travaux.

Veut-il des apôtres et des martyrs ? elle lui nomme Martial, Denis, Saturnin, Rémi, Martin, Hilaire, Bernard, Brébeuf, Lalemant, Jogues, de Noue, Bressani, Massé.

Veut-il de ces humbles bienfaiteurs du peuple, constructeurs d'église, dépositaires de la science et de la foi, artisans et artistes ? Revivez, moines d'occident, Bénédic-

tins, Trappistes, Chartreux, Récollets, Jésuites, avec vos austères vertus et votre éclatant héroïsme.

Veut-il de nobles et saintes femmes ? Voici Geneviève, Clotilde, Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, Jeanne Mance, Madeleine de Verchères, les Judiths et les Esthers de la loi nouvelle.

Veut-il de grands capitaines et de grands rois ? Il a Clovis, Charles Martel, Charlemagne, Roland, du Guesclin, Bayard, Bouillon, Philippe-Auguste, Saint-Louis, Henri IV, Louis XIV, Condé, Turenne, Vauban, Villars, Dollard, Frontenac, Montcalm, Lévis, Bourlamaque, Bougainville, de Salaberry, nobles barons et preux chevaliers écrivant l'histoire avec leur framée victorieuse, à coups d'estoc et de taille, ou par la bouche de leurs canons, et illustrant la France ancienne et la nouvelle, sous l'armure ou sous la dentelle, par leurs vertus romaines et leur esprit gaulois.

Il y a encore tous ces héros de la religion et de la patrie, venus sur cette terre d'Amérique pour y faire germer le Christianisme et la civilisation, qui arrosèrent de leurs sueurs et de leur sang la semence féconde qu'ils y avaient déposée, avec un zèle si ardent et un si pieux enthousiasme.

Il a enfin son admirable clergé, qui, aux heures sombres de son histoire, se constitua son éducateur et son guide, et qui maintenant encore, non seulement offre pour lui, chaque jour, en dix mille endroits de son territoire, l'hostie réparatrice et suppliante, mais continue de se consacrer à lui avec une charité toute sacerdotale.

S'il était donné à Champlain ou à l'un de ses hardis compagnons de surgir tout à coup, « quel prodigieux chan-« gement s'offrirait à sa vue ! Il verrait le Canada jouissant « des douceurs de la paix et de la civilisation. Il verrait « sa pauvre petite colonie devenue un pays plein d'avenir.

« Il verrait cette poignée de colons français, exposée à tous « les périls, devenue une nation capable de faire respecter « ses droits. Il verrait le rêve de sa vie réalisé : l'évan- « gile connu et pratiqué; la religion florissante; la patrie « marchant à grands pas dans la voie du véritable progrès. « Il verrait enfin d'un bout à l'autre du pays la croix triom- « phante couronner le front de nos églises, de nos chapelles « et de nos institutions de charité, sur les deux rives du « Saint-Laurent.

« Ce miracle, à quoi le devons-nous? Ah ! je ne « crains pas de le dire hautement : nous le devons aux souf- « frances, aux pénibles travaux, à la vie et à la mort des « missionnaires et des martyrs de la foi au Canada.

« Depuis le moment où Jacques-Cartier abordant nos « rivages, prit possession du sol, au nom du roi de France, en « y plantant une croix, le Canada français a grandi dans les « épreuves. Ce sont les épreuves qui ont fait de nous un « peuple fort, et qui nous ont permis de triompher des obs- « tacles sans nombre semés sur notre route. Soyons donc « les fils dévoués de la religion et de la patrie, ne leur mar- « chandons pas nos travaux, nos efforts, le fruit de notre « intelligence ou de notre industrie, la sueur de nos fronts « et le sang de nos veines. C'est ainsi que nous continue- « rons de grandir et que nous conquerrons un rang de plus « en plus élevé parmi les peuples glorieux, prospères et « respectés. » (Thomas Chapais).

Histoire étincelante de ma patrie, voilà ta lumineuse leçon ! Député canadien-français, sois d'abord fidèle à ton immortelle devise : « Je me souviens » !

* * *

La mission du député, c'est d'agir. On appelle « actes » ses décisions, et « statuts » le recueil qui les con-

tient. Il ne lui suffit pas, pour utilement servir le peuple qui lui demande des lois, de connaître ses traditions et son passé, il lui faut encore bien pénétrer les exigences de l'heure, s'il veut y pourvoir par une saine législation.

Devant sa faiblesse, sa tâche immense, tant d'affaires complexes, son premier mouvement sera sans doute de s'écrier avec Salomon : « O Seigneur, vous avez usé d'une grande miséricorde envers mes pères. Moi, je suis un jeune homme qui ne sait pas entrer ni sortir. Donnez donc à votre serviteur la sagesse et l'intelligence, et un cœur docile, afin qu'il puisse juger et gouverner votre peuple, et discerner entre le bien et le mal. (III, Reg. III, 6-7-9)

Puisse-t-il redire dans la suite avec ce sage roi : « Je désirais le bon sens et il m'a été donné; j'ai évoqué l'esprit de sagesse et il est venu sur moi, je l'ai mis devant moi comme un flambeau, parce que sa lumière ne s'éteint jamais. (Sap. VII, 7-8 et sq.).

Aux enseignements de la sagesse, le député doit joindre une science profonde des hommes et des choses, et surtout des immortels principes qui font du droit véritable la science de vivre honnêtement, « scientia honeste vivendi ».

Il doit se familiariser avec l'économie juridique, les principes fondamentaux de la constitution, ses privilèges et ses garanties, l'ensemble de notre législation publique et privée, administrative et pénale.

Peut-il se permettre d'ignorer le droit des gens, le droit international, public et privé ? Comment pourrait-il alors régler nos relations extérieures, connaître, défendre et faire triompher nos légitimes revendications ?

Aucun champ de l'activité humaine ne reste étranger à ses lois; il lui faut donc posséder l'économie politique qui est la science de la production, de la distribution et de la consommation; elle comprend l'économie industrielle et

agricole, base de la prospérité nationale, et l'économie financière qui règle les moyens d'échange et la mesure des valeurs.

Toutes ces choses sont à la science du bon gouvernement ce que le petit catéchisme est à la doctrine chrétienne et les mathématiques au génie civil. Ce serait une spéculation oiseuse que de tenter de faire ici un traité politique.

Le député canadien-français trouvera dans la vie et les œuvres de ses devanciers au parlement canadien, de nobles exemples à imiter. Qu'il se rappelle leurs luttes pathétiques, leur patriotisme pur et éclairé, leur indomptable énergie, leur désintéressement souvent héroïque. Qu'il imite les Bédard, les Panet, les Taschereau, les Blanchet, les Viger, les Papineau, les Nelson, les Lafontaine, les Cartier — pour ne nommer que ceux dont le recul des temps nous permet de juger l'œuvre avec impartialité — , pilotes habiles, chefs intrépides dont le courage nous a gagné petit à petit les libertés politiques et les franchises électorales dont nous jouissons aujourd'hui.

Si parfois il manque de lumière ou d'inspiration, qu'il s'arrête un instant et qu'il jette un regard rétrospectif. Il verra que depuis 1755, la nationalité canadienne-française a subi les pires assauts et que, seule pour se défendre, elle a résisté victorieusement à ses ennemis, inébranlablement fidèle à la foi, à la langue et aux traditions de ses fondateurs.

Député canadien-français, entends ce cri sorti de l'âme populaire, admirable résumé de ses éternelles revendications : « Notre religion, notre langue et nos lois ».

* * *

Le député canadien doit être pour son peuple, non seulement un législateur, un gardien fidèle, mais un guide.

Mieux placé que ses compatriotes pour découvrir les courants d'opinions, les intérêts et les forces en jeux, c'est à lui à donner la bonne orientation aux aspirations populaires.

Ici encore il serait téméraire de vouloir tracer un programme définitif.

Mais à travers les méandres des exigences politiques, il est deux points de repère qu'il n'est jamais permis de perdre de vue : La langue et la foi.

Nos pères nous les ont transmises intactes, après les avoir défendues pendant plus d'un siècle, au prix de sacrifices toujours très durs et parfois sanglants. Ce sont les anges tutélaires de la race dont elles symbolisent les deux qualités maîtresses : Le patriotisme et la piété.

Elles sont encore les emblèmes de ces deux institutions si essentielles à l'homme que sans elles il ne saurait atteindre ni sa fin prochaine ni sa fin ultime: La patrie et la religion.

Depuis trois siècles, sur les bords du Saint-Laurent, ces deux admirables sœurs se rendent chaque jour de mutuels services et s'entr'aident pour garder inaltérables, à travers toutes les vicissitudes, l'âme et le caractère de la nation.

Nous devons aux générations futures de les leur transmettre pures de toute atteinte.

Député canadien-français, c'est encore dans un refrain populaire que je trouve ce dernier conseil que je t'adresse comme programme d'avenir : « Catholique et français toujours ».

Thomas VIEN,
député de Lotbinière.

HOMMAGE A MGR CHIASSON

Le Souverain-Pontife qui a tant à cœur le triomphe de la charité dans le monde vient de donner une nouvelle preuve de sa bienveillance pour notre pays, dans lequel il désire voir se fonder sur des bases solides l'union catholique canadienne. Déjà il a posé dans deux documents, que notre théologien national a commentés avec sa maîtrise incontestée, les principes généraux qui doivent aider à la solution religieuse de nos problèmes de langue et de nationalité. Ce n'est pas en vain que Mgr Pâquet nous demandait « d'avoir pleine confiance dans la parole du Pape et dans son esprit de justice ». La réalisation si légitime des désirs de nos frères d'Acadie, qui forment les sept huitièmes de la population du diocèse de Chatham, nous démontre une fois de plus que l'on n'espère jamais en vain, quand il s'agit de l'Église du Christ.

Mgr Patrice-Alexandre Chiasson, évêque de Lydda, et vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, vient d'être nommé au siège épiscopal de Chatham, pour succéder à sa Grandeur Mgr Barry. L'*Action française*, tout en réitérant au Souverain-Pontife l'expression de ses hommages respectueux et de sa vive reconnaissance, dépose aux pieds du nouvel Élu ses chaleureuses félicitations et l'assurance de son dévouement le plus entier. C'est, au surplus, une dette que nous avons contractée envers Sa Grandeur Mgr Chiasson qui ne nous a pas ménagé ses sympathies dans le passé. Aussi bien nous lui souhaitons une longue et fructueuse carrière au milieu des siens, qui par une « revanche de l'histoire », se sont reconstitués et se maintiennent sur cette

terre de leurs aïeux, où ils avaient été déracinés et semés à tous les vents.

Il n'est pas banal ce tableau de la survivance acadienne, où l'on voit au premier plan deux évêques de leur race—de la nôtre—recueillant l'héritage accumulé des âmes des ancêtres pour conserver au Canada tout entier une réserve si grande d'énergie française et une brillante efflorescence de vie catholique.

Remercions l'Auteur de tout don pour ce grand bienfait. La race acadienne, dans les secrets desseins de la divine Providence, a été martyre. Elle est maintenant à l'honneur pour aider à l'accomplissement des gestes de Dieu, sur cette terre d'Amérique.

Ad multos annos !

Abbé Philippe PERRIER.

Lire dans la prochaine livraison, la fin de l'article de l'abbé Paradis, et un article d'Henri d'Arles sur sa prochaine série de conférences.

SI LA CONFÉDÉRATION DISPARAISSAIT...

Un choc est possible entre les deux grandes races, anglaise et française, qui se partagent le Canada, choc plus à craindre encore que les dangers que nous font courir les grèves et même le Bolchévisme.

C'est l'opinion émise récemment par le professeur J.-D. Logan, de la Nouvelle-Écosse, dans un cours qu'il donnait aux étudiants d'*Acadia University.* Choc, pouvons-nous ajouter, autrement brutal que celui que nous a décrit William H. Moore, dans son livre *The Clash.*

Nous souffrons d'un malaise indéfinissable, qui grandit chaque jour et finira par soumettre tous les citoyens réfléchis à la plus rude épreuve qui ait encore été subie. Et par le mot « nous », il faut entendre les citoyens de la province de Québec et toute la population de race latine qui habite le Canada, soit trois millions d'âmes, un large tiers de la population.

Malaise, avons-nous écrit, mais beaucoup, s'ils veulent gratter le fond de leur âme et de leur pensée, y verront, en train de germer, un ferment de mépris, de haine et de colère. Les compliments mielleux apaiseront pour un temps la colère populaire à la façon de l'huile que les navigateurs d'autrefois jetaient en pâture aux flots courroucés; mais, au fond, la blessure reste, saignante et vive.

Quel régime subissent, depuis près de trois ans, trois millions de citoyens de langue française? Le régime de ceux qui n'ont qu'à payer des taxes et à se taire. Et ceux-là, répétons-le, forment plus d'un tiers de la population canadienne. Au Congrès de la Paix, aucun délégué de

langue française, dans la représentation canadienne. Dans les multiples comités d'étude ou dans les nombreuses délégations expédiées à l'étranger, en France, en Angleterre, aux États-Unis ou ailleurs, mépris et ignorance systématiques de tout ce qui est français ou de mentalité française.

Le peuple qui endure toutes ces avanies et tous ces coups de bottes et se laisse patiemment bafouer est mûr pour l'esclavage ou l'assimilation. Esclavage des groupes populaires, des travailleurs qui peinent tout le jour et bouclent à grand'peine leur budget. Et ces groupes populaires, sauf de rares exceptions, s'en vont chercher secours auprès d'associations déjà établies aux États-Unis ou ramifiées à une internationale quelconque, dans laquelle ils deviennent une infime minorité. Et nous voilà en marche vers une rapide assimilation où, malheureusement, un trop grand nombre dans la classe dirigeante ou prétendue telle, se sentiraient glisser avec plaisir.

Voilà où nous en sommes après cinquante ans de Confédération.

Est-ce à la Confédération elle-même qu'il faut attribuer la situation actuelle ? L'outil est-il déjà usé, ou bien sont-ce les ouvriers qui sont devenus inhabiles ?

Jetons rapidement les yeux sur l'histoire de notre cher pays, imparfaitement apprise et trop vite oubliée, et voyons quel esprit animait les Pères de la Confédération.

Avant la conquête, en 1763, le Canada n'était peuplé que de Français. Les rivalités d'alors étaient donc entre gens du même sang et de la même langue. Mais après le traité de Paris, qui fit de notre patrie l'un des beaux joyaux de la Couronne britannique, nos pères durent subir le sort des vaincus. Les anglo-saxons se dirigèrent vers nos plaines et nos rives, et après la Révolution américaine, la population du Canada s'enrichit de ces fameux loyalistes au

nombre d'environ 25,000, les fauteurs de discorde de toujours, gens qui ne purent s'accommoder d'un régime de liberté et préférèrent rester des coloniaux britanniques.

La majorité était alors française; la minorité cependant, race supérieure, accapara tous les postes importants de la colonie, et poussa même le cynisme jusqu'à installer sur le banc du juge en chef dans la province un repris de justice. Mais c'étaient les vainqueurs en pays conquis. Nos compatriotes durent souffrir toutes ces avanies.

Pour y mettre un terme, le Canada fut séparé en deux portions : le Bas-Canada, peuplé d'une majorité française et le Haut-Canada d'une majorité anglaise. Malgré tout, les querelles renaissaient toujours. Lord Durham vint nous voir et trouva que le seul bon remède à la situation c'était l'union des deux Canadas dans le but ouvertement déclaré d'assimiler les Canadiens français.

En 1763, la question s'agita de réunir sous un même gouvernement toutes les colonies qui restèrent à l'Angleterre après la Révolution américaine. Mais jusqu'en 1855, il n'y eut que des conversations, aucune tentative véritable. C'est alors que Cartier donna plus d'ampleur aux pourparlers en se joignant à Geo. Brown, à Alexandre Galt et à John MacDonald. En 1867, la Confédération était née.

Dans la distribution des portefeuilles, il fallut ménager la géographie, la race, la religion et les partis. Le premier gouvernement compta trois Canadiens de race française. Les Irlandais catholiques eurent leur représentant, ainsi que la minorité anglaise dans Québec.

Soit dit en passant, Ontario fut-il jamais aussi généreux envers la minorité française qui se chiffre à 300,000 âmes aujourd'hui ?

Enfin les partis furent représentés : il y eut six libéraux et six conservateurs; le treizième ministre, note l'historien,

fut Edward Kenny, de la Nouvelle-Écosse. Il avait déjà combattu alternativement sous les drapeaux bleu et rouge; c'était un treizième ministre idéal.

Cartier fut l'un des grands artisans de la Confédération; sans lui elle n'aurait jamais existé. Plusieurs de ses concitoyens regardaient le projet comme un piège d'infamie. Du côté anglais, voici l'opinion d'Alexander Galt, ministre des finances dans le premier gouvernement. Il écrivait en 1869 au gouverneur général, Lord Monck :

« I regard the confederation of the British North American Provinces as a measure which must ultimately lead to their separation from Great Britain. The present connection is undoubtedly an embarrassment to Great Britain in her relations to the United States and a source of uneasiness to the Dominion, owing to the insecurity which is felt to exist from the possibility of a rupture between the two nations. It cannot be the policy of England, and is certainly not the desire of the people here, to become annexed to the United States; but I believe the best, and indeed the only way to prevent this, is to teach the Canadian people to look forward to an independent existence as a nation in the future as desirable as possible. Unless such a spirit be cultivated, the idea will become engrained in the public mind, that failing the connection with Great Britain annexation must ensue. »

M. Galt énonce en toutes lettres que la destinée future du Canada doit être l'indépendance. Il n'y a d'autre alternative, d'après lui, que l'annexion.

Sommes-nous arrivés à cette nouvelle étape de notre vie comme nation, et la génération actuelle verra-t-elle cette nouvelle évolution ? Nul ne peut prédire l'avenir. Toutefois l'on peut dire sans crainte de se tromper qu'un changement doit nécessairement s'opérer. La situation actuelle est assez tendue, et le deviendra tellement sous peu d'années, grâce aux charges qui s'accumulent sur les épaules du contribuable, que le moindre incident pourra déclencher le mécanisme qui fera du Canada une annexe des États-Unis,

ou le pays indépendant dont Alexander Galt parlait dans sa lettre de 1869; ou un Canada morcelé en deux parties : les provinces de l'Est, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ile du Prince-Édouard, d'un côté; de l'autre, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie Britannique. Puisque nous sommes sur le terrain des hypothèses, nous supposons qu'Ontario, bien que protectioniste, s'unirait aux provinces libre-échangistes de l'Ouest.

Les intérêts de la race française au Canada exigent que nous ne perdions pas de temps à étudier cette question si importante de notre avenir politique. Nous devons être prêts à tirer profit des événements qui se préparent.

Le Canada annexé ! Voilà une idée qui n'est pas neuve, puisqu'en 1774 et en 1775 l'invitation officielle était déjà faite aux Canadiens de secouer le joug anglais et de s'allier aux États-Unis. Les Canadiens de Québec n'avaient alors qu'un mot à dire et le sort en était jeté. Mais ce mot-là, ils ne le dirent pas. Ils restèrent fidèles à la foi juréc. En 1812, nouvelle preuve de leur fidélité à l'Angleterre, quand la jeune République américaine agitait sous leurs yeux le drapeau étoilé. Mais jamais il ne fut davantage parlé d'annexion aux États-Unis qu'à l'époque même où s'élaborait le projet de confédération des provinces canadiennes. Quelques lignes d'une lettre de Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières, nous permettront de nous en rendre compte :

« La grande majorité des députés regardaient ce projet de la Confédération, comme la seule planche de salut que la Providence offrait à notre nationalité, tandis que la minorité le repoussait de toutes ses forces, sans avoir toutefois de plan bien arrêté à mettre à la place, pour arracher le pays de l'impasse où il se trouvait. Un certain nombre des membres de cette minorité laissait entrevoir assez clairement, que l'annexion du Canada aux États-Unis était bien la condition indispensable au salut de notre nation. Quelques-uns auraient préféré laisser les choses comme elles étaient, ou amener tout au plus, quelques modi-

fications à la constitution qui n'auraient fait que reculer pour quelque temps la crise en l'aggravant. Pour tout homme tant soit peu observateur, il était évident qu'à peu près tous reconnaissaient la nécessité d'un changement de constitution, et que la lutte véritable était entre la Confédération et l'annexion, c'est-à-dire qu'il s'agissait de décider si le Canada allait se préparer à devenir un grand État prospère et libre, en marchant courageusement vers l'accomplissement des destinées que la Providence semble lui réserver; ou bien si renonçant à la vie de peuple libre et maître chez lui, il allait pour toujours enchaîner son avenir au sort d'une république qui n'a encore vécu qu'à peu près l'âge d'un homme, et qui a déjà traversé plusieurs guerres et notamment la dernière, la plus épouvantable des guerres civiles dont les annales des nations fassent mention; guerre civile qui lui a dévoré plus d'un million de ses enfants, et creusé un abîme où se sont englouties pour des années ses richesses et sa prospérité. »

En 1920 comme en 1867, les Canadiens français sont encore le grand obstacle à toute tentative d'annexion. Le principal motif de leur répugnance a toujours été la crainte de perdre, une fois dans le grand moule américain, leur langue française, leur foi catholique et les droits particuliers reconnus par l'acte de Cession. On pourra nous dire aujourd'hui que ces motifs n'ont pas la même force qu'il y a un siècle. Et dans une certaine mesure, c'est juste. Mais aujourd'hui, comme autrefois, craignons qu'une fois tombés dans le grand tout américain, nous ne soyons encore plus mal partagés. Il nous faudrait entrer dans la confédération américaine avec les seuls droits que la loi reconnaît aux autres Etats, et la constitution américaine ne reconnaît officiellement qu'une langue, la langue anglaise et ne reconnaît aucune religion. Évidemment nos concitoyens de langue anglaise ne se sentent pas la même répulsion. La communauté de langue et de religion les rapproche instinctivement. La littérature américaine, les magazines, les journaux, les modes, les pièces de théâtre, le cinéma, les

millions des capitalistes, tout les imbibe un peu plus chaque jour de l'idée américaine.

Les Américains ont beau s'en défendre, ils y pensent souvent à l'annexion du Canada. N'est-ce pas le *New-York World* qui, il y a un an à peine, faisait dire au sénateur Edwards membre du Sénat Canadien, « qu'avant dix ans, l'annexion du Canada aux États-Unis serait un fait accompli ? »

En passant, notons qu'il y avait au Canada, le 27 juin 1918, environ 110,000 hommes âgés de plus de 16 ans, tous sujets américains, et aucune mention n'est faite de ceux qui ont été naturalisés durant ces dernières années. Des chiffres publiés dans le journal *La Défense*, de Windsor, numéro du 17 avril 1919, sont très éloquents sur ce sujet. De 1910 à 1914, au mois d'août, il est passé dans l'Ouest canadien plus d'un million et demi de sujets américains :

1910	208,794
1911	311,084
1912	354,237
1913	404,432
1914 (août)	384,873

C'est là une pacifique armée beaucoup plus puissante que celle des *Fenians*. Remarquons aussi comme les *Frenchies* de Québec semblent peu attirants pour les colons américains. Les touristes il est vrai, nous viennent voir dans la belle saison. C'est bien suffisant. Le Canada est notre seule patrie à nous : tâchons de nous le répéter chaque jour et nous n'aurons nulle envie de nous jeter dans les bras de l'Oncle Sam.

* * *

— Sommes-nous mûrs pour l'Indépendance, cette indépendance future vers laquelle le peuple canadien devrait

tendre tous ses efforts comme le disait Alexander Galt, en 1869 dans sa lettre au Gouverneur Général. Disons oui pour un moment. Du coup, plusieurs problèmes se trouveraient résolus. Nous avons goûté, depuis trois ans surtout, tous les charmes que récèle le mot autonomie appliqué à une colonie britannique. Nous avons goûté au fameux principe « Quand l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre, » et nous pouvons nous attendre, si nous demeurons colonie anglaise, à voir le tribut de chair et de sang devenir plus lourd à chaque guerre.

Le Canada indépendant veut dire une patrie pour laquelle les Canadiens seront joyeux de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, quand il s'agira de défendre son intégrité. Et les Canadiens de race française n'auront pour cela de leçon à recevoir de personne. Il leur suffira de se rappeler leurs ancêtres qui se battirent comme des lions pour la défense des fleurs de lys, et qui furent les premiers à se ranger sous la bannière anglaise quand il s'agit de repousser l'envahisseur, en 1812, ou simplement de se tenir prêts comme en 1764, 1775, 1790, 1793 et 1807. Chaque fois que les gouverneurs appelèrent les milices sous les armes pour la défense du sol, il ne fut pas nécessaire de faire patrouiller la province ni d'offrir des primes à la délation.

Un Canada indépendant veut dire un peu plus de conscience nationale chez nos gouvernants et la bouche un peu moins remplie des légendaires bienfaits que nous devons à l'Angleterre, pour nous servir d'une expression d'un excellent Anglais d'Ottawa, M. Ewart, auteur des *Kingdom Papers*. Cela veut dire que nous aurions un peu plus d'orgueil et de fierté; que tous les Canadiens, à quelque race qu'ils appartiennent, se sentiraient plus solidaires les uns des autres; que nous aurions en un mot l'ambition légitime et naturelle de ceux qui ouvrent négoce pour leur propre

compte. Les intérêts du Canada passeraient enfin avant ceux de l'Empire. Nous aurions notre représentation à l'étranger par nos consuls et nos agents de commerce, dont le devoir serait de surveiller les intérêts canadiens, jusque là confiés à un agent britannique, qui doit voir aux intérêts de l'Angleterre d'abord.

Mais la guerre nous a-t-elle laissés dans un état financier qui nous permette de nous « mettre en affaires » pour notre propre compte ? La crise économique, dont les grèves sont l'écho infaillible, ne va-t-elle pas accentuer le conflit entre l'Ouest et l'Est canadien ? Notre dette nationale, deux milliards, est telle qu'il faudra ajouter encore au tarif douanier qui fait le désespoir des cultivateurs de l'ouest. Ne voyons-nous pas là la menace d'une rupture entre l'Ouest et l'Est ?

Cette possibilité d'une rupture du lien de la Confédération nous amène tout naturellement à une dernière hypothèse : l'Union de Québec avec les provinces maritimes, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ile du Prince-Édouard, dont l'ensemble correspondrait au Canada oriental, dont Errol Bouchette nous parle dans son *Indépendance économique du Canada français.*

Gardons-nous bien de prétendre que c'est là que nous trouverons la solution de toutes nos difficultés, le remède à tous nos maux. D'ailleurs les provinces maritimes n'ont pas été consultées, et peut-être répondraient-elles : Non, tout court, à nos offres d'association.

Québec et les provinces maritimes ont ensemble une population de plus de trois millions. Le recensement de 1911 donne exactement 2,940,667 âmes, et personne ne serait surpris de lire au prochain recensement de 1921 une population de 3,300,000 habitants.

Le groupe français atteint le chiffre probable de 2,000,000, si l'on en juge d'après 1911, qui nous donne exactement 1,768,815 citoyens de race française, soit pour :

Québec	1,600,000
Nouveau-Brunswick	100,000
Nouvelle-Écosse	52,000
Ile du Prince-Édouard	15,000

Cette nouvelle confédération des provinces de l'est rapprocherait de nous nos frères acadiens que nous avons trop négligés et rendrait proportionnellement plus importante l'influence française dans ce coin de l'Amérique du-Nord. Il resterait une minorité fort importante de 1,300, 000 citoyens de langue anglaise mais de sentiment bien plus « canadien » que britannique. Et cette minorité puissante n'aurait aucune crainte à entretenir, advenant une alliance avec Québec ; les gens de l'est n'auront qu'à consulter la minorité anglaise de Québec pour savoir ce que les Canadiens entendent par le mot : *Liberté.*

Le capital anglais, qui a poussé dans Montréal des racines profondes, grâce au labeur et à l'épargne des Canadiens français, rugira et fera donner contre un pareil projet tous ses gros canons. Et c'est un secret de Polichinelle qu'il a des intelligences dans la citadelle française de Québec.

Une confédération des provinces orientales signifierait aussi l'abandon de nos compatriotes d'Ontario et de l'ouest. Avouons que c'est là le gros obstacle; mais passons outre et soyons égoïstes pour l'instant.

La population anglaise des provinces maritimes est loin de montrer à l'égard de ses concitoyens de race française le fanatisme qui caractérise nos voisins d'Ontario.

Jamais les vents de l'est ne nous ont apporté les bordées d'injures que les vents d'ouest ne cessent de souffler sur

nous depuis 1867, par exemple. La population acadienne voit son effectif augmenter rapidement chaque année. Dans le parlement du Nouveau-Brunswick, elle compte douze représentants, et c'est un ministre acadien, M. Veniot, qui déclarait l'an dernier, en pleine chambre, que jamais les relations entre les deux races n'avaient été plus amicales. Dans l'île du Prince-Édouard, M. Arsenault, un Acadien, était premier ministre il y a à peine quelques mois. Partout nos compatriotes reprennent au soleil la place que la Providence leur avait réservée, et le grand dérangement de 1755, en retardant leur essor, n'a fait que rendre plus brillant le triomphe de la justice et du droit.

Les ressources naturelles du Canada oriental forment un tout complet. Le plus beau fleuve du monde, le Saint-Laurent, qui traverse tout Québec, arrose des plaines fertiles. Nous avons un débouché vers l'océan Atlantique, qui nous rend indépendants des chemins de fer américains, à qui les Canadiens de l'ouest paient chaque année un lourd tribut.

Les plaines immenses de l'Ungava recèlent des ressources inépuisables que nos colons n'ont pas encore entamées; nos lacs et nos rivières permettent la culture de tout ce qui peut pousser dans une terre fertile; nos forces hydrauliques, cette houille blanche dont Québec possède la plus forte proportion, soit 10,000,000 c.v., permettront à toutes les industries de s'installer et de nous débarrasser de l'emprise ontarienne. Nos mines encore à peine exploitées, nos forêts, nos pêcheries, notre agriculture resteront toujours la grande source de notre fortune et de notre puissance, si nos gouvernements provinciaux, sortant de leur léthargie, se décident enfin à adopter une politique vraiment nationale et ferment la porte à cette espèce de capitalistes étrangers qui, pour une bouchée de pain, acquièrent

chez nous des droits centenaires, taillent en plein drap dans nos réserves, font fortune aux dépens des générations futures, et se moquent de nous, une fois leurs goussets remplis.

L'île du Prince-Édouard, surnommée la Province-Jardin, possède un sol des plus fertiles, grâce aux engrais marins qui entourent l'île. De nombreux troupeaux y trouvent des pâturages abondants. La production des fruits augmente chaque jour d'importance. C'est notre Californie.

La Nouvelle-Écosse est encore mieux partagée. L'agriculture et les pêcheries rivalisent avec les mines de charbon et de fer. Ses jardins sont célèbres, grâce à la fameuse vallée d'Annapolis qui produit des pommes dont la réputation est mondiale.

Le Nouveau-Brunswick jouit des avantages de ses deux voisines et possède, en outre, des forêts inépuisables, qui fournissent le meilleur bois de commerce et abritent en même temps le gibier le plus varié.

Les événements se précipitent. Tôt ou tard, nous serons à la croisée des chemins. Il nous faudra faire un choix. Ne soyons pas pris au dépourvu, et dans ce but, rendons familières à nos esprits ces questions d'importance capitale. Relisons notre histoire; nous y trouverons des exemples admirables d'endurance et de tenacité. Préparons-nous en vue de l'indépendance future de notre patrie; en cela, nous suivrons les avis de Galt et de sir John MacDonald.

C'est sur le terrain économique qu'il va nous falloir lutter. Il nous faut admettre que sur ce point nous ne nous rendons pas justice à nous-mêmes. Nous devrions être aussi bien outillés en commerçants, en industriels et en financiers que nous le sommes en médecins, en notaires et en avocats. Et de ces derniers quelle surabondance !

Dans l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol nos compatriotes anglais ont pris l'avance sur nous, et l'ont gardée. Et cela s'explique assez aisément. Les colons anglais eurent de leur mère-patrie et chez les Américains tous les capitaux que la France ne nous fournit jamais et préféra risquer chez les Turcs. Aujourd'hui il y a progrès; les bases sont plus solides, et nous pouvons d'un bon élan reprendre le terrain perdu.

Prenons exemple sur nos concurrents. Ne nous contentons pas de dire : « Maudits Anglais », chaque fois qu'Ontario nous lance un caillou. Agissons. Rappelons-nous que l'industrie ontarienne trouve dans Québec des débouchés magnifiques. Ces gens de la province voisine nous maltraitent, mais ça ne les empêche pas d'empocher notre argent. Encaissons leurs injures, mais efforçons-nous aussi d'encaisser leurs dollars. C'est possible. Dans le seul mois d'avril 1918, avant que la prohibition ne fût en force dans Ontario, une seule maison canadienne-française de Montréal empochait plus d'un million sur la vente du « scotch » aux assoiffés de Toronto.

Organisons-nous. Utilisons nos ressources. Que nos millionnaires et nos gros bourgeois, au lieu de jeter des millions de piastres sur les champs de courses de Buffalo ou dans les puits de pétrole du Texas, souscrivent encore plus généreusement qu'ils ne l'ont fait à nos œuvres universitaires. Qu'ils donnent aux jeunes travailleurs l'occasion d'aller s'outiller à l'étranger. Que nos banquiers et nos financiers fassent donc un bon matin l'inventaire des ressources monétaires de leurs compatriotes. Ils s'apercevront que l'union dans la race n'existe guère dans ce domaine, et qu'apparemment les voûtes anglaises inspirent davantage confiance à nos gens. Peut-être trouveront-ils là matière à réflexion.

Si nous voulons remplir notre rôle dans la République future, préparons-nous dès maintenant. La moisson sera abondante. Dieu veuille que le Canada français puisse compter au moment propice sur des ouvriers expérimentés.

Émile BRUCHESI.

Montréal, août 1920.

NOS CONFÉRENCES

LA LITTÉRATURE CANADIENNE

NOS HISTORIENS

par Henri D'ARLES

Salle Saint-Sulpice, le deuxième jeudi de chaque mois, à partir de novembre (11 novembre, 9 décembre, 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril).

Prix de la série : $2.50, $2.00, $1.50. Tous les sièges sont réservés.

REMISE DE 50% AUX ABONNÉS EN RÈGLE POUR 1921 (abonnement ou réabonnement).

S'adresser à l'*Action française* pour les billets d'abonnés. Les autres billets seront en vente au temps et dans les dépôts indiqués par les journaux.

Faites de la propagande pour ces conférences.

Chronique Littéraire

L'ECOLE QUÉBECQUOISE

Les amis de l'Université Laval mènent en sa faveur une campagne de souscription. Pareil événement n'a pas coutume d'intéresser la chronique littéraire. Les zélateurs de ces mouvements visent à de plus tangibles effets que ceux de l'art. Rendons justice pourtant aux propagateurs de l'*Aide à Laval*, ils y mettent de la discrétion et du goût. Peu de larges manchettes, pas de superlatifs de poids lourd, mais de courtes et substantielles données sur le passé, les aspirations et les besoins de la vénérable institution. C'est original. Et puis l'on évite les comparaisons irritantes, élégance suprême qu'il faut signaler pour l'encouragement des travailleurs. L'union des esprits semble s'achever à l'heure même où les centres d'activité, chez nous, se dédoublent plus absolument. Comme il convenait, c'est sur les sommets, dans le monde universitaire, que ces tendances pacifiques se sont d'abord dessinées : « Maintenant que l'on paraît mieux se comprendre, que les esprits se sont apaisés et que l'union s'est faite, il est désirable qu'on ne réveille pas la discorde endormie ». Ces lignes datent de 1903. L'abbé Camille Roy y fait allusion aux « multiples et quelquefois pénibles circonstances qui ont accompagné la fondation de la succursale » de Montréal, vers 1876.

Je ne résiste pas au plaisir d'appliquer au temps présent le tableau que traçait le même écrivain, lors du cinquantenaire de Laval, pour peindre l'époque où se fondait la succursale : « La vie de l'Université (Laval) va désormais se développer sur deux scènes différentes : à Montréal,

au milieu du bruit, des agitations d'une ville où fleurissent volontiers le commerce et l'industrie; à Québec, dans le calme et la sérénité dont s'enveloppe de plus en plus la cité maritime, dans la capitale orgueilleuse dont s'éloignent déjà les vaisseaux marchands et qui ose s'essayer à ne plus vivre que d'air et de lumière. Mais l'on sait qu'à travers tout le brouhaha de la commerçante Alexandrie, aussi bien que dans l'harmonieuse quiétude d'Athènes, les lettres et les sciences ont pu progresser, et que la vie intellectuelle s'accommode à la fois des paisibles solitudes et des tumultes de la vie moderne. C'est pourquoi sans doute, à Montréal comme à Québec, l'Université trouvera des éléments suffisants de prospérité.» [1]

Il me semble que voilà des choses bien vues et joliment bien dites. Elles fixent déjà les caractères de l'*École québecquoise*. Car Québec est trop sainement régionaliste pour n'avoir pas ses nuances distinctives. Plus qu'à Montréal, survivent à Québec les hommes et les idées d'une autre génération. Je voudrais bien que ceci n'eût pas l'air de n'être qu'un blâme. Singulière destinée, tout de même, il fut un temps où l'on prêtait à Québec des tendances modernistes avant la lettre. Et voilà qu'on irait lui reprocher aujourd'hui de retarder ! Il n'y a pas à le nier, plus qu'à Montréal, l'on se plaît — d'autres diraient on s'attarde — aux études sereines, générales, «l'on plane et l'on disserte, comme de bons Athéniens, sous des platanes qui n'existent pas », me disait l'autre jour un homme d'esprit, dans un moment d'humeur. Et il ajoutait, sans aigreur toutefois : « Citoyens d'une ville où l'atmosphère a toujours été de haute pression politique, les québecquois ont les mains libres moins que d'autres; ils s'interdisent les pro-

[1] L'Université Laval et les fêtes du cinquantenaire, par l'abbé C. Roy. Québec 1903.

blèmes qui brûlent; tous ils ont quelque peu un cerveau officiel, ce qui n'est point un cerveau de bravoure. » On l'aura deviné, cette irrévérencieuse charge est d'un montréaliste. Elle ajoute tout juste un peu de piquant au parallèle spirituellement ébauché par l'abbé C. Roy.

Tous, d'ailleurs, c'est beaucoup dire. Dira-t-on que la *Nouvelle-France*, naguère, dans ses articles *Erreurs et préjugés*, se soit interdit les problèmes brûlants? Je me demande si l'auteur en a touché beaucoup d'autres. Or, c'était un québecquois fervent. Sans doute les remarques citées s'adressent plutôt au monde universitaire. Et de fait, sur le promontoire solennel, la courtoisie, à certains jours de réceptions princières, prend l'allure d'un religieux loyalisme qui peut laisser des traces dans les habitudes de penser. L'historien, le journaliste, l'orateur y gardent volontiers l'attitude et les préoccupations pacifiques des meetings de *bonne entente*. Québec est une citadelle de l'intérieur, où le canon tonne à blanc pour annoncer les heures ou saluer des frégates pavoisées. Ce n'est plus une forteresse de frontière. Au surplus, le Château a toujours été très près de la citadelle ornementale: d'où; pour chacun, le désir bien naturel de chercher dans son bon cœur, dans son imagination et parfois même dans l'histoire, des raisons profondes qui justifient toutes les déférences et qui alimentent les beaux discours officiels.

Ces aimables procédés ont assez bien servi la cause par le passé. Voyez plutôt : le Conseil législatif est devenu maussade, intraitable, et le gouverneur, atrabilaire. Sans tarder, on négocie poliment avec Downing Street par-dessus toutes ces têtes montées. Et Craig s'en va, et Prévost s'en vient. Allez donc nier la bonne volonté du pouvoir suprême ! S'il y a des gens qui s'oublient au *Canadien*, le *Journal de Québec* les rappellera à l'ordre. A chaque crise de notre

histoire, de sages québecquois s'emploieront à dissiper les vapeurs de nos satrapes, ou bien ils nous feront signe de cesser à temps nos violences patriotiques. C'est dans la tradition. Et cette sagesse héréditaire peut se défendre. Sans elle, eût-on obtenu, plus de trente ans avant Londres, la reconnaissance officielle de l'épiscopat à Québec ? Elle n'est pas non plus étrangère au fait que l'Université Laval naissante a obtenu sa charte royale, quand Dublin se voyait encore refuser ce privilège. « A toutes les mémoires qui lui sont chères, écrit l'abbé C. Roy, l'Université unit toujours celle de Son Excellence Lord Elgin qui a si puissamment favorisé sa création ». De son côté, Mgr Pâquet écrivait dans l'*Action catholique* du 19 juin dernier : « Il faut rendre à l'autorité royale cette justice qu'elle sut seconder les vues des fondateurs, en leur donnant une charte où éclate la préoccupation d'assurer au sein de la nouvelle institution l'influence catholique dans tous les domaines ».

De tels succès diplomatiques peuvent impressionner de graves historiens. On en a vu ne pas se contenter de ces faits et remonter jusqu'avant 1775 pour trouver, dans les rapports de tous les jurisconsultes, des monuments de générosité anglaise à l'égard de la colonie française. C'est un phénomène commun, sans doute, à toutes les littératures. Les soucis d'école y apparaissent dans des synthèses imposantes, dans des généralisations ingénieuses. On applique instinctivement au passé l'esprit conciliant que toute une tradition, d'ailleurs respectable, a pu tolérer, et que ne combattent pas précisément vos préférences politiques de l'heure actuelle.

Au reste, exiger des professeurs d'université la fougue des patriotes militants, ce serait méconnaître le rôle de ces maîtres. A l'enseignement supérieur de poser les principes, d'éveiller les talents, d'émettre des idées générales que

d'autres embrasseront avec passion, pour en imposer le respect dans les situations concrètes de la vie politique ou sociale. Il faut du calme sur les hauteurs où s'élabore la pensée de l'élite. Si l'on a pu discuter certains jugements historiques, je ne sache pas qu'on attaque les doctrines et les principes des maîtres de l'Université Laval. [1]

Tout ceci aura l'air d'un plaidoyer. Je ne m'en défends pas. Il serait malheureux qu'on se mît à regarder d'un œil simplement respectueux l'Université-mère du Canada français. Dieu merci ! elle mérite autre chose que les égards dus à la vieillesse et à d'anciens états de service. Elle est en pleine jeunesse après cinquante ans de labeur fécond; elle ne vit pas que de l'acquis; elle a la claire vision des progrès possibles et cela lui fait sagement accepter les secours du dehors.

C'est un professeur de Laval qui traçait, dès 1903, la liste des desiderata de son Alma Mater. Les zélateurs de l'*Aide à Laval* n'ont pas eu à chercher bien loin les arguments de leur campagne. On les trouve au complet dans la première partie du volume déjà cité. Je résume la conclusion de cette partie. L'abbé C. Roy constate que « notre pays commence à sortir de l'ombre où sont forcément réduites à vivre pendant longtemps les colonies ». Le monde lui trouve des airs d'autonomie « d'une nation indépendante ». Ce perfectionnement crée des besoins qui n'existaient pas en 1852. La connaissance du sol à coloniser, l'inventaire scientifique des ressources naturelles encore à capter, font regretter « que l'on en soit réduit à aller cher-

[1] L'autorité de Pothier a été et reste considérable chez nous. Ce jurisconsulte d'ancien régime a inspiré nos codificateurs. On le cite souvent devant nos tribunaux, parait-il. Je doute que les professeurs de droit à l'Université Laval acceptent aujourd'hui sa doctrine sur les relations de l'Etat et de l'Eglise. Leurs devanciers se sont attiré là-dessus de terribles procès de tendances, on s'en souvient.

cher à l'étranger les hommes dont nous avons besoin pour diriger nos principales entreprises industrielles ». Mais l'auteur fait justement remarquer que ces études pratiques relèvent surtout de l'École polytechnique.

A l'Université « de donner plutôt un enseignement théorique, une culture scientifique très pénétrante et très désintéressée, une formation philosophique, littéraire et artistique, très ouverte, très sérieuse, et poussée aussi loin que possible ». Une université française doit surtout ce service à notre race et à sa mission en Amérique. Elle peut aider à l'étude des problèmes économiques; on ne devra pas pour autant exiger « qu'elle devienne une grande école industrielle ».

Dans quel sens faut-il qu'elle se développe « pour assurer aux étudiants une large et véritable culture supérieure ». Il faudrait qu'elle pût d'abord « assurer à ses professeurs un salaire qui leur permît de se livrer exclusivement à l'étude de la science qu'ils ont mission d'enseigner. A cette condition se développeront des spécialistes et une science originale qui serait le produit de l'esprit national ».

Nul ne s'étonnera que l'abbé C. Roy ait traité avec complaisance la question de la culture des lettres à l'Université : toutes ses propositions de 1903 sont à l'étude en 1920 où l'on veut donner suite à ses vœux. L'influence de l'Université sur nos lettres et sur nos écrivains n'a été qu'une influence indirecte, générale et peu décisive. Quelques cours publics ne sauraient faire davantage. Il lui faudrait « propager les bonnes méthodes du travail intellectuel... par un enseignement suffisamment complet des lettres ».

Il y a des difficultés dans ce projet. Peu d'étudiants d'abord, en ce pays, voudraient s'astreindre à un travail personnel considérable, sous une direction suivie. Mais ce

n'est jamais le grand nombre qui importe en cette affaire. Et puis, il est une façon pratique de considérer le problème de l'enseignement supérieur des lettres. Pourquoi ne pas « établir à la Faculté des arts de l'Université Laval une manière d'École normale supérieure, où l'on préparerait avec soin ceux qui se destinent au professorat dans l'enseignement secondaire » ? Ces étudiants, séminaristes ou jeunes prêtres, y suivraient des cours variés, et se livreraient à de nombreux travaux personnels, sans lesquels il n'y a pas de formation sérieuse.

Évidemment, cette création entraînera l'organisation des cours supérieurs de sciences pour les futurs professeurs de sciences dans nos collèges. Et l'écrivain que nous analysons conclut : « Il suffit de lire les discours de fin d'année que l'*Annuaire* publie tous les ans, pour constater combien ces graves problèmes, que nous nous sommes permis de rappeler ici, préoccupent les directeurs de l'Université Laval ». Ils comprennent qu'elle « aurait besoin de puissants et généreux concours », et que le Séminaire de Québec, qui n'a cessé de verser des milliers de piastres pour soutenir l'œuvre universitaire, » ne peut suffire à toutes ces exigences nouvelles que réclame aujourd'hui notre état social ».

On le voit, si les maîtres de l'Université Laval ont l'œil sur son passé pour en retenir les très nobles traditions religieuses et patriotiques, s'ils entendent bien ne pas renoncer au dévouement qui lui a communiqué la vie, ils ont aussi en vue l'avenir et les progrès nécessaires. Ces lignes modestes veulent rendre service à l'entreprise de l'*Aide à Laval*, tout en indiquant au passage quelques-uns des traits caractéristiques de l'*école québecquoise*. Au risque d'être un peu long, je ne puis passer sous silence le plai-

doyer doctrinal que l'on attendait de la plume de Mgr Pâquet, en faveur de l'Université Laval.

La chronique littéraire de l'*Action française* aurait dû, depuis longtemps, étudier le dernier volume des mélanges canadiens publié en 1919 par ce maître, sous le titre *Études et appréciations.* Qu'on le relise, c'est avoir profité que de savoir s'y plaire ! On y verra que l'auteur tient à l'école québecquoise « pour la hauteur sereine de son esprit, pour les panoramas d'idées qu'il affectionne, — je cite l'ami de Montréal, qui ne sait pas que censurer — il s'affranchit de son milieu par le courage et la franche liberté de son œuvre, par son sens aigu de nos réalités contemporaines » : le *féminisme*, *l'écueil démocratique*, le *socialisme d'État*, le *préjugé sectaire*, *défauts et déformations*, etc.

Mais il nous faut choisir une tranche limitée dans son œuvre immense. Pour le moment, bornons-nous à recueillir la substance de ses articles sur l'*Oeuvre universitaire.* Écrits pour l'*Action catholique*, ils ont l'allure et la portée d'articles de revue sérieuse. C'est toujours par les sommets, en maître de la philosophie, que Mgr Pâquet traite une question, mais il analyse puissamment, et s'il éclaire les grandes routes de la pensée, il ne laisse dans l'ombre aucun des détails, aucun des faits sur lesquels se peut vérifier la valeur de toute haute abstraction. La série comprend six articles.

On y étudie d'abord l'*importance* de l'œuvre des universités catholiques comme celles de Montréal et de Québec : « Ce sont, tout ensemble, des foyers de science et des pépinières d'hommes ». Et la proposition se déroule avec ampleur en ses deux parties. L'histoire en main, l'auteur rappelle l'intérêt que l'Église donne toujours à ces foyers de science, parce qu'il importe, tout en propageant la foi au nom de l'autorité divine, d'en « montrer les singulières harmonies avec l'esprit de l'homme ».

L'Université catholique n'est pas la seule pépinière d'hommes : « des hommes de principes et d'influence peuvent sans doute surgir en dehors d'elle. Nous en avons d'illustres exemples au milieu de nous » Mais « lorsque les maîtres ont su s'élever à la hauteur de leur tâche, l'Université laisse dans la pensée et dans l'âme de ses élèves une empreinte... Il se crée dans le monde une élite, d'où partent les mots d'ordre qui rallient les forces et les exemples qui entraînent ».

L'importance de l'œuvre universitaire dit déjà quelle en doit être l'orientation religieuse : « En face des envahissements de l'athéisme si puissant dans certains pays, les avantages d'un organisme universitaire *foncièrement confessionnel,* ne sauraient être célébrés trop haut ». Car il n'est pas permis d'oublier que toutes les activités humaines, dans la famille, l'école ou la société, ont pour objectif suprême de consolider le royaume de Dieu dans les âmes. Aucune n'a le droit de s'affranchir de ces exigences de la fin dernière. Les lettres donc, comme les sciences, ont, avec la religion, des rapports nécessaires.

« L'Université catholique, par un enseignement littéraire haut et sûr, développe chez ses élèves les délicatesses du sens moral, en même temps qu'elle offre à leurs regards les intuitions pénétrantes de la foi. Elle ne sépare pas le culte du beau de la culture du vrai. »

Et les sciences ne répondront à leur vocation que si elles s'éclairent du double flambeau de la foi divine et de la philosophie. « Il n'y a pas deux philosophies, mais une seule, sortie des plus fortes têtes de l'antiquité païenne et de l'âge chrétien ». La scission de la science et de la métaphysique a causé dans le domaine juridique la pire des calamités : la négation des libertés les plus sacrées. Dans le

monde des sciences physiques, cette scission aboutirait au matérialisme, qui est proprement l'immoralité.

Ainsi orientée, l'œuvre universitaire devient une *influence sociale* dont nous devons souhaiter l'accroissement. L'heure presse, en effet, d'inculquer à l'élite la doctrine sans laquelle on ne saurait résoudre les problèmes aigus qui se posent dans la société moderne. D'effroyables erreurs dévoient l'opinion. L'œuvre de la pacification sociale requiert le concours harmonieux de l'Église, de l'État et des particuliers.

On comprend l'urgence d'un enseignement supérieur où les jeunes talents, sous la direction de maîtres compétents, s'éveilleront à leur vocation et s'outilleront pour la lutte. L'Université Laval n'a rien négligé par le passé à ce sujet. Mais elle aperçoit la nécessité de se doter d'une chaire spéciale de sociologie. On y apprendra moins la casuistique des questions sociales que les principes auxquels il faut toujours remonter : « Plus la lumière descend abondante sur le sol où l'on pose le pied, moins l'on risque de buter contre les obstacles ou de s'empêtrer dans les halliers ».

La pensée de l'auteur, selon son habitude, va se particularisant. L'œuvre universitaire se doit d'être aussi patriotique que religieuse : c'est le sujet de l'article intitulé *son cachet national.* Il est une suprématie que nous devons ambitionner comme race : celle du spiritualisme. « C'est pour faire triompher autour de nous le règne de l'esprit que nous avons été jetés sur ces plages d'Amérique ». Retenons cet avis : « Nos universités tromperaient l'attente de l'Église et l'instinct de la race, si elles ne se proposaient de discipliner des esprits et d'éclairer des consciences avant de forger des instruments de richesse ».

En voici le développement : « Les Universités sont des oyers de doctrine. Et la doctrine, qu'elle soit sacrée ou

profane, se compose de principes, d'énoncés, de démonstrations, dont la vérité rayonne au-dessus de toutes les frontières... Mais cette discipline générale n'exclut pas le souci d'une formation nationale. Les plus petites patries ont leurs cadres, leurs horizons, leur vie, leur âme, leur langage, leurs héros, leur histoire, leurs luttes, leurs problèmes, leurs intérêts, leurs ambitions, leurs aspirations. Ce culte de la patrie a sa place toute marquée dans la sphère où se meut l'Université catholique. *Du souffle patriotique qui anime l'enseignement naissent de grandes passions, des visions d'avenir, des résolutions de virilité* ».

Dans un cinquième article, Mgr Pâquet résume la pensée des supérieurs et des maîtres de l'Université Laval sur *ses besoins*. Elle se voit forcée de compter sur le public, non pas pour subsister, mais pour se développer. En tête des desiderata, vient la nécessité de donner au personnel enseignant des recrues qui aient fréquenté les plus hautes écoles de savoir : « Ce n'est calomnier ni notre pays ni notre race que de dire tout l'avantage d'études supérieures faites à l'étranger ». Des bourses pour nos jeunes étudiants à Rome rendraient de ce chef des services à l'enseignement de la philosophie, de la théologie et du droit canonique, pour ne parler que de ces matières.

La Faculté de Théologie a réalisé des progrès. Mais des cours spéciaux de patrologie et d'éloquence religieuse devraient s'ajouter encore.

Dans la Faculté de Droit plusieurs voix réclament « un cours où les principes du droit naturel, fondement du droit civil, seraient rappelés et commentés avec élévation et avec ampleur, et rehausseraient, dans l'esprit des étudiants, le concept de la loi et de la carrière légale ».

Une circulaire a saisi les anciens élèves de l'importance, pour la Médecine, de réorganiser et de compléter les labo-

ratoires dont on dispose déjà à l'Université. Et l'auteur pose un point de doctrine toujours opportun : « Développer la médecine dans le sens de l'analyse et de l'observation, la rattacher d'une part, par son sommet, aux principes d'une psychologie qui ne sacrifie rien des éternelles vérités du spiritualisme et de la morale. Voilà un double besoin de tout temps reconnu par l'Université, mais que les circonstances rendent de plus en plus sensible ».

La Faculté des Arts voudrait ajouter à sa section scientifique quelques chaires, outre celle de sociologie. Elle entend, grâce à de nouvelles ressources, étendre ses programmes à l'application des sciences physiques, mathématiques, chimiques, à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Enfin, l'Université veut fonder une école normale de lettres, selon le vœu que publiait en 1903 M. l'abbé C. Roy. « Là, écrit Mgr Pâquet, pourront se former à l'enseignement secondaire nombre de jeunes professeurs incapables d'aller se perfectionner dans les écoles littéraires de France..... Cette fondation mettra l'esprit de notre jeunesse en contact plus immédiat avec les chefs-d'œuvre des vieilles civilisations. *Sans le déraciner du sol où il doit grandir, elle lui apportera toutes les clartés, tous les secours, tous les stimulants toutes les forces de croissance et d'efflorescence que peut fournir à la race franco-canadienne la richesse du génie latin* ».

Dans un sixième et dernier article, *Ses espérances*, Mgr Pâquet développe les motifs qui lui font espérer que l'appel des amis de l'Université Laval sera entendu.

Il y va d'abord de l'*intérêt public*. Le sens social s'éveille chez les nôtres. On aura vite saisi que « ce que les institutions enseignantes reçoivent en secours pécuniaires et matériels, elles le rendent, elles le dispensent sous une forme ennoblie ».

La loi de la *charité* est également en cause. A ce mobile

plus noble, les catholiques du pays ne voudront pas résister : « La vertu de charité n'a pas seulement pour objet de venir en aide aux personnes physiques. Il entre aussi dans sa fonction de soutenir les personnes morales, les œuvres, les institutions ».

Enfin, citant le Mandement collectif de Nos Seigneurs les Évêques de la province ecclésiastique de Québec, du 17 mars 1920, l'auteur conclut que rien n'est plus *patriotique* que de soutenir les œuvres où s'alimente la vie nationale. Or, « il se forge à l'Université, pour les luttes de l'Église, pour les revendications de la langue, pour la conservation de tout l'ordre social, des armes précieuses qu'il ne tient qu'à nous de rendre plus puissantes encore ». Nos compatriotes sont trop sagaces pour ne pas se convaincre que « l'argent donné pour les progrès de l'œuvre universitaire est un placement bien supérieur à ceux qu'effectuent, dans le monde des affaires, les financiers les plus habiles ».

On ne nous blâmera pas d'avoir ramassé en quelques pages ces deux appels distants de dix-sept ans, l'un de la plume d'un maître de nos lettres, l'autre d'un maître parmi nos théologiens. La manière québecquoise s'y reconnaît; il n'en est pas de plus française, de plus conforme à la culture latine. Une idée générale précède. Vous en suivez les divisions, sans jamais perdre de vue le principe posé. Et vous vous félicitez de marcher dans une telle clarté. Française encore par la discrétion, la mesure, le tact. On vous épargne les rapprochements ou les contrastes que peuvent offrir d'autres centres. On ne semble pas avoir de peine à admettre que le bien se fait et se fera ailleurs. Et cela est bien humain, et cela fait justice de la légende qui veut que, sur le cap Diamant, on ait été plutôt concentrique dans ses admirations. Française encore, par une légitime fierté qui s'abstient de nous donner comme argument

décisif ce que déboursent pour leurs institutions les Anglais ou les Américains, et comme idéal à copier, les méthodes étrangères de culture supérieure. Une campagne de souscription en faveur de l'œuvre universitaire doit être éducatrice. Rendons grâce à l'*École québecquoise :* dans une entreprise où elle ne songeait guère à faire de la littérature, elle nous a donné pourtant un exemple de ce que ses traditions lui suggèrent en présence d'une question vitale : on peut trouver sa sérénité quelque peu olympienne, on ne peut s'empêcher d'admettre qu'elle a le sens des réalités. Elle est d'une sagesse qui peut agacer nos goûts d'action hâtive; il faut admettre que, sauf sur des questions historiques, — où il est si difficile de se flatter d'avoir prononcé le jugement décisif — elle n'est guère obligée de revenir sur ce qu'elle écrit ou inspire.

Pour toutes ces raisons, il faut souhaiter qu'Alexandrie ne boude pas Athènes. Elles se complètent dans notre vie nationale et religieuse. Et je sais plus d'un professeur de l'enseignement secondaire des deux provinces ecclésiastiques qui applaudira à ce désir exprimé récemment par Mgr Gauthier, Recteur Magnifique de l'Université de Montréal, à Mgr François Pelletier : « Il est à souhaiter que nos professeurs des enseignements secondaire et supérieur, des deux sections de la province de Québec, aient encore plus de relations entre eux quep ar le passé ».

François Hertel.

NOTRE REVUE

*Nos lecteurs nous rendront bien le témoignage que les exigences de notre revue ont été jusqu'ici plutôt modestes. Publiée d'abord à trente-deux pages, à une époque où le prix du papier pouvait être excusable, et considérée dès lors comme valant beaucoup plus que la modique somme d'une piastre qu'elle demandait à ses abonnés, l'*Action française *n'a cessé de progresser d'année en année. Elle a augmenté d'un tiers le nombre de ses pages, elle s'est adjoint de nouveaux et précieux collaborateurs, elle a varié et perfectionné sa rédaction, et bien que le coût initial de sa publication ait plus que doublé, son prix d'abonnement n'a pas été relevé d'un sou.*

Comment parvenez-vous à rejoindre les deux bouts? nous a-t-on souvent demandé. Nous esquivions ordinairement la réponse afin de ne pas avouer le vide qui se creusait dans notre caisse, espérant toujours que la hausse s'arrêterait et que nous arriverions enfin, grâce à de nouveaux et nombreux abonnés, à boucler notre budget. Mais la hausse, comme on le sait, ne s'est pas arrêtée, et nous attendons encore le millier d'abonnés que nous réclamions récemment. Devant ces faits, force nous est bien de nous résigner à la démarche dont nous avons toujours reculé l'échéance.

*A partir donc de maintenant, l'abonnement à l'*Action française *sera de deux piastres* ($2.00) *par année. Les nombreux amis que nous avons consultés sont d'avis que nous sommes encore loin de les faire payer trop cher. Habitués d'ailleurs à traiter nos abonnés avec générosité, nous ne pouvons abandonner cette tradition. Aussi, en retour de cette augmentation de prix, si légitime soit-elle, notre revue comptera, dès janvier, un plus grand nombre de pages; elle s'efforcera*

surtout de devenir un organe de haute culture française, s'intéressant à tous les problèmes qui concernent notre race et orientant sa pensée et ses énergies.

Dans ce but nous avons demandé à l'un des membres de notre comité de rédaction de prendre la direction personnelle de la revue, de lui consacrer une part plus grande de son intelligence et de ses activités. M. l'abbé Lionel Groulx a bien voulu accepter notre proposition. Ce choix réjouira sans doute nos lecteurs. Il assurera à notre œuvre une vitalité nouvelle. Secondé par les collaborateurs actuels, comptant que d'autres, attirés par notre but, se joindront à eux, M. Groulx se met aussitôt à la tâche pour réaliser le programme que nous nous sommes tracé.

CONFÉRENCES

Comme la chose a déjà été annoncée, notre série de conférences sera donnée cette année par M. Henri d'Arles. Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de notre conférencier. Ceux qui l'ont lu connaissent sa haute culture et son remarquable talent de littérateur. Il a charmé l'an dernier nos auditeurs de la salle Saint-Sulpice, et c'est pour leur renouveler ce plaisir, pour leur permettre de le mieux goûter, que nous avons invité M. Henri d'Arles à donner cette année la série de nos six conférences. Le sujet sera : Nos historiens. *Elles auront lieu dès novembre, le deuxième jeudi de chaque mois, à la salle Saint-Sulpice. Le prix des billets, tous réservés, est de* $2.50, $2.00 et $1.50. *Ici encore nous avons pensé à nos abonnés. Puisqu'ils font partie de notre famille, il nous a semblé qu'ils avaient droit à quelque traitement de faveur. Il a donc été décidé de laisser à moitié prix nos billets de conférences, à tous ceux, anciens ou nouveaux, qui paieront, dès octobre, leur abonnement de* 1921 *à l'*Action française. *Nous leur remettrons, sur demande, une carte d'entrée.*

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Service postal

Le ministère des Postes est peut-être, de tous, celui dont la langue française a le plus à souffrir. Et, fâcheuse coïncidence, c'est le seul qui ait comme titulaire, à l'heure actuelle, un de nos compatriotes. Hâtons-nous d'ajouter que ses services pénètrent plus que ceux des autres dans notre vie quotidienne et l'exposent ainsi plus facilement à heurter nos droits.

Mais cela ne saurait excuser la situation intolérable que nous subissons. Maintes fois dénoncée, autant de fois « prise en sérieuse considération », d'après leurs dires, par les autorités supérieures, elle n'en persiste pas moins à ne pas changer. Quelle intervention aura enfin raison de la mauvaise volonté ou de l'inertie des chefs ?

Intervention opportune

En voici une qui pourra au moins secouer quelque peu leur torpeur. « Comme vous l'avez sans doute observé par la correspondance que nous avons eue en ces derniers temps au sujet de la *Rente* », écrit le directeur de cette revue, M. Olivar Asselin, à l'inspecteur des Postes de Montréal, « les maîtres de poste ne motivent qu'en anglais le renvoi de la matière postale à l'expéditeur. J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'avenir nous ne tiendrons pas compte de ces indications et nous ferons remettre la matière à la poste ce qui ne sera certainement pas de nature à faciliter le service. Officiellement nous ne savons pas l'anglais. »

Une large publicité a été donnée à ce geste d'action française. Puisse-t-il déterminer de la part des revues soumises au même traitement une attitude semblable ! Le mieux serait qu'une entente eût lieu entre leurs gérants afin d'en arriver à une action commune.

Protestations isolées

Plus d'une revue, en effet, proteste auprès du ministre, mais leurs voix isolées n'obtiennent qu'une satisfaction temporaire. La réforme essentielle, permanente, ne se produit pas. Ainsi le directeur d'une revue montréalaise recevait dernièrement d'un maître de poste du comté de Mégantic une de ces cartes si justement dénoncées par

M. Asselin. Il la retourna aussitôt avec cette note : « Veuillez donc envoyer des avis en français ». Mais la carte lui revint, accompagnée d'une explication du maître de poste. Il n'avait aucun des avis demandés. Une lettre fut alors adressée au ministre des postes lui-même, M. Blondin, qui répondit, par retour du courrier : « Je donne instruction immédiatement afin que ces cartes soient envoyées en français ». De fait, quelques jours plus tard, la carte désirée arrivait. Presque en même temps le sous-ministre des postes écrivait au directeur de la revue que le fonctionnaire négligent avait été averti de tenir constamment à la disposition de ses clients des cartes françaises.

Pour efficace qu'ait été cette intervention elle ne règle qu'un cas particulier, elle n'atteint pas le mal dans sa source. Seule une action concertée aura quelque effet. Nous souhaitons vivement qu'elle s'organise.

Boîte à lettres

Puisque nous parlons des postes, un mot d'un sujet connexe. Les autorités postales, nous dit-on, essaieront bientôt d'obtenir que chaque maison, au moins dans les grandes villes, ait sa boîte à lettres. La question des inscriptions se pose alors. Nous en avons déjà parlé. Elle nous paraît importante.

Placée à un endroit proéminent, cette inscription attire les regards. Elle peut indiquer aux passants la nationalité des habitants de la maison, elle leur laisse du moins prévoir la langue en usage dans le quartier. Est-il raisonnable que nous nous présentions ainsi sous des dehors trompeurs ? C'est aux propriétaires sans doute que reviendra la charge de placer ces boîtes. Nous les prions instamment d'y faire poser l'inscription : *Lettres*. Et si quelques-uns manquaient à leur devoir, aux locataires alors de protester. De leur côté, les marchands de ferronnerie rendraient un réel service en s'approvisionnant maintenant de plaques françaises, en les réclamant sans tarder de leurs fournisseurs.

Pour survivre

Signalons, en terminant, le discours prononcé au congrès des notaires par le bâtonnier de Québec. Nous avons déjà noté l'intervention courageuse de M. Ferdinand Roy dans une circonstance récente, en faveur des lois françaises. L'éminent avocat est revenu sur le sujet. Voici ce passage de son remarquable discours : « Sans développer une pensée que j'ai exprimée dans un autre dîner et dans une autre langue — je vous prie

seulement, vous nos collaborateurs, de tenir au moins pour suspects ces mots d'ailleurs vilains d'*uniformité* ou d'*uniformisation* des lois canadiennes, car ces mots, d'autant plus dangereux qu'ils sont prononcés par des hommes de bonne foi, représentent pour nous une très vilaine chose : il y a de belles morts, mais le suicide est laid et les nations ne périssent que parce qu'elles se suicident. Non. Façonnées sur notre personnalité individuelle et sociale, nos lois civiles françaises sont sacrées et il importe de bien faire entendre à tous qu'on n'y touche pas ». De telles paroles valent des actes. Elles rallient les soldats autour du drapeau menacé. Elles ébranlent l'audace des envahisseurs. Elles fortifient nos positions. Les répandre c'est accroître encore leur influence.

Pierre HOMIER.

8 septembre 1920.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

Notre mémoire — On trouvera ailleurs les indications relatives à notre revue et à notre prochaine série de conférences. Notons tout de suite ici que l'*Action française* a cru devoir adresser au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à propos de l'enseignement du français et de l'anglais dans nos écoles, un mémoire dont les journaux s'occupent. Nous donnerons dans notre prochaine livraison le texte de ce mémoire. L'espace nous manque aujourd'hui.

* * *

A Chambly — Le 19 septembre, au vieux fort de Chambly, l'*Action française* avait l'honneur de présider à l'inauguration d'une verrière magnifique, rappelant le passé de cet antique témoin de notre histoire. L'un de nos directeurs, M. Anatole Vanier, a pris la parole en notre nom et dit la signification de ce geste.

* * *

Les retardataires — Un trop grand nombre de nos abonnés sont encore en retard. Nous les prions de solder au plus tôt leurs arrérages. Pour eux, c'est peu de chose; pour nous, c'est relativement énorme.

Notre concours d'art dramatique — Plusieurs écrivains nous ont déjà manifesté l'intention de prendre part au concours d'art dramatique que nous annoncions en avril dernier. D'autres peuvent encore s'inscrire. Nous les prions de se rappeler que le concours porte sur l'anglomanie, que $350 sont offerts en prix, que les travaux devront être remis au secrétariat de l'*Action française* pas plus tard que le 1er juin 1921, terme du concours. Le jury du concours est composé de MM. l'abbé Olivier Maurault, Édouard Montpetit, Fernand Rinfret et Léon Lorrain.

Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser à nos bureaux.

* * *

Nouvelle collection — Nous avons inauguré par la publication d'une *Méditation patriotique* — l'article très remarqué que M. l'abbé Groulx écrivait dans le *Devoir* du 24 juin — une nouvelle collection à 5 sous. Suivront : *les Mères*, de Fadette, *Notre idéal religieux et national*, de M. l'abbé Curotte, etc.

Nous prions nos amis de faire un beau sort à cette nouvelle collection. Elle peut être un excellent instrument de propagande. Au cent, $4, au mille, $35, port en plus.

* * *

Notre Almanach — Nous sommes à préparer notre Almanach. Il paraîtra entre le 1er et le 15 novembre. Avis donc à tous les propagandistes.

En dépit de la crise du papier, nous n'avons haussé que de 5 sous le prix de vente au détail de l'Almanach. Les propagandistes bénéficieront de remises variant de 20 à 35%. L'Almanach, suivant les quantités achetées, se vendra :

De 50 à 99 exemplaires, 20 sous;
De 100 à 499 exemplaires, 19 sous;
De 500 à 999 exemplaires, 18 sous;
De 1000 exemplaires en montant, 16½ sous.
Remises spéciales au commerce.

On est prié de faire les commandes le plus tôt possible. Elles seront exécutées dans l'ordre de leur réception.

Publications prochaines — En dépit de la crise du papier, notre service de publications ne chôme point. Nous donnerons tout prochainement, à part notre Almanach, *Chez nos frères les Acadiens*, de M. l'abbé Émile Dubois, du séminaire de Sainte-Thérèse (impressions de voyage et récits historiques, 200 pages avec 10 hors-texte), à 75 sous, et l'édition de luxe de *Chez nos ancêtres*, de M. l'abbé Groulx, avec 60 dessins de McIsaac (112 pages, couverture en deux couleurs) à 50 sous.

* * *

Propagande — Avec l'automne arrive la saison par excellence de la propagande. Que nos amis en profitent pour multiplier les abonnements à la revue et accélérer la vente de nos publications diverses.

Le secrétariat de l'*Action française*, 45, Immeuble de *la Sauvegarde* (Téléphone : Main 912) est toujours à leur disposition.

Jean BEAUCHEMIN.

PARTIE DOCUMENTAIRE

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES FRANCO-CANADIENS DE LA SASKATCHEWAN

Voici le texte, emprunté au Patriote de l'Ouest *du 14 juillet* 1920, *des vœux adoptés par le congrès des commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan, tenu à Gravelbourg, au commencement de juillet :*

1. — Cette convention réaffirme les droits des pères de famille à donner à leurs enfants une éducation conforme à leurs propres croyances.

2. — Attendu que le français est la langue des découvreurs de ce pays et de ses premiers missionnaires, cette convention est d'avis que ces titres lui donnent des droits historiques indiscutables; elle demande à tous les parents et à tous les commissaires d'écoles de répandre cette vérité dans leur entourage.

3. — Considérant que la plus grande cause de mésentente entre les races française et anglaise au Canada réside dans le fait qu'elles ne se comprennent pas suffisamment, cette convention est d'avis que le français devrait être enseigné, concurremment avec l'anglais, dans toutes les écoles du pays.

4. — Les Franco-Canadiens de la Saskatchewan expriment leur volonté bien arrêtée de continuer à faire apprendre l'anglais à leurs enfants et affirment que cette langue est enseignée en conformité avec la loi dans toutes les écoles de la province.

5. — Les commissaires d'écoles franco-canadiens regrettent de constater les bien pauvres résultats donnés par la plus grande partie des écoles de la province et protestent contre le programme chargé imposé par le Département, programme qui est l'une des causes directes de la faillite de notre système scolaire.

6. — Cette convention demande de prendre les moyens de faire de la profession de l'enseignement une profession stable en établissant :

1° Une échelle de salaires basée sur les degrés des diplômes.

2° Un système de pension basé sur la durée des années d'enseignement.

3° L'obligation pour les districts scolaires de bâtir des résidences confortables à proximité de l'école pour les instituteurs ou institutrices.

7. — Cette convention regrette que les concours régionaux tenus dans tous les inspectorats donnent trop de place dans leurs programmes aux travaux manuels, aux sports et aux travaux d'agrément et pas assez aux travaux intellectuels.

8. — Cette convention recommande d'établir des concours bilingues interscolaires.

9. — Attendu que l'étude du français n'est sanctionnée par aucun diplôme et que son enseignement est souvent, par ailleurs, une source d'ennuis pour les instituteurs, cette convention est d'avis qu'on devrait trouver le moyen de délivrer des diplômes français, ainsi que des prix, après un examen subi devant un comité désigné par l'exécutif de l'Association des commissaires.

10. — Cette convention recommande l'établissement d'associations de pères de famille pour promouvoir dans chaque district la cause de l'éducation.

11. — Cette convention recommande aux pères de famille de s'imposer les sacrifices nécessaires pour envoyer leurs enfants à l'école régulièrement.

12. — Les parents devraient s'efforcer de diriger quelques-uns de leurs enfants vers la carrière de l'enseignement, afin de remédier à la pénurie du personnel.

13. — Considérant que le Département de l'Éducation reconnaît les droits du français à l'école, ce Département devrait voir à l'établissement d'une école normale bilingue où se formeraient nos instituteurs et institutrices bilingues.

14. — Comme même conséquence logique, nous demandons au Département la nomination de deux inspecteurs, un pour le nord et un pour le sud de la province.

15. — Cette convention recommande que la prochaine convention des commissaires ait lieu dans une ville facilement accessible, telle que Régina ou Saskatoon, et que l'exécutif de l'Association des commissaires en fixe la date de concert avec l'exécutif de l'A.C.F.C.

16. — Attendu que l'influence de l'instituteur ou de l'institutrice sur la mentalité des élèves est une chose admise et incontestée; attendu que leur présence à la convention des commissaires ne pourrait qu'être profitable aux uns et aux autres : Cette convention invite son exécutif à adresser des invitations spéciales pour la convention prochaine aux membres de notre personnel enseignant.

17. — Attendu qu'un bon nombre de nos écoles changent très souvent d'instituteurs ou d'institutrices et que ce changement est très préjudiciable au progrès des élèves et à l'efficacité de nos écoles : cette convention invite les commissaires à faire tous leurs efforts pour garder le plus long temps possible leurs instituteurs ou institutrices: elle demande en outre à ces derniers de ne pas changer d'école tous les ans sans raison excessivement sérieuse.

18. — Résolu que les secrétaires des districts scolaires fournissent au secrétaire de l'Interprovinciale une statistique de l'état scolaire des enfants franco-canadiens de leur district.

19. — Que les districts d'école fassent enseigner le français dans la première heure de la matinée ou de l'après-midi et donnent une demi-heure de plus de français prise sur la récréation du midi.

A NOS LECTEURS

*Avec le présent numéro, l'*Action française *porte, en première page de sa couverture, le nom de son directeur.*

Depuis quatre ans, M. Omer Héroux a porté chez nous le fardeau de la direction, sans en porter le titre, sans la moindre rétribution, avec un dévouement que nos lecteurs soupçonnent à peine.

Les directeurs de la Ligue des droits du français *ont cru ne pouvoir lui imposer plus longtemps un travail qui ne cessait de s'accroître. Ils ont pensé qu'un autre devait, à son tour, payer de sa personne. M. l'abbé Groulx a accepté.*

Ce changement, bien entendu, n'altère en rien le caractère de la revue. Tous les directeurs de la Ligue, y compris M. Héroux, restent attachés à l'œuvre commune. La revue demeurera ce qu'elle a été dans le passé : une revue de doctrine et d'action, une arme de défense contre les ennemis de l'âme française. Dans l'actuelle confusion de toutes choses en notre pays, en face des projets et des mouvements qui mettent en question notre culture et notre avenir, elle s'efforcera de maintenir la ligne droite de nos devoirs et de nos destinées. Plus que jamais, parce qu'elle veut susciter et ordonner nos énergies, elle abordera de front, pour en dégager des directives, les problèmes qui intéressent notre race, les plus actuels et les plus graves. Elle le fera toujours avec ce mélange de franchise et de sérénité qui lui a fait, entre les mains de M. Héroux, un cachet de si haute distinction.

En toute confiance nous prions donc nos amis de nous aider à faire grandir notre œuvre. Cet appel, nous l'adressons à tout le public de notre race. Nous voulons que la revue devienne, plus que jamais, extra-québecquoise, le soldat de

l'idée française pour tous nos groupes d'Amérique. A personne nous ne demandons d'argent. Nous ne demandons que des abonnés, pour que l'œuvre rayonne, pour qu'arrivent à un plus grand nombre nos pensées et nos mots d'ordre.

*Voilà quatre ans que l'*Action française *ne vit que du désintéressement de ses directeurs et de ses collaborateurs. Si nous sommes le bon combattant qui a mérité de vivre, que ceux-là nous aident pour qui nous travaillons.*

La Rédaction

NOS CONFÉFENCES

LA LITTERATURE CANADIENNE

NOS HISTORIENS

par Henri d'Arles

Salle Saint-Sulpicè, le deuxième jeudi de chaque mois, à partir de novembre (11 novembre, 9 décembre, 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril).

Prix de la série : $2.50, $2.00, $1.50. Tous les sièges sont réservés.

REMISE DE 50% AUX ABONNÉS EN RÈGLE POUR 1921 (abonnement ou réabonnement).

S'adresser à l'*Action française* pour les billets d'abonnés. Les autres billets seront en vente dans les dépôts suivants : Librairie Déom, 251, Sainte-Catherine est; Librairie Granger, Place d'Armes; Pharmacie Robert, coin Saint-Denis et Mont-Royal, Pharmacie Désilets, 213, Bourbonnière, M. Payette, 1882 Notre-Dame ouest, *Le Devoir*, 43, Saint-Vincent.

Faites de la propagande pour ces conférences.

LE PUBLICISTE

Lettre d'un vieux journaliste.

Mon jeune ami,

Vous me demandez quel est, à mon sens, le rôle que doit jouer un publiciste.

Vous n'attendez pas, sans doute, que je vous parle du publiciste en général. Préoccupé comme vous l'êtes des choses de chez nous, c'est sur le publiciste de chez nous que vous désirez connaître mon opinion.

Je vous la donnerai tout bonnement, sans phrases et sans fard, comme un homme trop pressé par sa tâche quotidienne pour s'arrêter au souci d'habiller élégamment sa pensée.

Pour connaître quel est le devoir du publiciste chez nous, il suffit d'examiner comment il peut le mieux accomplir sa part de devoir social.

L'agriculteur s'acquitte de son rôle en faisant rendre du fruit à la terre; l'ouvrier en transformant en objets utiles les matières premières qu'on lui met entre les mains; le financier en faisant circuler le numéraire de manière à faciliter les échanges et le commerce; l'homme d'État en étudiant les conditions de paix et de prospérité de la Société et en les favorisant de toute la force de son intelligence ou de ses talents.

Je ne comprends guère le rôle du publiciste qui ne se proposerait — tels les parasites antiques, — que d'amuser pour profiter, et qui prostituerait son talent dans la recherche d'une popularité facile. Car la part du publiciste est d'éclairer.

Dans quelles conditions le peut-il faire ?

En étudiant d'abord à fond, et en toute droiture, les questions qu'il entreprend de traiter; car chacun de ses articles est un exposé ou un plaidoyer qui ont besoin d'être préparés. Puis, lorsqu'il a bien scruté un sujet ou une question, il l'expose à son public de la manière la plus simple, la plus claire et la plus franche possible.

Il remplit ainsi son devoir social en communiquant aux autres ce qu'il a appris, en contribuant à élargir le cercle de leurs connaissances, et à orienter leurs activités.

Ses articles sont des plaidoyers lorsque, pour faire accepter une vérité ou défendre le bon sens, il met la logique, et ses qualités de discussion au service de la vérité et du bon sens.

Mais dans quelle mesure, me direz-vous, un publiciste Canadien français doit-il faire usage de ses talents ? Vers quoi doit-il orienter leur activité ?

Pour répondre à cette question, commençons par nous demander quels sont, à l'heure actuelle, les besoins les plus pressants de notre pays et de notre race :

Notre société canadienne tout en pouvant se compter parmi les privilégiées, subit cependant les contre-coups de l'effervescence qui agite le monde. Nous vivons, il ne faut pas l'oublier, à une de ces périodes de l'histoire où les fautes répétées durant des années, provoquent tout à coup des désordres qu'on pourrait assimiler aux tremblements de terre déclanchés par l'explosion souterraine de gaz longuement accumulés.

Notre société canadienne-française, plus neuve, n'a guère subi de ces transformations; elle n'a que peu de déchets. D'autre part les doctrines dissolvantes n'ont pas encore réussi à franchir le barrage solide que constituent autour d'elle les principes catholiques, dont un clergé

éclairé, et toujours intimement uni à Rome, l'a imprégnée.

Mais peut-on vivre en société sans se ressentir de l'ambiance ?

Par dessus le barrage arrivent, de temps à autre, jusqu'au cœur de la nation, des effluves de ces doctrines fausses qui ont fasciné les peuples anxieux d'y trouver le remède à leurs misères.

Contre les mieux définies de ces doctrines, le socialisme, le collectivisme, l'anarchisme, notre peuple se défend assez bien. Mais il est peut-être plus sensible à certains courants insidieux nous arrivant du pays voisin, qui les revêt du prestige de sa richesse et de sa puissance.

L'utilitarisme, générateur des fortunes colossales qui s'amassent aux États-Unis, ne va pas sans griser quelques cerveaux de chez nous; une culture plutôt fruste, que l'or n'a pas encore réussi à vernisser; des mœurs faciles, où le divorce s'épanouit comme dans un terrain de choix; une certaine habileté, qui ne s'embarrasse pas de scrupules en affaires, font que les exemples américains, qui pèsent d'un certain poids à cause de la puissance financière de leurs auteurs, ne sont pas toujours salutaires à notre peuple.

Notre publiciste, vous en conviendrez facilement, a ici devant lui, un champ d'action précis : Il doit d'abord employer tout ce qui peut servir à mettre à nu le faux et le vide des doctrines qui fascinent ainsi les foules. Mais il ne doit pas non plus négliger un moyen, efficace entre tous, pour défendre les siens contre les entraînements du dehors : celui de maintenir l'esprit de ceux qui le lisent à une telle hauteur, qu'ils voient toujours bien clairement ce qu'ils sont et ce qu'ils peuvent être.

Ce que sont les Canadiens français, il n'est pas permis de le laisser oublier.

De toutes manières, à chaque occasion, sans se lasser, le publiciste doit maintenir devant son public les faits qui rappellent la pureté de nos origines, le véritable miracle de notre survivance nationale, la haute destinée que la Providence nous réserve.

Certes, il ne s'agit pas pour lui de faire des phrases, ni de l'éloquence vaporeuse, mais d'éclairer ses lecteurs à la lueur de faits, de comparaisons, de conclusions. Il s'agit d'empêcher les siens de se laisser distraire par le fracas de la vie, au point de perdre de vue leurs origines, leurs destinées, et de compromettre ainsi cet esprit traditionnel, dont la continuité fait les grandes familles et les grands peuples.

Pour bien sauvegarder cette tradition, il ne doit pas seulement s'occuper du passé et de l'avenir. Entre celui-ci et celui-là se glisse le présent, toujours plus difficile à vivre parce que tout y est actuel : les joies, mais aussi et surtout les peines, les soucis et les difficultés.

C'est au milieu de ces heurts, de ce brouhaha, de ces sollicitations venant de partout, et agissant parfois en sens contraire, que le publiciste, pénétré de l'importance de son rôle peut surtout l'exercer avec fruit, en orientant les esprits de telle sorte que les courants d'opinion ne s'égarent jamais au point de compromettre l'avenir. Parmi ces multiples courants prédominent le courant religieux, le courant national, le courant économique.

Il ne faut jamais laisser égarer ni affaiblir le premier car c'est à propos de lui surtout qu'on peut rappeler les mots de Shakespeare : *To be or not to be !* — Les Canadiens français seront catholiques, ou ne seront pas. C'est dire comme la foi en Dieu, la fidélité au Pape tiennent à l'essence même de notre être. Je n'ai pas à souligner la diversité des assauts qu'ils peuvent subir. Aux publicistes d'être toujours en éveil pour les prévoir, les soutenir, les repousser.

Après notre foi, notre langue.

Il faut bien avoir le courage de l'avouer : Les pertes qu'elle subit sont souvent le fait de notre propre faiblesse. On nous enlève ce que nous négligeons de garder. Le publiciste ne doit pas reculer devant le rôle de Cassandre. Au risque de fatiguer les oreilles, c'est son rôle de recommander aussi souvent qu'il est besoin la vigilance contre les faiblesses, la ténacité dans la défense.

Avec notre foi, avec notre langue, nous possédons les éléments nécessaires pour vivre et durer.

Mais encore faut-il que quelqu'un s'occupe de nous aider, de nous stimuler dans les chemins où tant de concurrents se hâtent fiévreusement vers la prospérité matérielle et la puissance économique. Ce quelqu'un peut encore être le publiciste; et puisqu'il peut l'être, il doit l'être.

Voilà donc, très brièvement exposée, la tâche sociale du publiciste.

Elle est vaste, trop vaste certainement pour qu'un homme se flatte de pouvoir la compléter. Mais faisons toujours de notre mieux.

Mon jeune ami, ne nous dérobons point. Entreprenons courageusement de remplir notre part de devoir social. Attelons-nous à la tâche, sans nous demander si le voisin a commencé la sienne, s'il nous précède ou s'il nous suit de plus ou moins près.

Il ne s'agit pas tant de réussir que de mériter.

Si nous méritons, tout est bien. Notre part sera faite.

Jules DORION.

Nous croyons pouvoir promettre, pour le commencement de novembre, *Chez nos Ancêtres* de l'abbé Lionel Groulx, et, pour la fin du même mois, *Les Énergies méconnues* de M. Guy Vanier. Cette dernière publication fera partie de notre série à dix sous.

NOTRE LITTÉRATURE[1]

Le sort fait à l'ensemble de nos écrivains canadiens ne manque pas d'âpreté. La littérature est, chez nous, une carrière peu invitante; et il ne faut pas s'étonner qu'elle soit jonchée de talents dont la fleur, souvent très belle et très riche, s'est effeuillée avant de donner tous ses fruits. Ce n'est pas à des sensibilités d'artistes que l'on peut demander l'énergie de résister longtemps au souffle qui règne dans le champ de notre idéal. Seule, une vocation, fortement chevillée à l'âme, impérieuse, irrésistible, rend capable de surmonter les dégoûts qui attendent nos hommes de lettres, en renouvelant constamment au fond de leur esprit, telle une source généreuse, les enthousiasmes de début, les ferveurs sacrées.

Au point de vue matériel, d'abord, il n'est pas de manœuvre dont le métier ne rapporte infiniment plus que le travail de pensée, en nos milieux. Aucun écrivain n'a pu vivre de sa plume, j'entends aucun écrivain indépendant, et soucieux de ne pas sacrifier sa personnalité à des besognes mercenaires. Quiconque a voulu suivre son rêve, et pratiquer la forme d'art à laquelle il se sentait appelé, vers laquelle le portaient ses aspirations les plus vives, s'est heurté à des difficultés de l'ordre le plus prosaïque, pour ne pas dire le plus grossier. Certes, je suis loin de souhaiter que nous en arrivions jamais à un état de société qui fasse à nos auteurs de grasses rentes. Rien de plus fatal au

[1] Comme nos lecteurs le savent déjà, l'*Action française* a confié à M. Henri d'Arles, la série annuelle de ses six conférences. Le conférencier parlera de nos historiens. On nous sera gré de servir ici, comme avant goût, ce morceau substantiel dont M. Henri d'Arles a voulu faire une préface à son cours.

talent que l'abondance des biens de ce monde. Combien, qui promettaient beaucoup, ont versé dans une platitude béate pour avoir vu la fortune leur sourire ! Je pourrais citer nombre d'exemples de cette déchéance intellectuelle causée par un succès qui se traduisait en espèces sonnantes. L'argent est un dur maître qui sait éteindre les plus belles flammes. Tandis que la pauvreté est un aiguillon pour l'esprit. L'homme d'étude doit être souverainement désintéressé de ces choses qui sont, pour la plupart des mortels, le but de la vie. La pensée doit planer, en toute liberté, loin des sphères mesquines où s'agitent et peinent les ordinaires convoitises. Mais, sans désirer, pour nos écrivains, une existence trop commode dont les facilités auraient tôt fait d'énerver et d'amollir les énergies créatrices, il me semble que leur art devrait suffire à leur assurer le pain quotidien. Notre degré de civilisation devrait être assez avancé pour nous rendre pleinement conscients de nos devoirs envers ceux qui « sculptent l'idéal », selon l'expression de Victor Hugo, et dont la mission est de distribuer la lumière. Favoriser leurs recherches en leur donnant les moyens de vivre, aider leurs spéculations, serait simple justice, respect de la hiérarchie des valeurs.

Ce n'est pourtant pas à quoi l'éducation a habitué n tre peuple. Dans un *Mémoire* présenté au Premier Congrès de la Langue Française au Canada, il y a ces mots : « Il n'y a peut-être pas de pays au monde où les écrivains soient moins encouragés et traités avec un plus parfait dédain. »[1] C'est de nous, hélas ! qu'il est question. Et la formule, si forte qu'elle soit, n'est que l'expression de la réalité. Or, cela suppose un état d'âme vraiment extraordinaire, et peut-être unique dans l'histoire. Hamlet

[1] *Les femmes et les lettres françaises au Canada*, par H.-D. Saint-Jacques, p. 461, des *Mémoires*.

disait : « Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark. » Nous pouvons bien nous écrier, en face de la condition qui est faite à nos ouvriers de la pensée : « Il y a quelque chose d'anormal chez nous, dans notre tempérament, notre culture ». Car, nulle part sous le globe là où a pénétré la clarté, la profession d'écrivain n'est tenue en mésestime, ni celui qui l'exerce compté pour peu. Ceux qui en font mauvais usage sont méprisés par les âmes droites et honnêtes. Mais cet état, en soi, est regardé comme l'un des plus hauts auxquels il puisse être donné à un mortel de parvenir. Et il est bien certain qu'écrire est le plus grand et le plus difficile des arts. « Toute la dignité de l'homme est dans la pensée », a dit Pascal, et j'ajoute dans le style, c'est-à-dire dans l'acte qui l'exprime, qui l'extériorise, lui donne un corps, la rend vivante et concrète. Qu'est-ce que la pensée, tant qu'elle ne s'est pas incarnée dans le verbe ? Et qu'est-ce que l'âme humaine, tant qu'elle ne s'est pas individualisée dans un être en chair et en os ? Faire du style le simple vêtement de l'idée est une notion superficielle et périmée : l'antique distinction entre le fond et la forme est abolie. Elle n'a jamais reposé sur une psychologie sérieuse. Et alors, la définition du style prend l'ampleur qui lui revient de par son essence même. A la condition d'entendre le mot de Buffon dans toute sa profondeur philosophique, « le style, c'est l'homme », en effet, tout l'homme.

Écrire étant une si noble fonction, un art si souverain, comment se fait-il donc que notre peuple, pourtant si intelligent, oublie d'apprécier ceux qui le pratiquent, qui en ont la vocation, qui s'y dévouent, jusqu'à préférer l'obscurité, la misère, à toute renonciation à ces voix intérieures dont ils se font l'écho ? Car, selon le mot du poète, l'écrivain, l'artiste est

.....« *au centre de tout comme un cristal sonore.* »

Il est chargé, sinon de penser pour tous, du moins de préciser les idées qui flottent pour ainsi dire dans l'air, d'insuffler une existence à toutes ces vagues notions où les pensées en germe sont disséminées. Son rôle a quelque chose de créateur; ou, s'il ne fait pas la substance sur laquelle il opère, il l'organise, la marque de traits distinctifs, lui assigne des contours parfaitement délimités, la sépare de la masse amorphe, et modèle sa physionomie, dessine nettement la ligne de sa figure. Tant que ce travail n'est pas accompli, la vie de la pensée est fuyante et nuageuse; elle se perd en méandres capricieux et fous. L'écrivain capte la semence divine, il la féconde, et nous la présente sous une forme bien caractérisée; et le lecteur a la joie de reconnaître en cette incarnation sa propre vision peut-être; mais il faut cette élaboration cérébrale par laquelle la pensée se concrétise et paraît à la vie personnelle.

Et je reviens à ma question de tout-à-l'heure : comment expliquer que notre public manifeste une apathie si complète à l'égard de nos hommes de lettres, et que la littérature soit encore chez nous la plus dure des carrières ? Il y a, à cela, bien des réponses, dont aucune ne constitue une excuse suffisante. J'aborderai tout de suite ce qui me semble être la raison profonde de cette regrettable disposition générale, à laquelle il faut attribuer les lenteurs de notre développement et de nos progrès, en cet ordre de choses pourtant si essentiel à notre avenir.

Le goût de la lecture existe chez nous : tout le monde ne lit sans doute pas autant qu'il le devrait, mais on aime à lire. La classe cultivée ne se pardonnerait pas de n'avoir pas sa bibliothèque, petite ou grande. En ce domaine comme en tout le reste, sévit la fièvre moderne, qui fait que le journal passe avant le livre. « La revue a tué le livre,

le journal tuera la revue », disait Ernest Hello. Et cette parole du plus voyant peut-être parmi les écrivains du siècle dernier, se vérifie parmi nous comme ailleurs. Les esprits sont emportés par un tel tourbillon qu'ils ne trouvent guère le temps de s'attarder à de longues et fructueuses lectures. L'on veut se renseigner très vite sur le mouvement de l'univers, la marche des idées et des événements, et l'on passe. Notre public n'échappe pas à cette frivolité intellectuelle, qui est la caractéristique peu enviable de notre époque. Seulement, il faut être équitable, et admettre que, dans les diverses classes de notre société, le livre trouve des fidèles plus nombreux qu'on ne pense. Mais toute notre formation nous a portés à chercher uniquement au dehors l'aliment de notre vie intellectuelle. Lorsqu'il est question de littérature, c'est vers l'étranger que nous regardons, comme si, autour de nous, chez nous, rien n'avait fleuri qui fût digne de retenir notre attention, de nous charmer et de nous instruire. L'on se rappelle le thème d'où Crémazie a tiré un si puissant effet : ce vieux soldat, debout sur les remparts de Québec, scrutant les lointains du fleuve Saint-Laurent, dans l'espoir de voir apparaître le drapeau blanc et les guerriers de France :

« *Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas?* »

Un tel sentiment se comprenait chez ce vétéran des derniers combats. Il ne sentait plus battre le cœur de la patrie. La vie avait en quelque sorte cessé sur la terre canadienne, depuis que le conquérant en avait chassé les maîtres légitimes. Toute son espérance était au delà des mers, dans un retour offensif de ces armées françaises, capables de ressouder nos destinées brisées.....

Le temps a marché depuis. Et la Providence a permis que, du petit noyau laissé par la France sur les bords du

Saint-Laurent, sortit un grand arbre. Il est incontestable que nous sommes devenus un peuple, que la souche française primitive, tout en restant très saine, a été modelée par les diverses influences de milieu, de climat, d'institutions, qui lui ont donné une physionomie à part.[1] Ce qui serait absolument énigmatique serait que l'évolution de notre existence vers la maturité, à travers toutes sortes de secousses, et ce que j'appellerais la création de notre âme nationale, se fût accomplie sans être accompagnée d'une naissance et d'une évolution parallèle dans l'ordre littéraire. L'histoire n'offre pas de cas semblable, qui est, au surplus, une impossibilité. Il a donc fallu que les forces qui étaient en travail d'une société nouvelle eussent leur reflet, leur expression dans des œuvres de pensée et qu'une littérature germât à l'image et à la ressemblance de l'âme qui prenait conscience d'elle-même. Or, cette littérature, nécessitée par les lois qui régissent l'éclosion et le progrès des races humaines, engendrée par la nature des choses, — voilà l'entité supérieure dont nous nous refusons à admettre l'existence dans notre sein. Et, encore une fois, lorsqu'il s'agit d'art, de poésie, d'histoire, d'éloquence, de sociologie, de romans, de contes, de monographies, des genres divers compris sous ce vocable de littérature, nous tournons les regards vers la France lointaine, comme si tout nous manquait de ces réalisations et que nous n'eussions encore rien produit qui vaille.

Dieu me garde de prétendre que nous puissions nous passer de la littérature française. Dans une conférence du printemps dernier, je me suis assez clairement expliqué sur ce point pour que l'on vienne pas me prêter une idée aussi peu élégante. Rien de ce qui compose la belle et bonne littérature française ne devrait nous être étranger.

[1] Cf. *La Naissance d'une Race*, de M. l'abbé L. Groulx, ch. II.

Je suis encore plus éloigné de soutenir que notre jeune littérature puisse soutenir la comparaison avec son aînée et son modèle. Je suis seulement d'opinion que, sous aucun prétexte, il ne nous est permis de rester indifférents, ou de nous montrer hostiles ou dédaigneux à l'égard des œuvres déjà écloses chez nous, de fermer nos regards à toutes les tentatives, passées et présentes, pour nous doter d'une littérature personnelle, portant l'empreinte de notre âme spéciale. A défaut de curiosité intellectuelle, une juste fierté devrait au contraire nous inspirer de nous intéresser à tout ce qui paraît de sérieux, à toute manifestation idéale.[1] Il est vrai que les programmes de notre haut enseignement, en ignorant les œuvres du terroir, — et je donne à ce mot le sens le plus large, je m'en sers pour désigner toute notre production, — ont autorisé ou favorisé une attitude qui a, en soi, quelque chose d'incompréhensible. *Ignoti nulla cupido,* dit la philosophie. Comment nos auteurs seraient-ils sortis de l'ombre, quand, dans aucune chaire, l'on ne daignait s'occuper de leurs essais ? Comment le public aurait-il pu mordre à des œuvres que recouvrait le voile du silence, quand aucune voix ne daignait s'élever pour les lui signaler ? Ces dernières années, l'on a paru s'apercevoir de cette lacune immense dans nos programmes d'instruction. Et ce sera la gloire de M. l'abbé Camille Roy d'avoir, l'un des premiers, sinon le premier, voulu la combler, en nous donnant sur nos écrivains des travaux critiques qui puissent servir de base à un enseignement régulier. Puisse cet éminent professeur recouvrer les forces qui lui permettront d'aller jusqu'au bout de son entreprise ! Car il nous faut une *Histoire critique de la Littérature Canadienne,* conçue et exécutée

[1] *France d'abord !* disent les Français. Pourquoi ne dirions-nous pas : *Canada d'abord ?*

d'après les méthodes d'investigation et de discussion les plus sûres. Les œuvres de nos auteurs gisent éparses; beaucoup sont devenues rares, et presque introuvables. Une synthèse de nos richesses intellectuelles s'impose. Lacordaire disait : « Un homme qui n'a pas d'histoire est tout entier dans sa tombe. Un peuple qui n'a pas dicté la sienne n'est pas encore né ». Et cela est vrai tout aussi bien de l'histoire littéraire que de l'autre. De même que l'historien relie dans une trame solide les faits multiples de la vie d'une nation, et ramène à l'unité les événements qui ont sollicité ses énergies, et nous les montre concouran à la création d'un type, et convergeant, à travers toutes sortes de contingences, vers une fin idéale, — l'historien de la littérature ramasse les matériaux qui couvrent le chantier, et il en construit, d'après un plan bien défini, un édifice aux lignes harmonieuses, dans lequel chaque œuvre trouve sa place et contribue à la beauté de l'ensemble; et alors qu'isolées, leur sens, leur vertu secrète, leur âme profonde n'apparaissait pas, ces œuvres prennent, dans la puissante synthèse qui les a groupées et fondues, leur vraie physionomie et rentrent dans l'ordre éternel. S'il faut qu'un peuple ait dicté son histoire pour qu'on affirme de lui qu'il existe, n'est-il pas également nécessaire qu'une littérature ait composé la sienne pour mériter son nom et prouver sa vie?

C'est un chapître de cette *Histoire* rêvée que nous allons essayer de bâtir, dans les quelques conférences que l'on a bien voulu nous inviter à venir donner cette année, devant le fidèle et brillant auditoire de l'*Action française*. Et ce sont nos historiens qui nous en fourniront la matière. Le sujet me sourit, car il est si beau; il m'effraie, car il est si difficile. Si nous commencions.....

Henri d'ARLES.

À LOURDES DE RIGAUD

Ma filleule avait fait bien des neuvaines à la Sainte-Vierge; elle fut malade longtemps. Un jour qu'elle souffrait beaucoup et que chacun disait : « Elle s'en va », la Sainte-Vierge eut pitié de la pauvre petite qui, depuis son berceau, s'habillait de bleu. Avec la vie, elle lui rendit l'espérance de l'avenir, la foi en ses rêves. Elle mit dans le cœur de son enfant, devenu héroïque par la souffrance, l'amour des nobles tâches.

Aujourd'hui, ma filleule est une miraculée. Chaque année, elle fait à Notre-Dame de Lourdes, de Rigaud, un pèlerinage de gratitude. Cela dure depuis quatre automnes.

Donc, l'autre jour, le matin du 25 septembre, nous faisions toutes deux l'ascension de la montagne de la Vierge.

A six heures, dans la matinée moite, Germaine et moi, nous marchons par les longues pentes de la montagne, sous l'allée des grands arbres, dans ces chemins qu'ont battus les pieds de tant de pèlerins. Les hauts feuillages font une arcade gothique au-dessus de nos têtes, et la route est grave, solennelle et recueillie comme une allée d'église. Seul le halètement de nos poitrines oppressées brise le silence absolu. Ce matin, les ormes, les hêtres, les érables, immobiles dans l'air où ne passe aucun souffle, ont l'air d'achever leur prière, pendant qu'une aube discrète, qui colore leurs feuilles mourantes, paraît les vêtir de vastes chasubles dorées. Nos pieds résonnent doucement, comme sur des dalles, et l'illusion est parfaite de nous trouver dans un grand temple, et Germaine, ma filleule, est toute envahie, je le vois, par des pensées religieuses. Les yeux levés vers le rocher, elle me dit : « Regarde, marraine, la Vierge nous attend, là-haut ». Par une échancrure de la feuillée

épaisse, une vision blanche nous apparaît, au flanc du roc, celle du groupe de l'Immaculée-Conception et de Bernadette Soubirous.

Bientôt nous arrivons à une large enceinte. Ici, dans l'espace fermé de tous côtés, par les futaies en muraille, les yeux ne sauraient garder d'attaches vers la terre; malgré eux ils s'élancent, vers le seul champ libre, vers le firmament bleu, vers la montagne de Marie qui est là devant nous, avec ses hauts escaliers, à rampe de fer, avec la chapelle à rotonde et son dôme argenté, au plus haut du pic. Une émotion vive nous envahit. Je pense à ce mot de Barrès qu'il y a des lieux élus pour les grands sentiments, les grandes aspirations religieuses. Et je pense aussi qu'un jour, quand ces choses auront eu le temps de vieillir, quand la Vierge aura appelé plus de pèlerins, ce coin de terre sera connu et aimé, comme un lieu inspirateur d'élans d'âme mystiques, comme l'un des sanctuaires élus de la grande émotion pieuse. Et je suis heureuse d'avoir amené Germaine, ma filleule, tant je découvre, à considérer sa figure, que des émotions neuves, plus puissantes, la remuent et tant il est bon d'apprendre aux enfants de chez nous les amitiés françaises et chrétiennes de leur patrie. Mais Germaine, le doigt pointé vers la montagne, me dit : « Marraine, allons vite, la messe va commencer ».

Nous montons d'un pas leste, presque rapide, tellement Germaine a hâte d'être à la chapelle. Enfin une dernière marche est gravie; nous faisons quelques pas, dans un petit chemin couvert de brindilles de pin; nous tombons à genoux devant le tabernacle. La grande prière du sacrifice commence au haut de la montagne. Germaine que j'observe, prie avec une intense ferveur, profondément tournée vers une vision intérieure, sans un de ses muscles qui bouge, immobile et ardente comme un ange adorateur des reposoirs. Ils prient ainsi les miraculés. Et pendant que la messe se déroule, je revois, dans

une chambre d'hôpital, une enfant à demi-mourante, couchée depuis des années et, qui, dans la blancheur mate de ses oreillers et de ses draps, remue douloureusement sa petite figure blême de martyre. Un jour, à l'appel de la Vierge, un souffle d'en haut passe sur son front; elle se dresse sur son séant, elle crie : « Je suis guérie, la Sainte-Vierge m'a guérie ». Et elle mange et elle marche et le miracle est véritable.

Et la gratitude de Germaine est fidèle et persévérante comme les battements de son cœur, comme le souffle de sa poitrine. Quand les dernières prières sont dites, elle se relève, avec ses yeux d'ange qui a pleuré, avec ce paysage du ciel qu'elle semble, depuis le grand jour, porter dans le regard. « Marraine, me dit-elle, qu'il fait bon prier ici ! »

Avant de descendre, je l'arrête sur les marches de la chapelle, au bord de la petite grille de fer. Un beau spectacle est là devant nous, et j'aime que Germaine associe ces beautés de sa patrie à ses émotions religieuses. Après tout, celles-là sont des beautés qui mènent à l'Autre d'où elles dérivent. Et nos sentiments de foi ne perdent rien à s'animer dans un grand cadre de poésie.

Du haut de notre pic, à quelque cinq cents pieds au-dessus de la plaine, elle était belle à voir, ce matin du vingt-cinq septembre, la campagne canadienne. Les yeux de Germaine et les miens embrassaient un vaste espace où il y avait des champs verts et jaunes, des troupeaux qui allaient et venaient, des fermes d'où montaient des chants de coq, des appels aux vaches lointaines. Un vaste courant d'eau, la rivière Outaouais, coupée d'îlots feuillus, séparait en deux cette tranche de pays d'où pointaient vers le ciel, bruissantes de prières et de rumeurs sonores, les flèches de cinq clochers blancs. Il y avait là, tout auprès de nous, la double tour de Sainte-Madeleine de Rigaud, puis sur la même rive, la pointe presque effacée de Pointe-Fortune; et, de l'autre côté, le cône luisant

de Saint-André, de Saint-Placide, et, tout au fond, dans la baie mystique et légère, le petit clocher de Carillon au cher pays de Dollard.

Et toute cette campagne qui achevait de donner sa moisson, qui demeurait calme, reposante, après le grand effort des poussées de l'été et du printemps, nous paraissait chanter la victoire après le labeur, le grand et placide repos dans l'aube éternelle. Beau spectacle d'énergie victorieuse ! — « Comme le travail paraît joyeux et sain, n'est-ce pas, ma filleule, vu dans ce cadre » ? —

Et comme nous descendons plus vite les pentes silencieuses, l'allée des grands arbres vêtus de vêtements dorés, je pense à la vision céleste et blanche, à l'apparition de Lourdes que Germaine doit porter ce matin devant ses regards. L'heure se prête aux douces exhortations, aux prédications élevantes. Je rappelle à ma filleule, que l'on se fait selon ses amours et ses admirations. Je lui parle de la puissance créatrice de l'idéal. J'exalte, pour elle, les âmes tout en blancheur que fait tous les jours, l'amitié de Marie, Mère de Dieu, bénie entre toutes les femmes.....

Joyberte SOULANGES.

L'*Almanach de la langue française* sera mis en vente dans les premiers jours de novembre. C'est l'ouvrage favori de nos propagandistes et nous leur recommandons particulièrement l'Almanach de cette année. Abondamment illustré, rempli de conseils pratiques, de contes, de chansons, à côté de morceaux plus graves, nous avons tâché d'en faire une publication populaire de premier ordre. Qu'on se souvienne que l'*Almanach de la langue française* est le missionnaire qui devrait pénétrer dans tous les foyers de chez nous. C'est par lui seul qu'un bout de prédication patriotique a quelque chance d'atteindre un grand nombre de nos familles.

On trouvera les conditions de vente dans la partie des annonces.

SITUATION DES NÔTRES DANS L'ALBERTA

Le groupe que l'on désigne dans la province d'Alberta sous le nom de « groupe français » est loin d'être un tout homogène. Il comprend toutes les personnes dont la langue maternelle est le français. Parmi celles-là, un très petit nombre sont des Français ou des Belges; un nombre plus considérable sont des Canadiens français, originaires soit du Québec, soit du Nouveau-Brunswick, mais ayant fait un séjour plus ou moins long aux États-Unis; enfin, la grande majorité se compose de Canadiens français venus directement de la province de Québec.

A quelques rares exceptions, les Canadiens français se sont établis sur des terres nouvelles, merveilleusement fertiles; et ceux qui ont eu le courage de persévérer, malgré les difficultés des débuts, ont été largement récompensés. Nous avons maintenant plusieurs belles paroisses canadiennes-françaises où presque tous les fermiers sont à l'aise, plusieurs même sont riches. Et, quand on se rappelle que tous ces gens se sont établis sur ces terres depuis vingt-cinq ans à peine, n'ayant pour tout capital qu'un corps sain soutenu d'un courage indomptable, on ne peut s'empêcher d'admirer la vitalité de notre race.

La plupart des missions qui furent autrefois établies par les Oblats, soit pour la conversion des sauvages ou pour les besoins spirituels des métis, ont évolué avec le temps et sont devenues de florissantes paroisses. Un bon nombre de prêtres séculiers sont aussi venus fonder de nouvelles paroisses et travaillent de concert avec les Oblats pour desservir les divers groupes de nos compatriotes.

Les prêtres, ici comme au Canada dans les débuts de la colonie, ne se bornent pas à remplir les devoirs de leur ministère religieux; ils sont en même temps les aviseurs et les guides de leurs ouailles dans toutes les entreprises. Le manque d'institutions d'enseignement secondaire, en privant la Province d'une classe d'hommes instruits qui auraient pu être les guides dans les choses temporelles, a forcé le prêtre à remplir cette fonction nécessaire. Cela, toutefois n'a pas empêché un bon nombre de Canadiens français venus de l'est de se créer ici, des positions enviables dans les professions libérales et le commerce.

M. Olivar Asselin disait dernièrement : « Pour les Canadiens français, la question nationale est une question économique ». Nous croyons comme lui que notre position dans la Confédération sera parfaitement assurée, le jour où nous aurons conquis notre indépendance économique. C'est donc une œuvre nationale pour nos compatriotes que d'amasser des richesses pour étendre notre sphère d'influence dans le monde des affaires.

Les Canadiens français, dans l'Alberta comme ailleurs, dès qu'ils ont formé des groupements assez nombreux, se sont efforcés d'implanter toutes les institutions qui nous ont donné dans Québec notre formation intellectuelle et morale. Ils ont contribué à toutes ces œuvres avec une générosité qui témoigne hautement de leur désintéressement et de leur patriotisme.

Les institutions que nous possédons actuellement dans l'Alberta sont nos institutions paroissiales et nos écoles.

La contribution pour le maintien des écoles primaires est généreuse. Les instituteurs sont largement rémunérés, si on compare leur salaire à celui des instituteurs des provinces de l'est; le salaire minimum dans nos écoles élémentaires, est de mille piastres par année.

Les taxes d'écoles sont nécessairement très élevées, surtout dans les villes. Dans la ville d'Edmonton, par exemple, elles atteignent $20.00 pour chaque individu. Chose remarquable, le taux des taxes pour les écoles séparées d'Edmonton, est moins élevé que celui des écoles publiques, quoique les salaires des instituteurs soient les mêmes.

Le gouvernement provincial contribue aussi pour sa large part, au maintien des écoles, par des octrois annuels, basés sur le nombre d'instituteurs dans chaque arrondissement et par des octrois spéciaux aux districts qui en ont le plus besoin.

Le programme d'enseignement dans les écoles est celui d'Ontario, considérablement augmenté. On a « voulu faire grand » immédiatement, mais on a dépassé le but. Il n'y a aucun doute que le programme est beaucoup trop chargé. Un programme d'écoles élémentaires qui comprend la musique, la danse, la menuiserie, l'art militaire, la couture, la cuisine et autres sujets fantaisistes, dépasse certainement le but, et au risque de passer pour réactionnaire, je crois que les bons vieux programmes qui ne comprenaient que les matières essentielles étaient infiniment supérieurs pour former la jeunesse, que tous ces programmes nouveaux qui ne sauraient poser les bases d'une instruction solide.

Si on en juge par les déclarations récentes du Ministre de l'Instruction Publique, les résultats obtenus par ce système fantaisiste sont lamentables. Le *Morning Bulletin* dans un premier-Edmonton intitulé « La Faillite de Nos Écoles » montre que toutes les innovations de pure fantaisie que nous y avons introduites, sont en train de les ruiner.

Nous avons des écoles séparées qui nous sont garanties par la constitution. Ces écoles ne diffèrent pas essentiel-

lement des écoles publiques. Elles suivent le même programme d'enseignement avec la seule différence d'un enseignement du catéchisme qui prend place à la dernière demi-heure de classe.

Le droit d'enseigner le français dans les écoles publiques et séparées est aussi garanti par la constitution. Dans tous les districts, il est permis aux commissaires d'écoles de faire donner un cours primaire en français. Mais je ne crois pas qu'il y ait d'école dans la Province qui se prévale de ce droit. On met généralement en force la clause de la loi qui s'applique aux langues étrangères.

Le fait que cette clause spéciale, qui donne le droit à l'enseignement du français, ne peut être changée par la législature sans violer la constitution, donne beaucoup d'inquiétude à notre gouvernement. Il voudrait rendre nulle, la clause, en définissant le *cours primaire* par l'A.B.C. ou la première année du cours primaire. Ainsi définie, la clause ne voudrait plus rien dire; mais les gouvernements ne s'embarrassent pas pour si peu quand il s'agit des droits des minorités.

Nous avions en 1919, cinquante et une écoles bilingues dans les districts ruraux où enseignaient vingt-six instituteurs diplômés et vingt-cinq avec permis. Il y avait vingt et une classes bilingues dans les districts urbains. Dix-huit professeurs diplômés et trois professeurs avec permis avaient charge de ces classes.

Il y aurait possibilité d'ouvrir de quinze à vingt autres écoles bilingues, si on pouvait se procurer les instituteurs. Le recrutement du corps enseignant bilingue est très difficile, car l'on demande de l'instituteur bilingue une connaissance de l'anglais aussi parfaite que celle du français. Les Canadiens français d'ailleurs tiennent absolument à ce que leurs enfants apprennent l'anglais en même temps que

le français, et reconnaissent que l'anglais est nécessaire dans une province où nos compatriotes comptent pour moins d'un douzième de la population totale.

Sans trop savoir pourquoi, la Province de Québec ne nous fournit pas ou presque pas de professeurs. Les quelques recrues qui nous arrivent viennent des provinces maritimes. Pourtant, il y aurait place pour des instituteurs compétents venant de Québec et ils trouveraient en Alberta des avantages précieux.

L'enseignement supérieur et secondaire est entre les mains de l'Université d'Alberta, sous la surveillance du gouvernement. Nous n'avons pas d'université catholique. Cependant nous avons maintenant l'avantage d'avoir un collège classique français, fondé à Edmonton par les Jésuites. Ce collège demanda d'abord son affiliation à l'Université d'Alberta, mais comme cette dernière voulut lui causer des embarras, en lui demandant de modifier son programme pour se conformer au goût des novateurs qui croient avoir seuls le secret de formuler un programme d'enseignement classique conforme aux nécessités de la vie moderne, les autorités du collège ne perdirent pas leur temps à discuter avec ces Messieurs et prirent le moyen le plus simple et le plus logique de trancher la difficulté en s'affiliant à l'Université Laval de Québec.

Comme les diplômes de Laval obtiennent l'équivalence avec ceux des autres Universités canadiennes, ils sont de ce fait reconnus en Alberta et les élèves des Jésuites n'ont qu'à présenter leurs titres de bachelier pour être admis à l'étude des professions libérales.

On comprend facilement l'immense avantage qui s'offre à nos compatriotes de pouvoir faire donner à leurs enfants une instruction solide dans une institution de premier ordre. Dans peu d'années nous aurons une classe diri-

geante d'hommes nés et instruits dans la orovince, parmi lesquels le clergé et les professions libérales pourront se recruter. La crise générale que nous traversons et dont Québec semble être exempt, dans une large mesure, nous a donné plus de confiance dans notre système qu'on a souvent trouvé arriéré parce qu'il s'attachait trop aux traditions. Tous les Canadiens français qui demeurent dans les autres provinces, sont très heureux d'entendre répéter tous les jours que Québec est un exemple pour la confédération. Nous sommes toujours fiers de redire que c'est parce que Québec s'est inspiré de ses traditions sur lesquelles est fondé son enseignement, que nos compatriotes résistent au courant d'idées révolutionnaires dont souffre le reste du pays.

Il n'y a pas d'association combative purement canadienne-française dans l'Alberta. Un bon nombre de nos compatriotes sont entrés dans l'ordre des Chevaliers de Colomb. Je veux bien croire que cette société fait une œuvre excellente au point de vue catholique en ralliant les forces de l'élite catholique de la province. Malheureusement pour nous ce n'est pas une société canadienne, encore moins canadienne-française. C'est une société fondée aux États-Unis et qui semble vouloir se répandre assez rapidement dans tout le monde catholique. Mais si nous pouvons espérer compter sur les Chevaliers de Colomb, comme ordre, pour défendre notre foi, il ne faut pas compter sur eux, comme association, pour défendre les droits des Canadiens-français, comme race. Ce qui ne veut pas dire cependant que les Canadiens français qui sont Chevaliers de Colomb, cessent pour cela de protéger les leurs.

Il ne faut pas croire non plus, parce que les Canadiens français sont tous catholiques, que tous les catholiques des autres races sont prêts à faire des sacrifices pour assurer notre survivance nationale. Il faut se rappeler que l'Ir-

lande catholique a toujours eu les lords catholiques anglais parmi ses ennemis les plus acharnés.

Nous devons cependant reconnaître qu'il existe, entre tous les catholiques de l'Alberta, sans distinction de race, des relations cordiales et une bonne entente qui aide beaucoup à leur progrès. Nous ne connaissons pas ici les divisions malheureuses qui existent ailleurs, surtout dans l'Ontario.

Le gouvernement de l'Alberta est-il favorable aux Canadiens français? A cette question, la majorité des Canadiens français vous répondraient probablement dans l'affirmative; et, sans savoir justement pourquoi, la grande majorité de nos compatriotes appuient le gouvernement. Il y a, sans doute, ce fait que la création des nouvelles provinces fut l'œuvre de sir Wilfrid Laurier, et nos compatriotes acceptèrent de confiance le gouvernement qui se réclamait de lui.

Il n'y a cependant pas à se faire d'illusion: le gouvernement de l'Alberta, comme tous les autres gouvernements provinciaux à l'ouest d'Ottawa, n'a pas plus de sympathie pour les Canadiens français que pour les Russes ou autres étrangers, peut-être moins. Tous les droits qui nous sont garantis par la constitution, leur paraissent être une sorte d'usurpation à laquelle ils voudraient bien pouvoir mettre bon ordre.

La plus grande préoccupation du Gouvernement actuel est de se maintenir au pouvoir aussi longtemps qu'il lui sera possible. Et comme les Canadiens français sont en majorité dans quatre districts électoraux et sont des minorités très respectables dans autant d'autres, il n'ose rien faire qui pourrait lui aliéner cet apport précieux.

Cependant l'an dernier une loi a été votée qui décrète que « Unless otherwise provided, where any Act requires

public records to be kept or any written process to be had or taken, it shall be interpreted that such records or such process shall be in the English Language ».

Je ne trouve aucune raison valable pour justifier une telle loi si ce n'est celle de se rendre au désir des orangistes tel qu'exprimé dans une fameuse circulaire secrète émanée des loges de Toronto. C'est aussi pour la même raison, qu'en dépit du droit constitutionnel, on voudrait faire disparaître ou rendre nulle la clause de la loi des écoles donnant droit à un cours élémentaire français.

Voici un autre fait qui montre bien l'esprit du gouvernement. On a profité de la mort du Juge Noël, l'hiver dernier, pour faire des changements dans les bornes des districts judiciaires, de manière à mettre les trois quarts du district d'Athabasca, où était le juge Noël, dans le district d'Edmonton qui était déjà encombré. Mais par ce moyen on faisait disparaître la majorité canadienne-française du seul district judiciaire où elle existait. Le nouveau district de Peace River qui renferme environ le quart de la population de l'ancien district d'Athabasca, est exclusivement anglais. Comme il est facile de le constater, le gouvernement fédéral trouvera là un excellent prétexte pour nommer un juge anglais en remplacement du Juge Noël, le seul juge canadien-français que nous avions. Je ne sais qui sera nommé; mais si un canadien-français obtient le poste, çà ne sera sûrement pas la faute du gouvernement provincial qui a fait tout son possible pour empêcher cette nomination.[1]

Jean LEBRUN.

Edmonton, 1er octobre 1920.

1 Les événements n'ont pas justifié les prévisions de notre collaborateur. Il aura été le premier à s'en réjouir. Nos lecteurs savent que M. Lucien Dubuc, avocat, a été récemment nommé juge en Alberta.

POUR LA FÊTE DE DOLLARD

Je viens de feuilleter le plus touchant des recueils : une liasse de lettres, où sont racontées les manifestations de la fête de Dollard en mai dernier. Et d'abord, ces lettres, elles viennent de partout, des centres français les plus lointains. Il y en a du collège d'Edmonton, de Saint-Boniface, d'Acadie; il en est même des États-Unis, du collège franco-américain de Worcester, de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Ces seuls noms attestent déjà l'universalité de la célébration. Ils témoignent aussi d'un autre succès : Dollard n'a eu besoin que d'apparaître, que d'être tiré de son oubli, pour devenir tout de suite le héros favori, l'orgueil de toute notre race. Dans notre effroyable dispersion il aide à maintenir la fraternité de notre histoire.

On l'aura deviné : ces rapports de fêtes rendent tous le même son d'enthousiasme. Rien qu'à remuer ces paperasses, un souffle chaud vous monte à la figure. Le contact établi avec l'histoire héroïque de la Nouvelle-France a produit ce qu'il devait produire : une secousse de riches et chevaleresques émotions. Ce mot vibrant d'une religieuse nous révèle quel ébranlement en éprouva l'âme de notre jeunesse : « Aux heures d'un fanatisme antinational qui voudrait faire oublier notre origine et la valeur de notre belle langue française, nos élèves se sont fait un honneur d'affirmer la vitalité de nos traditions, la fierté de notre sang ».

Partout la fête a pris le caractère pratique d'une fortifiante leçon d'histoire. Le matin du 24 mai les maîtres, les maîtresses se sont levés et, les uns dans Faillon, les autres dans Ferland, ont lu à leurs élèves attentifs l'exploit du

Long-Sault. A Québec c'est un Père Oblat qui, pendant toute la semaine avant la fête, fait le tour des écoles pour y donner sa leçon d'histoire. On fait de même à Beauharnois, à Saint-François du Lac, à Sainte-Germaine du lac Etchemin; on pavoise dans les villages et les enfants portent la rose des martyrs. La palme revient ici à nos amis de Saint-Boniface où la *Ligue des demoiselles canadiennes-françaises* épingle la rose sur 2,500 poitrines. Mais peut-être aussi faudrait-il la donner à la jeunesse de Lévis où le cercle *Madeleine de Verchères de l'A.C.J.F.* et celui *de Notre-Dame de Lévis de l'A.C.J.C.* se concertent pour vendre, je ne sais plus combien de centaines de roses et envoient ensuite un chèque généreux à plusieurs œuvres d'action française. Au collège d'Edmonton, les élèves se livrent fiévreusement à un concours d'histoire. Et pour lui donner plus d'éclat, les autorités remettent la proclamation du résultat à la distribution des prix de la fin d'année.

En d'autres endroits, et notamment dans nos collèges et aussi à Saint-Sauveur de Québec, on exécute l'impressionnante cérémonie de l'appel d'honneur. Rhétoriciens et philosophes font résonner leurs cours de harangues chaleureuses, et, à l'Assomption, M. le Supérieur vient en personne clore la fête. Je m'en voudrais toutefois de ne pas signaler à la fin de ma chronique, cette autre initiative, l'une des plus belles assurément, d'un cercle de jeunesse qui a voulu rèmémorer la veillée d'armes de 1660 et qui, le 23 mai au soir, a passé une heure devant le Saint-Sacrement.

La partie est donc gagnée. Nous voulions une fête de Dollard. Nous pouvons la croire à jamais fondée. Le printemps dernier le mot d'ordre était venu tard. Un ensemble de contretemps fit manquer la fête de Montréal qui s'annonçait éclatante. En dépit de tout, le premier effort est devenu un triomphe et il a prouvé combien cette

célébration du 24 mai parle à l'âme populaire, s'accorde avec le réveil français de ces derniers temps. Chacun a pu suivre, dans les journaux du mois de mai passé, le mouvement de nos sociétés nationales venant, les unes après les autres, adhérer au projet d'une fête de Dollard annuelle. L'important est que la jeunesse le veuille. Et elle le veut. Le geste des petits écoliers d'Hawkesbury, faisant plusieurs milles à pied pour se rendre à notre manifestation de Carillon, indique ce qui se passe dans l'âme des jeunes et de leurs maîtres. En un mot d'ordre à ses camarades, le nouveau président de l'*Association catholique de la Jeunesse canadienne française* rappelait l'autre jour qu'il appartient surtout à la jeunesse de glorifier Dollard et qu'elle entend bien s'acquitter de cet honneur.

Mais peut-être, se diront encore quelques esprits chagrins : à quoi bon ces fêtes d'enthousiasme, ces dépenses d'émotions ?..... Nous n'avons pas à démontrer la valeur sociale des héros et de leur culte. Ces fêtes sont plus pratiques que ne le pensent les chevaliers du terre à terre. Par le culte qu'il rend à ses grands hommes, les authentiques, un peuple peut apprendre où il en est moralement. Un peuple se traduit en ses admirations aussi parfaitement qu'en ses formes d'art. Fêter des héros comme ceux de la Nouvelle-France c'est exalter une haute humanité, celle qui affirme la prééminence des valeurs spirituelles, celle qui va jusqu'au sacrifice de la vie, avant même que la cause le commande.

Attendons. Les hommes de demain nous diront ce qu'ils doivent à ces réveils d'histoire, eux qui, aux heures fécondes de leur jeunesse, auront vu passer, devant leurs yeux, la chevalerie émouvante du Long-Sault.

Lionel GROULX, *ptre*

MEDITATION

Le 24 juin 1920 inspira à M. l'abbé Lionel Groulx de profondes réflexions. L'article qu'il en composa pour le *Devoir* est de si belle venue que l'*Action française* le répand en brochure, à des milliers d'exemplaires.[1] En un lumineux raccourci, c'est l'expression des idées qui résument la tradition de notre race, soutiennent ses luttent du présent, contiennent les promesses de son avenir.

M. l'abbé Groulx, en cette fête nationale, aperçoit des nuages à l'horizon. Il souhaite leur disparition. Historien, il fait plus et mieux que de ressusciter le passé. Il y puise les mots d'ordre qui doivent commander l'action d'aujourd'hui. Son tenace optimisme résiste à la persistance qu'apporte le vainqueur à parfaire sa conquête; il fait tête à la difficulté des problèmes liés au développement moral, intellectuel, économique des Canadiens français. Impérialisme accru par la guerre et qui fait songer à l'annexion ou à l'indépendance; abandon aux étrangers de richesses naturelles nécessaires à notre progrès matériel; dispersion des Canadiens français qui rend difficile la résistance aux assauts livrés à notre langue française, nos lois et nos écoles, — dangers dont se préoccupe le patriotisme de M. l'abbé Groulx, mais dont il ne s'effraie pas. Ne doutons pas des lendemains. Des heures plus sombres — celles de 1764 lui paraissent être les pires — furent vécues par notre race. Notre peuple trouva en son âme « la volonté de la survivance ». Son émancipation est due « à

1 *Méditation patriotique* par l'abbé Lionel Groulx; bibliothèque de l'*Action française*, 5 sous l'exemplaire.

un psychisme moral extraordinaire », à « la puissance d'une originalité éthnique » qui redressa « en lui tous les instincts de la vie ». En obéissant aux mêmes appels intimes nous accroîtrons notre emprise sur la terre canadienne. « Intégrité catholique et française », telle est la condition de notre durée. De quoi sont faits ces facteurs spirituels, comment, les conservant, nous en saurons tirer tout le profit, ces pages nous l'apprennent, Qu'on les lise et qu'on les médite.

Je voudrais surtout les voir sous les yeux des étudiants universitaires et des élèves de nos collèges. Nulle part ils ne trouveront plus clairement indiqué le but assigné à leurs activités prochaines. Ces guides de demain y puiseront des idées nettes sur notre passé et le vouloir d'y demeurer fidèles.

Antonio PERRAULT.

Nos conférences — Nous annoncons ailleurs la série de nos six conférences pour l'année courante. Et le présent numéro de la revue contient la préface que M. Henri d'Arles veut donner à son cours et dont il a fait une primeur pour l'*Action française*. Ces fortes pages nous dispensent de toute autre réclame. Personne, du reste, de nos auditeurs de l'hiver dernier, n'a perdu mémoire du charme prenant que leur avait laissé la conférence sur la *Culture française*. M. Henri d'Arles est un fervent de notre histoire et de notre littérature. Il ne croit pas que, pour les juger avec intelligence, il soit défendu de les apprécier. Il a donné comme sujet général à ses conférences : *Nos historiens*. Nous croyons savoir qu'il débutera par une leçon d'ensemble sur la littérature canadienne et, qu'après quatre cours sur nos historiens, il terminera la série par une large conclusion. La parole et les écrits d'Henri d'Arles, chacun le sait parmi ceux qui l'ont lu ou entendu, sont aussi de l'action. Et tout en faisant, cette année, son métier de critique et d'historien, avec une absolue loyauté, il ne pourra se défendre de faire de son cours, par les seules tendances de son esprit, de l'excellente action française.

MISE AU POINT

Nous publions, en partie documentaire, le mémoire que l'*Action française* adressait récemment au Comité catholique de l'instruction publique. Nous croyons devoir le faire précéder d'une brève mise au point.

Ce mémoire a quelque peu fait parler de soi. Il venait après les articles de Mgr Ross sur *Le nouveau programme de l'enseignement primaire et l'enseignement de l'anglais* ; il en appuyait les conclusions. Comme il fallait s'y attendre — c'est une vieille habitude de nos polémiques — l'on s'est efforcé tout de-suite de faire dévier le débat. L'on n'a voulu voir qu'une attaque contre les Frères où il n'y avait qu'une question de pédagogie.

L'on feint d'oublier tout d'abord que les Frères ne sont pas seuls à diriger des académies ou des collèges commerciaux, et que l'enseignement masculin n'est pas le seul, non plus, qui fasse des sacrifices à l'anglicisation. Puis, l'on passe sous silence ce que nous avons pourtant précisé : à savoir que les autorités de ces académies ou de ces collèges ne doivent point porter, en cette affaire, l'entière responsabilité. Les grands coupables, nous sommes prêts à le confesser de nouveau, c'est nous tous, en somme, avec notre effroyable manie d'anglicisation, manie qui a fini par donner à notre province et surtout à nos villes, figure de pays à demi-conquis. Les coupables, au premier chef, ce sont les pères de famille, les commerçants, les publicistes, les politiciens anglomanes qui n'ont cessé, depuis trente ans, de réclamer à cor et à cri l'enseignement de l'anglais et qui ont réussi à le faire entrer, dans nos programmes scolaires, à grandes doses démesurées.

Sur la question de pédagogie, nos contradicteurs ne se font point faute, non plus, d'accumuler les équivoques.

Les véritables attitudes sont celles-ci :

Tous nous sommes d'accord sur l'utilité d'enseigner l'anglais en notre province; et c'est une malhonnêteté de laisser entendre le contraire. Nous ne différons d'opinion les uns et les autres que sur le moment où il convient de commencer cet enseignement à l'école primaire et sur l'importance qu'il faut lui attribuer.

Les uns le veulent, dès le début, dès l'entrée de l'enfant à l'école ou dès la deuxième année. Nous, avec Mgr Ross qui est lui-même d'accord avec toute la saine pédagogie, nous demandons que cet enseignement soit renvoyé au moins à la troisième année.

D'autres veulent un enseignement de l'anglais qui aille de pair avec celui du français, qui confère aux deux langues un égal degré d'importance et que l'examen final du cours primaire vienne sanctionner cette égalité pratique. Nous, nous demandons que la langue seconde reste toujours à son rang, que jamais, à aucune étape du programme, ne soit sacrifiée la prééminence de la langue maternelle.

Voilà notre véritable attitude.

On parle beaucoup des inconvénients de ne pas savoir l'anglais; on pourrait peut-être se préoccuper des inconvénients non moins graves de ne pas savoir le français.

D'aucuns s'emploient à affirmer que le système d'enseignement auquel ils ont été soumis, n'offre aucun danger pour la survivance de l'esprit national; et ils ne prennent point garde que le français dans lequel s'expriment la plupart d'entre eux, inflige le plus éclatant démenti à leur affirmation. La langue qu'ils écrivent offre la meilleure preuve que les mots n'entrent pas impunément dans le cerveau, qu'ils portent avec eux des idées, la substance d'une

culture, et qu'on ne peut saturer d'anglais sa première éducation, sans altérer à jamais ses habitudes intellectuelles.

Le plus grand nombre n'ont que cette invariable formule à la bouche : « Il nous faut plus d'anglais pour mieux réussir en affaires, pour prendre notre part légitime des honneurs et de la vie politique ». Et ceux-là paraissent ne pas voir qu'en cette question de français et d'anglais, entrent tout de même quelques autres éléments que le succès en politique et en affaires. Ils ne tiennent pas compte surtout que pour réussir en affaires, il faut d'abord rester intelligent et qu'une éducation fondée principalement sur la culture française est encore le meilleur gage de supériorité.

On nous répond de côté et d'autre que si l'enseignement de l'anglais constitue un danger en la deuxième année, ce danger subsiste tout aussi bien dans la troisième année du cours. Soit, nous en convenons les tout premiers. L'immunisation de l'enfant ne sera pas complète. Mais raison de plus, croyons-nous, pour ne pas diminuer cette immunisation et ne pas rétrécir indéfiniment dans nos écoles l'atmosphère français.

Si nos craintes sont excessives ou imaginaires, qu'on nous le démontre, mais avec autre chose que des signes de tête ou les théories impondérables des pédagogues d'occasion. Après tout, les motifs d'alarmes ne nous manquent point. Tous sont contraints d'admettre, à l'heure qu'il est, qu'aucun pays au monde ne fait, dans ses écoles, à la langue seconde, une place comparable à celle que nous allons faire à la langue anglaise. Personne, non plus, ne peut apporter, en faveur d'un tel système, l'opinion d'un seul pédagogue de valeur; et c'est notre province dont on veut faire le premier terrain d'une aussi dangereuse expérience. Nous supplions qu'on traite avec gravité un si grave sujet et qu'on n'impose point à la province de Québec une sorte de Règlement XVII. La Rédaction

CANADA « VEUT DIRE CHEZ NOUS »[1]

(*Suite*)

III

Maintenant, je n'ai plus qu'une démonstration à faire :

J'ai affirmé que le mot « CANADA » (non « *Kanata* ») (l'un est algonquin, l'autre iroquois) signifie « CHEZ NOUS » (ubi nos nostratesque habitamus), nous allons le prouver, et, chose plus renversante, c'est mon savant professeur et maître, Cuoq, qui se charge de cette démonstration.

Ouvrons ses Études philologiques :

:TA — *Être, exister, demeurer.*

Ces deux points (:) sont pour indiquer que le verbe a d'ordinaire besoin, aux deux premières personnes, de l'appui d'une préformante, or « IN » est cette préformante. Or, il faut savoir qu'en sa présence le T se change en D, exemple :

NIND INDA — J'y suis, KIT INDAM — vous y êtes.

Au participe la préformante devenue nécessaire à toutes les personnes, se change en EN :

ENDAIÂN — Moi y étant.
ENDAIAN — contraction : ENDAN — Toi y étant.
ENDATC — Lui ou elle y étant.
ENDAIANG — Nous y étant.
ENDAIANG — Nous et vous y étant.
ENDAIEG — Vous y étant.
ENDAWATC — Eux ou elles y étant.

[1] (Voir l'*Action française* de juillet et août).

C'est-à-dire : CHEZ MOI, CHEZ TOI, CHEZ LUI, CHEZ NOUS, CHEZ VOUS, CHEZ EUX.

Voilà pour Cuoq.

Il y a plus :

La racine TA qui indique l'ÊTRE-LA DEMEURE, a une sœur : TE, qui indique le COEUR, par extension LA FAMILLE, LE BLASON. Mais je ne fais ici mention de cette dernière racine que pour montrer les hautes analogies que renferme cette langue *barbare* (?). Je continue pour l'intelligence de ma thèse. Cette racine TA commuée en DA, INDA, ENDA indique non-seulement l'ÊTRE, la demeure, la présence, mais marque aussi la *possession*.

NIND INDA — Je demeure.

NIND INDANIS — Je réside.

NIND INDANENIMA — Je l'y crois présent.

NIND INDANA PAKWEJIGAN — J'ai du pain chez moi.

KAWIN KEKO NIND INDANASIN — Je ne possède rien.

En poursuivant cette racine à travers d'autres mots, elle nous donne :

INDE — Porte d'une cabane sauvage.

Est-ce que ce mot ne nous mènerait pas aux Indes ?

ONDAJE — ici, INDAJE — là.

Temiskaming ENDAnakiang — Nous, les habitants de Temiskaming.

Wemitikojik ENDAnakiwate — Ceux qui ont des canots de bois où ils demeurent : LA FRANCE.

Si c'était un Français qui parlait, il dirait : WEMITIKOJIK ENDANAKIANG. C'est ce mot qui a tant fait dépenser d'esprit à Victor Hugo.....

O'NAMEGOS-ENDA. (Nom d'une station du C. P.-R. dans le nord d'Ontario) qui se décompose comme suit :

O' possessif, comme en irlandais O'Brien, (son) ; NAMEGOS —la truite, ENDA — chez elle : — LE K'ANDA de la truite.

O'KAK-ENDA — le chez lui du PORC-EPIC. Dont les Anglais ont fait l'horrible « *Gowganda* », célèbre camp minier argentifère du nord d'Ontario.

Avant d'aller plus loin sur ce chapitre, rappelons-nous la remarque que j'ai faite à l'article de « CONDA », mot que les sauvages ont donné à Cartier pour signifier deux choses réellement distinctes, mais qui, dans l'esprit du sauvage, revenaient au même concept. Tout a dû dépendre des circonstances dans lesquelles cette question était posée. Évidemment, en donnant cette réponse, les sauvages avaient une autre idée que celle suggérée par la demande : Rappelez-vous CASMOGAN — « *le soleil qui se lève* », pour désigner la lune.

CONDA : (la terre et le bois) n'était-ce pas aussi pour le sauvage son « *chez soi* », son K'ANDA ? Sa terre de chasse, sa forêt, ajoutons aussi sa ferme, puisqu'il cultivait là où il passait sa vie. Ce « CONDA » vient donc admirablement s'unir avec la *bourgade* pour compléter le chez soi national, le « *home* » de l'enfant des bois. Car, en vérité, le CONDA du sauvage était bien plus dans le bois que dans la bourgade où il ne se réfugiait que pour se protéger contre l'attaque ennemie. Cuoq a prétendu que les sauvages (ses Iroquois comme de raison, toujours ses Iroquois) ont voulu répondre à Cartier par le mot Iroquois « *Kento* » ou *Damga* » : « *Je ne sais ce que vous voulez dire* ».

« *Tout à l'humeur gascone en un auteur gascon.* »

« *Asdrubal et*..... « DAMGA »..... *parlent du même ton.* »

Pour moi, ce CONDA est clair comme de l'eau de roche : c'est le K'ANDA algonquin dont nous avons suivi la piste jusque chez les animaux des bois et les poissons des lacs.

Or, si les poissons et les bêtes pouvaient parler, quand ils causeraient de leur pays, ils ne diraient pas : KA NAMEGOS ENDA, O'KAK-ENDA mais, tout comme nous autres : K'ANDA — « CHEZ-NOUS ».

Pensez-vous que les Algonquins étaient plus bêtes que des truites et des porc-épics ? Ils avaient leur K'ANDA. Mais comme ceux-ci étaient des êtres intelligents, et pouvaient raisonner leur langage, quoiqu'ils ne fussent pas capables de l'écrire, raison de plus pour condenser leurs diphtongues. Voici le concept qu'ils avaient à exprimer

KA — ce qui, ce que, où.
NINAWINT — nous
NIINA — les nôtres (nostrates) personnes et choses nous appartenant.
ENDA — contraction de ENDAIAN ou ENDAIANG suivant les personnes ou le nombre.

Voilà l'idée que le sauvage avait à exprimer dans un mot.

Il aurait bien pu dire très correctement en plusieurs mots :

KA NIN GAIE NIINA ENDAIANG
où moi et les nôtres demeurons.

Mais, je l'ai déjà dit, le sauvage est simpliste. Une seule idée est renfermée dans toute cette phrase. C'est une idée simple et pour traduire cette idée simple, il a fait un mot simple, ou plutôt, il l'a trouvé tout fait dans son admirable langue et il a dit :

« KA'N'ENDA » dont nous avons fait « CANADA ».

Canada, c'est donc le « Chez-nous », la famille des familles, « LA PATRIE ».

Qu'on cesse donc de nous mystifier avec le « Kanata » iroquois et d'échafauder sur cet *amas de cabanes* une étymologie fausse du doux nom de notre pays.

Nous avons droit à ce qui nous appartient même, dans le nom qu'on nous donne. Pour nous, comme pour l'Algonquin d'autrefois, le Canada est le « CHEZ NOUS », non seulement avec ses bourgades, c'est-à-dire ses clochers et ses villages, mais aussi avec ses terres fertiles, ses bois, ses montagnes, ses cimetières où reposent nos pères, ses berceaux où fleurit le renouveau perpétuel de la race, sa religion et la langue sacrée de nos ancêtres.

Remettons en honneur cette origine dont plus d'un grand peuple aurait droit d'être fier; et, puisqu'elle est nôtre, gardons-la, défendons-la au besoin. Apprenons-la à nos petits enfants afin que, devenus hommes, ils sachent rester « CHEZ NOUS ».

C.-A.-M. PARADIS, *ptre* M. C.

Nous vous en voudrions de ne pas signaler ici à nos lecteurs, les courageux articles publiés par M. Antonio Perrault sur les agissements de l'*Association du barreau canadien.* A cette occasion nous nous sommes souvenus, avec une légitime fierté, à la *Ligue des droits du français,* que le vaillant défenseur des lois françaises fait partie de notre bureau de direction.

Nos publications — Au cours du mois d'octobre, la *Bibliothèque de l'Action française* s'est enrichi d'un nouveau volume : *Chez nos frères les Acadiens,* de M. l'abbé Émile Dubois. L'ouvrage nous apporte beaucoup plus que de la littérature de voyage. C'est une excellente contribution à l'histoire de notre pays et un hommage pathétique à la résistance acadienne.

L'*Action française* publiera, le mois prochain, un article de Sa Grandeur Mgr Latulipe sur *le maintien de nos traditions.* Nous recommandons à nos lecteurs les études si judicieuses publiées dans l'*Action catholique* par M. J.-E. Prince, sur l'enseignement du français, et aussi l'article plein d'idées et de graves réflexions de M. Olivar Asselin, dans la *Revue* du 1er octobre intitulé : *Les clichés funestes : il nous faut plus d'anglais.*

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Société nationale

En septembre dernier les *Artisans canadiens-français* célébraient leur fête patronale. Groupés au pied des autels, ils ont renouvelé leur serment d'allégeance à l'Église catholique. Ce fut leur premier acte. Mais il ne pouvait être dissocié d'un second. Attachés d'abord à leur foi, ils le sont ensuite à leur langue. A elle aussi ils devaient jurer fidélité. Et c'est leur aumônier, le prédicateur de la circonstance qui, du haut de la chaire, les y invita chaleureusement.

Du remarquable sermon prononcé ce jour-là par Mgr LePailleur, nous voulons signaler cet appel patriotique. Certes l'orateur était à l'aise pour parler ainsi devant un tel auditoire. La *Société des Artisans* n'est pas, sur la terre de Québec, une étrangère, un rameau transplanté de quelque arbre lointain. Elle vient en droite ligne du sol montréalais, de l'humus fécond d'où levèrent tant d'œuvres salutaires. Fondée comme trois ou quatre autres — l'*Alliance nationale*, l'*Union Saint-Joseph*, l'*Union Saint-Pierre* — par des Canadiens-français, ce sont des Canadiens français qu'elle veut aider. Ses membres, et non seulement ses membres, mais aussi ses chefs, et ses chefs suprêmes, sont tous de notre race; son esprit et ses cérémonies s'inspirent de nos traditions, ses affaires se transignent dans notre langue, son argent se dépense dans notre pays, ses bienfaits se déversent sur notre peuple, son influence soutient et même, au besoin, défend nos coutumes et nos droits. En un mot, c'est une société nationale.

Un sermon patriotique

Le prédicateur voulut d'abord rappeler ce caractère essentiel de la société : « La *Société des Artisans* dit-il, s'est inspirée du plus pur esprit de patriotisme. Elle respecte les droits et les privilèges de toutes les races, mais elle s'est donné pour mission de protéger ses compatriotes, de défendre leurs droits, d'assurer la survivance des privilèges conquis. Et surtout elle est devenue l'apôtre convaincu de la langue française à travers toute l'Amérique ».

Que ce mot d'Amérique n'étonne pas. De Montréal où est son siège principal, la *Société des Artisans*, répand en effet ses bienfaits sur tout le continent américain, partout où quelques-uns des nôtres sont établis. Mgr LePailleur en donne aussitôt des preuves : « Les Acadiens,

glorieuses victimes d'un vainqueur qui n'avait pu les détruire, doivent beaucoup de la conservation de leur parler de France à la société des *Artisans canadiens français.* Un de leurs chefs les plus accrédités l'a déclaré. Et demandez à nos frères de toutes les zônes canadiennes ou américaines combien le français chez eux est redevable à notre Société ».

Vérité à retenir

Mais voici que le prédicateur entre sur le terrain pratique. Savez-vous ce dont il félicite la *Société des Artisans*, ce qu'il trouve surtout remarquable chez elle à l'heure actuelle, c'est « qu'elle prêche aux Canadiens français que le plus dangereux ennemi de la langue française dans la province de Québec, comme ailleurs, c'est le Canadien français ». Parole d'or ! et que nous voudrions voir gravée en lettres indélébiles sur les murs de toutes nos salles de réunions.

Quelques auditeurs se sont peut-être étonnés de cette affirmation. L'explication qui suit a dû les satisfaire. Comment voulez-vous, se demande Mgr LePailleur, que les Anglais respectent notre langue quand il s'en trouve parmi nous qui ne le font pas? Quels sont ceux-là ? Ce sont ceux qui « affectent de parler l'anglais », ceux qui « n'obligent point les personnes avec lesquelles ils traitent de parler français », ceux qui « au téléphone et dans les bureaux publics oublient leur propre langue », ceux dont « les en-têtes de lettres, les affiches de voitures ou de vitrine, ne sont qu'en anglais », etc., etc.

Pour le respect de notre langue

Cette thèse nous l'avons souvent exposée ici même. De l'entendre tomber de la chaire de vérité lui donne une force nouvelle. Les auditeurs qui en ont suivi l'autre jour l'éloquent développement sauront sans doute éviter le mal qu'elle dénonce.

Le nombre d'ailleurs augmente de ceux qui ne craignent pas d'imposer le respect de leur langue. Plus l'exemple vient de haut, plus ses répercussions sont profondes. C'est pourquoi nous avons signalé récemment plusieurs gestes de juges et d'avocats; ajoutons-y aujourd'hui celui du juge Monet qui s'insurgeait, voici quelques jours, contre une coutume aussi dangereuse qu'injuste et exigeait, aux Assises, que les actes d'accusation rédigés uniquement en anglais le fussent aussi en français.

Tableau d'honneur

Et puisque nous sommes à distribuer des éloges, reproduisons tout au long le tableau d'honneur que vient de publier le *Droit* d'Ottawa. Dans cette ville mi-française, mi-anglaise, la tentation est grande de céder au snobisme et de

renier sa langue. Une campagne énergique se poursuit par un groupe de jeunes pour que les nôtres ne craignent pas d'arborer l'affiche française. Voici celles qu'ils ont relevées sur la rue Rideau :

Labelle et Guertin, avocats; Versailles, Vidricaire et Boulais, banquiers; La Banque Nationale, banque d'épargnes; Belcourt, Ritchie, Chevrier, Leduc, Laurier, avocats; Auguste Lemieux, C.R., avocat-notaire; Napoléon Champagne, avocat; Séguin et Saint-Jacques, avocats et notaires; Henri Saint-Jacques, avocat; Gauvreau et Burns, avocats; J. Wilfrid Gauvreau, avocat-notaire; Glaude's Limited, Habits, pardessus; A. E. Lussier, avocat-notaire; Dr Adolphe Drouin, spécialiste, yeux, oreilles, nez, gorge; Dr H. A. Chartrand, dentiste; J. E. Blanchet, Merceries; Dr E. H. Dion, maladies des yeux, oreilles, nez, gorge; La Banque Provinciale du Canada; J. U. Vincent, avocat-notaire; La Banque des Marchands du Canada; Mlle B. Barcelo, modiste française; M. R. Lafontaine, libraire; Standard Drug Store, Pharmacie; Dr A. Couture, dentiste; J. D. Grenier, tailleur; Épicerie Pinard; Serré, Grenier & Cie; Dr Achille Pinard, chirurgien dentiste; J. B. V. Laliberté, Salon de barbier; Dr Ravary, yeux, oreilles, nez, gorge; Sauvé et Sauvé, avocats.

Il en reste encore quelques-unes à franciser. Nous espérons qu'elles trouveront bientôt place dans ce tableau.

Pierre Homier.

5 octobre 1920.

LA VIE DE L'ACTION FRANCAISE

La matière s'offre abondante, ce mois-ci, au chroniqueur. Il y a d'abord notre revue qui exige la bonne part de ces pages.

Notre revue — Nous demandons à nos lecteurs, à nos amis, de faire d'ici janvier prochain, un actif travail de propagande en faveur de l'*Action française.* C'est une prière instante que leur nous faisons et c'est une véritable campagne d'abonnements que nous voudrions obtenir. Nous espérons bien que personne ne se laissera effrayer par l'augmentation du prix. Faut-il le dire ? de toutes parts, on nous félicite d'avoir enfin pris la détermination de porter à $2.00 l'abonnement à l'*Action française.* Voici ce que nous écrit une brave petite religieuse d'Ottawa : « Le bien que fait cette belle et saine revue est incalculable; il devrait

se faire une campagne active pour sa diffusion dans toutes les maisons d'éducation. J'espère que l'augmentation du prix d'abonnement ne diminuera pas le nombre des abonnés. » Pour joindre l'acte à la parole, la même petite religieuse nous envoie deux abonnés nouveaux. Notre bon ami le Dr Saint-Pierre de Ford City, toujours ardent, nous écrit de son côté : « Si quelqu'un de votre comité d'administration s'avisait de porter le prix de l'abonnement à $3.00 ou à $4.00, je voterais des deux mains en faveur de la mesure. Car l'*Action française*, ça vaut, chaque année, pour le patriotisme pratique, cent fois deux piastres. »

Les abonnements — Nos amis n'ont qu'à se rappeler, du reste, que la revue ne hausse pas son prix d'abonnement, sans offrir de substantielles compensations. Elle passera d'abord de 48 à 64 pages. Puis, la partie rédaction sera notablement améliorée. Plusieurs rubriques nouvelles, que nous serons en état de faire connaître le mois prochain, seront inaugurées. Nous le disons ailleurs, l'*Action française* se propose, par-dessus tout, de devenir, encore plus que dans le passé, une revue extra-québecquoise. Nous sommes en train de nous choisir des collaborateurs bien placés pour voir, chacun en son coin de pays, et des chroniques régulières nous renseigneront, sur toute la vie française au Canada et aux États-Unis.

L'enquête de 1921 — Mais l'une des principales attractions de la revue, l'année prochaine, sera bien l'enquête très importante qu'elle va tenir sur *le problème économique*. Chacun sait avec quelle acuité ce problème se pose chez nous, dans notre province. Il n'est pas un seul de nos intérêts intellectuels ou moraux qui n'y soit lié de quelque façon. C'est ce qui a permis à quelques-uns de nos publicistes, d'écrire parfois, que la question nationale est chez nous une question économique. L'*Action française* qui ne veut pas faillir à son rôle de revue d'avant-garde, a fait de ce problème le sujet de tous ses articles de tête pour la prochaine année. Pour être assurée de faire œuvre sérieuse et pratique, elle n'a voulu s'adresser, cette fois, qu'à des techniciens qui représenteront chacun une véritable compétence. Le mois prochain, espérons-nous, la revue publiera la liste complète des collaborateurs. Et l'on y verra, entre autres, les noms de MM. Édouard Montpetit, Antonio Perrault, Léon Lorrain, Olivar Asselin, Émile Miller, Anatole Vanier, Henri Laureys, Dr Gendreau, Georges Pelletier, Omer Héroux, etc.

Les retardataires — C'en est assez, croyons-nous, pour stimuler le zèle de nos propagandistes. C'en devrait être assez surtout pour enfin déterminer à solder leur note, tous ceux qui, hélas, doivent encore leur abonnement de 1920 et même celui de 1919,. Nous sommes ici en pré-

sence d'une situation vraiment intolérable. Chacun de nos lecteurs devrait savoir, qu'étant donné le coût élevé du papier et de l'impression, l'*Action française* ne pouvait, l'année dernière, qu'encaisser chaque mois un déficit considérable, dans l'hypothèse même où tous les abonnements auraient été fidèlement payés. Or, si l'on songe maintenant que, depuis quatre ans, nous avons traîné en moyenne un millier de retardataires; si l'on fait le compte des dépenses exigées par l'envoi de notes, de lettres restées toujours sans réponse; si l'on y joint le coût des timbres, le temps perdu par le personnel de nos bureaux, l'on aura quelque aperçu des embarras qui ne sont pas épargnés aux œuvres de pure charité intellectuelle comme la nôtre, vouée aux seuls intérêts du public.

Jacques BRASSIER.

PARTIE DOCUMENTAIRE

---

*REQUETE DES DIRECTEURS DE L'*ACTION FRANÇAISE

---

aux membres du Comité catholique de l'Instruction publique sur l'Enseignement du français.

Éminence,

Messeigneurs,

Messieurs,

Les directeurs de l'*Action française* vous demandent humblement la permission de vous faire connaître leurs vues sur une question très importante. Ces vues n'ont pas la prétention d'être nouvelles; elles ont été formulées et défendues au Conseil de l'Instruction publique, elles vous sont familières. Nous désirons seulement les appuyer à notre tour, conscients que nous sommes de servir de porte-parole à un fort groupe de citoyens influents et de plus en plus nombreux.

Il s'agit de la place qu'il faut attribuer, dans le programme de l'enseignement primaire, à l'enseignement respectif du français et de l'anglais. La dernière refonte du programme a fait surgir un problème à la solution duquel nous paraissent attachées les plus graves conséquences.

Nous voudrions, en peu de mots, vous exprimer, sur ce sujet, notre franche pensée. Nous sommes d'avis que dans les écoles françaises de Québec, il faut, sans hésiter, considérer la langue maternelle comme matière principale dominant toutes les autres, et l'autre comme matière secondaire à laquelle sera consacré beaucoup moins de temps et de soin. Nous croyons, avec les meilleurs pédagogues, que la langue maternelle doit être, dans les premières années d'enseignement, la langue unique; que l'autre ne doit être introduite qu'à l'heure où l'élève pourra l'apprendre sans risquer de déformer ses notions de français par des confusions de sons ou d'orthographes. Nous adhérons pleinement aux conclusions de Mgr F.-X. Ross, chargé du remaniement du programme par le Comité catholique de l'Instruction publique.

Nous partons de ce principe que l'éducation primaire doit avoir pour but de former à nos enfants des cerveaux français, de leur apprendre à penser comme des Français, en un mot de les développer selon le génie de leur race. Or ceci ne s'obtiendra, cela va de soi, que si l'on respecte les prédispositions intellectuelles des petits Canadiens français. Il importe souverainement qu'on apporte tous les soins à leur bien enseigner leur langue. Mais qui ne le voit? Une condition de l'efficacité de cet enseignement, dans un pays saturé d'anglais, n'est-ce pas d'éviter à tout prix, dans l'esprit des enfants, la confusion des deux langues et par conséquent de sacrifier l'une à l'autre, surtout dans les premières années de l'école?

Rien ne sert, à notre modeste avis, de poursuivre la chimère des deux langues également bien apprises et également bien sues. C'est un fait acquis de façon péremptoire : nul ne sait parfaitement deux langues, surtout parmi le peuple et parmi les enfants. Plusieurs peuvent les parler toutes deux d'une façon convenable, mais toujours l'une des deux finit par prédominer. Puisqu'il en est ainsi, nous voulons, nous, et nous sommes persuadés que vous partagez notre ambition, nous voulons assurer, à tout prix, la prédominance de la langue maternelle dans l'esprit de nos enfants, et nous proposons qu'à cette fin elle prenne dans l'enseignement une avance considérable sur l'autre, même au sein des écoles des villes. Trop de causes, en ces milieux, nous inclinent vers l'anglicisation pour que nous n'ayons pas le devoir de nous prémunir contre le péril. Les Canadiens frnçais des villes perfectionnent, pendant toute leur vie, leur connaissance de l'anglais, tandis que la plupart parlent et écrivent un français suspect, souvent plus imparfait, à mesure qu'ils avancent en âge. C'est au point, hélas ! que la majorité

des hommes du commerce, de l'industrie, de la finance, et un grand nombre d'hommes des professions libérales, en viennent à faire leurs rédactions et leur correspondance d'affaires en anglais plutôt qu'en français. La raison est que l'anglais se lit et s'entend partout, que c'est une langue facile et moins exigeante que le français; qu'elle a des formules brèves et commodes, vagues parfois, mais dont on se contente facilement en Amérique. En quelques mois d'étude sérieuse ou de pratique régulière, tout Canadien français, quelque peu doué, acquiert la connaissance de l'anglais qui lui est nécessaire. Les esprits paresseux préfèrent même s'en servir que de s'imposer un effort pour respecter les exigences de leur langue maternelle. Les membres du Comité catholique de l'Instruction publique ne croient-ils point que céder à cette tendance trop commune chez les nôtres, serait pousser bientôt l'anglais à la prédominance dans l'enseignement, renoncer comme suite inévitable à la langue de nos ancêtres et à la culture supérieure qu'elle porte avec elle? Les directeurs suprêmes de notre éducation seront assurément les derniers à entrer dans un tel mouvement.

Nous supplions que l'on ne voie pas là une couleur pessimiste des choses. Actuellement nous avons le témoignage de beaucoup de nos hommes d'affaires les plus en vue qui confessent leur embarras pour parler et écrire quand ils sont en France ou qu'ils correspondent avec des Français. Des maisons françaises ont déclaré que la correspondance française du Canada est souvent sujette à caution, à cause de l'impropriété des termes qu'on y emploie. Un autre malheureux symptôme et qui décourage la bonne volonté des hommes de commerce respectueux de leur langue, c'est, à l'heure actuelle, la rareté des jeunes gens possédant bien leur français commercial. Aussi est-ce avec quelque surprise et une véritable douleur que nous constatons le rôle néfaste qu'ont joué chez nous, au point de vue du français, certains collèges commerciaux. Nous ne croyons pas, qu'il y ait jamais eu, dans la province de Québec, de plus puissant agent d'anglicisation et de corruption de notre langue que ces collèges. Nous pourrions citer telle grande école de Montréal où les élèves qui viennent de ces institutions et quelquefois des diplômés possédant fort bien l'anglais, sont incapables de subir l'examen d'entrée pour les matières françaises. Les directeurs de plusieurs collèges commerciaux ont trop facilement cédé, semble-t-il, aux exigeances injustifiables de quelques pères de famille dominés eux-mêmes par des vues exclusivement utilitaires.

Ce que nous redoutons par-dessus tout, et c'est tout le motif de

cette requête, c'est de voir l'école primaire entrer dans la même voie et favoriser dans nos campagnes, nos villages et nos petites villes, l'œuvre dépiorable accomplie par les collèges commerciaux dans nos grands centres. S'il n'y a pas arrêt sur cette pente, si même il ne se produit une réaction énergique, il est triste de le penser, mais le mal nous paraît inévitable : jamais nous n'aurons au Canada le commerce français, l'industrie française, la finance française; et il nous faudra dire un adieu définitif à l'indépendance économique des Canadiens français.

On ne saurait donc nous reprocher de négliger le point de vue utilitaire en réclamant l'enseignement intense du français. Nous qui ne croyons à aucune infériorité de notre génie ethnique, nous sommes d'avis que nos compatriotes ont un intérêt primordial à marquer du sceau de leur race leurs activités commerciales, industrielles, financières. La preuve en est faite chaque jour : notre langue nous sera de plus en plus utile dans nos relations extérieures; divers signes nous font croire qu'elle occupera également une place de plus en plus considérable dans le commerce canadien. Nous osons dire davantage : nous ne désespérons pas de voir les nôtres se servir un jour, habituellement, de leur propre langue dans les affaires. Déjà le branle est donné et le progrès se fait sentir partout. Des adhésions précieuses et ferventes, parfois même impérieuses, nous arrivent. Il est même très rare aujourd'hui de rencontrer, comme cela se voyait parfois jadis, des pères de famille canadiens-français qui envoient leurs enfants aux écoles anglo-protestantes. L'expérience a prouvé que notre peuple n'avait besoin que d'être éclairé et que le sentiment de sa dignité, de ses devoirs et de ses meilleurs intérêts le ramène de jour en jour vers le culte de sa langue.

Vous l'aurez pensé avant nous : ce n'est pas le temps, à l'heure où tel mouvement se dessine, de faire servir l'école canadienne-française à opérer un recul. Nous vous supplions donc humblement, assurés d'être en communauté de pensée avec vous, de défendre une institution d'où dépend notre survivance, notre qualité de peuple français et apostolique. Notre patrimoine est tel qu'il ne peut être sauvé que s'il est défendu dans son intégrité. Nous vous supplions de ne pas abandonner à des maîtres, à des directeurs, à des inspecteurs d'écoles dont l'ampleur ou la tournure d'esprit nous laisse quelque inquiétude, le soin de fixer eux-mêmes la physionomie des écoles où sont élevés nos enfants, de ne pas livrer surtout à la libre interprétation de ces pédagogues, le sort de l'enseignement du français dans notre province. Nous demandons, en un mot, que d'étroites préoccupations utilitaires ne relèguent pas au second rang les intérêts supérieurs de notre peuple.

Mot d'ordre

UNE MAISON CANADIENNE À PARIS

L'on veut prochainement ouvrir à Paris une maison pour étudiants canadiens. L'*Action française*, c'est son droit et son devoir, s'en inquiète. L'idée, excellente, recevra une réalisation inacceptable. Le projet, récemment exposé, dévoile de dangereuses illusions. Son exécution réserve de regrettables résultats.

L'*Action française* veut voir s'achever dans les centres de haute culture la formation de notre élite intellectuelle. Paris mérite la première place dans nos préoccupations de ce genre. Nos jeunes hommes doivent en revenir l'esprit ouvert sans doute à tous les courants supérieurs de pensée, mais surtout pénétrés des vertus de l'âme française. On les envoie là-bas afin qu'ils vivent de la vraie vie catholique et française, non d'une atmosphère anglo-saxonne et protestante. De retour au pays ces dirigeants accompliront une œuvre puissante et saine s'ils la rattachent aux traditions catholiques et françaises de notre race. Elles seules font de notre peuple au Canada le premier représentant de l'ordre. On ira à l'encontre de ce but, l'on écartera nos fils de leur mission si on les place, de passage à Paris, dans un milieu aux idées protestantes et saxonnes.

Nous voudrions pour notre part l'ouverture d'une maison où prévaudrait l'élément français, sous une direction stable comme celle que lui garantirait, par exemple, un institut religieux.

Refusons d'aider une institution qui, sous prétexte d'offrir à nos étudiants un gîte, les livrera à l'intérêt des amabilités anglaises et multipliera pour eux des contacts étrangers à la culture française. Ces voisinages sont trop fréquents ici pour qu'il faille en créer de semblables à Paris à l'usage de nos jeunes gens.

Que les Canadiens français, soucieux de notre avenir moral et intellectuel, ne se prêtent point à l'exécution d'un tel projet.

L'ACTION FRANÇAISE.

M. Alphonse Desjardins

Bien que sa maladie fût connue de tous c'est avec une douloureuse surprise que nous avons appris la mort de M. Alphonse Desjardins. Il est si difficile de se résoudre à la fin d'une carrière vraiment utile.

L'on peut dire sans redouter l'hyperbole que M. Desjardins fut un grand Canadien. En organisant le crédit du Canada français il contribua à préparer notre indépendance économique. Et sur quelle base employa-t-il sa clairvoyante activité ! Il organisa le crédit populaire, celui qui demeure entre nos mains, qui ne sert qu'aux besoins économiques des personnes, des institutions et des choses de chez nous.

M. Desjardins ne fut pas seulement un enthousiaste coopérateur, il fut un intelligent initiateur. Il étudia toutes les méthodes européennes de crédit agricole et populaire, et, comme il aimait à le dire, ses caisses ne sont ni du Raiffeisen ni du Luzzatti, mais des banques populaires canadiennes où il est tenu compte des circonstances de continent, de lieu et de mentalité.

Ayons pour M. Desjardins, avec les pieuses pensées de solidarité chrétienne qui unissent les âmes, un profond et impérissable souvenir patriotique.

Comment servir

L'HOMME D'AFFAIRES

Il y a eu jusqu'ici quelque chose de solennel dans la marche de l'enquête tenue par des esprits distingués sur l'état de santé moral de la nation, dans le défilé de représentants autorisés de nos diverses couches sociales; et l'honneur est périlleux d'y figurer à leur suite. Déjà, plusieurs « témoins » de la race sont venus rendre compte de certaines manifestations de sa vitalité et des vertus profondes qui l'ont soutenue jusqu'à présent dans la carrière. Ainsi, attentivement penchés aux pieds du rostre, avons-nous entendu s'exprimer augustement les voix essentielles de la nation, celle de l'agriculteur et celle du négociant, le verbe docte du professionnel et la voix ferme de l'ouvrier décrivant les syndicats nationaux et confessionnels qui reprendront demain, qui reprennent déjà, les traditions fécondes des grandes corporations de jadis, mères véritables et protectrices de l'artisan, gardiennes vigilantes de sa vie morale et de la paix heureuse de son foyer. Nos mères incomparables n'ont pas été oubliées, et l'une d'elles a mis toute son âme et son talent délicat, dans une évocation du rôle généreux et primordial tenu de tout temps chez nous par celles dont le poète a dit :

« Et nos mères nous ont bercés sur leurs genoux
Aux doux refrains dolents des ballades normandes ».

C'est donc à une sorte d'inventaire des forces vives de la nation, et des raisons d'espérer qu'on y peut puiser, que celle-ci se trouve convoquée de par la judicieuse initiative de l'*Action française*. Et le tribunal a voulu dans son impartialité que fût invité aussi à « comparoir » un repré-

sentant de la confrérie assez discutée des « hommes d'affaires », de ces gens pressés et occupés que l'on critique parfois, qu'on louange plus rarement, mais aux services desquels on est assez souvent contraint — et content — de recourir. Au reste, ne pouvait-on sans doute pas oublier que l'homme ne vit pas seulement du pain de la pensée et que, dès le commencement des siècles, il y eut échanges et transactions de diverse nature dont, en certains cas, le souvenir s'est perpétué jusqu'à nous. Ainsi, par exemple, du marché maladroit conclu par Esaü, trop friand de lentilles et dédaigneux à son dol des principes élémentaires de la prudence commerciale. Serait-il trop hardi d'exprimer l'opinion que le fils de Jacob eût trouvé profit à confier le soin de cette opération immobilière à un homme d'affaires favorablement connu sur la place et versé dans cette catégorie de négociations ? Car il y aura toujours parmi nous des pauvres et des inexpérimentés ayant besoin d'être protégés contre les loups de la forêt, et dirigés fermement vers le mieux-être auquel ils tendent, souvent avec plus d'ardeur que d'adresse et de prudence. Or, la société reposant sur la famille et le foyer, la prospérité raisonnable de celui-ci importe à toute la collectivité, et c'est ainsi que, servant chaque jour l'intérêt particulier, l'homme d'affaires de tout temps s'est trouvé servir du même coup les grands intérêts généraux de son pays et de sa race.

* * *

Comment donc, l'homme d'affaires canadien-français peut-il servir la cause nationale, dont les besoins sont si grands, et en certains cas si impérieux ? Un coup d'œil sur l'heure présente aidera peut-être à formuler une réponse, au moins approximative, à cette urgente question.

Il est hors de doute que l'univers entier a été affecté, à divers degrés, par le récent bouleversement, et il ne l'est pas moins que la question économique s'impose avec rigueur à l'attention, chez nous comme ailleurs. Libérées de leur effort intense de production guerrière, les classes laborieuses canadiennes ont éprouvé un moment d'incertitude, de flottement, répercussion directe de ce qui se passait au-dessus d'elles dans les cabinets directoriaux et les conseils d'administration. De part et d'autre on avait désappris les œuvres de paix et oublié la nécessité du labeur plus soutenu qu'intense, plus utile qu'immédiatement rémunérateur; il fallait réapprendre à se conformer aux principes fondamentaux, à la loi ancienne de l'offre et de la demande. Et l'on peut bien dire que pendant que les hommes d'affaires de la nation hésitaient et tâtonnaient ainsi, le pays entier attendait avec angoisse; car tel est le sort des gens d'affaires de s'entendre critiquer souvent pour leur activité, mais davantage encore pour peu qu'ils fassent mine de la suspendre. Rouage essentiel de la machine économique, il arrive souvent que les autres parties de celles-ci soient sur le point de leur refuser toute collaboration jusqu'au moment où ils font mine eux-mêmes d'abandonner la partie; et alors, la paix rentre et pour quelque temps tout ira bien dans la grande usine. Mais c'est là un état de choses que le bon La Fontaine a étudié et disséqué bien avant nous, bien qu'on semble justifié de placer le fabuliste, avec Molière, dans la catégorie des critiques qui n'ont corrigé personne.

Quoi qu'il en fût de tout cela chez nous, au lendemain de la guerre, le flottement ne dura pas longtemps et les gens d'affaires se remirent aux affaires. Imitant leur sœur des champs, l'industrie et le commerce retrouvèrent peu à peu leur essor, la banque respira et remit en circulation les amas d'économie dont elle regorgeait, et l'on vit que

les artères du corps social se remettaient à battre d'un rythme vigoureux. Une page nouvelle s'ouvrit au grand-livre de la vie nationale, page en marge de laquelle l'historien écrira sans doute plus tard : « Activité nouvelle, élan économique, reprise générale des affaires amenant un certain degré de prospérité individuelle et collective ».

Reprise des affaires..... N'est-ce pas une autre façon d'indiquer simplement un retour décisif des gens d'affaires à leur fonction normale et à leurs précédentes occupations ? Et comment pourrait-on mieux « servir » que d'accomplir la fonction pour laquelle on a été créé ? Il y avait « à faire » et l'on s'y mit résolument; il est facile aujourd'hui d'en constater les bons résultats. Et quel spectacle donnons-nous aujourd'hui, si ce n'est celui même d'une vaste armée au travail ? Moissons opulentes soumises aux procédés mécaniques les plus perfectionnés, usines et fabriques obscurcissant l'air de leurs hauts panaches, navires océaniques portant au loin nos produits et revenant chargés de citoyens étrangers venant s'asseoir à notre table, industries à l'éclatante prospérité, banques alignant des bilans marqués d'un encourageant progrès, maisons de placements financiers partout occupées à protéger l'épargne populaire et à la diriger, comme une armée de défense, vers les points stratégiques les plus essentiels et ceux où elle puisse rendre, avec un minimum de risque, un maximum de services à la collectivité. Dans cette esquisse, abrégée volontairement, comment ne pas voir l'homme d'affaires partout à l'œuvre, partout aux prises, ici avec les forces de la nature, là avec la concurrence aux menaces constantes, aux dangers toujours présents, dans ce qu'on a appelé une jungle où chacun n'a pas trop, pour se défendre, de ses armes les mieux fourbies, où il importe d'avoir sans cesse l'œil au guet, l'oreille attentive, le pied sûr et la main ferme ?

Car dans cette guerre comme dans l'autre la victoire est le prix d'un effort et d'une vigilance qui ne doivent point connaître de repos.

Mais l'homme d'affaires ne se plaint pas de son sort. Il n'en veut pas à sa profession d'exiger le jeu incessant de tous les ressorts de son intelligence, de toutes les ressources de son activité. Elle l'en récompense largement, moins par les avantages matériels, souvent, que par ce qu'on pourrait appeler l'enivrement de la lutte, le plein rendement de toutes les forces qu'il sent en lui et autour de lui, la joie de l'effort, plus grande en bien des cas que l'orgueil du succès obtenu. Ce n'est en somme qu'une variété de l'accomplissement de la loi du travail, laquelle porte sa sanction inévitable, de regrets si on la transgresse, de fierté et de satisfaction dès qu'on lui obéit fidèlement. Et pour peu qu'il ne s'isole pas dans une œuvre égoïste, qu'il invite à participer aux bénéfices moraux et matériels de son effort le plus grand nombre possible de ses concitoyens, l'homme d'affaires se sent grandir à la hauteur des privilégiés de l'existence, et peut goûter profondément la satisfaction de sentir qu'il n'a pas, lui non plus, perdu la « journée » d'années pendant laquelle il lui est commandé de respirer et de « servir ».

* * *

Comme les phases et les événements de la vie, les affaires offrent la particularité de s'enchaîner, de découler les unes des autres, en vertu de lois souvent mal connues mais non moins rigoureuses dans leurs manifestations. Aussi est-il souvent erroné d'attribuer à un financier, à un chef d'industrie ou de maison de commerce, l'absolue responsabilité d'une entreprise ou d'une décision importante; en règle générale elle lui a été suggérée, imposée

même, soit par des événements fortuits, soit par les conséquences logiques de faits posés antérieurement, ou encore par le souci d'intérêts collectifs dont il a la garde ou la responsabilité. En ces occasions, d'ailleurs fréquentes, le rôle de l'homme d'affaires se rapproche assez de celui du chef militaire, manœuvrant d'ici, de là, des corps d'armée nombreux, selon les dangers créés par la pression de l'ennemi, la connaissance des points faibles de la défense et la prévision des dangers qui pourraient surgir. Et ici encore il n'est pas malaisé de toucher du doigt l'importance du rôle que peut jouer l'homme d'affaires et des services qu'il peut lui être donné de rendre aux siens.

On accordera, je crois, que chez nous présentement, le besoin d'une direction économique prudente et avisée se fait sentir avec une particulière acuité. La race canadienne-française vient de constater la réalité d'un fait qui l'a comblée d'étonnement; et l'on est tenté de dire qu'elle en ressent un peu d'étourdissement, ainsi qu'il arrive, assure-t-on, aux personnes dont la fortune, bonne ou mauvaise, a été trop soudaine. Elle a tâté son pécule et constaté qu'elle n'est plus l'indigente personne d'autrefois. Les pièces d'argent qui assurent à la fois l'aisance et l'influence gonflent son bas de laine, et comme elle a eu l'occasion, depuis cette découverte, de se promener sur le pas de sa porte, voisins et passants l'ont saluée avec un respect tout nouveau. Et la race a senti des horizons nouveaux s'ouvrir à ses yeux éblouis, comme devant le chevalier Lohengrin se déroulait la forêt enchantée avec ses nymphes aux cheveux ornés de fleurs. Or en notre cas, que va faire le nouveau chevalier et quelle voie suivra-t-il ? Celle de l'imprudence et du danger, ou celle plus rude de l'effort continu vers les sommets où reposent la force et la sécurité ? Et, pour indiquer nettement les données du problème qui

se pose à notre race, les millions de l'épargne canadienne-française lui donneront-ils le maximum de bénéfices moraux et matériels dont ils sont susceptibles, ou bien s'ils seront détournés de leur cours naturel pour servir, comme dans le passé, à une inflexible consolidation de notre assujettissement ? La réponse, sans doute, est entre les mains qui détiennent chaque petit pécule; mais tous ces ruisseaux couleront en fin de compte vers les grandes rivières, et c'est là que s'en décidera le cours véritable, selon le plus ou moins de succès qu'auront eu les gardiens des écluses, les conseillers principaux de la race en ces matières, pour peu qu'ils sachent voir plus haut et plus loin que leur propre et égoïste avantage personnel. Au reste, qui n'a pas cette largeur de vues, cette envergure de conception n'est pas doué pour les vraies affaires, celles qui ont leur répercussion sur le sort des peuples et des groupements humains. Et ils ne méritent pas qu'on s'arrête à écouter le « grand petit bruit » qu'ils peuvent faire l'espace d'un instant. Qui ne voit que sa boutique et le gain de sa journée n'exercera jamais d'influence et sera toujours confondu dans la foule anonyme. L'homme d'affaires digne de ce nom doit être capable de faire la place très large dans son esprit et dans sa vie aux intérêts primordiaux de la colltectivité qu. le renferme et d'où il tire sa force d'action; à cete condition[1] seulement mérite-t-il d'ailleurs l'estime et la confiance publiques, garanties indispensables de succès suffisant et de durée appréciable. Mais à ceux-là qui répondent : « Présent » lorsque la race fait appel à ses hommes de bonne volonté, à ceux-là on peut faire confiance pour les tâches de demain et compter sur la sagesse et le désintéressement des directions qu'ils donneront à leurs concitoyens.

Direction et conseils dont l'influence pourra être très grande, en raison du moment décisif de notre histoire que

nous sommes à traverser. Demain dépendra largement de ce que nous accomplirons aujourd'hui; demain seul dira si l'arme puissante qui repose aujourd'hui entre nos mains aura servi à notre libération, ou bien si nous aurons au contraire laissé l'adversaire s'en emparer une fois de plus et s'en servir contre nous, selon le « *Væ victis* » ancien des arènes et des champs de bataille. Alors pourrions-nous bon droit verser des larmes amères, car l'occasion était belle et l'arme puissante; déjà nous pouvions jeter sur la Terre promise des regards heureux et déjà possesseurs, sans fausse honte, à la pensée d'améliorer même matériellement notre sort et celui des générations futures. « Les anciens avaient coutume de dire, écrit M. Jacques Bainville dans une œuvre récente, que ce n'est pas une honte d'être pauvre, mais qu'il est honteux de ne pas chercher à sortir de la pauvreté ». Vérité qui s'applique encore plus fortement, cela va de soi, aux groupes humains minoritaires qu'aux individus qui les composent. Au reste, nos classes moyennes ont toujours tendu, obscurément mais laborieusement, vers cette étoile si longtemps inaccessible mais toujours désirée; et ce doit être la grande pensée de l'homme d'affaires influent de soutenir cette aspiration et ce mouvement, de l'élargir encore afin qu'il se répande dans toutes les cellules du corps national et que partout la vie et le mouvement y répondent à l'appel de l'avenir. Combien de dangers seront ainsi évités et combien de bienfaits assurés ! Mais cette pensée a été exprimée avec plus de force encore que je ne le saurais le faire, en dépit d'une conviction basée sur l'expérience, par M. Errol Bouchette, dans son beau livre sur l' « Indépendance économique des Canadiens français » : « Qu'adviendrait-il, s'est-il demandé, si par malheur nous avions à subir la loi du vainqueur économique, le plus terrible de tous; si abdiquant virtuelle-

ment notre influence et nos droits, nos ouvriers devenaient des ilotes, nos agriculteurs des paysans ruinés, nos classes instruites ou prétendues telles, des prolétaires comme le sont déjà les trois quarts de nos médecins, avocats, ainsi que la presque totalité de nos fonctionnaires ? Est-ce quand tout cela serait consommé que nous pourrions prétendre prêcher sur ce continent, comme le firent nos pères, la sainte croisade de la vérité, de la justice et de la liberté » ?

Et plus loin l'éminent économiste canadien-français ajoute encore :

« Nous n'accomplirons nos destinées qu'à la condition d'être de toute manière les forts de notre siècle. Nous n'y arriverons jamais en nous traînant à la remorque de nos compatriotes de langue anglaise; mais par un effort qui nous placera à la tête du progrès économique du continent ».

A mon humble avis, c'est en travaillant de toutes leurs forces à la réalisation de ce fier programme de développement national que les hommes d'affaires canadiens-français sauront le mieux accomplir leur mission essentielle, qui est de veiller à la garde des intérêts de la race, et à la construction méthodique d'une armature économique capable de nous défendre à la fois contre les faiblesses du dedans et les attaques variées qui ne manqueront jamais de nous venir du dehors.

JOSEPH VERSAILLES

Nous avons le plaisir d'annoncer, pour 1921, une chronique des livres et des publications de langue anglaise au Canada qu'a bien voulu accepter de nous faire M. Louis-D. Durand, avocat aux Trois-Rivières, l'un des esprits les plus avertis de la jeune génération.

NOS TRADITIONS

C'est de ces vénérables anciennes que je viens vous entretenir.

En abordant ce sujet je me sens pénétré d'un sentiment très doux de vénération et d'amour pareil à celui qu'on éprouve en revoyant de loin, après une longue absence, le toit de la maison paternelle.

Bah ! dira quelqu'un — et je le plains sincèrement — ah bah ! nos traditions..... est-ce qu'on ne peut pas être franchement catholique tout en se passant d'elles, et serons-nous moins Français pour avoir mis de côté des coutumes surannées qui ont des airs de revenant à la fête de notre vie moderne ?

Ce n'est encore qu'une boutade, de mauvais goût peut-être, mais qu'on pourrait oublier. Le pire est que, petit à petit, l'idée fera son chemin. Un jour on aura remarqué que la présence du crucifix offusque certains visiteurs qui lisent la bible et semblent ignorer le Christ; et, le lendemain, par respect pour Notre Seigneur, on relèguera dans la chambre à coucher la sainte image qui, au temps des ancêtres, avait la place d'honneur au foyer.

On ne s'arrête pas vite en si bonne voie et bientôt on sourira lorsque grand'mère fera naïvement, du bout de son couteau, le signe de la croix sur le pain qu'elle va entamer. Monsieur en aura tant vu qui ne prient plus avant de se mettre à table, qu'il finira bien par faire comme les autres; Madame enverra ses souhaits de bonne année à Noël plutôt qu'au jour de l'an; Jean quittera la ferme pour aller raccommoder des automobiles à Montréal, et Jeanne, pour avoir l'air d'une autre, portera des talons hauts et des collets bas.

Quant à se signer avant de commencer un travail, à se découvrir au son de l'angélus, à semer des grains bénits dans son champ, à faire le mois de Marie à la grande croix du chemin, vraiment la mode en est passée en beaucoup d'endroits; et ces mille pratiques, qu'inspirait la foi robuste de nos pères, sont de plus en plus mises au rancart avec les chansons de la Bretagne et de la Normandie qu'on a si bien remplacées par les trémolos de nos Apollons modernes.

J'ai lu, dans un vieux manuscrit, qu'un saint vit un jour, dans une vision, une âme damnée. Il y avait des mouches venimeuses qui voltigeaient autour d'elle et qui la tourmentaient, tandis qu'un monstre horrible lui rongeait le sein. Les mouches en tourbillonnant disaient à la victime : Tu as commencé par nous, et le monstre répondait : C'est par moi que tu as fini.

Le saint crut voir là le commentaire vivant de la parole des Saints Livres : « Celui qui néglige les petites choses finit par négliger les grandes ».

Avons-nous jamais réfléchi que cette parole inspirée est vraie dans tous les ordres de choses ?

La vie du corps ne résiste pas longtemps aux infiltrations, dans les veines, du poison le plus anodin; celle de l'âme a besoin, pour subsister, des mille pratiques de la piété; et la vie nationale périt quand on néglige les traditions familiales et les coutumes ancestrales qui lui donnent sa physionomie.

Elle serait longue à faire la liste de ceux qui ont perdu leur nationalité, quelquefois leur religion, pour ne pas s'être assez cramponnés à ce qui leur paraissait des choses insignifiantes et dont la négligence a eu pour eux de si funestes résultats.

Le monstre qui a dévoré tant de mentalités canadiennes françaises a eu souvent de sinistres précurseurs. Appelez-

les apathie, laisser-aller, coutume, respect humain, naïve admiration pour tout ce qui est étranger, puéril orgueil de parler anglais : en apparence ce n'étaient que des mouches, mais le monstre suivait et il achevait bientôt ce ce que la négligence avait commencé.

Ajoutez à cela la conspiration, dans les provinces anglaises, contre tout ce qui est français et, dans la province française, le zèle intempestif de plusieurs pour tout ce qui est anglais et vous aurez une idée des dangers qui nous menacent, s'il ne se produit pas chez nous une réaction prompte et efficace.

De grâce qu'on cesse de traiter de détails insignifiants et de minuties scrupuleuses ce qui constitue le fond de notre physionomie nationale.

La gracieuse et touchante allégorie du poète me revient ici en mémoire :

Le vase où meurt cette verveine
D'un coup d'éventail fut fêlé.
Le coup dut l'effleurer à peine,
Aucun bruit ne l'a révélé.

Mais la légère meurtrissure
Mordant le cristal chaque jour
D'une marche invisible et sûre
En a fait lentement le tour.

Son eau fraîche a fui goutte à goutte,
Le suc des fleurs s'est épuisé;
Personne encore ne s'en doute;
N'y touchez pas, il est brisé.

Comme c'est vrai : les gouttes d'eau qui tombent finissent par percer le plus dur granit et une légère fissure peut entraîner la ruine du plus beau monument.

O âme canadienne-française, garde jalousement la fleur de ta beauté. O mes concitoyens, gare aux coups d'éventail qui font de légères fêlures par où suinte et s'écoule l'eau fraîche de nos traditions nationales.

Je ne prétends pas, certes, que ma nation soit plus grande que les autres, mais je l'aime telle qu'elle est; je trouve qu'elle a des grandeurs et des beautés qui lui sont propres. Et l'expérience est là pour dire bien haut qu'un Canadien qui se fait Anglais sacrifie en pure perte ses allures françaises, car il porte assez gauchement l'uniforme anglais.

Parmi les traditions que je verrais disparaître avec le plus de peine est bien celle qui faisait du jour de l'an la fête de nos familles. Dans plusieurs endroits, c'est Noël qui tend à se substituer au jour de l'an.

Certes, Noël est la fête religieuse la plus touchante de l'année et c'est l'une de celles que l'Église entoure de plus de solennité.

En choisissant cette aimable fête pour échanger des vœux et se rassembler au foyer, nos frères de langue anglaise ont fait un choix très judicieux et je suis loin de leur en chercher noise. Mais tout cela n'infirme pas le fait que les Canadiens français ont adopté un autre jour, lui aussi plein de signification, pour leur réunion familiale et leurs vœux de bonne année, et je ne vois pas vraiment pourquoi nous abandonnerions notre tradition et échangerions notre alerte et joyeuse « Bonne année » pour une traduction à peine française de « Merry Christmas and Happy New Year ».

Encore ici nous perdons tout et ne gagnons rien.

Quel beau jour était autrefois le premier de janvier dans les familles canadiennes. J'entends encore résonner les grelots qui retentissaient joyeusement lorsque les carrioles arrivaient à travers la poudrerie. Je sens le fumet des viandes fraîches qui rôtissaient pour le repas de fête; je vois le sourire accueillant de mon père et de ma mère. Oh ! la joyeuse poignée de mains qui s'échangeait et les baisers bruyants qui retentissaient chaque fois que la porte s'ouvrait pour donner passage à de nouveaux venus, grands et petits, dont on secouait la neige pendant que des figures rougies par le froid émergeaient de la laine et de l'étoffe du pays. Ensuite c'était la solennelle bénédiction du père qui levait les yeux, abaissait les mains et bénissait sur la terre pendant que Dieu bénissait au ciel.

Le matin, avant l'aurore, les plus petits avaient précédé les absents, et quelquefois, j'en ai souvenance, il y eut presque des combats pour obtenir les étrennes de la première bénédiction.

Heureuse coutume, on me dit que tu tends à disparaître. Au moins tu ne m'accuseras pas de t'avoir trahie. Depuis que j'étais enfant, tant que vécut mon père, je t'ai gardée pieusement et, depuis que je suis prêtre, chaque année, avec zèle, je t'ai recommandée à ceux qui dépendaient de moi.

C'était aussi le jour où l'Enfant Jésus apportait des présents aux bons petits enfants. En cet heureux temps le grotesque Santa Claus n'avait pas encore fait son apparition à nos foyers. On pouvait lire un journal sans voir l'image du bonhomme aux cent paquets; et même on passait dans les villes sans être arrêté par la foule en extase devant le gros homme qui vend des jouets.

Encore une fois pourquoi cette transformation dans nos mœurs ? Elles seraient si gracieuses et si éducatrices

les gravures où l'on verrait l'Enfant Jésus venant du ciel, porté par les anges, pour visiter ses petits frères de la terre. Pauvre Jésus, bientôt il n'y aura plus de place pour lui, ni pour ses anges, auprès de nos petits. Dans leurs livres, ce sont des histoires de chats et de chiens qui ont pris sa place et au jour de l'an le voici détrôné par un bonhomme qui engraisse toujours et qui finira par ne pouvoir plus passer que par les cheminées d'usines.

On m'a bien dit que Santa Claus était originairement le bon saint Nicolas. Mais vraiment, sous l'accoutrement burlesque dans lequel il nous arrive chaque année, ne faudrait-il pas beaucoup de bonne volonté pour reconnaître le moindre saint du paradis ?

En tout cas, au foyer canadien, nous avons meilleur même que saint Nicolas. Et je ne vois pas ce que nous gagnerions à l'échange, surtout si saint Nicolas s'habille à la Santa Claus et vient supplanter l'Enfant Jésus.

J'ai fini mon humble plaidoyer. J'y ai mis tout mon cœur; que d'autres le continuent en y mettant leur talent. La chose en vaut la peine. Que ceux qui en douteraient pensent à l'histoire des mouches et au *Vase brisé* de Sully Prudhomme.

Je ne crains pas de profaner le texte de saint Paul en l'appliquant ici : « Insistez à temps et à contre temps, reprenez, suppliez, menacez, en toute patience et toujours en instruisant ». (II, Tim. IV, 2.)

A mes chers concitoyens de langue française j'ajoute cette autre exhortation de l'apôtre : « Demeurez fermes et conservez les traditions que vous avez apprises », (II, Thess. II, 14), traditions d'honneur, de probité, de travail, de simplicité. Prenez garde de vous laisser entamer par l'ambition, le sensualisme, le luxe, ces monstres qui ont dévoré tant de nations. Gardez votre langue et votre

religion. Soyez ce qu'ont été vos ancêtres et léguez à vos enfants un nom toujours français; et, pour qu'il en soit ainsi, ne laissez pas abattre et surtout n'abattez pas vous-mêmes les remparts qui nous ont toujours protégés.

Peut-être trouvez-vous que j'exagère, au moins que le danger n'existe pas chez vous. S'il en est ainsi, je vous pardonne volontiers, car j'étais un peu comme vous quand je vivais dans la chère province de Québec.

Depuis que je l'ai quittée, j'ai vu tant de choses que j'ai réfléchi. J'ai vu des parents, — et ils venaient de la province de Québec, — qui parlaient un mauvais anglais et dont les enfants ne comprenaient pas le français; j'ai vu des hommes et des femmes affecter de parler anglais parce qu'ils avaient honte de paraître Français; j'ai vu des mères pleurer parce que leurs fils et leurs filles avaient commencé à se faire Anglais et avaient fini par se faire protestants.

Ensuite, quand je suis retourné dans ma vieille province, plus Français que je n'étais quand je l'avais quittée, j'ai été frappé de voir ce que je n'avais jamais remarqué naguère : des enseignes en langue anglaise, portant des noms français, ma langue négligée dans les écoles au profit de l'anglais, et j'ai bondi dans tout mon être, quand j'ai entendu crier, dans une langue étrangère, sans même qu'on daignât les traduire, les noms les plus français du siècle de François Ier.

Heureusement nous assistons depuis quelque temps à un réveil. Et l'armée grandit toujours de ceux qui veulent, à tout prix, comme au temps des Macchabées, garder nos traditions et nos droits. Qu'il en soit ainsi, c'est mon vœu le plus cher et ma prière la plus ardente.

ÉLIE-A., *év. d'Haileybury*

LE PROGRAMME DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Il est, paraît-il, sur le métier. Puisse-t-il en sortir émondé, rajeuni autant que les « puérili » auxquels il est destiné, et adapté à leur taille intellectuelle ! Il n'obtiendra qu'à cette condition l'imprimatur populaire qui, l'expérience le prouve, s'égare rarement.

Sans être, Dieu merci, un partisan du féminisme, j'ai foi, en pareille matière, à la compétence de la mère de famille. A part les grâces d'état, Dieu lui a donné les aptitudes requises pour le rôle auquel elle est prédestinée. Instinctivement, si je puis m'exprimer ainsi, elle préside admirablement à la première formation morale et intellectuelle de l'enfant qui, heureusement, ne s'émancipe guère de sa tutelle avant l'âge de neuf ou dix ans..... L'élément masculin peut lui envier cette supériorité et, en tout cas, doit la confesser humblement.

Tenter de démontrer cette aptitude féminine, équivaudrait à enfoncer une porte ouverte. Regardons plutôt l'une de ces mères chrétiennes, si nombreuses encore, en train d'enseigner à son enfant agenouillé près d'elle, les prières du matin et du soir. Elle procède graduellement, méthodiquement, répète sans se lasser les mêmes mots et ne passe à une seconde prière que lorsque la première est parfaitement ancrée dans la mémoire du bambin.

La langue maternelle est son véhicule naturel et exclusif. A plus forte raison, elle est trop avisée pour commettre l'impair pédagogique de procéder à la fois en deux langues différentes. La méthode bilingue, en pareil cas, elle refuserait de l'expérimenter, même sur les instances de son mari, sachant très bien qu'elle y perdrait son temps,

qu'elle risquerait de déformer doublement l'âme de son enfant qui, en définitive, ne saurait bien prier Dieu dans aucune langue, et ne remplirait ce devoir qu'à contre-cœur. Cette simple pédagogie est en quelque sorte innée chez les femmes, en général. C'est pourquoi elles procèdent suivant la méthode que je viens de souligner.

En résumé, faire marcher de pair — pendant la première enfance — l'enseignement de deux langues, c'est courir deux lièvres à la fois avec les chances de succès prédites par le bonhomme La Fontaine. Or, le premier stage de l'école primaire est essentiellement le prolongement de la famille; par conséquent, l'enseignement maternel « *mutatis mutandis* » s'impose sous peine de faillite.

Le mélange du français et de l'anglais dès la deuxième année du cours primaire, est donc la grosse pierre d'achoppement qu'il faut, à tout prix, éliminer du programme en préparation.

Si l'on s'obstine, les Commissions scolaires chargeront de cette besogne l'arrache-pierres qu'elles savent parfaitement manœuvrer. Les programmes ont cessé d'être sacro-saints : il est périlleux de l'oublier à l'heure actuelle.

Dorénavant, il faut, comme le réclament les prêtres-éducateurs, que l'enseignement du français et de la religion ait la place d'honneur dans nos écoles primaires. Tel est le double roc sur lequel doit reposer l'école canadienne-française.

J'endosse donc, sans réserve, la thèse de Mgr Ross que les critiques n'ont pas même réussi à grignoter. Les pharmaciens de l'enseignement ne sauraient prévaloir contre les professionnels expérimentés. Puis, je termine en faisant mienne la résolution des commissions scolaires de Charlesbourg dont voici la teneur :

« La Commission scolaire du village de Charlesbourg applaudit à l'émondage du programme en vigueur; exprime le vœu que la base de l'école élémentaire reste exclusivement française; que l'enseignement de l'anglais soit suspendu jusqu'au cours moyen; et considère que l'erreur pédagogique du mélange de l'anglais et du français dans la seconde année du cours élémentaire aboutira à un désastre national. »

« C'est pourquoi elle prie humblement le Conseil de l'Instruction Publique de le prévenir coûte que coûte ».

MGR DAVID GOSSELIN
de la Société royale du Canada

Claire-Fontaine : 144,
Québec

L'Almanach de *l'Action Francaise* 1921

vient de paraître. Des milliers d'exemplaires s'envolent aussi vite qu'ils peuvent sortir des presses. Qu'on se hâte de faire sa commande. Une heureuse initiative à signaler est bien celle de M. le chanoine Victor Côté de Rimouski. Il distribuera en primes, un millier d'*Almanachs de la langue française*, aux premiers abonnés du nouveau journal de la région.

PRIX DE L'ALMANACH :

Un exemplaire	$0.25	
Une douzaine	2.50	
De 50 à 99 exemplaires,	20	sous chacun
De 100 à 499 "	19	" "
De 500 à 999 "	18	" "
1,000 exemplaires et plus	16½	" "

Port en plus dans tous les cas. Remises spéciales au commerce.

ŒUVRES SOCIALES DE FEMMES

L'ENSEIGNEMENT ET LA PROPAGANDE

L'Université de Montréal vient de faire connaître au public le programme très élaboré de sa section d'Enseignement social. Au commencement d'octobre, l'École d'Enseignement Supérieur pour les jeunes filles conférait des certificats d'études préparatoires à l'action sociale. Depuis deux ans, la *Loyola School of Sociology* chez les catholiques de langue anglaise et l'Université McGill chez les protestants, donnent également des diplômes et des baccalauréats d'études sociales. Il n'est presque plus d'université tant soit peu considérable qui n'ait une chaire attribuée à cet enseignement.

L'on reconnaît, de toute part, qu'il faut à la « reconstruction sociale » une base doctrinale. Il faut un ensemble de principes qui règlent les relations de plus en plus complexes des hommes entre eux, qui inspirent, soutiennent et orientent les œuvres destinées à soulager leurs misères. En ce sens et en fait, l'enseignement social devient un véritable apostolat car il doit s'appuyer à une croyance. Aussi bien les catholiques y trouvent-ils un nouvel argument apologétique et la femme un moyen de sauvegarder son honneur menacé et les institutions chrétiennes dont elle a sa large part de responsabilité. Elle se préoccupe donc à bon droit de propagande et d'enseignement social et les œuvres les plus représentatives de la pensée et de la charité catholiques l'y encouragent.

Depuis quelques années des instituts d'enseignement social spécialement destinés aux femmes se sont fondés, par exemple, en Suisse, sous l'égide de l'Œuvre de la Pro-

tection de la Jeune Fille, en Belgique, sous le patronage de l'Université de Louvain, à Paris, sous celui de l'Institut Catholique. Dès avant la guerre, les catholiques allemands inauguraient une université, en vue de préparer les jeunes filles à la pratique de leurs futurs devoirs de maîtresse de maison et de femme d'œuvres.

A côté des chaires officielles de l'enseignement social, entre les années 1900 et 1910, se sont fondées, dans une dizaine de pays européens, dans l'Amérique du sud et au Canada, des associations, des ligues, des fédérations féminines sociales, aux programmes desquelles, la propagande et l'enseignement tiennent une place prépondérante.

Qu'on me permette de signaler le travail de formation qui s'est ainsi accompli auprès de notre population féminine.

La Fédération Nationale Saint Jean-Baptiste date de 1907. Dès le début, elle s'assigna une tâche éducatrice. A une époque où l'on parlait fort peu chez nous, des conditions du travail féminin, des moyens à prendre pour améliorer le service domestique, pour diminuer le fléau de l'alcoolisme, la Fédération invita le public féminin à venir considérer ces questions en un congrès. Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, qui en présidait les réunions, proposa aux congressistes les exemples qui leur étaient donnés depuis près d'une dizaine d'années, par les femmes de la Ligue Patriotique des Françaises.

Ce premier congrès fut suivi de deux autres, en 1909 et en 1917. Mais ce n'était là qu'un mode et un mode trop passager d'enseignement social. De grandes soirées populaires réunissent plus fréquemment les membres de la Fédération et leurs amis. Outre un programme récréatif, il y est donné un rapport de l'œuvre et une conférence appropriée. Les déléguées des œuvres affiliées et des comités sont, de plus, périodiquement convoquées à des

assemblées générales où l'on traite de questions sociales d'ordre pratique. L'expérience y tient lieu de maître. Les diverses classes sociales s'y rencontrent, y apprennent à se connaître, ce qui, de tous les enseignements sociaux, n'est certes pas le moindre ! Enfin, chaque mois, pendant la saison d'activité, se tiennent deux catégories de véritables séances d'études, l'une pour les personnes du monde qui ont des loisirs et pour les religieuses, l'autre pour les conseillères des associations professionnelles. Conférences théoriques et pratiques, discussion de questions d'actualité donnent une physionomie très animée à ces réunions.

Faut-il mentionner, comme ayant toujours un caractère éducateur, les réunions mensuelles du bureau de direction, où se concertent les directrices de la Fédération et surtout les réunions, également mensuelles, de chacune des associations professionnelles et des fédérations paroissiales, où nos meilleurs conférenciers et apôtres de la pensée catholique se sont fait entendre.

Enfin, la Bonne Parole cristallise, en une forme durable et concise, l'enseignement qui se donne dans les diverses sections de l'œuvre et porte bien au delà de leurs limites, la propagande qui s'y fait.

Si la Fédération a été établie pour l'action, elle possède à n'en pas douter, les organes propres à orienter cette action, à l'éclairer : elle fut dans l'esprit de ses initiatrices et elle demeure un centre de formation sociale, de formation surtout pratique et immédiatement applicable aux œuvres.

Or un tel enseignement, si peu classique, nullement soutenu par des méthodes, qui doit se plier à toutes les exigences, subir toutes les vicissitudes des circonstances, est plus qu'un autre dépendant de la valeur de ceux qui le donnent, de la valeur personnelle.

Quels moyens avons-nous d'activer, dans le sens de la formation sociale, le développement de la valeur personnelle de nos femmes canadiennès ?

Deux institutions y ont jusqu'à présent contribué, l'École d'Enseignement Supérieur pour les jeunes filles et les cercles d'Études.

Sans doute, l'enseignement secondaire qui se donne sous le patronage des religieuses de la Congrégation, a pour objet une culture désintéressée. Mais nous verrions précisément, si nous pouvions nous y attarder, à combien de titres la formation classique prépare les femmes à devenir des apôtres des saines et justes doctrines sociales, comment la philosophie affine leur esprit et les met en garde contre d'insidieux sophismes, comment la précision des sciences, auxquelles elles s'initient, les habituent à tenir compte des réalités inéluctables de la vie courante, comment surtout le milieu très religieux où les jeunes filles reçoivent cet enseignement, développe en elles les plus nobles aspirations et les plus conformes à l'expression de l'apostolat social.

Quant au cercle d'étude, c'est une œuvre modeste. Il est composé d'un petit nombre de jeunes filles qui désirent étudier en commun. Quelles que soient ces études, elles stimulent à l'activité intellectuelle qui est toujours un puissant facteur de valeur personnelle. Facilement d'ailleurs et presque inévitablement de nos jours, les esprits s'orientent vers les préoccupations sociales. Le cercle devient aisément un foyer d'apostolat social. Sa souplesse permet qu'il s'adapte à tous les milieux, qu'il utilise toutes les bonnes volontés et tous les moyens d'enseignement. Maîtres et conférenciers, en effet, ne sont pas toujours disponibles. Le cercle supplée aux uns et aux autres par l'utilisation des aptitudes de chacun de ses membres, par la discussion, par la lecture commentée. Les jeunes filles

y acquièrent l'habitude du travail personnel, de l'initiative, et même de la parole dont le maniement devient indispensable dans les œuvres. Mais par-dessus tout, le cercle opère cette mise au point, cette adaptation aux conditions de la vie quotidienne, des connaissances et des talents acquis. Ses méthodes et ses visées varient avec les milieux où il se recrute. Pour former dans toutes les classes sociales des élites et des dirigeantes ou simplement des chrétiennes ayant, ce qu'on a justement appelé le sens social, il doit parler à chacune le langage qu'elle comprend. Et c'est justement ce que l'on a pu remarquer à l'occasion de ces « Journées d'Études », lesquelles réunissent depuis bientôt sept ans, les membres de quelques-uns de nos cercles d'études féminins. Voici le cercle Notre-Dame recruté surtout parmi les graduées de l'École d'Enseignement Supérieur, le cercle Jeanne-Mance qui trouve ses plus fidèles adhérentes parmi les retraitantes de la maison saint Joseph, le cercle de la paroisse de l'Enfant-Jésus formé des directrices du patronage, le cercle des associations professionnelles, ou celui des institutrices, le cercle Marguerite Bourgeoys de Sherbrooke, de Notre-Dame du Cap de la Madeleine. De l'un à l'autre, l'on approfondit à des degrés divers, les données théoriques de l'économie sociale ou ses aspects pratiques et particuliers; l'on met plus ou moins d'insistance aux études religieuses, aux questions d'ordre pédagogique ou professionnel.

Nous ne voulons pas exagérer l'importance et les résultats des cercles d'études : il sera toujours difficile de déterminer la part qui leur revient dans la préparation des dévouements qui se consacrent à la propagande et à l'enseignement social dans les œuvres. Mais c'est un fait dont il faut tenir compte qu'un grand nombre de leurs propagandistes par la parole ou par la plume sont ou ont été membres de cercles d'études.

Les Canadiennes françaises ne sont donc pas prises au dépourvu par le devoir qui les sollicite de se préparer aux œuvres par l'étude. Elles ont sous la main des moyens très propres à cet effet. Encore faudra-t-il qu'elles puissent les utiliser plus parfaitement à l'avenir. Les études qui ont suffi jusqu'à présent, à la direction et au soutien de nos œuvres naissantes, ne suffiront plus aux besoins grandissants qui s'annoncent. A l'enseignement libre par les associations doit s'ajouter l'enseignement officiel universitaire, l'enseignement libre doit pénétrer plus profondément dans le domaine de l'application pratique, par les enquêtes et par les observations réitérées; l'enseignement secondaire doit s'étendre au plus grand nombre possible, sinon à toutes les jeunes filles qui ont les loisirs voulus pour en bénéficier.

Nous n'ignorons pas, cependant, qu'il y a, chez nous, de grandes difficultés à un tel développement intellectuel de nos élites sociales : nous n'avons pas la classe de femmes, économiquement indépendantes, libres de leur temps, qui veuillent et puissent se l'accorder. A l'encontre des femmes d'œuvres françaises que leur milieu, leur situation désignent à la direction et au soutien des œuvres sociales, nos volontaires n'apportent généralement à nos institutions que des loisirs plus ou moins rares et une bonne volonté qui n'éprouve pas toujours la nécessité de s'éclairer.

Faut-il regretter que nous n'ayons pas, comme nos voisins les Américains, la classe de professionnelles que la concurrence force à s'instruire et à se former toujours davantage ? Ce serait assurément un vain regret, car nous n'avons même pas les ressources matérielles qui permettraient de les entretenir, ni la mentalité voulue pour les accepter, du moins en grand nombre. D'ailleurs n'est-ce pas une Américaine elle-même, Mlle Goodwillie, l'organisatrice des œuvres de Boston, qui prétend que les œuvres

ont besoin du concours des volontaires et que leur progrès en dépend ?

Notre soin doit donc se tourner vers nos volontaires. Comment leur procurer une formation qui les mette, au point de vue technique, sur un pied d'égalité avec les professionnelles; qui en fasse, au point de vue chrétien de vrais apôtres par le désintéressement et la charité ?

Nous devons trouver une solution à ce problème, si nous ne voulons pas que des énergies étrangères à nos croyances, mais mieux outillées que nous pour l'action, et peut-être plus zélées, n'accaparent « les chemins de la charité ».

Saint Paul a qualifié la charité d' « ingénieuse ». Le jour où nous comprendrons bien que l'action sociale est une œuvre de miséricorde, à la fois spirituelle et corporelle, qu'elle est une forme de la charité, au même titre que le soin des malades et des pauvres, nous aurons peut-être tranché le nœud gordien de la situation. Car la charité au XXième siècle comme au premier, saura se faire ingénieuse : elle s'ouvrira les esprits après avoir pénétré les cœurs.

MARIE-J. GÉRIN-LAJOIE.

L'abondance des matières nous contraint de renvoyer à notre numéro de décembre, un article de M. Émile Bruchési : *Le Mexique et nous*, un autre de M. Louis-D.Durand : *Est-ce bien le temps?*, et une chronique d'art de Louis Deligny, et du même, une note critique sur *Chez nos frères les Acadiens* de M. l'abbé Émile Dubois. Que nos amis nous aident à porter la revue à 64 pages.

POUR LA LANGUE FRANÇAISE

Dans les articles parus dans le *Devoir*, Mgr Ross touche à trois questions d'une extrême importance, la surcharge des programmes — mal endémique, qui sévit un peu partout, aussi bien à l'École primaire que dans les Universités — l'enseignement prématuré et inefficace de l'anglais aux jeunes enfants, enfin l'engouement pour les matières commerciales.

* * *

Sur la première question, les doléances de Mgr Ross sont tout à fait justifiées. Il se plaint qu'après avoir allégé et simplifié le programme, on recommence à le surcharger de nouveau. En déplorant l'encombrement des matières, Mgr Ross rompt en visière avec une erreur dominante qui consiste à sacrifier la formation intellectuelle de l'enfant ou du jeune homme, formation qui devrait toujours tenir la première place dans les préoccupations des réformateurs. C'est une illusion de croire que l'enfant ou le jeune homme au sortir de l'école ou du collège doit posséder des connaissances encyclopédiques. On gave les élèves de notions indigestes, apprises à la course, superficiellement, oubliées aussitôt qu'apprises.

Je me souviens d'avoir assisté à l'élaboration partielle d'un programme universitaire. Il s'agissait d'Anglo-Saxons. Chaque bureau — mathématiques, sciences naturelles, histoire, auteurs classiques — travaillait comme s'il était seul sans tenir compte des autres. La conséquence ? Il s'ensuivait un programme d'une amplitude insensée.

A une objection, un des professeurs répondait : « Nos questions sont plus difficiles et plus compréhensives que celles faites à McGill ou à Toronto ». — Et l'autre de

rétorquer : « Les questions m'intéressent moins que les réponses ».

De fait, quand vint le moment de la correction des copies, les réponses faisaient rêver !

Je reste convaincu que c'est une erreur profonde d'accumuler les notions à apprendre. Pour ma part, ayant enseigné, pendant quinze ans, des classes diverses, je crois avoir appris que l'art d'enseigner consiste avant tout en deux choses : simplifier et répéter. Plus le manuel est court, plus l'élève suit; plus il est compliqué, moins l'élève suit. Ceci s'applique à toute matière que doivent absorber de jeunes cerveaux.

Aussi bien, lorsque Mgr Ross soutient qu'après avoir tenté d'élaguer, on revient aux anciens errements, en imposant à de tout jeunes enfants l'enseignement de l'anglais, il a parfaitement raison.

Pourquoi feint-on de se scandaliser pour donner le change ? pourquoi surtout accuse-t-on Mgr Ross d'être contre l'enseignement de l'anglais, lorsqu'il s'agit simplement d'une toute autre question ? Il serait question du chinois ou du japonais que l'opinion de Mgr Ross resterait la même.

Il me semble que c'est un symptôme de faiblesse de la part des adversaires d'accuser Mgr Ross d'être opposé à l'anglais, lorsqu'il a pris grand soin de déclarer le contraire. Les textes si précis ne comportent pas une telle méprise.

J'irai plus loin peut-être que Mgr Ross et je ne demande pas au courageux écrivain de partager entièrement ma manière de voir.

Soyons francs. Dans aucun pays du monde, on n'a encore proposé de mettre sur un pied d'égalité la langue maternelle et une langue seconde. De ce fait universel,

n'est-on pas en droit de conclure que les tenants de cette thèse sont opposés au français ?

Quel moyen plus radical pourrait-on prendre de faire du français un véritable charabia en mêlant et en faisant confondre dès le premier âge, deux vocabulaires dont l'un serait totalement ignoré et l'autre à peine connu ?

S'il faut sacrifier le français à l'anglais, je n'en suis pas. La méthode préconisée de l'enseignement simultané de deux langues, sans l'étude préalable de la langue maternelle ne peut avoir d'autre résultat qu'une ignorance plus grande du français, comme si nous le savions déjà trop bien !

Il me semble que ce qui presse le plus, c'est d'apprendre le français aux enfants, c'est de s'efforcer de faire en sorte qu'ils le sachent mieux.

On n'insistera jamais assez dans les écoles sur la propriété et la précision des termes. Qui donc ignore combien de mots vagues, de périphrases boiteuses sont en usage chez nous ? On dit que la langue française est claire. Et donc, que le petit Canadien français s'exprime avec clarté : il éprouvera un naturel sentiment de fierté qu'apprécient peu ceux qui baragouinent un français quelconque dépourvu d'exactitude. Nous avons là tout un programme : luttons avec le Français de France, pour la richesse et l'élégance du vocabulaire. Toute race qui se respecte veut d'abord être elle-même au lieu de se grimer à la mode étrangère.

Je parle de vocabulaire. Dieu sait que le nôtre n'est pas riche ! C'est à l'école que s'apprend le vocabulaire, et si les enfants ne l'étudient pas à l'école, quand donc et où donc l'apprendront-ils ?

Toujours l'on jette à l'encontre de notre thèse qu'il faut être pratique, qu'il faut gagner de l'argent. Ceci

aussi est une duperie, et la liste des hommes d'affaires qui ont fait fortune sans avoir procédé par la confusion des langues, est assez longue pour nous dispenser d'insister.

D'ailleurs, prenons garde que le miroitement des écus nous fasse oublier notre indigence verbale. Il est pratique peut-être d'empiler des billets de banque, il l'est davantage, à mon sens, d'avoir assez de mots pour exprimer ses idées.

Est-ce tout ? Notre langue est trop souvent incorrecte, corrompue ou empâtée par la glu de l'anglicisme : elle est contaminée à en mourir. Et pour guérir ce mal honteux, l'on suggère de mener de front le français et l'anglais! Vous allez, de gaîté de cœur, tout brouiller dans le cerveau des tout petits, lorsque la cervelle des gens soit-disant rassis est à l'envers par l'usage d'une langue bâtarde où les mots anglais chevauchent les vocables français. Puisque l'on parle d'étudier les langues, commençons par apprendre le français.

La méthode pédagogique par excellence consiste à procéder du connu à l'inconnu : qu'on se serve du français pour apprendre l'anglais, rien de plus rationnel, mais à condition qu'on sache d'abord le français.

Voici des exemples et concluants :

En Provence, où la langue d'oc s'est conservée, l'on a voulu apprendre aux enfants la langue française.

On s'est servi longtemps de la méthode directe qui consistait à apprendre uniquement le français sans tenir compte du provençal. On s'aperçut, aux résultats négatifs et dérisoires obtenus, qu'on faisait fausse route. On fut assez sage pour en convenir : des aveux furent enregistrés jusqu'en Sorbonne par un homme connu, Michel Bréal.

Dans un article de la *Revue Hebdomadaire* que j'ai lu et que je n'ai plus sous la main, un écrivain donnait des exemples de rédaction des élèves : c'était du « petit nègre ».

Le fameux frère Firmin s'avisa le premier de suivre une autre voie. Il commença par exclure le français et il n'enseigna d'abord que le provençal. Ce n'est qu'après avoir maîtrisé la langue maternelle que les petits Provençaux abordèrent l'étude du français. Ce fut un succès, ce fut même un double succès. On sut le français et on sut le provençal.

La méthode du frère Firmin fit fortune. On l'appliqua en Bretagne. Toujours pour apprendre le français, on commença par enseigner le breton. Succès identique, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Voilà ce qu'on a fini par comprendre en France : pour étudier avec fruit la langue de la France, commencer d'abord par l'autre puisque les enfants ne savaient que celle-là.

Méthode rationnelle qui consiste à procéder du connu à l'inconnu.

Cette méthode fut aussi appliquée dans le pays de Galles, où il s'agissait d'apprendre l'anglais. Ajoutons à l'honneur des Gallois qu'ils tenaient à conserver l'idiome des ancêtres, idiome pour lequel Lloyd George a lutté quand il était jeune ! Mais depuis..... Même mis de côté, ce légitime attachement à la langue de ses pères, qui reste le plus noble patrimoine d'un peuple, il reste que les Anglais comprirent que pour faire parler l'anglais, il fallait d'abord laisser parler le gallois. La chose n'a pas marché toute seule : les Anglais ont eu recours aux amendes — comme en Ontario, — à la prison même, puis, devant l'évidence, ils ont cédé. Je crois bien que la ténacité galloise a un peu aidé à la solution finale.

La même question fut vivement débattue dans le Nouveau-Brunswick où le bon sens a fini par triompher. Pour que les Canadiens et les Acadiens sachent l'anglais on leur permet d'apprendre d'abord le français. S'ils

appliquent bien la méthode, ils y gagneront de savoir le français et l'anglais, au lieu d'ignorer l'un et l'autre.

Sans rien exagérer, souvenons-nous toutefois qu'un grand nombre de Canadiens ont réussi à maîtriser l'anglais qui ne l'ont appris qu'assez tard. Ce fait corrobore notre thèse.

Laurier ignorait l'anglais à dix-huit ans, Bourassa n'en savait rien à quatorze; Laurier et Bourassa, maîtres de l'anglais et sachant l'un et l'autre le français, ne sont pas des exemples isolés.

Ces considérations, plus longues que je ne projetais, m'empêchent d'examiner une autre question : celle des collèges commerciaux qui déracinent les enfants du sol, les jettent dans les villes. Le mal est-il réel ? Je crois qu'il faut répondre oui.

Quoi qu'il en soit, cette situation à laquelle il s'agit de remédier, n'entame pas le moins du monde la compétence pédagogique des Frères.

Tout comme leurs anciens élèves, nous sommes remplis d'estime à leur égard et nous nous plaisons à rendre hommage à leur esprit de dévouement.

Nous les aimons trop pour confondre les deux questions : leur formation pédagogique et la dépopulation des campagnes.

THÉOPHILE HUDON, S.J.

Pour marquer l'intérêt qu'elle porte aux problèmes de l'heure, l'*Action française* publiera, à partir de janvier, des chroniques de M. Ernest Bilodeau, sur le mouvement économique de chez nous. Le nom seul de M. Bilodeau suffit à sa réclame. Notre distingué chroniqueur débutera en janvier prochain.

VEILLONS SUR NOTRE HISTOIRE

Il y a déjà quelques semaines, l'un des nôtres, haut fonctionnaire du gouvernement fédéral, portait la parole devant les chambres de commerce de l'empire. Comme moyen de réaliser la bonne entente entre le Québec et l'Ontario, il proposait une revision des manuels d'histoire du Canada dans les deux provinces. Depuis lors, les colonnes libres, les lettres des *Our readers* de quelques journaux anglais nous ont révélé jusqu'à quel point ce discours avait réjoui les doctrinaires de l'anglicisation. Sur le thème de l'école nationale, on s'est mis à greffer tout bellement l'uniformité de l'enseignement du patriotisme au Canada. Et, comme aux plus beaux jours de la guerre, l'on a prôné un enseignement de l'histoire canadienne, *on a british footing.*

L'*Action française* manquerait à son devoir si elle ne dénonçait cette nouvelle manœuvre, l'une des plus étranges, l'une des plus dangereuses qu'aient encore amorcées les pacifistes québecquois.

Et d'abord que veut-on avec ce remaniement de nos manuels d'histoire canadienne ou cet enseignement *on a british footing?* S'agit-il d'une simple revision des manuels scolaires ou de leur uniformité pour toutes les écoles du Canada ? Les *britishers* et les autres ne veulent-ils, par exemple, que redresser quelques jugements erronés ou trop sévères, passer quelque prudent rabot bonne-ententiste sur la rugosité ou le relief trop cavalier de quelques expressions critiques ? Pour notre part, nous n'y voyons pas grande objection. Autant il faut tenir au droit de juger en histoire, même au Canada, autant la justice et la vérité

nous imposent d'éviter les récriminations à vide, les vaines provocations.

Mais, à ce compte, le travail sera bientôt fait. Nous avons voulu faire notre enquête personnelle à travers la plupart de ces manuels des écoles du Québec, suspects, à ce qu'il semble, d'anglophobie. Nous les avons examinés aux chapitres les plus sujets à caution, à ceux, par exemple, du régime militaire, de l'administration de Craig, de la rébellion de 37-38. Le dirons-nous ? Tous ces livres scolaires nous ont renvoyé la même impression de justice généreuse, de modération sereine, nous ajouterons même, d'excessive placidité. A propos du régime militaire, presque tous ont rejeté l'opinion sévère de Garneau et s'en tiennent aux conclusions les plus récentes. Au sujet de l'Acte de Québec, quelques-uns adoptent même la thèse la plus loyaliste et font de l'Acte fameux, une concession généreuse de la métropole, sans rien de commun avec l'intérêt politique. Et d'autres enfin font s'envoler le « règne de la terreur » du *Little King*, comme une métaphore trop gonflée.

Que veut-on de plus ? Pour satisfaire et *britishers* et bonne-ententistes, faudra-t-il donc consentir à une revision qui ne devra plus s'appeler proprement que l'uniformité des manuels ? Pour lors nous avertissons ces messieurs qu'ils se heurtent à un obstacle trop lourd, trop haut pour leurs atteintes. L'uniformité ne saurait s'établir où l'opposition est au fond des choses. Nous avons, en ce pays, une histoire à nous qui n'est pas celle des autres provinces. Nos pères, si nous ne faisons erreur, avaient tout de même accompli quelque chose avant 1760, alors que le drapeau britannique ne flottait pas encore sur la contrée. Qu'on le dise : est-ce cette partie de notre patrimoine historique qu'on voudrait sacrifier ou réduire à trois ou quatre pages pour accorder nos manuels à ceux des écoles anglaises ?

Et si l'on veut s'en tenir à l'époque postérieure, à notre siècle et demi de régime britannique, ici encore peut-on parler d'uniformité ? On aura beau faire, croyons-nous, on ne pourra supprimer l'opposition des deux histoires, pas plus que l'on ne peut supprimer, depuis cent soixante ans, l'opposition des races. Quelles pages, quels faits conviendra-t-il d'arracher à nos manuels ? Sera-ce la bataille de Sainte-Foy, l'heure sombre de 1764, toute la lutte pour la défense même de notre vie jusqu'à 1774 ? Sera-ce le débat de 1792, l'Institution royale, l'administration du gouverneur Craig, les fières résistances de Mgr Plessis, le projet d'union de 1822, les résolutions Russell, les répressions judiciaires et militaires de 37 et de 38, l'Acte d'union de 1841, le discours français de Lafontaine en 1842, les conflits aigus de 1865 et de 1866 pour les droits scolaires des minorités ? Sera-ce l'affaire Riel, la question des biens des Jésuites, la question des écoles du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, du Nord-Ouest, du Keewatin, de l'Ontario ? Sera-ce enfin l'abominable et unanime campagne de la presse anglaise contre nous aux environs de 1917 ?..... Décidément l'uniformité des manuels d'histoire canadienne, à l'usage des écoles nationales de demain, ne laisse pas que d'être une entreprise fort hasardeuse, même pour l'invulnérable optimisme de quelques prédicants de la bonne-entente.

Ajouterons-nous qu'au-dessus de toutes ces oppositions et de ces divergences, il faut placer cette autre diversité de notre histoire qui en plus d'une histoire française, est aussi l'histoire d'un peuple catholique. Nos historiens ne peuvent négliger cette auguste réalité qui domine toute notre vie, qui est l'âme même de notre passé, qui lui a fait sa couleur et sa beauté originale. Et voici encore qui embarrassera les fabricants d'uniformité, quand, ouvrant les

manuels anglais, ils ne verront apparaître le facteur religieux, que pour mettre en vedette les querelles des sectes entre elles ou d'incessantes agressions contre nous.

Non, il vaut mieux y renoncer. L'uniformité des livres d'histoire ne sera possible chez nous, que le jour où les Canadiens français seront morts à eux-mêmes, où ils auront renié et enfoui leur passé comme une honte. D'ici là ils devront la repousser, non seulement au nom de la vérité, mais au nom même de leur éducation du patriotisme.

L'enseignement de l'histoire nationale dans les écoles ne peut être absolument désintéressé ni purement spéculatif. Il constitue l'un des éléments de la formation morale et civique. Albert Vandal le disait un jour au public de l'Académie française : « Laissons l'histoire s'échauffer au contact des actions exemplaires et au son des accents virils. Il est bon qu'elle parle haut et clair aux générations qui s'élèvent ». Or, pour nous du Canada français, l'enseignement du patriotisme doit tendre à éveiller dans les âmes jeunes, des vertus d'une certaine espèce. Notre situation dans la confédération canadienne n'est pas celle de la majorité. Nous avons des biens spéciaux, un idéal spécial à défendre et à prolonger. La fortune d'une race française et catholique est à part. Minorité en péril et n'ayant survécu jusqu'ici que par miracle, nous avons besoin de professeurs d'histoire qui utilisent au mieux notre patrimoine moral et qui nous recréent sans cesse des hommes à même les cendres des héros.

Qu'on nous pardonne de nous attarder, hélas ! à des vérités si banales et de mettre à nu de trop évidentes absurdités. Mais nous avons payé cher, depuis quelques années, pour apprendre que les projets les plus étranges ne sont pas toujours les moins réalisables. Du reste, toutes ces manœuvres sont commandées, de la part des nôtres,

par une formule de circulation récente, formule de l'unité canadienne, excellente au fond, si elle n'inspirait d'injustifiables attitudes.

Le mot le plus malséant du vocabulaire bonne-ententiste est bien assurément celui de « provincialisme ». Il semble entendu que le mot doive s'accompagner de l'inséparable épithète « étroit » et de quelques autres adjectifs de même senteur. Aussi est-ce pour faire cesser, parmi nous, l'étroitesse du provincialisme que de nos gens veulent nous prêcher, de préférence devant les auditoires anglais.

Mais, en vérité, le « provincialisme étroit », l'avons-nous tant pratiqué ? Et y a-t-il lieu de tant battre notre coulpe ? Nous comprenons qu'on ait à se plaindre d'un certain provincialisme, de celui-là qui s'est comporté, en notre pays, comme si la grande patrie n'existait pas, qui a légiféré comme si la constitution fédérative n'avait jamais été qu'un texte mort, provincialisme fait d'égoïsme féroce qui a immolé les droits des faibles aux droits de la force, aux ambitions iniques d'une race et d'une secte, provincialisme qui, pour servir ses fins immorales, a commis et maintient dans quatre ou cinq provinces, des dénis de justice périlleux pour la paix du pays, provincialisme, enfin, dominé par un esprit de race qui est prêt à sacrifier à un rêve orgueilleux de domination universelle, l'autonomie et l'unité canadiennes.

Mais nous en connaissons un autre qui n'a rien commis de ces immoralités politiques, qui, dans sa législation, a toujours respecté la lettre et l'esprit du pacte fédératif, provincialisme qui n'a rien entrepris contre les droits des autres ni contre la paix du pays, qui, pour ne pas troubler l'union, a même consenti des sacrifices injustifiables, provincialisme qui, par ses institutions, ses valeurs morales et sociales, est le meilleur soutien de la communauté cana-

dienne, provincialisme enfin qui croit aux destinées du Canada, qui est le seul à rêver d'indépendance pour la patrie et qui, de toutes les forces de la raison et du sentiment, entend s'opposer au Moloch impérialiste.

De quel côté se trouve donc l'étroitesse ? Et avons-nous tant besoin, devant les hommes des autres provinces, d'afficher ces allures contrites qui ressemblent, à s'y méprendre, aux génuflexions des vaincus ?

Veillons sur notre histoire et veillons sur nos attitudes. Une minorité n'a rien de son patrimoine à mettre sur le marché.

LIONEL GROULX, ptre

L'encombrement des matières nous oblige de supprimer notre partie documentaire. Nous aurions voulu y publier les protestations nombreuses qui se sont élevées en ces derniers temps, contre l'anglicisation de l'école primaire. Ont déjà protesté publiquement : la *Commission scolaire de Charlesbourg*, le *Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce* de Montréal, le *Cercle catholique des Voyageurs de Commerce*, de Québec, la *Ligue nationale de Colonisation*, le *Ralliement français en Amérique*. D'autres probablement nous échappent. Nous espérons publier prochainement la protestation personnelle de M. G. Pascal de Passaïc, New-Jersey, É.-U.

L'opposition est plus vive et plus générale qu'on ne le pense contre ce mouvement néfaste. Nous espérons que nos amis ne s'en tiendront pas là. L'*Action populaire* de Joliette (21 octobre 1920), *Le Progrès du Golfe*, (29 octobre), *Le Crédit Canadien*, (novembre), *Le Devoir* surtout, ont aussi publié, sur la question, des articles nets et courageux.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Du Parisian French

Le *Devoir* signalait récemment le mauvais français que le *Standard*, journal anglais de Montréal, mettait au bas de ses gravures. Ce n'est pas, hélas ! le seul cas du genre qu'on puisse relever. Ainsi un ami de notre revue nous envoie le billet qu'on lui a remis sur le chemin de fer du gouvernement (*Canadian National Railways*), lors d'un voyage de Québec à Jonquières. Voici la partie française :

BILLET POUR CHARS DOIRTOIRE
BILLET D'ARRETE OU CORRESPONDANCE

Le passager doit Retenir cette portion de billet qu'est valable seulement pour ce char, date et train qu'est seulement q'un reçu pour le montant payé ou billet enlevé. Ce billet n'est pas valable pour passage a moins qu'il est emis comme billet d'arret ou correspondance. Le voyageur s'assurera que l'accomodation payé pour et proprement poinconné. Les voyageurs qu'ils paient le pris de siege sont sujet au droits de ceux qu'ils paient pour l'accomodation doirtoire. Si le wagon ne circule pas jusqu'a la destination poinconnée le conducteur doit fournier un billet de correspondance en echange pour ce billet et essayer de fournier un accomodation equivalent a celle accupé dans l'autre wagon (3 lits doubles consideré equivalent a une chambre salon). Linge ou bagages tranrporté dans ce wagon sont au risque du propriétaire. L'orsque emisé comme billet de correspondance ce billet et valable seulement pour train faisant correspondance immediate; si emise comme billet d'arrete il est valable pour 60 jours de la date poincoinné au marge. Accomodation original n'est pas guarantee dans le wagons au quel le passager est transferé.

Opinion d'un Français

N'est-ce pas vraiment révoltant ? "C'est du nègre !" me disait un Français de passage au pays et sous les yeux de qui ce billet était tombé. Et cependant, lui fis-je remarquer, pour un bon nombre d'Anglo-Canadiens, c'est le vrai français, le français de Paris, alors que celui que je vous parle, que nous parlons, est simplement du patois, incompréhensible pour tout autre que des Canadiens français. — Vous voyez d'ici la tête de mon ami !

Encore un échantillon de cette prose. Celui-ci a été adressé sous forme de lettre à une communauté religieuse d'Ottawa :

Cher monsieur,

Votre compte c'est pas encore payee et nous voudrey apprecier votre remetteur de fonds beintôt. Nous avons ecrit la agent de livraison et notre agent M. Bazinet et la deux i'l dit vous avez pas payee votre compte. En attendance de votre faveur avic la argent, nous cette

Vos pour commerce

X...

Une surprise

Ce document porte sa marque, comme le précédent. Seuls des Anglais, ignorant presque complètement la langue française, sont capables de telles élucubrations. Il y a malheureusement d'autres écrits, moins ridicules que ceux-ci, quoique rédigés en français médiocre, et qui peuvent nous exposer à de désagréables surprises. C'est l'aventure que connut un de nos amis de Québec. Ayant reçu d'une maison de Toronto une circulaire française où les fautes abondaient, il la retourna aussitôt, dûment corrigée. Le président de la maison prit bien la chose. Il répondit même en français, mais encore dans un français médiocre. "Veuillez excuser ces fautes, disait-il en substance. Je ne connais pas moi-même votre langue, je me suis fié à quelqu'un qui prétendait la bien connaître."

Quelques jours plus tard, nouvelle lettre de la même maison. Elle ne vient pas cependant cette fois du président, mais d'un jeune Canadien français, à son emploi. Il remercie gentiment pour les corrections faites, puis prie son correspondant de n'être pas trop sévère à l'avenir... Le milieu dans lequel il vit l'expose à oublier un peu sa langue. Et il conclut par ce renseignement : "J'ai fait mon cours commercial au collège de..., mais je n'ai pas suivi le cours classic" (*sic*).

L'enseignement commercial

Il nous a paru bon, à l'heure où l'on discute sur l'enseignement des collèges commerciaux, de rapporter ce fait, non pour attaquer les Frères, comme quelques-uns en accusent bien à tort les promoteurs des réformes demandées, — ce collège est en effet sous la direction de prêtres, non de Frères; — mais pour confirmer par un exemple qui n'est pas unique la thèse des réformateurs, à savoir qu'un certain

nombre de collèges commerciaux — quel que soit l'état de ceux qui les dirigent : prêtres, frères, laïcs, et si bien intentionnés soient-ils — ne donnent pas actuellement à leurs élèves une connaissance assez complète et assez ferme de la langue française.

Et c'est là, après tout, le point central, le nœud de cette discussion. Si nous parlons de l'enseignement de l'anglais c'est en raison de ce qu'il enlève au français, des obstacles qu'il oppose à sa pleine compréhension, de son action nocive sur la formation générale de l'enfant.

Un homme complet

On dit souvent : un homme qui sait deux langues en vaut deux. Entendons-nous. Un homme qui sait bien deux langues, soit; mais un homme qui sait mal deux langues, non; c'est plutôt deux moitiés d'homme, sans unité d'aspirations, sans attaches profondes dans le passé, sans racines par où monte en lui, pure et abondante, la sève de toute une civilisation. Combien à ces deux moitiés d'homme doit-on préférer un seul homme, mais un homme complet, à formation unique, possédant bien la langue qui le relie à sa race et le fait ainsi participer aux façons de penser, de sentir, de juger, de ses aïeux.

Ah ! l'influence des mots, de ces humbles vocables où se fixe et se transmet l'esprit d'un peuple, qui pourrait en mesurer l'immense étendue ! « La langue, a écrit Faguet, est le vêtement, plus que le vêtement, le moule, plus que le moule, le corps de la tradition; elle lui donne tous ses accents et tous ses gestes, ces gestes qui, comme on sait, vont jusqu'à l'âme comme ils en viennent et finissent par modeler, à leur tour, l'âme qui les inspirent ».

Réaction profonde

Heureusement qu'une réaction sérieuse commence à s'opérer chez nous contre l'anglicisation des affaires et du commerce, source première de l'anglicisation de l'enseignement. L'appui que trouve cette réaction dans des milieux financiers importants peut assurer son succès. Ainsi la *Rente*, organe de la maison Versailles, Vidricaire et Boulais, que dirige M. Olivar Asselin, mène depuis quelque temps une vigoureuse campagne à ce sujet. De son côté, le *Crédit canadien* consacrait la moitié de son Bulletin d'octobre aux termes français qui doivent entrer dans le texte d'une obligation. A son tour, la compagnie d'assurances *Canada Life* publie un glossaire anglais-français où assureurs et assurés, trop enclins jusqu'ici à traiter en anglais ou en un français baroque, apprendront les termes propres que leur offre notre langue.

A chacun de nous de seconder dans notre sphère d'action,, ces efforts méritoires. Si nous redressons l'opinion, comme c'est elle qui, faussée, a entraîné les abus auxquels se sont laissés aller certains collèges commerciaux, ces abus cesseront rapidement. Un grand nombre d'éducateurs sont les premiers, nous le savons, à les regretter et à en souffrir. Ils seront les premiers à se réjouir de leur disparition.

Pierre HOMIER.

1er novembre 1920.

LA VIE DE L'ACTION FRANCAISE

Notre mot d'ordre. — Chaque mois, nos lecteurs trouveront désormais, en notre première page, le *Mot d'ordre* de l'*Action française.* Ce sera, en quelques lignes concises, tantôt un point de notre doctrine sur lequel les circonstances nous commanderont d'appuyer, tantôt notre attitude définie sur des entreprises ou des problèmes où l'*Action française* ne pourrait se dérober, sans manquer à la raison même de son existence. Ces mots d'ordre seront toujours pesés et motivés. Ils seront brefs. A nos amis de leur donner le prolongement.

Nous et nos frères de France. — Voici une bonne nouvelle. L'*Action française* devient à Montréal le comité canadien des *Amitiés catholiques françaises à l'étranger* qui ont pour directeur à Paris Mgr Baudrillart. M. l'abbé Martial Levé avait lui-même, l'année dernière, entamé les premiers pourparlers. Ils viennent d'aboutir. Entre nos frères de France et nous vont donc s'établir des « relations régulières et suivies » ayant pour but, ainsi que le précise le secrétaire du comité de Paris, « de mieux faire connaître les Canadiens français aux catholiques de France et ceux-ci aux catholiques du Canada français ». Il est entendu que « nous travaillerons à un échange de services sur le terrain religieux et social ». Le mois prochain, nous donnerons à nos lecteurs de plus amples détails sur nos projets. Mais d'ores et déjà nous sommes les dépositaires de toutes les publications du *Comité des Amitiés catholiques françaises à l'étranger.*

Notre comité des études économiques. — Nous avons tenu au *Cercle universitaire* de Montréal, dans l'après-midi du 6 novembre dernier, une réunion d'une espèce assez rare pour qu'il vaille la peine d'en consigner ici le souvenir. Nos collaborateurs pour l'enquête de l'année prochaine

étaient ce midi-là nos hôtes. Après le dîner nous passions au salon du Cercle où devait s'ouvrir une séance de travail. Étaient là présents : M. Beaudry-Leman de la Banque d'Hochelaga, M. Henri Laureys, directeur de l'École des Hautes Études commerciales, MM. Ernest Guimont, Olivar Asselin, Antonio Perrault, Omer Héroux, Georges Pelletier, Léon Lorrain, Anatole Vanier, Dr Gauvreau, Louis Hurtubise, Napoléon Lafortune et l'abbé Lionel Groulx, directeur de l'*Action française*. Empêchés de venir, au dernier moment, MM. Édouard Montpetit, Émile Miller et le Dr Ernest Gendreau s'étaient fait excuser. Ce fut une vraie réunion d'étude. Pendant trois heures, tous nos sujets de travaux sur le problème économique furent étudiés, retournés, scrutés. Chacun de nos collaborateurs apporta à ce travail l'appoint de sa compétence et surtout une ardente volonté d'être utile, de tracer enfin à nos compatriotes, sur ce difficile et capital problème, un programme précis, réaliste, prometteur de résultats féconds. Tous emportèrent le meilleur souvenir de cette réunion où tant d'idées s'étaient ajustées, clarifiées, où des volontés saines s'étaient coalisées pour une noble entreprise de charité intellectuelle.

Nos conférences. — Recueillons également ici quelques notes sur la première conférence de notre série de cet hiver. Elle a eu lieu le 11 novembre au soir, à la salle Saint-Sulpice. Henri d'Arles eut devant lui une salle remplie et un public de choix. Les collaborateurs de l'*Action française* occupaient les premiers sièges. Fait à signaler : toute la classe de rhétorique du Collège Sainte-Marie était là. Ces jeunes gens qui ont retenu leurs billets depuis longtemps, viendront à chacune de nos conférences chercher un devoir de classe. Henri d'Arles nous brossa un large tableau de notre littérature, plein de finesse, de vigueur, d'aperçus originaux et traca les fondements et les devoirs de la critique. Cette soirée était sous la présidence d'honneur de Mgr Georges Gauthier. Monseigneur le Recteur de l'Université de Montréal eut pour notre œuvre des paroles que nous avons recueillies comme un suprême réconfort. L'allocution du début avait été confiée à l'un de nos directeurs, M. Antonio Perrault qui s'en acquitta avec un rare bonheur.

Notre revue. — Beaucoup de nos lecteurs ont entendu notre appel du dernier mois. Quelques-uns nous envoient même, dès maintenant, leur chèque de $2.00 pour l'année prochaine. En nous faisant parvenir le sien, M. l'abbé Chs Beaudin, aumônier du Mont Saint-Louis, nous écrit aimablement que l'abonnement à une piastre équivalait à payer le public pour nous faire lire. La petite Religieuse d'Ottawa continue toujours

de nous envoyer des abonnés; un Frère du Sacré-Cœur de Saint-Hyacinthe envoie tout de suite deux piastres à la « très intéressante et très utile *Action française* » et regrette de ne pouvoir faire davantgae. Le directeur de l'École des Hautes Études commerciales qui plusieurs fois déjà nous a donné des marques de sa haute sympathie, veut bien nous « exprimer toute son admiration pour l'œuvre française et catholique que poursuit avec tant de zèle et d'efficacité la *Ligue des Droits du français.* »

Le français à l'école primaire. — Nous accordons beaucoup d'espace dans la revue à la question actuellement débattue de l'enseignement de l'anglais et du français à l'école primaire. Le débat est des plus graves. A aucune époque de notre histoire, croyons-nous, si ce n'est peut-être en 1840, où encore l'on avait l'excuse du découragement, ne s'est manifesté un pareil glissement vers l'anglicisation. Le régime scolaire de nos anglomanes n'exerçait jusqu'ici ses ravages que dans nos centres urbains. Voici que l'on est en train d'étendre maintenant ce régime néfaste à toutes les écoles françaises du Québec indistinctement. La campagne québecquoise était restée jusqu'ici le dernier refuge de la vieille et saine langue française. Là aussi l'on se propose d'aller imposer aux petits Canadiens français, l'enseignement parallèle des deux langues, enseignement absurde, inutile, et déformateur. Si la tendance des bilingues à mêler les deux langues dans leur parler est en raison même de leur absence de culture — vérité de fait incontestable — nous pouvons augurer de là quelle universelle et quelle absolue déchéance du français se prépare d'un bout à l'autre de la province. L'affreux baragouin de nos ouvriers d'usines nous offre un spécimen de la langue hybride et barbare dont s'apprêtent à nous gratifier nos grands pédagogues, quelques arrivistes et aussi, hélas, quelques braves gens.

Si à de pareilles oblitérations du sens national nous joignons des incidents comme celui de l'*Association du Barreau canadien*, des entreprises comme celle de la Maison canadienne à Paris, ou comme celle de la revision des manuels d'histoire du Canada préconisée à Toronto par l'un des nôtres, — il faut bien l'admettre : tout s'accorde à nous donner figure de bons Troyens qui seraient devenus collectionneurs de chevaux de bois. Elle peut paraître paradoxale, elle garde tout de même quelque vraisemblance, l'opinion de ceux-là qui voient se livrer, au cœur même du Québec, au foyer de la race, la prochaine grande bataille pour la défense de notre âme française. L'un des aspects tragiques du débat actuel autour de l'école primaire, c'est bien l'anxiété poignante avec

laquelle nos frères des autres groupes suivent toutes les péripéties de la lutte. Hier, c'étaient nos vaillants amis du *Ralliement français en Amérique* qui envoyaient à Mgr Ross leur entière adhésion. L'autre jour, c'étaient nos frères de l'Ouest, ceux de l'Ontario qui nous suppliaient de ne pas nous imposer un régime contre lequel ils se défendent de toutes leurs forces. De part et d'autres l'on sent qu'il y a péril dans la vieille demeure paternelle.

L'heure est assez triste pour que nous demandions à nos amis de pratiquer plus que jamais la prière pour la patrie.

Jacques BRASSIER.

TRIBUNE DE NOS LECTEURS

Nous publions cette lettre d'un de nos correspondants comme preuve du vif intérêt suscité par le récent article de M. Emile Bruchési : *Si la confédération disparaissait...*

Messieurs de l'*Action française*,

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai lu votre article sur l'éventualité d'une union entre le Canada et les États-Unis ou plutôt l'absorption du Dominion par son puissant voisin du Sud. Sans doute la meilleure ligne de conduite à suivre pour quiconque a à cœur le libre développement de la race française dans l'Amérique du Nord consiste, comme vous l'indiquez, dans la formation d'un état indépendant de langue française avec le Québec actuel comme noyau, que l'adhésion possible des provinces maritimes complèterait avantageusement. Toutefois en considérant la grande disproportion qui existerait entre l'étendue des États-Unis agrandis jusqu'au pôle et le Québec, il me semble que la création d'un plus grand Québec s'imposera à ce moment-là. Il importe que les limites artificielles de la province vers le Sud soient reculées, disons d'environ cent milles et surtout que l'on réduise cette hernie produite par le Maine vers le Nord afin de faciliter les relations avec l'Acadie. Les États-Unis gagnant des millions de milles carrés à l'Ouest auraient mauvaise grâce à marchander aux pionniers de cette partie du continent quelques centaines de milles de milles carrés. Cette solution ferait rentrer dans le Québec un certain nombre parmi le million et demi de Canadiens français émigrés dans la Nouvelle-Angleterre sans diminuer sensiblement la majorité française du

Nouvel État. Elle éloignerait Montréal de la frontière, proximité nuisible à son développement commercial. Elle rendrait à la race française des territoires qui lui ont appartenu autrefois.

Maintenant en ce qui concerne le Haut-Canada, il devient impérieux de ne plus considérer la rivière d'Ottawa comme limite. Les diocèses catholiques de l'Ontario établis en bordure du Québec, lesquels ont une population catholique en majorité française devraient naturellement être réunis au Québec. De cette manière la majeure partie des Canadiens français habitant l'Ontario ne seraient pas perdus pour le Nouvel État de langue française. Enfin le Nouvel Ontario, complément naturel du Témiscamingue et de l'Abitibi, ainsi que les territoires faisant partie des diocèses de St-Boniface (Manitoba oriental), achèverait de renforcer la position du plus grand Québec comme état viable et économiquement indépendant. A l'époque où les aspirations nationales des différents peuples de l'Europe centrale trouvent un libre essor, il serait inadmissible que les aspirations nationales des Canadiens, tout aussi légitimes, ne puissent trouver une solution juste et équitable telle que je viens de l'exposer. Il serait puéril que la crainte de froisser quelques susceptibilités empêche de formuler les propositions capables d'assurer le maximum de sécurité au libre développement de la race française dans cette partie du monde.

Je termine avec l'espoir que les idées que j'émets aujourd'hui trouveront un écho dans votre esprit et que les chefs autorisés de la nation canadienne-française sauront revendiquer au moment opportun les territoires adjacents au Québec comme patrimoine indispensable à l'existence normale d'un état libre qui a bien droit à son petit coin de soleil au Nouveau-Monde.

Recevez, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

G. Pascal,

18 octobre 1920. *(104, Grant St., Passaïc, N.J.)*

MOT D'ORDRE

PROPAGANDE

Nous voulons, par ce mot d'ordre, déterminer tous nos amis à une active propagande d'abonnement, en faveur de l'*Action française.*

Nos lecteurs nous écrivent volontiers leur contentement au sujet de la revue; ils en aiment l'inspiration générale, la franche doctrine, la tenue intellectuelle. Mais peuvent-ils et doivent-ils s'en tenir là ? La puissance d'une revue n'est pas faite seulement de la valeur intellectuelle de sa rédaction, mais aussi de sa diffusion, du grand nombre d'esprits qu'elle alimente et qu'elle dirige.

Si nous avons fait notre devoir, que nos amis fassent maintenant le leur.

Qu'ils se souviennent des améliorations que nous leur promettons pour l'an prochain : une *Action française* à livraisons de 64 pages, une enquête du plus haut intérêt sur le problème économique, un service de chroniques de premier ordre. Qu'ils prennent note, en outre, que l'*Action française* est la seule de nos revues qui se soit donné pour programme spécial, la défense de la langue et des traditions du Canada français et que l'heure n'est point de celles où l'on puisse marchander son appui aux œuvres de défense catholique et française.

Que nos propagandistes se sentent à l'aise pour tendre la main au public. Chez nous la revue est restée une œuvre de dévouement, de pure charité intellectuelle, sans partage de dividendes entre les directeurs, sans un sou de rétribution aux collaborateurs.

Que tous ceux qui liront ce mot d'ordre tiennent donc à honneur de demander nos feuillets de propagande et nos carnets d'abonnement et qu'on fasse des étrennes généreuses à l'*Action française.*

L'ACTION FRANÇAISE.

LE PRÊTRE

S'il y a quelqu'un destiné, par sa vocation même, à servir son pays et les siens, c'est bien le disciple choisi, l'homme lige de Celui qui a promulgué sur la terre l'Évangile de la charité, et qui est descendu de son piédestal de gloire pour se faire le serviteur de tous.

Or, deux grands services s'imposent au sacerdoce catholique : le service de la vérité, et le service du dévouement.

I

La vérité est la reine du monde, l'inspiratrice des âmes, la conseillère des peuples. Elle préside à nos destinées spirituelles et temporelles, qu'elle éclaire de sa pure lumière. Du foyer où elle siège, ses rayons se projettent en faisceaux bienfaisants sur toutes les sphères de l'activité humaine.

L'Église ne vit, ne lutte, ne progresse que par elle, par cette clarté vive, conquérante, qui lui est propre, et qui dissipe tous les doutes, perce à jour tous les sophismes de l'hérésie et de l'incrédulité. L'État, de son côté, ne subsiste et ne grandit que par la vertu des principes d'ordre moral et de sagesse politique dont il s'alimente, et qui sont la loi souveraine de toute société.

Tout ce qui est solide tire sa force de la vérité. Tout ce qui est beau, noble et utile, lui doit sa raison d'être, lui emprunte ses conditions de vie. Elle a ses adversaires, des ennemis qui la combattent dans les idées et dans les faits. Elle a aussi ses champions, des amis de toute origine, de tout rang, et de toute valeur. Les lutteurs les plus

divers s'arment pour sa défense. Mais c'est au prêtre surtout qu'incombe la tâche d'en servir vaillamment les intérêts.

Le prêtre est le ministre du Verbe divin. En recevant l'onction sainte, il contracte avec la pensée de Dieu d'où émane tout ce qui est vrai, un pacte indissoluble. Il lui doit une éternelle fidélité. Fidélité dans l'exposition de la doctrine; fidélité dans le classement des opinions; fidélité dans l'apologie des enseignements de l'Église et de tout le patrimoine intellectuel de l'humanité.

Quelle sublime fonction ! « Votre vie et toute vie humaine ne saurait offrir au ciel et à la terre une autre et plus belle unité que d'avoir fidèlement, courageusement et humblement voulu se dévouer au triomphe de la vérité. »[1]

Par la plume et par la parole, dans la chaire sacrée, du haut des tribunes de nos universités, de nos séminaires et de nos collèges, il importe donc que nos prêtres fassent une œuvre féconde, une œuvre supérieure d'enseignement. Sans lecture, sans étude, sans application sérieuse, les plus riches talents ne traceront dans l'esprit de leurs compatriotes, et dans l'histoire de leur pays, qu'un pâle sillon. Quel que soit le sujet que l'on traite, quelle que soit la science que l'on enseigne, il faut s'habituer à fouiller du regard tout l'horizon. Et s'il s'agit de sciences philosophiques et religieuses, le souci de l'exactitude, de l'excellence, de la supériorité, doit croître en proportion même de l'importance des vérités que l'on expose.

L'apostolat doctrinal tient la tête des grands devoirs du sacerdoce.

Et ce serait, sûrement, mal comprendre ce rôle, mal s'acquitter de cette fonction, que de sacrifier à l'éclat de la

[1] L. Veuillot, *Le Parfum de Rome*, l. V.

forme ce qui prime toute préoccupation littéraire et constitue la substance et la moëlle de la pensée. La culture, dans notre ère moderne et modernisante, est un flot très mêlé qui charrie toutes sortes de théories, et se gonfle de toutes sortes de passions. Nos prêtres se montreront à la hauteur de leur tâche en s'efforçant toujours d'exprimer dans une langue digne, formée d'après les modèles classiques et les meilleurs auteurs français, des notions justes, des thèses bien établies, des considérations utiles basées sur la foi, la raison et l'expérience.

Sentinelles vigilantes, c'est leur mission la plus haute de monter la garde, avec courage et avec clairvoyance, autour de la vérité, vérité dogmatique, vérité morale, vérité historique, vérité nationale.

Nous avons d'excellentes traditions religieuses, un système d'enseignement philosophique et théologique qui, sans être brillant, reflète les doctrines et les méthodes de Rome, et nous fournit des principes sûrs touchant les dogmes, l'Église, et la société. C'est notre droit et notre devoir d'apprécier, à la lumière de ces principes, tout ce que nous entendons et tout ce que nous lisons, avec l'indépendance de chrétiens qui ne relèvent que de la vérité et de leurs chefs ecclésiastiques.

La remarque n'est pas oiseuse.

M. Eugène Tavernier, dont on connaît la forte intelligence et le sens pondéré, écrivait récemment, sous ce titre pittoresque *Haut enseignement et basse morale*, un article courageux, montrant jusqu'à quel degré de scepticisme et de perversion la Sorbonne, depuis quarante ans surtout, est tombée. Un autre écrivain français, M. Vallery-Radot, vient de jeter ce cri désolé : « Le péril de l'intelligence domine toute la crise où nous étouffons ».

Ce péril est général. Une propagande active, servie

par la passion du lucre, lui ouvre toutes les frontières. Nous sommes inondés de livres, de revues, de brochures, de journaux, où les opinions les plus pernicieuses se donnent libre carrière. Que d'efforts n'a-t-on pas faits, et ne fait-on pas de façons diverses, pour introduire dans l'âme franco-canadienne le poison de l'indifférentisme religieux et de la neutralité scolaire ! Et avec quelle aveugle complaisance n'a t-on pas naguère applaudi, sous prétexte d'union sacrée, des prôneurs de faux systèmes qui eussent dû être sifflés ! *Ne vous livrez pas inconsidérément à tout esprit.*[1] Parmi les œuvres et les idées que la librairie et la rhétorique nous présentent, nous devons faire un choix. Or, choisir ainsi, c'est juger; c'est faire acte d'une autonomie doctrinale nécessaire, laquelle doit s'exercer jusque dans la culture que nous importons, et dont, du reste, nous avons un si évident besoin.

Admirons donc tout ce qui mérite de l'être; tenons-nous en défiance contre tout ce qui est suspect; et sachons flétrir sans faiblesse, quoique avec charité pour les personnes, tout ce qui est mauvais. Voilà, croyons-nous, les nuances fondamentales d'un discernement qui n'a jamais été plus opportun que de nos jours où le snobisme intellectuel est si commun, et où le subjectivisme, l'originalité, la hardiesse, cachent, sous une langue savoureuse, tant de pièges.

Le prêtre, en se faisant l'interprète fidèle et le vaillant défenseur de la vérité religieuse, ne sert pas seulement la cause catholique. Il réalise, parmi nous, la première condition et le plus noble objectif de l'action française. Car nous ne pouvons être, nous ne serons jamais d'authentiques héritiers du nom et des gloires les plus pures de la France qu'en étant tout ensemble des fils sincères et dévoués de l'Église.

[1] 1 Jean, IV, 1.

Aussi entre-t-il dans le programme de nos prêtres d'étudier soigneusement pour eux-mêmes, et de bien faire connaître à tous ceux que leur parole atteint, les plus belles pages de l'histoire de la France chrétienne, de montrer ce que cette nation privilégiée a accompli pour Dieu, pour l'Église et la papauté, pour la religion, la civilisation, les âmes, et à quelles conditions la France contemporaine pourra continuer dans le monde sa haute mission. Il y a une manière d'enseigner l'histoire qui, au-dessus des faits et des dates, grave dans l'esprit d'inoubliables leçons de doctrine, de beauté morale, et de vraie grandeur.

L'enseignement historique peut être vivant, vibrant, enthousiaste même, sans cesser d'être impartial et véridique.

L'histoire du Canada, de quelque forme qu'on la revête et à quelques esprits que l'on s'adresse, mérite, tout particulièrement, ce culte de la conviction et de l'amour. Il y a de si belles choses dans notre passé, de si attachantes figures dans la galerie de nos ancêtres, de si glorieux événements dans la trame de notre vie nationale ! Tant de fortes raisons exigent qu'un patriotisme digne de ce nom anime de sa flamme nos traditions politiques, sociales et religieuses!

Il appartient non seulement à nos professeurs de collèges et d'universités, mais à nos écrivains, à nos orateurs, à nos prédicateurs, quels qu'ils soient, de stimuler et, au besoin, d'infuser dans l'âme des nôtres, par des évocations historiques appropriées, l'esprit canadien, de mettre en lumière notre vocation catholique et française, d'établir solidement nos droits et nos devoirs, de faire voir sur quelles bases repose partout l'ordre social, de faire aimer à notre peuple le Canada, son unique patrie, où l'union des âmes et des races, dans la justice et le respect mutuel, est capable d'opérer de si grandes choses.

Le souci de la vérité dans tous les domaines, notamment dans le domaine religieux et national, telle est, pour le prêtre, la première et la plus essentielle des fonctions par lesquelles il peut et doit servir la cause canadienne.

II

Cette cause requiert de lui autre chose : une action éclairée et soutenue, un dévouement sans bornes à tous les intérêts qui nous sont chers.

Innombrables sont ces intérêts.

Laissons de côté les actes obligés par lesquels l'ecclésiastique ou le religieux s'acquitte de ses devoirs envers Dieu et envers les âmes. Un prêtre qui exerce saintement son ministère, par la parole, par la prière, par l'exemple, par l'accomplissement des rites et l'administration des sacrements de l'Église, fait non seulement œuvre de religion, mais de civisme. Aucun citoyen n'est plus utile à ses nationaux que celui qui les rend bons, vertueux, consciencieux, et qui appelle sur leurs familles, et sur tout son pays, de très abondantes grâces.

Mais le zèle du prêtre patriote va plus loin. En marge de ses fonctions ordinaires, ou mieux par une extension juste et logique de ces fonctions mêmes, il s'intéresse spécialement à trois choses qui, chez nous, à l'heure actuelle, préoccupent de toute part, et à bon droit, l'opinion publique : l'instruction, les œuvres sociales, les droits de la langue.

* * *

L'œuvre accomplie par notre clergé dans la sphère de l'éducation est trop connue, elle a été trop souvent célébrée, pour qu'il soit besoin d'y insister. Ce que nous voulons

simplement marquer ici, c'est l'importance, la nécessité de continuer, pour le bien des nôtres, de si avantageuses traditions.

Les exigences du savoir s'étendent avec l'essor du pays. Il faut que des phares brillent sur toutes les routes, s'allument sur toutes les hauteurs. « La prospérité véritable d'une nation ne saurait se concevoir sans son développement moral et intellectuel. Lorsque les idées d'un peuple sont saines; lorsqu'elles descendent des intelligences cultivées, comme d'autant de sources fécondes, dans toutes les classes sociales; lorsque les institutions où se forme la jeunesse, ecclésiastique et laïque, qui sera la force de demain, sont en mesure de s'acquitter efficacement de leur tâche, on peut prévoir aisément que l'ordre, la paix, l'activité, l'aisance même, règneront ». [1]

Peu de prêtres disposent de revenus assez considérables pour faire, dans les maisons enseignantes, en faveur des enfants pauvres, d'opulentes fondations. Tous cependant sont capables d'étudier les enfants confiés à leur garde, de rechercher en eux les germes d'une vocation latente, d'orienter vers une carrière utile le jeune homme que ses aptitudes semblent y destiner. Tous peuvent s'imposer quelques sacrifices pour favoriser, dans leur paroisse, l'érection d'un couvent, d'un collège, d'une de ces écoles spéciales que réclament justement nos milieux industriels et agricoles. [2] Tous peuvent offrir à nos grands foyers d'enseignement catholique et français l'obole obscure qui, en se multipliant, joue le rôle des pierres cimentées dont se compose l'édifice. Tous peuvent prendre part, selon leur

[1] *Mandement* des Évêques de la Prov. eccl. de Québec (17 mars 1920).

[2] Voir, à ce sujet, l'excellent projet d'Académies agricoles dont parle Mgr F.-X. Ross dans le *Devoir* du 18 oct. 1920.

situation, et dans la mesure de leurs ressources, aux mouvements généreux que la libéralité publique organise, à certaines dates ou en certains anniversaires, dans l'intérêt de l'instruction chrétienne.

Des faits récents, hâtons-nous de l'ajouter, des statistiques éloquentes démontrent qu'en effet le clergé ne reste jamais sourd à de pareils appels, qu'il sait se dévouer au progrès de l'éducation sans compter ses peines, sans ménager sa parole, sans épargner sa bourse.

* * *

Parmi les œuvres qui sollicitent son effort et méritent particulièrement son concours, il en est une qui résume toutes les autres, parce qu'elle contribue à les soutenir toutes : la presse catholique.

Nous devons à nos prêtres ce témoignage qu'ils n'ont pas été lents, pour la plupart du moins, à comprendre tout le bien que peut faire, au double point de vue religieux et civil, un journal indépendant des partis et des coteries, et résolu de placer au-dessus des intérêts politiques la cause catholique et l'intérêt national. Si nos journaux dont c'est là le programme, ont pu se fonder et se maintenir, c'est, dans une bonne mesure, au clergé qu'il faut attribuer ce succès.

Mais la presse catholique canadienne, n'est encore qu'à ses débuts; et les défiances qu'excitait naguère son apparition, les batailles qu'elle a livrées, les doctrines qu'elle a soutenues, ont amassé sur elle des nuages gros de menaces. De puissantes influences qui s'en offusquent et qui la redoutent, se coaliseraient, affirme-t-on, contre elle. Désespérant de la plier à leurs desseins, ceux qu'elle contrarie trouveraient plus simple de l'étouffer.

Nos confrères, nous en sommes sûrs, ne permettront pas que les causes sacrées dont le triomphe leur tient tant au cœur, soient privées d'un tel appui. Et par leur générosité personnelle, par le prestige de leur parole et le zèle de leur propagande, ils feront en sorte que les journaux sur lesquels comptent l'Église et la patrie, puissent garder leurs positions, et même étendre au delà des limites actuelles le rayonnement de leur influence.

Il ne s'agit pas d'ostraciser la presse politique dont l'existence est comme liée à notre régime parlementaire, mais d'en combler, autant que possible, les lacunes, et d'assurer à la pensée chrétienne des organes que ni l'or, ni l'intrigue, ni le pouvoir, ne parviennent à asservir.

C'est le désir des Papes que l'on place au premier rang des préoccupations catholiques l'œuvre de la bonne presse. [1]

C'est leur désir et leur volonté que le clergé proportionne son travail aux besoins du temps, qu'il s'intéresse à la paix publique, qu'il embrasse dans sa sollicitude tout ce qui favorise l'harmonie, le progrès, le bien-être des différentes classes de la société. [2] Cette action extérieure du prêtre, il faut bien l'observer, ne sera vraiment féconde que si elle s'enracine au sol des vertus surnaturelles. Porteuse de grâce et de sève divine, elle imitera l'action même de Notre-Seigneur : elle opèrera des prodiges.

Quel immense champ d'action s'ouvre au zèle ecclésiastique dans le domaine social ! Patronages, associations de la jeunesse catholique, œuvres de tempérance, organisations professionnelles dans les villes et dans les campagnes,

[1] Nous ne saurions trop recommander au lecteur les remarquables articles publiés dans le *Devoir* (2-12 nov. 1920) par M. Henri Bourassa sur « la Presse et les Oeuvres ».

[2] Léon XIII, encycl. *Graves de Communi*, 18 janv. 1901; Benoît XV, lettre à l'Évêque de Bergame, 11 mars 1920.

caisses d'épargne, progrès de la colonisation et de l'agriculture : voilà, pour le prêtre, autant de moyens d'exercer efficacement son apostolat, de relever la condition des travailleurs, de soulager chez eux les misères du corps, de frapper à la porte de leur âme et d'imprimer dans leur conscience les prescriptions de l'esprit chrétien.

« Des voix protestantes, écrivait au cours de l'été l'Éminentissime Cardinal Bégin,[1] des voix protestantes ont loué, chez les catholiques du Canada en général, et chez ceux de notre province en particulier, l'excellence de leurs principes sociaux, l'esprit d'ordre, d'équité, de probité, le noble et religieux civisme qui les distingue et qui les honore. Ce portrait n'est pas flatté. Il répond à une réalité qui est notre joie et notre gloire ». Soyons-en fiers nous-mêmes; mais n'oublions pas que c'est surtout par l'action du prêtre, par le dévouement de son cœur et les industries de son zèle, que le Canada franco-catholique gardera ce beau renom qu'il s'est acquis, et que s'affermiront davantage encore les assises de foi, d'ordre, de moralité, sur lesquelles cette réputation repose.

* * *

Foi et langue, chez les nôtres, se tiennent par des liens étroits. Nous sommes attachés à notre nationalité par un penchant impérieux de la nature sans doute, mais aussi par un culte raisonné de nos traditions, par une conscience nette, profonde, de nos destinées religieuses.

Nos prêtres se doivent à eux-mêmes, ils doivent à leur sang et à leurs croyances de réaliser dans leur personne, au plus haut degré possible, l'idéal de la race, de cultiver en

[1] Lettre pastorale sur « les conditions religieuses de la Société canadienne », 8 juillet 1920.

eux ses meilleures qualités, sa droiture, sa générosité, sa noblesse, de porter partout avec eux cette délicatesse de l'esprit, ce souci de la correction, cette pureté de langage, cette tenue, cette urbanité, qui caractérisent le gentilhomme français.

Ils doivent leur appui à tout ce qui se fait, légitimement autour d'eux pour maintenir, à l'encontre de certaines oppositions de races ou de certaines trahisons de clans, les droits de notre langue, pour assurer le respect et l'expansion de notre vie ethnique, pour garder à notre peuple tous les traits de sa physionomie catholique et française. Bien des complots se trament qui tendent à dénaturer ces traits, à changer notre destin, à détourner le cours de notre histoire. Le clergé doit suivre, d'un regard vigilant, ces menées, donner et témoigner son estime à ceux de nos compatriotes en qui s'incarnent le plus brillamment la vaillance chrétienne et la défense nationale. Nous ne demandons pas, pour ces porte-drapeau, une confiance aveugle, irréfléchie, mais une bienveillance qui les protège contre la jalousie, l'ambition, l'intérêt ou le dépit.

Le prêtre dévoué aux grandes causes qu'il doit servir, porte ses yeux plus loin que son clocher et que sa province. Il prend intérêt au sort de tous les groupes, canadiens et américains, de langue française. Il s'associe, de loin, à leurs luttes. Il souffre de leurs insuccès. Il se réjouit de leurs triomphes. Il prouve d'ailleurs, par son attitude, que son esprit s'élève assez haut pour souhaiter que justice soit rendue à toutes les races, et pour réclamer l'union solide, effective, de tous les fils de l'Église en notre pays.

* * *

Nous lisions il y a quelques semaines, cette définition très belle, très juste, du Canada français, tombée de lèvres

françaises : « une France qui n'a pas fait la révolution ».

Il y a là un jugement historique dont nous avons bien le droit de nous glorifier, et une grande leçon morale dont nous avons aussi le devoir de faire la règle de notre conduite. Gardons intactes nos digues: soutenons-les; fortifions-les, pour n'être pas emportés par le flot que d'autres peuples s'efforcent laborieusement à refouler.

C'est une tâche nécessaire, qui appelle la coopération de toutes nos forces vives, et où les membres de notre clergé, séculier et régulier, feront sûrement leur part. Une part très haute, très féconde, qui ne peut être que la première, puisqu'elle représente d'une façon supérieure, la religion, la doctrine, le droit, le zèle, la vertu, le dévouement.

Demain comme hier, dans l'avenir comme dans le passé, le prêtre canadien sera digne de l'habit qu'il porte, du sang qui coule en ses veines, de l'Église qui a sa foi, de la patrie qui a son amour.

L.-A. PAQUET, *ptre*

Faute d'espace, nous sommes encore obligés de renvoyer au prochain numéro de nombreux articles, entre autres : *Notre année littéraire*, d'Henri d'Arles, revue de notre production intellectuelle au cours de la dernière année, et *Nos Archives* de M. Ægidius Fauteux. Il en est de même de notre partie documentaire. L'*Action française* à 64 pages devrait obvier à ces inconvénients.

CHRONIQUE D'ART

On nous signalait, ici même, il y a quelques mois,[1] le passage à la Galerie des Arts, d'un premier monceau de tableaux, destinés au Musée de la Guerre, dont on a actuellement commencé l'érection, dans la capitale fédérale, à côté des archives. Le reste des tableaux nous est maintenant parvenu et nous pouvions les voir, le mois dernier, dans les salles de la rue Sherbrooke. Toutes ces toiles, tous ces dessins, — il y en a 245, — illustreront la *dernière phase* de la guerre, c'est-à-dire l'armistice et l'occupation des pays vaincus.

Cette fois, le catalogue a mis à part les artistes *indigènes*. Ils sont heureusement assez nombreux. On voudrait placer parmi eux le seul nom français[2] de l'exposition, celui de M. Alfred Bastien, mais ce peintre est belge... A la vérité, les seize toiles de cet artiste comptent parmi les meilleures. *Le saillant d'Ypres* en particulier est un vaste paysage, aéré, plein de couleur. M. Bastien a une manière personnelle et séduisante qui le fait reconnaître tout de suite au milieu des autres, dont la technique paraît indigente par comparaison.

Pour revenir à la section du *home work*, disons que le choix qui y préside est trop large. C'est ce qui nous a valu cinq tableaux de M. Manley MacDonald représentant des *femmes travaillant aux champs*, et un autre d'ailleurs bien peint, de M. Herbert Palmer, intitulé : *Récolte de pommes de terre sur la ferme du Club des Arts et des Lettres de Toronto.*

Il y a aussi des *navires en chantier*, des *usines de muni-*

[1] Février 1920

[2] M. Dyonnet expose aussi, mais un seul portrait.

tions, faites au camp Borden, par M. Francis Johnston. Signalons de même un long panneau décoratif de M. Charles Simpson, d'une belle pâte, mais d'un dessin trop conventionnel : *le coupage de l'épinette pour les aéroplanes, en Colombie Anglaise.*

Ces artistes ont trouvé leurs sujets, au pays même; d'autres sont allés les chercher au front. M. Maurice Cullen en a rapporté des paysages superbes : nous distinguons, parmi ses cinq envois, *la citadelle d'Huy en hiver*, bloc énorme de maçonnerie, carré, juché sur un rocher, au-dessus de la Meuse; *No man's land*, scène de désolation et de silence; et *Camplain l'abbé :* des huttes camouflées formant le premier plan d'un délicieux village français.

Parmi les immenses toiles qui encombrent encore cette seconde exposition, l'une est de M. Frederick Challener : le *Départ de la grande Armada canadienne, de la baie de Gaspé, en octobre 1914.* Des navires, beaucoup de navires, en rangs, à la queue leu leu... Quoi donc en dire ? sinon que la couleur en est agréable, mais la symétrie assez monotone. Nous ne savons pourquoi ces *transports* alignés, de même que la belle vague bleue, surmontée d'un cuirassé et d'un aéroplane, dans le tableau voisin, nous font songer à des images de calendriers.

Trop souvent d'ailleurs les plus grandes toiles de notre futur musée sont traitées comme de simples illustrations et ressemblent à des photographies : ainsi les deux compositions de M. Inglis Sheldon-Williams, le *Retour à Mons* et l'*Arrivée des Canadiens au Rhin*, toutes les deux parfaitement dessinées, mais d'une couleur anémique. Il faut ajouter que leur caractère anecdotique ne justifie pas leurs dimensions. Dans la seconde spécialement, les châteaux du Rhin ne détournent pas suffisamment l'attention du premier plan, où nos soldats s'occupent à ouvrir des boîtes

de conserve. *Arras, la ville morte* s'accommode mieux de cette pâleur voulue : on dirait que M. James Kerr-Lawson a traité ces ruines au lavis comme un architecte, et cela ne manque pas de charme.

Mais on bondit devant cinq ou six tableaux que le jury, sous prétexte d'éducation et d'initiation, n'a pas cru devoir éliminer. Nommons-les: ce sont : *Sapeurs au travail,* mélange de poutres et de mannequins, hommage au déséquilibre; le *Jour de l'Armistice,* dans un centre de munitions, dessin enfantin sans perspective, où dominent le jaune et le rouge; *Combat aérien,* sèche peinture à tendances cubistes; mais surtout le *Bombardement de nuit,* ineptie authentique, impossible à décrire.

Nous serions au bout de notre indignation si nous n'avions encore à parler des portraits. Mettons à part ceux de Sir William Orpen : ils ont tous de l'allure, du caractère. Mais nous sommes outrés par le portrait, fait à Versailles, du Right Hon. Sir Robert L. Borden, P.C., G.C. M.G. On nous dit que ce profil reste la propriété de l'artiste. Il vaut mieux, car il ne faudrait pas que cet homme d'état passe à l'histoire sous une forme aussi négligée. Enfin le trop vaste portrait des six officiers supérieurs de l'*État-Major canadien* paraît être le triomphe de la raideur et du convenu. Pourquoi ces figures de modes militaires, posées sur un tapis, se découpent-elles sur un plan en relief d'Ypres en ruine?

En vérité, après la visite de cette seconde exposition, on ne peut se défendre d'un vif désappointement. Ce *Musée de la Guerre,* dont le catalogue proclame qu'il va constituer « unquestionably the most complete *artistic* record of any country's share in the great war », nous semble d'ores et déjà une faillite artistique. Non, un musée

d'art ne s'organise pas ainsi : il y faut plus de temps et plus de choix.

* * *

Au moment où ce terminait cette exposition à Montréal, Québec inaugurait la sienne, d'un caractère plus pacifique. Un Comité d'ecclésiastiques et de laïques a su réunir, dans une salle de l'Académie Commerciale, les plus belles pièces des collections particulières de la ville, quelques tableaux des peintres de la région et des essais d'amateurs. A en juger par les comptes-rendus très objectifs des journaux et par les noms des exposants, il est à croire que les Québecquois ont pu prendre là une excellente leçon d'art. Ils sont bien heureux, les Québecquois, de posséder, outre ces collections, la galerie trop peu connue de l'Université. Souhaitons que dans les embellissements de Laval, on ait une pensée pour les beaux tableaux qu'elle recèle dans des salles insuffisantes.

Cette exposition de l'Académie Commerciale rappelle celle qu'on avait organisée, ici, pour inaugurer la nouvelle Galerie des Arts. On fut stupéfait d'y voir tant de chefs-d'œuvre et de vraies belles choses. C'est que certaines collections, celles de M. Angus ou de Sir William Van Horne, par exemple, étaient déjà très remarquables. Depuis lors des acquisitions ont dû se multiplier. Ce serait le moment de recommencer cette revue de nos richesses artistiques.

Louis DELIGNY.

AU MEXIQUE ET CHEZ NOUS

Le 11 novembre 1918, le télégraphe lançait aux quatre coins du globe la nouvelle impatiemment attendue de la signature d'un armistice entre l'Allemagne et les alliés. Ce fut dans toutes les bouches un même cri : « La guerre est finie ! Vive la paix ! »

Et cependant prenons les collections de journaux de ces deux dernières années. Un seul jour s'est-il passé sans le récit de quelque lutte sanglante ? En Orient, massacre de chrétiens; en Allemagne, la Révolution et la commune; entre la Pologne et la Russie, hostilités très inquiétantes pour la paix de l'Europe jusqu'au moment de l'intervention française; en Irlande, guerre civile et martyre d'un peuple trop fier pour supporter le joug étranger, même après plusieurs siècles de domination.

Plus près de nous, dans notre hémisphère, mêmes malaises et mêmes soubresauts. Certaines républiques de l'Amérique du Sud, non contentes d'acheter les vieux vaisseaux de guerre de la Grande-Bretagne, boudent leurs voisines et montrent les dents. La Bolivie, vient-on d'annoncer, se paie le luxe d'une petite révolution. Mais, sur le sol d'Amérique, nulle contrée n'a été plus bouleversée en ces derniers temps que le Mexique.

Ce pays est devenu la terre classique des révolutions. Elles alternent presque avec les tremblements de terre dont le 669ème vient d'être enregistré. Les présidents n'y sont pas plus à l'abri dans leurs fauteuils que les empereurs sur leurs trônes, et le sang de Carranza a coulé en 1920 comme celui de Maximilien en 1867.

Et le 11 novembre 1918, tous nous disions : « Enfin, voilà la Paix ! »

Le Mexique est un pays de races mêlées où les caractères ethniques sont encore mal fixés. Il est habité par les descendants de ces colons castillans venus au début du XVIè siècle à la suite de Fernand Cortez, et qui se sont unis aux peuplades aborigènes. Turbulents, batailleurs, orgueilleux, toujours prêts à se battre pour conquérir le pouvoir, les Mexicains, depuis 1914 surtout, habitent, pourrait-on dire, un enfer. Tantôt ce sont les chefs de clans politiques, Carranza, Gonzalez ou Obregon, (candidat vainqueur à la présidence en octobre 1920), qui se disputent la première place et luttent en rase campagne, à coups de canon; tantôt ce sont des brigands, comme Zapata ou le sinistre Villa, qui volent et qui tuent, qui pillent et qui brûlent, semant derrière eux la ruine et la désolation.

Pareils conflits, sans cesse renaissants, alarmèrent leurs puissants voisins, les Américains, dont les capitaux, tout le monde le sait, sont engagés à fond dans les puits de pétrole mexicains. Aussi le gouvernement de Washington a-t-il chargé la *Commission Fall* d'aller enquêter officiellement sur les dommages causés aux Yankees, dans leurs personnes et dans leurs biens.

Le rapport de cette commission, récemment publié, a été longuement analysé dans les *Études*, livraisons de juillet dernier. Il mérite que nous y jetions un rapide coup d'œil.

Dans son témoignage, M. Henry Lane Wilson, ancien ambassadeur des États-Unis à Mexico, dresse de la façon suivante le bilan de six années d'anarchie :

« 665 citoyens américains ont été tués, sans même « qu'une action judiciaire soit engagée, 300,000 Mexicains « ont été mis à mort et plus d'un million ont péri d'inani- « tion. Porfirio Diaz avait laissé 100 millions de pesos dans « le trésor public : il y a aujourd'hui un déficit de 250

« millions de pesos. Trois mille six cents églises ont été « désaffectées. 1500 membres du clergé ont été chassés du « pays. 364 institutions religieuses, dont plusieurs com- « munautés de femmes, ont été envahies et profanées dans « des circonstances qu'on ne peut convenablement décrire.

« Actuellement il y a 80,000 soldats américains sur la « frontière, et leur entretien coûte à l'État 100 millions « de dollars. »

Joli pays, en vérité. N'est-ce pas qu'ils sont un peu boches ces Mexicains-là ?

Ceux qui eurent le plus à souffrir, il est facile de le comprendre à la lecture de ce témoignage de l'ambassadeur Wilson, ce furent les catholiques mexicains. L'Église y fut persécutée sans pitié. Décrets vexatoires, saisie des biens ecclésiastiques, fermeture des églises ou leur transformation en bureaux publics, vente aux enchères, en mars 1920, des objets du culte, tout fut mis en œuvre par Carranza, entre autres, afin de rendre impossible l'exercice du culte catholique. Les archevêques et les évêques durent se réfugier aux États-Unis ou en Espagne et y rester jusqu'en 1919 afin d'éviter l'emprisonnement ou même le feu de peloton comme dans le cas de Mgr Orozco, évêque de Guadalajara.

Voilà, certes, des détails que beaucoup ignoraient. La canonnade des Flandres et de Verdun était trop forte; elle couvrait la voix des persécutés du Mexique.

Mais, contraste étrange, l'évangélisation protestante faisait, pendant ce temps, monts et merveilles. C'est, disaient certaines revues des États-Unis, « la seule voie possible de salut pour ce peuple ignorant et arriéré ». Fondation d'université à Mexico, construction d'hôpitaux, écoles normales, écoles d'agriculture, école d'arts et métiers, journaux quotidiens, création d'un bureau spécial de publi-

cité protestante, rien n'est négligé pour le salut « protestant » des Mexicains. Pendant que le gouvernement ne peut même pas payer ses propres instituteurs, il trouve le moyen de faire des largesses à l'école méthodiste d'El Satillo.

Le rapport de la *Commission Fall* nous en fait voir bien d'autres. Tous se rappellent avoir vu au cinéma les films américains montrant le départ des troupes de la République pour une *expédition punitive* au Mexique. Les journaux du temps nous ont raconté les succès de nos voisins dans leur poursuite de l'insaisissable Villa. Toutefois ni le cinéma ni les journaux ne nous ont dit que c'est l'ingérence des Américains dans les affaires intérieures du Mexique qui « fut la cause de tous les malheurs », suivant l'expression d'un témoin à l'enquête tenue par la *Commission Fall.*

Le Président Madero était l'âme damnée des trusts américains. Il mourut assassiné. Huerta, un vrai patriote, lui succéda. Aussitôt les États-Unis d'intriguer pour le renverser et, dans ce but, sans hésiter, ils appuient les pires individus. Lorsque Carranza arrive à son tour au pouvoir, c'est grâce à l'appui de Washington qui protège les trusts américains du pétrole. Mais, dès que le nouveau président s'aperçoit de la mainmise américaine sur les sources de la richesse nationale, les mines et les pétroles surtout, au détriment des intérêts de sa patrie, l'ancien révolutionnaire devient un fougueux nationaliste. Par décret présidentiel il double les taxes sur l'exportation, et, du coup, se met à dos ses anciens bienfaiteurs.

Les États-Unis ont fourni des armes et des munitions à tous ceux qui voulaient renverser un gouvernement trop national. Quand Carranza, à son tour, eut à lutter contre les bandes du barbare Villa, ce furent des balles et des obus américains qui trouèrent les rangs de ses troupes.

Voilà en résumé ce qu'il en coûte aujourd'hui aux Mexicains d'être riches en produits naturels et d'en avoir aveuglément confié l'exploitation aux capitaux américains.

Tirons maintenant notre profit de cette leçon d'histoire.

Au Canada, le sol et le sous-sol recèlent des richesses incalculables. Notre province de Québec tout particulièrement avec ses forces hydrauliques, ses mines d'amiante et de nickel, ses forêts et son bois de pulpe, attire comme un véritable aimant les capitaux étrangers. Près de trois milliards de dollars anglais ou américains sont placés dans le Dominion et plus de la moitié ont été fournis par nos voisins. Mais quels sont ceux qui exploitent nos forêts québecoises, qui manufacturent le papier, l'expédient à l'étranger et empochent les gros bénéfices? Sont-ce les enfants du sol? Les neuf-dixièmes sont des étrangers, américains surtout, enchantés de trouver chez nos compatriotes des gens bien paisibles que le souci des biens de ce monde ne paraît guère troubler. Nos mines de nickel, ici, dans Québec, fournissent les quatre-cinquièmes de la production mondiale. A combien de Canadiens-français pareilles richesses profitent-elles? Voyez la liste des propriétaires et trouvez-en un seul dont le nom ne soit pas à désinence allemande ou saxonne. Et pour l'amiante, même réponse. Nos compatriotes ont déjà été propriétaires du fond, soit personnellement, soit dans la personne de leurs gouvernants, mais pour un plat de lentilles, naïvement, ils ont sacrifié les sources mêmes de notre indépendance économique.

En dehors de notre province, dans l'Alberta, des puits de pétrole viennent d'être forés. Par qui? par la « Stan-

dard Oil », compagnie américaine, celle-là même qui est si puissante au Mexique et qui pour arriver à ses fins n'hésite pas à souscrire largement aux œuvres socialistes mexicaines.

A force de nous désintéresser des questions économiques, nous avons laissé l'étranger pénétrer chez nous, et là même où nous devrions être les maîtres, trop souvent nous ne sommes que les subalternes quand nous ne sommes pas les bêtes de somme.

Tramways, éclairage, énergie électrique, téléphones et télégraphes, transports par terre ou par eau, dans cette province où les Canadiens de race française sont l'immense majorité, tout cela est aux mains du capital anglais ou américain et c'est une bataille de chaque jour pour nous, les clients, parce que nous exigeons qu'on nous demande en français l'argent qui servira à payer de gros dividendes.

Allez vous promener sur les côtes de Gaspé. Admirez le rocher de Percé et les beaux couchers de soleil; mais gardez-vous bien de jeter l'hameçon dans les eaux limpides de la Grande-Rivière ou de la Cascapédia ou des autres cours d'eau qui se jettent dans l'Atlantique. Un garde-pêche vous apprendra sans ménagement que vous êtes sur un territoire réservé à M. Cabot, de New-York ou à quelque autre millionnaire américain. Et cette histoire se répète tout le long de la côte.

Nous sommes en train de devenir des domestiques dans notre propre maison. Mais, Dieu merci, il nous reste encore du territoire qui n'a pas été entamé et qui, bien exploré et bien exploité, nous donnerait un rang honorable dans le domaine économique. Il nous reste davantage. Il nous reste un peuple fier et courageux, une jeune génération ambitieuse et qui saura profiter des erreurs du passé, si les hommes mûrs d'aujourd'hui savent seulement lui conserver le patrimoine national.

On nous annonce l'arrivée prochaine de forts capitaux étrangers destinés à l'exploitation du sol québecois. Ne nous emballons pas d'enthousiasme et n'allons pas aveuglément emprisonner nos bras dans des chaînes même dorées. Le triste exemple du Mexique et de ses malheurs devrait nous être une salutaire leçon.

Émile BRUCHÉSI.

NOS PUBLICATIONS

Nos lecteurs connaissent tous les embarras qui entravent, à l'heure actuelle, les entreprises d'édition : coût excessif du papier, prix surélevé de la main-d'œuvre d'imprimerie. L'*Action française* réagit de son mieux contre ces difficultés. Notre *Bibliothèque* vient de placer sur ses rayons deux nouvelles publications : *Les Énergies méconnues* de Guy Vanier et *Chez nos Ancêtres* de l'abbé Lionel Groulx. La brochure de M. Vanier fait partie de notre série à 10 sous. Elle nous donne, en trente pages de texte serré, un large programme d'action nationale et catholique, avec la forme claire et l'élévation de vues auxquelles nous a habitués le président général de l'A.C.J.C.

Le dernier ouvrage de notre directeur se vendra 50 sous, avec les remises habituelles. C'est une conférence qui est devenue un volume. Copieusement illustré, *Chez nos Ancêtres* nous apporte surtout une étude d'ensemble sur la vie familiale et paroissiale de nos pères, vers la fin du régime français.

Nous publierons prochainement *La Résistance aux lois injustes et la doctrine catholique* du R. P. Marie-Albert Mignault, O.P., professeur d'apologétique au couvent des dominicains à Ottawa. Le titre seul justifierait l'entrée de cet ouvrage dans la *Bibliothèque de l'Action française*. Mais l'on sait, en outre, qu'il s'est vu attribuer le prix Labelle au dernier concours de l'A.C.J.C.

EST-CE BIEN LE TEMPS ?

Il se passe tant de choses à l'heure présente, dans le monde, et de si considérables, qu'il semble que notre esprit, sollicité de toutes parts à la fois, ne puisse accorder à quelques-uns des événements dont nous sommes les témoins, l'attention qu'ils méritent.

Ainsi, l'on a peu ou point parlé chez nous d'un fait d'une extrême importance qui vient de se produire en Angleterre, et dont les conséquences immédiates et lointaines peuvent être désastreuses pour la pensée française en Amérique. La *Revue Universelle*, de Paris, livraison du 15 août dernier, nous apporte, sur cet événement, des précisions éloquentes. Il s'agit de la création, par le ministère des Affaires étrangères de Londres, d'un système mondial de propagande anglaise. C'est un événement, dit le chroniqueur de la *Revue*, Marcel Chaminade, « qui constitue une révolution dans les méthodes britanniques et qui amorce peut-être une redistribution des zones d'influence morale et intellectuelle à la surface du globe ». Jusqu'à la guerre, en effet, l'État anglais s'était plus ou moins désintéressé de faire pénétrer « l'idée britannique » à l'étranger. Mais voilà qu'après le cataclysme, l'Angleterre songe à se créer un instrument de pénétration d'une précision et d'une perfection inconnues jusqu'ici. Une commission qui comprend des personnalités diplomatiques aussi considérables que Sir Charles Eliot, Sir John Tilley, Sir Maurice de Bunsen, Sir Frederick Butler, a élaboré, avec le concours de Lord Curzon, un système de propagande si complet qu'il équivaut à la mainmise du Foreign Office, pour les fins de son action à l'étranger, sur les écoles, les professeurs, les chambres de commerce, les associations patriotiques, les biblio-

thèques, les instituts techniques, les missions, les expositions, les compagnies cinématographiques, les maisons d'édition et de librairie.

Le rapport de la commission, dite des communautés britanniques, propose la nomination immédiate d'une commission composée d'une part, d'agents du ministère des Affaires étrangères, et, d'autre part, de fonctionnaires du ministère de l'Instruction publique, chargée d'établir la liste des établissements à créer. Cinq sous-commissions devront s'occuper de l'Amérique latine; de l'Extrême-Orient; de la Turquie, du Levant et de l'Égypte; de l'Europe occidentale et du Maroc; de l'Europe centrale et des Balkans. Dès immédiatement, l'on verra à « soigner » spécialement l'Amérique du Sud, la Chine, l'Égypte, Constantinople et les pays Scandinaves.

Mais, dira-t-on, où voyez-vous là-dedans que nous soyons menacés; il n'est même pas question de nous? Minute. L'Angleterre est trop soucieuse de l'opinion américaine, trop évidemment intéressée à ce qu'elle lui soit aussi favorable que possible, — que l'on songe à la thèse pan-anglo-saxonne — pour ne pas prendre les mesures les plus appropriées, et les moyens les plus efficaces d'influencer cette opinion par la diffusion à grand rayonnement du point de vue anglais, dans tous les domaines. Aussi s'est-on préoccupé de l'Amérique du Nord qui fera l'objet d'un statut spécial. C'est assez dire que le Canada, pas plus que les États-Unis, ne sera oublié. Nos voisins seront « travaillés » à fond, et même si l'on devait négliger le Canada, ce qu'il serait ridicule de croire, nous subirions forcément l'influence de cette propagande par suite de notre voisinage avec la république américaine. Mais quand on voit l'Angleterre s'atteler à une besogne d'expansion et de pénétration intellectuelle et morale qui pourvoit au recrutement

d'un corps enseignant spécial pour l'étranger; à la fondation de nombreuses bibliothèques, à la création d'une réplique de l'Alliance française, à l'envoi de missions scientifiques, à l'attribution de bourses universitaires, de subsides aux instituts techniques, archéologiques, pédagogiques, bibliographiques etc; quand on voit l'Angleterre songer à établir des expositions permanentes, à négocier des traités avec les éditeurs pour assurer la diffusion de la production intellectuelle anglaise, à subventionner des compagnies cinématographiques, à doter des organismes destinés à favoriser l'emploi des publications et des méthodes techniques anglaises; quand on voit l'Angleterre décidée à utiliser les sociétés patriotiques, les hôpitaux, les institutions de charité, les associations de *boy-scouts* pour fins de propagande; à subventionner les chambres de commerce, à accorder des facilités postales aux associations ayant pour but d'augmenter à l'étranger le prestige anglais; à approprier des fonds spéciaux à la disposition des services diplomatiques et consulaires pour la commémoration, partout, de toutes les grandes dates de l'histoire anglaise, et décréter que dans les pays balkaniques, et d'abord à Sofia, des instituts anglais seront établis, qu'au Caire un établissement d'études orientales richement doté sera fondé, que les écoles d'archéologie du Caire, d'Athènes, de Rome et de Jérusalem devront servir le gouvernement anglais dans son œuvre d'anglicisation mondiale, quand on voit tout cela, il ne paraît pas permis de croire que le Canada sera négligé et la province de Québec oubliée.

Il n'est point exagéré de dire, croyons-nous, qu'à cause de la proximité des États-Unis, le Canada sera l'objet d'une attention toute particulière de la part des autorités britanniques, et que la province de Québec par suite de son importance dans la Confédération et du fait surtout qu'elle est

française, et partant, moins accessible à l'emprise anglaise, recevra, on peut en être assuré, un traitement *de faveur*, si l'on peut dire. Et voilà ce qui nous semble devoir constituer pour la pensée française en Amérique une dangereuse menace. A toutes les forces existantes d'anglicisation latente, viendra s'ajouter la poussée méthodique d'un instrument de pénétration anglifiante perfectionné. D'une part, la finance et l'industrie anglaises, si l'on n'y met obstacle par l'éducation économique de notre peuple et par la sauvegarde de ce qui nous reste encore des ressources naturelles du patrimoine national, affermiront davantage de jour en jour la suprématie économique de l'anglo-saxon sur la terre québecquoise, et, d'autre part, la puissance de rayonnement que l'on imprimera dans le monde entier et surtout chez nous à l'idée britannique sous toutes ses formes, commencera par diminuer le prestige de la civilisation française en masquant l'influence intellectuelle et morale de la France, et finira par dénationaliser nos cerveaux en assurant l'hégémonie de la pensée anglaise sur toute pensée canadienne et française.

Cela ne se fera ni en un jour, ni brutalement. La grandeur du but que se propose Albion, les moyens qu'elle veut employer, l'or qu'elle est prête à dépenser pour y atteindre, la richesse de la documentation qu'elle a amassée à cette fin, le personnel qu'elle veut mettre sur pied indiquent suffisamment qu'il s'agit d'une œuvre de longue haleine, et que toutes les ressources d'une psychologie avertie et d'une diplomatie déliée seront mises en œuvre pour ne froisser aucune susceptibilité, ne blesser aucune fierté, pour flatter, même, au besoin, certaine sensibilité, afin de mieux agir et plus profondément sur les esprits, en créant autour d'eux ce que l'on pourrait appeler une atmosphère de suggestion. C'est en somme l'annexion lente, indirecte, mais

sûre de notre mentalité française à la culture anglaise. Jusqu'ici nous n'avions été dominés — à quel prix, nous le savons trop, hélas, — que par la finance anglo-saxonne; dorénavant nous le serons par tout le poids de l'orgueil national anglais pesant sur nous de tous ses moyens d'influence intellectuelle et morale.

Nous ne voudrions pas prolonger inutilement cet article en insistant sur la nécessité pressante qui nous fait une obligation de renforcer tous nos organismes de défense. La magnifique série d'articles publiés ici même sous le titre « Comment servir », nous a enseigné en même temps « pourquoi servir ». Une raison de plus, la menace nouvelle que nous voyons poindre, s'ajoute à toutes celles que les collaborateurs de l'*Action française* ont mises en lumière. Mais pourquoi, en terminant, ne poserions-nous pas une simple question ? Puisque nous manquons de cette aristocratie de la pensée qu'on appelle une élite, on la réclame trop de tout côté pour qu'elle existe, est-ce bien le temps alors même que la tête de notre nationalité est si peu pétrie d'esprit et de culture vraiment française, de perpétuer le gaspillage d'intelligence auquel nous nous sommes livrés depuis trente ans, en livrant le cerveau des masses, dès l'école primaire, à une culture étrangère sous le fallacieux prétexte qu'il « nous faut plus d'anglais ? »

Louis-D. DURAND.

LE PROBLÈME ÉCONOMIQUE

NOTRE CONSULTATION DE 1921

Ceux qui ont lu l'*Économie nouvelle* de Georges Valois, se rappellent le rôle souverain assigné à la doctrine, par l'économiste, dans le relèvement actuel de la France. « Au commencement de toutes choses est le Verbe, écrit-il! L'action prend la direction que lui donne l'esprit... Vous voulez refaire un État, restaurer une nation ? Faites appel aux puissances de l'esprit ».

L'économiste n'a fait là que rappeler un principe de sagesse élémentaire. Toujours l'esprit doit illuminer la volonté, la lumière précéder et guider l'action. Et nul ne devrait le savoir mieux que nous dont l'action collective abandonnée si longtemps à de faux guides s'est dépensée sans but défini, dans des directions anarchiques, faute d'une doctrine qui, de haut, eut tout coordonné.

Mais quelques-uns penseront que la vieille erreur a assez duré, qu'elle ne doit pas être continuée à l'heure surtout où les chocs que nous subissons, déterminent dans notre vie des transformations inattendues. Et pour en venir sans plus au point, que ferons-nous en face des inconnus que pose soudain pour notre race le problème économique ? D'une part, la vieille sagesse nous en avertit : un jeune peuple comme le nôtre doit être économe d'expériences hasardeuses; il ne doit aller de l'avant qu'à bon escient, soucieux de ne jamais perdre inutilement une seule de ses forces, une seule heure de sa vie. François-Xavier Garneau nous l'avait déjà dit, à la fin de son histoire, avec la gravité d'un sage : « C'est aux grands peuples à faire l'épreuve des nouvelles théories... Pour nous, une partie de notre force nous vient de nos traditions ». Hélas ! les enseignements de

l'histoire sont bien faits pour nous rendre circonspects : presque toujours, la richesse, l'opulence fut le germe de mort introduit dans la vie d'un peuple. Et comment notre idéalisme latin pourrait-il ne pas redouter le prochain avenir, quand déjà toutes les puissances de la civilisation ambiante ne nous inclinent que trop au culte des forces matérielles ? Tous les jours, n'avons-nous point, sous les yeux, le spectacle lamentable de beaucoup trop de nos compatriotes pour qui l'avènement à la fortune s'est accompagné d'une décadence familiale et d'un reniement total ou partiel de l'idéal catholique et français ?

Et cependant nous ne pouvons échapper à ces faits impérieux : la guerre économique existe; elle se fait sur tous les points du monde. C'est la guerre qui ne connaît ni les trêves, ni les armistices. Elle se fait au milieu de nous; elle se fait contre nous. Chaque fois qu'une partie de notre patrimoine nous échappe; chaque fois que, mal administré, les rendements en subissent des baisses; chaque fois que le sol québecquois fructifie pour d'autres que pour nous; que nos épargnes, nos capitaux s'en vont vers des réservoirs qui se déversent ensuite à l'étranger; chaque fois que nous nous laissons devancer par des rivaux, que, sous la concurrence ennemie, succombe une de nos institutions, chaque fois ce sont des batailles que nous perdons. La guerre économique, elle s'annonce chez nous, plus serrée, plus brutale que jamais. « On peut dire, écrivait un jour le géographe Reclus, que le développement de l'humanité est inscrit d'avance, en caractères grandioses, sur les plateaux, les vallées et les rivages de nos continents ». Ces caractères grandioses n'échappent point d'ordinaire aux grands aventuriers de la finance. Notre province a trop de richesses et de trop belles; les grandes convoitises se sont tournées vers elle. Et le problème n'est plus de savoir si ces ressources seront exploitées,

mais si elles le seront par nous et pour nous, ou par des étrangers et contre nous. Le choix ne nous est plus laissé: puisque la bataille est déjà engagée, que des positions sont déjà perdues, nous avons à nous défendre contre la puissance abominable de l'or qu'aucun principe ne domine, qu'aucun pouvoir ne veut maintenir dans ses limites. Nous avons à choisir ou de redevenir les maîtres chez nous ou de nous résigner à jamais aux destinées d'un peuple de serfs.

En face d'une telle situation, qui pourrait bien ne pas comprendre la nécessité d'une doctrine, à tout le moins de quelques directives, pour guider l'effort de notre peuple, pour décider la manœuvre libératrice? N'est-ce pas l'initiative urgente, et, avant toute chose, n'avons-nous pas besoin de libérer nos esprits d'idéologies fausses et dangereuses? C'est bien dans notre province qu'on dénonce encore le provincialisme, alors que, partout ailleurs en ce pays, les intérêts matériels de la confédération ne se discutent plus que selon les intérêts des sections et des groupes. C'est encore chez nous que l'on s'en va redisant que les affaires n'ont rien à voir avec le patriotisme, alors que, sur tous les terrains de la lutte économique, sévit contre nous le patriotisme des affaires. Qui dira, également jusqu'à quel point nos esprits dirigeants ne sont plus dominés par les erreurs de l'économie libérale, par la théorie funeste du « laisser-faire, du laisser-passer », comme si quelque parcelle des activités humaines pouvait échapper aux lois souveraines de l'ordre moral et que, dans l'ordre économique, l'État fût délié de ses obligations positives?

La gravité particulière de cette situation a déterminé l'*Action française* à l'initiative qu'elle expose aujourd'hui. Elle a fait appel à quelques-uns de ses amis, spécialistes en matière économique; elle leur a demandé l'élaboration d'un programme de défense et d'action, non plus général et

abstrait, mais concret et réaliste, inspiré d'une doctrine large et sûre, fondé non point sur les intérêts de quelques mandarins de la finance et de la politique, mais appuyé sur la vérité de nos conditions et de notre vie, sur notre situation géographique, sur nos hérédités ethniques, sur les aspirations supérieures de notre race. Le programme au complet se développera en douze chapitres qui paraîtront l'un après l'autre dans les prochaines livraisons de la revue. Nous donnons ici la liste de nos collaborateurs et le sujet de leurs études dans l'ordre logique qui sera celui de la publication :

Édouard Montpetit, *L'indépendance économique des Canadiens français;* Antonio Perrault, *Le problème économique et nos intérêts moraux;* Olivar Asselin, *Les imperfections de notre organisation économique;* Émile Miller, *Les ressources du Québec;* Anatole Vanier, *Notre agriculture;* Georges Pelletier, *Notre industrie;* Beaudry-Leman, *Nos maisons de crédit;* Omer Héroux, *Mutuelles et assurances;* Léon Lorrain, *Le commerce canadien-français;* Henri Laureys, *Notre enseignement commercial et technique;* Dr Ernest Gendreau, *Notre enseignement scientifique supérieur;* Abbé Lionel Groulx, *Conclusion de l'enquête.*

Nous ne voulons plus que fixer ici quelques-unes des idées directrices de ce programme d'action économique.

Il nous a fallu partir de ce point que les Canadiens français doivent être les maîtres au moins dans leur province et que, sous peine d'être à jamais une race ancillaire, ou de renoncer, comme personnalité ethnique, à la propriété d'un territoire, ils ne peuvent abandonner à d'autres l'administration de leur sol et de ses richesses. Le droit de la conquête, pensons-nous, ne saurait s'étendre jusqu'à l'ordre économique, et, sur ce sol qui fut pendant trois cents ans la propriété de leurs pères, les Canadiens français gardent,

à tout le moins, un droit d'aînesse. En conséquence le territoire du Québec ne peut être considéré comme un territoire vacant, ouvert à l'enchère cosmopolite, mais comme un territoire français qui doit fructifier pour une race française. Est-ce à dire qu'il faille fermer nos portes et repousser sans plus le capital étranger ? Non pas. Mais, il convient de l'accepter comme une aide, non comme un instrument de désordre et de domination. Aucun motif, aucune doctrine ne justifierait d'abandonner à ces capitaux une puissance tellement prépondérante qu'ils pussent ensuite dicter la loi à toute notre vie économique et politique, en maîtres absolus. Leur influence ne dut-elle pas aller jusqu'à ce point, ce serait néanmoins une illusion d'espérer de capitalistes étrangers, sans racines dans notre province, sans affinités avec nos institutions et notre idéal, qu'ils ne cèdent pas à la tendance de servir leurs fins propres, leurs ambitions individualistes, sans se préoccuper du bien général d'un peuple où ils n'apercevront qu'un réservoir de serfs à exploiter. Et pourtant ce ne doit pas être uniquement pour édifier la fortune des autres, que nous avons gardé intacte l'armature de notre état social, que nos ancêtres nous ont légué l'admirable héritage de leurs vertus et que notre main-d'œuvre et nos organisations ouvrières offrent les plus hautes garanties de moralité et de stabilité.

Nos collaborateurs devaient cependant lever les yeux plus haut que l'intérêt strictement national. Nous l'avons dit, dès le début : un programme d'action économique se rattache étroitement à des problèmes d'ordre moral. L'action économique, n'étant pas une fin, ne saurait absorber toutes les activités d'un peuple, ni prendre la première place dans ses pensées. Un programme de cet ordre qui veut être bienfaisant et sainement réaliste, doit donc tenir compte de l'équilibre et de la subordination des choses.

Trop de fois, dans cette Revue même, nous avons affirmé la hiérarchie des problèmes, pour oublier cette vérité, à l'heure où elle s'impose plus que jamais. A quoi nous servirait d'être les vainqueurs de la lutte économique, si nous devions être les vaincus de la richesse ? Et c'est pourquoi, dès le début de nos études, dans l'article qui lui a été confié, M. Antonio Perrault viendra démontrer la subordination de notre effort économique à nos intérêts intellectuels et moraux. Ce point de doctrine, avons-nous besoin de le dire, reviendra de lui-même dans les autres études, comme un *leit-motiv*, un principe directeur.

Dieu nous garde d'une orientation qui subordonnerait le spirituel au matériel et commencerait par nous jeter en dehors de l'ordre latin. On le sait : nous ne sommes pas de ceux qui font aller de pair la conquête économique et l'anglicisation de notre enseignement et qui veulent voir dans celle-ci la condition de celle-là. De toutes les études de nos collaborateurs, ils nous prient de le dire, il se dégagera, au contraire, une exhortation à la fierté de race, à la confiance en nous-mêmes, à la fécondité d'un effort qui prendra son point d'appui en nos vertus profondes. M. Henri Laureys y exhortera plus que les autres, en plaidant pour les méthodes de notre haut enseignement commercial resté d'aspirations si profondément françaises et qui a été, en ces derniers temps, le plus bel acte de foi aux suffisances de notre génie ethnique.

Que nos amis se rassurent : nous ne voulons faire de la richesse matérielle que le fondement de notre supériorité intellectuelle et morale. Mais, diront peut-être quelques-uns, un peuple qui veut aspirer aux plus hautes formes de la vie, doit assurément se pourvoir d'une certaine somme de bien-être matériel. Mais, comment empêcherez-vous que l'Économique ne le domine trop entièrement ?

C'est ici que gît la grande difficulté. Mais tout de suite, qu'on veuille bien l'observer : ce n'est pas un appel à la constitution des grandes fortunes, une invite à la conquête de la même opulence pour tous que l'*Action française* adresse à nos compatriotes. La liste de nos sujets d'études l'indique suffisamment : C'est une exhortation à l'effort collectif et ordonné; c'est un appel à chacun de faire tout son devoir à son poste, c'est une invite à la collaboration de tous les facteurs pour le triomphe de l'indépendance commune et pour l'acquisition du bien-être par chacun.

Certes, nous ne croyons point que, pour tout cela, les organes de direction puissent jamais abdiquer leur rôle au milieu de nous. Comme notre peuple aura eu besoin d'être éclairé à ce moment-ci de son évolution et à tous les tournants de son passé, toujours il importera qu'il soit guidé dans l'organisation de sa vie. Toujours à une nation catholique et française, il faudra continuer de montrer une destinée qui « dépasse le boire, le manger, l'hygiène, le charbon, la mécanique et tous les désirs médiocres, au milieu desquels notre démocratie voudrait enfermer tout l'horizon de l'homme », ainsi que l'écrivait récemment M. Robert Vallery-Radot. Jamais il ne faudra cesser de croire et de redire que la civilisation s'exprime avant tout dans les monuments intellectuels, dans la pureté et la gravité des mœurs, dans les harmonies de la justice et de la charité sociales, dans la souveraineté reconnue des finalités supérieures. Toujours il sera nécessaire de proclamer qu'un peuple perd sa peine et son existence qui cesse d'être le peuple de sa vocation, l'exécuteur de la pensée divine sur lui. Et que les constructeurs de notre avenir matériel ne perdent point de vue le caractère essentiellement pratique d'une telle prédication. L'auteur de l'*Économie nouvelle* leur dirait ici encore : « L'expérience révèle que l'homme et

ıs peuples n'agissent et ne travaillent à la prospérité de leurs nations que s'ils sont soulevés par une vision d'avenir, qui donne à leur action une autre fin que celle de la seule prospérité... Hommes et peuples désirent l'effort qui les élève au-dessus d'eux-mêmes lorsqu'il croient que l'action à laquelle ils participent, s'exécute dans le sens du mouvement, de l'ordre universel ».

Lionel GROULX, *ptre*

NOS SOUHAITS

Nos lecteurs recevront le présent numéro de l'*Action française* aux approches du jour de l'an. Nous en profitons pour faire à tous nos meilleurs souhaits de Bonne et heureuse année. Que sera ce 1921 qui va poindre? Pour une bonne part, ce que nous aurons décidé de le faire, avec l'aide de Dieu. Bien des points noirs s'élèvent à nos horizons et inquiètent nos meilleurs esprits. Souvenons-nous de faire vaillamment notre besogne de bons patriotes. Souhaitons-nous, à la fin de cette année prochaine, de retrouver notre race plus forte, plus éveillée au sentiment de ses devoirs, notre langue plus respectée, non seulement par nos ennemis mais par nous-mêmes, nos œuvres de défense nationale mieux comprises et mieux aidées. Quand nous aurons fait notre devoir, Dieu fera le reste.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Services gouvernementaux

Nous avons raconté naguère de quelle façon injuste le ministère des Postes traitait la langue française. Il nous aurait été agréable de constater et de signaler une pratique plus équitable dans les autres services gouvernementaux. Les faits ne nous le permettent pas. On dirait au contraire que quelque mauvais génie s'évertue par mille tracasseries, par mille retards, à reléguer au dernier plan l'une des deux langues officielles du pays. A l'heure où le premier ministre du Canada proclame bien haut son estime de notre race et son respect pour nos droits, cette attitude de ses subordonnés est vraiment étrange. Faut-il croire que ces déclarations sonores ne sont que de vaines paroles : *aes sonans?*

Voyons plutôt. A la session de 1919 le Parlement fédéral adopte une loi sur les faillites qui modifie sensiblement la législation alors en vigueur. Une proclamation du conseil des ministres, datée du 31 décembre 1919, avertit le public que cette loi sera appliquée dès le 1er juillet suivant. De fait, le 30 juin, les nouvelles formules sont distribuées.

De retards en retards

D'après notre constitution, la loi doit être publiée dans les deux langues. Notre gouvernement va-t-il se conformer à cette obligation? Oui... et non. Il publiera en effet et le texte français et le texte anglais, mais celui-ci avant même que la nouvelle législation entre en vigueur, et l'autre plus de deux mois après, alors que bon nombre d'avocats ont été obligés, faute de mieux, de se procurer le texte anglais...

Qu'on ne m'accuse pas d'exagération. J'ai là, sous les yeux, la lettre d'un membre éminent du Barreau canadien. Il écrit à Ottawa pour obtenir la version française en septembre, puis de nouveau en octobre, et chaque fois on lui répond : elle n'est pas encore prête. Il ne l'a reçue qu'en novembre. Combien n'ont pas attendu, n'ont pas pu attendre, et ont acheté le texte anglais. Conséquence : le texte français paru en retard sera peu demandé, et nous entendrons dire un jour ou l'autre: « A quoi bon cette dépense supplémentaire? Les Canadiens français ne se soucient guère d'avoir un texte dans leur langue. Quelques-uns seulement l'achètent ! »

A la gare du Canadien-Nord

Autre exemple. A la nouvelle gare du Canadien-Nord (chemin de fer du gouvernement), rue Lagauchetière, à Montréal, les inscriptions ne manquent point. Il y en a plusieurs imprimées en gros caractères sur les murs. C'est excellent. On sait ainsi de quel côté aller, où s'adresser, etc. Mais pourquoi diantre sont-elles toutes en anglais? *Sleeping, dining and parlor car dept.— Men's waiting room.— Parcel and baggage room. — Smoking room. — Train arrival Bulletin. — To trains. — To offices. — In — Out.*

Une pancarte récemment affichée, indiquant les heures de quelques trains et écrite à la main, est la seule inscription française. Et cependant les voyageurs de notre langue sont nombreux sur cette ligne. L'autre jour, le train qui nous menait de Cartierville à Montréal ne contenait que des Canadiens français. Est-ce là pratiquer l'égalité des deux langues reconnue par la loi?

Circulaires et envois postaux

Grâce à de nouvelles et énergiques représentations le ministère des Postes paraît vouloir s'améliorer. Il vient d'adresser aux différentes revues des circulaires. Celles que nous avons reçues sont doubles : une feuille française et une feuille anglaise. Louable effort dont nous prenons bonne note. Il appelle cependant une réserve. Nous n'avons pas d'objection à ce bilinguisme pourvu qu'il soit également appliqué dans les autres provinces. Or nous doutons fort que le *Free Press* ou l'*Orange Sentinel* aient été favorisés, avec le texte anglais, d'un texte français. Pourquoi encore un coup cette différence de traitement?

On ne nous accusera pas de partisannerie si nous ajoutons que même notre gouvernement provincial n'est pas exempt de fautes sous ce rapport. Les chèques de son trésorier ont déjà été signalés. Nous en avons vu quelques-uns dernièrement. Ils étaient complètement en anglais. On nous montrait en même temps plusieurs envois de l'Annuaire statistique. Ils portaient à côté de l'adresse du destinataire, ces mots imprimés en gros caractères : *Statistical Year Book*. Fait grave : cet annuaire est expédié non par la Trésorerie mais par le Secrétariat provincial.

Pour nos banques

On voit qu'il faut lutter, lutter encore, lutter toujours. Quelques-uns heureusement le comprennent et ne reculent point devant les interventions nécessaires. Je veux relever le geste d'un excellent patriote de *Clarke City*, sur la

Côte Nord. Une librairie française d'Avignon lui avait envoyé une traite par l'intermédiaire d'une banque anglaise. Il se hâta de la retourner, puis écrivit cette lettre au libraire :

« Je viens de retourner une traite libellée en anglais. Cette traite était présentée par une banque anglaise. Je l'aurais certainement acceptée si elle était venue d'une banque canadienne-française : Hochelaga, Provinciale ou Nationale. Cette dernière a une succursale à Paris, 14 rue Auber, et se fait une spécialité de ces sortes de transactions. Les Français devraient passer par ces banques quand ils font affaire avec des personnes françaises, surtout lorsque ces personnes demeurent dans la province de Québec. La banque Royale de Québec va me renvoyer ma traite rédigée en français, comme je le lui ai demandé, et j'en profiterai pour lui rappeler que la langue française doit être respectée non seulement dans cette province mais par tout le Canada. Que les Français de France nous aident ! Nous luttons pour eux et pour nous ! »

Le bonhomme Noël

Je trouve aussi dans mon courrier une lettre circulaire invitant les Chevaliers de Colomb à envoyer leurs enfants fêter le bonhomme Noël dans les salles du Conseil Lafontaine. Ce sera, y lit-on, « une fête essentiellement canadienne-française dont le but principal est de récréer les petits sans doute, mais qui s'applique aussi à faire renaître, avec force et vigueur, une tradition essentiellement canadienne-française, en substituant au vieux boche *Santa Claus* la belle figure enneigée du Bonhomme Noël. »

Si, comme le notait Mgr Latulippe dans notre dernière livraison, la vraie tradition canadienne-française, celle à laquelle il faut avant tout tenir, c'est la venue de l'Enfant Jésus au foyer, les mains chargées de bienfaits, il n'en reste pas moins vrai que l'initiative du Conseil Lafontaine marque un progrès dans nos mœurs. Je ne forme qu'un souhait : que le bonhomme Noël ne ressemble pas comme un frère — ainsi qu'il arrive souvent — au grotesque Santa Claus. Le changement de nom serait peu de chose, s'il n'entraînait un changement de physionomie, si on ne reconnaissait dans le populaire bonhomme un personnage céleste envoyé, comme le veut la tradition, par l'Enfant Jésus pour récompenser les enfants sages.

Pierre HOMIER

29 novembre 1920.

"EN MOCASSINS"

Le livre qu'a publié sous ce joli titre M. l'abbé Arthur Guindon, p.s.s., instruit et plaît.

L'auteur y étudie l'âme des premiers habitants de l'Amérique du Nord. Deux races se partagent ce vaste continent à l'arrivée des Visages-Pâles : la race Huronne-Iroquoise et la race Algonquine. La première est fière, énergique, cruelle par entraînement, par politique et par religion. Elle est sédentaire, s'adonne aux arts et est admirablement organisée. Nos démocraties actuelles trouveraient profit à étudier le fonctionnement des Conseils de ces barbares. La race Huronne-Iroquoise est intelligente et forte. La conception d'une vaste confédération qui groupera toutes les tribus nomades du continent, le démontre suffisamment. Et les Hurons-Iroquois mirent à l'exécution de ce plan toute leur âme farouche, tenace. Fêtes publiques, éloquence, guerres concourent à ce grandiose projet. M. l'abbé Guindon ne nous donne-t-il pas ici la clef du mystère des massacres sans nombre qui ont teint de sang les permières pages de l'histoire de la Nouvelle-France ?

Mais autant la race Huronne-Iroquoise est énergique, intelligente, tenace, et cruelle, autant la race Algonquine est molle, insouciante, superstitieuse et impuissante à s'organiser. L'Algonquin mène une vie nomade. Il va où le poussent les migrations des bêtes à plume ou à poil qui font sa nourriture et son commerce. Il excelle dans les industries domestiques et dans la traite avec les *Blancs*. Les guerres qu'il dut subir l'ont rendu cruel. Le contact avec les Européens l'a tué moralement et physiquement. Il est sensible aux beautés de la nature et son imagination

vive a créé des légendes où l'originalité le dispute au merveilleux et à la poésie.

L'Algonquin : c'est l'être où le cœur domine; l'Iroquois c'est l'être où la raison l'emporte. Tous deux sont les amis intimes de M. l'abbé Guindon. Chaussé de mocassins, il s'est assis à leurs Conseils; il a pris part à leurs excursions de chasse ou de pêche. Psychologue sûr, sinon profond et original, il a pénétré l'âme indienne, et il a mis en relief ses traits caractéristiques : il nous instruit, en vulgarisant les abondants travaux de savants Américanistes.

Il nous plaît, surtout dans la seconde partie de son ouvrage. Il faut lire ses essais, en prose et en vers, sur les mythologies indiennes. Ce sont les pages les plus originales du livre. M. Guindon les a écrites avec son cœur. Et je crois même qu'il les a vécues et chantées, en mocassins, quelque part sur les bords des lacs Windigo, des Deux-Montagnes ou Abitibi.

L'auteur a de l'imagination qui lui fournit de belles conceptions, des images en abondance, des tableaux vrais. Qu'on s'arrête un instant devant quelques-unes des illustrations, compositions de M. Guindon lui-même, qui enrichissent le volume : on y trouvera de la poésie, du grandiose, du pittoresque, de la vie. Qu'on relise ces strophes sur le Windigo :

Je suis le Windigo, ne crains ni dieux ni diables,
Et marche par les bois, la tête dans les cieux.
J'ai mauvais œil; mon souffle effarouche les sables;
Ma main distraite arrache, en passant, des érables;
Et je traîne le vent que fouettent mes cheveux.
. . . . . .

M. l'abbé Guindon sait rendre aussi les sentiments délicats et tendres; il sait peindre les choses vaporeuses ou éblouissantes. Je cite la chanson de la Mouche-à-feu, dont le fond est emprunté à une ronde sauvage :

Fraîche est l'herbette
Près du lac bleu;
La danse est prête :
Viens, mouche-à-feu.

L'aile embrasée,
Fuit le soleil;
Sur la rosée
Vient le sommeil.

Ouvre ton aile
Qu'on ne voit pas;
Blanche étincelle,
Conduis nos pas.

La nue est sombre,
Tranquille est l'eau,
Vole dans l'ombre.
Petit flambeau.

L'étoile brille
Sur ton corset,
Légère fille
Du feu-follet.

De tige en tige,
Voyage, luis
Danse et voltige,
Flamme des nuits.

L'auteur aime la nature canadienne, et dans la nature, les paysages pittoresques. Il s'est fait une âme indienne. Il voit des manitous dans les pinières et dans les grottes. Rien de surprenant si ses descriptions sont tourmentées, vaporeuses, mélancoliques, ses lacs, toujours en tempête, ses rochers et ses montagnes, farouches et hantés. A tant cousiner l'âme indienne il aime les longs récits des soirs d'orage au coin du feu des wigwams.

M. l'abbé Guindon écrit une langue généralement correcte, très vivante, trop abondante. Il annonce un autre volume, en vers, intitulé : *Aux temps héroïques.* « En mocassins », n'est donc qu'un premier essai.

Émile Dubois, *ptre*
Séminaire de Sainte-Thérèse.

LES LIVRES

Chez nos frères les Acadiens, par l'abbé Émile Dubois—*Bibliothèque de l'Action française*, 75 sous.

Aux vacances de 1918, M. Dubois a su utiliser ses loisirs de professeur par un pèlerinage historique au pays d'Évangéline : ce qui nous a valu l'élégant volume que nous avons entre les mains. Le voyageur a visité tous les lieux illustrés par les armes françaises et acadiennes et tous les groupements qui ont survécu ou se sont reformés, après les événements tragiques du XVIIIe siècle. Il se dégage de son récit une grande leçon d'énergie et d'espérance, et les pages intitulées : la Revanche, comptent parmi les mieux venues du volume.

— L'auteur a voulu tempérer l'austérité d'une histoire révoltante, par des descriptions, des études de mœurs, des remarques philologiques : il a bien fait. Ce souci de l'art l'a heureusement servi, car la prise de Port-Royal et l'ignoble embarquement de Grand-Pré, par exemple, prennent un relief nouveau, par leur voisinage avec une description gracieuse et très littéraire des lieux où ils se sont passés.

—L'histoire de l'Acadie française est une sorte de mystère, angoissant comme l'existence du mal dans le monde, et dont l'explication remonte à des causes très lointaines que nous ne comprenons pas toutes. L'effroyable destinée de ces familles a l'air d'un châtiment : elle n'en est pas un cependant, puisque l'histoire témoigne des exceptionnelles qualités morales et chrétiennes de ce peuple. L'Acadie a-t-elle été la victime pure, choisie pour le sacrifice, gage de la survivance française en Amérique ? Est-ce elle qui a mérité aux Latins de vivre chez eux sur ce continent nouveau ? On peut le croire.

—Et si cela est, quelle admiration et quelle reconnaissance ne devons-nous pas à nos frères Acadiens ! Sans doute, notre histoire et la leur, ne sont pas la même, — ainsi que le précise l'abbé Lacroix dans sa préface, — mais si nos deux rameaux ont poussé côte à côte sans se mêler, le tronc français dont nous sortons est unique, et dans l'avenir nous sommes certainement solidaires.

—Ce livre d'une lecture rapide et instructive, fera beaucoup pour rapprocher comme il convient nos deux familles parentes.

Louis Deligny.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

Il nous reste, en ce numéro, une petite page pour condenser bien des choses.

Nous adressons, dans notre mot d'ordre, un pressant appel à tous nos amis. Nous voudrions obtenir que l'*Action française* fut lue par nos compatriotes pour le moins autant que certains magazines américains. Déjà de précieux encouragements nous parviennent. La jeunesse des collèges se propose d'utiliser ses vacances du jour de l'an à battre les villes et les campagnes pour recruter des abonnements. On s'y est mis avec enthousiasme au collège Sainte-Marie, au collège de Montréal, au séminaire de Saint-Hyacinthe, au séminaire de Sherbrooke. On fera de même à l'Université d'Ottawa où 18 élèves viennent de nous envoyer leur abonnement. Chaque courrier nous apporte de nouvelles adhésions. Que nos amis en prennent note : il y a un peu partout, une foule de braves gens qui n'attendent que d'être sollicités pour s'abonner à une revue de direction et de defense nationale comme l'*Action française*. Que nos lecteurs actuels commencent eux-mêmes par solder leur abonnement qui doit être renouvelé, sans faute, avec le numéro de décembre.

Nos directeurs dirigent eux-mêmes, à l'heure actuelle, toute la campagne d'abonnement. Quelques-uns d'entre eux ont fait davantage. Ils ont commencé une campagne de propagande par la conférence que nous développerons au cours de l'hiver. Le Dr Gauvreau parlait récemment d'action française à Saint-Édouard, à la Pointe Saint-Charles, et à la Salle de l'École Sainte-Madeleine du Sault-Récollet. M. l'abbé Groulx parlait de son côté, de la même œuvre, au collège Sainte-Marie et au cercle littéraire Jeanne d'Arc de la paroisse Sainte-Catherine de Montréal.

Jacques Brassier.

TABLE DES MATIÈRES

(année 1920)

JANVIER—

Comment servir — *L'agriculture*, (Jos.-E. Caron, ministre de l'agriculture).... 3
Philippe Landry, (R. P. Théophile Hudon, s.J.)..... 8
La Conférence sur l'éducation, (R. P. Adélard Dugré, .J.)..... 19
Notre hommage au Devoir, (abbé Lionel Groulx)..... 28
A travers la vie courante, (Pierre Homier)..... 34
Journaux, livres et revues — Les « Silhouettes paroissiales » du P. Louis Lalande, s.J., (Alphonse de Grandpré, C.S.V.)..... 38
*La Vie de l'*Action française, (Jean Beauchemin)..... 43
Partie documentaire — L'oraison funèbre de M. Landry par Mgr Latulipe..... 44

FÉVRIER—

Comment servir — *L'instituteur*, (C.-J. Magnan)..... 49
Patriotisme et affaires, (François Vézina)..... 57
Le Syndicat catholique et national — Ses avantages — (abbé Edmond Lacroix) 64
Chronique d'Art, (abbé Olivier Maurault, p.s.s.)..... 71
A travers la vie courante, (Pierre Homier)..... 79
*La vie de l'*Action française, (Jean Beauchemin)..... 83
Tribune de nos lecteurs — Une soirée d'action française..... 85
La Ligue des Droits du français — Rapport annuel (Anatole Vanier)..... 88
Partie documentaire — The language question, par Mgr McNeil..... 92

MARS—

Comment servir — *Les professions libérales*, (Antonio Perrault)..... 97
Notre université, (Amédée Monet)..... 112
Simple mise au point (La Rédaction)..... 117
Blanche d'Haberville, (Joyberte Soulanges)..... 121
Chronique littéraire — Le régionalisme et l'*Action française* — (François Hertel) 124
A travers la vie courante, (Pierre Homier)..... 141
*La vie de l'*Action française, (Jean Beauchemin)..... 144

AVRIL—

Comment servir — *L'Artiste*, (Arthur Laurendeau)..... 145
Marguerite Bourgeoys, (abbé Lionel Groulx)..... 158
*Un appel de l'*Action française..... 167
La fête de Dollard, (*L'Action française*)..... 168
La langue du commerce, (R. P. Adélard Dugré, s.J.)..... 170
Concours d'Art dramatique..... 178

A travers la vie courante, (Pierre Homier) 180
Canada et Québec, (Père C.-A.-M. Paradis) 182
Journaux, livres et revues — Soyons mieux ce que nous sommes (Aimé Dion) 186
Tribune de nos lecteurs — Le miracle canadien 188
*La vie de l'*Action française, (J. B.) 190
Partie documentaire — Le traité bulgare et la protection des minorités 190

MAI—

Comment servir — *Les Voyageurs de Commerce*, (J.-A. Bernier) 193
Propos du 24 juin, (Joseph Gauvreau) 207
Bilinguisme à l'école primaire, (abbé Philippe Perrier) 215
Le « Cours d'histoire du Canada » de M. Chapais, (abbé Émile Dubois) 225
A travers la vie courante (Pierre Homier) 235
*La vie de l'*Action française, (Jean Beauchemin) 238

JUIN—

Comment servir — *L'ouvrier*, (Alfred Charpentier) 241
Après cinquante ans (Mgr Arthur Béliveau 254
Le rôle du Gouvernement provisoire — A propos du cinquantenaire de l'entrée des Terres de Rupert et du Nord-Ouest dans la Confédération canadienne, (Noël Bernier) 266
Américanisation et Action française (abbé Georges Duplessis) 274
Chronique d'Art, (Louis Deligny) 282
A travers la vie courante, (Pierre Homier) 286

JUILLET—

Comment servir — *Les mères*, (Fadette 289
Lendemains de conquête, (Antonio Perrault) 304
« *Canada* » — Origine et étymologie de ce mot, (Père C.-A.-M. Paradis) 317
A travers la vie courante (Pierre Homier) 322
Chronique de la Saskatchewan (Un Sauvage) 325
Journaux, livres et revues — L'Œuvre des tracts 329
*La vie de l'*Action française, (Interim) 331
Partie documentaire — La publication et la traduction des discours prononcés en français 333

AOUT—

Comment servir — *L'étudiant* (Léo-Paul Desrosiers) 337
Le sens de la dignité humaine (Anatole Vanier) 348
« *Canada* (Père C.-A.-M. Paradis), suite d juillet 357
Aux premières qui vinrent de France (Joyberte Soulanges) 368
A travers la vie courante, Pierre Homier) 373
Journaux, livres et revues — Les Jésuites du Canada au XIXième siècle, du Père Lecompte, (E. Fabre-Surveyer) 376
— « Au Service de la tradition française, d'Édouard Montpetit, (Fernand Rinfret) .....
Partie documentaire — Justice Lennox and the French people 381

SEPTEMBRE—

Comment servir — *Le député*, (Thomas Vien) 385
Hommage à Mgr Chiasson (abbé Philippe Perrier) 394
Si la Confédération disparaissait... (Émile Bruchési) 396
Chronique littéraire — L'école québecquoise, (François Hertel) 410
Notre revue, nos conférences 424
A travers la vie courante, (Pierre Homier) 426
La vie de l'Action française, (Jean Beauchemin) 428
Partie documentaire — Les commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan 430

OCTOBRE—

A nos lecteurs (La Rédaction) 433
Comment servir — *Le publiciste*, (Jules Dorion) 435
Notre littérature, (Henri d'Arles) 440
A Lourdes de Rigaud, (Joyberte Soulanges) 448
Situation des nôtres dans l'Alberta, (Jean Lebrun) 452
Pour la fête de Dollard (abbé Lionel Groulx) 460
Méditation (Antonio Perrault) 463
Mise au point (La Rédaction) 465
« Canada », (Père C.-A.-M. Paradis), suite d'août 468
A travers la vie courante. (Pierre Homier) 473
La vie de l'Action française (Jacques Brassier) 475
Partie documentaire — Mémoire de l'*Action française* au Conseil de l'Instruction publique 477

NOVEMBRE—

Mot d'ordre — Une maison canadienne à Paris, (*L'Action française*) 481
M. Alphonse Desjardins, ... 482
Comment servir — *L'homme d'affaires*, (Joseph Versailles) 483
Nos traditions, (S. G. Mgr Latulipe) 492
Le Programme de l'école primaire, (Mgr David Gosselin) 499
Euvres sociales de femmes — L'enseignement et la propagande, (Marie.-J. Gérin-Lajoie 502
Pour la langue française, (R. P. Théophile Hudon, s.J.) 509
Veillons sur notre histoire, (abbé Lionel Groulx) 515
A travers la vie courante, (Pierre Homier) 521
La vie de l'Action française, (Jacques Brassier) 524
Tribune de nos lecteurs (G. Pascal) 527

DÉCEMBRE—

Mot d'ordre 529
Comment servir — *Le prêtre*, (Mgr L.-A. Pâquet) 530
Chronique d'Art, (Louis Deligny) 542
Au Mexique et chez nous, (Émile Bruchési) 546
Est-ce bien le temps, (Louis D. Durand) 553
Le problème économique, (abbé Lionel Groulx) 558
A travers la vie courante, (Pierre Homier) 566
« En Mocassins », (abbé Émile Dubois) 569
Chez nos frères les Acadiens, (Louis Deligny) 572

BINDING LIST NOV 1 1928

F L'Action canadienne-française
5029
A1A22
v.4

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY